

ECONOMIE EUROPEENNE

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES • DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Rapport économique annuel 1984-1985

Bilan économique annuel 1984-1985

N° 22 Novembre 1984

«ÉCONOMIE EUROPÉENNE» paraît quatre fois par an, soit en mars, en juillet, en septembre et en novembre. Le numéro de novembre reproduit la proposition de la Commission pour le rapport annuel sur la situation économique de la Communauté. Ce rapport, que le Conseil arrête au cours du quatrième trimestre de chaque année, fixe les lignes directrices de la politique économique à suivre par les États membres au cours de l'année suivante. Le numéro de novembre présente également un bilan de l'évolution économique de la Communauté, contenant les analyses et les données de base sur lesquelles repose le projet de rapport annuel. En mars et en juillet de chaque année, «ÉCONOMIE EUROPÉENNE» présente une analyse de la situation économique de la Communauté, de même que des rapports et études sur des problèmes intéressant la politique économique. Le numéro de septembre présente le rapport sur les activités d'emprunts et de prêts de la Communauté au cours de l'année précédente.

Trois séries de suppléments complètent
«ÉCONOMIE EUROPÉENNE» :

- les suppléments de la série A — «Tendances conjoncturelles» décrivent, à l'aide de tableaux et de graphiques, les tendances les plus récentes de la production industrielle, des prix à la consommation, du chômage, de la balance commerciale, des taux de change et d'autres indicateurs. Ces suppléments présentent également les prévisions macro-économiques des services de la Commission, ainsi que des communications de la Commission au Conseil en matière de politique économique. Ils paraissent mensuellement, sauf en août ;
- les suppléments de la série B — «Résultats des enquêtes auprès des chefs d'entreprise» présentent les principaux résultats (commandes, stocks, perspectives de production, etc.) des enquêtes effectuées auprès des chefs d'entreprise de la Communauté, ainsi que d'autres indicateurs cycliques ; ils sont également publiés chaque mois, sauf en août ;
- les suppléments de la série C — «Résultats des enquêtes auprès des consommateurs» présentent et analysent les résultats de l'enquête de conjoncture effectuée régulièrement auprès des consommateurs de la Communauté (le Luxembourg excepté) au sujet de la situation économique et de ses perspectives d'évolution à court terme.

Les adresses des bureaux de vente, ainsi que les conditions d'abonnement, sont indiquées respectivement à la troisième et à la quatrième page de la couverture.

Sauf indication contraire, les textes sont publiés sous la responsabilité de la Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission des Communautés européennes (rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles), à laquelle il y aurait lieu d'adresser toute demande de renseignements, à l'exclusion de ceux qui concernent la vente et l'abonnement.

**ECONOMIE
EUROPEENNE**

Le Rapport économique annuel 1984-1985 a été adopté par la Commission en octobre 1984.

Reproduction subordonnée à l'indication de la source.

Printed in Belgium, 1984.

Numéro de catalogue : CB-AR-84-022-FR-C

Table des matières

Rapport économique annuel 1984-1985	5
Bilan économique annuel 1984-1985	59
Annexe méthodologique	203
Annexe statistique	213
Table des matières d'« Économie européenne » n ^{os} 1 à 21	247

Abréviations et symboles employés

Pays

B	Belgique
DK	Danemark
D	République fédérale d'Allemagne
GR	Grèce
F	France
IRL	Irlande
I	Italie
L	Luxembourg
NL	Pays-Bas
UK	Royaume-Uni
CE	Ensemble des États membres de la Communauté européenne
CE 9	Communauté, sauf Grèce

Monnaies

BFR	Franc belge
DKR	Couronne danoise
DM	Mark allemand
DR	Drachme
FF	Franc français
IRL	Livre irlandaise
LIT	Lire italienne
LFR	Franc luxembourgeois
HFL	Florin néerlandais
UKL	Livre sterling
ECU	Écu
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
SFR	Franc suisse
YEN	Yen
CAD	Dollar canadien
ÖS	Schilling autrichien

Autres abréviations

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signataires de la convention de Lomé
BEI	Banque européenne d'investissement
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
FBCF	Formation brute de capital fixe
Fecom	Fonds européen de coopération monétaire
FED	Fonds européen de développement
Feder	Fonds européen de développement régional
NIC	Nouvel instrument communautaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSCE	Office statistique des Communautés européennes
PIB (PNB)	Produit intérieur (national) brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
SME	Système monétaire européen

Rapport économique annuel 1984-1985

(Communication de la Commission au Conseil)

Table des matières

Partie I — L'économie de la Communauté	9
1. Introduction: le problème central du chômage	9
2. Appréciation des tendances conjoncturelles et structurelles de l'économie communautaire	9
2.1. Évolution en 1984 et perspectives pour 1985	9
2.2. Une meilleure convergence des performances économiques dans la Communauté	14
2.3. Nouvelle montée du chômage en Europe, stagnation de l'emploi	17
2.4. Utilisation des capacités, dosages capital/travail et prix relatifs des facteurs	20
3. Vers plus de croissance et d'emploi dans l'économie européenne	22
3.1. Objectifs et principes d'une action collective	22
3.1.1. Croissance et inflation	22
3.1.2. Emploi et investissement	24
3.2. Le cadre de la politique financière	25
3.2.1. Pause de la progression des dépenses publiques	25
3.2.2. Allègement de la fiscalité pour promouvoir l'entreprise et l'emploi	26
3.2.3. Solde budgétaire et dette publique	28
3.2.4. Objectifs monétaires et système monétaire européen	29
3.3. Conditions de l'expansion et de la compétitivité des entreprises	30
3.3.1. Marché intérieur des biens, des services et des capitaux	30
3.3.2. Technologies et innovation	31
3.3.3. Favoriser le dynamisme des entreprises	32
3.3.4. Infrastructure européenne des communications et des transports	32
3.4. Conditions de l'expansion de l'emploi	33
3.4.1. Coûts salariaux et rémunération du travail	33
3.4.2. Promouvoir les capacités d'adaptation sur le marché du travail	34
3.4.3. Réduction et réorganisation du temps de travail	36
3.4.4. Mesures directes pour l'amélioration du marché de l'emploi	36
4. L'Europe dans l'économie mondiale	37
4.1. Réactions européennes aux perturbations de l'économie mondiale	37
4.2. Vers le renforcement du système monétaire et commercial mondial	37
5. Synthèse et conclusions	38

Partie II — Les économies des États membres	41
Belgique	41
Danemark	41
RF d'Allemagne	44
Grèce	45
France	47
Irlande	49
Italie	51
Luxembourg	53
Pays-Bas	54
Royaume-Uni	55

Liste des tableaux

1.	L'économie de la Communauté européenne, principaux agrégats 1961-1984, total CE, 1961-1985	10
2.	Activité en volume : variations en pourcentage (taux annuels corrigés des variations saisonnières)	10
3.	Prévisions d'augmentation du PIB en 1984 et 1985, variations en pourcentage	13
4.	Importations mondiales de biens (taux de variation en volume)	13
5.	Cours mondiaux des matières premières en USD et en Écus (taux de variation)	15
6.	Décélération et convergence des taux d'inflation (déflateur de la consommation privée)	15
7.	Balance des paiements courants	16
8.	Taux de chômage	16
9.	Taux de chômage (CE, USA)	17
10.	Croissance de l'emploi et des populations actives	18
11.	Croissance de l'emploi à court terme et à long terme (taux de variation annuels)	18
12.	Croissance démographique de la population en âge de travailler (15-64 ans), CE 10	19
13.	Emploi par activité économique, CE 9	19
14.	Intentions d'investissement des chefs d'entreprises industrielles	20
15.	Croissance de la production par rapport à la part de l'investissement dans le PIB, Communauté et États-Unis	21
16.	Croissance et inflation	24
17.	Part des dépenses publiques dans le PIB — Tendances passées et objectif possible pour 1987	26
18.	Variations de la structure des impôts de 1970 à 1984 et objectif indicatif pour 1987	28
19.	Belgique : principaux agrégats économiques, 1961-1985	42
20.	Danemark : principaux agrégats économiques, 1961-1985	43
21.	RF d'Allemagne : principaux agrégats économiques, 1961-1985	45
22.	Grèce : principaux agrégats économiques, 1961-1985	46
23.	France : principaux agrégats économiques, 1961-1985	48
24.	Irlande : principaux agrégats économiques, 1961-1985	50
25.	Italie : principaux agrégats économiques, 1961-1985	52
26.	Luxembourg : principaux agrégats économiques, 1961-1985	53
27.	Pays-Bas : principaux agrégats économiques, 1961-1985	55
28.	Royaume-Uni : principaux agrégats économiques, 1961-1985	57

Liste des graphiques

1 à 8. Évolution comparée des économies de la CE, des États-Unis et du Japon, 1980-1984	11
1. Produit intérieur brut	11
2. Production industrielle	11
3. Taux de chômage	11
4. Balance commerciale	11
5. Prix à la consommation	12
6. Taux de change	12
7. Taux d'intérêt à long terme	12
8. Taux d'intérêt à court terme	12
9. Prix des matières premières hors pétrole	14
10. Taux de chômage et utilisation de la capacité dans l'industrie de la CE, 1970-1984	21
11. Inflation et utilisation de la capacité dans la CE, 1970-1984	23

1. Introduction: le problème central du chômage

Le présent rapport économique annuel pour 1984-1985 est présenté aux institutions communautaires conformément aux procédures prévues (1). Son thème principal est la nécessité de réaliser une croissance forte et durable de l'emploi dans la Communauté et qui soit donc compatible avec les objectifs de stabilisation.

Les politiques de stabilisation et de convergence monétaire ont marqué des progrès considérables, qu'il importe de consolider. Dans certains pays, toutefois, ces progrès sont encore insuffisants. Le cycle conjoncturel est entré dans une phase ascendante. Cependant, aucun progrès n'a encore été enregistré sur le front de l'accroissement de l'emploi ou de la résorption du chômage dans la Communauté vue dans son ensemble.

Le Conseil européen et le Conseil de ministres ont déjà progressé de façon significative en 1984 sur nombre de questions touchant la politique communautaire comme par exemple l'agriculture, le budget ou les technologies de l'information. L'opinion publique nourrit l'espoir que cet élan se poursuivra grâce à des mesures destinées à améliorer la performance économique générale de la Communauté. En juin, un nouveau Parlement européen élu a pris le relais de celui qui avait adopté en mai 1984 une résolution pour un « Plan de redressement économique européen » (2). Une nouvelle Commission entrera en fonction au début de 1985. La Commission actuelle, sans évidemment préjuger les initiatives de ses successeurs, estime que le moment est maintenant venu d'intensifier l'effort collectif pour donner une orientation plus favorable aux tendances de l'emploi.

(1) Le Rapport économique annuel 1983-1984 est proposé par la Commission aux institutions communautaires conformément à la décision du Conseil de 1974 relative à la réalisation d'un degré élevé de convergence des politiques économiques des États membres (article 4 de la décision 74/120/CEE du 18 février 1974, modifiée par la décision 75/787/CEE du 18 décembre 1975). Le Conseil adopte chaque année au cours du quatrième trimestre — sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement et du Comité économique et social — un rapport annuel sur la situation économique dans la Communauté et fixe les orientations de politique économique pour chaque État membre. Comme les autres années, la Commission joint au Rapport économique annuel un Bilan économique distinct qui contient un aperçu détaillé des facteurs de l'évolution économique et des perspectives pour l'année à venir pour l'information du Conseil, du Parlement et du Comité économique et social.

(2) Document PE 88.794/fin.

2. Appréciation des tendances conjoncturelles et structurelles de l'économie communautaire

2.1. Évolution en 1984 et perspectives pour 1985

La Commission prévoit pour 1984 un taux de croissance en volume du PIB de l'ordre de 2,2 % et, pour 1985, de l'ordre de 2,3%, alors que la croissance n'était que de 0,6% en 1982 et de 0,9% en 1983. Après les performances médiocres sur la période 1981-1983, au cours de laquelle le PIB en volume de la Communauté ne s'est accru au total que de 1%, il se confirmerait ainsi que l'économie communautaire est engagée dans la voie de la reprise: celle-ci est toutefois graduelle, demeure entachée d'incertitude et reste insuffisante pour réduire le chômage de façon significative.

Évolution prévisible pour 1984. Tandis que l'économie des États-Unis connaît une croissance rapide depuis le deuxième trimestre de 1983, l'économie de la Communauté dans son ensemble n'a manifesté les premiers signes d'une croissance plus soutenue qu'au dernier trimestre de 1983. Vers le début de 1984, la reprise européenne semblait devoir se confirmer lorsque intervint au cours du deuxième trimestre la grève des métallurgistes allemands, qui s'est soldée par de lourdes pertes de production. De même au Royaume-Uni, la grève des charbonnages n'a pas entraîné directement des pertes de production aussi marquées mais a certainement affecté les jugements des entrepreneurs sur leurs perspectives d'activité. Le repli substantiel de la production industrielle observé au deuxième trimestre de 1984 (-5,7% en glissement annuel) résulte de l'évolution en RF d'Allemagne, encore qu'un fléchissement ait également été enregistré au Royaume-Uni et en France.

En raison de ces conflits sociaux, les enquêtes de conjoncture font apparaître un fléchissement des perspectives de production des entreprises vers le milieu de 1984, tout en indiquant que le niveau des carnets de commande continue de s'améliorer progressivement en moyenne dans la Communauté.

Dès le règlement de la grève des métallurgistes, la confiance des milieux d'affaires allemands s'est améliorée. En juillet, la production industrielle augmentait de 14 points pour s'établir légèrement au-dessus de son niveau du début de l'année, et les entreprises semblent recourir aux heures supplémentaires afin de rattraper les pertes de production. Au Royaume-Uni, en revanche, le fléchissement de la confiance des entrepreneurs en raison de la grève des mineurs ne s'est pas renversé.

Pour l'ensemble de 1984, la demande intérieure devrait s'accroître moins vite (2,0%) que les exportations (6,4%) et que les importations (5,4%) et le PIB augmenterait d'environ

Tableau 1
L'économie de la Communauté européenne, principaux agrégats 1961-1984, total CE, 1961-1985

	PIB aux prix courants ⁽¹⁾		PIB, réel ⁽⁴⁾		Déflateur du PIB ⁽⁴⁾		Déflateur de la consommation privée ⁽⁴⁾		Rémunération par employé ⁽⁴⁾		Balance des paiements courants		Besoin ou capacité de financement des adm. publiques		Masse monétaire (M2/M3) ⁽²⁾		Taux de chômage (en % de la pop. active)		Emploi	
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% du PIB	% du PIB	Variation en %	Variation en %	%	Variation en %	Variation en %	Variation en %				
1961-1970	9,1	4,7	4,3	3,8	8,9	0,4	-0,4	10,4	2,1	0,2										
1971-1980	13,0	2,9	9,8	9,7	13,3	-0,1	-2,8	13,8	4,2	0,2										
1981	8,7	-0,4	9,2	10,1	11,6	-0,6	-5,4	10,8	7,8	-1,6										
1982	9,5	0,6	9,0	8,8	8,7	-0,5	-5,6	10,8	9,5	-1,3										
1983	7,4	0,9	6,4	6,2	7,7	0,0	-5,4	10,0	10,6	-0,7										
1984																				
Rapport 1983-1984 ⁽¹⁾	(6,6)	1,5	(4,9)	5,6	6,0	-0,0	-4,7	7,8	10,9	-0,2										
Rapport 1984-1985 ⁽²⁾	6,9	2,2	4,7	5,1	6,0	-0,0	-5,3	8,0	11,0	-0,0										
1985 ⁽³⁾	6,5	2,3	4,1	4,2	5,5	0,4	-4,8	7,2	11,5	0,0										

⁽¹⁾ Octobre 1983. Les chiffres entre parenthèses tirés du dernier rapport annuel ont été révisés pour tenir compte des nouvelles méthodes de pondération.

⁽²⁾ Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

⁽³⁾ Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

⁽⁴⁾ Moyenne communautaire pondérée par les PIB courants aux parités de pouvoir d'achat.

⁽⁵⁾ Fin de période (taux de croissance annuel).

Note: Les taux de variation sont des taux annuels.

2,2%. Cette évolution résulterait en partie de l'augmentation des importations des États-Unis dont la contribution à la croissance du PIB communautaire peut être estimée à environ 0,3% en 1983 et en 1984.

Dans la demande intérieure, la consommation, tant privée que publique, ne devrait marquer qu'une progression minime en 1984 (1,2% et 0,6% respectivement) alors que la formation de capital manifesterait plus de vigueur. La croissance de cette dernière tient essentiellement à l'investissement industriel privé (qui sera analysé plus loin), tandis que l'investissement public et la construction résidentielle sont restés plutôt faibles.

L'inflation a continué de se ralentir au cours des 3 premiers trimestres de 1984 et sur l'ensemble de l'année la hausse des prix (déflateur du PIB) devrait se situer à un rythme annuel moyen de 4,7 % environ contre 6,4 en 1983. Le taux était de 10% en moyenne sur la période 1972-1981. La performance communautaire de désinflation fait l'objet de développements plus détaillés ci-après. Par contre, le chômage a de nouveau augmenté en 1984 et, en taux moyen, le chômage se situera probablement à 11% de la population active sur l'ensemble de l'année contre 10,4% en 1983 et 9,5% en 1982: le taux n'était encore que de 6,1% en 1980. Le problème du chômage est également analysé de manière plus approfondie dans la suite de ce rapport.

Les perspectives pour 1985. Les dernières prévisions disponibles (voir tableau 3) indiquent qu'en 1985 les caractéristiques et le rythme de la croissance ne devraient guère se modifier. Elles peuvent se résumer très brièvement de la manière suivante: le PIB de la Communauté s'accroîtrait en volume de 2,3% environ, tandis que de nouveaux progrès dans la lutte contre la hausse de prix ramèneraient l'inflation à 4,1%;

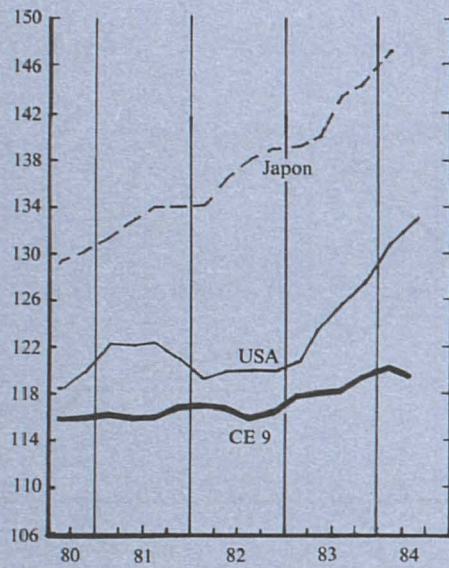
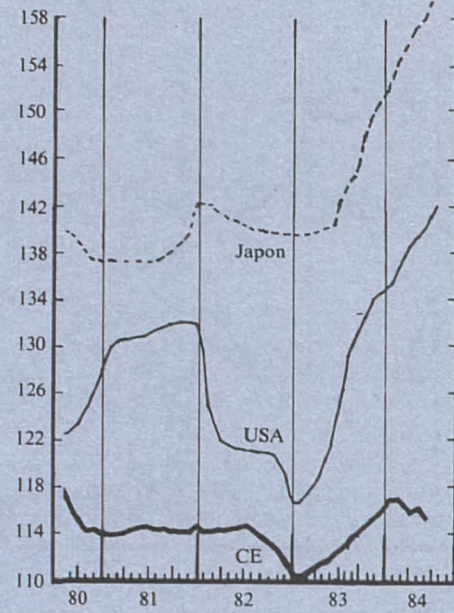
Tableau 2
Activité en volume: variations en pourcentage
(taux annuels corrigés des variations saisonnières)

	1983 année	1983 T4	1984	
			T1	T2
<i>Produit intérieur brut</i>				
CE	0,9	4,1	3,8	-3,9
USA	3,3	5,9	10,1	7,1
Japon	2,9	3,1	7,6	6,7
<i>Production industrielle</i>				
CE	2,0	6,6	3,1	-5,7
USA	7,8	9,9	11,7	8,3
Japon	3,7	10,0	13,4	11,7

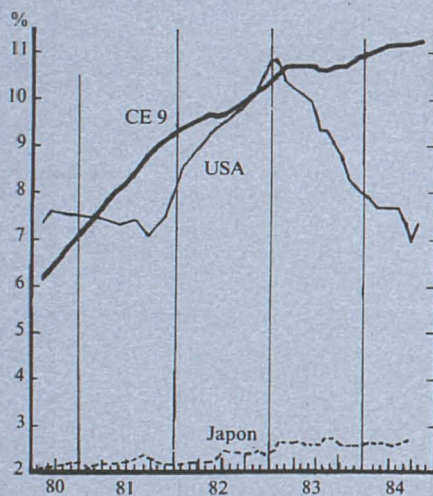
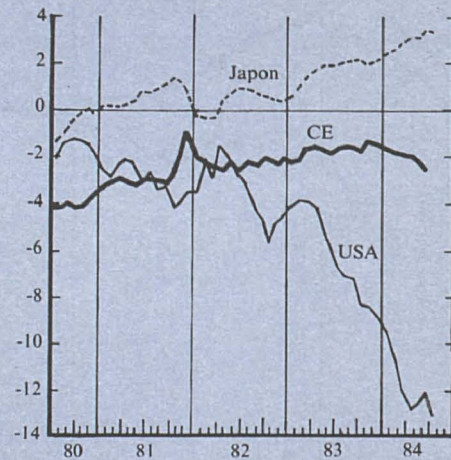
GRAPHIQUES 1-4: Évolution comparée des économies de la CE, des États-Unis et du Japon, 1980-1984

1. Produit intérieur brut, c.v.s.

1975 = 100

2. Production industrielle
moyenne mobile sur 3 mois, c.v.s.
1975 = 100

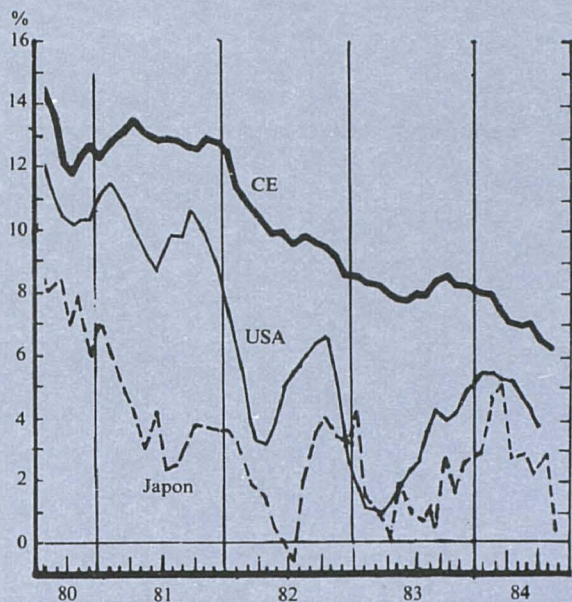
3. Taux de chômage

4. Balance commerciale
fob/caf, milliards d'Écus
moyenne mobile sur 3 mois, c.v.s.

GRAPHIQUES 5-8 : Évolution comparée des économies de la CE, des États-Unis et du Japon, 1980-1984

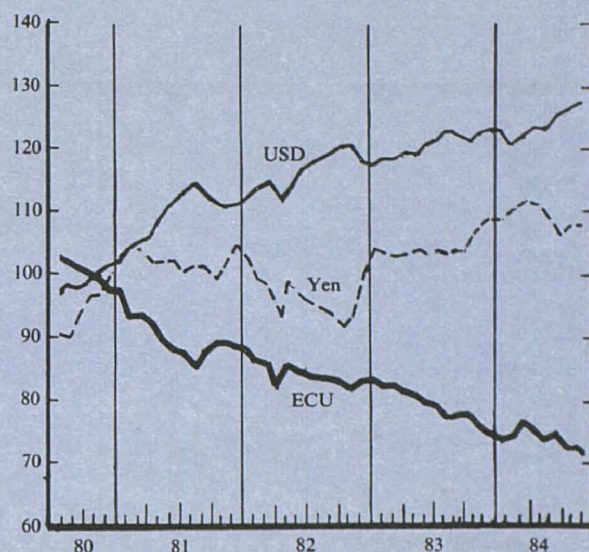
5. Prix à la consommation

Variations sur 6 mois, en taux annuels, c.v.s.

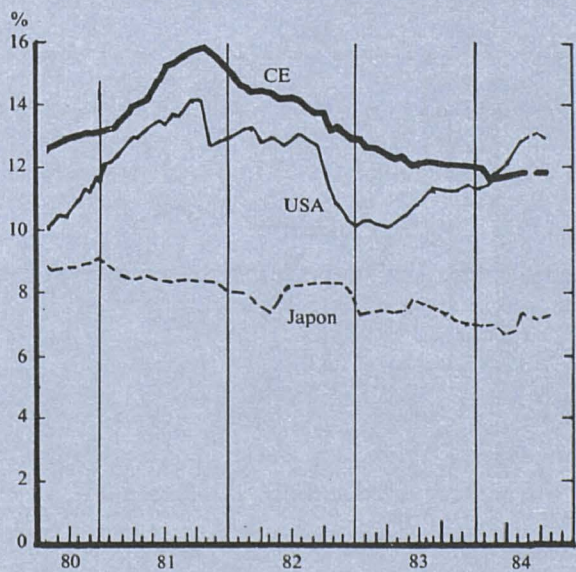


6. Taux de change

Indice des DTS par unité monétaire
mars 1979 = 100



7. Taux d'intérêt à long terme



8. Taux d'intérêt à court terme, %

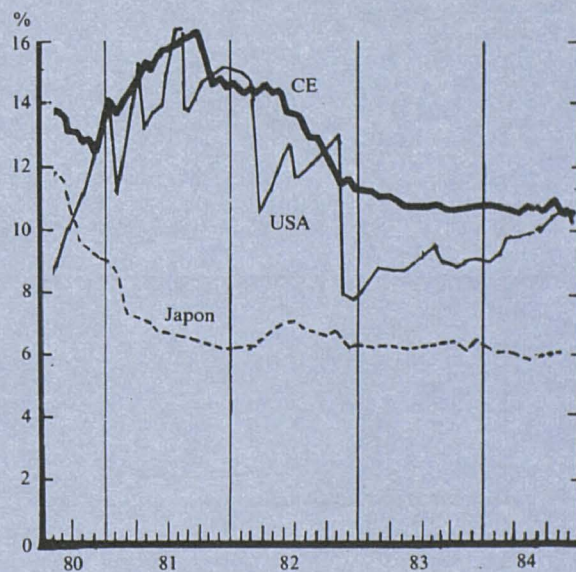


Tableau 3

Prévisions d'augmentation du PIB en 1984 et 1985, variations en pourcentage

	(en %)					
	1984			1985		
	PIB nominal	PIB en volume	Déflateur du PIB	PIB nominal	PIB en volume	Déflateur du PIB
B	7,1	1,5	5,5	6,4	1,0	5,3
DK	9,5	3,8	5,5	7,6	2,9	4,5
D	4,4	2,4	1,9	4,7	2,5	2,1
GR	20,9	2,2	18,3	20,0	2,0	17,7
F	9,0	1,4	7,5	7,7	1,7	5,9
IRL	10,9	3,1	7,6	8,5	2,6	5,8
I	13,3	2,9	10,2	10,0	2,3	7,5
L	9,0	2,0	6,8	8,2	1,9	6,2
NL	4,6	2,0	2,5	2,8	1,8	1,0
UK	6,2	2,0	4,1	8,5	3,0	5,4
CE	6,9	2,2	4,7	6,5	2,3	4,1

Source: Services de la Commission.

au niveau de l'ensemble de la Communauté, le chômage s'accroîtrait encore pour atteindre 11,5% de la population active en moyenne annuelle.

Cette évolution résulterait des développements suivants :

- la progression de la demande intérieure (1,8%) se renforcerait très légèrement, sous l'influence de la consommation et surtout de l'investissement du secteur privé. La croissance de la consommation publique serait limitée à environ 0,4%. Dans la plupart des pays les déficits budgétaires prévus pour 1985 devraient être en baisse par rapport à 1984; le niveau moyen représenterait 4,5% du PIB contre 5,3% en 1984;
- la croissance du commerce mondial pourrait atteindre 5,2% pour 1985, ce qui constitue un résultat favorable, bien qu'en retrait sur la performance remarquable de 1984 actuellement estimée à 9,4%. Le commerce extérieur de la Communauté devrait également connaître une croissance légèrement moins marquée en 1985 (exportations: + 5,5% en volume par rapport à 1984; importations: + 4,1%). La contribution des États-Unis et du Japon à la croissance des importations mondiales serait encore largement positive en 1985 (importations en augmentation de 8,3% en volume pour le premier pays et de 6% pour le second) mais néanmoins nettement inférieure à celle de 1984;
- des incertitudes importantes existent sur le comportement de l'économie américaine en 1985, surtout en ce

Tableau 4

Importations mondiales de biens

	(taux de variation en volume)				
	1981	1982	1983	1984	1985
CE	- 2,9	2,4	2,3	6,5	4,4
USA	2,5	- 5,0	11,4	30,4	8,3
Japon	- 2,2	- 0,5	0,1	9,0	6,0
OPEP	27,4	5,5	- 8,2	- 3,0	2,5
Autres PVD	4,3	- 6,1	- 0,7	5,7	5,9
Monde	1,8	- 1,0	1,9	9,3	5,2

Source: Estimations et prévisions de la Commission.

qui concerne l'évolution du taux de change et des taux d'intérêt. Toute prévision de ces variables financières comporte en ce moment un élément de fragilité plus important que dans le passé; ce qui rend difficile l'appréciation du rythme et du profil de la croissance américaine au cours de l'année prochaine. Compte tenu du niveau actuel atteint par le dollar et de l'ampleur du déficit de la balance des paiements courants, la possibilité d'une inflexion des rapports de change s'est renforcée et avec celle-ci l'incertitude sur les réactions des autorités monétaires américaines si cette évolution se produisait. Le fait que le cours de la politique budgétaire américaine en 1985 dépende à ce stade d'un facteur politique inconnu, ajoute à l'incertitude. Les prévisions pour 1985 reposent donc sur des hypothèses qui comportent nécessairement une part d'arbitraire plus importante que d'habitude.

L'évolution de l'économie américaine retenue fait apparaître une croissance en volume pour 1985 de l'ordre de 3,0% en moyenne annuelle, contre 7% en 1984, ce qui correspond à un rythme de 2% entre le quatrième trimestre 1984 et le quatrième trimestre 1985; cette prévision se situe vers le bas de la fourchette assez large des diverses prévisions officielles. Les taux d'intérêt demeureraient à un niveau moyen proche de celui de 1984 en raison surtout de la persistance d'un déficit budgétaire fédéral élevé et d'une demande importante de fonds par le secteur privé. Cela devrait conduire à une légère augmentation en cours d'année du différentiel de taux d'intérêt entre l'Europe et les États-Unis. L'hypothèse technique a été retenue d'une dépréciation du dollar par rapport à son niveau record atteint au cours de l'automne 1984, ce qui correspond à un niveau moyen en 1985 légèrement supérieur à celui de 1984.

Premières indications sur les évolutions possibles en 1986. Les observations qui précèdent montrent à quel point il serait aléatoire de tracer dès maintenant un profil d'évolution économique pour 1986. Il apparaît toutefois dès maintenant

que celle-ci dépendra de manière particulièrement critique de deux éléments:

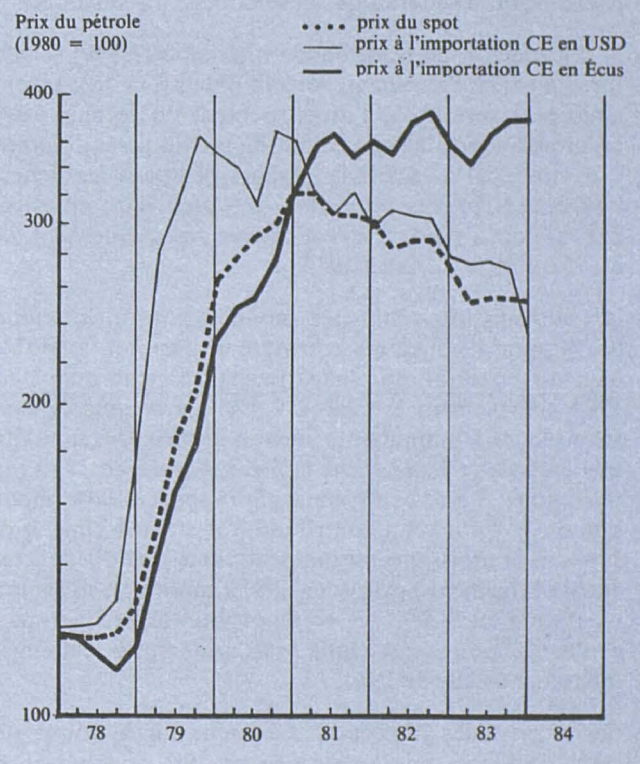
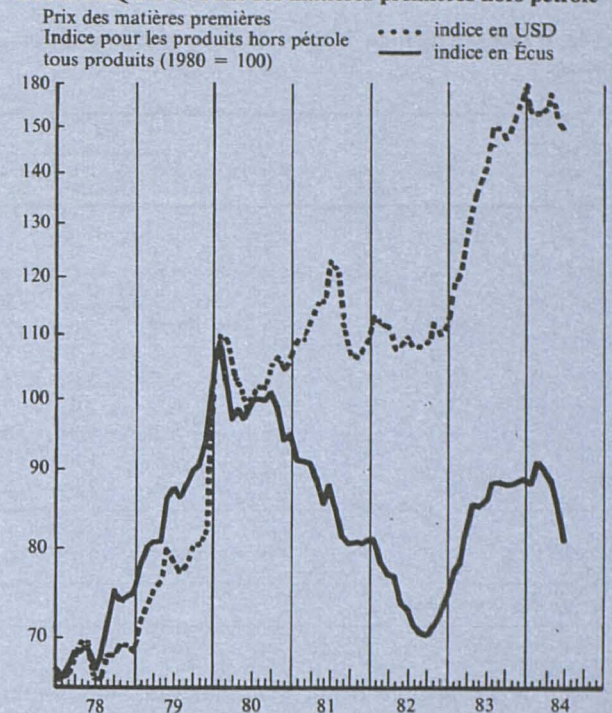
- le premier concerne l'aptitude des économies européennes à soutenir suffisamment tôt la reprise économique actuelle sans porter préjudice aux politiques d'ajustement et de stabilisation désormais bien engagées;
- le deuxième a trait au contexte international: dans quelle mesure les conséquences d'un ralentissement progressif de la croissance de l'économie américaine pourraient-elles être compensées par des évolutions appropriées dans leur rythme et dans leur déroulement, des économies européennes, japonaise ainsi que des pays en développement, de sorte que le commerce mondial ne connaisse pas un nouveau ralentissement.

Une simple illustration donne une idée de l'impact potentiel des conséquences des évolutions possibles de l'économie américaine. Par exemple, selon un calcul mécanique, une réduction des importations des États-Unis à concurrence d'un point de PIB (soit environ 35 milliards de USD) pourrait entraîner directement une baisse des exportations de la Communauté de l'ordre de 12 milliards de dollars US. Si l'on prend en compte les effets dynamiques qui seraient induits, le résultat global pourrait être une contraction du PIB communautaire d'environ 0,3%. Il apparaît ainsi d'ores et déjà que les perspectives d'évolution pour 1985 et 1986 exigent plus que jamais que les problèmes de cohérence et de coordination des politiques économiques au plan international fassent l'objet d'une attention toute particulière. Ceci est notamment vrai en ce qui concerne les interactions entre les politiques économiques menées aux États-Unis, en Europe, et au Japon. Cette exigence doit être appréciée à la lumière du fait qu'au cours des dernières années — et alors que se renforçait sensiblement la coordination des politiques monétaires à l'intérieur de la Communauté — un tel effort de coordination s'est avéré particulièrement difficile au plan international, sauf en ce qui concerne le problème de l'endettement.

2.2. Une meilleure convergence des performances économiques dans la Communauté

La Communauté a progressé dans la lutte contre l'inflation en 1984 et de nouveaux résultats favorables devraient être enregistrés en 1985. Depuis que le taux d'inflation a atteint un sommet après le deuxième choc pétrolier, lorsque les prix à la consommation sont montés à 11% en 1980, l'inflation a ralenti en moyenne dans la Communauté de plus de moitié et devrait s'élever, d'après les dernières estimations, à 5% en 1984. Cette performance doit être appréciée à la lumière des mouvements du dollar:

GRAPHIQUE 9: Prix des matières premières hors pétrole



- directement la surévaluation du dollar signifie qu'en réalité le mouvement de désinflation à l'intérieur de la Communauté serait encore plus accentué qu'il n'y paraît, probablement de l'ordre de 2 points;
- cet effet est toutefois moins marqué en raison d'un certain nombre d'évolutions en partie induites par les cours élevés du dollar. Ainsi les cours des matières premières ont été plus faibles exprimés en dollars qu'elles ne l'auraient été autrement (voir le tableau 5 dans le cas des prix des matières premières exprimés en dollars et en Écus). Le prix du pétrole exprimé en dollars US a régulièrement diminué en 1982, 1983 et 1984 et la part de l'OPEC dans l'offre mondiale est tombée de 65% en 1973 à 45% en 1984. Une part croissante de la production pétrolière est donc commercialisée dans des conditions concurrentielles. Les prix en dollars des matières premières non pétrolières et des produits de base qui ont chuté en 1981 et 1982, se sont stabilisés en 1983 mais ont augmenté encore en 1984. Cependant l'interaction précise entre les taux de change et les prix de matières premières est encore largement incertaine.

Tableau 5**Cours mondiaux des matières premières en USD et en Écus***(taux de variation)*

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Prix du pétrole en USD	73,1	10,3	-4,3	-11,6	-4,7	0,0
en Écus	71,1	37,7	8,8	-2,5	7,2	3,4
Prix des autres produits de base						
en USD	12,5	-10,1	-10,7	0,5	0,9	2,0
en Écus	10,8	12,2	1,6	10,9	13,2	5,5

Source: Services de la Commission.

Au sein de la Communauté, les améliorations, encore limitées, en matière d'inflation sont combinées avec des évolutions nationales plus convergentes ainsi que l'indique la comparaison (voir tableau 6) de l'évolution de la baisse des prix de 1980 à 1984, évolution qui pourrait se prolonger en 1985. Ainsi 5 États membres (France, Royaume-Uni, Irlande, Italie, Grèce) enregistraient en 1980 un taux d'inflation largement supérieur à 10%, et même à 15% pour quatre d'entre eux: en 1984, 3 de ces États (France, Royaume-Uni, Irlande) avaient ramené leur inflation au-dessous de 10%, le Royaume-Uni parvenant même à atteindre environ 5%, tandis que l'Italie enregistrait un rythme d'inflation légèrement supérieur à 11%. Simultanément l'inflation ralentissait

aussi dans les autres États membres: elle se situait en 1980 entre 5,4% et 9,8% dans un groupe de pays composé de la RF d'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et du Danemark et passait en 1984 pour les mêmes pays à une fourchette de 2,3% à 6,7%. En d'autres termes, alors que l'inflation moyenne dans la Communauté était de 11% en 1980 avec un écart type de 5,9, elle était descendue en 1984 à un rythme de 5% environ mais avec un écart type de 4,3. Ce phénomène de convergence accrue en matière d'inflation tient évidemment en partie aux effets du SME dans la mesure où dans plusieurs pays (France, Italie, Danemark, Belgique), les stratégies de stabilisation ont été liées à la recherche de taux de change stables. A l'inverse, des politiques moins convergentes avaient été suivies au lendemain du premier choc pétrolier et avaient conduit plusieurs États membres à quitter le serpent monétaire alors en place. Il en était résulté une stabilisation plus brève et moins profonde que celle qui est engagée à l'heure actuelle.

Tableau 6**Décélération et convergence des taux d'inflation***(déflateur de la consommation privée)*

	1980	Estimation 1984	Décélération 1980-1984	Prévision 1985
	(en % variation)		(point de pourcentage)	(en % variation)
D	5,4	2,3	-3,1	2,2
NL	6,7	3,2	-3,5	2,3
B	7,0	6,4	-1,5	5,5
L	7,7	6,7	-1,0	5,5
DK	9,8	6,0	-3,8	4,3
F	13,1	7,6	-5,5	5,7
UK	16,8	5,1	-11,7	5,6
IRL	18,6	8,8	-9,6	7,0
I	20,3	10,3	-9,6	7,1
GR	22,1	18,5	-3,6	18,0
CE (Écart type)	11,1 (5,9)	5,1 (4,3)	-6,0 ...	4,2 (4,2)
USA	10,3	3,4	-6,9	3,6

L'année écoulée a été également marquée par une meilleure convergence des évolutions des soldes des paiements courants dans la Communauté. Une telle amélioration de la convergence dans la Communauté constitue une autre conséquence des options de politique économique qui ont abouti à ralentir l'inflation.

La phase actuelle d'ajustement des balances des paiements a commencé en 1982, au moment où le deuxième choc pétrolier était pratiquement absorbé et avant même que le

déficit des États-Unis ne commence à se creuser massivement (voir tableau 7). L'Italie, la France, la Belgique, la Grèce, le Danemark et l'Irlande enregistraient alors un déficit excessif de leur balance courante. La plupart de ces pays ont adopté des politiques d'ajustement s'appuyant à la fois sur une modération des revenus et de la demande intérieure et sur des modifications des taux de change à l'intérieur du SME. Dès le début de 1984, ces pays, à l'exception de la Grèce, avaient réussi à réduire fortement et quelquefois à éliminer leurs déficits courants. Cette amélioration du solde courant a en moyenne représenté 2% du PIB, l'Irlande opérant pour sa part un ajustement plus de trois fois plus grand.

Simultanément, l'excédent de la balance des paiements courants du Royaume-Uni s'est réduit d'environ 2 points du PIB. Enfin, l'excédent courant allemand a continué de s'accroître sur la même période: entre 1982 et 1984 son augmentation provient largement de l'accumulation progressive d'un excédent avec les États-Unis (s'élevant à 0,65% du PIB allemand) alors que le commerce extérieur de la RF d'Allemagne avec le reste de la Communauté révèle une évolution qui profite aux autres États membres (le solde courant allemand avec le reste de la Communauté se détériorant de 0,36% du PIB allemand).

L'amélioration du solde courant de la Communauté, qui s'est élevé à environ 13 milliards de dollars US de 1982 à 1984, est à rapprocher (voir tableau 7) d'une amélioration de 27 milliards de dollars US du solde courant du Japon sur la même période, et de 30 milliards de dollars US du solde courant de l'ensemble des pays en développement non pétro-

liers. En contrepartie, le solde de la balance des paiements des États-Unis s'est détérioré de 83 milliards de dollars US

Tableau 7

Balance des paiements courants

	<i>(en % du PIB)</i>		
	1982	1984	Variation 1982-1984
NL	2,8	3,8	+1,0
UK	2,8	0,2	-2,6
D	0,6	0,6	0,0
I	-1,6	-0,4	+1,2
F	-3,0	-1,2	+1,8
B	-3,6	-0,4	+3,0
GR	-3,7	-4,7	-1,0
DK	-4,1	-2,8	+1,3
IRL	-8,3	-4,4	+3,9
CE	-0,5	0,0	+0,5
USA	-0,3	-2,5	-2,2
Japon	0,7	3,0	+2,3

} -0,8⁽¹⁾

} +1,5⁽¹⁾

en dollars :

CE	-14	-1	+13
USA	-11	-94	-83
Japon	7	34	+27
OPEP	-15	7	+22
Autres PVD	-64	-34	+30

⁽¹⁾ Variation moyenne pondérée du groupe de pays.

Tableau 8

Taux de chômage

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE 10
<i>Total, en %</i>											
1978	8,1	7,1	3,8	:	5,2	8,4	7,1	0,7	5,4	5,3	5,5
1984	14,4	10,0	8,5	8,4	10,7	16,5	12,5	1,7	14,8	11,6	11,0
1985	14,8	9,9	8,3	8,8	12,6	16,5	12,9	1,8	14,8	11,7	11,5
<i>Jeunes, en %</i>											
1979	14,0	14,7	4,5	:	17,5	18,4	26,2	6,7	11,5	10,5	13,5
1983	30,0	27,9	13,3	:	21,7	:	35,7	:	31,0	25,9	24,5
<i>Chômage de longue durée (plus d'un an), en % du chômage total</i>											
1979	38,1	6,8 ⁽¹⁾	22,2	:	19,4	34,6 ⁽¹⁾	35,0	:	28,9	30,4	28,4
1983	49,9	5,6	29,9	:	24,4	40,9	40,2	:	49,4	41,5	38,8

⁽¹⁾ 1980.

de 1982 à 1984⁽¹⁾. Si les pays de la Communauté ont bénéficié de l'évolution de l'économie américaine par la reprise de leurs exportations et l'amélioration de leur balance des paiements courants, les effets négatifs de la hausse des taux d'intérêt et des taux de change américains amènent à s'interroger sur le caractère soutenable de la répartition actuelle des déséquilibres de la balance courante entre les États-Unis, la Communauté et le Japon. Les exportations de capitaux vers les États-Unis sont moins préoccupantes pour le Japon — qui dispose d'une épargne abondante — que pour la Communauté; à l'opposé, elles constituent un problème bien plus grave pour les PVD endettés. Une évolution économique trop asymétrique entre les principaux groupes de pays industrialisés présente des risques importants d'instabilité.

2.3. Nouvelle montée du chômage en Europe, stagnation de l'emploi

Dans l'ensemble de la Communauté le taux de chômage a continué de s'accroître en 1984, malgré un ralentissement en cours d'année. Il est en effet estimé qu'à court terme une augmentation du taux de croissance en volume du PIB de la Communauté d'un peu plus de 2% à 2,5% serait nécessaire pour stabiliser le chômage. Sur l'ensemble du dernier cycle conjoncturel — du sommet de 1978 à aujourd'hui — le taux de chômage moyen dans la Communauté a doublé, passant de 5,4% à 11,1%. En 1985 le chômage pourrait se stabiliser selon les prévisions des services de la Commission, voire baisser légèrement dans certains pays (Danemark, RF d'Allemagne, Royaume-Uni); en revanche, il est à craindre qu'il n'augmente encore dans les autres pays.

La montée du chômage dans la Communauté a touché plus particulièrement ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi: les jeunes qui viennent de terminer leurs études et les femmes désireuses de travailler ou de retravailler. Les taux de chômage nationaux des jeunes de moins de 25 ans se situent dans une fourchette allant de 13% pour l'Allemagne jusqu'à 36% pour l'Italie.

En outre, le chômage de longue durée (plus d'un an) a largement gagné du terrain, aussi bien en termes absolus qu'en proportion du chômage total: en 1983 plus d'un tiers des sans-emploi se trouvaient sans travail depuis plus d'un an.

La performance de la Communauté contraste avec celle des États-Unis, où le chômage est revenu de 10% à 7% au cours

des 18 mois précédant juillet 1984 et pourrait ainsi s'établir en 1985 à un niveau proche de celui de 1978. Le contraste est grand avec le passé. Le niveau du chômage dans la Communauté a dépassé pour la première fois en 1981 celui des États-Unis et il est resté bien au-dessus de ce dernier pendant les deux dernières années. Les chiffres concernant le Japon ne sont pas comparables mais le niveau du chômage a été maintenu à un niveau peu élevé (moins de 3%).

Depuis 1973, la création d'emplois des États-Unis, du Japon et d'un certain nombre d'autres pays de l'OCDE a été sensiblement plus positive que dans la Communauté où l'emploi total est resté plus ou moins stagnant pendant les deux dernières décennies. Les différences en terme de croissance ne peuvent pas expliquer de façon adéquate ces tendances divergentes en matière d'emploi. La Communauté et les États-Unis ont eu à long terme des taux de croissance voisins, d'environ 3% pendant les 20 dernières années, mais l'évolution de l'emploi y a été très différente. Les États-Unis et le Japon, en revanche, ont connu une évolution à peu près similaire de l'emploi, mais la croissance économique a été deux fois plus rapide au Japon pendant les deux dernières décennies.

Tableau 9

Taux de chômage (CE, USA)

	(en %)	
	CE	USA
1978	5,5	6,0
1979	5,5	5,8
1980	6,1	7,1
1981	7,8	7,6
1982	9,4	9,7
1983	10,6	9,6
1984	11,0	7,5
1985	11,5	7,1

Les comparaisons sur le nombre total de personnes employées doivent cependant être mises en rapport avec d'autres comparaisons qui reflètent les changements dans la population en âge de travailler et les changements dans la proportion de la population en âge de travailler qui souhaite travailler. Le tableau 10 montre dans quelle mesure la croissance de la population en âge de travailler a été plus élevée aux États-Unis et au Japon que dans la Communauté. Il montre ainsi que dans le cas des États-Unis on observe un accroissement rapide du taux de participation.

Pour ce qui est de la phase actuelle de reprise conjoncturelle, la plupart des pays devraient, d'après les estimations et prévisions de la Commission pour les années 1983 à 1985,

⁽¹⁾ L'évaluation des déséquilibres est compliquée par l'existence d'un déficit résiduel et inexpliqué de l'ordre de 100 milliards de dollars US.

Tableau 10**Croissance de l'emploi et des populations actives**

		CE	USA	Japon
<i>millions de personnes</i>				
Croissance de l'emploi	1960-1982	3,4	33,5	12,0
Croissance de l'emploi	1982-1984	-0,8	4,4	1,6
Population en âge de travailler	variation 1960-1982	22,3	45,9	20,3
<i>pourcentage</i>				
Rapport emploi-population en âge de travailler	1960	65,8	60,9	74,5
	1982	59,4	64,7	70,6
Taux de participation ⁽¹⁾	1960	67,3	66,8	75,8
	1982	65,1	72,7	72,3

(¹) Rapport de la population sur le marché du travail à la population en âge de travailler.

subir de nouvelles disparitions d'emplois pendant cette période. Une croissance positive de l'emploi n'est attendue qu'en Italie (+0,3% par an), au Royaume-Uni (+0,6%) et au Danemark (+1,0%).

L'expansion démographique rapide de la population en âge de travailler, qui a caractérisé le début des années 80, commencera à se ralentir dans le courant de 1985. La population d'âge entre 15 et 64 ans a progressé à un taux annuel moyen de près de 1% depuis 1980, mais ce taux deviendra faible ou nul en 1986.

Cependant toute diminution de pression sur le marché du travail pourra être partiellement contrebalancée par un accroissement du taux de participation sur le marché du travail qui chutait ces dernières années. Cette chute s'expliquait bien entendu en partie par les mauvaises perspectives d'accès au marché d'emploi.

Les tendances de la composition sectorielle de l'emploi présentent des trajectoires similaires dans la plupart des pays de la Communauté. L'agriculture continue de dégager de la main-d'œuvre quoique à un rythme plus lent que dans le passé. L'industrie dans son ensemble a subi 1,3 million de

suppressions d'emplois au cours des quatre dernières années pour lesquelles des statistiques sont disponibles. Le secteur tertiaire a créé pendant la même période 3,3 millions de nouveaux emplois. Au sein du secteur industriel, seules les branches énergie et construction ont maintenu l'emploi à un niveau constant, tandis que l'industrie manufacturière l'a réduit. Dans le secteur tertiaire, les créations d'emplois ont été notables dans le secteur public, une tendance qui ne pourra pas se maintenir dans le cadre des contraintes budgétaires actuelles.

Les relations cycliques et à long terme entre la croissance et l'emploi varient quelque peu entre les économies de la Communauté, des États-Unis et du Japon. Le Japon présente le taux de croissance de l'emploi le plus faible par unité de croissance économique et l'amélioration la plus rapide pour la productivité du travail, les USA à l'opposé présentent le taux de croissance de l'emploi par unité de croissance économique le plus élevé et la Communauté se situe entre le Japon et les USA. Il faut être prudent pour les comparaisons des performances en terme d'emploi, car il faut prendre en compte le volume de l'emploi (nombre des postes de travail multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées)

Tableau 11**Croissance de l'emploi à court terme et à long terme**

		<i>(taux de variation annuels)</i>										
		B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE 10
1960-1982		0,2	0,7	-0,1	-0,1	0,4	0,4	0,0	0,8	0,4	-0,1	0,1
1982-1985		-0,5	1,0	-0,7	-0,3	-1,2	-0,5	0,3	-0,5	-0,8	0,6	-0,3

Tableau 12**Croissance démographique de la population en âge de travailler (15-64 ans), CE 10**

											(en %)
1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
0,8	1,1	0,8	0,9	0,9	0,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	

Sources : Commission et sources nationales.

et la qualité de cet emploi. A long terme, la tendance en matière d'emploi à l'intérieur d'une économie est influencée par la croissance économique et, pour une part considérable, par le choix de la technologie, le rapport capital/travail (et par conséquent les coûts relatifs du capital et du travail) et

le volume des heures travaillées. La politique peut aussi avoir une influence comme cela est le cas si on considère l'effet de la fiscalité et des subventions sur les coûts des facteurs.

Tableau 13**Emploi par activité économique, CE 9**

				(en millions de personnes)		
		1977	Variation ⁽¹⁾			1981
<i>Agriculture, pêche</i>		7,3	- 0,9			6,4
<i>Industrie</i>		40,2	- 1,3			38,9
— énergie, eau		2,0	—			2,0
— industries extractives, chimiques		4,9	- 0,3			4,6
— métallurgie, ingénierie		12,4	- 0,4			12,0
— autres industries manufacturières		12,6	- 0,8			11,8
— bâtiment, génie civil		8,3	+ 0,1			8,4
<i>Services</i>		51,7	+ 3,3			55,0
— distribution		17,1	+ 0,4			17,5
— transports, communications		6,1	—			6,1
— crédit, assurances		5,4	+ 0,8			6,2
— administrations publiques		7,0	+ 1,2			8,2
— autres services		16,0	+ 0,9			16,9
Emploi total		99,7	+ 1,3			101,0

⁽¹⁾ De 1977 à 1981.

Source : Eurostat, enquêtes par sondage sur les forces de travail.

Note : L'emploi total comporte une partie non ventilée.

A court terme, les employeurs dans la Communauté n'augmentent que lentement leurs effectifs quand la demande s'accroît, spécialement en période de faible rentabilité. De même, les employeurs généralement hésitent à se défaire de leur main-d'œuvre s'ils prévoient une réduction temporaire de la demande. Cette situation contraste avec celle des États-Unis où existe une propension plus grande à court terme à engager et à licencier du personnel et du système japonais où l'emploi dans de nombreuses entreprises implique un

engagement à long terme à la fois des employeurs et des employés, les fluctuations de la demande sur l'emploi étant absorbées par le marché du travail secondaire non réglementé. La dernière décennie montre que l'économie américaine présente à courte période une élasticité de 0,75% de la croissance de l'emploi par rapport à celle du PIB, alors que le chiffre correspondant pour la Communauté est seulement de 0,4%.

2.4. Utilisation des capacités, dosage capital/travail et prix relatifs des facteurs

Les tendances récentes de l'investissement dans la Communauté européenne présentent des traits à la fois encourageants en même temps qu'ils soulèvent des interrogations.

Un aspect encourageant est l'intention déclarée par la plupart des entrepreneurs de la Communauté d'accroître sensiblement leurs investissements en 1984 par rapport à 1983. Les données du tableau 14, dérivées des statistiques des enquêtes de conjoncture de la Communauté, sont exprimées en termes

nominaux et en monnaie nationale. En termes réels, les estimations prévoient que l'agrégat communautaire passera de -2% en 1983 à 7% en 1984. Cela constitue la plus forte augmentation observée depuis de longues années — certes à partir d'un niveau très bas — et cet accroissement dépasse en particulier la modeste reprise des investissements enregistrée lors de la dernière phase ascendante de la conjoncture en 1978-1979. L'on s'attend à une croissance de l'investissement total de 4% environ en 1984, comme lors de la reprise de 1979. Toutefois, l'essor de l'investissement industriel privé paraît maintenant plus important qu'en 1979, tandis que l'évolution des investissements publics et de la construction de logements a été plus hésitante.

Tableau 14

Intentions d'investissement des chefs d'entreprises industrielles

(variation en valeur et en % par rapport à l'année précédente)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE
1983	-2	19	1	-36	5	-1	3	20	5	3	3
1984	15	60	5	23	20	13	11	-20	29	16	13

Source : Enquêtes d'investissement CE.

Il semble que cette reprise de l'investissement industriel s'explique essentiellement par la conjonction de quatre facteurs: le vieillissement du stock de capital fixe dans la Communauté au cours des dernières années, lequel a entraîné un besoin technologique de remplacement, l'amélioration de la trésorerie et des perspectives de profit des entreprises et, enfin, l'accroissement de l'utilisation des capacités dans de nombreuses branches industrielles. D'après les prévisions, l'excédent d'exploitation des entreprises devrait augmenter de 10 à 14% en termes nominaux dans les quatre grandes économies de la Communauté en 1984, ce qui représente une progression modérée à partir d'un niveau faible. Les données des enquêtes montrent que l'utilisation des capacités industrielles est passée de 76,5% à 81% du deuxième trimestre de 1983 au troisième trimestre de 1984⁽¹⁾. Ces résultats peuvent se comparer avec les sommets des cycles conjoncturels récents, pour lesquels les chiffres sont de 84% en 1979 et 86,5% en 1973. Ce dernier chiffre correspond à une situation de surchauffe de l'économie.

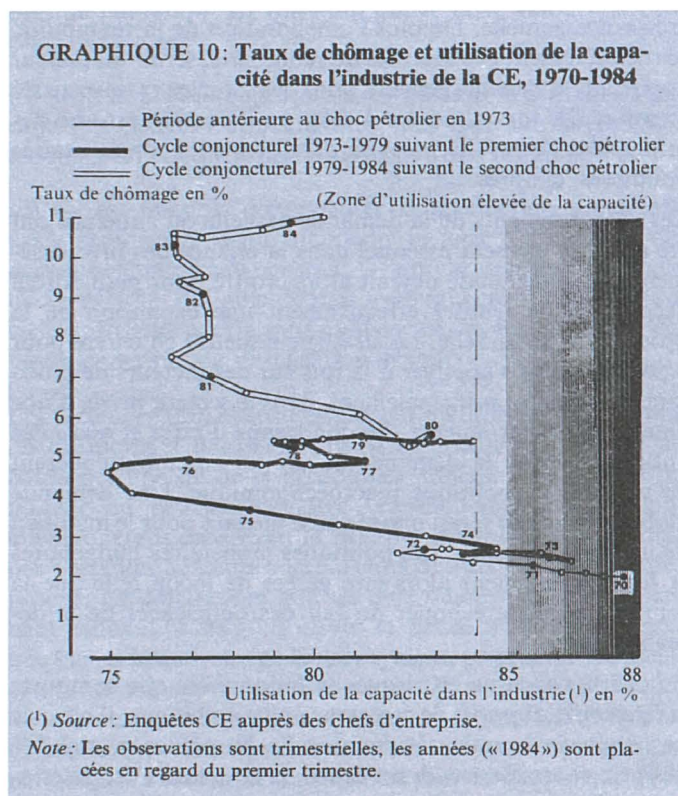
L'interrogation qui s'attache à ces tendances réside dans le fait que la reprise demeure modeste alors que l'utilisation des capacités a fortement augmenté et s'est ainsi rapprochée du niveau potentiel actuel de la production sans une réduction du chômage (voir graphique 10). Bien que l'investissement privé ait réagi plus rapidement aux changements de la demande et des profits que certains experts le prévoyaient, il y a jusqu'à présent une augmentation faible de la croissance très modeste du potentiel productif dans la dernière décennie (1-1,5%). La part des capacités qui peut être mise à contribution dans la production de façon rentable à un moment donné est fonction du prix des facteurs et des conditions de l'organisation du travail. Cependant, actuellement, cette marge semble être faible. (Ce problème est examiné plus loin dans la partie 3.1.)

Pour ce qui est des autres types d'investissements, le développement de la construction résidentielle reste modéré et devrait, d'après les prévisions, progresser d'environ 2% en 1984 et 1985, après un fléchissement en 1983. Cette branche souffre tout particulièrement du niveau élevé des taux d'intérêt réels spécialement lorsque s'y ajoutent des rigidités de marché, comme le contrôle des loyers. Les enquêtes sur les carnets des commandes et les prévisions d'emploi des entreprises de construction montrent que ce secteur reste extrêmement déprimé.

(1) Corrigé de l'effet des grèves en RF d'Allemagne.

La formation brute de capital fixe du secteur public a été, elle aussi, très limitée. Il est prévu que son taux de croissance en volume devrait évoluer comme suit pour l'ensemble de la CEE: 1983: +0,3%; 1984: +0,8%; 1985: +2,1%.

Parallèlement à la stagnation de l'emploi, on observe dans la Communauté une forte augmentation du stock de capital par personne occupée, alors qu'aux États-Unis, l'investissement et l'emploi ont évolué au même rythme. Au Japon cependant le taux de croissance du stock de capital par personne employée a été plus proche de celui de la Communauté que de celui des États-Unis. Les tendances divergentes entre la Communauté et les États-Unis se manifestent depuis une vingtaine d'années. Au cours de la période 1973-1983, selon certaines estimations, le stock de capital par salarié a progressé de 3% par an dans la Communauté alors qu'aux États-Unis ce chiffre était voisin de zéro.



La recherche des causes possibles de cette divergence montre qu'il y avait une différence marquée, selon certains calculs, dans le développement du coût relatif réel du travail face au taux de rendement du capital: un accroissement de 4% dans la Communauté et une quasi-stabilité aux États-Unis. Le Japon, comme la Communauté, a subi une divergence désavantageuse entre le développement du coût réel du travail et celui du taux de rendement du capital. L'impact sur les

décisions d'investissement du taux de rendement sur le stock de capital nouveau ou existant, comparé avec celui du coût du capital est un processus complexe. De plus, il y a une marge d'erreur statistique appréciable sur les données concernant le stock de capital. Il n'en demeure pas moins que l'on assiste à une augmentation significative du capital en Europe (données sur l'industrie manufacturière d'ensemble de l'économie et les statistiques des enquêtes de conjoncture) (1).

Jusqu'en 1981, le taux de croissance de la production par personne employée a été plus élevé dans la Communauté qu'aux États-Unis et une large part de cette évolution provient de l'augmentation du stock de capital par personne employée. La relation entre la reprise de la croissance de la production et celle de l'emploi est donc nettement moins marquée dans la Communauté qu'aux États-Unis. La tendance au renforcement de l'intensité capitaliste dans la Communauté européenne s'est poursuivie pendant la récession de 1981-1982. Comme cela est montré plus bas, le rapport de la croissance du PNB à l'investissement sur la dernière décennie était inférieur de moitié dans la Communauté à celui des États-Unis; cependant ces divergences sont quelque peu amplifiées par la différence des situations cycliques entre la Communauté et les États-Unis. De plus il faudrait tenir compte de la mise au rebut de certains investissements. Une amélioration de l'efficacité de l'investissement à générer la production et l'emploi constitue un objectif de la plus haute importance pour l'élaboration de

Tableau 15

Croissance de la production par rapport à la part de l'investissement dans le PIB, Communauté et États-Unis

	1960-1973	1974-1984
<i>CE 10</i>		
Formation brute de capital fixe en % du PIB	22,8	20,2
Taux de croissance du PIB, en %	4,8	1,7
Efficacité de l'investissement (1)	0,21	0,08
<i>États-Unis</i>		
Formation brute de capital fixe en % du PIB	19,4	16,4
Taux de croissance du PIB, en %	4,0	2,3
Efficacité de l'investissement (1)	0,21	0,14

(1) Taux de croissance du PIB divisé par la formation brute du capital fixe en % du PIB.

(1) Pour les études détaillées, voir *Économie européenne* n° 20, juillet 1984

politiques destinées à créer une croissance suffisante de la production à la hauteur de la situation de l'emploi dans la Communauté.

3. Vers plus de croissance et d'emploi dans l'économie européenne

3.1. Objectifs et principes d'une action collective

3.1.1. Croissance et inflation

La Communauté aspire à de meilleures performances économiques, et l'on s'accorde généralement à penser que les objectifs multiples d'une amélioration de la croissance et de l'emploi et d'un faible niveau d'inflation doivent être poursuivis concurremment, une attention particulière devant être accordée à la création d'emplois.

Au cours des deux dernières décennies, les taux de croissance et d'inflation sont passés de 4,5% tous les deux dans les années soixante, à 2% et 11% respectivement au cours des dix années 1973 à 1982, et s'établissent actuellement à 2% et 5%. La longue lutte entreprise pour améliorer la relation fondamentale entre la croissance et l'inflation a donc commencé à porter ses fruits.

Dans la recherche d'une amélioration de sa performance économique, à quelle hauteur la Communauté doit-elle placer la barre ? Les connaissances dont on dispose sur les paramètres précis de la politique à mettre en œuvre sont trop incertaines pour permettre de fixer formellement des objectifs de prix et de production. Il est cependant possible de débattre de quelques ordres de grandeur.

Il peut être utile de décomposer les problèmes de la manière suivante :

- quel est actuellement le niveau des marges de capacité inutilisées et le taux de croissance de la production potentielle ⁽¹⁾ ?
- comment pourrait-on augmenter la croissance de la production potentielle et dans cette hypothèse la demande s'accroîtrait-elle de façon à s'adapter aux possibilités de l'offre ?

En ce qui concerne les capacités actuellement inutilisées, les seules informations directes dont on dispose concernent l'industrie, qui ne représente qu'un tiers de la production totale. Dans ce secteur, le taux d'utilisation des capacités était évalué à 81% au troisième trimestre de 1984, alors qu'au cours des années récentes, les points culminants des cycles correspondaient à des taux compris entre 84 et 86%.

(1) La production potentielle représente le niveau d'activité qui pourrait être atteint avec le stock de capital existant dans les conditions de coûts du travail en vigueur et sans accélération de l'inflation.

La rapidité avec laquelle les capacités excédentaires ont été résorbées au cours de l'année écoulée donne à penser que de hauts niveaux d'utilisation des capacités seraient très vite atteints dans de nombreux secteurs à moins que ne croisse le potentiel productif, vu la création d'un stock de capital nouveau et l'utilisation meilleure du stock existant. Les dernières enquêtes auprès des chefs d'entreprise indiquent une diminution rapide du solde net des industriels qui s'attendent à ce que leurs capacités de production soient plus que suffisantes au cours des mois à venir.

En ce qui concerne l'évolution de la croissance annuelle de la production potentielle, divers indicateurs donnent à penser qu'elle est revenue au cours de la dernière décennie à environ 1-1,5% pour la Communauté ⁽²⁾.

Considérés globalement, ces faits donnent à penser qu'il faudra se donner comme objectif d'augmenter le potentiel productif si l'on devait envisager une accélération de la croissance actuelle. De plus l'amélioration de la rentabilité, particulièrement des attentes de rentabilité, serait un facteur important d'encouragement pour les nouveaux investissements et dès lors atteindre à cette amélioration est une des principales tâches discutées en détail dans les commentaires politiques ci-après.

Les accroissements de la demande actuelle ou anticipée ont été aussi un élément essentiel dans la relance des investissements, et la demande devrait alors croître pour permettre à l'économie de réaliser effectivement une expansion de la production potentielle. La stratégie à mettre en œuvre pour y parvenir doit s'appuyer à la fois sur des facteurs de croissance provenant principalement, dans le secteur privé, d'une amélioration particulière des conditions d'offre et aussi des anticipations de la demande et sur un ensemble cohérent de mesures de politique macroéconomique. Une demande globale déprimée serait une sérieuse menace pour le maintien de la reprise actuelle. Les politiques monétaires budgétaires et fiscales devraient alors être gérées de façon telle que la reprise ne puisse échouer du fait des déficiences de la demande générale.

En ce qui concerne les risques inflationnistes que comporte la fixation d'objectifs de croissance plus ambitieux, il n'existe pas de loi immuable déterminant l'arbitrage entre stabilité des prix et croissance. A cet égard, la situation s'est détériorée en Europe au cours des années passées. Le graphique n° 11 montre l'évolution du rapport entre la hausse des prix à la consommation et le taux d'utilisation des capacités depuis 1970. Les points culminants qu'a présentés successivement en 1970, 1973 et 1979 le taux d'utilisation des capacités

(2) C'est dans cette fourchette que se situent par exemple le taux de croissance moyen pour les cinq dernières années, ainsi que le taux de croissance moyen au cours des deux derniers cycles conjoncturels (plus précisément, entre les points de ces cycles où l'utilisation des capacités de production industrielle était identique).

sont concomitants à des augmentations du taux d'inflation — lequel a atteint respectivement 4%, 8% et 10%. Par conséquent, l'arbitrage entre l'utilisation des capacités et l'inflation s'est apparemment détérioré. A chaque fois que le taux d'utilisation des capacités atteint un de ces points culminants, le rythme de l'inflation a marqué une nouvelle accélération et a même dépassé 14 % notamment sous l'effet des deux chocs pétroliers. Ce n'est qu'après de sévères récessions que la hausse moyenne des prix à la consommation a été ramenée, en 1978 et maintenant en 1984, à environ 7%.

En matière d'utilisation des capacités et d'inflation, les valeurs aujourd'hui sont les mêmes qu'au milieu de l'année 1978. A cette époque-là comme maintenant, une période antérieure de lente reprise avait porté le taux d'utilisation des capacités dans l'industrie aux alentours de 80%. A partir du milieu de l'année 1978, l'augmentation du taux d'utilisation des capacités est allée de pair avec une accélération de l'inflation. La question qui se pose aujourd'hui est donc de savoir :

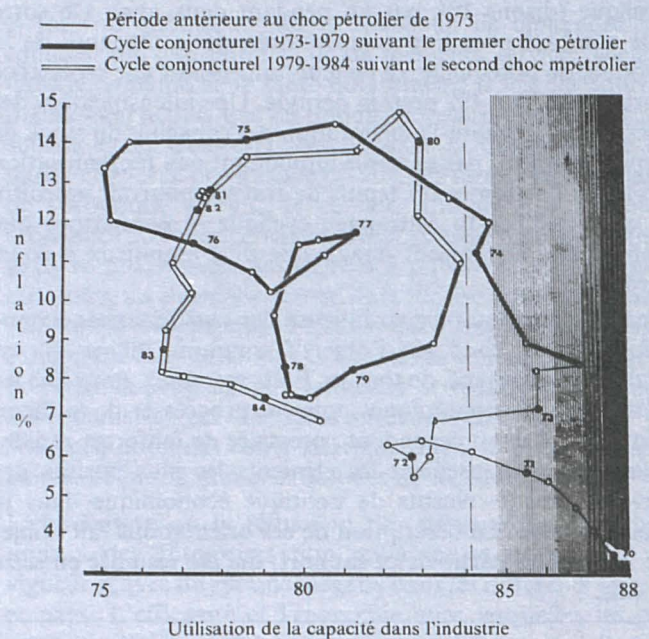
(i) si de nouvelles augmentations du taux d'utilisation des capacités peuvent être atteintes sans que soit inversée la tendance à la décélération progressive de l'inflation;

(ii) s'il est possible d'augmenter la production potentielle assez rapidement pour maintenir le taux d'utilisation des capacités à un niveau constant — par exemple aux alentours de 83-84% — qui aille de pair avec une croissance tendancielle suffisante et cela sans qu'il en résulte des pertes importantes en termes de stabilisation des prix.

Les facteurs externes sont largement favorables à une bonne ou du moins à une meilleure performance sur les prix au cours des une ou deux prochaines années. La faiblesse du marché du pétrole persistera vraisemblablement pendant quelque temps encore car la situation énergétique ne semble pas présenter de risques importants d'inflation dans le futur proche. Le dollar, bien que ses taux de change se maintiennent à des niveaux plus élevés et pendant plus longtemps que bien des analystes ne le prévoyaient, pourra difficilement continuer à s'apprécier vis-à-vis de l'Écu comme il l'a fait au cours des trois dernières années, et il y a beaucoup plus de chances qu'il se déprécie à moyen terme. A cet égard, la période qui commence devrait être plus favorable que 1979 et 1980.

Si l'on veut que les facteurs internes soient également favorables, il serait nécessaire, comme on l'a déjà indiqué, d'accroître la rentabilité de la production des entreprises. A cet égard, une modération des salaires jointe à d'autres mesures microéconomiques d'action sur l'offre joueraient un rôle important dans l'amélioration de la rentabilité des capacités de production et le maintien d'une pression à la baisse sur les prix. De plus, afin d'éviter de répéter l'expérience de 1978

GRAPHIQUE 11: Inflation⁽¹⁾ et utilisation de la capacité⁽²⁾ dans la CE, 1970-1984



(1) Hausse des prix à la consommation, taux de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

(2) Utilisation de la capacité dans l'industrie, observations trimestrielles.

Source : Enquêtes CE auprès des chefs d'entreprise.

Notes : Les années (par exemple 1979) sont placées sur le graphique en regard du premier trimestre de celle-ci. La zone hachurée représente les niveaux effectifs élevés d'utilisation de la capacité.

qui a vu la masse monétaire progresser de façon excessive — 14% dans la Communauté et 11% en Allemagne —, la politique monétaire devrait respecter clairement des objectifs de stabilité à moyen terme et de croissance.

En conclusion, un taux de croissance supérieur à la tendance à court terme de 2 à 2,5% serait nécessaire pour améliorer de façon substantielle la situation de l'emploi dans un contexte de progrès technique continu. Certains États membres, l'Allemagne par exemple, considèrent déjà qu'un taux de croissance potentielle de 2,5% est possible à moyen terme. Une amélioration des conditions de l'offre dans tous les États membres combinée avec des anticipations fermes sur une croissance de la demande rendraient possible une croissance légèrement supérieure à 3% pour la Communauté, ce qui constitue une forte amélioration sur la tendance récente mais non impossible. Il existe également la perspective d'une

croissance supérieure à la tendance par l'absorption d'une certaine marge des capacités inutilisée ou utilisée moins efficacement. La marge purement cyclique est en effet assez réduite dans la Communauté et il serait peu raisonnable de supposer plus qu'une contribution faible du rattrapage cyclique (disons 1% par an pendant deux ans). De sorte que combiné avec une augmentation de la tendance de la production potentielle, ce facteur autoriserait une croissance agrégée de 3,5 à 4% pour la période. Une intensification des mesures concernant l'amélioration des capacités du stock de capital existant, par exemple impliquant une réorganisation de la production et du temps de travail, pourrait accroître la contribution du rattrapage cyclique et permettrait que l'on se fixe un objectif imaginable plus ambitieux à court terme.

Une amélioration plus ambitieuse des performances économiques est à coup sûr l'objectif commun, même s'il est seulement qualitatif, de tous les États membres. Pour que les performances économiques puissent progresser de la façon proposée, il serait cependant nécessaire de renforcer rapidement et vigoureusement les éléments les plus positifs des développements récents de politique économique dans la Communauté. La description de ces orientations fait l'objet de la dernière partie de ce rapport, qui est résumée en seize points.

Tableau 16
Croissance et inflation

	Taux de croissance annuels moyens			
	1961-70	1971-80	1981-83	1984-85 ⁽¹⁾
PIB				
En volume	4,3	2,9	0,4	2,2
Indice implicite des prix	4,7	9,8	8,0	4,4
En termes nominaux	9,1	13,0	8,4	6,7

(¹) Prévisions sur la base des politiques actuelles.

Point 1: La Communauté devrait chercher collectivement à créer les conditions de réalisation de taux de croissance effective et potentielle sensiblement plus élevés et de taux d'inflation faibles ou tout au moins plus bas. On suggérera, comme point de repère pour la discussion, un taux de croissance potentiel de 2,5 à 3% et, pour une période limitée de rattrapage conjoncturel, un taux de croissance effectif un peu plus élevé, de l'ordre de 3 1/2 à 4%, mais dans ce dernier cas, seulement si le taux de croissance potentielle de la production était également augmenté. Pour réussir dans cette voie, il est nécessaire de mettre en œuvre un important train de mesures visant à améliorer les conditions de l'offre sur tous les marchés — biens, services, main-d'œuvre et capitaux —, à défaut de quoi la croissance plus rapide de la demande et de la production se heurterait rapidement à des contraintes en matière de capacités de production ou d'inflation.

3.1.2. Emploi et investissement

Compte tenu du problème actuel posé par le niveau élevé du chômage, il est nécessaire non seulement de rechercher une croissance économique plus forte mais aussi de s'assurer que chaque point de croissance se traduise par un plus grand nombre d'emplois. Comme nous l'avons déjà vu (section 2.3), il n'y a pas de relation simple ou fixe entre la croissance de la production et celle de l'emploi; mais il n'y a aucune raison de penser que la faible propension à créer des emplois que l'on a rencontrée ces dernières années ne puisse être améliorée.

Le volume de l'emploi ne s'est guère accru au cours de la phase de croissance rapide des années 1960 et a même légèrement baissé pendant la phase de croissance lente des années 1970. Dans le même temps, le stock de capital par personne employée s'est élevé régulièrement, au taux moyen d'accroissement de 2,5% par an au cours de cette même décennie. La hausse persistante du coût réel du travail en rapport avec le taux de rendement du capital constitue sans aucun doute un facteur important d'encouragement à un renforcement de l'intensité capitaliste. Une part importante de cette évolution s'explique par le coût du travail ne relevant pas des rémunérations, tandis que le coût du capital était maintenu bas grâce au faible taux d'intérêt réel et aux distorsions fiscales. Une telle évolution a sans doute contribué à pousser les pays de la Communauté vers des activités productives incorporant peu de main-d'œuvre et cette tendance doit être renversée.

Vouloir pallier l'effet de l'intensification du capital et de l'économie de main d'œuvre dans le développement structurel de l'économie ne signifie pas réduire les investissements et retarder le progrès technique comme on le suppose parfois à tort. Il suffira de rappeler la performance en matière d'investissement et de technologie des économies des États-Unis et du Japon qui ne semblent pas avoir souffert de ce type de biais.

Dans la Communauté, l'amélioration apparente de la productivité du travail de 2% par an pendant la dernière décennie s'est semble-t-il accompagnée, d'après les estimations disponibles, d'une diminution tendancielle de la productivité du capital. La croissance de la productivité globale des facteurs n'a été alors seulement que de 1,5% par an. Le coût du travail s'est accru sensiblement (2% par an) tandis que le taux de rendement du capital a décliné au même rythme (-2% par an). Par rapport au taux de rendement du capital le coût du travail a donc augmenté de 4% par an pendant dix ans.

L'estimation de l'élasticité de substitution entre ces facteurs est extrêmement complexe et les estimations de l'élasticité à

long terme varient sensiblement. Il est donc difficile de prévoir de façon précise dans quelle mesure les changements des prix relatifs du capital et du travail ont un impact sur l'emploi. Cependant, la tendance actuelle dans les proportions entre ces facteurs doit être changée si l'on veut atteindre une croissance sensible de l'emploi sans que soit requise une croissance irréaliste. On pourrait atteindre au moins une stabilité du coût réel du travail avec une reprise significative du taux de rendement du capital. L'ajustement de la fiscalité et de la structure des aides pour encourager une allocation plus efficace des ressources serait une mesure parmi d'autres pour atteindre cet objectif. Cependant l'impact actuel sur l'emploi dépendra de l'ensemble des politiques de l'offre et de la demande recommandées dans ce rapport.

Point 2: La Communauté devrait viser à modifier la composition de sa croissance économique davantage en faveur de l'emploi en corrigeant les biais excessifs en faveur d'un renforcement de l'intensité capitaliste. Une évolution appropriée des coûts relatifs des facteurs, combinée à une structure plus favorable de la croissance économique, devrait permettre l'obtention d'une progression sensible de l'emploi. Corriger les anciens biais capital-travail ne signifie pas négliger le progrès technique ou réduire l'effort d'investissement. Au contraire, il s'agit en l'occurrence d'utiliser le capital de manière plus productive.

*
* *

Les prochains chapitres décrivent d'une manière nécessairement schématique un ensemble complet de politiques macroéconomiques et microéconomiques qui devraient être suffisantes pour assurer une bonne performance de l'économie communautaire. Ces politiques sont pour la plupart essentiellement orientées vers le moyen terme, mais toute politique conjoncturelle requise sera précisée dans le texte.

3.2. Le cadre de la politique financière

3.2.1. Pause de la progression des dépenses publiques

Jusqu'à une date très récente, la part des dépenses publiques dans le PIB a connu une progression pratiquement sans interruption depuis la fin de la guerre. En 1958, à la fondation de la CEE, elle s'élevait à 32,5% du PIB de la Communauté considérée dans son ensemble. En 1983, elle a atteint un record historique de 47,8% du PIB, puis elle est revenue à 47,3% (estimation) en 1984. Sur la base des informations disponibles, elle continuera à baisser en 1985 à un rythme un peu plus soutenu pour se situer à 46,4% du PIB. Même si les dépenses publiques continuent de s'accroître légèrement en volume au cours de ces deux années, cette diminution de la part des dépenses publiques dans le PIB marque peut-être un point de retournement important dans la ten-

dance structurelle de l'économie européenne. Plusieurs pays (République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Danemark, Pays-Bas) ont arrêté des programmes pluriannuels rigoureux pour consolider cette tendance, et leur exemple mériterait d'être suivi par d'autres États membres.

Il est vrai qu'il reste encore beaucoup de demandes bien fondées non satisfaites pour de meilleurs services sociaux, dans le domaine de la santé notamment. Il semble pourtant maintenant acquis que les impôts, les cotisations de sécurité sociale et les transferts sociaux dans la Communauté ont dans l'ensemble progressé trop vite par rapport à la capacité de l'économie et ont, de ce fait, affaibli le potentiel de croissance de cette économie. Dès lors, c'est un renversement dans la progression des dépenses publiques qui devraient constituer un élément essentiel de la reprise à moyen terme de l'économie européenne. Ces nouvelles tendances devraient conduire à des réductions d'impôts, devraient permettre de favoriser la propension à travailler et réduire les pressions inflationnistes (ces dernières pouvant être aggravées par l'augmentation des coûts salariaux due à la pression fiscale ou encore par la monétisation des déficits budgétaires).

L'élimination ou la réduction des subventions d'exploitations à des entreprises non rentables se poursuit à une vigueur et avec un rythme inégaux dans les différents secteurs et pays. L'efficacité et l'économie avec lesquelles les programmes d'aides sociales sont administrés laissent clairement une marge substantielle de progrès possibles dans quelques pays.

Dans leurs programmes pluriannuels de dépenses publiques, la RF d'Allemagne et le Royaume-Uni se sont fixé des objectifs très similaires pour la période allant de 1984 à 1988. En RF d'Allemagne, la part des dépenses publiques dans le PIB devrait être ramenée de 47% à 43%; au Royaume-Uni elle reviendrait de 44,5 à 40,5%. Dans la plupart des autres pays de la Communauté, le niveau actuel des dépenses publiques est nettement plus élevé que dans les deux pays précités (57% pour l'Italie et près de 60% ou plus pour le Benelux, le Danemark et l'Irlande). Même si de récents efforts d'économies ont été réalisés, il reste une certaine marge de manœuvre pour parvenir à une plus grande efficacité dans leurs programmes de dépenses publiques. La Communauté dans son ensemble pourrait donc envisager des progrès dans la modification structurelle de la part des dépenses publiques dans l'économie qui soient non moins ambitieux que ce que prévoient les objectifs déjà fixés par les pays qui disposent de stratégies à moyen terme.

Ces objectifs globaux en matière de dépenses publiques impliquent des limites sévères sur plusieurs catégories de celles-ci puisqu'une priorité devrait être accordée aux programmes de dépenses publiques contribuant de manière efficace à la restauration du potentiel productif d'un pays. Ceci implique des investissements en ressources humaines

et en capital physique: en programmes de recyclage et de formation pour les qualifications qui font l'objet d'une demande accrue, et en investissements d'infrastructure économique. Par souci d'économies budgétaires, les compressions des investissements publics ont été sévères dans de nombreux pays. En conséquence, l'activité dans le secteur de la construction est déprimée dans la plupart des États membres, tout particulièrement en RF d'Allemagne. Les projets d'investissements publics d'importance vitale pour le développement économique devraient être essentiellement appréciés en fonction du taux de rendement économique qu'ils offrent. L'actuelle morosité conjoncturelle commande que des projets offrant des taux de rendement élevés et relativement sûrs soient mis en œuvre là où il n'est pas impératif de réduire le déficit budgétaire. Les besoins en matière de rénovation urbaine sont également très grands. Compte tenu des délais pour la mise en œuvre des projets d'investissements publics, c'est maintenant qu'il faudrait préparer l'expansion de programmes adaptés de travaux publics.

Tableau 17

Part des dépenses publiques dans le PIB — Tendances passées et objectif possible pour 1987

	1970	1984	1987
Dépenses publiques courantes	32,6	47,3	43,3
Investissements et transferts en capital	5,1	4,0	5,0
Total des dépenses publiques	37,7	51,3	48,3

L'établissement de ces quelques chiffres simples et illustratifs du tableau 17 appelle deux précisions importantes. D'abord, tous les États membres devraient envisager un déclin de la part des dépenses publiques dans le PIB et les quelques pays où la consolidation budgétaire est bien avancée devraient pouvoir se permettre d'accroître modestement leurs dépenses publiques en volume. Ensuite, la distinction entre dépenses courantes et capital doit être considérée comme un simple critère de priorités: il faut l'interpréter comme permettant de favoriser les dépenses publiques qui soutiennent la croissance du potentiel de production de l'économie. Celles-ci incluent plusieurs types de dépenses courantes et excluent les investissements publics qui présentent de faibles rendements économiques et sociaux.

Point 3: Le mouvement récent d'infléchissement des dépenses publiques devrait être maintenu à moyen terme dans l'ensemble de la Communauté, l'objectif possible étant une réduction

annuelle de 1 point de pourcentage de leur part dans le PIB. Il conviendrait toutefois d'exploiter les possibilités d'investissements publics (et plus généralement des dépenses de développement) assurant des taux de rendement élevés par rapport aux taux d'intérêt. Il faudrait développer des programmes d'investissements publics dans les pays dont les finances publiques sont suffisamment consolidées et où le secteur de la construction est sous-utilisé.

3.2.2. Allègement de la fiscalité pour promouvoir l'entreprise et l'emploi

On constate que des tendances nouvelles se font jour dans la Communauté pour alléger la fiscalité et encourager l'augmentation de la production, la création d'entreprises nouvelles et celle d'emplois. La confirmation et le renforcement de ces tendances sont d'une importance primordiale pour toute stratégie destinée à rendre l'économie plus dynamique.

L'alourdissement de la fiscalité en Europe a accru le décalage entre le coût de la main-d'œuvre pour les employeurs et le revenu après impôt des salariés. L'augmentation plus que proportionnelle des charges de sécurité sociale par rapport aux salaires amène les entreprises à créer moins d'emplois. La charge fiscale accrue qui pèse sur les revenus salariaux (impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés) renforce, à l'occasion des négociations salariales, les pressions pour une augmentation des rémunérations avant impôt, ce qui tend à intensifier l'inflation par les coûts. L'impact global de ces tendances peut être mesuré par le rapport entre les revenus salariaux nets et les coûts salariaux globaux, sécurité sociale comprise. Pour les quatre plus grands pays de la Communauté, ce rapport est en diminution constante puisque de 59% en 1971, il est passé à 51% en 1981 et devrait s'établir à 46% en 1984. Par comparaison, ce rapport est resté plus élevé aux États-Unis. En effet, s'il a également diminué dans ce pays, puisqu'il est passé de 69% en 1971 à 59% en 1981, on estime que grâce à l'allègement récent de la fiscalité, il s'est établi à 66% en 1983, ce qui constitue un très net renversement de la tendance antérieure. Ces chiffres illustrent bien la mesure dans laquelle le poids croissant du secteur public et de la fiscalité peut freiner les performances économiques et inversement.

Plusieurs pays ont engagé des programmes de réduction et de réforme des impôts.

Le dernier budget britannique, c'est-à-dire le budget pour 1984-1985, prévoit une diminution de l'impôt sur les sociétés — qui sera applicable pendant quatre années consécutives —, la suppression de la surtaxe sur les cotisations de sécurité

sociale et de nombreuses initiatives précises en faveur des petites entreprises ou des entreprises nouvelles.

Dans son budget pour 1985, le gouvernement français prévoit une diminution de la fiscalité sur les entreprises, de la surtaxe sur les cotisations de sécurité sociale et de l'impôt sur le revenu qui représentera un montant équivalent à 1% du PIB et il envisage de poursuivre cette politique les années suivantes. Le budget néerlandais pour 1985 comporte des allègements fiscaux atteignant un tiers de 1% du PIB; il s'agit essentiellement d'une réduction des cotisations de sécurité sociale des employeurs.

Le gouvernement allemand a annoncé que les réductions de l'impôt sur le revenu et des augmentations des allocations familiales présentant 20 milliards de DM (soit 1% du PIB) seront mises en œuvre sur trois ans, ce programme ne démarant pas cependant avant 1986. Le gouvernement envisage actuellement de mettre en œuvre le premier volet de ses mesures fiscales (principalement l'augmentation des allocations familiales) le 1^{er} janvier 1986 et le second, le 1^{er} janvier 1988 (abaissement de la progressivité de l'impôt sur le revenu). Bien qu'il ne soit pas prévu d'augmentations compensatoires des impôts, le programme n'est pas entièrement arrêté en matière d'impôts; il est prévu que le besoin net de financement du budget fédéral serait ramené à 1% du PIB en 1988. Dans le cas du Royaume-Uni, en plus des réductions et des réformes d'impôts déjà mentionnées, la stratégie financière à moyen terme est axée sur un dispositif d'ajustements budgétaires (allègements fiscaux ou augmentation des dépenses) compatible avec l'objectif de ramener à 1,75% du PIB le besoin de financement du secteur public. Ces ajustements atteindraient 13,5 milliards de livres (soit 3% du PIB) pour le dernier exercice prévu (1988-1989).

Lorsque leur déficit budgétaire constitue une forte contrainte, les États membres pourraient toutefois envisager des modifications de la structure fiscale en faveur de l'emploi. En pratique, ceci signifierait par exemple que l'on diminue les taxes spéciales sur la masse salariale ou les cotisations sociales et que l'on augmente les taxes sur la consommation. Mais une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée ou des taxes sur l'énergie ou d'autres produits risque d'aggraver l'inflation. Il faut donc tenir compte de ce problème et y trouver une solution. Un principe de base, déjà examiné et accepté dans certains pays, est que la hausse de la fiscalité indirecte ne devrait pas donner lieu à compensation lors des négociations salariales. En outre, dans une économie où le sous-emploi sévit, il semble raisonnable de modifier la structure fiscale de manière à stimuler le recours à ce facteur de production, ce qui peut se faire en diminuant certaines subventions à l'investissement lorsqu'il apparaît que les mesures prises ont entraîné un renforcement excessif de l'intensité capitaliste ou le maintien d'industries non productives. Il apparaît également logique dans certaines

circonstances de taxer plus lourdement un autre facteur de production comme l'énergie, de manière à en stimuler une utilisation plus rationnelle et à améliorer les termes de l'échange de l'économie européenne.

Il conviendrait également de réexaminer la manière dont sont perçues les cotisations de sécurité sociale, quand elle est susceptible d'exercer un effet défavorable sur l'emploi. Ainsi, les cotisations basées en totalité ou en partie sur une somme fixe introduisent un élément de rigidité dans les coûts salariaux et de discrimination fiscale par rapport aux travailleurs à revenus modestes. Les systèmes de cotisation prévoyant des cotisations minimales ou des plafonds par salarié devraient être reconsidérés au profit de prélèvements plus simples, de préférence moins élevés et basés sur le principe de la linéarité. Dans de nombreux pays, le niveau élevé du montant minimal des cotisations sociales décourage l'emploi à temps partiel. Une directive communautaire prévoyant la proportionnalité des cotisations reste encore à appliquer pleinement.

De 1970 à 1984, la modification des structures fiscales dans la Communauté a généralement pris une direction tout à fait opposée à celle requise par la priorité donnée à l'encouragement de l'esprit d'entreprise et à l'emploi. La charge de la fiscalité indirecte n'a pas varié mais la forte augmentation de la charge fiscale globale qui atteint sept points de pourcentage du PIB est uniquement due au relèvement des impôts sur le revenu et sur les bénéfices et à celui des cotisations de sécurité sociale. Ces tendances devraient maintenant être inversées. Sur les trois années 1985-1987, la Communauté pourrait envisager une diminution de la charge fiscale globale de l'ordre de trois points de pourcentage, une diminution plus importante (de peut-être quatre points de pourcentage) des impôts sur le revenu et sur l'emploi et une hausse de peut-être un point de pourcentage des taxes à la consommation.

En conclusion, une diminution des prélèvements fiscaux sur l'emploi et les entreprises ainsi que l'élimination à moyen terme des distorsions fiscales devraient être l'une des composantes majeures d'une stratégie destinée à stimuler la reprise économique en Europe. Un premier pas dans ce sens a déjà été fait dans certains pays qui ont institué des allègements fiscaux en 1984 ou en 1985. Ailleurs, la voie s'est trouvée largement préparée par la stabilisation des déficits budgétaires. Néanmoins, il est devenu urgent de multiplier les programmes de réduction structurelle d'impôts dans la Communauté pour réaliser des progrès permanents et durables en matière de rentabilité des entreprises et de leur capacité à créer des emplois. Les modalités de financement de ces allègements fiscaux, soit par une compression des dépenses, soit par des modifications de la structure fiscale ou des déficits, varieront selon les pays et l'on examinera plus loin les politiques à suivre pour parvenir à l'équilibre budgétaire.

Quoi qu'il en soit, tous les pays devraient désormais s'engager dans des programmes d'allègements fiscaux, là où la contrepartie financière de telles mesures a été assurée, ou de compression des dépenses qui permettront de réaliser ultérieurement des allègements fiscaux. La nécessité d'une programmation à moyen terme des finances publiques, en vue de définir avec précision les moyens à l'aide desquels obtenir un allègement de la charge fiscale, est d'autant plus évidente.

Tableau 18

Variations de la structure des impôts de 1970 à 1984 et objectif indicatif pour 1987

	<i>(en % du PIB)</i>		
	1970	1984	1987
Impôts indirects	13,9	13,8	15,0
Impôts directs	10,3	13,1	11,5
Cotisations de sécurité sociale	11,0	15,5	13,0
Total	35,3	42,4	39,5

Point 4: Les charges fiscales pesant sur les entreprises et l'emploi devraient être fixées de manière à infléchir substantiellement la tendance à moyen terme, cette inflexion devant être compensée, en cas de problèmes budgétaires graves, par des compressions des dépenses ou certaines majorations de la fiscalité indirecte. A titre de repère quantitatif, la charge fiscale totale devrait être réduite de 1 point de pourcentage du PIB par an de 1985 à 1987, cette action permettrait une amélioration importante et permanente des conditions de l'offre dans l'économie européenne.

3.2.3. Solde budgétaire et dette publique

Pour définir la meilleure stratégie en matière de soldes budgétaires, il est nécessaire de tenir compte des principales différences entre pays ainsi que de leurs caractéristiques spécifiques en matière de dosage des politiques économiques. De telles différences peuvent déterminer non seulement l'ampleur, mais aussi le signe de l'impact des changements du solde budgétaire sur l'activité et l'inflation.

Pour prendre une situation extrême, lorsque le déficit budgétaire contribue à un accroissement de la charge de la dette publique, exprimée en part du PIB, à raison de 5% ou plus par an, et lorsque la dette publique approche 100% du PIB, la seule ligne de conduite saine est de renverser les tendances aussi radicalement et rapidement que possible. Faute de quoi, on doit s'attendre à une monétisation de plus en plus rapide de la dette ou à des taux d'intérêt à ce point élevés

que le développement économique en sera entravé. Plusieurs pays de la Communauté s'efforcent à présent d'éviter précisément ce type de problèmes: la Belgique, l'Irlande et l'Italie par exemple. Dans le cas de la Grèce, la correction des déficits budgétaires très importants n'est pas suffisamment rapide. Dans de telles situations, une politique de stabilisation bien conçue et coordonnée — englobant des mesures budgétaires et monétaires ainsi que la coopération des partenaires sociaux en matière de revenus — ne devrait pas être crainte en raison de ses effets « restrictifs ». Si une politique de stabilisation est rendue suffisamment efficace et crédible, des avantages immédiats se feront sentir, en particulier sous la forme d'une baisse des taux d'intérêt à long terme et d'un regain de confiance des entreprises. On trouve un exemple actuel d'une rapide transformation de ce genre au Danemark dont les finances publiques connaissent une évolution difficilement soutenable jusqu'à ce que la politique ait été changée il y a deux ans. Dans ce pays, une série de restrictions rigoureuses des dépenses publiques et des revenus, annoncées pour une période de plusieurs années, a rapidement abouti à une très importante baisse des taux d'intérêt et, à l'heure actuelle, le Danemark est celui des pays de la Communauté qui connaît la plus rapide expansion des investissements privés et de l'emploi. En revanche, tout retard apporté à corriger des niveaux insoutenables de la dette publique aboutit avec certitude à la récession ou à une inflation plus élevée ou aux deux.

A l'autre extrême, on trouve des situations où la charge de la dette publique en termes réels va en diminuant et où le déficit budgétaire et le taux d'inflation sont faibles. Ainsi, par exemple, selon les prévisions actuelles, le besoin de financement des administrations publiques en Allemagne devrait revenir de 1,8 % du PIB en 1984 à 0,8 % en 1985 (sous l'effet d'une majoration des recettes fiscales de 4,8 % et d'un accroissement de 2,7 % des dépenses courantes en termes nominaux). L'avantage dans de telles situations d'éviter des taux d'intérêt atteignant ou dépassant ceux qui prévalent sur les marchés mondiaux est important. En effet, dans le cas de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ⁽¹⁾, le taux d'intérêt à long terme est à présent sensiblement inférieur à celui payé par le Trésor des États-Unis pour les emprunts libellés en dollars. Néanmoins, dans des marchés financiers ouverts, il est difficile pour le taux d'intérêt payé par les emprunteurs individuels de se détacher complètement des conditions prévalant sur le marché mondial. Aussi, les avantages supplémentaires que l'économie pourrait retirer d'une diminution des déficits budgétaires — par le biais de

⁽¹⁾ L'économie néerlandaise se trouve dans la situation peu usuelle de connaître une hausse rapide de la dette publique, en même temps qu'un excédent important de l'épargne intérieure qui se manifeste par un surplus croissant de la balance des paiements atteignant actuellement 3,5% du PIB.

taux d'intérêt moins élevés — risquent-ils à présent d'être assez limités quant à leur ampleur. Lorsqu'ils sont plus élevés, les déficits budgétaires exercent une pression à la hausse sur les taux d'intérêt. L'expérience actuelle des États-Unis montre toutefois que des changements de la rentabilité du secteur privé peuvent être plus que suffisants pour assurer l'expansion économique et les investissements en dépit de taux d'intérêt élevés. Ceci démontre l'intérêt qu'il y a de centrer l'action sur des réductions fiscales qui stimulent fortement la rentabilité et la propension à l'embauche (encore que cet argument n'implique en aucune façon une approbation du déficit budgétaire excessif des États-Unis).

D'autres pays de la Communauté se trouvent dans une situation intermédiaire entre les catégories susmentionnées. La France est l'exemple d'un pays qui a un déficit budgétaire et un niveau d'endettement modérés, mais qui ne mobilise pas aisément une épargne intérieure adéquate. Dans un tel cas, il convient à présent de ne pas accroître le déficit, mais une économie européenne plus vigoureuse faciliterait des réductions d'impôts à l'intérieur d'une contrainte donnée pour le solde budgétaire.

Point 5: Une stratégie budgétaire pour une croissance plus vigoureuse et dans la stabilité de la Communauté devrait prendre en compte des évolutions différenciées entre États membres; les déficits devraient être réduits dans certains pays tandis que dans ceux où les déficits structurels ont été largement éliminés, une position de neutralité conjoncturelle plutôt que de restriction serait appropriée pour l'instant. Les politiques de solde budgétaire devraient inclure la réduction substantielle de la fiscalité déjà mentionnée. Dans plusieurs pays des efforts spécifiques sont nécessaires afin d'éliminer rapidement les déficits des opérations budgétaires courantes.

3.2.4. Objectifs monétaires et système monétaire européen

Dans la Communauté, la politique monétaire au cours de l'année écoulée a été menée avec succès à plusieurs égards. Une décélération graduelle du taux de croissance de la masse monétaire s'est accompagnée d'une décélération du taux d'inflation moyen. En outre, le degré de dispersion dans ces deux domaines s'est également réduit.

Les taux d'intérêt dans la Communauté ont dans l'ensemble diminué ou se sont stabilisés au cours des 12 derniers mois, en dépit des hausses substantielles et parfois brutales des taux d'intérêt du dollar. En moyenne, les taux d'intérêt à long terme dans la Communauté s'établissent actuellement à 11,5%, contre 13% aux États-Unis, alors que, historiquement, le taux d'intérêt moyen a toujours été substantiellement plus élevé dans la Communauté qu'aux États-Unis. Ce

découplage par rapport aux taux d'intérêt pratiqués aux États-Unis s'est certes accompagné d'une dépréciation de l'Écu, ce qui n'a pas empêché la décélération de l'inflation dans la Communauté. Mieux encore, le différentiel d'inflation entre la Communauté et les États-Unis va en diminuant (voir graphique 5).

Cette expérience récente des relations monétaires entre le SME et le dollar, et en particulier le découplage substantiel des taux d'intérêt, appelle un certain nombre de conclusions. L'unité du SME en tant que bloc de monnaies a substantiellement atténué l'importance des hausses de prix qui auraient été importées si chaque monnaie s'était dépréciée isolément. La netteté de l'engagement des États membres à l'égard du SME paraît avoir permis à tous les États membres de suivre plus facilement la prise de distance des taux d'intérêt sur le DM par rapport à ceux sur le dollar. Ainsi, la corrélation entre les mouvements des taux d'intérêt des monnaies du SME et ceux du DM est devenue supérieure à leur corrélation avec les taux d'intérêt du dollar depuis l'instauration du SME, c'est-à-dire depuis 1979. Ceci n'était pas le cas au cours des années antérieures — à savoir de 1973 à 1979 — pour le franc français ou la lire. La faiblesse des prix en dollars des produits de base a également réduit le risque d'inflation inhérent à la dépréciation de l'Écu vis-à-vis du dollar. Enfin, en ce qui concerne la demande en volume, la dépréciation de l'Écu vis-à-vis du dollar a contribué à la forte demande d'exportations en provenance de la Communauté. Ainsi donc la politique de découplage substantiel comporte deux éléments qui ont contribué à la reprise en Europe : des taux d'intérêt plus faibles et des taux de change moins élevés par rapport à ce qui aurait autrement été le cas.

Les rapports de change à l'intérieur du SME sont restés stables et calmes. La convergence des politiques monétaires dans le SME a gagné en substance et en crédibilité. Il n'y a pas eu de réalignement des parités à l'intérieur du SME depuis le 21 mars 1983. Toutefois, il y a eu un rapprochement frappant dans la fixation des objectifs monétaires quantitatifs. Ainsi, par exemple, l'objectif de la Banque de France pour 1984 en matière de croissance de la masse monétaire (5,5 à 6,5%) chevauche-t-il à présent celui de la Bundesbank (4 à 6%).

Pour 1985, ces tendances devraient être poursuivies. Dans les pays à taux d'inflation faibles, les objectifs de masse monétaire devraient favoriser un nouvel accroissement du taux de croissance du produit brut en volume. Dans les pays où le taux d'inflation est encore exagérément élevé, la tâche cruciale est de coordonner les politiques monétaire et budgétaire ainsi que l'évolution des revenus de manière à assurer un degré cohérent de stabilisation. De cette manière, la crédibilité de la stratégie est maximisée, tandis que les coûts économiques réels sont minimisés.

Des travaux sont actuellement en cours en vue de mettre en place un certain nombre de mesures susceptibles d'améliorer les mécanismes et le fonctionnement du système monétaire européen; ceux-ci devraient être considérés comme faisant partie de la stratégie économique générale de la Communauté. Les organes communautaires concernés sont actuellement en train de préparer de telles mesures en réponse aux orientations définies par le Conseil «Économie-finances». En septembre 1984, une révision du panier de l'Écu a été réalisée à la suite du premier réexamen quinquennal de sa composition. A cette occasion, la drachme a été incorporée dans l'Écu.

Point 6: En 1983 et 1984, la combinaison des politiques monétaire et économique en Europe a été dans une large mesure à même de découpler les taux d'intérêt des tendances à la hausse observées aux États-Unis, tout en réalisant en même temps une meilleure convergence en matière de stabilité monétaire. Le système monétaire européen a contribué positivement à ces succès. Ces tendances devraient être poursuivies. Une place plus grande pour une expansion monétaire réelle et une croissance du PIB en volume devrait être compatible avec une politique monétaire stable dans les pays où le taux d'inflation est faible et continue à fléchir. Le mécanisme et le fonctionnement du système monétaire lui-même devraient être renforcés en tant qu'éléments de la stratégie économique générale de la Communauté.

3.3. Conditions de l'expansion et de la compétitivité des entreprises

3.3.1. Marché intérieur des biens, des services et des capitaux

Le processus communautaire d'intégration des marchés semble s'être ralenti. En 1958, les exportations des dix États membres actuels vers leurs partenaires ou futurs partenaires de la Communauté représentaient 7% du PIB de la Communauté. En 1974, ce pourcentage avait pratiquement doublé, atteignant 12%. Depuis lors, il s'est essentiellement stabilisé, s'établissant à seulement 12 1/2 % du PIB en 1984, malgré la forte croissance du commerce entre les nouveaux États membres et les six pays fondateurs. Ces évolutions traduisent très certainement à la fois le caractère déprimé de l'environnement économique, la multiplication des réactions nationales de défense face aux difficultés de la mutation structurelle de nombreuses industries, ainsi que l'incapacité de soumettre les nouveaux secteurs à une véritable concurrence et plus généralement à exploiter complètement le potentiel de la dimension européenne en répondant à la troisième révolution industrielle actuellement en cours.

La menace que ces tendances font peser sur le potentiel économique de la Communauté inquiète de plus en plus. Depuis 1981 et avec l'appui du Conseil européen, de nouveaux programmes d'actions destinés à améliorer le fonctionnement du marché intérieur ont été proposés par la Commission. Le Conseil a commencé à se réunir dans une nouvelle formation qui s'occupe spécifiquement du marché interne. Une série de décisions ont été prises dans ce domaine par le Conseil de ministres, par exemple en ce qui concerne les normes techniques et les procédures d'information.

Toutefois, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour répondre à l'ampleur et à l'urgence de l'enjeu. En effet, le développement du marché intérieur répond à plusieurs objectifs économiques: relancer la croissance, encourager l'efficacité de l'investissement, ouvrir aux entreprises européennes un vaste marché intérieur de dimension continentale comme c'est le cas pour les principaux concurrents et ainsi renforcer leur place sur le marché mondial, accélérer la mise en place des technologies nouvelles, et, enfin, comprimer les coûts et les prix de façon à tempérer l'inflation et à élever le niveau de vie.

En juin 1984, la Commission, s'appuyant sur la nouvelle impulsion politique qui vient d'être mentionnée ainsi que sur le soutien croissant de l'industrie a présenté un important programme visant à améliorer le marché intérieur avant la fin de 1985. Ces propositions substantielles comprennent par exemple la réduction et la simplification des formalités douanières, une approche plus flexible pour l'harmonisation des normes techniques et de la législation fiscale, le renforcement de la concurrence sur les principaux services de transport et de crédit, l'extension de la liste des professions libéralisées et l'ouverture de nouveaux marchés publics d'équipements à la concurrence communautaire. La Commission a en outre présenté des propositions visant à rendre l'environnement juridique de la Communauté plus favorable à la formation de groupes d'entreprises engagées dans les projets d'intérêt communautaire.

La politique de concurrence de la Communauté doit être mise en œuvre vigoureusement aussi bien en ce qui concerne les aides d'État que les entreprises privées. Pour ce qui est des aides d'État, la Commission compte sur le soutien des États membres pour assurer que la politique communautaire de concurrence puisse apporter pleinement les bénéfices attendus.

Finalement, la Commission a établi en septembre 1984 une communication détaillée sur des propositions pour l'Europe des citoyens, répondant aussi spécifiquement aux orientations définies par le Conseil européen de Fontainebleau en juin 1984⁽¹⁾.

⁽¹⁾ L'Europe des citoyens (COM(84) 446).

Point 7: Le moment est venu pour la Communauté d'établir sans plus tarder un marché véritablement concurrentiel pour l'ensemble des biens, services et activités professionnelles. L'économie européenne a en effet le plus grand besoin de nouvelles impulsions qui stimulent l'efficacité et la croissance. La Commission a esquissé des priorités dans son programme de consolidation du marché intérieur en juin 1984. La plupart des propositions de ce programme sont déposées au Conseil⁽¹⁾ et leur approbation n'implique aucune nouvelle charge budgétaire pour la Communauté pas plus que l'octroi de pouvoirs législatifs supplémentaires pour la mise en œuvre des nouvelles politiques. Ces nouvelles actions d'ouverture du marché intérieur devraient être soutenues par une mise en œuvre vigoureuse de la politique communautaire de concurrence.

3.3.2. Technologies et innovation

L'innovation technologique est, tant du côté de l'offre que de celui de la demande, l'un des grands déterminants de la mutation structurelle à long terme qui se fera, selon les options prises, dans le sens de la croissance ou du déclin. La Communauté doit maintenant trouver les moyens de surmonter un début d'infériorité par rapport aux États-Unis et au Japon sur le plan des capacités industrielles dans le domaine des technologies avancées et en expansion rapide. S'il est vrai que la Communauté peut se prévaloir d'être à la pointe du progrès pour certaines technologies (par exemple, l'aérospatiale), elle se laisse de plus en plus distancer dans de nombreuses autres par les leaders mondiaux. La détérioration de sa performance sur les marchés mondiaux des ordinateurs, de la microélectronique et des équipements informatiques est désormais reconnue: elle importe pour environ 80% de ses besoins en circuits intégrés; elle achète, d'après les estimations, pour 20 milliards de dollars d'ordinateurs et de logiciels aux États-Unis par an. La Communauté vient de lancer le programme ESPRIT pour les technologies de l'information; une série de programmes nationaux de recherche et de développement sont en outre à l'étude. La Commission propose également de nouvelles initiatives de recherche-développement pour les technologies de base et la biotechnologie. L'Europe semble disposer de sérieux atouts en ce qui concerne la recherche fondamentale. Les lacunes constatées dans la chaîne d'activités allant de la recherche fondamentale à l'exploitation commerciale font actuellement l'objet d'un débat approfondi entre les entrepreneurs, les banquiers, les enseignants et les pouvoirs publics de la Communauté.

Pour que la Communauté retrouve un rôle de premier plan dans le domaine des grandes technologies avancées, il im-

porte d'harmoniser une série d'instruments aux niveaux nationaux et communautaire.

Le système d'éducation doit être adapté de façon à assurer une formation adéquate, en nombre et en qualité, des aptitudes techniques et organisationnelles et plus généralement à encourager les capacités d'adaptation aux changements.

De plus, le système fiscal et les institutions du marché financier doivent fournir un environnement financier propice à l'innovation et aux investissements à risque. La Commission a fait des propositions spécifiques d'aide financière afin d'encourager le développement des petites entreprises innovatrices.

Les normes techniques (normes, procédures de contrôle, certification) doivent être conçues dans une optique européenne et doivent en même temps être compatibles avec les exigences des marchés mondiaux. Ce travail est en cours pour les technologies de l'information.

Dans le domaine des marchés publics de fournitures, les instances compétentes des États membres doivent collaborer afin d'ouvrir les marchés nationaux et d'assurer la cohérence des spécifications des futurs appels d'offres. C'est ce qui vient d'être entrepris dans le secteur des télécommunications, mais il importe d'harmoniser de façon poussée les caractéristiques techniques pour assurer la compatibilité des réseaux entre eux.

Il est maintenant urgent de se pencher sur les conditions de libre concurrence sur les marchés des biens et services en expansion rapide qui font appel aux technologies de pointe (les réseaux informatiques par exemple). Il y a lieu d'installer des systèmes d'information (par exemple des inventaires de normes techniques des États membres) pour les marchés de biens et de services qui ne sont pas effectivement ouverts.

La politique de concurrence au niveau de la Communauté devrait être conduite de manière à favoriser les efforts conjoints de recherche-développement des entreprises européennes de telle sorte qu'elles puissent soutenir la concurrence mondiale. La Commission proposera encore à cet effet avant la fin de 1984 un règlement pour clarifier les règles de concurrence dans ce domaine. La politique commerciale de la Communauté pour les produits de technologie avancée doit également être gérée de façon à susciter l'émergence d'une capacité industrielle pleinement compétitive sur le plan mondial.

En ce qui concerne le budget de recherche de la Communauté, la Commission propose dans son programme-cadre d'augmenter la part des ressources communautaires affectées

(1) Consolidation du marché intérieur européen (COM(84) 305 final).

à l'amélioration de la compétitivité industrielle (de 17% du budget total de recherche-développement en 1982 à 28% pour la période 1984-1987).

Point 8: L'effort croissant que la Communauté fait pour retrouver ou maintenir une place de premier plan dans les nouvelles technologies industrielles exige la mobilisation générale des ressources des écoles, des universités, des entreprises et du gouvernement. Il importe d'utiliser systématiquement à cette fin les nombreux instruments nationaux et communautaires disponibles (éducation, recherche, fiscalité, normes techniques, concurrence, marchés publics, politique commerciale).

3.3.3. Favoriser le dynamisme des entreprises

Il est de plus en plus admis que la lenteur de la croissance économique européenne tient en partie à l'écrasant fardeau que les contrôles réglementaires et administratifs font peser sur l'économie. Par conséquent, l'effort d'ouverture du marché intérieur européen et d'assouplissement des marchés de l'emploi devrait s'accompagner dans la Communauté tout entière de la révision de la masse des réglementations et contrôles actuels afin de rendre l'environnement favorable à la création d'entreprises et à l'expansion de l'emploi. Une série d'initiatives prises dans les pays industriels et le débat qui s'est engagé sur l'utilité des mesures actuelles ont révélé combien le chemin à parcourir reste long, même s'il est vrai que la matière est fatalement complexe et difficile à saisir.

La France, par exemple, vient d'accélérer et de faciliter les formalités légales pour la création de nouvelles entreprises en instaurant un délai administratif maximal d'un mois. Plusieurs autres États membres pourraient sûrement étudier les moyens d'accélérer les contrôles réglementaires et administratifs et réduire le nombre de démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation de nouveaux investissements. Les retards dus aux démarches administratives sont particulièrement néfastes pour les technologies en évolution constante.

Les restrictions d'accès à de nombreuses activités de services et les restrictions techniques applicables aux horaires de travail ou à la qualification de la main-d'œuvre sont souvent d'une rigidité excessive. Le Royaume-Uni vient de prendre des mesures pour renforcer la concurrence dans les professions du secteur tertiaire qui ont été trop rigoureusement limitées (services financiers et juridiques, certains services médicaux). On observe également une nette amélioration de la concurrence dans le secteur financier, par exemple dans le marché boursier et le financement immobilier. En RF d'Allemagne, un large débat s'est engagé sur la question de savoir si le fait que tous les magasins soient fermés à 18h30 reste une mesure justifiée, et quelles en sont les répercussions sur les possibilités de développement de l'emploi, y compris l'emploi à temps partiel, dans le secteur de la distribution. Dans certains cas, les qualifications techniques exigées des

personnes qui créent des entreprises en RF d'Allemagne apparaissent excessives. On envisage également dans ce pays de réduire le fardeau administratif dans le secteur de la construction. Au Danemark, diverses activités du secteur public s'ouvrent aux fournisseurs.

Dans la plupart des États membres, l'attention est actuellement portée sur la façon dont les monopoles et rigidités dans les entreprises publiques pourraient être adaptés en vue d'une extension plus souple et plus efficace de ces entreprises. Le Royaume-Uni a engagé, dans ce but, un vaste programme de dénationalisation et de dérégulation, qui touche notamment les télécommunications, les transports aériens et routiers, l'industrie pétrolière et plusieurs branches manufacturières. La RF d'Allemagne étudie également des programmes de privatisation et dérégulation, et les Pays-Bas un programme de dérégulation.

Plusieurs pays ont mis en place un système d'allègements fiscaux en vue de favoriser la création de PME (France, Royaume-Uni, RF d'Allemagne). La fiscalité a également été réformée dans certains cas afin d'encourager la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise par des systèmes d'actionnariat.

Point 9: Pour améliorer davantage la confiance des entreprises, les États membres doivent procéder à une révision générale du fardeau administratif imposé à celles-ci, en particulier, en matière de création de nouvelles entreprises, en éliminer dans toute la mesure du possible les rigidités superflues et accélérer les procédures administratives.

3.3.4. Infrastructure européenne des communications et des transports

L'économie européenne a besoin, pour développer pleinement ses potentialités, d'un excellent réseau de communication reliant les réseaux nationaux de transport, notamment routiers et ferroviaires, ainsi que d'un système efficace de télécommunications. Tandis que certaines interfaces des réseaux sont relativement inadéquates (par exemple, certains raccords autoroutiers), de grandes insuffisances existent dans d'autres domaines. Il subsiste essentiellement dans le domaine des transports plusieurs lacunes à combler: (i) la traversée de la Manche et les accès correspondants; (ii) les passages transalpins, qui sont souvent source d'embouteillages massifs; (iii) l'absence de réseaux ferroviaires internationaux à grande vitesse, alors que la technologie existe et a fait ses preuves. Ces améliorations des infrastructures physiques devraient être associées à une extension des facilités ou de la réduction des délais administratifs à la frontière (comme décrit ci-dessus).

Les instruments financiers communautaires pour l'investissement dans les infrastructures de transport se basent actuel-

lement sur un règlement de portée limitée qui prévoit d'aider des projets d'intérêt communautaire au moyen de crédits budgétaires. Il faut y ajouter les concours du Fonds régional et les crédits de la Banque européenne d'investissement et du Nouvel instrument communautaire. Une proposition relative à une garantie communautaire pour les projets de transport a également été déposée. Le Conseil vient d'inviter la Commission à proposer une projection à moyen terme pour l'action communautaire dans le domaine des infrastructures de transport, et la Commission présentera dans peu de temps une communication au Conseil à cet effet.

En ce qui concerne les actions à entreprendre dans l'immédiat, le Conseil et la Commission se sont mis d'accord sur une liste de projets dans le domaine des transports à financer sur les crédits budgétaires de 1983 et 1984. La plupart concernent la construction de routes rejoignant ou traversant les frontières et d'équipements ferroviaires pour les grands axes européens.

A plus long terme, on peut envisager un catalogue de grands investissements d'infrastructure qui soit adapté aux besoins d'une économie européenne en expansion plus rapide et à la structure des flux commerciaux intra-européens. Plusieurs rapports d'experts indépendants ou privés ont mis en évidence les possibilités existantes. Du reste, la marge disponible pour les investissements privés dans les grands projets d'infrastructure de transport semble être considérable et ces initiatives privées permettraient d'éviter que les contraintes financières du secteur public freinent l'expansion des investissements en projets à haute rentabilité à long terme. De la même manière, la Communauté devrait envisager de développer les réseaux intégrés de télécommunication à grande capacité qui bénéficient des technologies digitales et optiques disponibles.

Point 10: La Commission étudie actuellement un programme à moyen terme de projets européens d'infrastructure de transports et de télécommunications, que la Communauté devrait adopter dès que possible. Une fois mené à bien, un tel programme permettra d'intensifier les flux commerciaux entre les États membres et contribuera à les stimuler en même temps que les mesures d'ouverture des marchés mentionnées plus haut. Les instruments communautaires actuels doivent être adaptés de manière à faciliter le financement des grands projets d'intérêt communautaire et à encourager la participation des capitaux privés.

3.4. Conditions de l'expansion de l'emploi

3.4.1. Coûts salariaux et rémunération du travail

Depuis 1982, la croissance des coûts salariaux, réels et nominaux, a connu une décélération sensible. On estime que le

rémunération nominale par salarié augmentera en moyenne de 6% en 1984 dans la Communauté, comparativement à un taux annuel moyen de 13% sur la période de 1973 à 1981. La croissance annuelle des salaires réels par salarié est estimée à +0,5% en 1984 contre +2,3% en moyenne de 1973 à 1981. Les coûts salariaux unitaires décroissent légèrement dans la plupart des États membres. De plus, dans plusieurs pays, les conventions sur l'indexation des salaires sur les prix ont été adaptées. Ces tendances sont favorables au processus de stabilisation et aux perspectives de l'emploi. Plus généralement et en regard des changements du coût du travail pendant la dernière décennie, des progrès nouveaux sont nécessaires afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises européennes et de renforcer leur potentiel productif.

A long terme, une augmentation inconsidérée du coût du travail affecte évidemment le niveau de l'emploi de deux façons. D'une part, des accroissements disproportionnés du coût de l'emploi conduisent à une détérioration de la structure des coûts des entreprises et nourrit les pressions inflationnistes. D'autre part, des accroissements dans le coût relatif du travail tendent à accélérer la substitution capital/travail. Bien qu'il y ait accord général sur les conséquences de tels développements du coût du travail, les recommandations politiques que l'on peut tirer doivent être conçues avec un ensemble de précautions qui tiennent aux raisons suivantes.

Tout d'abord, il est difficile d'établir les effets séparés sur l'emploi provenant, d'une part, des coûts salariaux réels et, d'autre part, des fluctuations de la demande. Toutefois, diverses estimations montrent que, dans la Communauté, une large part de l'accroissement du chômage ces dernières années s'explique par l'évolution des coûts de la main-d'œuvre et par la flexibilité insuffisante du marché du travail.

En deuxième lieu, il faut savoir si un ajustement des salaires réels relatifs à la baisse peut entraîner un fléchissement passager de la demande en l'absence de mesures de stimulation de la demande. Une solution consisterait en une politique macroéconomique conçue pour maintenir l'économie sur un sentier de croissance stable, en fixant par exemple des objectifs en matière de masse monétaire et de dépenses publiques en valeur. Toute tendance déflationniste pourrait alors être enrayée par des politiques automatiques de stabilisation de nature monétaire ou budgétaire qui joueraient alors à plein. Par ailleurs, plusieurs indices conduisent à croire que l'investissement réagit plus vite et plus vigoureusement à l'amélioration des perspectives de profit que certains analystes ne l'avaient pensé. L'expansion de l'emploi soutiendra également la demande de consommation et, à cet égard, les effets positifs seront d'autant plus rapides que le marché de l'emploi sera plus flexible (voir plus loin).

En troisième lieu, il convient d'élaborer des propositions de politique économique qui doivent conduire à un ajustement adéquat des salaires réels. Vu l'état actuel de l'économie européenne, l'objectif à rechercher en matière de coûts salariaux implique les trois aspects suivants :

- (i) des conventions salariales sur les salaires nominaux, qui soient cohérentes avec des normes programmées de ralentissement de l'inflation et des objectifs de politique monétaire, notamment lorsque l'inflation doit encore être réduite;
- (ii) des accords sur des évolutions du salaire réel moyen garantissant, pour le début d'une période de nouvelle croissance, une amélioration suffisante de la rentabilité des entreprises;
- (iii) une différenciation plus marquée de coûts salariaux, reflétant des différences actuelles de rentabilité entre les entreprises et des niveaux de déséquilibres des différents segments du marché du travail.

Bien entendu, il existera de grandes différences entre pays dans l'évolution appropriée des salaires et les moyens de réaliser celle-ci.

En matière de quantification des tendances, la RF d'Allemagne, par exemple, connaît déjà des augmentations salariales faibles et il y existe sans doute quelque possibilité d'augmentation modeste des salaires réels tout en permettant la poursuite de l'amélioration de la profitabilité moyenne. Plusieurs autres États membres, cependant, connaissent de sérieux problèmes d'inflation, par les coûts et les niveaux excessifs des salaires réels.

Au niveau communautaire, un objectif approprié serait que le coût réel du travail demeure stable ou même baisse afin que la structure des coûts des entreprises puisse induire des créations d'emplois. Une telle évolution pourrait, par exemple, être accompagnée par une stricte modération des accords portant sur les salaires réels, combinée avec une réduction des cotisations sociales et des taxes sur l'emploi ainsi que par l'allègement des coûts de la législation de l'emploi. Il s'établirait de la sorte un équilibre des efforts fournis par les travailleurs, les employeurs et l'État. Il deviendrait possible de rétablir une tendance à la progression des revenus du travail dès que la rénovation structurelle de l'économie aurait été engagée.

Une différenciation plus grande des coûts salariaux par entreprise ou segment du marché du travail pose évidemment des problèmes complexes d'équité, mais dans le contexte présent, il faut tout autant songer à la différence de situation entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas, qu'aux niveaux de revenus relatifs de ceux qui travaillent.

L'ajustement des différentiels de salaires doit passer par la modification des conventions salariales et dans certains cas de la législation. Une formule possible consisterait à transformer une part significative de la rémunération totale en une composante flexible liée à la performance et au profit de l'entreprise. Dans les entreprises japonaises, cette composante atteint jusqu'à 30% de la rémunération totale et cet élément de flexibilité des coûts salariaux réels a contribué au maintien d'une croissance stable et positive de l'emploi dans un contexte économique en transformation. Cependant, là où au départ la profitabilité est insuffisante, il reste nécessaire de ne pas accorder d'augmentations excessives de la rémunération totale pendant la période de reconstitution des niveaux normaux de profitabilité.

Point 11: Pour l'ensemble de la Communauté, une évolution adéquate pour les salaires réels par tête devrait consister en une stricte modération compatible avec l'objectif d'atteindre à une pause de leur progression ou même à une réduction des coûts réels du travail, afin que la structure des coûts des entreprises soient plus favorables à la création d'emplois. Ensuite, il serait désirable d'introduire par pays, par industrie, par entreprise et par niveau de qualification un système de plus nette différenciation afin de retrouver un niveau élevé de l'emploi compatible avec le salaire moyen le plus élevé possible. Dans certains États membres, quelques augmentations modestes des salaires réels pourraient être assurées, mais ailleurs, il convient de respecter une discipline rigoureuse. La transformation d'une fraction significative du salaire en un élément lié au profit ou à la performance de l'entreprise favoriserait l'amélioration de la flexibilité des salaires réels dont la Communauté a le plus grand besoin. Avec la réduction de la pression fiscale sur l'emploi et des coûts liés à une réglementation excessive de l'emploi (voir points 4 et 13), une stricte modération salariale à moyen terme impliquerait — dans un contexte de croissance plus forte de la production et de la demande — un changement structurel de la rémunération des facteurs très bénéfique pour l'emploi.

3.4.2. Promouvoir les capacités d'adaptation sur le marché du travail

Les conditions de travail sont réglées à la fois par des lois et des conventions collectives qui s'appliquent aux modes d'embauche et de licenciement, à la durée des contrats d'emploi, au travail à temps partiel, aux dispositions relatives à la formation professionnelle et aux qualifications, aux structures des salaires ainsi qu'aux dispositions concernant les salaires minimaux. Ces lois et conventions ont généralement été introduites lors des périodes de croissance, rapide et de plein-emploi, caractérisées par une mobilité élevée de la main-d'œuvre. Certaines de ces réglementations ont fait

la preuve de leur inadaptation aux nouvelles circonstances et peuvent, dans certains cas, avoir renforcé les rigidités qui font obstacle à la création d'emplois, en particulier en période de faible croissance. Divers indices permettent de constater l'existence de telles rigidités: par exemple, la faible propension des entreprises à accroître l'emploi en réaction à une augmentation donnée de la production et de la demande que ce soit à court comme à long terme. D'autres preuves en sont apportées par les études économétriques de la demande de capital et de travail dans le processus de production ainsi que par des informations qualitatives sur les réactions des entreprises européennes à l'accroissement de la demande. Ainsi, par exemple, il est apparu que d'une manière générale les entreprises s'abstiennent de recruter du personnel supplémentaire lorsque la demande augmente de crainte d'alourdir les coûts salariaux à long terme dans le cas où la reprise de la demande se révélerait éphémère.

Si de nombreux mécanismes, en particulier ceux établis par les lois, ont pu contribuer à développer les rigidités, certaines indications donnent à penser que les négociations collectives prennent graduellement mieux en compte les nécessités de flexibilité et d'adaptation, en particulier pour ce qui concerne l'organisation interne du travail dans les entreprises et le temps de travail.

Dans ce contexte, le Comité de politique économique de la Communauté a procédé à l'examen de la situation présente dans les États membres et la Commission a poursuivi ce travail. Elle examine dans quelle mesure des révisions ou réformes des réglementations et conventions pourraient permettre d'améliorer la propension à l'emploi dans l'économie sans que soient pour autant sapés les objectifs de la politique sociale.

Les efforts de démantèlement ou de réduction des réglementations existantes entrepris par les gouvernements ont montré qu'il était difficile en pratique de ne pas porter atteinte aux couches les moins protégées sur le marché du travail et de ne pas détériorer le climat des relations industrielles à l'occasion des négociations sur la flexibilité. Même en prenant en compte ces effets, de tels efforts doivent cependant être poursuivis, parce que certaines réglementations du marché du travail ont prouvé leur inefficacité avec pour résultat de décourager l'embauche dans des conditions difficiles du marché de l'emploi.

Il existe au demeurant de nombreux exemples de réglementations construites sur des conceptions erronées ou néfastes à l'embauche. Bien sûr, tous les exemples ne s'appliquent pas à tous les pays, mais ceux qui suivent sont une illustration de ces problèmes pour les employeurs. Il en est ainsi des règles empêchant les entreprises de choisir leur personnel sur les listes de bureaux de placement, des règles fixant de

façon excessivement rigide le nombre d'apprentis ou le type d'apprentissage, des règles empêchant le recrutement sur contrat temporaire, des règles imposant des conditions très restrictives aux licenciements, des règles limitant le travail à temps partiel ou imposant des coûts plus que proportionnels pour ce type d'emploi, des règles d'exercice inadéquat des responsabilités de la société en matière d'emploi des handicapés, des règles fixant des salaires minimaux pour diverses catégories de salariés souvent au détriment des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

En même temps, le contenu et l'équilibre global de la réglementation du marché du travail doit refléter d'autres évolutions de l'emploi — notamment l'augmentation de la participation des femmes au travail sur une base d'égalité, les modifications de la structure du temps de travail et l'impact des nouvelles technologies sur les systèmes de production.

Tout ceci implique un réexamen fondamental de la réglementation de l'emploi de façon à assurer à la fois une plus grande égalité d'accès à l'emploi et une plus grande efficacité de l'utilisation du travail dans l'entreprise. Un tel réexamen représente un processus très complexe et long, mais doit être poursuivi avec toute l'urgence et la priorité requises par l'ampleur du problème du chômage.

La réflexion devrait également porter sur les moyens d'amplifier et d'accélérer l'impact sur la situation de l'emploi. Il existe par exemple des mesures — déjà proposées dans certains pays, mais seulement en discussion dans d'autres — qui suspendent temporairement les réglementations existantes en matière de recrutement et de licenciement afin de créer des emplois supplémentaires sur une période donnée. Cette suspension peut être sélective afin d'encourager le recrutement de catégories de travailleurs particulièrement touchées par le chômage, par exemple les jeunes. De la sorte, les effets sur l'emploi sont immédiats et se réalisent sans nuire aux réformes à long terme de la législation de base ou aux droits acquis du personnel existant. En même temps, les effets peuvent être contrôlés et des leçons tirées pour des changements permanents.

Point 12: Il importe d'entreprendre en priorité un examen approfondi des textes régissant les conditions d'emploi afin d'éliminer les obstacles au développement de la propension à l'emploi de l'économie à court et à long terme. Il s'agit indubitablement d'une tâche très complexe et délicate qui prendra du temps. En attendant, on devrait prendre en considération les conditions coûteuses de recrutement sans remettre en cause les changements permanents ni les droits acquis des employés existants. Une telle évolution serait associée à des efforts pour recruter parmi les catégories de personnes les plus touchées par le chômage.

3.4.3. Réduction et réorganisation du temps de travail

La réduction du temps de travail moyen est une tendance de long terme qui reflète l'évolution des préférences sociales en matière de travail rémunéré par rapport au temps libre au fur et à mesure que le revenu augmente. Depuis 1960, la semaine de travail normale pour les ouvriers de l'industrie a diminué d'environ 8-10 heures dans la plupart des pays de la Communauté et le nombre de jours de congés payés a doublé. Cette tendance se poursuit, comme le montre l'accord dans la métallurgie allemande, pour la réduction de la semaine de travail moyenne de 40 heures à 38 heures et demie à compter d'avril 1985. On peut également remarquer dans ce contexte qu'aux États-Unis, ce sont les tâches d'une durée inférieure à la moyenne qui ont constitué une partie substantielle de l'augmentation récente de l'emploi.

Cette tendance longue du temps de travail ne présente aucune corrélation systématique avec le niveau de l'emploi ou du chômage actuel de l'économie. De plus, il ne fait aucun doute que la recherche de formes plus diversifiées et plus personnalisées de l'aménagement du temps de travail correspond à des préoccupations sociales importantes en particulier pour la vie des familles où les deux parents sont désireux de travailler.

Un certain nombre de conventions collectives ont été conclues récemment, souvent au niveau des branches industrielles ou dans le cadre des accords interprofessionnels, par lesquelles la réduction et la réorganisation du temps de travail moyen est lié à la préservation d'emplois ou à un recrutement supplémentaire. Il apparaît nécessaire d'accorder un soutien politique aux changements du temps de travail qui contribuent positivement à l'emploi. Dans ce contexte, la Commission a soumis au Conseil une proposition de recommandation sur la réduction et la réorganisation du temps de travail ⁽¹⁾ qui, à la suite de vastes discussions au Conseil, a reçu un large soutien.

La relation entre les changements dans le temps de travail, l'emploi et le chômage est complexe. L'emploi est une variable économique qui dépend des coûts de travail, de la demande de produits et la réduction du temps de travail individuel est loin de conduire automatiquement à l'augmentation de l'emploi. En fait, la réduction du temps de travail ne doit pas augmenter les coûts unitaires de production si on veut maintenir la compétitivité et ainsi éviter un impact négatif sur l'emploi. La recommandation proposée par la Commission souligne qu'une réduction efficace du temps de travail devrait être combinée avec sa réorganisation et l'introduction d'une flexibilité accrue, de sorte que le temps

de production puisse être maintenu ou même allongé et la profitabilité améliorée. Certaines négociations récentes montrent que des aménagements appropriés qui respectent ces conditions et impliquent souvent une plus grande rotation dans le travail peuvent être trouvés.

Point 13: La réduction et la réorganisation du travail est une caractéristique constante du progrès social. Sous certaines conditions, un renforcement de cette tendance pourrait entraîner des effets positifs substantiels sur l'emploi. Ceci nécessite que soient respectées les conditions que la Commission a identifiées dans sa proposition de recommandation, à savoir principalement, en évitant strictement les augmentations des coûts, par des accords développant la flexibilité du temps de travail et la sauvegarde des droits sociaux fondamentaux.

3.4.4. Mesures directes pour l'amélioration du marché de l'emploi

Les problèmes du chômage massif des jeunes et de l'aggravation du chômage de longue durée appellent une intensification des efforts destinés à alléger autant que possible le fardeau social et économique qui en résulte. La meilleure solution réside sans doute dans une formation ou une rééducation professionnelles propres à munir les travailleurs d'aptitudes correspondant aux besoins croissants de l'économie. Il faudrait en outre trouver dans la mesure du possible des activités d'utilité sociale pour ceux que les circonstances écartent de la vie normale de la société et de l'économie.

Le Conseil a adopté en juin 1983 une résolution prévoyant une «garantie sociale» au profit des jeunes en vertu de laquelle tous les jeunes auraient accès au sortir de l'école, soit à la formation professionnelle, soit à l'emploi. Une autre résolution à ce sujet a été adoptée en janvier 1984. De nombreuses initiatives ont été prises à la suite de cette résolution. Il convient de citer, entre autres, le développement des systèmes de formation professionnelle au Danemark, en Allemagne et au Royaume-Uni, le prolongement de l'âge scolaire obligatoire en Belgique, les arrangements contractuels entre l'État et les employeurs en vue d'accroître le nombre de jeunes admis à bénéficier de programmes mixtes d'expériences du travail et de formation professionnelle (France, Italie).

Point 14: Il importe de soutenir vigoureusement la mise en œuvre des dispositions assurant aux jeunes à partir d'un âge minimal l'accès à une formation professionnelle ou à l'emploi afin de développer les disponibilités en aptitudes techniques requises par le développement économique et d'encourager les initiatives locales d'emploi, notamment celles destinées à procurer une activité socialement utile aux groupes défavorisés.

(1) COM(83) 543 du 16.9.1983.

4. L'Europe dans l'économie mondiale

4.1. Réactions européennes aux perturbations de l'économie mondiale

L'environnement économique mondial est devenu beaucoup plus instable et imprévisible au cours de la dernière décennie. Dans une région économique aussi vaste que la Communauté européenne, les responsables de la politique économique ont une double tâche à accomplir : prévoir au mieux les éventuels déséquilibres de l'économie mondiale et œuvrer en faveur d'une coopération internationale afin d'éviter les chocs néfastes.

Pour la période à venir, les conditions du commerce mondial et des marchés internationaux des capitaux se modifieront probablement par suite de l'ajustement opéré par les États-Unis pour corriger le rythme actuellement insoutenable de sa croissance et le déficit de sa balance des paiements. Il faut espérer que ces adaptations nécessaires se dérouleront sans heurts. A court terme toutefois, il pourrait y avoir un passage difficile. C'est ainsi par exemple qu'un retard en matière d'ajustement budgétaire pourrait faire monter encore les taux d'intérêt et maintenir le dollar à un taux élevé, ce qui provoquerait un ralentissement conjoncturel avant même que le budget américain puisse être rééquilibré. Un ajustement budgétaire tardif risquerait alors de bloquer plus abruptement le mouvement conjoncturel. L'économie mondiale pourrait alors traverser une nouvelle phase de hausse des taux d'intérêt et de ralentissement des échanges.

En outre, si les marchés anticipaient un renversement soudain de l'ascension du dollar, les États-Unis risqueraient de faire face aux perspectives d'une forte poussée inflationniste. Cette expérience ne différerait sans doute guère de celle que connaît l'Europe depuis trois ans, mais les mesures économiques adoptées pour étouffer cette flambée inflationniste pourraient aussi provoquer une nouvelle récession. Du côté européen il y a également le risque qu'une chute soudaine du dollar tendrait à déstabiliser les relations de change intraeuropéennes.

Le monde a donc intérêt à minimiser les risques d'une instabilité néfaste au cycle conjoncturel mondial et aux relations de change. Les pays du Sommet occidental devraient donc accepter, en tant que groupe, d'envisager un ensemble équilibré d'ajustements des politiques budgétaires et monétaires. La contrepartie du rééquilibrage indispensable de la balance des paiements des États-Unis devrait être partagée avec soin entre le Japon et l'Europe afin de résorber les déséquilibres actuels (l'excédent japonais) et d'empêcher l'apparition d'un nouveau déficit massif en Europe. D'une manière générale, il y aurait lieu de veiller à une expansion

vigoureuse et soutenue du commerce mondial. L'expansion des importations mondiales devrait, d'après les estimations actuelles, se ralentir de 9,5% en 1984 à 5,5% en 1985. L'Europe et le Japon devraient se préparer à soutenir le dynamisme du commerce mondial par une croissance intérieure suffisante en phase de ralentissement brutal de l'activité aux États-Unis.

Sur le point particulier des taux d'intérêt mondiaux élevés, il serait approprié que les États-Unis décident, en vue de résorber leur déficit budgétaire, de réduire le régime de déduction fiscale des intérêts des ménages, ce qui aurait pour effet d'exercer une double pression en baisse sur les taux d'intérêt.

Point 15: L'Europe et le Japon devraient chercher à assurer une reprise auto-entretenu de leurs propres économies lorsque les États-Unis entreprendront, vraisemblablement en 1985, de réduire leur déficit budgétaire et extérieur; ceci pourrait impliquer l'établissement en coopération d'un ensemble d'ajustements de politique économique pour toutes les parties ainsi qu'une gestion plus positive des relations de change entre les trois partenaires.

4.2. Vers le renforcement du système monétaire et commercial mondial

L'endettement mondial, notamment celui des grands pays latino-américains, fait également peser une menace de déstabilisation sur l'économie mondiale. Le service de la dette des pays du sous-continent latino-américain s'établit en moyenne à 50% des recettes d'exportation, alors qu'il ne dépasse pas la moitié de ce chiffre dans le cas des pays en voie de développement d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie.

Il se dégage peu à peu certains principes qui doivent permettre un partage équilibré des responsabilités dans cette phase de transition difficile. Il incombe aux pays industriels de soutenir une croissance vigoureuse du commerce mondial, de maintenir ou d'améliorer l'ouverture des marchés d'exportation des PVD et de poursuivre leurs efforts d'aide au développement. Quant aux pays endettés, il va de soi qu'ils sont dans des situations très diverses, qui dépendent avant tout de la politique de chacun. Les pays qui ont su mettre en place des programmes d'ajustement appropriés en coopération avec le Fonds monétaire international, mais pour lesquels le rééchelonnement de la dette reste un problème à long terme, devraient pouvoir obtenir de la part des banques commerciales des facilités de rééchelonnement sur longue période et une réduction des taux d'intérêt. L'aide dispensée aurait ainsi deux volets: la stabilité dans le temps et la réduction des coûts. Le cas du Mexique en est le premier exemple.

En ce qui concerne le système mondial des échanges, il est absolument essentiel de combattre la résurgence du protectionnisme. La Communauté et ses partenaires commerciaux ont maintenant les moyens de le faire. Afin de manifester son attachement à la libéralisation des échanges, la Communauté a accepté en principe d'avancer au 1^{er} janvier 1985 les réductions tarifaires dans le cadre du GATT qui avaient d'abord été prévues pour 1986, mais il faut que les États-Unis respectent eux aussi leur engagement à cet égard, ce qui n'est pas encore assuré. La Communauté est prête à œuvrer de façon constructive à l'organisation d'une nouvelle série de mesures de libéralisation dans le cadre du GATT. Elle préconise également une intensification des travaux au niveau international sur le rôle dans ce contexte des accords existants pour le commerce des services. Par ailleurs, les discussions sur les arrangements qui doivent succéder à l'accord multifibres, qui vient à expiration en 1986, devraient également offrir la possibilité d'une libéralisation des échanges de produits textiles et d'habillement.

Pour ce qui est du système monétaire international, la Communauté participe aux travaux du Groupe des Dix, qui a été chargé par les sommets de Williamsburg (1983) et de Londres (1984) d'étudier la possibilité de propositions pour en améliorer le fonctionnement. Une série de propositions ont été avancées du côté officiel comme du côté privé en vue d'une gestion et d'une surveillance plus systématiques des relations de change. L'exemple du système monétaire européen prouve que la stabilité des changes est un objectif réaliste à condition que les pays participants s'attachent à réaliser le degré indispensable de convergence des politiques économiques et respectent bien les mécanismes communs d'intervention monétaire. Ce modèle ne convient sans doute pas au contexte international, mais il pourrait être encore utilement développé en Europe.

Des propositions ont été formulées en vue de la définition de « zones objectif » pour les grandes monnaies internationales, notamment le dollar, le yen et le système monétaire européen. Il pourrait y avoir des possibilités d'améliorations moins formelles du système de surveillance multilatérale des taux de change dans le cadre des organismes internationaux existants. Une telle surveillance, assez lâche jusqu'ici sous l'égide du Fonds monétaire international, pourrait être renforcée. Les caractéristiques de cette activité de surveillance seraient: a) sa nature multilatérale, b) son champ couvrant l'ensemble des grandes économies industrialisées, c) l'attention portée au dosage des politiques monétaire et budgétaire, et d) le rôle privilégié du taux de change comme critère de cohérence internationale des politiques macroéconomiques pour les principales économies.

Point 16: L'allègement de l'endettement des PVD devrait être favorisé par une gestion concertée des cas individuels et une

contribution générale des pays industrialisés à la croissance et à la libéralisation du commerce mondial, ainsi que par une aide soutenue au développement. Avec le concours de toutes les grandes zones commerciales, la poussée récente de protectionnisme pourrait être renversée grâce à des programmes actuellement en préparation de libéralisation du commerce. La Communauté soutient ces initiatives. La Communauté doit également continuer à œuvrer en faveur de l'amélioration du système monétaire international par la voie des procédures instaurées par les sommets de Williamsburg et de Londres.

5. Synthèse et conclusions

En dépit de l'évolution favorable à présent de certaines tendances économiques de la Communauté, il n'a pas encore été possible d'améliorer la situation de l'emploi. Une reprise de la production est en cours. Les États membres ont progressé en moyenne sur le front de la stabilisation des prix et de la convergence. Les déficits de balance des paiements courants ont été sensiblement réduits dans la Communauté. Toutefois, le problème du chômage reste entier et la stagnation des créations d'emplois dans la Communauté trahit des déficiences structurelles de l'économie qui appellent un ajustement en profondeur. Le centre d'intérêt de ce rapport est dès lors le problème majeur du chômage.

Afin d'améliorer encore sensiblement la performance économique de la Communauté, notamment en ce qui concerne l'emploi, le présent rapport recommande des orientations en seize points, qui se résument comme suit.

Le cadre macroéconomique et financier

1. Objectifs généraux de relèvement progressif des taux de croissance effective et potentielle dans un contexte d'inflation faible ou en réduction.
2. Structure de croissance plus équilibrée dans le dosage des facteurs capital et travail par la correction des tendances défavorables à la croissance de l'emploi enregistrées dans le passé.
3. Pause dans l'augmentation des dépenses publiques courantes et réduction sur plusieurs années de leur part dans le PIB, mais effort accru d'investissement dans l'amélioration ou la rénovation des infrastructures économiques.
4. Réduction rapide et substantielle de la pression fiscale, en particulier sur l'emploi et l'entreprise.
5. Meilleure convergence des soldes budgétaires entre États membres, et correction plus rapide de la dette publique

dans les pays où elle est la plus élevée, mais pause dans la réduction des déficits déjà bien maîtrisés afin de permettre un allègement de la pression fiscale.

6. Définition de politiques monétaires compatibles avec une augmentation de la croissance et une inflation faible ou en déclin et qui favorisent la convergence et la stabilité à l'intérieur du système monétaire européen.

Pour l'expansion et la compétitivité des entreprises

7. Réalisation de progrès rapides dans l'ouverture du marché intérieur des biens, des services, des capitaux et des professions et adoption de mesures permettant le passage aisé aux frontières.
8. Examen des réglementations s'appliquant au secteur des entreprises en vue de faciliter les créations d'entreprises et d'accélérer les procédures administratives.
9. Mobilisation générale des politiques nationales et communautaires en vue de retrouver ou de garder une place de tête dans le domaine des technologies avancées.
10. Établissement d'un programme à moyen terme pour l'amélioration des infrastructures transeuropéennes de transport.

Pour l'expansion de l'emploi

11. Stricte modération de l'évolution des salaires réels, compatible avec l'objectif d'atteindre une pause de leur progression ou même une réduction des coûts réels totaux du travail; ceci en conjonction avec des réductions d'impôts et l'allègement des réglementations en matière d'emploi entraînant une structure de coûts des entreprises plus favorable à la création d'emplois.

12. Réexamen des réglementations et conventions régissant le marché de l'emploi de façon à stimuler la propension à court et à long terme des économies à créer des emplois.
13. Plus grande flexibilité du temps de travail de façon à mieux accorder l'offre et la demande de travail.
14. Mise en œuvre de la résolution du Conseil permettant à tous les jeunes d'accéder à la sortie de l'école à une formation professionnelle ou à un emploi et généralisation des initiatives locales d'emploi de façon à s'occuper utilement des groupes défavorisés.

Pour une plus grande stabilité de l'économie internationale

15. Décision d'envisager une action de coopération avec les États-Unis et le Japon de façon à assurer une correction sans heurts des principaux déséquilibres entre pays industrialisés et à maintenir une croissance globale appropriée du commerce mondial pendant la période à venir de fléchissement de la contribution des États-Unis.
16. Soutien de mesures de renforcement du système monétaire et commercial international et maîtrise du problème de l'endettement.

Dans de nombreux cas, ces propositions ne sont évidemment pas nouvelles. L'essentiel réside plutôt dans l'accélération et l'intensification de la mise en œuvre de cet ensemble d'orientations politiques. Les propositions doivent être vues comme un ensemble. Il n'est pas possible, par exemple, d'adopter des éléments de la politique des coûts du travail ou des politiques microéconomiques sans une politique macroéconomique adéquate de la demande, ou vice versa. Dans chaque pays, il est nécessaire que toutes les composantes des politiques macroéconomiques et structurelles progressent de façon à se consolider mutuellement. Au plan de la Communauté européenne, il est également nécessaire que les actions des États membres et de la Communauté elle-même se complètent pour améliorer fondamentalement les performances économiques.

L'activité économique en *Belgique* a marqué une reprise en 1984 à la suite d'une forte progression des exportations, qui, compte tenu de la faible augmentation des importations, liée à la stabilisation de la demande intérieure, a conduit à une amélioration sensible de la balance commerciale. Le produit intérieur brut s'est accru de 1,5% environ en termes réels et le rythme d'augmentation du chômage s'est nettement réduit. La hausse des prix à la consommation s'est également affaiblie (environ 6 ½% en moyenne annuelle), mais se situe désormais au-dessus de la moyenne communautaire, contrairement aux observations du passé.

En 1985, la croissance du produit intérieur brut devrait se modérer et atteindre 1%, sous l'effet d'un léger fléchissement de la demande intérieure et en présence d'exportations vraisemblablement moins dynamiques. Alors que les investissements des entreprises continueront à se développer rapidement, les investissements publics devraient encore régresser. La consommation privée, elle aussi, pourrait se contracter, en termes réels, à la suite notamment des mesures prises dans le cadre du programme d'austérité décidé en mars 1984 et plus particulièrement du fait de la retenue de 2% sur les revenus salariaux et non salariaux. La balance commerciale se soldera par un excédent substantiel; la balance des opérations courantes devrait, elle aussi, se solder par un excédent, pour la première fois depuis 1976, même en dépit d'une forte croissance des charges de la dette publique en devises. La hausse des prix à la consommation se réduira sans doute à environ 5 ½% en moyenne annuelle. Le nombre de chômeurs augmentera encore légèrement pour atteindre, 13,8% de la population active.

Face au problème très préoccupant de l'emploi, la nécessité de poursuivre vigoureusement l'assainissement des finances publiques limite singulièrement la marge de manœuvre des pouvoirs publics. En effet, la persistance de déficits à des niveaux élevés créant des charges d'intérêt très considérables, aggrave, d'année en année, le problème du service de la dette, de sorte que le déficit doit être sensiblement réduit dans un proche avenir pour éviter l'apparition d'une situation insoutenable. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de ramener le solde à financer de l'État de 12,5 à 7% du PNB entre 1983 et 1987. Un pas important en vue de sa réalisation a été franchi par la mise en chantier d'une série de nouvelles mesures au printemps de 1984. Ce programme de rééquilibrage des finances publiques, portant sur la période 1984-1986, aura comme effet de réduire le revenu disponible des ménages tant par des prélèvements sur les revenus salariaux et non salariaux que par des économies substantielles sur les dépenses de fonctionnement et de transfert aux ménages. La dynamique inhérente des dépenses et l'évolution assez faible des recettes fiscales tendent cependant à émuquer l'impact du plan de redressement sur le déficit de l'État en 1985. Aussi la réalisation de progrès

significatifs en direction de l'objectif fixé à l'horizon de 1987, suppose-t-elle que le déficit public soit, en tout état de cause, strictement limité en 1985: le déficit de caisse de l'État ne devrait pas dépasser 10% du PIB, le cas échéant des mesures permettant d'éviter un dépassement de ce plafond devraient être mises en œuvre.

Si l'évolution des revenus et des salaires en particulier a contribué efficacement à l'amélioration de la position concurrentielle en 1982 et 1983, la réintroduction de l'indexation proportionnelle et les majorations de certaines contributions de sécurité sociale ont entraîné une accélération de la hausse des coûts de la main-d'œuvre dans l'industrie en 1984. Les progrès de la productivité ont permis de compenser, et au-delà, cet alourdissement. Il faudrait veiller néanmoins à ce que la hausse de l'ensemble des coûts ne dépasse pas certaines limites en 1985. A cet effet, le gouvernement envisage de proroger de deux ans la loi qui fixe comme norme de compétitivité une progression des coûts salariaux en Belgique parallèle à celle des principaux partenaires commerciaux. Le maintien de la compétitivité est, en l'occurrence, une condition indispensable pour que se crée, dans les années à venir, un excédent au titre de la balance commerciale permettant de financer les charges d'intérêt et d'assurer un remboursement progressif de la dette publique en devises.

La poursuite de la modération salariale paraît également indiquée afin de consolider la reprise des investissements privés devenue progressivement plus prononcée sous l'effet du dynamisme de la demande extérieure et de l'amélioration de la structure financière et de la rentabilité des entreprises.

Le taux de croissance de l'activité économique prévu pour 1985 est sans doute trop faible pour escompter une amélioration de l'emploi l'année prochaine. Toutefois, les effets cumulés des accords conclus en 1983 et prorogés jusqu'à la fin de 1986 sur la réduction de la durée du travail avec embauche compensatoire et l'extension du travail à mi-temps devraient freiner la hausse du chômage enregistré. Les mesures envisagées par le gouvernement visant une plus grande flexibilité du marché du travail, notamment en rendant possible l'embauche pour des équipes d'appoint et l'assouplissement de certaines règles du régime de l'indemnité de licenciement, devraient faciliter l'accroissement des offres d'emploi. Il faudrait veiller à ce que ces mesures n'entraînent pas au total une hausse des coûts de production des entreprises qui affaiblirait leur position compétitive encore fragile.

Au *Danemark*, la reprise économique amorcée l'année dernière est devenue appréciable en 1984: les exportations industrielles ont progressé, grâce essentiellement à l'amélioration du contexte économique international; la demande intérieure a été soutenue par l'expansion de la consommation privée

Tableau 19

Belgique: principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémunéra- tion des salaires par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des administra- tions publiques	Masse monétaire M2 ⁽³⁾	Proportion des chômeurs dans la population active ⁽⁴⁾	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	8,5	4,8	3,5	3,2	7,8	0,6	-1,3	8,6	2,2	0,6
1971-80	10,5	3,3	7,0	7,0	12,0	-0,2	-5,0	10,3	5,8	0,3
1981	4,2	-1,2	5,4	8,6	7,7	-4,5	-12,8	5,8	10,3	(11,2) -2,1
1982	8,3	1,1	7,1	7,6	7,9	-3,4	-11,1	5,7	12,1	(13,1) -1,3
1983	6,2	0,4	5,9	6,8	7,1	-0,9	-12,2	8,8	13,4	(14,4) -1,6
1984 ⁽¹⁾	7,1	1,5	5,5	6,4	6,7	-0,4	-11,5	9,7	13,4	(14,4) 0,2
1985 ⁽²⁾	6,4	1,0	5,3	5,5	6,2	0,5	-10,5	8,8	13,8	(14,8) -0,3

(1) Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

(2) Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

(3) Fin d'année.

(4) Concept Eurostat entre parenthèses.

et de la construction résidentielle de même que par le rétablissement de l'investissement des entreprises. Le produit intérieur brut pourrait ainsi progresser près de 4% en 1984 contre 2 ½% l'année précédente. L'amélioration de la balance des paiements courants observée en 1983 ne s'est pas poursuivie en 1984 sous l'effet de l'augmentation substantielle des importations de biens de consommation durables et d'équipement et d'un nouvel accroissement des transferts nets à l'étranger. Grâce aux politiques restrictives suivies en matière budgétaire et de revenus, la progression des coûts intérieurs s'est fortement ralentie. La situation des finances publiques s'est améliorée en raison de la reprise économique, mais l'augmentation des cotisations sociales, le relèvement des tarifs des services publics et les différentes compressions de dépenses qui sont intervenus ont également joué un rôle à cet égard. Le besoin net de financement de l'État a été ramené de 10 ½% du produit intérieur brut en 1983 à 7 ½% environ en 1984.

Les perspectives qui se dessinent pour 1985 laissent envisager une nouvelle amélioration de l'activité et le produit intérieur brut pourrait augmenter encore de 3%. Grâce à la demande extérieure et aux gains de parts de marché, les exportations poursuivraient leur développement vigoureux et l'amélioration de la situation des entreprises contribuerait à encourager les intentions en matière d'investissement. Alors que la consommation publique de biens et services demeurera dans l'ensemble inchangée, la consommation privée poursuivra son expansion en raison essentiellement de l'augmentation de l'emploi. Le taux de chômage n'en continuerait pas moins

de s'établir à 10%, compte tenu de la progression de la population active. En dépit de l'accroissement des transferts nets à l'étranger, la balance des paiements courants devrait enregistrer à nouveau une légère amélioration du fait que la substitution des sources d'énergie nationales à l'énergie importée se développe et que les termes de l'échange s'améliorent.

Aussi, le déficit de la balance des paiements courants pourrait-il être ramené de 3% environ du produit intérieur brut en 1984 à quelque 2% en 1985. En fonction des résultats des négociations salariales qui auront lieu début 1985, l'augmentation des prix à la consommation continuerait à se ralentir pour s'établir à une moyenne annuelle de 4 à 4 ½%.

Les autorités entendent maintenir l'orientation de la politique économique adoptée depuis 1982 qui vise à réduire l'inflation, à maîtriser les finances publiques, à rétablir la compétitivité, et ce faisant à améliorer les performances globales de l'économie à moyen terme. Quelques adaptations de cette politique pourraient s'imposer si la demande intérieure s'accroissait trop rapidement afin de ne pas remettre en cause l'amélioration prévue de la balance des paiements courants et la décélération escomptée de l'inflation.

D'après le projet de budget pour 1985, le plafond imposé aux dépenses du gouvernement central en termes réels serait maintenu à son niveau actuel, une orientation analogue étant recommandée aux collectivités locales. En conséquence de

différentes mesures fiscales, les recettes publiques pourraient, en revanche, croître plus rapidement que la seule amélioration de l'activité économique ne le justifierait. Le besoin net de financement de l'État continuerait de s'amenuiser pour être ramené à 6 ½% du produit intérieur brut, malgré l'augmentation rapide des paiements d'intérêts au titre de la dette publique, cette seule charge étant supérieure au déficit budgétaire.

La politique monétaire devrait contribuer à maintenir la demande intérieure dans des limites acceptables et en particulier à contenir la progression de l'offre de monnaie qui a été très rapide en 1983. Après le réaménagement des portefeuilles qui a été opéré cette année, le taux d'expansion de la masse monétaire devrait désormais demeurer plus proche de celui du produit intérieur brut en termes nominaux. Afin de restreindre les prêts bancaires qui dépassent les objectifs officiels, la Banque centrale a modifié le plafond mensuel des prêts qu'elle accorde aux banques, ce qui implique la réduction des possibilités de recours à la Banque centrale des banques qui accusent une croissance particulièrement forte de leurs emprunts.

Les autorités visent, pour l'année prochaine, la conclusion d'accords salariaux bisannuels qui entraîneraient une hausse des salaires de 2% inférieure à la moyenne de celle des pays concurrents. La suspension temporaire de l'indexation des rémunérations, prorogée jusqu'en mars 1987, permettra de ralentir la progression des coûts à condition qu'un glissement

compensatoire des salaires puisse être évité. A cet égard, la reprise de l'activité économique présente un risque qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les anticipations inflationnistes. Afin d'encourager une expansion non-inflationniste, il importe plus que jamais d'accroître la flexibilité du marché de l'emploi, de réduire les rigidités existant en matière de formation des salaires et de temps de travail, et de remédier à l'inadéquation qui existe entre les emplois disponibles et les qualifications des personnes à la recherche de travail. Les réformes envisagées en ce qui concerne l'indemnisation du chômage (scindant celle-ci en une part fixe financée par le système et une part facultative à couvrir par une assurance complémentaire), l'assouplissement de la retraite et la réduction du taux marginal d'imposition très élevé dans le régime d'impôts sur le revenu des personnes physiques, vont dans ce sens.

Afin de permettre une meilleure allocation des ressources et d'accroître ainsi le potentiel de croissance, le gouvernement a lancé un programme qui devrait, conjointement aux investissements publics envisagés, faciliter la coordination et l'accroissement des activités tant privées que publiques dans des domaines importants tels que l'enseignement et la recherche, les innovations technologiques, les infrastructures et les communications. Des crédits ont été inscrits au budget et différentes réformes sont envisagées, entre autres, pour encourager les investissements de capitaux à risque et pour adapter la formation professionnelle aux impératifs des technologies nouvelles.

Tableau 20

Danemark : principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémunéra- tion des salariés par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des administra- tions publiques	Masse monétaire M2 ⁽¹⁾	Proportion des chômeurs dans la population active ⁽⁴⁾	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	11,2	4,9	6,0	5,2	10,5	-2,2	1,3	10,2	1,1	1,1
1971-80	12,2	2,4	9,6	10,0	11,6	-2,9	0,9	11,3	3,8	0,7
1981	9,6	-0,9	10,5	11,8	10,0	-3,1	-7,0	9,6	9,2	(8,9) -1,4
1982	14,2	3,4	10,5	10,4	11,6	-4,1	-9,3	11,7	9,9	(9,5) 0,5
1983	10,3	2,5	7,6	6,7	7,0	-2,1	-7,6	24,7	10,5	(10,2) 0,5
1984 ⁽¹⁾	9,5	3,8	5,5	6,0	5,5	-2,8	-5,5	11,0	10,2	(10,0) 1,3
1985 ⁽²⁾	7,6	2,9	4,5	4,3	4,6	-2,2	-3,7	8,0	9,8	(9,9) 1,4

(¹) Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

(²) Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

(³) Fin d'année.

(⁴) Concept Eurostat entre parenthèses.

En République fédérale d'Allemagne, l'évolution économique a été affectée, en 1984, par des conflits industriels; à la suite des grèves prolongées et des lock-outs dans la métallurgie qui ont touché en particulier la production automobile, la croissance s'est soudainement interrompue au second trimestre (-6% du produit intérieur brut en taux annuel). L'expansion économique n'a cependant subi qu'une perturbation passagère et les pertes de production seront en grande partie compensées au second semestre de l'année. Le taux de croissance du produit intérieur brut s'établira à environ 2,5% pour l'ensemble de l'année. L'expansion a été soutenue par les exportations et la formation brute de capital fixe, qui a bénéficié de l'amélioration des profits. Par contre, la consommation privée a progressé assez lentement.

En 1985, la croissance devrait se poursuivre à un rythme comparable. L'investissement en équipements continuera de connaître une croissance forte, mais le dynamisme de l'investissement total risque d'être freiné par la faiblesse de la construction. Les exportations, quant à elles, devraient continuer d'exercer un effet positif. Le taux de croissance pourrait ainsi atteindre quelque 2,5%.

La politique économique a progressé vers la réalisation de ses principaux objectifs. En 1985, l'inflation, calculée sur la base de l'indice du coût de la vie, devrait, comme en 1984, être inférieure à 2,5%, tandis que l'excédent de la balance des paiements courants serait de l'ordre de 1% du produit intérieur brut. De même, l'assainissement des finances publiques se poursuivra, entraînant la disparition du déficit structurel. Enfin le cadre quantitatif de la politique monétaire est de nature à soutenir la croissance: les taux d'intérêt pourraient d'ailleurs baisser encore quelque peu.

La situation économique n'en demeure pas moins assombrie par le déséquilibre persistant du marché de l'emploi. Bien que la vague des licenciements ait cessé au premier semestre de 1984, une réduction sensible du chômage est improbable en 1985.

Contrairement à ce qui se passe dans certains autres pays, l'amélioration du contexte économique survenue durant les dernières années n'a pas encore conduit à une augmentation de l'emploi. Malgré les progrès substantiels enregistrés dans la voie de l'adaptation des salaires, les coûts relatifs des facteurs de production ne se situent pas encore à des niveaux tels que l'équilibre du marché de l'emploi soit assuré. L'accroissement relativement plus rapide des coûts salariaux par rapport au coût du capital a stimulé les investissements de rationalisation et s'est accompagné d'une baisse de la rentabilité du capital et d'une détérioration des profits des entreprises. Si ceux-ci se sont nettement redressés depuis 1983, ils n'en demeurent pas moins très inférieurs au niveau moyen des années soixante-dix.

La politique salariale pourrait contribuer de manière décisive à élever le niveau de l'emploi si elle obtenait que les salaires continuent à n'absorber qu'une partie de la marge dégagée par les gains de productivité. Les conditions de l'investissement en seraient grandement améliorées, et l'essor des activités à forte intensité de main-d'œuvre encouragé. Pour faciliter cette évolution, il faudrait en outre que le marché du travail améliore son fonctionnement, et, en particulier, que la main-d'œuvre augmente sa mobilité. Une différenciation accrue des salaires, non seulement en fonction des prestations, mais aussi selon les secteurs et les régions, pourrait y contribuer de manière décisive. A ces divers égards la modération salariale dans le secteur public pourrait jouer un rôle important.

Le gouvernement a obtenu certains succès en prenant des mesures directes en faveur de l'emploi. A l'automne 1984, le nombre de contrats de formation postsecondaire offerts aux jeunes a atteint un chiffre record. Ce résultat a même pu être obtenu sans intervention publique directe. De nouvelles mesures ont été décidées en matière de formation professionnelle et de recyclage, la réglementation du travail à temps partiel a été modifiée et d'autres projets législatifs visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail sont en préparation. La détente généralisée sur le marché du logement devrait aider à la mobilité spatiale de la main-d'œuvre.

Des expériences ont été tentées dans deux secteurs pour améliorer les perspectives d'emploi en réduisant conventionnellement la durée hebdomadaire du travail. Bien que le compromis finalement réalisé tienne largement compte des exigences de neutralité en matière de coûts, l'attribution d'un salaire complémentaire aux travailleurs dont la durée de la semaine de travail est inférieure à la moyenne approuvée de 38 heures et demi pose des problèmes. Ce sera le cas, selon toute probabilité, pour les ouvriers peu qualifiés, dont le travail sera renchéri et qui risquent le plus d'être victimes de la rationalisation.

Un autre danger réside dans le fait que la réduction du temps de travail assortie d'une compensation salariale pourrait interrompre l'accroissement en cours des profits des entreprises. Il faut veiller dès lors à ce que l'aménagement du temps de travail n'altère pas la rentabilité et contribue à rendre le marché du travail plus flexible.

Une situation dans laquelle l'assainissement budgétaire se poursuit, où les salaires progressent moins que la productivité globale, et où l'aménagement du temps de travail réduit le pouvoir d'achat, comporte des risques d'autant plus grands que l'on s'attend à un ralentissement de la demande mondiale. Ainsi faut-il que l'expansion de la demande globale soit suffisante pour accélérer la croissance et augmenter les profits.

La politique budgétaire devrait en conséquence, tout en continuant de favoriser l'amélioration souhaitée des conditions de l'offre, comporter une flexibilité suffisante pour compenser, le cas échéant, l'affaiblissement de la demande que pourraient provoquer les mesures de soutien de l'offre. Sur la base du taux de croissance de 2,5% prévu pour 1985, le déficit de l'État central (Bund et Länder) devrait être de l'ordre de 40 milliards de DM. Si, au cours de l'année, le taux de croissance s'éloignait sensiblement de celui qui est actuellement prévu, la politique budgétaire devrait s'adapter avec la flexibilité nécessaire, notamment en laissant jouer pleinement les stabilisateurs automatiques. Compte tenu du

fait que la politique d'assainissement menée avec succès a créé une marge de manœuvre importante, les autorités pourraient envisager d'avancer, au moins partiellement, la mise en œuvre des allègements fiscaux prévus pour 1988. En toute hypothèse, la politique budgétaire devrait s'attacher à réduire relativement les dépenses de consommation au profit des investissements productifs et de ceux qui sont destinés à protéger l'environnement. Un tel effort contribuerait à renforcer la situation dans le secteur privé et aurait, en conséquence, des effets favorables sur l'accumulation du capital et sur la croissance.

Tableau 21

RF d'Allemagne: principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémunéra- tion des salariés par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des administra- tions publiques	Masse monétaire M2 ⁽³⁾	Proportion des chômeurs dans la population active	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	8,4	4,7	3,5	2,9	8,6	0,7	0,5	10,4	0,8	0,2
1971-80	8,2	2,9	5,2	5,2	8,6	0,6	-2,2	9,8	2,8	-0,1
1981	4,2	0,2	4,0	5,6	5,3	-1,0	-3,9	5,0	4,7	-0,7
1982	3,7	-1,0	4,8	5,3	4,4	0,5	-3,5	7,1	6,8	-1,8
1983	4,2	1,0	3,2	2,9	3,7	0,7	-2,7	5,3	8,4	-1,7
1984 ⁽¹⁾	4,4	2,4	1,9	2,3	3,4	0,6	-1,7	5,2	8,5	-0,4
1985 ⁽²⁾	4,7	2,5	2,1	2,2	2,9	1,1	-0,8	5,0	8,5	0,0

(¹) Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

(²) Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

(³) Fin d'année.

En Grèce, l'année 1984 a été marquée par un redressement de l'activité, consécutif au raffermissement de la consommation et à une évolution encore favorable de la balance réelle des échanges extérieurs. Grâce, en outre, à une forte augmentation de la production agricole, la croissance du produit intérieur brut a pu ainsi dépasser nettement 2%. Les investissements productifs, cependant, n'ont pas marqué la reprise attendue. L'inflation, d'autre part, n'a diminué que marginalement et au prix de contraintes renforcées sur les prix. La balance des paiements courants a continué d'accuser un déficit important, de 4,7% du produit intérieur brut (¹).

L'économie reste donc confrontée à des déséquilibres accentués, qui entravent sa croissance. Tant par l'instabilité qu'elle entretient que par les contrôles qu'elle conduit à maintenir, l'inflation crée une situation peu propice à l'adaptation des structures de production, pourtant indispensable au desserrement progressif de la contrainte extérieure. Les avantages que l'économie a pu tirer, depuis le début de 1983, de la baisse du taux de change réel, n'ont pas permis, en effet, de réduire le déficit commercial alors que, malgré le vif redressement du tourisme, l'excédent global des transactions invisibles ne s'est pas amélioré, en raison, entre autres, de l'alourdissement rapide de la charge des intérêts de la dette extérieure. Les possibilités de croissance à court terme sont en conséquence limitées. La faible probabilité pour que se renouvellent les facteurs exceptionnels qui l'ont favorisée en 1984, laisse donc prévoir qu'elle se ralentisse à nouveau quelque peu en 1985, où elle devrait encore néanmoins avoisiner 2%, tandis que les pressions inflationnistes reste-

(¹) Selon les concepts de la comptabilité nationale.

ront très fortes, ne laissant guère espérer que le rythme de la hausse des prix descende spontanément au-dessous de 18%.

Le retour à une croissance forte, qui permette à la fois d'enrayer la progression du chômage et de hâter les progrès de la productivité, est donc conditionné par le desserrement de la contrainte extérieure qui implique lui-même une adaptation plus rapide des structures de production et une forte accélération des investissements capables de l'assurer. Il importe donc que la politique économique accentue sensiblement, en 1985, les efforts qu'elle a entrepris dans ce sens, et qu'elle s'attache à obtenir une reprise de l'investissement privé, en favorisant, notamment, le redressement de la situation financière des entreprises.

Une telle politique devra s'inscrire dans le cadre d'un effort global de désinflation, dont l'efficacité requiert que la hausse des prix soit combattue au niveau de ses causes, plutôt que freinée dans sa manifestation par des mesures administratives qui, sans pouvoir l'enrayer véritablement, risquent, en outre, d'opérer de manière discriminatoire et d'avoir des effets de distorsion. Il apparaît en conséquence indispensable de réduire délibérément la dynamique des coûts et de compri-

mer le déficit public, dont les effets se conjuguent pour entraîner un rythme de création monétaire incompatible avec un retour, même très graduel, à la stabilité.

La politique salariale pour 1985 devra ainsi redevenir restrictive, en fixant éventuellement des normes de hausse des rémunérations conformes à un taux d'inflation programmé. La politique budgétaire devra viser, de son côté, à limiter à 9% du produit intérieur brut le solde net à financer du budget de l'État, soit plus d'un point au-dessous du résultat attendu pour 1984. En raison de la forte progression prévisible des charges d'intérêts, et de la nécessité de poursuivre un effort budgétaire important en faveur de l'investissement, la réalisation de cet objectif exigera une gestion très sévère des dépenses de fonctionnement des services et des ajustements de tarifs publics de nature à réduire le poids des subventions. Elle impliquera aussi un renforcement significatif de la pression fiscale, qui devrait provenir essentiellement, toutefois, de l'efficacité croissante des dispositions prises pour réduire l'évasion. Les progrès attendus dans ce domaine semblent même de nature à permettre certains allègements de l'impôt personnel sur le revenu, qui pèse surtout sur les salariés, en contrepartie des limites qui seront mises à la hausse de leurs rémunérations.

Tableau 22

Grèce : principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémunéra- tion des salariés par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des administra- tions publiques	Masse monétaire M2 ⁽³⁾	Proportion des chômeurs dans la population active	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	11,0	7,6	3,1	2,5	9,8	-3,1	:	17,6	:	-0,7
1971-80	19,1	4,7	13,8	13,6	18,3	-2,7	:	23,8	:	0,6
1981	18,9	-0,3	19,3	23,4	21,8	-0,2	-12,1	34,3	4,1	4,8
1982	24,4	-0,1	24,6	20,5	26,8	-3,9	-9,7	29,1	5,8	-1,0
1983	20,1	0,3	19,8	19,0	21,3	-4,5	-9,2	20,3	7,9	0,5
1984 ⁽¹⁾	20,9	2,2	18,3	18,5	21,2	-4,7	-10,0	24,2	8,4	0,3
1985 ⁽²⁾	20,0	2,0	17,7	18,0	19,4	-4,9	-10,1	24,1	8,8	0,3

⁽¹⁾ Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

⁽²⁾ Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

⁽³⁾ Fin d'année.

La politique monétaire devrait soutenir l'effort de désinflation en poursuivant dans la voie du renchérissement des taux d'intérêt réels, redevenus positifs depuis peu, et en incitant l'épargne, ce faisant, à continuer d'évoluer vers une structure moins liquide.

Ces diverses actions tendant à accélérer le rétablissement des équilibres internes, conjuguées avec la mise en œuvre des orientations tracées par le plan en matière de politique de l'offre, devraient permettre à l'économie d'accomplir une étape importante dans la voie de son adaptation structurelle. Il lui faudra persévérer dans cette voie bien au-delà de 1985 pour retrouver progressivement un taux de croissance plus conforme à la nécessité d'enrayer, puis d'inverser, la tendance à l'extension du chômage.

En France, la poursuite de la politique de rigueur a contenu la progression de la demande intérieure en 1984 dans des limites très étroites. Elle a en même temps favorisé une évolution significative de son partage au profit des entreprises, dont l'effort d'équipement s'est nettement accru, alors que la consommation ne se redressait que faiblement et que la construction de logements poursuivait son recul. L'effort de rigueur a entraîné par ailleurs un nouveau ralentissement de la hausse des prix, insuffisant cependant pour éviter une certaine dégradation de compétitivité. Au total, la croissance de 1984 devrait avoisiner 1,5%, et s'accompagner d'une hausse des prix ramenée à un peu plus de 6,5% en glissement intra-annuel, tandis que la balance des paiements courants accuserait un déficit de l'ordre de 0,5% du produit intérieur brut.

Les progrès accomplis dans la voie du retour aux équilibres n'apparaissent donc pas encore suffisants, cependant, pour autoriser le relâchement de la politique de rigueur. Les disciplines qu'elle comporte, et qui consistent pour l'essentiel à imposer aux prix, aux revenus et à la masse monétaire des contraintes propres à assurer à la fois la désinflation de l'économie, l'ajustement extérieur et le rétablissement de la situation financière des entreprises, devront, en conséquence, être maintenues en 1985. Cet effort devrait continuer de bénéficier du soutien d'un environnement international relativement favorable, grâce auquel ses objectifs essentiels: disparition de l'écart d'inflation par rapport à la moyenne des pays industrialisés, rétablissement d'une situation de suréquilibre de la balance des paiements courants et retour de l'épargne des entreprises aux niveaux qui prévalaient avant le premier choc pétrolier, pourraient être atteints à la fin de l'année. En même temps, la demande intérieure disposerait d'une marge d'accroissement légèrement plus forte, qui devrait bénéficier principalement à l'investissement des entreprises. La croissance pour l'année pourrait ainsi atteindre 1,7%.

La concrétisation de ces perspectives favorables, qui marquerait l'achèvement du processus de rétablissement des équilibres fondamentaux, dépendra de la capacité de la politique économique à contenir les coûts salariaux et le déficit public dans des limites permettant de maîtriser davantage encore l'inflation sans avoir à recourir à un nouveau relèvement des taux d'intérêt réels qui entraverait le redressement de la demande des entreprises.

Il est ainsi nécessaire, en premier lieu, que la politique salariale persiste dans la voie de la désinflation délibérée, et de la désindexation de fait, qu'elle a déjà suivie, avec succès, en 1984. Elle devra donc s'efforcer d'obtenir que la hausse des rémunérations par tête entre le début et la fin de 1985 n'excède pas, en moyenne, celle des prix prévue en glissement durant la même période, soit 4,5%. Cette norme devra constituer la référence commune des contrats à conclure aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, et c'est largement aux partenaires sociaux qu'il appartiendra d'en assurer le respect dans le cadre des procédures de négociation habituelles. La détente fiscale qui résultera du budget de 1985 devrait, au demeurant, faciliter l'acceptation par les partenaires sociaux des disciplines nécessaires.

Il n'est pas moins indispensable que la politique des finances publiques s'attache de son côté à éviter que le besoin de financement des administrations ne dépasse, en 1985, la limite de 3% du produit intérieur brut qu'imposent les contraintes de l'équilibre financier. Cet objectif sera d'autant plus difficile à atteindre qu'il a été décidé d'entamer un processus d'allègement des prélèvements obligatoires, en augmentation continue depuis le début des années soixante-dix. Le projet de budget pour 1985 prévoit en conséquence la suppression du prélèvement exceptionnel de 1% sur les revenus destiné à la sécurité sociale, et des réductions importantes au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la taxe professionnelle. En dépit des résultats très importants qui ont été obtenus dans la voie du rééquilibrage des comptes sociaux, des concessions de cette ampleur obligeront à accentuer encore fortement l'effort de compression de toutes les dépenses ne résultant pas de facteurs automatiques. Cette sévérité accrue affectera notamment les dépenses de fonctionnement, les investissements et les transferts aux entreprises, parmi lesquelles des priorités plus strictes devront être établies, en considération, notamment, des exigences de la rénovation industrielle, de la promotion de la recherche et du soutien de l'emploi. Il faudra, en outre, que les prestations sociales continuent de n'être revalorisées qu'en fonction de la hausse des prix prévue, et que soit encore réduit le rythme de progression réelle des dépenses de santé.

L'observation de la rigueur nécessaire en matière salariale et en matière budgétaire devrait permettre à la politique

monétaire de contribuer activement elle-même à la désinflation en réduisant à nouveau le rythme d'accroissement du crédit interne et le taux de liquidité de l'économie sans exercer pour autant d'action restrictive trop sévère sur le financement externe des entreprises. Cette orientation conduira néanmoins à observer une grande prudence dans l'abaissement des taux d'intérêt pour répondre à la fois aux nécessités de l'équilibre interne et de l'équilibre externe.

Cet ensemble d'actions, enfin, devrait assurer une maîtrise suffisante des facteurs internes d'inflation pour que les contraintes exercées sur les prix eux-mêmes soient assouplies, et qu'une liberté complète soit rendue aux prix industriels.

La persistance dans la rigueur se justifie par des nécessités qui vont bien au-delà des exigences du rétablissement de l'équilibre extérieur et de la réduction ultérieure de l'endettement. Elle est la condition indispensable pour que soit comblé dans les délais les plus brefs le retard pris par l'économie dans son adaptation aux changements rapides des données de sa croissance et que soit enrayée, puis inversée, la tendance au recul de l'emploi qui en a largement résulté. Le bilan des créations et des destructions d'emplois ne peut redevenir positif, en effet, qu'au prix d'une régénération accélérée des structures de production impliquant, à la fois, un redéploiement vers des activités nouvelles et porteuses d'avenir et la rénovation technologique des secteurs traditionnels, indispensable à leur survie. Dans la mesure où elle

tend, par tous les moyens possibles, à dégager les ressources nécessaires à la réalisation des importants investissements qu'exige cette régénération, la phase de rigueur actuelle constitue une étape nécessaire à la réalisation des conditions structurelles qui permettront le retour durable à une croissance plus forte, et créatrice nette d'emplois.

Ce n'est guère avant 1986, cependant, que les perspectives de l'emploi pourraient commencer à s'améliorer. Pour 1985, la tendance au recul des effectifs, qui prévaut depuis le début des années quatre-vingt, devrait persister, en raison des pertes d'emplois encore nombreuses qu'entraîneront la restructuration inéluctable de certains secteurs industriels. La phase actuelle se caractérise, en effet, par la prédominance des efforts de rationalisation des processus de production sur la création de capacités nouvelles. Cette tendance prévaut, notamment, parmi les grandes entreprises industrielles, qui sont à l'origine de la reprise en cours de l'investissement, et que la compétition internationale contraint à des efforts d'adaptation très importants. La politique de soutien des investissements devrait veiller à ce que cette reprise s'étende rapidement aux entreprises de moindre dimension, dont la contribution potentielle à la création d'emplois paraît beaucoup plus importante.

Le chômage risque donc de continuer à augmenter quelque temps encore. Des considérations de coût s'opposent néanmoins à ce qu'on aille beaucoup au-delà du dispositif social

Tableau 23

France : principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémunéra- tion des salariés par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des adminis- trations publiques	Masse monétaire M2 ⁽³⁾ (4)	Proportion des chômeurs dans la population active ⁽⁵⁾	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	10,2	5,6	4,4	4,3	9,4	0,2	0,4	12,7	0,9	0,6
1971-80	13,4	3,6	9,5	9,5	13,8	-0,4	-0,1	14,8	3,8	0,4
1981	12,1	0,2	11,9	12,9	14,5	-1,4	-1,8	11,4	7,8	-0,7
1982	14,8	1,8	12,8	10,9	14,5	-2,9	-2,7	10,8	8,7	(8,8) -0,8
1983	10,8	0,7	10,0	9,3	10,8	-1,5	-3,3	11,2	8,4	(9,0) -0,6
1984 ⁽¹⁾	9,0	1,4	7,5	7,6	8,8	-1,2	-3,4	7,0	10,0	(10,7) -1,5
1985 ⁽²⁾	7,7	1,7	5,9	5,7	7,0	-0,7	-3,6	6,5	11,6	(12,4) -1,4

(1) Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

(2) Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

(3) Fin d'année.

(4) Jusqu'en 1980 : M2.

(5) Concept Eurostat entre parenthèses.

mis en place pour limiter sa progression, et, notamment, à ce qu'on prenne à nouveau des mesures tendant à abaisser uniformément la durée du travail. Il serait aussi inopportun de différer, dans le même but, des suppressions d'emplois nécessaires. Les meilleures chances de la politique sociale de contribuer efficacement à la lutte contre le chômage paraissent résider, au contraire, dans l'assouplissement du marché du travail et dans l'adaptation des filières de formation qui constitue l'une des priorités du IX^e Plan.

En Irlande, l'économie a commencé à sortir de la récession en 1984. Alors que la demande intérieure se stabilisait, la production a été stimulée par le vif essor des exportations. Les progrès continus qui ont été accomplis simultanément dans la réduction des déséquilibres ont constitué un encouragement appréciable pour les autorités. Le déficit de la balance des paiements courants, qui dépassait 14% du produit intérieur brut en 1981, a été ramené à 4,5%. Les tensions inflationnistes se sont d'autre part nettement atténuées, de sorte que le taux annuel de hausse des prix se situerait au-dessous de 8% à la fin de l'année, grâce à des facteurs extérieurs favorables mais aussi à une plus grande modération salariale. Enfin, la réalisation des objectifs budgétaires pour 1984 paraît en bonne voie. On s'attend, en outre, à une croissance du PIB supérieure à 3% en 1984. Le chômage a néanmoins toujours tendance à augmenter.

Le rythme de la reprise restera modeste en 1985, car le regain de confiance des consommateurs et des investisseurs sera tempéré par les niveaux élevés des taux d'intérêt nominaux et de la fiscalité. Le budget ne pourra toutefois soutenir la demande globale, car l'ampleur de la dette publique, qui implique des paiements d'intérêts de plus de 11% du produit intérieur brut, a entraîné encore, en 1984, un déficit des administrations publiques du même montant, de sorte qu'il n'y a guère d'alternative à la ferme poursuite de la politique d'assainissement budgétaire.

Le problème est de déterminer le rythme convenable de cet assainissement. Un équilibre doit être trouvé entre l'objectif souhaitable d'une réduction rapide du déficit et la nécessité d'un échéancier qui tienne compte du haut niveau des déficits et qui permette à l'économie d'amortir le coût à court terme de l'opération pour la production et l'emploi. A cet égard, le plan économique à moyen terme récemment publié adopte une position réaliste dans son appréciation de la nature et de l'ampleur du problème. Néanmoins, avec un objectif d'un déficit budgétaire courant limité à 5% du produit national brut en 1987, le plan s'avère sensiblement moins ambitieux dans les objectifs budgétaires à moyen terme qu'il ne l'avait été jusqu'ici. La détermination à corriger le déficit tendanciel pourrait ainsi s'en trouver affaiblie. Cela pourrait être le cas, par exemple, si l'évolution de la consommation publique

et des paiements d'intérêt était moins favorable que prévu. En outre, le niveau du déficit courant envisagé dans le plan pour 1985, soit de l'ordre de 7% du PIB, ne s'écarte guère du résultat probable de 1984.

Eu égard aux relèvements importants du taux d'imposition et à l'élargissement de l'assiette fiscale qui ont été opérés ces dernières années, l'ajustement devra porter essentiellement sur la compression des dépenses. Dès lors que les paiements d'intérêts continuent d'augmenter fortement et que les facteurs démographiques ainsi que le niveau élevé du chômage accentuent la pression sur les dépenses sociales (enseignement, santé, aide sociale), c'est, en fait, une restructuration en profondeur de l'ensemble des dépenses courantes qui s'impose. Les autorités ont l'intention d'accentuer leur politique actuelle d'inflexion de l'évolution des dépenses de rémunération dans le secteur public en limitant les recrutements et les promotions ainsi qu'en freinant les hausses barémiques. Toutefois jusqu'à la suppression partielle des subventions aux produits de consommation intervenue récemment, elles ont apparemment hésité à établir des priorités dans les programmes de dépenses tendant, à moyen terme, à réduire de manière systématique la part des moins essentiels. C'est seulement ainsi, cependant, que l'État pourra faire face aux besoins sociaux réels, tout en réorientant le plus possible les dépenses dans la limite de ses ressources réduites vers des usages plus productifs et en continuant à progresser vers l'équilibre budgétaire. A cet égard, il convient de rappeler que le niveau actuel des dépenses sociales, bien qu'en partie déterminé par des facteurs conjoncturels, est également imputable aux importantes augmentations réelles des prestations sociales qui ont été opérées délibérément au cours de la décennie écoulée.

Les autorités devraient chercher à réduire leurs dépenses courantes en 1985 dans une mesure au moins équivalente à celle prévue dans le plan économique à moyen terme. De telles réductions ne conduiront probablement pas, néanmoins, à un moindre besoin de financement, parce qu'elles seront largement compensées par l'impact de l'augmentation des taux d'intérêt et du taux de change vis-à-vis du dollar sur le service de la dette. Il serait opportun, en toute hypothèse, de réduire le besoin global de financement du secteur public en 1985 de 1,5% du PIB. L'achèvement de vastes projets d'investissements publics s'accompagne d'une nette réduction du recours des organismes publics à l'emprunt et devrait dès lors contribuer substantiellement à la réalisation de cet objectif. En outre, comme les nouveaux critères d'évaluation des projets d'investissement appliqués par l'Échiquier devraient garantir une meilleure rentabilité, les autorités devraient être en mesure de sélectionner davantage les infrastructures productives, en fonction de leurs retombées immédiates et à plus long terme sur la production et sur l'emploi.

Si les conditions monétaires internationales ne laissent probablement aucune marge de manœuvre pour une baisse des taux d'intérêt nationaux, la perspective d'une décélération de l'inflation et d'une amélioration du solde de la balance des paiements seront, en revanche, des facteurs favorables. Cependant leur incidence sera sans doute contrecarrée par l'importance du déficit public et par la nécessité de placer un volume élevé de titres publics auprès du secteur non bancaire.

Un des problèmes importants qui se posent à l'économie tient au fait que le secteur industriel demeure de faible dimension malgré les mesures prises de longue date en vue de promouvoir l'industrialisation. Les exportations industrielles doivent leur dynamisme, en grande partie, aux entreprises de « haute technologie », pour la plupart étrangères. Étant donné que la fabrication de nombreux produits destinés à l'exportation requiert un volume élevé d'importations et que le niveau des profits rapatriés est important, la croissance soutenue de la production manufacturière risque de ne pas augmenter en proportion de la valeur ajoutée nationale, à moins qu'une politique industrielle ne permette pas au secteur manufacturier de se développer sur des bases plus larges. A cet effet, un recours plus sélectif aux aides et aux incitations fiscales serait de nature à encourager les sociétés étrangères à réinvestir leurs bénéfices et à localiser dans le pays l'essentiel des processus de production. Il devrait permettre, en outre, d'accroître le potentiel des entreprises nationales dans le secteur des biens commercialisés afin

qu'elles puissent obtenir de meilleurs résultats à l'exportation, concurrencer les importations et accroître leurs fournitures aux entreprises étrangères. Des initiatives présentées par le gouvernement dans un Livre blanc, publié en juillet 1984, sur la politique industrielle, reflètent l'importance de cet aspect.

Les perspectives de croissance continuent de dépendre de manière décisive de la capacité concurrentielle de l'économie à l'échelle internationale. Le maintien de la modération salariale s'impose par conséquent tant par nécessité de se conformer à la faible augmentation des coûts salariaux unitaires chez les principaux partenaires commerciaux, que pour redresser les niveaux de profits extrêmement bas de l'industrie nationale. Il est possible, en outre, que se soit développée une tendance à un accroissement excessif des biens d'équipement au détriment de la main-d'œuvre. Elle aurait été due, dans le passé, non seulement à un recours insuffisamment sélectif aux incitations à investir, mais également, à une prise en compte insuffisante de la position concurrentielle respective des secteurs et entreprises lors des négociations relatives aux augmentations de salaires et à l'amélioration des conditions de travail. Accordées à bon escient, par le moyen, notamment du programme d'incitation à l'emploi (Employment Incentive Scheme), les subventions salariales marginales pourraient à court terme corriger utilement cette tendance. A long terme, néanmoins, les créations d'emploi ne peuvent être opérées sur une grande échelle qu'en augmentant la compétitivité de la main-d'œuvre.

Tableau 24

Irlande: principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémuné- ration des salariés par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des adminis- trations publiques	Masse monétaire M2 ⁽¹⁾	Proportion des chômeurs dans la population active ⁽⁴⁾	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	9,9	4,2	5,5	4,6	9,9	-2,2	-2,7	10,4	4,5	0,0
1971-80	19,5	4,6	14,2	13,8	18,0	-4,6	-8,1	18,5	7,4	1,0
1981	20,5	2,9	17,1	19,5	19,9	-14,4	-16,5	17,4	10,3	-0,6
1982	18,0	1,9	15,8	16,1	14,2	-10,1	-14,2	13,0	12,3	-0,2
1983	11,1	0,6	10,4	9,7	10,4	-5,9	-12,3	5,6	14,8	(15,0) -1,9
1984 ⁽¹⁾	10,9	3,1	7,6	8,8	10,6	-4,4	-10,8	13,2	16,3	(16,5) -0,5
1985 ⁽²⁾	8,5	2,6	5,8	7,0	5,9	-3,3	-10,9	11,0	16,3	(16,5) 1,1

(1) Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

(2) Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

(3) Fin d'année.

(4) Concept Eurostat entre parenthèses.

En *Italie*, l'économie a poursuivi, en 1984, la reprise entamée au second semestre de 1983. L'essor des exportations, qui avait été seul à l'origine de ce redressement, s'est quelque peu ralenti, tandis que la demande intérieure tendait, au contraire, à se raffermir sensiblement en cours d'année, accentuant la pénétration des importations. La balance réelle a néanmoins continué de contribuer positivement à la croissance, qui, année sur année, devrait avoisiner 3%. La reprise s'est accompagnée d'une nouvelle décélération de la hausse des prix, dont la moyenne pour 1984 devrait s'établir autour de 10%, soit plus de quatre points au-dessous du chiffre de 1983, et le taux sur douze mois, à la fin de l'année, autour de 9%. En revanche, la balance des paiements courants, qui était revenue à l'équilibre en 1983, devrait accuser à nouveau un certain déficit, dû à l'évolution négative des termes de l'échange et à l'aggravation de la charge des intérêts de la dette extérieure.

La politique suivie, et l'amélioration du contexte international, ont donc permis à l'économie de retrouver une pente de croissance soutenue, apparemment compatible avec la poursuite de l'effort de désinflation, et marquée par un net redressement de l'investissement des entreprises, condition indispensable de sa solidité. Le maintien durable d'une croissance de cet ordre n'est pas, cependant, définitivement assuré. Faute d'une action vigoureuse tendant à rendre compatibles l'évolution des finances publiques et celle des coûts salariaux avec l'objectif d'une hausse des prix limitée à 7% en 1985, le processus de désinflation subirait, en effet, une interruption qui menacerait l'équilibre déjà relativement précaire de la balance des paiements courants et pourrait contraindre à des restrictions monétaires supplémentaires pour prévenir sa détérioration. C'est à la condition que cette politique, conforme à la volonté du gouvernement, puisse être entièrement menée à bien, que l'écart d'inflation par rapport à la moyenne de la Communauté pourra continuer de se réduire et que la balance des paiements courants pourra évoluer à nouveau vers un meilleur équilibre. Dans cette hypothèse, cependant, l'activité tendrait à se ralentir, conduisant à un taux de croissance pour l'année probablement inférieur à 2,5%.

La politique budgétaire devra ainsi mettre à profit l'amélioration fondamentale du contexte économique pour entamer le processus de réduction du déficit public, selon l'échéancier pluriannuel, officiellement retenu, aux termes duquel le déficit courant — qui aura encore atteint quelque 7,4% du produit intérieur brut en 1984 — devrait faire place à un léger excédent en 1988. Un rôle important dans ce processus de réduction du déficit public devrait revenir à une action déterminée en vue de diminuer l'évasion fiscale. La contraction du déficit permettra de freiner la demande de consommation et de réduire sensiblement, en même temps, la pres-

sion exercée par le déficit sur le système financier. Elle atténuera, ce faisant, l'éviction financière qu'exerce au détriment des entreprises le niveau très élevé des taux d'intérêt réels, que la politique monétaire stricte en vigueur depuis 1981 conduit à leur appliquer. Dans cette perspective, le besoin de financement du trésor ne devrait pas excéder, en 1985, la limite de 96 000 milliards de liras⁽¹⁾, chiffre voisin du résultat attendu pour 1984, mais représentant 14,4% du produit intérieur brut prévu au lieu de 15,8% en 1984.

Cet objectif, confirmé par la loi financière déposée le 30 septembre, impliquera une correction de 24 000 milliards de liras de l'évolution tendancielle. Il devra être concilié avec l'engagement pris par ailleurs de stabiliser à moyen terme la pression fiscale et les dépenses réelles. En matière de prélèvements, il s'agira, en fait, de rétablir le niveau atteint en 1983 grâce à des dispositions non reconductibles, ce qui autorisera à les renforcer de 16 000 milliards de liras, notamment par le report à 1985 des mesures⁽¹⁾ d'amnistie sur les constructions illicites et par diverses modifications au barème et à certaines modalités de recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée visant essentiellement à réduire l'évasion fiscale. Quant aux dépenses, l'objectif retenu impliquera pour 1985 et les années ultérieures, une correction très importante de leur évolution tendancielle, qui devrait comporter, entre autres, la recherche d'une plus grande efficacité dans le fonctionnement des services administratifs et publics, le freinage délibéré de la dynamique des rémunérations, la poursuite de la remise en ordre du régime des pensions, l'augmentation de la part des usagers dans la couverture des dépenses de certains services publics, et notamment, du Service national de santé, et une plus grande rigueur dans l'octroi des financements publics. Le projet de loi financière pour 1985 contient un ensemble de dispositions dans ce sens, qui devront être complétées par des mesures ultérieures.

La politique salariale devra, de son côté, mettre en œuvre de nouvelles dispositions permettant d'assurer la poursuite de la désinflation des rémunérations, et d'abord, de limiter la réaccélération du rythme de leur hausse qui devrait normalement résulter, au début de 1985, de l'application de l'accord du 22 janvier 1983. Une recrudescence de l'inflation salariale est d'autant plus à craindre que la hausse des prix tendra à subir une réaccélération consécutive au réaménagement de

(1) Compte non tenu de l'apurement des dettes contractées par les unités sanitaires locales auprès du système bancaire.

la taxe sur la valeur ajoutée à compter du 1^{er} janvier, et que le mécanisme d'indexation devrait, en principe, la prendre en compte. Une solution devra être trouvée à ce problème dans le courant de l'automne, par la voie d'une nouvelle négociation tripartite au principe de laquelle toutes les parties intéressées sont acquies. Elle devrait porter sur le régime de fixation des salaires dans l'ensemble de ses éléments, et devrait déboucher, au-delà de dispositions transitoires pour 1985, sur des modifications permanentes et, entre autres, sur une révision fondamentale du système de l'échelle mobile.

Si la politique budgétaire et la politique salariale atteignent l'une et l'autre leurs objectifs, la politique monétaire pourra se borner à accompagner la poursuite de la désinflation en visant un objectif d'accroissement de la masse monétaire M2 ne dépassant pas le taux de croissance du produit intérieur brut en valeur, sans devoir, pour l'atteindre, élever encore les taux d'intérêt réels.

Les divers éléments de la politique économique se conjugueraient ainsi pour préserver autant que possible la reprise de l'investissement des entreprises, qui est indispensable au redressement de la situation de l'emploi, en constante dégradation. L'effort d'investissement restreint des dernières années, en effet, a surtout visé à hâter la modernisation des processus de production et s'est traduit, au moins dans l'industrie, et notamment dans les grandes entreprises, par

un bilan de l'emploi jusqu'ici largement négatif. Mais cette modernisation répondait à une exigence de compétitivité inéluctable, et elle a préservé l'appareil productif d'une désuétude qui aurait été, tôt ou tard, encore plus défavorable à l'emploi. Il importe donc que l'effort soit poursuivi, notamment dans les groupes publics où les restructurations ont subi certains retards. La phase la plus critique de ce processus d'adaptation pourrait être cependant bientôt dépassée, et l'on peut escompter que, la reprise de la croissance aidant, la part des investissements de capacité ira à nouveau en augmentant dans un volume global d'investissement lui-même en progression.

Pour l'essentiel, le développement et la modernisation des capacités de production devraient découler naturellement de l'amélioration de la situation financière des entreprises, liée elle-même à l'avantage qu'elles tireront, à la fois des progrès de leur productivité et de la désinflation de leurs coûts. Cette amélioration leur permettra, d'autre part, d'accroître leurs efforts en matière de recherche et d'innovation. Il appartiendra néanmoins à la politique industrielle, dont les orientations générales sont en cours de réexamen, de soutenir ces évolutions, mais moins, peut-être, par le moyen d'incitations fiscales ou financières, que par le développement d'une demande publique appropriée adressée aux secteurs de haute technologie, les régions méridionales continuant de faire l'objet, pour leur part, d'interventions spécifiques.

Tableau 25

Italie: principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémuné- ration des salariés par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des administra- tions publiques	Masse monétaire M2 ⁽¹⁾	Proportion des chômeurs dans la population active ⁽⁴⁾	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	10,5	5,7	4,5	3,8	10,7	1,8	-2,3	13,3	5,2	-0,4
1971-80	18,3	3,1	14,7	14,6	18,4	-0,2	-8,0	19,5	6,0	0,5
1981	17,4	-0,2	17,6	19,0	22,0	-2,3	-11,7	16,0	8,8	0,5
1982	17,1	-0,3	17,5	16,7	17,1	-1,6	-12,7	17,2	8,7	(10,5) -0,2
1983	13,7	-1,2	15,0	15,1	15,9	0,1	-11,8	13,2	9,7	(11,8) 0,2
1984 ⁽¹⁾	13,3	2,9	10,2	10,3	12,3	-0,4	-13,6	12,0	10,2	(12,5) 0,5
1985 ⁽²⁾	10,0	2,3	7,7	7,1	7,9	0,0	-12,2	10,8	10,5	(11,9) 0,2

(1) Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

(2) Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

(3) Fin d'année.

(4) Concept Eurostat entre parenthèses.

Le retour à une évolution plus satisfaisante de l'emploi demande aussi que la politique de formation et la politique de l'emploi elle-même s'attachent à faciliter la rencontre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, notamment par une meilleure adaptation du contenu de la formation aux besoins de l'économie, et par la poursuite des efforts entrepris dans le sens de l'assouplissement du marché du travail.

Au *Luxembourg*, l'activité économique s'est redressée en 1984, en particulier dans la sidérurgie, entraînant un accroissement du PIB d'environ 2%. La demande extérieure s'est sensiblement développée, alors que la demande intérieure reculait sous l'effet du fléchissement de la consommation privée, des investissements publics et de la construction de logements, alors qu'on enregistrait une légère amélioration des investissements des entreprises. La hausse des prix à la consommation est restée relativement rapide (6,7% en moyenne annuelle).

En 1985, la croissance du produit intérieur brut devrait se stabiliser à environ 2% grâce à la bonne tenue des exportations et à l'expansion prévisible de la consommation privée, rendue possible par une amélioration du revenu disponible des ménages. Les investissements des entreprises, notamment dans la sidérurgie, devraient augmenter sensiblement. En revanche, le volume des investissements publics et de la construction de logements risque de fléchir à nouveau. La hausse des prix à la consommation pourrait se ralentir.

La restructuration de la sidérurgie, qui avait été soutenue en 1983 et 1984 par d'importantes aides publiques, devra être poursuivie au cours des années à venir mais les possibilités de croissance économique dépendront, dans une large mesure, du succès des efforts de diversification industrielle que les autorités s'attachent à intensifier.

La réintroduction de l'indexation automatique des salaires à partir du 1^{er} janvier 1985 nécessitera une vigilance accrue

Tableau 26

Luxembourg : principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémunéra- tion des salariés par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des administra- tions publiques	Masse monétaire M2 ⁽²⁾	Proportion des chômeurs dans la population active	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	7,6	3,6	3,8	2,5	6,7	7,4	1,9	:	0,1	0,6
1971-80	9,6	3,1	6,3	6,7	10,5	21,5	2,2	:	0,3	1,3
1981	5,2	-0,3	5,5	7,7	8,3	30,9	-2,3	:	1,0	0,0
1982	8,4	-0,9	9,4	10,0	6,6	40,2	-1,4	:	1,2	0,1
1983	6,0	-1,4	7,6	8,4	6,6	39,0	0,0	:	1,6	-0,4
1984 ⁽¹⁾	9,0	2,0	6,8	6,7	6,8	39,1	0,1	:	1,7	-0,8
1985 ⁽²⁾	8,2	1,9	6,2	5,5	7,5	37,5	0,9	:	1,8	-0,4

(1) Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

(2) Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

(3) Fin d'année.

en matière de coûts de production, afin d'éviter une détérioration de la position concurrentielle. L'écart encore considérable entre le taux d'inflation au Luxembourg et celui des pays limitrophes devrait inciter les autorités à rechercher les moyens appropriés pour maîtriser les hausses de prix, notamment en stimulant la concurrence dans le secteur de la distribution.

Si les mesures concernant la mise au travail de personnel menacé de licenciement dans le cadre de la restructuration

de la sidérurgie ont permis d'amortir l'impact social de celle-ci, il conviendrait néanmoins d'en réexaminer les modalités pour éviter que leur coût ne devienne trop élevé et que des rigidités ne se créent sur le marché de l'emploi. Les nouvelles mesures de lutte contre le chômage prévues dans le programme gouvernemental (stages et travail à temps partiel, notamment) visent par ailleurs à résoudre, par des solutions temporaires, des problèmes de chômage frictionnel et structurel qu'annoncent les perspectives peu favorables en matière d'emploi qui se dessinent dans le secteur tertiaire.

Une gestion prudente de la politique budgétaire demeure indispensable afin de dégager les moyens nécessaires pour cette politique de reconversion industrielle et de soutien de l'emploi. La situation des finances publiques pourrait s'améliorer substantiellement en 1985, grâce aux recettes supplémentaires résultant de la loi relative à la restructuration de la sidérurgie et à la réduction importante des aides accordées par l'État à cette branche. Abstraction faite d'éventuelles mesures nouvelles, un solde excédentaire équivalant à plus de 1 ½% du PIB pourrait être réalisé au niveau de l'État.

Aux Pays-Bas, le rythme de l'activité économique s'est nettement accéléré en 1984, le PIB augmentant de quelque 2% en termes réels, grâce à une évolution soutenue de la demande extérieure, alors que, en raison de la progression très réduite des salaires et de la politique d'austérité budgétaire, la demande intérieure restait faible. Le nombre de chômeurs s'est encore accru, mais à un rythme nettement moins rapide qu'au cours des années précédentes, pour atteindre, en moyenne annuelle, 16% de la population active. A environ 3%, le taux d'inflation est resté modéré. Le dynamisme des exportations et la faiblesse de la demande intérieure, ont entraîné un nouveau gonflement de l'excédent de la balance des paiements courants, qui atteint presque 4% du PIB.

En 1985, l'expansion se poursuivra sans doute à un rythme comparable à celui de 1984, mais sans affecter notablement la situation de l'emploi. Grâce au renforcement de la position concurrentielle réalisée au cours des récentes années, les exportations resteront soutenues malgré le ralentissement du commerce mondial. Les investissements privés, notamment dans les secteurs orientés vers l'exportation, seront favorisés par cette évolution, ainsi que par l'amélioration de la rentabilité des entreprises enregistrée ces derniers temps. En revanche, la consommation des ménages ne devrait guère s'accroître compte tenu de la modération salariale et de la limitation des transferts sociaux, même si les cotisations sociales des salariés sont réduites. Le taux d'inflation pourrait se réduire encore en 1985, car il n'est guère exclu que les coûts salariaux unitaires baissent en termes absolus, en raison de la forte progression de la productivité obtenue grâce aux efforts de rationalisation entrepris par un grand nombre d'entreprises et de la faible hausse prévue pour les rémunérations du secteur privé.

La politique économique poursuivie ces dernières années s'est proposé comme objectif essentiel de corriger les déséquilibres structurels qui s'étaient développés au cours des années soixante-dix. Elle vise notamment à renforcer la compétitivité et la rentabilité des entreprises par une politique de modération salariale et à alléger les charges qui pèsent sur le secteur privé en réduisant le déficit des finances publiques. Dans un premier temps, cette politique a eu

comme conséquence de freiner la croissance et l'emploi, qui ont évolué moins favorablement que dans le reste de la Communauté, mais ces effets négatifs commencent à s'estomper.

Le déficit budgétaire et les charges de la dette qui en découlent ont pris une telle ampleur (le niveau des charges fiscales et parafiscales devenant le plus élevé de la Communauté), qu'une politique de compression sévère des dépenses ne peut être évitée. Pour la première fois depuis de nombreuses années, une légère réduction du solde net à financer de l'État sera obtenue pendant l'exercice en cours, grâce à la mise en application de programmes successifs d'austérité et à l'amélioration de l'évolution des recettes liée à la reprise économique. Il devrait être possible de réaliser de nouveaux progrès en 1985 vers l'objectif du gouvernement qui se propose de ramener le solde net à financer de l'ensemble des administrations à 7 ½% du revenu national, en 1986. A cet effet, le budget de l'État pour 1984 comporte des économies à concurrence de 10,5 milliards de florins, notamment en matière de transferts sociaux et de rémunération de la fonction publique. Le budget de l'État, pour 1985, comporte un nouveau programme d'assainissement de 9,5 milliards. Si l'amélioration de l'environnement économique atténue la progression des dépenses au titre du chômage et améliore quelque peu le rendement des recettes fiscales, l'augmentation des charges d'intérêt et le ralentissement de la croissance des rentrées prévisibles au titre du gaz naturel, sont autant de facteurs défavorables qui freinent une réduction forte du déficit public.

Aussi, l'objectif qui consiste à faire descendre le solde net à financer de l'ensemble des administrations légèrement en dessous de 10% du revenu national net en 1985, paraît-il à la fois difficile à réaliser et indispensable.

Le plafonnement du déficit budgétaire en valeur absolue qui en résulterait est également souhaitable du point de vue monétaire, après l'expansion rapide des agrégats monétaires observée en 1982 et 1983, afin de consolider les résultats positifs obtenus en matière d'inflation et de contenir l'évolution des taux d'intérêt nominaux et réels.

Une évolution modérée des salaires devra également être recherchée en 1985. S'il faut souhaiter que cette modération ne dépasse pas certaines limites au risque d'avoir une incidence trop forte sur la consommation des ménages, il est vrai qu'il n'y a guère de place pour un accroissement des salaires réels si l'on veut à la fois aménager la durée du travail sans augmenter les coûts de production et améliorer la rentabilité des entreprises dont le déclin a gravement affecté, jusqu'à récemment, la propension à investir.

La décision qui consiste à alléger les cotisations patronales à la sécurité sociale se situe également dans le contexte d'une amélioration des perspectives d'emploi qui pourraient, par ailleurs, être renforcées si une plus grande différenciation, par branches, des salaires, mieux adaptée aux mouvements des prix de vente relatifs, pouvait être obtenue. Au titre des interventions directes visant à accroître l'emploi, il convient

de retenir que le gouvernement, en vue de réduire le chômage des jeunes, qui représente actuellement plus de 25% de la population active âgée de moins de 25 ans, envisage, en accord avec les partenaires sociaux, de favoriser l'emploi dans le secteur privé par le développement du système d'apprentissage et de créer des emplois supplémentaires à temps partiel dans le secteur public.

Tableau 27

Pays-Bas : principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémunéra- tion des salariés par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des administra- tions publiques	Masse monétaire M2 ⁽³⁾	Proportion des chômeurs dans la population active ⁽⁴⁾	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	10,6	5,2	5,2	4,1	10,6	0,0	-0,9	9,1	0,9	1,2
1971-80	10,8	2,9	7,7	7,7	10,7	1,3	-1,5	10,8	3,4	0,2
1981	4,8	-0,7	5,5	6,5	3,5	2,1	-5,2	5,3	9,4	(8,8) -1,5
1982	4,2	-1,7	6,0	5,4	5,6	2,8	-6,9	7,6	12,6	(11,7) -2,5
1983	2,5	0,6	1,9	2,9	3,6	2,8	-6,1	10,4	15,6	(14,0) -2,1
1984 ⁽¹⁾	4,6	2,0	2,5	3,2	0,4	3,8	-5,6	7,0	15,9	(14,8) -0,2
1985 ⁽²⁾	2,8	1,8	1,0	2,3	-0,2	4,4	-6,0	6,0	15,9	(14,8) 0,1

(1) Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

(2) Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

(3) Fin d'année.

(4) Concept Eurostat entre parenthèses.

Au Royaume-Uni, l'économie a poursuivi son expansion en 1984, encore qu'à un rythme un peu plus lent — environ 2% — qu'il n'avait été prévu officiellement en mars, lors de la présentation du budget. L'investissement fixe et les exportations ont marqué une forte croissance, tandis que les dépenses de consommation se ralentissaient et que se produisait un certain déstockage. Le taux d'inflation — environ 5% sur base annuelle — ainsi que le niveau de chômage — 11 à 12% — n'ont guère varié durant les douze derniers mois. Les pertes de production subies par les charbonnages et les effets que la grève des mineurs, qui n'est toujours pas réglée, a exercés indirectement sur d'autres secteurs, donnent à penser qu'en son absence l'expansion de la production globale aurait été plus vigoureuse.

En ce qui concerne 1985, le contexte économique général et la politique économique annoncée devront permettre la poursuite d'une expansion modeste. En supposant que le conflit qui affecte les charbonnages soit réglé rapidement et

que la production de charbon, et celle des secteurs qui y sont liés, retrouvent rapidement les niveaux antérieurs à la grève, une croissance du produit intérieur brut d'environ 3% serait possible. La composante de la demande intérieure qui progresserait le plus rapidement serait de nouveau l'investissement fixe et l'on devrait assister à une légère reconstitution des stocks. L'inflation pourrait s'accroître légèrement en raison d'une diminution des gains de productivité par rapport à ces dernières années et de la hausse des prix à l'importation. Ces perspectives de relative stabilité pourraient néanmoins être bouleversées par des facteurs échappant en grande partie au contrôle des autorités tels que la poursuite de la grève des mineurs, qui réduirait l'approvisionnement en énergie, ou des perturbations sur le marché mondial du pétrole.

Le déficit du secteur public au premier semestre de l'exercice budgétaire actuel a presque atteint l'objectif fixé pour l'ensemble de l'année financière 1984-1985 dans la stratégie

financière à moyen terme, soit 7,2 milliards de livres sterling. Néanmoins, à en juger par l'évolution saisonnière des finances publiques et compte tenu de certains facteurs particuliers (tels que l'augmentation *una tantum* des recettes résultant de la perception anticipée de la taxe sur la valeur ajoutée frappant les importations), le résultat final sera probablement assez proche de l'objectif. Le maintien d'un objectif du même ordre pour l'exercice 1985-1986, tel qu'il est prévu dans la stratégie financière à moyen terme, est approprié au contexte économique escompté. Il devrait permettre une nouvelle détente de la fiscalité directe, ainsi qu'une légère augmentation des investissements publics qu'il serait utile d'affecter à des projets d'infrastructure qui augmentent la capacité de production de l'économie.

Si, néanmoins, l'économie devrait croître à un rythme plus lent que prévu (par exemple en l'absence d'un règlement du conflit des mineurs ou en raison d'un affaiblissement du commerce extérieur), le déficit du secteur public pourrait tendre à augmenter. Dans l'hypothèse où cette tendance résulterait de facteurs à court terme — ou exceptionnels — tels qu'une insuffisance conjoncturelle de la demande, il conviendrait de permettre un relèvement du niveau du déficit visé.

La situation et les perspectives monétaires sont dans l'ensemble satisfaisantes. Les taux d'expansion de la masse monétaire, tant au sens large qu'au sens étroit (M3 et M0) se situaient récemment à l'intérieur de leurs fourchettes d'objectifs respectifs (6-10% et 4-8% par an). La forte hausse des taux d'intérêt qui s'est produite en juillet a été due aux développements internationaux et aux incertitudes pesant plus particulièrement sur la livre sterling en liaison avec les perspectives d'évolution des prix du pétrole et avec les conflits des mineurs et des dockers, plutôt qu'aux tendances de la situation monétaire interne. L'augmentation des taux d'intérêt, qui a exercé à court terme des pressions à la hausse sur le taux d'inflation, risque de freiner les dépenses de consommation et de décourager certains investissements. La décision prise en août de réduire à nouveau les taux de base des banques a été en conséquence bien accueillie. Toute possibilité d'un nouvel abaissement des taux devrait, cependant, être mise à profit.

Une progression encourageante de l'emploi a été observée depuis le milieu de 1983. Elle a concerné plus particulièrement le travail féminin à temps partiel. Néanmoins, comme la reprise de la croissance économique a tendu à augmenter le taux d'activité, le niveau de chômage n'a pas baissé et une proportion élevée et croissante de chômeurs le sont pour des périodes prolongées. C'est ainsi qu'environ 40% des chômeurs actuels sont sans emploi depuis plus d'un an.

Si l'on en juge par la progression de la population active et les meilleurs résultats obtenus en matière de productivité, le taux de croissance potentiel de l'économie à l'exclusion du secteur pétrolier en mer du Nord pourrait, au cours des prochaines années, dépasser sensiblement le taux moyen observé depuis le milieu de la décennie écoulée. Il n'en demeure pas moins que pour exploiter pleinement ce potentiel, en supposant que les conditions de la demande tant intérieure qu'étrangère s'y prêtent, il importe que les ressources de main-d'œuvre actuellement inutilisées soient progressivement réintégrées dans l'emploi. La modération salariale serait, de ce point de vue, profitable à l'économie en continuant à réduire l'inflation et à améliorer la compétitivité, alors que plusieurs partenaires commerciaux importants connaissent désormais des prix quasiment stables. En outre, dans certains secteurs non compétitifs, les salaires doivent faire l'objet d'un ajustement relatif en baisse, afin de rétablir un éventail de rémunérations approprié.

Il subsiste néanmoins, en dehors des salaires, des rigidités qui entravent les forces du marché dans le domaine du travail. Certaines des rigidités que l'on constatait traditionnellement — pratiques restrictives en matière de travail ou résistance au progrès technique — se seraient, semble-t-il, atténuées ces dernières années. Néanmoins, un nouvel effort pourrait être effectué en vue d'améliorer les possibilités de formation et de supprimer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre.

Comme on l'a mentionné ci-dessus, l'investissement fixe est depuis peu l'un des éléments qui contribuent le plus à la croissance. Depuis 1982, il progresse en volume d'environ 5% par an, bien que le niveau actuel demeure proche, en termes réels, de la moyenne des années soixante-dix. L'amélioration récente de la tendance s'explique, en grande partie, par l'émergence de conditions et de perspectives de rentabilité plus favorables, alors que l'investissement du secteur public reculait. Les profits des entreprises, en effet, ont augmenté d'environ 40% entre 1981 et 1983 et se sont encore accrus en 1984. La poursuite d'une tendance dynamique est essentielle à la croissance dans le secteur privé, dont dépendent les perspectives générales de production et d'emploi.

On a constaté souvent, dans le passé, que les investissements en équipements étaient peu productifs. Le régime fiscal, comportant des amortissements initiaux très élevés, pourrait avoir contribué à cet état de choses en permettant d'entreprendre des projets peu rentables. L'utilisation du capital a pu, en outre, être ainsi favorisée au détriment du travail. Les mesures prévues dans le budget en vue de réformer la fiscalité des entreprises devraient permettre de corriger cette déviation. Il semble cependant que nombre d'entreprises

importantes se montrent toujours réticentes à développer leur stock de capital dans un sens nécessitant l'emploi d'une main-d'œuvre plus importante. De fait, beaucoup d'investissements, notamment dans l'industrie manufacturière, comportent l'introduction de techniques permettant d'économiser la main-d'œuvre. La propension des entreprises à entreprendre des projets nécessitant davantage de main-d'œuvre est évidemment liée tant au niveau global des coûts

salariaux directs et indirects qu'aux rigidités non salariales du marché du travail évoquées précédemment. A cet égard, l'augmentation sensible, au cours des dernières années, des créations d'entreprises (en 1983 l'excédent des créations sur les fermetures d'entreprises s'élevait à 47 000, soit trois fois plus qu'en 1980) et le fait que les petites entreprises soient devenues un facteur important de création d'emplois, donnent lieu à un certain optimisme.

Tableau 28

Royaume-Uni: principaux agrégats économiques, 1961-1985

	PIB en valeur	PIB en volume	Déflateur du PIB	Prix à la consom- mation	Rémunéra- tion des salariés par tête	Solde des opérations courantes	Besoin ou capacité de financement des administra- tions publiques	Masse monétaire M2 ⁽¹⁾	Proportion des chômeurs dans la population active	Emploi
	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	Variation en %	% PIB	% PIB	Variation en %	%	Variation en %
1961-70	7,1	2,8	4,2	3,9	7,1	0,2	-0,7	5,9	1,9	0,2
1971-80	16,0	1,8	14,0	13,3	15,9	-0,1	-3,2	14,5	4,2	0,2
1981	10,2	-1,3	11,6	11,1	13,2	2,9	-3,1	14,6	9,3	-4,2
1982	9,6	2,3	7,2	8,3	8,4	1,9	-2,3	10,6	10,6	-1,6
1983	8,6	3,3	5,1	5,1	8,3	1,0	-3,4	10,3	11,5	-0,4
1984 ⁽¹⁾	6,2	2,0	4,1	5,1	5,8	0,2	-3,0	8,5	11,6	1,1
1985 ⁽²⁾	8,5	3,0	5,4	5,6	8,5	0,2	-2,4	7,0	11,7	1,0

⁽¹⁾ Estimations des services de la Commission, octobre 1984.

⁽²⁾ Prévisions des services de la Commission, octobre 1984, sur la base des politiques actuelles.

⁽³⁾ Fin d'année.

Bilan économique annuel 1984-1985

Table des matières

1.	Introduction	65
2.	Les perspectives économiques à court et à moyen terme	67
2.1.	Le contexte international	67
2.2.	L'économie de la Communauté	70
2.3.	Perspectives à moyen terme	74
	<i>Encadré</i> : Incidence éventuelle sur la reprise en Europe d'un ajustement de la balance des paiements des États-Unis	79
3.	Secteur des entreprises: production, investissements, salaires et profit	83
3.1.	Production, investissement et rentabilité	83
3.2.	Coûts salariaux et répartition fonctionnelle des revenus	90
3.3.	Productivité globale des facteurs de production et dosage capital/travail	94
	<i>Encadré</i> : Principales mesures de la politique des prix et des revenus	97
4.	Marché de l'emploi	100
4.1.	Évolution et perspectives du marché de l'emploi	100
4.2.	Quelques aspects comparatifs de l'évolution à long terme du marché du travail	102
4.3.	Déséquilibre structurel et rigidités du marché du travail	105
4.4.	Quelques exemples de rigidité dans le marché du travail des États membres	106
	<i>Encadré</i> : La courbe de Beveridge dans certains pays de la Communauté	108
	<i>Encadré</i> : Politiques de l'emploi	108
5.	Secteur des ménages: revenu et richesse, épargne et consommation	112
5.1.	Tendances du revenu des ménages	112
5.2.	Épargne des ménages	115
	<i>Encadré</i> : Niveaux de revenus de différentes catégories de ménages	119
	<i>Encadré</i> : Bilan des ménages	120
	<i>Encadré</i> : Structure des dépenses des ménages	122
6.	Politique budgétaire	124
6.1.	Tendances et politiques budgétaires	124
6.2.	Évaluation des soldes budgétaires structurels	129
6.3.	Évolution à moyen terme des déficits budgétaires et des dettes publiques: appréciation du caractère supportable de l'endettement public	133

<i>Encadré</i> : Déficits budgétaires et dettes publiques dans une perspective de moyen terme	139
<i>Encadré</i> : Principales mesures de politique budgétaire affectant les exercices 1984 et 1985 dans les États membres	141
7. Politique monétaire et système monétaire européen	144
7.1. Les agrégats monétaires	144
7.2. Mise en œuvre de la politique monétaire et taux d'intérêt	149
7.3. Les contreparties de la masse monétaire	154
7.4. Taux de change dans la Communauté	155
7.5. Environnement international	160
7.6. Prochaines échéances en matière de politique économique	163
<i>Encadré</i> : Principales mesures de politique monétaire	165
<i>Encadré</i> : L'usage privé de l'Écu	167
8. Balance de paiements	170
8.1. Principaux développements	170
8.2. Modifications de la structure des paiements courants mondiaux	172
8.3. Évolution de la balance des paiements courants de la Communauté	174
8.4. Les marchés internationaux de capitaux	179
<i>Encadré</i> : Les échanges bilatéraux de la Communauté avec les États-Unis et le Japon, 1979-1984	181
<i>Encadré</i> : Aspects macroéconomiques de l'ajustement des soldes de biens et services dans la Communauté	187
9. Simulations de l'impact d'ajustement des salaires et de la demande finale à l'aide du modèle Eurolink	191
9.1. Le marché du travail dans Eurolink	191
9.2. Politique de modération salariale — Mesures isolées par pays en l'absence de mesures affectant la demande	192
9.3. Exemples de modération salariale, mesures isolées par pays, combinée à une politique de soutien de la demande	195
9.4. Modération des salaires — Action conjointe de tous les pays européens sans soutien de la demande	196
9.5. Politique d'ajustement des salaires — Action jointe par tous les pays européens avec soutien de la demande	198
9.6. Conclusions	198
<i>Encadré</i> : La décomposition par blocs du modèle Eurolink	200

Liste des tableaux

2.1. Production mondiale, commerce mondial et marchés d'exportation de la CE	68
2.2. Demande, production et solde extérieur total, CE 10	72
2.3. Déflateur des prix à la consommation	73
2.4. Projection à moyen terme 1983-1988, CE 10	75
2.5. Stock de capital net dans l'industrie aux prix de 1975	77
2.6. Tendances de la croissance et utilisation des capacités	78
3.1. Compte d'affectation des entreprises, CE 4	85
3.2. Indicateurs récents de la rentabilité	85
3.3. Enquête sur l'investissement industriel — tous secteurs	87
3.4. Taux de rendement brut du capital investi des entreprises, à l'exclusion des logements — (stock de capital au prix de remplacement)	88
3.5. Bilan des entreprises	89
3.6. Rémunération des salariés par tête	90
3.7. Prix implicites du PIB	91
3.8. Salaires réels	91
3.9. PIB aux prix de 1975, par personne occupée	92
3.10. Coûts salariaux par unité produite	93
3.11. Part salariale : ensemble de l'économie	93
3.12. Productivité totale des facteurs et dosage capital/travail	94
3.13. Efficacité de l'investissement	95
4.1. Emploi dans la Communauté	101
4.2. Population active et population en âge de travailler dans la Communauté	101
4.3. Taux de chômage	102
4.4. Population et emploi	103
4.5. Évolution sectorielle de l'emploi	105
5.1. Revenus et dépenses des ménages, CE 10	113
5.2. Revenu disponible réel des ménages	114
5.3. Ventilation sectorielle de l'épargne brute de l'économie, CE 10	115
5.4. Taux d'épargne des ménages des quatre grands États membres	117
6.1. Recettes et dépenses des administrations publiques, CE 10, 1981 à 1985	125
6.2. Recettes et dépenses des administrations publiques des États membres, variations en pourcentage, 1983 à 1985	127

6.3. Recettes et dépenses des administrations publiques des États membres, en pourcentage du PIB, 1983 à 1985	128
6.4. Écarts de PIB	131
6.5. Évaluation des soldes budgétaires structurels des administrations publiques	132
6.6. Composantes des variations annuelles des soldes budgétaires des administrations publiques	133
6.7. Influence du déficit budgétaire, de la charge d'intérêts et de la croissance nominale sur l'évolution du poids de dette publique par rapport au PIB	135
7.1. Évolution de la masse monétaire	145
7.2. Objectifs intermédiaires et leurs réalisations en RF d'Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni	145
7.3. Indicateurs complémentaires de l'orientation de la politique monétaire	148
7.4. Évolution trimestrielle de la situation monétaire	153
7.5. Les contreparties de la création monétaire	154
7.6. Taux de change réel sur la base des prix du PIB	159
8.1. Balance des paiements courants (y compris les transferts officiels)	171
8.2. Échanges mondiaux	171
8.3. Évolution de la balance des opérations courantes — Ventilation par composantes économiques	172
8.4. Variations du commerce extérieur des États-Unis avec certains partenaires commerciaux	176
8.5. Solde des opérations courantes des pays membres de la Communauté, 1982-1985	176
8.6. La Communauté comme emprunteur sur les marchés internationaux	178
8.7. Parts des monnaies communautaires sur les marchés obligatoires internationaux	179
9.1. Maintien du taux de salaire nominal 5 % en dessous de la projection de base — Mesures isolées par pays, sans accompagnement	193
9.2. Maintien du taux de salaire nominal 5 % en dessous de la projection de base — Mesures isolées par pays, avec objectif sur le PIB nominal	195
9.3. Maintien du taux de salaire nominal 5 % en dessous de la projection de base — Mesures jointes, tous pays	197
9.4. Maintien du taux de salaire nominal 5 % en dessous de la projection de base — Mesures jointes, tous pays, avec objectif sur le PIB nominal	198
9.5. Moyennes communautaires	199

Liste des graphiques

2.1. Indicateurs de la production et du climat économique, CE	71
2.2. PIB et inflation dans la Communauté	76
3.1. Éléments du compte d'affectation des entreprises, CE 4	84
3.2. Tendances de l'investissement industriel, CE (indicateur des enquêtes de conjoncture)	86
3.3. Taux de rendement brut du capital investi: CE et USA	88
4.1. Population active, population en âge de travailler et emploi dans la Communauté et les États membres	104
5.1. Taux d'épargne, taux d'inflation (prix à la consommation) — Indicateurs de confiance des consommateurs, CE	116
5.2. Taux d'épargne des ménages, CE 5	118
6.1. Recettes et dépenses des administrations publiques de la Communauté en % du PIB, 1970 à 1985	126
7.1. Objectifs monétaires et leurs réalisations, 1982-1984	146
7.2. Taux d'intérêt à court terme sur le marché monétaire (fin de mois)	150
7.3. Taux de rendement des obligations d'État à long terme (fin de mois)	151
7.4. Taux de change des monnaies du SME et de la drachme par rapport au SME	156
7.5. Écarts bilatéraux des monnaies du système monétaire européen	157
7.6. Indicateur de divergence	158
7.7. Évolution des principales monnaies et du SME par rapport à l'Écu	160
7.8. Taux d'intérêt dans la Communauté et aux États-Unis, déficit public des États-Unis	161
8.1. Indices de compétitivité	175

1. Introduction

Le bilan économique annuel 1984-1985 présente une analyse détaillée de la situation économique de la Communauté européenne telle que l'évaluent les services de la Commission à l'automne de 1984. Comme les années précédentes, un chapitre est consacré à chacun des grands domaines analysés: les perspectives à court et à moyen terme, le marché du travail, la politique budgétaire et monétaire et la balance des paiements. Cette année, toutefois, le rapport comporte en outre une analyse plus poussée du revenu et des dépenses des ménages ainsi qu'un chapitre traitant des principaux aspects de la répartition fonctionnelle du revenu ainsi que de la rentabilité et de la situation financière des entreprises. Il se termine par une analyse comparative de la réponse de divers modèles économiques à des questions touchant à la politique de l'emploi.

La Communauté est en train de sortir de la plus longue période de récession que l'Europe ait connue depuis la fin de la guerre. Si cette récession a été déclenchée initialement par la hausse des prix du pétrole en 1979 et par l'ascension des taux d'intérêt réels dont les facteurs déterminant se situent au niveau international, le ralentissement de l'expansion tient aussi à des faiblesses plus fondamentales de l'économie communautaire telles que le manque de flexibilité sur les marchés des produits et des facteurs, l'augmentation des dépenses publiques par rapport au PIB, le recours accru au financement par le déficit budgétaire et le gonflement de la dette publique qui en résulte ainsi qu'une hausse des salaires réels plus rapide que les progrès de la productivité des facteurs de production. De plus, les gouvernements ont de plus en plus pris conscience du fait qu'une politique d'expansion de la demande et une dépréciation de la monnaie sur les marchés des changes ne peuvent susciter un accroissement durable de la production réelle et de l'emploi tant que le système économique continue à souffrir de faiblesses structurelles. Aussi la stratégie économique mise en place au cours des années 1980 a-t-elle été davantage inspirée par le souci de combattre l'inflation et d'éliminer les obstacles à la croissance à moyen terme, essentiellement grâce à une limitation de l'expansion des dépenses publiques et à une réduction des déficits budgétaires structurels. Il est encourageant de constater que des États membres importants commencent à recouvrer tout au moins une certaine marge de manœuvre en matière de politique économique.

Bien qu'il faille un certain temps pour que la consolidation budgétaire et monétaire produise tous ses effets sur l'activité économique, le ralentissement de l'inflation en 1983 a entraîné une amélioration du climat des affaires ainsi que du revenu disponible et des ressources des ménages en termes réels. En 1984, la Communauté a en outre enregistré une augmentation rapide de ses exportations vers les marchés des pays tiers. En dépit d'une perte de production due à des grèves dans plusieurs États membres, le produit intérieur brut devrait progresser à un taux estimé à quelque 2 ¼% en 1984, et pourrait augmenter encore de 2 ½% l'année

suivante (chapitre 2). Ces taux de croissance sont toutefois trop modestes pour pouvoir se traduire par un recul du chômage. Étant donné la persistance des faiblesses structurelles ainsi que le niveau élevé des coûts salariaux réels, les perspectives d'évolution à court terme de la production et de l'emploi demeurent très sombres.

Après une période caractérisée par une réduction draconienne des investissements et de l'emploi, la situation financière des entreprises s'est notablement améliorée en 1983 et cette tendance devrait persister en 1984 et 1985 (chapitre 3). Une certaine reprise des investissements en 1984 et 1985 est donc à la fois vraisemblable et réalisable. Cependant, sur base des politiques et le niveau de rentabilité actuels, on peut s'attendre à ce que les investissements restent moins générateurs de production et d'emploi qu'ils ne le sont aux États-Unis et au Japon.

Le niveau du chômage est au centre des préoccupations pour la politique économique dans la Communauté. En effet, même si le taux de croissance du produit intérieur brut devait s'améliorer, le nombre des personnes occupées va sans doute rester inchangé en 1984 et 1985 (chapitre 4). Une analyse des indicateurs du marché du travail montre que dans un certain nombre d'États membres, un niveau donné d'emplois vacants a été associé ces dernières années à des taux de chômage plus élevés que ceux qui avaient été enregistrés au début des années soixante-dix, ce qui laisse supposer un accroissement de la part du chômage qui n'est pas dû à des facteurs cycliques. De même, un taux donné d'utilisation des capacités de production dans les industries manufacturières a correspondu ces dernières années à des taux de chômage beaucoup plus élevés qu'au début des années soixante-dix. Il y a, dès lors, des raisons de penser qu'une grande partie du chômage actuel dans la Communauté peut être imputée au niveau élevé des coûts de la main-d'œuvre et aux rigidités du marché du travail. C'est pourquoi on a examiné en détail, cette année, le problème que posent les rigidités du marché du travail et l'élaboration de politiques visant à accroître la flexibilité.

Sous l'effet conjugué des politiques de consolidation — qui ont fait appel à la fois à la modération des salaires et à des mesures tendant à limiter l'accroissement des transferts et la progression de certains impôts — ainsi que de la répercussion de la hausse des prix du pétrole sur les prix intérieurs, le revenu disponible des ménages n'a marqué qu'une faible progression en termes réels pendant la période 1980-1985 (chapitre 5). Étant donné la décélération récente de l'inflation et la progression moins forte des impôts, rendue possible par la réduction des dépenses publiques, la situation financière des ménages a maintenant commencé à s'améliorer et l'on peut escompter une reprise modérée de la consommation privée en 1984-1985.

Bien que la position financière de quelques États membres demeure précaire, les actions de consolidation des finances publiques mises en œuvre en 1982, 1983 et 1984 dans d'autres États membres ont abouti à une réduction considérable du déficit budgétaire structurel estimé pour l'ensemble de la Communauté (chapitre 6). Il n'en demeure pas moins que la tendance de la dette publique à s'accroître par rapport au PIB persistera sans doute en 1984 et 1985, exception faite de la RF d'Allemagne (où le ratio devrait se stabiliser en 1984) et du Royaume-Uni (où la diminution du ratio dette/PIB observée au cours des dernières années devrait se poursuivre). Toute chose égale par ailleurs, l'accroissement persistant de la dette publique par rapport au PIB dans la Communauté, considérée dans son ensemble, continuera à exercer des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt.

Comme on le verra dans le chapitre monétaire (chapitre 7), on s'attend à ce que les taux d'intérêt réels à long terme, influencés par les contraintes extérieures, se maintiennent en 1985 à des niveaux beaucoup plus élevés que ceux qui avaient été enregistrés au cours des années précédant la seconde hausse des prix du pétrole, et cela malgré une politique monétaire plutôt neutre. Le taux d'expansion du crédit intérieur, et surtout de la demande de crédit du secteur public, s'est ralenti considérablement. La coordination poussée des politiques monétaires dans le cadre du système monétaire européen a sans aucun doute grandement contribué au haut niveau de stabilité monétaire à l'intérieur de la Communauté, a permis aux taux d'intérêt européens de se dissocier de l'emprise des taux américains, et a ainsi donné à la Commu-

nauté une marge de manœuvre plus large pour adapter l'orientation de la politique monétaire aux besoins intérieurs. Néanmoins, la prise en compte des seuls besoins intérieurs aurait justifié un niveau moins élevé des taux d'intérêt réels dans les principaux États membres. La cohésion monétaire au sein du SME a aussi entraîné un haut degré de convergence des taux de change à l'intérieur de la Communauté, malgré l'appréciation du dollar US.

La Communauté a aussi acquis une plus grande liberté d'action du fait du redressement de sa balance des opérations courantes (chapitre 8). Grâce au développement des importations des pays producteurs de pétrole et, plus récemment, à la forte amélioration de la balance commerciale à l'égard des États-Unis (et en dépit de la faiblesse persistante des exportations vers les pays en développement fortement endettés), la balance des opérations courantes de la Communauté, qui avait accusé un déficit de 36 milliards de dollars en 1980, a été à peu près équilibrée en 1983 et 1984 et devrait continuer à s'améliorer en 1985. Seuls le Danemark, la Grèce et la France devraient encore connaître des déficits de la balance des paiements courants en 1985.

Étant donné l'ampleur du problème du chômage, les services de la Commission ont tenté une estimation des effets sur l'emploi d'un certain nombre de mesures. Une analyse détaillée des principaux modèles économiques dont disposent les services de la Commission (chapitre 9) montre que l'estimation des effets exercés sur l'emploi par une politique de modération des salaires varie assez sensiblement selon le modèle utilisé. Ces différences sont le plus souvent dues aux spécifications des modèles et ne peuvent pas nécessairement être considérées comme représentatives de la réalité économique sous-jacente. Bien que les résultats des simulations varient considérablement d'un modèle à l'autre, toutes indiquent qu'une modération des salaires réels, allée à une croissance régulière du produit intérieur brut nominal, pourrait avoir sur l'emploi des effets positifs relativement importants. Une modération salariale des politiques budgétaire et monétaire visant à maintenir une croissance stable de la demande nominale, et des mesures destinées à éliminer les obstacles à l'expansion de la production potentielle sont requises conjointement pour que la Communauté puisse réduire de manière durable le niveau du chômage.

2. Les perspectives économiques à court et à moyen terme

L'année 1984 est la première qui se soit déroulée entièrement sous le signe de la reprise économique mondiale, après la profonde récession de 1980-1982. La reprise a été conduite par les États-Unis, où la croissance de la production s'est fortement accentuée au cours de l'année dernière. Cette expansion a elle-même stimulé les importations et entraîne une reprise de la production dans le reste du monde. On s'attend à ce que le contexte international demeure en 1985 généralement favorable à l'expansion économique en Europe malgré un léger fléchissement probable du taux de croissance du commerce mondial. A l'intérieur de la Communauté, la reprise a progressé un peu plus rapidement qu'on ne l'avait prévu dans le dernier Bilan économique annuel. Les exportations et les investissements ont constitué les éléments les plus dynamiques de la demande finale, et il est probable que pour les investissements, il en sera de même en 1985. L'inflation régresse encore, mais le chômage continuera vraisemblablement à augmenter de façon progressive. Selon les dernières prévisions, le produit intérieur brut en termes réels de la Communauté augmentera de 2 ¼% environ en 1984 et 1985. A moyen terme, la projection centrale laisse prévoir pour l'ensemble de la Communauté un taux de croissance économique de 2,5% par an. En dépit de l'élimination graduelle à moyen terme de la pression démographique sur la population active, le taux de chômage est toujours évalué à environ 11,5% pour 1988. Cette perspective à moyen terme peu satisfaisante, en particulier en ce qui concerne le marché de l'emploi, fait ressortir la nécessité et l'urgence des politiques de l'offre esquissées dans le Rapport économique annuel de la Communauté.

2.1. Le contexte international

Depuis la publication du dernier Bilan économique annuel, le contexte international est devenu plus dynamique. Ceci est dû dans une large mesure à la croissance rapide de l'économie des États-Unis qui, grâce à l'effet multiplicateur des échanges, a stimulé la croissance de la production mondiale. Les pays moins développés ont bénéficié d'une reprise considérable de leurs exportations et d'un redressement de leur balance des paiements courants dû en partie à des limitations de leurs importations. En dépit de la croissance accélérée de la production mondiale, les prix des produits de base, exprimés en dollars, ont été faibles au cours de l'année écoulée, bien qu'ils aient quelque peu augmenté exprimés en Écus. Ces développements internationaux ont stimulé les exportations de la Communauté, la production et les investissements, sans entraîner pour autant une accélération de l'inflation par le biais des prix à l'importation.

La croissance du produit national brut des pays industrialisés au cours de l'année 1983 est actuellement estimée à 2,5% en termes réels (tableau 2.1). La vigueur de la croissance a considérablement varié au sein de l'OCDE: l'expansion du PNB/PIB des États-Unis est estimée à 3 ¼% en 1983 et devrait atteindre 7% en 1984, tandis que les chiffres correspondants s'établissent à 2% et 2 ¾% respectivement pour les pays européens non membres de la Communauté et à 1% et 2% seulement pour la Communauté. Les chiffres

semestriels figurant dans le tableau 2.1 montrent l'accélération rapide de la croissance de la production observée en 1983 dans la zone de l'OCDE, où le rythme d'expansion est demeuré vigoureux au cours de la première moitié de 1984 mais devrait se ralentir durant la seconde moitié de cette année.

Aux États-Unis, la croissance du PNB d'une année sur l'autre dépassait 7 ¼% en termes réels au second trimestre de 1984. La consommation privée a connu une expansion vigoureuse tout au long des deux dernières années, soutenue à la fois par l'augmentation des revenus réels disponibles (qui ont été influencés par la forte croissance de l'emploi ainsi que par la hausse des salaires réels) et par une baisse du taux d'épargne. Les investissements fixes des entreprises ont augmenté de plus de 20% en termes réels au cours de la seconde moitié de 1983 et la première moitié de 1984, et la construction résidentielle s'est montrée encore plus dynamique. Les variations de stocks ont aussi contribué fortement à la croissance au cours de cette période. Cet accroissement se répercuta fortement sur les importations, ce qui entraîna une détérioration de la balance commerciale. En conséquence, le volume des importations, qui avait augmenté de 7 ½% en 1983, devrait s'accroître de plus d'un quart cette année, tandis que le volume des exportations, après avoir diminué de près de 6% en 1983, ne devrait progresser que de 5% en 1984. Au total, les indicateurs disponibles donnent à penser toutefois que ce rythme d'expansion économique très rapide s'est

ralenti récemment. La construction résidentielle semble s'affaiblir en raison notamment des taux d'intérêt élevés, qui apparemment exercent une influence négative également sur les autres investissements et sur les achats de biens de consommation durables. Selon les premières estimations du PNB en termes réels pour le troisième trimestre de 1984, le taux de croissance semble n'être plus que de 4% environ, sur base annuelle.

La forte croissance enregistrée aux États-Unis, conjuguée à des politiques d'ajustement intérieures efficaces, a permis à de nombreux pays en voie de développement endettés de réduire de manière significative le déficit de leur balance des paiements courants et, dans certains cas, de réaliser des excédents. Le problème de l'endettement mondial, s'il demeure une menace majeure pour la reprise dans le monde, semble à l'heure actuelle pouvoir être maîtrisé. Cependant, un ralentissement important de la croissance dans le monde industrialisé plongerait une nouvelle fois les pays en voie de développement dans de sérieuses difficultés financières.

Contrairement aux pays d'Amérique du Sud et d'Afrique, les pays nouvellement industrialisés d'Asie du Sud-Est ont pu réaliser des taux élevés de croissance de leur production, grâce notamment à la vigoureuse expansion de leurs exportations vers les États-Unis. En 1984, le PNB des pays en voie de développement non producteurs de pétrole devrait progresser de 3% en termes réels.

Le commerce mondial, qui a probablement augmenté d'environ 2% en 1983, devrait faire un bond de plus de 9% en 1984 (tableau 2.1). Si ce boom du commerce mondial est dû dans une large mesure à l'augmentation des importations des États-Unis (+ 30%), la reprise des importations des pays de l'OPEP aussi bien que des pays en voie de développement non producteurs de pétrole après deux années de vigoureux ajustements en baisse y a également contribué. Les exportations de la Communauté connaîtront une expansion moins rapide que le commerce mondial en 1984 en raison de leur concentration géographique sur des marchés qui

Tableau 2.1

Production mondiale, commerce mondial et marchés d'exportation de la CE

	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽¹⁾	<i>(variation en % par rapport à la période précédente, c.v.s., taux annuels)</i>					
							1983		1984 ⁽¹⁾		1985 ⁽¹⁾	
							I	II	I	II	I	II
PIB/PNB, total OCDE	1,3	1,7	-0,1	2,3	4,7	3,0	2,4	5,0	5,7	3,9	2,9	2,2
Importations de biens (volume)												
Monde	2,0	4,2	-0,5	1,9	9,3	5,2	1,9	8,5	11,5	7,1	5,4	4,3
CE = 10 ⁽¹⁾	1,0	-2,8	2,4	2,3	6,5	4,3	2,9	7,8	6,8	4,7	4,6	3,4
Monde (CE exclue)	2,5	8,1	-2,0	1,7	10,8	5,6	1,4	8,8	14,0	8,3	5,8	4,7
dont:												
OCDE (sans la CE)	-1,2	2,8	-1,1	5,9	19,2	6,8	5,0	16,8	24,9	11,3	5,9	4,5
OPEP	10,5	54,6	1,2	-8,2	-3,0	2,5	-8,2	-4,5	-0,7	5,0	8,2	5,1
Autres pays en voie de développement	6,7	4,3	-6,1	-0,7	5,7	5,9	-0,2	4,3	6,1	6,2	5,8	5,9
Autres pays	4,0	1,7	-2,0	1,6	4,1	3,8	1,9	3,8	4,3	4,0	3,7	3,8
Marchés d'exportation de la CE ⁽²⁾												
Intra	1,9	-2,7	2,4	0,3	7,0	4,8	:	:	:	:	:	:
Extra	4,7	5,7	-1,7	-0,9	7,4	4,8	:	:	:	:	:	:
Total	3,2	1,3	0,3	-0,2	7,3	4,8	:	:	:	:	:	:
Exportations de biens (volume)												
Total CE ⁽¹⁾	2,7	4,0	1,0	2,8	7,1	5,9	:	:	:	:	:	:

(1) Y compris commerce intra-CE.

(2) Importations vers les divers marchés pondérés selon leur part dans les exportations de la CE (biens).

(3) Prévisions.

Sources: OCDE, FMI et services de la Commission.

connaissent une croissance relativement lente. Les marchés d'exportation de la Communauté outre-mer devraient s'accroître d'environ 7,5%, tandis que l'ensemble de ses marchés d'exportation (en tenant compte des échanges intracommunautaires) ne progresseront que de 6%. En revanche, les débouchés à l'exportation du Japon devraient s'accroître de plus de 13%.

En dépit de la forte augmentation de la production mondiale en 1984, les prix des produits de base exprimés en dollars n'ont pas connu une montée spectaculaire, alors qu'ils l'avaient fait au cours des cycles précédents. Les prix des matières premières à l'exclusion des produits énergétiques qui, selon les estimations, n'ont progressé que de ½% en 1983, devraient augmenter de moins de 1% en 1984. La faiblesse des prix en dollars est manifestement liée au niveau élevé des cours du dollar. Vu l'appréciation du dollar par rapport à l'Écu, les prix en dollars, qui ne changent pas fondamentalement, se traduisent en fait par des hausses en Écus qui se sont chiffrées à 11% en 1983 et, d'après les estimations, atteindront 13% en 1984. Il est significatif qu'en dépit de la très forte reprise aux États-Unis, les prix des produits de base n'aient pas augmenté davantage. Il se pourrait que se soit enclenché un processus de substitution qui tendra à maintenir une pression à la baisse sur les prix. De fait, l'indice des prix des produits de base de «The Economist» a baissé de 14% entre la mi-septembre 1983 et la mi-septembre 1984, tandis que l'indice de l'ensemble des matières premières industrielles a baissé de plus de 20% (1). En dépit de périodes de tension dans le Golfe persique au cours de l'année écoulée, les prix du pétrole brut sont dans l'ensemble demeurés stables en dollars.

L'effet positif de l'expansion du commerce mondial et de la relative faiblesse des prix des produits de base est quelque peu contrebalancé par la persistance de *taux d'intérêt* élevés aux États-Unis. La vigueur de la reprise américaine et le niveau du déficit budgétaire fédéral ont pour effet de maintenir la demande américaine de crédit à un niveau élevé, de sorte que — étant donné notamment les politiques strictes des autorités monétaires — les taux d'intérêt aux États-Unis ont augmenté: les taux à court terme dépassent de 200 points et les taux à long terme de 150 points le niveau qu'ils atteignaient à la même époque de l'année dernière. Si les taux d'intérêt de la Communauté n'ont pas suivi la hausse des taux américains, celle-ci ne laissait guère de marge pour une réduction des taux européens, en dépit de la faible croissance de l'économie. L'élargissement des différentiels

d'intérêt entre les États-Unis et l'Europe n'a été qu'un des facteurs qui ont amené le taux de change effectif du dollar à un niveau qui dépassait de 9% à la mi-septembre 1984, celui de la même période de l'année précédente.

L'effet conjugué de modifications importantes dans les exportations nettes des blocs commerciaux du monde et de variations substantielles des termes de l'échange ont entraîné l'année dernière des mouvements considérables des *balances des paiements au niveau mondial* (voir chapitre 8). Le déficit des opérations courantes des États-Unis atteint presque 35 milliards de dollars en 1983 et devrait dépasser 90 milliards de dollars cette année. Les pays en voie de développement non producteurs de pétrole, en revanche, ont ramené le déficit global de leurs paiements courants à environ 40 milliards de dollars en 1983, et on s'attend à ce que celui-ci tombe à environ 35 milliards de dollars cette année (contre plus de 100 milliards de dollars en 1981). La balance des opérations courantes de l'OPEP devrait s'améliorer en 1984, après un déficit d'environ 20 milliards de dollars en 1983. Le déficit de plus en plus important des États-Unis trouve sa contrepartie pour une bonne part dans l'accroissement rapide de l'excédent de la balance des paiements courants du Japon qui devrait passer d'un peu plus de 20 milliards de dollars l'année dernière à 34 milliards en 1984. Dans la Communauté la position de la balance des opérations courantes restera en équilibre.

La mesure dans laquelle l'environnement économique international demeurera favorable à la croissance économique dans la Communauté en 1985 est incertaine, et toute prévision à cet égard est extrêmement risquée. Le rythme de la croissance économique aux États-Unis paraît se ralentir après la rapide expansion enregistrée au cours des deux premiers trimestres de 1984. La principale incertitude qui sous-tend les hypothèses concernant l'environnement international en 1985 porte sur le point de savoir si ce ralentissement sera important et brutal, ou s'il marquera simplement un retour à un rythme de croissance plus acceptable à moyen terme. L'hypothèse sur laquelle sont fondées les perspectives d'évolution des économies de la Communauté suppose que le ralentissement sera net, mais pas suffisamment important pour constituer une nouvelle récession; en moyenne, le PNB des États-Unis devrait augmenter de 3% en volume en 1985 (ce qui équivaut à 2% si on compare les chiffres du quatrième trimestre de 1985 à ceux du même trimestre de 1984). Le taux de croissance en volume des importations sera nettement inférieur à celui de 1984, mais leur progression devrait néanmoins s'établir en 1985 à quelque 9% sur base annuelle.

(1) L'indice de «The Economist» ne couvre qu'une partie de tous les produits de base et tend à exagérer les fluctuations des prix par rapport à l'indice plus représentatif des Nations unies.

Compte tenu d'un ralentissement de la croissance des importations aux États-Unis et d'une expansion de l'économie de la Communauté à un rythme à peu près inchangé par rapport

à 1984, on s'attend à ce que le commerce mondial progresse de 5 ¼% en termes réels en 1985. Les importants marchés européens de la Communauté, qui devraient s'accroître d'environ 6% cette année, ne connaîtront, selon les prévisions, qu'une expansion de 4 ½% en 1985; toutefois les pays en voie de développement devraient accroître leurs importations d'environ 6% l'année prochaine, grâce à une amélioration générale et considérable de leur croissance économique et de leurs performances à l'exportation.

On s'attend à ce que la relative faiblesse des prix en dollars des produits de base persiste en 1985, et à ce que les prix des matières premières non énergétiques progressent de 2%. Les prix du pétrole brut devraient se maintenir à leurs niveaux de 1984, ce qui ne laisse qu'une hausse d'un peu moins de 1% pour les prix de l'ensemble des produits de base. En Écus, ceci correspond à une progression d'environ 4%.

On a supposé que les taux d'intérêt aux États-Unis demeureront élevés et se maintiendront tout au long de 1985 au niveau qu'ils ont atteint actuellement, en dépit du ralentissement de la croissance du PNB. Cette hypothèse se fonde sur une poursuite de l'augmentation de la demande privée de crédit, sur l'absence de réduction du déficit fédéral et sur le maintien d'une politique monétaire relativement stricte. On s'attend à ce que les taux d'intérêt nominaux en Europe diminuent très légèrement l'année prochaine, l'inflation devant se ralentir très fortement dans certains États membres. En dépit de l'accroissement des différentiels d'intérêt, on estime que le dollar US fléchira légèrement par rapport à ses niveaux actuels et s'établira à 2,70 DM à la fin de 1985.

On s'attend à ce que la balance mondiale des paiements courants fasse apparaître une nouvelle aggravation du déficit américain, qui devrait dépasser 125 milliards de dollars. L'excédent japonais devrait continuer à s'accroître et atteindrait 37 milliards de dollars, tandis que la Communauté enregistrerait un modeste excédent, légèrement inférieur à 10 milliards de dollars.

2.2. L'économie de la Communauté

La reprise s'est amorcée dans la Communauté au cours du dernier trimestre de 1982, encore qu'elle n'ait pas eu lieu, dans tous les États membres, au même moment et au même rythme. La croissance de la production a commencé à s'accroître au Royaume-Uni au cours de la seconde moitié de 1981, tandis qu'en RF d'Allemagne, la reprise ne s'est amorcée qu'au cours du premier trimestre de 1983. La croissance de l'économie en Italie et en France paraît avoir repris au

cours de la deuxième moitié de 1983, en Italie à partir du troisième trimestre et en France à partir du dernier.

La reprise a commencé au Royaume-Uni et en RF d'Allemagne par une croissance de la consommation privée en termes réels (voir chapitre 5). Ce phénomène a surpris de nombreux prévisionnistes étant donné qu'il s'est produit à un moment où les revenus réels disponibles étaient stables ou en baisse. La reprise de la consommation privée a certainement été étroitement liée au ralentissement inattendu de l'inflation dans ces pays, qui a à la fois accru la richesse réelle et entraîné un ajustement des encaisses réelles.

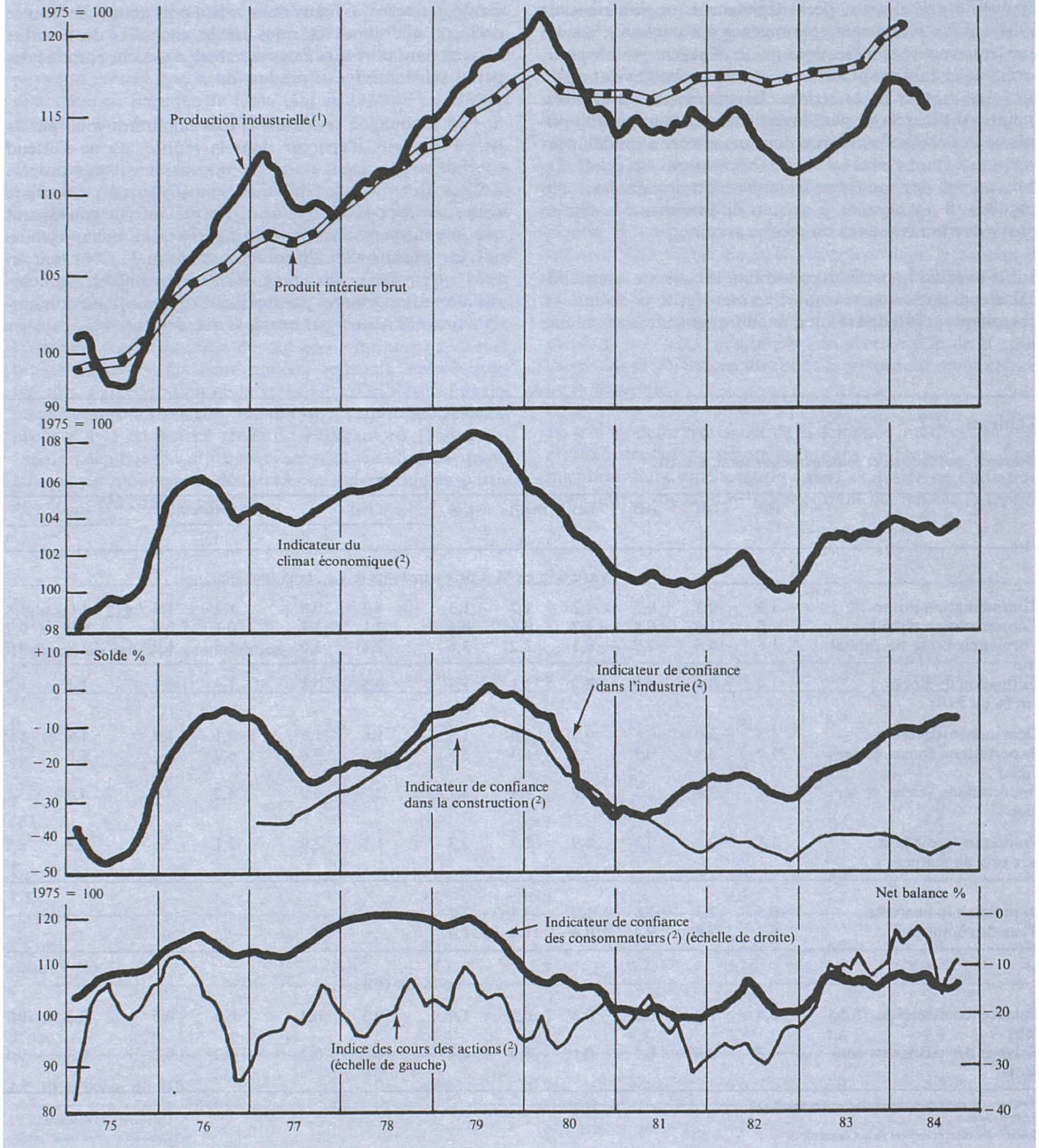
La création de conditions financières plus stables a accru la confiance des consommateurs. Au cours de l'année écoulée, les investissements dans l'industrie manufacturière ont également commencé à s'accroître dans une mesure appréciable sous l'effet d'une amélioration de la rentabilité et d'un renforcement de la confiance des chefs d'entreprise; dans certains cas, des insuffisances de capacités ont même fait leur réapparition (voir chapitre 3). La formation de stocks a également contribué notablement à la croissance de la production au cours de la seconde moitié de 1983 et du premier trimestre de 1984.

La structure des résultats trimestriels du PIB en termes réels (voir tableau 2.2) reflète les mouvements différenciés de ces composantes. La croissance qui s'est amorcée au cours du dernier trimestre de 1982 et qui s'est poursuivie au cours de la première moitié de 1983 a été essentiellement le résultat d'une expansion de la consommation privée. À partir du milieu de 1983, tandis que la croissance du PIB en termes réels s'accélérait, les investissements ont pris le relais comme principal moteur de l'expansion, accusant une progression de près de 10%, en taux annuel, au cours du dernier trimestre de 1983.

Les résultats des deux premiers trimestres de 1984 (croissance du PIB de 3,8%, en termes réels et en taux annuel, au premier trimestre et décroissance de 3,9% au second) ont été affectés par des grèves en RF d'Allemagne et au Royaume-Uni et sont par conséquent difficiles à interpréter.

L'interprétation des résultats des enquêtes communautaires auprès des chefs d'entreprise et des ménages est également rendue difficile par ces conflits sociaux. Le graphique 2.1 montre l'indicateur du climat économique et de ses séries constitutives pour la Communauté dans son ensemble, pour la période qui va jusqu'à septembre 1984. Après le vigoureux renforcement de la confiance dans l'industrie et parmi les consommateurs au début de 1983, qui a fait progresser l'indicateur du climat économique de 4 points par rapport au creux de 1982, la confiance des consommateurs ne s'est

GRAPHIQUE 2.1 : Indicateurs de la production et du climat économique, CE



plus améliorée, voire s'est détériorée au cours de la première moitié de cette année. L'indicateur de la confiance dans l'industrie a également fléchi légèrement au printemps de 1984, mais a récemment recommencé à s'améliorer, encore que lentement. Les indications qui se dégagent pour le court terme de ce tableau plutôt confus sont probablement qu'en tant que moteur de la reprise, la consommation privée a maintenant été relayée par l'investissement, tandis que l'optimisme des chefs d'entreprise demeure encore étonnamment vigoureux étant donné les conflits sociaux qui ont éclaté. De fait, au vu des indicateurs synthétisant les résultats des enquêtes, il n'y a guère de raisons de penser que la reprise risque de s'enrayer dans un proche avenir.

Sur la base des hypothèses concernant le contexte international et des indicateurs à court terme décrits ci-dessus, on prévoit que le PIB de la Communauté augmentera en volume

d'environ 2 ¼% cette année et l'année prochaine (tableau 2.2). L'estimation pour 1984 est à présent légèrement plus élevée que celle qui figure dans le Rapport annuel de l'année dernière; elle aurait été plus élevée encore si des conflits sociaux dans plusieurs États membres n'avaient entraîné des pertes substantielles de production.

Si l'on a souligné ci-dessus le rôle important joué par la baisse des taux d'épargne dans la reprise, on ne s'attend cependant pas, étant donné le ralentissement des progrès réalisés sur le plan de l'inflation, à ce que les taux d'épargne régressent encore sensiblement. On prévoit par conséquent que la consommation privée progressera au même rythme que les revenus réels disponibles (environ 1 ¼%) tant en 1984 qu'en 1985. On enregistrera vraisemblablement des variations importantes par rapport à cette moyenne communautaire. C'est ainsi par exemple que dans certains pays les

Tableau 2.2

Demande, production et solde extérieur total, CE 10

	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽¹⁾	1983		1984 ⁽¹⁾		1985 ⁽¹⁾	
							I	II	I	II	I	II
Variation en % à prix constants (c.v.s., taux annuels)												
Consommation privée	1,3	0,3	0,5	1,2	1,2	1,3	1,7	0,8	1,2	1,5	1,0	1,8
Consommation publique	2,0	1,6	0,8	1,7	0,6	0,4	2,1	1,7	0,1	0,5	0,2	0,7
Formation brute de capital fixe	1,6	-4,5	-1,7	-0,1	3,2	3,6	-2,1	3,0	1,8	6,2	1,8	4,7
Formation de stocks (en % du PIB)	1,4	-0,1	0,5	0,7	1,1	1,3	0,5	0,8	1,2	1,1	1,4	1,2
Demande intérieure	1,3	-2,0	0,8	0,9	2,0	1,8	1,6	1,9	2,1	1,9	1,8	1,9
Exportations (biens et services)	1,7	3,8	0,9	2,3	6,4	5,5	1,6	7,0	6,2	6,4	6,0	3,7
Importations (biens et services)	2,1	-2,0	2,3	2,0	5,9	4,1	2,7	6,9	6,2	4,5	4,4	3,1
Produit intérieur brut aux prix du marché	1,1	-0,3	0,5	0,9	2,2	2,3	1,3	2,0	2,1	2,5	2,3	2,1
Production industrielle	-0,5	-2,3	-1,6	1,2	4,3	3,2	:	:	:	:	:	:
Taux de chômage ⁽¹⁾	6,1	7,8	9,4	10,4	11,0	11,4	:	:	:	:	:	:
en % du PIB												
Balance commerciale (fob/fob)	-0,4	-1,2	0,2	0,6	0,6	1,0	0,3	0,4	0,6	0,5	0,8	0,7
Balance des paiements courants	-1,3	-0,6	-0,5	0,1	0,0	0,4	-0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4

(1) Chômage en % de la population active civile, CE 9.

(2) Prévisions.

Sources: Eurostat et services de la Commission.

revenus réels disponibles devraient fléchir pendant la période considérée sous l'effet d'une politique des revenus rigoureuse et des efforts entrepris pour réduire les déficits budgétaires. En l'absence d'un recul important des taux d'épargne, il en résultera une baisse de la consommation privée dans ces pays (on prévoit que le volume de la consommation privée diminuera en Belgique de 1,0% tant en 1984 qu'en 1985, et aux Pays-Bas de 0,5% en 1984).

On s'attend à ce que la formation brute de capital fixe poursuive le redressement amorcé au cours de la seconde moitié de 1983. Pour la Communauté dans son ensemble, elle devrait progresser de 3% cette année et d'un peu plus de 3 ½% l'année prochaine. Ces taux ne recouvrent qu'une modeste croissance de la construction, qui subit les effets restrictifs des taux d'intérêt élevés et des réductions des investissements publics. En revanche, l'investissement dans l'industrie manufacturière devrait connaître une expansion rapide au cours des deux années, reflétant, entre autres facteurs, l'amélioration de la rentabilité. On s'attend également à ce que la reconstitution des stocks contribue de façon positive à la croissance réelle du PIB tant en 1984 qu'en 1985, en dépit de l'incertitude qui subsiste actuellement quant au sens du mouvement des stocks et qui est due en partie aux effets des conflits sociaux.

La croissance des exportations de biens et de services de la Communauté aura tendance à suivre le profil du commerce mondial, s'accroissant fortement pendant l'année en cours (6 ¼%), avec une progression particulièrement rapide des exportations vers les États-Unis, avant de connaître une légère décélération (5 ½%) en 1985. En dépit de la position concurrentielle relativement favorable des exportateurs de la Communauté, l'accroissement de leurs parts de marché sera faible en 1984, notamment à cause d'une configuration géographique défavorable ayant pour effet que les principaux marchés d'exportation des pays membres ne seront pas ceux où la croissance de la demande devrait être la plus rapide. Si la vigoureuse croissance des exportations enregistrée en 1984 a joué un rôle important dans le soutien de la reprise au sein de la Communauté, particulièrement en stimulant les investissements dans les industries exportatrices, la contribution au PIB du secteur extérieur sera neutralisée dans une large mesure par une accélération de la croissance des importations au fur et à mesure du renforcement de la demande.

La très modeste croissance de la demande intérieure en 1984 et 1985 devrait s'accompagner dans la plupart des États membres d'une amélioration dans l'évolution de l'inflation. Les chiffres du tableau 2.3 montrent clairement l'ampleur

Tableau 2.3

Déflateur des prix à la consommation

	1961-1973	1974-1979	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽¹⁾
B	3,8	7,8	7,0	8,7	7,5	6,8	6,4	5,5
DK	6,1	10,6	9,8	11,7	10,3	6,7	6,0	4,3
D	3,7	4,7	5,4	5,7	5,1	2,9	2,3	2,2
GR	3,5	15,2	22,1	22,3	21,1	19,0	18,5	18,0
F	4,7	10,4	13,1	12,7	11,1	9,3	7,6	5,7
IRL	5,9	14,9	18,6	20,1	17,1	9,7	8,8	7,0
I	4,8	17,1	20,3	19,2	16,7	15,1	10,3	7,1
L	3,0	7,4	7,7	7,7	10,0	8,4	6,7	5,5
NL	5,2	7,3	6,7	6,2	5,5	2,9	3,2	2,3
UK	4,8	15,6	16,8	11,1	8,3	5,1	5,1	5,6
CE 10	4,6	10,8	11,1	10,1	8,8	6,2	5,1	4,2
(Écart type)	0,98	4,1	5,9	5,7	5,1	4,9	4,3	4,2
États-Unis	3,1	7,5	10,2	8,7	5,9	3,7	3,4	3,6
Japon	:	9,4	6,8	4,8	2,7	1,6	2,9	3,3
CE 10 déflateur du PIB	5,0	10,9	10,9	9,2	9,0	6,4	4,7	4,1

(¹) Estimations ou prévisions.

Source: Services de la Commission.

de la désinflation observée dans les économies de la Communauté depuis 1980. Tout porte à croire que l'actuelle combinaison entre une politique budgétaire restrictive et une politique monétaire visant à réduire l'inflation sera maintenue dans les mois à venir. Étant donné le niveau relativement faible de l'inflation induite par les prix des produits importés et l'importance du chômage qui limite la pression sur le marché du travail, il semble qu'il y ait relativement peu de risques de voir les prix augmenter sensiblement.

On s'attend à ce que les prix à l'importation pour la Communauté exprimés en Écus augmentent de 7% cette année et de 4% en 1985. Ces augmentations, qui reflètent la dépréciation de l'Écu vis-à-vis du dollar, sont suffisantes pour ajouter peut-être 1 ½% à l'indice des prix à la consommation en 1984, et moins de 1% en 1985. Les coûts salariaux unitaires, qui ont marqué une décélération au cours des dernières années, ne devraient s'accroître que lentement cette année et l'année prochaine (1984: + 3,7%; 1985: + 2,8%), tandis que les impôts indirects ne devraient pas, à court terme, contribuer fortement à l'inflation. Étant donné ces augmentations relativement modestes des composantes de l'inflation, on s'attend à ce que le déflateur de la consommation privée pour la Communauté ne progresse que de 5% en 1984 et de 4,25% en 1985. Il s'agit là du plus faible taux d'accroissement des prix à la consommation depuis 1968.

A l'intérieur de la Communauté, on s'attend à une forte augmentation du degré de convergence des taux d'inflation dans les États membres, aussi bien cette année que l'année prochaine. Pour 1985, l'inflation devrait se situer au-dessous de 8% dans tous les pays à l'exception de la Grèce, la fourchette allant d'un peu plus de 2% aux Pays-Bas et en RF d'Allemagne à 7,1% en Italie. Les chiffres sont en contraste avec la situation qui prévalait lors de la dernière année d'inflation record, à savoir 1980, où deux États membres avaient enregistré des taux d'inflation de plus de 20%, trois une inflation de plus de 13% et trois autres une inflation inférieure à 7%. Cette amélioration de la convergence est certainement une des raisons (et est en partie également le résultat) de la stabilité accrue au sein du SME.

L'amélioration de la position extérieure globale de la Communauté, qui s'est amorcée en 1981, devrait se poursuivre pendant la période sur laquelle portent les prévisions. On prévoit que l'excédent de la balance commerciale (fob/fob) de la Communauté augmentera légèrement et atteindra 15 milliards de dollars US (0,6% du PIB) cette année et 25 milliards de dollars US (1,0% du PIB) en 1985. L'amélioration enregistrée en 1984 est due à une modification favorable des échanges extérieurs en termes réels (exportations: + 6,9%; importations: + 5,4%) en dépit d'une détérioration des termes de l'échange. L'année prochaine, toutefois, l'ac-

croissement de l'excédent sera dû pour une faible part à une amélioration des termes de l'échange. Compte tenu d'une légère mais persistante détérioration des revenus de facteurs et des transferts, la balance des opérations courantes de la Communauté devrait être très légèrement déficitaire en 1984, mais elle devrait s'améliorer et enregistrer un excédent de 0,4% du PIB l'année prochaine.

En ce qui concerne les marchés du travail, on s'attend à ce que le chômage augmente à court terme et atteigne 11,4% de la population active en 1985. Étant donné les prévisions concernant la croissance de la production, l'accroissement prévu de la productivité du travail (un peu plus de 2% par an) signifie que l'emploi restera stationnaire. Comme la population active continuera de s'accroître, il est probable que le chômage augmentera au même rythme que celle-ci. Si l'on admet qu'aucun changement de la structure du marché du travail ou des prix relatifs des facteurs n'est probable à court terme, un taux de croissance du PIB beaucoup plus élevé serait nécessaire dans la Communauté pour entraîner une baisse perceptible du niveau du chômage. Cela n'en est que plus vrai si l'on tient compte de l'expérience de ceux des États membres où l'emploi a augmenté au cours de l'année dernière. Dans la plupart des cas, cette augmentation de l'emploi s'est accompagnée d'une augmentation égale des taux d'activité à mesure que des travailleurs découragés et d'autres qui avaient quitté le marché de l'emploi le réintégraient.

2.3. Perspectives à moyen terme

Les principaux défis auxquels la Communauté doit faire face sont d'une part le choix du type de politique à court terme qu'il conviendrait de mener dans l'éventualité d'une nouvelle récession mondiale en 1986 et, d'autre part, à moyen terme, la question de savoir comment aider l'économie de la Communauté à retrouver un taux élevé de croissance de la production, s'accompagnant d'une création substantielle d'emplois. Ces problèmes de politique à moyen terme sont traités dans le Rapport économique annuel. La projection à moyen terme présentée ici, qui suppose que la politique suivie restera inchangée, sert à souligner l'urgence des mesures recommandées dans le Rapport.

La projection à moyen terme pour la période 1983-1988 présentée dans le tableau 2.4 ne doit être considérée que comme une indication grossière des ordres de grandeur, étant donné l'incertitude qui s'attache à tout exercice de cette nature. Les résultats présentés dans le tableau dépendent évidemment dans une large mesure des hypothèses exogènes

Tableau 2.4**Projection à moyen terme 1983-1988, CE 10***(taux de croissance annuels moyens en %)*

	Données du passé		Projection centrale
	1973/1960	1983/1973	1988/1983
PIB (volume)	4,8	2,1	2,4
Consommation privée	4,8	2,3	1,9
Consommation publique	3,7	2,2	0,8
Formation brute de capital fixe	5,6	0,6	3,1
Exportations (biens et services)	8,1	3,8	4,3
Importations (biens et services)	8,3	2,7	3,5
Déflateur du PIB	4,9	9,9	4,8
Emploi	0,2	-0,1	-0,2
Taux de chômage (en % de la population active)	2,4 ⁽¹⁾	10,5 ⁽¹⁾	11,4 ⁽¹⁾
Rémunérations en termes réels par salarié	5,0	2,3	1,6

⁽¹⁾ En fin de période.

Source: Services de la Commission.

qui ont été retenues. Celles-ci peuvent être brièvement résumées comme suit :

- le prix du pétrole en termes réels diminue jusqu'en 1986 et se stabilise ensuite;
- le commerce mondial, à l'exclusion de la Communauté, s'accroît de 3,5% par an en volume;
- les taux d'intérêt à long terme aux États-Unis demeurent élevés, mais les taux dans la Communauté diminuent lentement à partir de 1985;
- à l'intérieur du SME, les taux de change réels bilatéraux sont maintenus constants;
- les variables de la politique budgétaire, qui sont exogènes, reflètent les mesures les plus récentes annoncées dans les États membres.

Compte tenu de ces hypothèses, la projection centrale laisse prévoir un taux moyen de croissance annuelle du PIB de 2,4% en volume entre 1983 et 1988, soit un taux légèrement supérieur au chiffre moyen pour la période 1983/1973 (si l'on exclut 1983, le taux de croissance s'élève à 2,7%) (graphique 2.2). Étant donné les principales hypothèses retenues quant aux politiques qui seront appliquées, la consommation privée augmentera plus lentement (0,5%) que le PIB. La

croissance du PIB sera par conséquent soutenue essentiellement par les investissements privés ainsi que par une contribution positive de la balance des biens et services en termes réels.

En ce qui concerne l'inflation, la projection confirme les progrès réalisés au cours des dernières années; le taux moyen pour la Communauté est à présent supposé être revenu à son niveau antérieur à la crise du pétrole (4,8% 1988/1983 pour le déflateur du PIB, contre 4,9% 1973/1960).

On prévoit que la balance des biens et services en termes nominaux se soldera par un excédent d'environ 1% du PIB nominal après 1985, en dépit d'une légère détérioration des termes de l'échange. L'évolution des déficits des budgets publics est, bien entendu, conditionnée par les hypothèses restrictives concernant les dépenses publiques et se traduit par une amélioration constante durant la période considérée, ces déficits devant être ramenés de -5,2% du PIB nominal en 1983 à -3,8% en 1988. Bien qu'elle soit appréciable, cette réduction laisse néanmoins subsister un déficit moyen beaucoup plus important que celui qui avait été enregistré avant 1973, imputable essentiellement à l'importance du service de la dette publique et aux répercussions du niveau élevé du chômage.

En effet, la croissance prévue du PIB ne semble pas garantir une accélération significative de la demande de main-d'œuvre étant donné qu'elle est égale à la tendance la productivité du travail enregistrée depuis 1973. C'est pourquoi le taux de chômage moyen pour CE 10 ne tombe pas au-dessous de 10%. Cette projection, bien entendu, ne tient compte d'aucune nouvelle politique de marché de l'emploi autre que celles déjà mises en œuvre.

Lorsqu'on interprète ces projections, la question se pose de savoir comment elles se comparent avec la croissance potentielle du PIB. Bien qu'aucune tentative réelle ne soit faite ici pour estimer la croissance potentielle de la Communauté, on rappellera néanmoins brièvement certains facteurs dont elle dépend.

L'offre de main-d'œuvre dépend de la croissance de la population en âge de travailler (15-64 ans), de l'évolution du taux d'activité et du nombre d'heures de travail prestées. Pour la Communauté dans son ensemble, ce dernier devrait poursuivre sa tendance à diminuer à moyen terme. Le taux d'activité est difficile à prévoir. Il tend à augmenter dans la Communauté depuis le début des années soixante, une augmentation sensible des taux d'activité des femmes allant de pair avec une légère diminution de ceux des hommes. On note toutefois au cours des deux dernières années des signes de fléchissement du taux d'activité global. Pour 1984, celui-

GRAPHIQUE 2.2: PIB et inflation dans la Communauté



Source : Services de la Commission.

ci est estimé à 61,5% pour la Communauté considérée dans son ensemble (population active totale en pourcentage de la population en âge de travailler). Il se pourrait cependant qu'il recommence à augmenter à mesure que l'emploi s'accroîtra, comme semblent effectivement l'indiquer certaines observations récentes.

Le taux de croissance de la population en âge de travailler se modifiera de façon substantielle dans la dernière partie des années quatre-vingt. Pour la Communauté dans son ensemble, l'accroissement annuel, qui aura probablement été de 0,9% entre 1980 et 1985, tombera à 0,1% au cours de la période 1985-1990 (voir chapitre 4). En chiffres absolus, ceci signifie que la population en âge de travailler qui aura augmenté de 7,8 millions de personnes entre 1980 et 1985, ne s'accroîtra que de 1,3 million entre 1985 et 1990. Cette forte décélération reflète la chute des taux de natalité au milieu de la dernière décennie, qui a fait que la croissance annuelle de la population de la Communauté est retombée brusquement d'environ 0,75% à environ 0,2%. Tous les États membres à l'exception du Danemark (où la population en âge de travailler est déjà pratiquement stagnante) sont affectés par cette rupture de tendance, la RF d'Allemagne étant le pays qui connaît le fléchissement le plus net. Le ralentissement de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi potentiels à l'avenir pourrait peut-être atténuer à plus long terme le problème de l'emploi dans la Communauté. En revanche, il tend à freiner l'offre de main-d'œuvre en tant que facteur de production.

L'évolution peu favorable des investissements au cours de la dernière décennie se reflète dans la croissance du stock de capital dans la Communauté. La part de l'investissement net (formation brute de capital fixe moins amortissement) dans le PIB a constamment diminué au cours des dernières années; elle est tombée de 13,2% en moyenne au cours de la période 1960-1973 à quelque 7% en 1983, mais pourrait toutefois s'être stabilisée en 1984. Les données concernant le stock de capital dans l'industrie manufacturière des États membres, présentées dans le tableau 2.5 posent les problèmes usuels de mesure que l'on rencontre dans ce domaine. Dans une période qui se caractérise par des mutations technologiques rapides et par une sous-utilisation importante et persistante des capacités, il est encore plus difficile de déterminer de manière adéquate la valeur du capital fixe. Bien que les comparaisons entre États membres ne doivent être établies qu'avec prudence, le tableau 2.5 confirme que, depuis le premier choc pétrolier, le taux de croissance du stock net de capital à prix constants a diminué de manière significative dans l'industrie de la Communauté, où il est tombé de 4 ½% par an au cours de la période 1973/1961 à 2% au cours de la période 1981/1973. Ce ralentissement concerne tous les États membres à l'exception de l'Irlande.

Tableau 2.5

Stock de capital net dans l'industrie⁽¹⁾ aux prix de 1975

(variation moyenne en % par rapport à l'année précédente)

	1973/1961	1981/1973	1980	1981
B	5,5	2,3	2,2	1,1
DK	3,8 ⁽²⁾	2,8 ⁽³⁾	:	:
D	2,7	1,1	1,9	1,3
GR	8,1 ⁽²⁾	5,2	5,4	4,3
F	5,2	2,6	3,5	2,5
IRL	4,9 ⁽²⁾	5,6 ⁽⁴⁾	7,2	:
I	4,8	1,9	2,8	2,2
L	2,5	0,4 ⁽⁴⁾	1,1	:
NL	7,2	2,6	2,6	1,3
UK	4,0	2,3	2,0	1,2
CE	4,4	2,1	2,5	1,7

(1) Industrie manufacturière, énergie, construction.

(2) 1973/1969.

(3) 1979/1973.

(4) 1980/1973.

Source: Eurostat: *Études de comptabilité nationale* n° 2.

La formation de capital fixe telle qu'elle est présentée dans la projection, encore qu'elle soit relativement dynamique par rapport à la demande globale, ne paraît pas devoir être suffisante pour conduire à un taux de croissance du stock de capital comparable à celui que l'on a connu avant 1973, d'autant plus qu'en raison de la vétusté des équipements, une part relativement importante de la formation brute de capital devra servir à des remplacements.

La faible expansion du stock de capital net a réduit la croissance potentielle de la production. Pour qu'une telle évolution n'entraîne pas la régression de l'emploi, il aurait fallu que l'intensité de main-d'œuvre de la production augmente. Or, l'intensité de capital s'est en fait accrue. Par conséquent, l'emploi dans la Communauté a été affecté par deux facteurs simultanément: un ralentissement de l'augmentation du stock de capital et une diminution de la part de la main-d'œuvre par unité de production. Étant donné les hypothèses retenues concernant les salaires et les taux d'intérêt, la projection indique que certains ajustements se produiront au cours des deux ou trois prochaines années dans la tendance à la substitution du capital à la main-d'œuvre. Ces ajustements seront cependant loin d'être adéquats pour compenser à l'avenir l'augmentation toujours modeste du stock de capital et ils ne suffiront certainement pas à garantir une réduction prononcée du chômage.

Afin de se faire une idée de la croissance potentielle dans la Communauté, il est nécessaire d'exclure les effets produits sur les taux de croissance observés du PIB par la non-coïncidence entre les cycles observés dans les différents États membres.

Deux méthodes bien connues sont utilisées pour obvier à cette difficulté. La première nécessite le calcul des taux de croissance tendanciels du PIB; les écarts par rapport à ceux-ci indiquent l'élément conjoncturel dans l'activité économique. La seconde consiste en une simple comparaison des niveaux d'utilisation des capacités physiques de production, ce qui donne une idée de la mesure dans laquelle les facteurs disponibles sont absorbés par la production courante.

D'après les estimations de la tendance de base, la croissance du PIB a été de 1 ½% ces dernières années dans la Communauté considérée dans son ensemble (première ligne du tableau 2.7), les taux dans les grands États membres variant entre 0,75% pour la France et 1,75% pour l'Italie. Pour la Communauté, le taux de croissance ainsi obtenu est légèrement plus élevé que celui que donne la méthode consistant à comparer deux points dans le temps correspondant à un

même taux d'utilisation des capacités (1,1%). Si l'on applique cette dernière méthode à la seule production industrielle, on constate qu'il n'y a pratiquement pas eu de croissance du potentiel de production industriel dans la Communauté considérée dans son ensemble (dernière ligne du tableau 2.7).

Lorsque l'on compare ces tendances du passé récent avec les prévisions, on constate que la perspective à moyen terme — bien qu'elle reste peu brillante — est moins défavorable que l'évolution fondamentale de la croissance au cours des deux dernières années. Cette comparaison montre également qu'un retour au plein emploi dans la Communauté nécessitera la mise en œuvre de politiques capables d'encourager une utilisation accrue de main-d'œuvre dans tous les secteurs de l'économie, mais aussi de favoriser un vigoureux développement des investissements afin d'accroître le taux de croissance du potentiel de production.

Tableau 2.6

Tendance de la croissance et utilisation des capacités

	<i>(variation en % par rapport à l'année précédente)</i>									
	CE	B	D	F	IRL	I	L	NL	UK	
Tendance fondamentale récente du PIB ⁽¹⁾	1,6	:	1,5	0,7	:	1,8	:	:	0,9	
Augmentation de l'utilisation des capacités dans l'industrie depuis le dernier «creux» (dernier trimestre de 1982)	3,9	1,5	8,0	1,1	2,3	2,1	8,9	6,4	12,0	
Croissance intercyclique récente entre des périodes d'égale utilisation des capacités										
— PIB	1,1	:	0,8	1,2	:	1,8	:	:	0,9	
— Production industrielle	0,2	-0,5	0,6	0,0	3,7	0,8	:	0,0	-0,5	

(¹) Basée sur des moyennes mobiles sur quatre ans, corrigées pour tenir compte de l'évolution cyclique moyenne.

Source: Services de la Commission.

Incidence éventuelle sur la reprise en Europe d'un ajustement de la balance des paiements des États-Unis

En 1985 (ou 1986), la reprise en Europe pourrait être confrontée au changement substantiel de politique économique qui serait opéré aux États-Unis dans le but de réduire les déséquilibres de l'économie dans ce pays. Les incertitudes portent essentiellement sur le problème du déficit du budget fédéral, l'orientation de la politique budgétaire, le déficit important de la balance des paiements courants et la fermeté du dollar. L'analyse des scénarios suivants a pour objet de chiffrer l'incidence sur la reprise européenne en 1985 des différentes mesures d'ajustement qui sont susceptibles d'être prises. On part donc de l'hypothèse que ces mesures entreraient en vigueur au début de l'année. Les scénarios sont présentés aux tableaux 1 à 3 parallèlement aux prévisions établies par la Commission pour 1985.

En supposant qu'en 1985 les importations américaines en volume soient statiques, alors que selon l'hypothèse actuelle, leur augmentation serait de 9%, l'ajustement représenterait quelque 35 milliards de dollars, soit environ 1% du PNB des États-Unis. Le ralentissement de l'économie américaine pourrait résulter de la conjugaison de mesures budgétaires et monétaires restrictives.

L'incidence directe sur les exportations européennes varie beaucoup d'un pays à l'autre en raison des parts différentes des États

dans le total des importations américaines. En ce qui concerne les quatre principales économies européennes, les parts les plus élevées sont celles de la République fédérale d'Allemagne (5,5%) et du Royaume-Uni (3,9%). La France et l'Italie enregistrent des chiffres inférieurs qui sont respectivement 2,3% et 1,8%⁽¹⁾. Sur la base de ces parts d'importation, l'incidence directe sur les exportations représente 0,33% du PIB dans la République fédérale d'Allemagne tandis qu'elle est encore un peu plus élevée pour le Royaume-Uni avec 0,37% du PIB. Pour la France et l'Italie la perte sur le plan des exportations est nettement inférieure en chiffres tant absolus que relatifs. Dans ce scénario, les exportations baisseraient automatiquement en pourcentage du PIB de 0,20% en France et de 0,21% en Italie.

Pour obtenir une estimation empirique complète de ce scénario, il faut inclure dans le programme les effets secondaires qui s'exercent par le biais des mécanismes multiplicateurs et d'accélération. Le tableau présente les résultats d'une simulation Euro-link de ce scénario portant sur les perspectives de croissance, l'évolution des taux d'inflation et les équilibres extérieurs pour les quatre principales économies européennes.

⁽¹⁾ Source: Nations unies, tableau relatif aux échanges, 1981.

Tableau 1

Répercussions sur la reprise européenne en 1985 d'un ajustement éventuel de 35 milliards de dollars de la balance des paiements courants américaine, les taux d'intérêt et de change restant inchangés

	République fédérale d'Allemagne	France	Italie	Royaume- Uni	CE 4
Perspectives de croissance (en %)					
— prévisions de base	2,5	1,7	2,3	3,0	2,4
— scénario A	2,1	1,4	2,1	2,7	2,1
différence	-0,4	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3
Évolution des taux d'inflation (en %)					
— prévisions de base	2,2	5,7	7,1	5,6	4,8
— scénario A	2,2	5,7	7,0	5,5	4,8
différence	—	—	-0,1	-0,1	—
Équilibre extérieur (balance des paiements courants en % du PIB)					
— prévisions de base	1,1	-0,7	0,0	0,2	0,2
— scénario A	0,9	-0,8	-0,1	0,1	0,1
différence	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1

Source: Services de la Commission.

Comme il y avait lieu de s'y attendre, les effets seraient relativement importants pour la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni avec une réduction de la croissance du PIB légèrement supérieure à -0,3%. Les répercussions pour la France et l'Italie se révèlent plus faibles puisque l'expansion du PIB diminuerait d'environ -0,2 point. Si les mécanismes multiplicateurs et d'accélération n'entraînent pas de répercussions notables sur le plan quantitatif en 1985, cela tient tout d'abord au fait que les exportations comportent habituellement une part élevée d'importations sous forme de biens intermédiaires. En conséquence, la baisse des importations atténue l'effet direct du processus multiplicateur et d'accélération interne qui, de surcroît, n'affecte le PIB qu'avec un retard important.

On n'observe pas d'incidence inflationniste sensible dans ce scénario essentiellement du fait que les répercussions automatiques de la demande sur les prix sont faibles et que les effets secondaires, qui se font surtout sentir en affectant le marché de l'emploi, ne se produisent qu'avec du retard.

Les résultats relatifs à la balance des paiements courants indiquent là aussi que la baisse des exportations est compensée dans une large mesure par un recul des importations. En conséquence, l'incidence sur la balance des paiements courants de la Communauté n'est pas très marquée dans ce scénario. La réduction du rapport balance des paiements courants/PIB varie de -0,3%

pour la République fédérale d'Allemagne à sensiblement la moitié de ce chiffre pour les autres pays.

Selon les suppositions actuelles, la politique budgétaire restrictive s'accompagnerait d'un relèvement de 2% des taux d'intérêt, sans toutefois que les taux de change soient modifiés. La capacité d'importation des PMD en serait affectée, ce qui aurait comme conséquence pour la Communauté une nouvelle réduction de la demande d'exportations. Les taux d'intérêt en Europe devraient, néanmoins, demeurer inchangés.

Les conclusions chiffrées de ce scénario sont basées sur l'étude empirique de Cline ⁽¹⁾ que critiquent en partie Dornbusch et Fischer ⁽²⁾ bien que les résultats numériques soient confirmés par d'autres examens ⁽³⁾. Selon cette étude, une augmentation

⁽¹⁾ Cline William R. (1983), *International Debt and the Stability of the World Economy*. Institute for International Economics, Washington.
⁽²⁾ Dornbusch/Fischer ont critiqué notamment l'hypothèse retenue pour le rapport endettement/exportation et la part des emprunts indexés dans la dette globale. Le rapport endettement/exportation semble être plus élevé tout au moins pour les pays qui sont d'importants débiteurs, en particulier le Brésil et l'Argentine. Comme, de surcroît, dans ces pays la dette bancaire (le plus souvent indexée) dépasse le montant retenu comme hypothèse par Cline, Dornbusch et Fischer arrivent à une estimation plus importante de l'incidence de l'augmentation des taux d'intérêt américains sur les paiements d'intérêts des PMD. *The World Debt Problem* (texte ronéotypé, p.36).
⁽³⁾ Lawrence R. Klein (1984), *World Recovery and Debt Prospects*, réunion du projet Link, 2 septembre 1984, San Francisco.

Tableau 2

Incidence sur la reprise en Europe en 1985 d'un ajustement de 35 milliards de dollars (tableau 1) associé à une réduction supplémentaire des importations de 5,5 milliards de dollars par les PMD à la suite d'un relèvement de 2 % des taux d'intérêt américains

	République fédérale d'Allemagne	France	Italie	Royaume- Uni	CE 4
Perspectives de croissance en %					
— prévisions de base	2,5	1,7	2,3	3,0	2,4
— scénario B	2,0	1,3	2,0	2,7	2,0
différence	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3	-0,4
Évolution des taux d'inflation (en %)					
— prévisions de base	2,2	5,7	7,1	5,6	4,8
— scénario B	2,2	5,7	7,0	5,5	4,7
différence	—	—	-0,1	-0,1	-0,1
Équilibre extérieur (balance des paiements courants en % du PIB)					
— prévisions de base	1,1	-0,7	0,0	0,2	0,2
— scénario B	0,7	-1,0	-0,1	0,1	0,0
différence	-0,4	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2

Source: Services de la Commission.

de 2% des taux d'intérêt aux États-Unis contribuerait à une détérioration d'environ 6 à 7 milliards de dollars de la balance des paiements courants des PMD, qui serait imputable d'une part à la majoration des paiements d'intérêts et de l'autre à la baisse des exportations en raison des tendances à la récession de l'économie mondiale. Dans ce scénario, on part de l'hypothèse que les PMD réduiront leurs importations d'un volume équivalent afin d'éviter une nouvelle dégradation de leur position extérieure. Ici, de nouveau, les répercussions de ce scénario sur la reprise européenne doivent être calculées en tenant compte des parts que détiennent les différents pays de la Communauté dans les importations globales des PMD. En ce qui concerne les quatre principaux États membres, ces parts varient de 6,8% des importations totales des PMD pour la France et 5,3% pour la République fédérale d'Allemagne aux chiffres comparativement assez faibles de 3,5% pour le Royaume-Uni et 2,6% pour l'Italie.

Les résultats chiffrés pour les quatre principaux États membres sont indiqués au tableau 2. Au vu de ceux-ci, on constate que les effets ne sont pas négligeables, encore qu'ils se révèlent — semble-t-il un peu moins importants qu'on ne pouvait s'y attendre. La transmission à l'échelle internationale des impulsions données sur le plan macroéconomique continue de s'effectuer

surtout au travers des liens commerciaux intra-OCDE. Il faut cependant tenir compte du fait que cette simulation concernait exclusivement les effets sur le commerce de la politique d'austérité des PMD. Les mesures que les gouvernements prendraient pour réagir à cette situation dans les domaines des taux d'intérêt, des taux de change, de la politique budgétaire et sans doute au premier chef en matière de protectionnisme revêtiraient une grande importance pour déterminer l'incidence globale des difficultés croissantes que rencontrent les PMD ⁽¹⁾.

Variante dans laquelle le taux de change du dollar est en baisse. On suppose maintenant que le dollar se déprécie de 20% à l'égard de toutes les autres monnaies. Ce fléchissement autonome du dollar résulte de perceptions différentes de la période pendant laquelle la position financière extérieure des États-Unis pourra se maintenir et il va donc de pair avec des taux d'intérêt inchangés.

⁽¹⁾ La Wharton Econometric Forecasting Association a procédé à un essai analogue en y incorporant toutefois des mesures de politique économique plus poussées et en examinant de surcroît l'incidence des hypothèses retenues sur l'activité globale dans le monde et ses répercussions en Europe. Les résultats de cette étude font apparaître une incidence un peu plus importante. Voir: Wharton Forecasting Associates, *Alternative Global Scenarios*, World Outlook Conference, novembre 1983, Montréal.

Tableau 3

Incidence sur la reprise en Europe en 1985 d'une dévaluation de 20% du dollar américain

	République fédérale d'Allemagne	France	Italie	Royaume- Uni	CE 4
Perspectives de croissance (en %)					
— prévision de base	2,5	1,7	2,3	3,0	2,4
— scénario C	2,7	1,4	2,1	2,3	2,2
différence	+ 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,6	- 0,2
Évolution des taux d'inflation (en %)					
— prévisions de base	2,2	5,7	7,1	5,6	4,8
— scénario C	1,2	4,7	5,3	4,1	3,5
différence	- 1,0	- 1,0	- 1,8	- 1,5	- 1,4
Équilibre extérieur (balance des paiements courants en % du PIB)					
— prévisions de base	1,1	- 0,7	0,0	0,2	0,2
— scénario C	0,8	0,4	0,9	0,4	0,6
différence	- 0,3	+ 1,1	+ 0,9	+ 0,2	+ 0,4
<i>dont :</i>					
— balance commerciale en volume	- 1,3	- 0,8	- 0,3	- 0,6	- 0,8
— termes de l'échange	1,1	1,8	1,2	0,8	1,2

Source: Services de la Commission.

Cette évolution apporte, grâce aux taux de change, une contribution supplémentaire à l'amélioration de la balance des paiements courants américaine et se traduit par une nouvelle réduction de la demande d'exportations en Europe. L'incitation à réduire les prix se transmet également en Europe, ce qui affecte les termes de l'échange et la rentabilité. Le tableau 3 présente les résultats pour les quatre principaux États membres de la Communauté.

L'incidence sur les prix intérieurs d'un dollar qui se déprécie est indiscutable. La réduction des prix à l'importation a une influence directe sur les prix intérieurs à la consommation. En outre, les prix à la production accusent également un recul en raison de la diminution des coûts des inputs dès que baissent les prix des biens intermédiaires libellés en dollars. Les prix à l'importation en monnaies nationales réagissent presque aussitôt à la chute du dollar et sont réajustés au cours de la première année. En ce qui concerne les indices du coût de la vie, ils sont inférieurs de 1,0 à 1,8 point à ceux de la prévision de base. Le résultat relatif à l'Italie doit être considéré comme la limite absolument supérieure du fait que le modèle part de l'hypothèse que toutes les importations de matières premières sont libellées en dollars.

L'incidence globale sur le PIB d'un fléchissement du dollar procède d'influences contradictoires, dont l'importance varie dans le temps. De surcroît, comme les effets en termes nominaux et en termes réels s'exercent en sens opposé, l'analyse devient plus complexe. Dès lors que la position concurrentielle se dégrade tandis que s'améliore celle des exportateurs étrangers sur les marchés de la Communauté, la balance commerciale en volume se détériore. L'incidence représente pour la première année environ $-1,0\%$ du PIB.

En ce qui concerne la demande intérieure finale et le revenu national, il faut tenir compte de l'évolution des termes de l'échange retenue comme hypothèse. La dévaluation du dollar

entraîne un transfert des revenus réels en faveur de l'Europe car la dépréciation se répercute sur les prix des importations en Europe qui se réduisent de ce fait en monnaie nationale. L'augmentation du revenu réel stimule tant les investissements privés que la consommation. Ces répercussions des termes de l'échange sur la demande intérieure en volume sont assez importantes dans la République fédérale d'Allemagne où les importations libellées en dollars sont élevées en comparaison des exportations facturées dans cette devise. Par contre, elles sont relativement faibles au Royaume-Uni en raison du pourcentage élevé d'exportations de pétrole libellées en dollars.

L'un dans l'autre, l'incidence d'une dévaluation de 20% du dollar américain varierait de $+0,2\%$ du PIB dans la République fédérale d'Allemagne à $-0,6\%$ au Royaume-Uni en raison de l'importance quantitative différente de l'incidence négative sur le commerce en volume et des effets positifs sur l'absorption intérieure en termes réels des importations qui la compense. Ultérieurement, toutefois, la dévaluation brutale du dollar se traduirait par une baisse du PIB en termes réels d'au moins un point de pourcentage, dans l'hypothèse d'une orientation inchangée de la politique économique.

En termes nominaux, les rythmes de progression différents en volume et en prix des exportations et des importations ont pour effet de freiner l'évolution de la balance des paiements courants. Dans tous les pays, un effet de «courbe en J» se ferait sentir pendant les deux ou trois premiers trimestres. En conséquence, l'incidence de la dévaluation du dollar sur la balance des paiements courants serait variable en 1985 puisqu'elle s'échelonnerait d'une détérioration de $0,3\%$ du PIB dans la République fédérale d'Allemagne à une amélioration de $1,1\%$ en France. Néanmoins, à l'issue de la première année, l'incidence en volume dominerait et les effets sur la balance des paiements courants en termes nominaux deviendraient également négatifs dans tous les pays.

3. Secteur des entreprises: production, investissement, salaires et profit

La situation financière des entreprises s'est sensiblement améliorée en 1983 et devrait encore poursuivre sur sa lancée en 1984 et 1985 sous l'effet de la modération salariale et de l'amélioration des termes de l'échange. La rentabilité des investissements s'améliore, mais le taux de rendement du capital de la Communauté est sans doute très inférieur à celui que connaissent les États-Unis. La formation brute du capital fixe devrait se redresser considérablement en 1984 et 1985, mais la tendance aux investissements à faible intensité de main-d'œuvre devrait persister. Pour cette raison, les effets exercés par l'investissement sur la production et l'emploi devraient normalement être moins marqués dans la Communauté qu'aux États-Unis et au Japon. Le renversement de cette tendance à moyen terme apparaît comme une condition essentielle de l'amélioration des perspectives d'emploi.

3.1. Production, investissement et rentabilité

S'il est vrai — comme le chapitre 2 le montre — que le taux de croissance de la production en volume reste modeste pour l'ensemble de la CE (0,9%) en 1983, la situation financière des entreprises s'est néanmoins très nettement améliorée sous les effets conjugués de la modération salariale et de l'amélioration des termes de l'échange. La marge bénéficiaire brute des entreprises (c'est-à-dire l'excédent brut d'exploitation mesuré par rapport à la valeur ajoutée brute), qui s'était légèrement redressée en 1982 après avoir atteint son point de retournement inférieur en 1981, a donc encore progressé en 1983 (graphique 3.1).

Un examen plus attentif des données du compte d'exploitation des quatre États membres étudiés (tableau 3.1) permet mieux de voir pourquoi l'économie communautaire n'est pas sortie aussi rapidement de la récession de 1980-1981 que du creux conjoncturel de 1975 et pourquoi la reprise de 1984 est restée relativement faible.

Le fait est que l'amélioration de la marge bénéficiaire brute, qui s'était pourtant amorcée dès 1982 (et qui totalise 37 milliards d'Écus, en chiffres absolus, pour les quatre grands pays), a été en partie neutralisée par l'accroissement marqué des sorties nettes représentées par les paiements d'intérêts et de dividendes (17 milliards d'Écus). Il en est résulté par rapport au PIB, que les ressources internes disponibles pour le financement des investissements (épargne brute) n'ont pas dépassé le niveau extrêmement bas de 1981, si bien que l'évolution de l'investissement n'a pas suivi le mouvement conjoncturel typique de la sortie d'une année de récession. Malgré la faiblesse de l'investissement, l'endettement net des entreprises a atteint 4,3% de la valeur ajoutée en 1982.

L'évolution de 1983 a toutefois nettement amélioré la situation financière des entreprises. En effet:

(i) les marges bénéficiaires se sont redressées (comme on vient de le voir);

(ii) les sorties nettes représentées par le paiement d'intérêts, de dividendes et d'impôts directs ont légèrement fléchi;

(iii) la formation brute de capital n'a progressé que lentement (reflétant en partie une diminution de la formation des stocks).

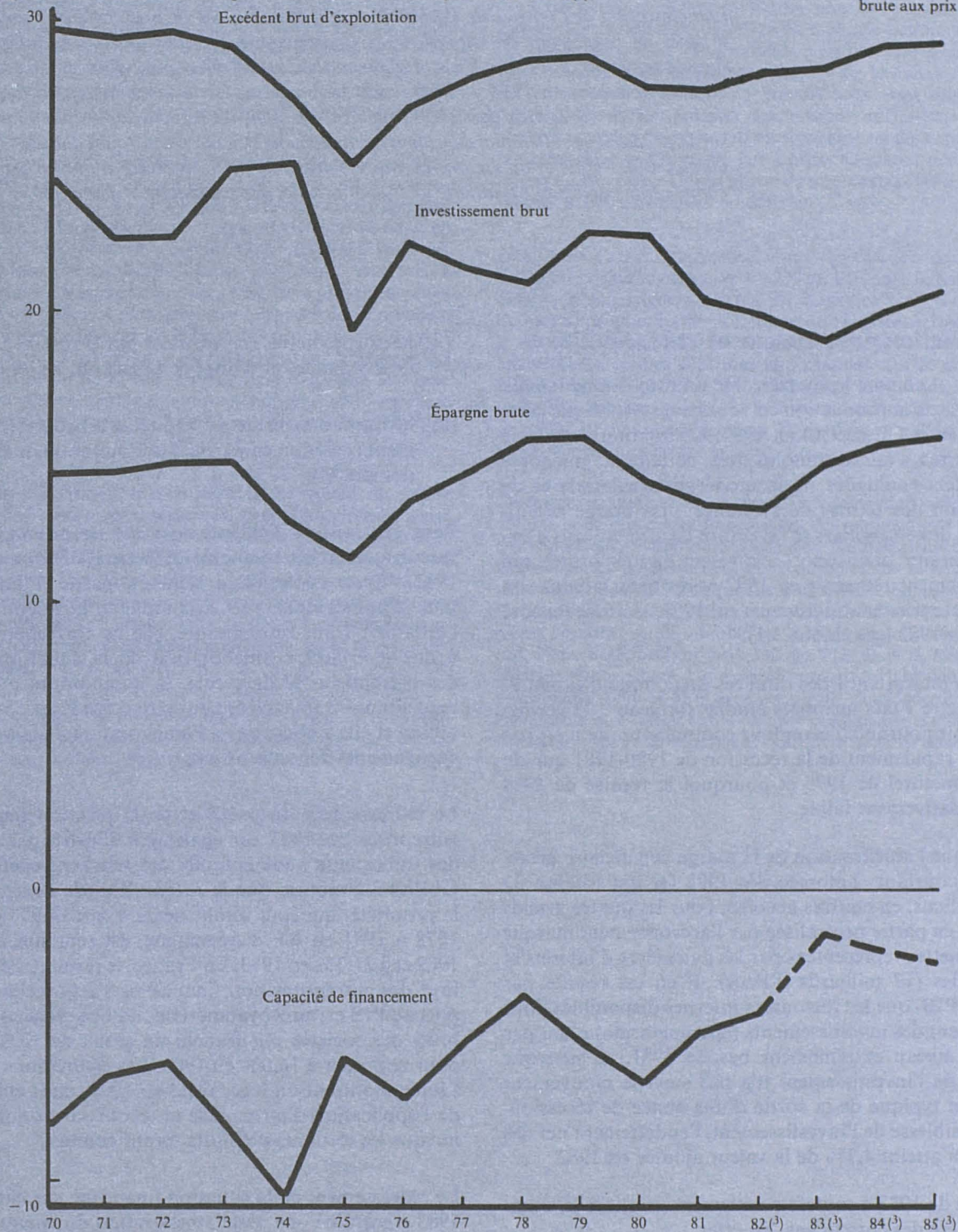
Pour ces raisons, l'endettement net en pourcentage de la valeur ajoutée est tombé à 1,6% en 1983 (contre 4,3% en 1982). Cette évolution a tenu en partie à la baisse des taux d'intérêt dont s'est accompagné le ralentissement de l'inflation. Dans cette mesure, elle ne correspond donc pas à une «véritable» amélioration de la situation financière des entreprises. Malgré cela, la composante principale de l'amélioration financière peut être considérée comme «véritable» et elle a contribué à l'amélioration de la structure des engagements des entreprises.

Le redressement du profit et de la position financière des entreprises en 1983 est également illustré par l'évolution des indicateurs conjoncturels des marges bénéficiaires. Le tableau 3.2 montre que le revenu brut de l'entreprise et de la propriété, qui était tombé de 22,4% à 19,9% du PNB de 1978 à 1981 en RF d'Allemagne, est remonté à 20,4% en 1982 et à 21,7% en 1983. En France, le résultat d'exploitation brut des entreprises non financières s'est amélioré par rapport au PIB et, au Royaume-Uni, les bénéfices commerciaux bruts des sociétés ont franchi un creux de 13,8% en 1981 pour remonter à 16,0% en 1983. Les estimations faites pour l'Italie montrent un léger recul en 1983, mais elles résultent de l'application d'un modèle et seront sans doute corrigées lorsque les résultats définitifs seront connus.

Le redressement de la situation financière des entreprises en 1983 a entraîné une nette amélioration du climat d'investissement dans le courant de l'année. Les données calculées pour la Communauté sur la base des comptes nationaux trimestriels agrégés des quatre grands États membres

GRAPHIQUE 3.1 : Éléments du compte d'affectation des entreprises (1), CE 4 (2)

% de la valeur ajoutée brute aux prix du marché



(1) Sociétés et quasi-sociétés (secteurs SEC S10, S40 et S50).

(2) D. F. I. UK.

(3) Estimations et prévisions des services de la Commission.

Tableau 3.1

Compte d'affectation des entreprises, CE 4⁽¹⁾

	<i>(en mio Écus et taux de variation)</i>									
	1981	%	1982	%	1983	%	1984	%	1985	
Valeur ajoutée brute ⁽¹⁾	191	9,1	1 300	9,0	1 416	7,1	1 517	7,0	1 623	
Traitements et salaires	753	7,9	813	6,6	867	5,9	918	6,0	973	
Excédent brut d'exploitation	330	11,1	367	9,6	402	9,7	441	7,6	474	
Revenus nets de la propriété et de transfert	-128	13,3	-145	-7,1	-134	9,9	-148	7,4	-159	
Impôts directs	-45	21,5	-54	8,9	-59	4,4	-62	4,5	-64	
Épargne brute	158	6,4	168	24,2	209	11,1	232	8,5	251	
Transferts nets de capitaux reçus	26	28,7	34	9,3	37	7,8	40	6,6	42	
Formation brute de capital fixe	243	5,9	258	3,9	267	12,6	301	11,6	336	
Capacité ou besoin de financement	-59	-5,3	-56	-60,5	-22	34,7	-30	43,1	-43	
Épargne brute en % de la valeur ajoutée brute	13,3	:	12,9	:	14,7	:	15,3	:	15,5	
Capacité ou besoin de financement en % de la valeur ajoutée brute	-5,0	:	-4,3	:	-1,6	:	-2,0	:	2,6	

(¹) Données agrégées pour la RF d'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni recouvrant les sociétés non financières et les quasi-sociétés (S10) ainsi que les établissements de crédit (S40) et les sociétés d'assurances (S50).

Source: Services de la Commission.

Tableau 3.2

Indicateurs récents de la rentabilité⁽¹⁾

	<i>(en %)</i>				
	D	F	I	UK	USA
1977	21,8	13,4	25,6	15,2	8,7
1978	22,4	13,3	26,1	15,3	8,9
1979	22,2	13,3	27,9	16,9	8,1
1980	20,7	12,9	28,3	14,6	6,7
1981	19,9	12,4	25,6	13,8	6,4
1982	20,4	12,5	25,5	14,2	5,2
1983	21,7	13,3	25,0	16,0	6,8
1981 I	20,1	12,1	26,9	12,9	6,8
II	19,4	12,5	27,5	13,4	6,3
III	20,1	12,5	24,6	14,2	6,5
IV	19,8	12,4	23,5	14,6	6,1
1982 I	20,1	12,9	29,3	12,7	5,3
II	20,3	13,0	25,5	14,1	5,3
III	20,5	12,0	22,4	14,7	5,3
IV	20,5	12,2	25,4	15,3	4,9
1983 I	21,2	13,1	25,6	15,4	5,6
II	22,3	13,6	22,5	15,4	6,6
III	21,3	13,1	23,7	16,7	7,3
IV	21,8	13,4	21,9	16,5	7,6
1984 I	21,5	13,8	25,3	17,5	7,8
II	22,4	:	:	17,2	:

(¹) Les définitions varient sensiblement selon les pays; elles sont présentées pour illustrer les évolutions récentes de la rentabilité dans les différents États membres.

Sources et définitions:

D: Statistisches Bundesamt; revenu brut de la propriété et de l'entreprise en pourcentage du PNB aux prix du marché. Données trimestrielles dérivées des chiffres désaisonnalisés de la Bundesbank pour les mêmes définitions.

F: INSEE. «Les comptes et agrégats» pour les données annuelles. Excédent financier brut des entreprises non financières en pourcentage du PIB. Chiffres désaisonnalisés.

I: Prometia. Les données pour 1982 résultent d'une simulation; elles expriment l'excédent brut d'exploitation du secteur privé en pourcentage du PIB aux prix du marché.

UK: CSO. bénéfices commerciaux bruts des sociétés en pourcentage du PIB (sur la base des revenus), dérivés des données désaisonnalisées des comptes nationaux.

USA: Survey of current business: profits désaisonnalisés des sociétés, y compris les plus-values de stocks et à l'exclusion de la consommation en capital, en pourcentage du PNB.

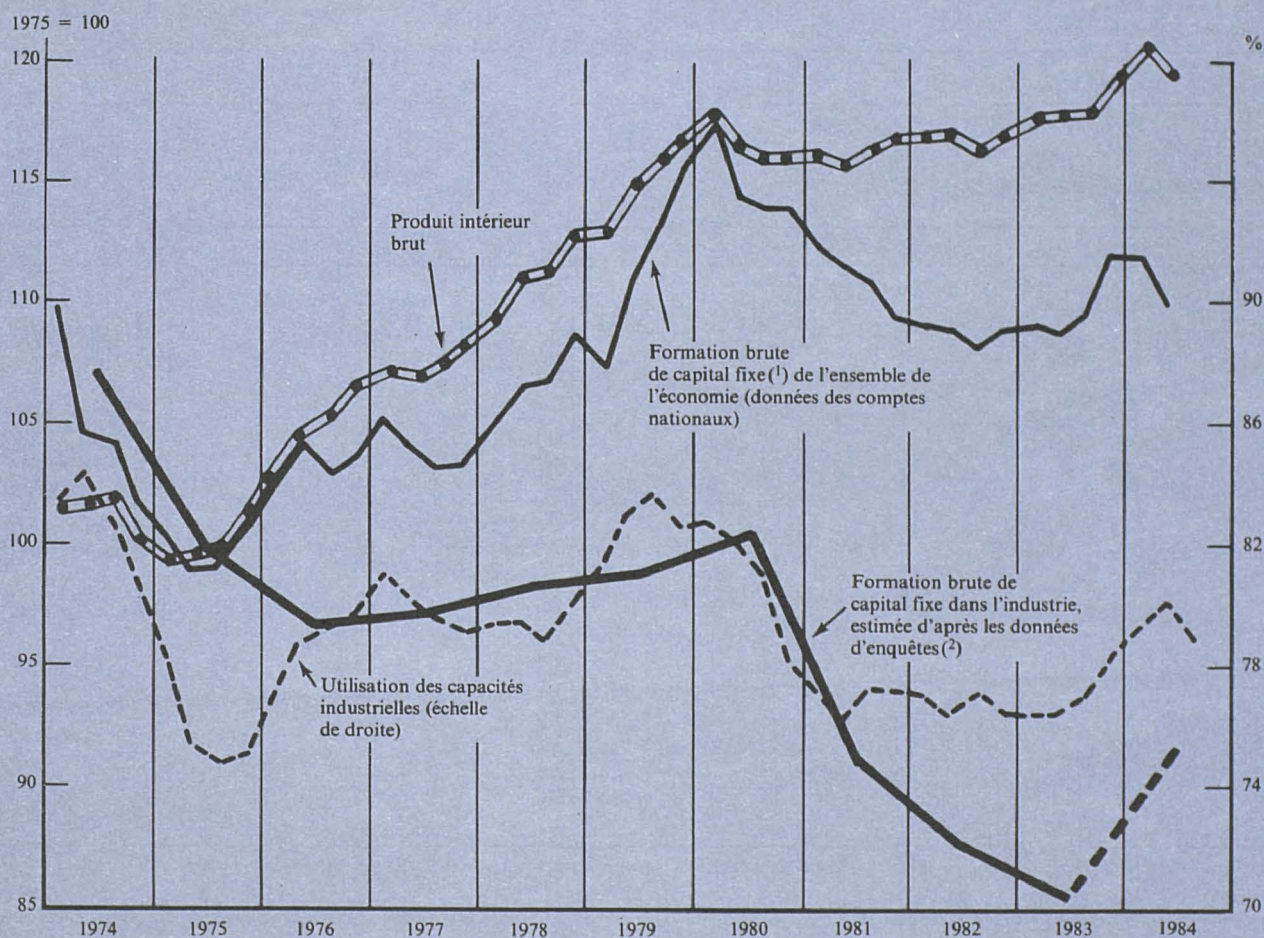
révèlent que, si la formation brute de capital fixe a suivi une tendance faible jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 1983, elle a amorcé au cours du troisième trimestre un léger redressement qui est ensuite devenu beaucoup plus vigoureux au cours du dernier trimestre de 1983 (voir graphique 3.2). Même si au dernier trimestre de 1983, la formation brute de capital fixe dans la Communauté est restée très en deçà du sommet précédent du premier trimestre de 1980, la reprise de l'investissement observée pendant le second semestre de 1983 marque incontestablement une rupture par rapport à la faiblesse des quatre années précédentes. Elle

provient toutefois en partie de ce que les entreprises ont concentré leurs achats d'équipements sur la fin de l'année en RF d'Allemagne afin de bénéficier encore des incitations fiscales temporaires qui venaient à expiration ⁽¹⁾.

Ce revirement du climat d'investissement est également attesté par l'enquête CE sur les intentions d'investissement dans l'industrie manufacturière. Alors que les enquêtes précédentes avaient montré que l'investissement manufacturier

⁽¹⁾ Ces incitations étaient valables pour les constructions achevées avant la fin de 1984, et pour les équipements achetés avant la fin de 1983.

GRAPHIQUE 3.2: Tendence de l'investissement industriel, CE (indicateur des enquêtes de conjoncture)



⁽¹⁾ Moyenne pondérée des données trimestrielles nationales fournies par la RF d'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

⁽²⁾ Voir pour la construction de cet indice le supplément B n° 8-9, septembre 1983. Pour 1983 et 1984, les valeurs sont obtenues en divisant les données d'enquêtes les plus récentes (voir tableau 1) par le déflateur estimé de la formation brute de capital fixe.

avait tendance à régresser en volume en 1981, 1982 et 1983, l'enquête d'octobre/novembre 1983 annonçait déjà la possibilité d'une reprise pour 1984. L'enquête de mars/avril 1984 a confirmé ces observations et a donné lieu à une légère révision en hausse du rythme de croissance des investissements prévu pour 1984 (voir le champ inférieur du graphique 3.2). Le tableau 3.3 montre que l'amélioration des intentions d'investissement manufacturier de 1983 à 1984 a été particulièrement marquée en Belgique (24 points entre l'enquête de mars/avril 1983 et celle de mars/avril 1984), au Danemark (49 points), en Grèce (58 points) et en Irlande (31 points). La remontée a été plus modérée en France (14 points), en Italie (4 points), aux Pays-Bas (16 points) et au Royaume-Uni (14 points). Il est vrai que dans ces derniers pays, l'investissement n'avait pas été aussi déprimé en 1983 qu'en Belgique, en Grèce et en Irlande. Quant aux chiffres relatifs au climat d'investissement en RF d'Allemagne, ils suggèrent une reprise plus modeste en 1984, ce qui manifestement a pesé sur l'agrégat CE.

Mis à part le ralentissement passager de l'expansion en RF d'Allemagne, la reprise lente de l'activité économique devrait — comme on le montre au chapitre 2 — se poursuivre en 1984 et 1985 et s'accompagner d'une nouvelle amélioration de la position financière des entreprises. Ainsi qu'il ressort du tableau 3.1, la valeur ajoutée brute des entreprises devrait, d'après les prévisions, monter de 7,1% en 1984 et de 7,0% en 1985. Il est prévu que la rémunération des travailleurs

progresserait plus lentement que la valeur ajoutée pour les deux années, en sorte que l'excédent brut d'exploitation pourrait s'accroître par rapport à la valeur ajoutée, et atteindre d'ici à 1985 un niveau voisin de celui des années de forte expansion 1972 et 1973.

Selon les prévisions, les impôts directs augmenteraient moins que l'excédent brut d'exploitation en 1984 comme en 1985, de telle sorte que l'épargne nominale brute des entreprises devrait croître assez vigoureusement au cours de ces deux années. Alors que les transferts en capital n'augmenteraient que modestement d'après les estimations, les ressources financières totales des entreprises semblent suffisantes pour financer l'accroissement prévu de la formation brute de capital fixe, qui serait de 12,6% en 1984 et de 11,6% en 1985. L'encours net de l'endettement des entreprises resterait donc inférieur à 3% de la valeur ajoutée brute pour chacune des années considérées, soit à peine plus que le montant de ressources normales des entreprises résultant des augmentations de capital ou de l'augmentation ordinaire du capital circulant monétaire.

Bien que la part du profit (excédent brut d'exploitation) dans la valeur ajoutée du secteur des entreprises puisse remonter d'ici à 1985 à un niveau voisin de celui des années de forte expansion qui ont précédé le premier choc pétrolier, la rentabilité du capital investi reste très inférieure au niveau qu'elle avait atteint au début des années soixante-dix.

Tableau 3.3

Enquête sur l'investissement industriel — tous secteurs

(taux de variation annuel en valeur)

Année	1980				1981				1982				1983				1984	
	Oct./ Nov. 1979	Mars/ Avril 1980	Oct./ Nov. 1980	Mars/ Avril 1981	Oct./ Nov. 1980	Mars/ Avril 1981	Oct./ Nov. 1981	Mars/ Avril 1982	Oct./ Nov. 1981	Mars/ Avril 1982	Oct./ Nov. 1982	Mars/ Avril 1983	Oct./ Nov. 1982	Mars/ Avril 1983	Oct./ Nov. 1983	Mars/ Avril 1984	Oct. Nov. 1983	Mars/ Avril 1984
B ⁽¹⁾	+30	+41	+30	+36	+3	+8	+4	+4	-9	-3	+10	+18	-7	-9	-2	-2	+5	+15
DK ⁽¹⁾	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	+11	+4	+4	+11	+18	+19	+20	+60
D	+12	+15	+15	+16	+4	+2	0	-1	0	0	-2	-2	+3	+2	+2	+1	+2	+5
GR	:	:	:	:	:	:	+38	+42	-2	-6	-19	+6	-23	-35	-49	-36	+41	+23
F	+15	+16	+16	+16	+6	+5	-1	+3	+6	+5	+4	+6	+7	+6	+6	+5	+15	+20
IRL ⁽¹⁾	+12	+7	-4	+8	+2	-22	-16	-26	+33	+54	0	+27	+5	-18	-24	-1	+19	+13
I	+26	+31	+7	+10	+47	+17	+14	+10	:	+6	+8	+13	+13	+7	+3	+3	+8	+11
L ⁽²⁾	-5	+7	-13	+17	0	-8	+17	-10	-20	-24	+1	+34	+17	-39	+13	+20	-6	-22
NL	+13	+18	+15	+17	-7	-2	-6	-8	-2	+6	-1	0	+11	+11	+6	+5	+25	+29
UK ⁽¹⁾	+4	+2	+6	+5	-7	-6	-11	-11	+7	+5	-4	-3	+5	+2	+2	+3	+15	+16
CE ⁽¹⁾	+14	+16	+13	+14	+6	+3	-1	-1	+3	+3	+1	+2	+5	+4	+3	+3	+10	+13

(¹) A l'exclusion de l'industrie extractive.

(²) A l'exclusion des industries extractive et alimentaire.

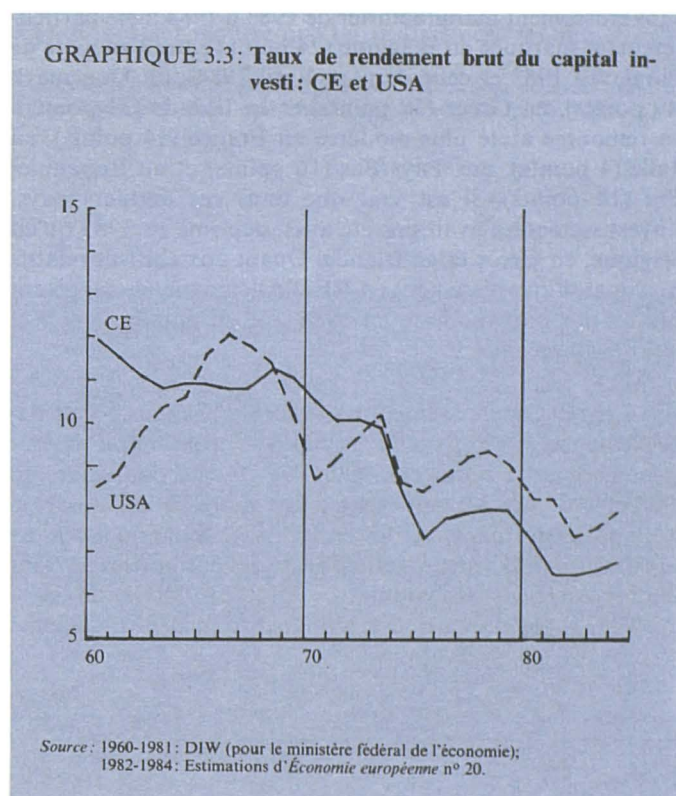
Source : Services de la Commission.

Ainsi qu'il a été souligné dans «le bilan économique annuel 1983-1984» et dans l'étude de la rentabilité parue dans le n° 20 d'Économie européenne, les statistiques de rentabilité sont très peu sûres. La mesure du stock de capital donne lieu à des difficultés méthodologiques considérables, en particulier à propos des principes d'évaluation, du rythme de mise au rebut des équipements et de l'impact des variations des prix relatifs. Plusieurs organisations, notamment la Commission, s'emploient à étudier ces questions. Le Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW) a publié en 1981 une étude générale de la rentabilité des entreprises, dont les principaux agrégats, mis à jour, ont servi de point de départ à l'évaluation des tendances de la rentabilité qui est présentée plus loin; les données pour l'année 1983 ont été calculées par les services de la Commission à l'aide de leurs propres estimations et prévisions.

Il semblerait, d'après ces estimations, que la rentabilité du capital investi dans la Communauté ait suivi depuis 1969 une forte tendance à la baisse et qu'en 1981, elle soit tombée à la moitié de son niveau du début des années soixante. En effet, le taux brut de rendement du capital des entreprises au prix de remplacement, qui s'établissait dans une fourchette de 10-12% pour la période 1960-1973, mais a baissé au cours des années suivantes, a marqué un creux (cyclique) de 6,5% en 1981 où il est encore resté en 1982. Il devrait s'être redressé en 1983 et s'améliorer encore en 1984 et 1985. Malgré cela, le taux brut de rendement du capital est loin d'être revenu à son niveau d'avant 1973 en moyenne pour la Communauté, même après deux ans de reprise. Aux États-Unis, en revanche, la rentabilité de l'investissement, dont le niveau moyen de la période 1960-1973 ne diffère guère de celui de la CE, s'est maintenue beaucoup mieux après le premier choc pétrolier et a largement dépassé la moyenne

communautaire en 1984. La RF d'Allemagne est l'État membre de la CE où les entreprises ont enregistré des taux de rendement supérieurs à la moyenne pour la plupart des années et semblent aussi avoir moins souffert de la régression survenue après 1973 (tableau 3.4 et graphique 3.3).

GRAPHIQUE 3.3: Taux de rendement brut du capital investi: CE et USA



Source: 1960-1981: DIW (pour le ministère fédéral de l'économie); 1982-1984: Estimations d'Économie européenne n° 20.

Tableau 3.4

Taux de rendement brut du capital investi des entreprises, à l'exclusion des logements⁽¹⁾ — (stock de capital au prix de remplacement)

	B	D	F	I	NL	UK	CE ⁽²⁾	USA	Japon
1960-1973	10,6	11,6	13,1	8,3	11,6	9,2	10,8	10,2	11,9
1974	10,3	9,1	11,4	6,5	10,1	5,9	8,6	8,6	8,8
1975	8,6	8,6	9,6	4,2	8,7	5,0	7,3	8,4	6,5
1976	8,1	9,6	9,0	4,9	10,1	6,3	7,8	8,8	6,1
1977	7,7	9,6	8,8	4,3	9,8	6,9	7,9	9,3	5,7
1978	7,5	10,0	8,7	4,5	9,6	7,1	8,0	9,4	6,3
1979	7,5	10,3	8,4	5,7	9,0	6,2	8,0	9,1	5,8
1980	6,9	9,4	7,3	6,2	8,6	5,3	7,3	8,3	5,8
1981	6,0	8,8	6,2	4,3	8,9	4,9	6,5	8,3	5,2
1982	6,1	9,1	6,1	4,0	8,7	5,0	6,5	7,4	4,8

⁽¹⁾ Excédent d'exploitation brut en % du stock brut de capital; le revenu imputé du travail indépendant est supposé être égal au revenu par tête du travail salarié.

⁽²⁾ Ponderation par les PIB aux parités de pouvoir d'achat de 1975.

Sources: DIW pour le ministère des affaires économiques (moyenne CE: Services de la Commission).

L'amélioration de la rentabilité et, en particulier, la forte réduction de l'endettement net des entreprises de 1982 à 1983 pourraient, comme on l'a dit, avoir déclenché une mutation des structures des avoirs et engagements du secteur des entreprises. Comme les statistiques qui s'y rapportent ne sont toutefois publiées qu'avec un retard assez considérable, il faut se contenter de conjectures en ce qui concerne l'évolution de la structure des bilans. D'après les estimations présentées à titre d'hypothèse au tableau 3.5, l'encours net des engagements financiers des entreprises a légèrement baissé en proportion du PIB pendant la période 1970 à 1981 dans les quatre grands États membres; ce mouvement a même été très marqué au Royaume-Uni. La valeur des

actifs physiques ayant augmenté en termes de PIB, le patrimoine net des entreprises a sensiblement augmenté.

Comme le montre le graphique 3.1, la période 1970-1981 s'est caractérisée par un endettement net très élevé en pourcentage de la valeur ajoutée. Par conséquent, la réduction très forte de l'endettement net depuis 1981 devrait avoir entraîné une réduction du taux de croissance des engagements financiers nets et, du même coup, une accélération de l'accroissement de la valeur nette des entreprises, comme le suggère d'ailleurs l'augmentation de la capitalisation boursière des actions sur les places européennes en 1983.

Tableau 3.5

Bilan des entreprises

	(en % du PIB)							
	D		F		I		UK	
	1970	1981	1970	1979	1970	1981	1969	1981
1. Actifs physiques	140,1	149,1 ⁽¹⁾	130,3	144,9	96,2	123,1 ⁽¹⁾	147,9	168,4
dont:								
(a) logements	78,2 ⁽¹⁾	89,3 ⁽¹⁾	23,5	25,8	—	—	—	—
(b) autres bâtiments			37,4	42,7	—	—	—	11,4
(c) biens d'équipement et véhicules	61,9	59,8 ⁽¹⁾	33,6	25,0	—	—	—	67,6
(d) divers (notamment, terrains et travaux en cours)			35,7	51,5	—	—	—	89,4
2. Actifs financiers	37,3	43,8	51,2	47,3	40,3	41,1	64,3	61,4
dont:								
(a) actions	10,2	9,0	30,9	25,4	2,1	1,5	8,2	5,3
(b) obligations	1,3	2,0	0,9	0,9	0,4	0,2	1,8	1,3
(c) divers	25,8	32,7	19,4	21,0	37,8	39,3	54,3	54,7
3. Engagements financiers	85,4	85,6	81,3	72,4	92,3	88,3	160,8	108,5
dont:								
(a) actions	24,4	16,3	25,2	16,7	19,2	14,4	74,1	36,1
(b) obligations	3,0	1,8	5,9	5,4	9,4	2,7	12,5	0,4
(c) divers	58,0	67,5	50,2	50,3	63,6	71,2	74,2	71,9
4. Actifs financiers nets (2 - 3)	-48,1	-41,8	-30,0	-25,1	-52,0	-47,2	-96,5	-47,1
dont:								
(a) actions	-14,2	-7,3	5,7	8,7	-17,1	-12,9	-65,9	-30,8
(b) obligations	-1,7	0,2	-5,0	-4,5	-9,0	-2,5	-10,7	0,9
(c) divers	-32,2	-34,8	-30,8	-29,3	-25,8	-31,9	-19,9	-17,2
5. Valeur nette (1 + 4)	92,0	107,3 ⁽¹⁾	100,4	119,8	44,2 ⁽¹⁾	75,8 ⁽¹⁾	51,4	121,3

⁽¹⁾ Estimations.

Sources:

D: Actifs physiques 1970-1979. J. Hibbert, «Measuring the effects of Inflation on Income, Saving and Wealth», 1981 sur la base des variations des prix nets courants de remplacement du stock de capital d'après les comptes nationaux allemands par rapport aux chiffres de Hibbert pour 1979. Données financières de la Bundesbank: entreprises, sans le logement. Ventilation des éléments des actifs physiques sur la base des comptes nationaux allemands. Ventilation du stock de capital des entreprises - sauf le logement et les établissements de crédit -, en bâtiments et biens d'équipement.

F: INSEE. Les comptes de patrimoine. Sociétés et quasi-sociétés non financières.

I: Actifs financiers - DIW août 1972. Stock net de capital des entreprises aux coûts courants de remplacement. Données financières Reati, données non publiées préparées pour le n° 26, d'Economic Paper, données de fin d'année.

UK: 1981 - J. Wells «Some statistical implications of following the balance sheet route», CSO 1984.

1969 - «National and sector balance sheets for the United Kingdom», *Economic Trends* 1980. 1981: Ventilation des avoirs et engagements financiers tirés de *Financial Statistics*. Les données recouvrent les sociétés industrielles et commerciales ainsi que les sociétés publiques.

3.2. Coûts salariaux et répartition fonctionnelle des revenus

L'amélioration de la rentabilité observée récemment dans la Communauté reflète dans une large mesure, comme on l'a dit, l'accroissement de la part du profit dans le revenu national, et traduit donc un ralentissement marqué de la progression des coûts salariaux réels sous l'effet de la récession de 1981-1982. Le tableau 3.6 montre qu'en moyenne pour la CE10, la rémunération par salarié ⁽¹⁾ a augmenté de 9,4% en 1982, soit d'un peu moins que le taux de croissance annuel moyen de la période 1960-1973. Un nouveau fléchissement — qui a ramené l'augmentation à 7,6% — est survenu en 1983 et cette décélération de l'inflation par les salaires devrait normalement se poursuivre en 1984 et 1985. Malgré tout, le taux de progression attendu des salaires nominaux dans la Communauté, même s'il concorde avec celui qui est prévu pour les États-Unis, reste élevé par rapport aux hausses salariales enregistrées au Japon. De plus, le problème de la divergence des hausses de coûts salariaux dans la Communauté reste considérable. Même s'il est fait abstraction de la Grèce, où la rémunération par travailleur devrait s'élever de plus de 20% en 1984 et de près de 20% en 1985, la progression des salaires nominaux dans la Communauté devrait s'échelonner en 1984 et 1985 entre 0,4% aux Pays-Bas et environ 12% en Italie.

⁽¹⁾ Les données de cette partie concernent l'ensemble de l'économie.

La hausse du déflateur du PIB, qui est la mesure la plus générale des prix des biens et services produits dans un pays (valeur ajoutée totale), accuse également une forte décélération qui l'a ramenée de 9,0% à 6,4% en moyenne pour la Communauté, de 1982 à 1983, et qui devrait le faire tomber à 5% en 1984 et 1985 (voir tableau 3.7). Ces chiffres représentent un fléchissement considérable du rythme de progression moyen enregistré pour la période 1973-1983 et marquent le retour au taux d'inflation moyen des 13 années d'avant 1973 (5,0%).

L'augmentation de la rémunération par travailleur en 1982 et 1983 ayant été seulement légèrement plus marquée que celle du déflateur du PIB, la progression du salaire réel (rémunération des salariés déflatée par les prix implicites du PIB) s'est très fortement ralentie. En effet, si elle faisait apparaître un rythme de progression annuel de 4,4% en moyenne communautaire pour la période 1960-1973 et de 2,3% pour la période 1973-1981, les chiffres sont de 0,4% seulement pour 1982 et de 1,1% pour 1983. Le salaire réel dans la Communauté devrait, d'après les prévisions, s'élever lentement en 1984 et 1985 et surtout à un rythme moins rapide qu'aux États-Unis et au Japon. Cependant, ce ralentissement des salaires réels n'est pas également marqué dans tous les États membres de la Communauté. Ainsi, au Royaume-Uni, les coûts salariaux réels semblent croître plus rapidement que dans les années soixante-dix et rester à peine en-deçà du taux d'augmentation observé pour la période 1960-1973. Une augmentation rapide est également prévue

Tableau 3.6

Rémunération des salariés par tête

	<i>(taux de variation)</i>					
	1973-1960 (moyenne)	1981/1973 (moyenne)	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
B	8,9	11,1	7,7	7,1	6,7	6,2
DK	10,6	11,6	11,7	7,0	5,5	4,7
D	9,2	7,1	4,4	3,7	3,4	2,9
GR	10,5	21,0	26,7	21,3	21,2	19,4
F	9,9	14,8	13,5	10,8	8,8	7,0
IRL	11,5	18,8	15,2	10,4	10,6	5,9
I	11,6	20,4	17,1	15,9	12,3	7,9
L	7,5	10,3	6,7	6,6	6,8	7,5
NL	11,3	8,7	5,7	3,6	0,4	-0,2
UK	8,3	16,9	8,4	8,3	5,8	8,5
CE 10	9,7	13,2	9,4	7,6	6,0	5,2
USA	5,6	8,5	7,8	6,0	5,5	6,6
Japon	14,4	11,0	5,2	3,2	4,1	5,0

⁽¹⁾ Estimations.

⁽²⁾ Prévisions.

Sources: Eurostat et services de la Commission.

Tableau 3.7

Prix implicites du PIB

	(taux de variation)					
	1973/1960 (moyenne)	1981/1973 (moyenne)	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
B	4,1	7,1	7,0	5,9	5,5	5,3
DK	6,7	9,9	10,5	7,7	5,5	4,6
D	4,3	4,5	4,7	3,2	1,9	2,1
GR	4,5	16,3	23,8	19,7	18,3	17,7
F	4,9	10,9	12,5	10,0	7,5	5,9
IRL	7,2	14,4	16,0	10,4	7,6	5,8
I	5,4	17,7	17,5	15,0	10,2	7,5
L	4,1	7,1	7,9	7,6	6,8	6,2
NL	6,0	7,0	5,7	1,9	2,5	1,0
UK	5,1	15,9	7,2	5,2	4,1	5,4
CE 10	5,0	10,7	9,0	6,4	4,7	4,1
USA	3,5	8,0	6,5	3,8	4,0	4,7
Japon	5,8	6,5	1,8	0,7	1,3	2,0

⁽¹⁾ Estimations.⁽²⁾ Prévisions.

Sources: Eurostat et services de la Commission.

Tableau 3.8

Salaires réels

	(taux de variation)					
	1973/1960 (moyenne)	1981/1973 (moyenne)	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
B	4,6	3,7	0,6	1,2	1,2	0,8
DK	3,6	1,6	1,1	-0,6	0,0	0,1
D	4,7	2,4	-0,3	0,5	1,4	0,8
GR	5,8	4,1	2,3	1,3	2,4	1,4
F	4,8	3,5	0,9	0,7	1,2	1,1
IRL	4,0	3,9	-0,7	-0,0	2,7	0,1
I	5,9	2,3	-0,3	0,8	2,0	0,4
L	3,3	3,0	-1,1	-0,9	0,0	1,3
NL	5,1	1,5	0,1	1,7	-2,1	-1,2
UK	3,0	0,9	1,2	3,0	1,6	2,9
CE 10	4,4	2,3	0,4	1,1	1,2	1,0
USA	2,1	0,5	1,2	2,1	1,4	1,8
Japon	8,1	4,2	3,3	2,5	2,8	2,9

⁽¹⁾ Estimations.⁽²⁾ Prévisions.

Note: Le salaire réel se définit comme étant la rémunération des salariés par tête, déflatée par les prix implicites du PIB.

Sources: Eurostat et services de la Commission.

pour la Grèce et l'Irlande pour l'année 1984 et en France et au Luxembourg pour l'année 1985.

Dans la mesure où les variations des salaires réels correspondent à des variations de production par personne occupée, la distribution fonctionnelle des revenus (c'est-à-dire la part du revenu du travail, y compris le revenu imputé du travail indépendant, dans le revenu national) reste inchangée. C'est ce qui a été observé pour la période 1960-1973 (abstraction faite des fluctuations conjoncturelles), au cours de laquelle la production par personne occupée a augmenté en moyenne de 3,4% par an dans la Communauté, soit au même rythme que le salaire réel. Au cours des huit années suivantes, la production par personne occupée n'a plus progressé à la même cadence que le salaire réel, ce qui a entraîné un accroissement de la part salariale (coûts salariaux réels par

unité produite) de 0,4% par an en moyenne (voir tableaux 3.9 et 3.10).

A cet égard, les évolutions survenues depuis 1981 représentent une véritable rupture par rapport aux tendances apparues depuis le premier choc pétrolier. En effet, bien que l'année 1982 ait été caractérisée par une lente progression de la production, les gains de productivité ont été plus rapides que la montée des salaires réels par unité produite provoquant, par conséquent, une diminution de la part salariale. Ce rapport a encore régressé en 1983 et devrait, d'après les estimations et prévisions actuelles, poursuivre sur cette lancée en 1984 et 1985, en sorte que, pour l'ensemble de la Communauté, la part salariale serait légèrement en retrait sur la moyenne à long terme en 1985, phénomène normal d'une troisième année de reprise conjoncturelle (tableau 3.11).

Tableau 3.9

PIB aux prix de 1975, par personne occupée

	<i>(taux de variation)</i>					
	1973/1960	1981/1973	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
B	4,2	2,2	2,5	2,0	1,3	1,3
DK	3,5	1,3	3,5	2,0	2,5	1,4
D	4,2	2,5	0,9	2,8	2,9	2,5
GR	8,2	2,2	1,3	-0,2	1,9	1,7
F	4,9	2,4	1,7	1,3	2,9	3,2
IRL	4,3	2,6	1,7	2,6	3,6	1,5
I	5,7	1,7	-0,0	-1,3	2,3	2,1
L	3,3	0,3	-1,1	-1,1	2,8	2,3
NL	4,1	1,8	0,9	2,7	2,3	1,8
UK	2,8	1,0	4,0	3,7	0,9	2,0
CE 10	4,4	1,9	1,6	1,7	2,2	2,3
USA	2,1	0,5	-0,6	3,1	2,0	0,6
Japon	8,4	3,1	2,2	1,3	3,7	2,6

⁽¹⁾ Estimations.

⁽²⁾ Prévisions.

Sources : Eurostat et services de la Commission.

Tableau 3.10**Coûts salariaux par unité produite**

	<i>(taux de variation)</i>					
	1973/1960 (moyenne)	1981/1973 (moyenne)	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
B	0,3	1,4	-1,8	-0,8	-0,1	-0,5
DK	0,1	0,3	-2,3	-2,6	-2,4	-1,3
D	0,5	-0,0	-1,2	-2,2	-1,4	-1,7
GR	-2,2	1,9	1,0	1,5	0,5	-0,3
F	-0,1	1,1	-0,8	-0,6	-1,7	-2,1
IRL	-0,3	1,3	-2,3	-2,5	-0,9	-1,3
I	0,2	0,6	-0,3	2,2	-0,4	-1,7
L	0,0	2,6	0,0	0,1	-2,7	-1,0
NL	0,9	-0,2	-0,9	-1,0	-4,3	-2,9
UK	0,2	-0,1	-2,7	-0,7	0,7	0,9
CE 10	0,1	0,4	-1,2	-0,5	-0,9	-1,2
USA	0,0	-0,0	1,8	-1,0	-0,6	1,2
Japon	-0,4	-1,1	1,1	1,2	-0,9	0,4

⁽¹⁾ Estimations.⁽²⁾ Prévisions.

Note: Les coûts salariaux réels par unité produite se définissent comme étant le salaire réel (tableau 3.8) divisé par le PIB en volume par personne occupée (tableau 3.9).

Sources: Eurostat et services de la Commission.

Tableau 3.11**Part salariale⁽¹⁾: ensemble de l'économie**

	1961-1973	1974-1981	1982	1983	1984	1985
B	70,6	77,5	78,6	79,0	78,9	78,4
DK	76,1	78,3	75,6	73,6	72,3	71,3
D	72,0	73,4	72,2	70,6	69,6	68,5
GR	91,3	83,7	88,3	92,5	93,9	94,5
F	72,1	74,6	75,9	75,2	74,0	72,6
IRL	87,4	88,0	89,8	90,0	89,3	87,9
I	79,5	83,3	83,4	86,4	86,0	85,1
L	67,7	80,6	83,9	84,3	82,3	81,2
NL	71,0	74,0	70,9	70,2	67,4	65,4
UK	73,2	74,8	73,6	73,0	73,2	73,5
CE 10	74,4	76,3	76,0	75,9	75,2	74,4
USA	72,7	73,5	74,3	73,5	73,1	73,9
Japon	72,5	80,8	82,2	82,9	82,1	82,4

⁽¹⁾ Revenu salarial, y compris un revenu imputé aux travailleurs indépendants, en % du PIB au coût des facteurs.

Sources: Estimations et services de la Commission.

3.3. Productivité globale des facteurs de production et dosage capital/travail

Ainsi qu'il vient d'être dit à la partie précédente, la montée des salaires réels dans la communauté a été neutralisée en longue période par une progression équivalente du volume produit par personne occupée. Toutefois, celle-ci n'est imputable qu'en partie à l'input de travail proprement dit, et tient aussi à l'accroissement du stock du capital par personne occupée (accumulation de capital).

Ainsi qu'il ressort du tableau 3.12, dont les données portent sur l'ensemble de l'économie de la Communauté, les gains de production par travailleur, soit 4,4% pour la période 1960-1973, proviennent sans doute pour environ 3,5% de l'élévation de la productivité globale des facteurs de production ⁽¹⁾ et pour le reste, soit 0,9%, de l'accroissement du rapport capital/travail.

Depuis 1973, le taux d'augmentation de la productivité globale des facteurs a été beaucoup plus lent qu'au cours des 13 années précédentes, alors que l'accroissement du capital par personne occupée a augmenté pratiquement au même rythme qu'avant. Rien n'annonce une rupture de cette tendance après 1981: sur la base des estimations disponibles pour 1982/1983 et des prévisions pour 1984/1985, le taux de croissance de la productivité globale des facteurs de production pourrait atteindre 1,2% en moyenne pour les années 1982-1985, tandis que l'accroissement du capital par personne occupée peut rendre compte pour 0,8 point de l'augmentation moyenne totale, d'environ 2%, du taux de croissance de la production par personne occupée.

Des trois grands États membres pour lesquels il est possible d'établir des estimations explicites de la productivité globale des facteurs (les statistiques du stock de capital manquent pour l'Italie), la RF d'Allemagne et la France connaissent, semble-t-il, des tendances assez similaires tant pour la productivité globale des facteurs que pour le capital par personne occupée, tandis qu'au Royaume-Uni, la montée de la productivité globale des facteurs, telle qu'elle est mesurée ici semble s'être accélérée depuis 1981. Cette progression

pourrait, toutefois, tenir en partie, sinon entièrement, à des «dégraissages». En d'autres termes, l'économie s'est rapprochée de son sentier potentiel de croissance de la production grâce à une utilisation plus efficace du travail et du capital.

Tableau 3.12

Productivité totale des facteurs et dosage capital/travail

	(taux de variation)		
	1973/1960	1981/1973	1985/1981
<i>République fédérale d'Allemagne</i>			
Output par personne occupée	4,2	2,5	2,2
dont imputable à :			
— la product. globale des facteurs	3,0	1,6	1,3
— la variat. pondérée du rapport cap./trav.	1,2	1,1	1,0
<i>France</i>			
Output par personne occupée	4,9	2,4	2,3
dont imputable à :			
— la product. globale des facteurs	4,3	1,0	1,3
— la variat. pondérée du rapport cap./trav.	0,6	1,4	0,9
<i>Royaume-Uni</i>			
Output par personne occupée	2,8	1,0	2,6
dont imputable à :			
— la product. globale des facteurs	2,2	0,0	2,4
— la variat. pondérée du rapport cap./trav.	0,6	1,0	0,3
<i>CE 10</i>			
Output par personne occupée	4,4	1,9	1,9
dont imputable à :			
— la product. globale des facteurs	3,5	1,2	1,2
— la variat. pondérée du rapport cap./trav.	0,9	0,7	0,8
<i>États-Unis</i>			
Output par personne occupée	2,1	0,5	1,2
dont imputable à :			
— la product. globale des facteurs	1,8	0,5	1,3
— la variat. pondérée du rapport cap./trav.	0,3	0,0	-0,1

Note: La productivité globale des facteurs a été calculée dans le cadre d'une fonction de production dans laquelle il est supposé que le niveau de l'output est déterminé par le niveau de l'input des deux facteurs de production, capital et travail, et que le progrès technique évolue à un rythme déterminé (productivité globale des facteurs):

$$Y = A(t)F(K, L)$$

soit Y = le niveau de l'output, K et L = l'input de capital et de travail et $A(t)$ = l'incidence du progrès technique: la part du revenu du travail dans le revenu total est supposée constante. D'après une forme simplifiée de cette fonction de production, le taux de progrès technique peut être calculé approximativement comme

$$g = y - ak$$

soit g = le taux de progrès technique (accroissement de la productivité totale des facteurs), y = le taux de croissance du volume de l'output, a = la part des profits dans le PIB au coût des facteurs et k = le taux de croissance du stock de capital par personne occupée.

Source: Services de la Commission.

⁽¹⁾ Le taux de croissance de la productivité des facteurs peut se chiffrer approximativement comme suit: $g = y - ak$ soit g = le taux de croissance de la productivité globale des facteurs, y = le taux de croissance de la production par personne occupée, k = le taux de croissance du stock de capital par personne occupée et a = la part du profit dans le PIB. Le progrès technique n'est donc qu'un élément résiduel et il inclut les inputs de facteurs autres que le capital et le travail (voir note du tableau 3.12). Il n'est pas tenu compte du progrès technique incorporé, des rendements d'échelle, des effets des prix relatifs sur le progrès technique ou sur l'utilisation des capacités.

Aux États-Unis, la croissance de la productivité globale des facteurs au cours de la période 1960-1973 a été très inférieure à celle de la CE et la variation du capital par personne occupée ne représentait qu'une part minime de l'augmentation annuelle de l'output par personne occupée. Après 1973, la croissance de la productivité globale des facteurs de production s'est ralentie, mais moins (en %) que dans la Communauté, tandis que le stock de capital a progressé pratiquement au même rythme que l'emploi. Si la période 1981-1985 est prise comme un ensemble, le taux de croissance de la productivité totale des facteurs devrait être pratiquement le même que celui qui a été estimé pour la Communauté et la quantité de capital par personne occupée devrait légèrement baisser. On voit donc que l'économie américaine développe parallèlement ses inputs de capital et de travail, à l'opposé de la tendance prévue pour la Communauté, où l'investissement devrait rester orienté vers les économies de main-d'œuvre.

Tant les estimations de rentabilité de la partie 3.1 que les estimations de la productivité globale des facteurs présentées plus haut sont fondées sur des statistiques de la valeur ou du volume du stock de capital qui sont entachées de plus d'incertitudes que les données de flux des comptes nationaux. Toutefois, les conclusions suggérant que, depuis 1973, les investissements dans la Communauté sont particulièrement inefficaces du point de vue de la génération d'outputs, sont corroborées par les données sur l'efficacité marginale du capital estimées sur la seule base des données de flux.

Ainsi, comme le montre le tableau 3.13, l'efficacité de l'investissement (taux de croissance de la production divisé par le ratio investissement/production ⁽¹⁾) a atteint 0,21 dans la Communauté et aux États-Unis en moyenne de la période 1960-1973. Au cours des huit années suivantes, la Communauté a enregistré une efficacité de l'investissement brut de 0,09 seulement, alors que le chiffre correspondant est de 0,13 pour les États-Unis. De plus, les estimations et prévisions portant sur la période 1982-1985 annoncent que l'efficacité de l'investissement communautaire risque de baisser encore (0,08 en moyenne) alors que les États-Unis devraient maintenir un niveau de 0,13.

La faible efficacité de l'investissement dans la Communauté peut toutefois être un phénomène purement cyclique, étant donné que le PIB effectif est resté en dessous de sa tendance à moyen terme au cours de la période 1982-1983. Si l'on

(¹) L'efficacité de l'investissement correspond à l'inverse du rapport marginal capital/produit. La relation entre le taux de croissance de la production, l'efficacité de l'investissement et le ratio investissement/production peut s'écrire comme suit: $(\dot{Y}/Y) = (\dot{Y}/I)$ soit $Y = \text{PIB}$, $I =$ formation brute de capital fixe, et $\dot{Y} =$ variations de l'output, $(\dot{Y}/I) =$ efficacité de l'investissement.

admet que la croissance économique sera d'environ 2% en moyenne pour la période 1982-1988 (comme le suggèrent les projections à moyen terme), l'efficacité fondamentale (corrigée pour tenir compte des variations de l'activité) de l'investissement dans la Communauté pourrait donc être légèrement supérieure au chiffre de 0,08 inscrit au tableau 3.13, et peut être même proche de 0,10, soit le chiffre moyen enregistré pour la période 1973-1981. Ce résultat est néanmoins très inférieur au chiffre estimé pour les États-Unis.

L'examen de la rentabilité, de la productivité totale des facteurs, du dosage capital/travail et de l'efficacité de l'investissement suggèrent les conclusions d'ordre général qui suivent:

- (i) le taux de rendement du capital est beaucoup plus faible dans la Communauté qu'aux États-Unis si la comparaison ne porte que sur les statistiques industrielles;
- (ii) l'investissement est beaucoup moins efficace dans la Communauté qu'aux États-Unis du point de vue de la génération de nouveaux outputs et emplois;

Tableau 3.13

Efficacité de l'investissement

	1973/1960	1981/1973	1985/1981
<i>Formation brute de capital fixe en % du PIB</i>			
D	24,9	21,2	21,0
F	23,0	22,4	19,9
I	21,1	20,0	18,4
UK	18,1	18,2	16,7
CE 10	22,1	20,7	18,8
USA	18,2	18,3	18,1
<i>Croissance du PIB (%)</i>			
D	4,5	2,1	1,2
F	5,6	2,5	1,4
I	5,3	2,4	0,9
UK	3,1	0,6	2,6
CE 10	4,6	1,9	1,5
USA	4,0	2,3	2,4
<i>Efficacité de l'investissement (¹)</i>			
D	0,18	0,10	0,06
F	0,24	0,11	0,07
I	0,25	0,12	0,05
UK	0,17	0,03	0,16
CE 10	0,21	0,09	0,08
USA	0,22	0,13	0,13

(¹) Taux de croissance du PIB divisé par le ratio investissement/PIB
Source : Services de la Commission.

- (iii) le taux de croissance de la productivité globale (le taux de progrès technique) dans la Communauté, qui était nettement supérieur à celui des États-Unis dans les années soixante (ce qui a permis une progression plus rapide des salaires réels dans la Communauté) est maintenant tombé au niveau américain;
- (iv) le ralentissement du taux de croissance de la productivité globale (ramené à environ 1,2%: voir tableau 3.12) a sévèrement limité la marge disponible pour les hausses de salaires réels. Bien que les salaires réels soient montés beaucoup moins rapidement depuis 1981 qu'auparavant, ce mouvement suit pratiquement le ralentissement du taux de croissance de la productivité globale et ne laisse qu'une marge minimale pour l'amélioration du taux de rendement de l'investissement.

Il est essentiel pour l'interprétation de ces évolutions de déterminer dans quelle mesure la baisse d'efficacité de l'investissement et la propension aux investissements à faible intensité de main-d'œuvre proviennent de ce que les salaires unitaires réels dans la Communauté se sont élevés à un rythme plus rapide que le taux de croissance de la productivité globale en longue période.

Comme une évolution économique donnée peut en principe être la résultante d'une série de facteurs, il n'est guère possible de se prononcer définitivement sur le rôle des salaires réels dans la détermination du dosage capital/travail. Il n'est pas exclu que, dans certains cas, la nécessité de recourir

aux technologies les plus avancées pour pouvoir soutenir la concurrence étrangère ait induit en Europe une accumulation de capital dans laquelle l'alourdissement des coûts salariaux n'a eu aucune part. Toutefois, le manque d'efficacité de l'investissement observé depuis 1973 dans la Communauté ne confirme pas la thèse voulant que l'accumulation du capital ne s'expliquerait que par la nécessité du progrès technique. Dans le même ordre d'idées, on notera aussi que le taux de croissance de la productivité globale aux États-Unis semble s'être accéléré et que l'écart entre la Communauté et les États-Unis apparaît maintenant assez réduit.

On ne saurait donc ne pas conclure que l'accumulation de capital dans la Communauté et la perte d'efficacité de l'investissement depuis 1973 représentent dans l'ensemble la réaction des entreprises à la hausse rapide des coûts salariaux directs et indirects (y compris les charges de sécurité sociale) et au phénomène des rigidités du marché de l'emploi, qui grèvent les coûts (invisibles) du travail liés au recrutement, au licenciement, à la formation, etc. La comparaison des données des tableaux 3.8 et 3.12 suggère que, pour l'ensemble de la période 1960-1981, les salaires réels dans la Communauté ont devancé le taux de croissance de la productivité globale à raison de 1% par an. Les entreprises de la Communauté ont donc effectivement eu des raisons plus impérieuses de rechercher l'amélioration de la production par personne occupée grâce à l'accumulation de capital que celles des États-Unis, où la hausse des salaires réels a été beaucoup moins forte.

Principales mesures de la politique des prix et des revenus

Belgique

Les mesures gouvernementales modifiant l'indexation des traitements et salaires adoptées en février 1982, sont venues à expiration en 1983. En 1984, l'indexation proportionnelle a été rétablie; le franchissement du seuil par la moyenne mobile de l'indice des prix sur quatre mois marque le point de déclenchement. Les autorités se sont réservé le droit de prendre des mesures en vertu de la loi de finances du 11 avril 1983 lorsque la progression des coûts salariaux dépasse la hausse moyenne de ces coûts chez les principaux partenaires commerciaux. Le 14 mars, le gouvernement a appliqué un prélèvement correspondant à 2% par an sur une tranche d'indexation des salaires et avantages sociaux et un prélèvement équivalent pour les travailleurs indépendants. Cette mesure implique la retenue de l'une des tranches d'indexation dues aux salariés pour chacune des années 1984, 1985 et 1986. Le produit du prélèvement sera mis à la disposition de la caisse de sécurité sociale et du Trésor. Il peut, cependant être affecté en partie à la promotion de l'emploi et au maintien de la compétitivité des entreprises.

Le blocage sélectif des prix a été reconduit en octobre 1983 jusqu'à la fin de 1984; à cet effet, la marge bénéficiaire des distributeurs est fixée en pourcentage et non plus en valeur absolue. En revanche, pour les importateurs et les producteurs, les marges sont toujours exprimées en valeur absolue. En mai 1984, le ministère des affaires économiques a annoncé que les demandes globales de majoration de prix introduites par les fédérations professionnelles seraient refusées et que seules des demandes individuelles seraient examinées. Le système de notification s'appliquera aux majorations de moindre importance. Ainsi, les producteurs et importateurs réalisant un chiffre d'affaires entre 100 et 250 millions de BFR peuvent répercuter les hausses de coûts en termes absolus dans leurs prix de vente trois mois après en avoir notifié les autorités, sauf opposition de la part du Service des prix.

Danemark

L'abolition de l'indexation des salaires par voie législative jusqu'en mars 1985 et les recommandations formulées par le gouvernement en vue de ramener les hausses de prix nominales à 4% par an ont influé sur les clauses des conventions salariales biennales conclues par les partenaires sociaux industriels en mars 1983. En avril 1984, le gouvernement a décidé de reconduire encore pour deux ans, jusqu'en mars 1987, la suspension des ajustements pour l'augmentation du coût de la vie et a annoncé le maintien d'une politique restrictive en matière de revenus jusqu'après expiration des accords de salaires en 1985.

République fédérale d'Allemagne

Les augmentations de salaires se négocient dans le cadre de négociations salariales libres entre les syndicats et les employeurs. La tendance des accords salariaux dans le secteur privé

s'est définie au printemps et se caractérise par des hausses annuelles moyennes généralement situées dans une fourchette de 3-3,5%. Dans certaines branches, des accords ont été conclus sur la réduction du temps de travail, dont les effets se manifesteront en 1985.

Grèce

Le système d'indexation instauré en 1982 sera maintenu en 1984. En décembre 1983, le gouvernement a annoncé la politique de salaires pour le secteur public en 1984. L'indexation sera intégralement appliquée, sans le retard de paiement appliqué en 1983. Les plafonds des tranches de revenus relevant de régimes d'indexation différents ont été relevés. Ainsi, l'indexation reflétant la montée de l'indice des prix à la consommation joue à plein pour les salaires inférieurs à 50 000 DR (auparavant, 35 000 DR); elle s'applique pour moitié aux salaires situés entre 50 000 et 75 000 DR (auparavant, 35 000 et 55 000 DR) et pour un quart aux salaires situés entre 75 000 et 100 000 DR (auparavant, 55 000 et 80 000 DR). Ces mesures, qui concernent les fonctionnaires, sont généralement suivies aussi dans les accords salariaux du secteur privé.

Le système de contrôle des prix, qui subordonne toute hausse des prix décidée par l'industrie, les importateurs, les commerçants ou les distributeurs à l'autorisation préalable du ministère du commerce, est resté en vigueur en 1984. En mars, le ministère du commerce a invité les entreprises à ne pas déposer de nouvelles demandes de majoration de prix avant le 18 mai.

France

L'objectif salarial que le gouvernement a retenu pour 1984 exige, pour être atteint, que la progression des salaires annuels moyens reste limitée à l'augmentation annuelle prévue pour les prix (5%). Des négociations entre les partenaires sociaux sont actuellement en cours dans l'industrie. Les négociations sont de plus en plus décentralisées et les accords se concluent en général sur un chiffre légèrement supérieur à 5%.

La politique des prix est conçue en fonction de l'objectif général de la réduction de l'inflation à 5% dans le courant de 1984. Le contrôle presque général des prix n'a été allégé que pour les produits industriels qui sont en concurrence directe avec des produits étrangers. De nouveaux contrats de prix ont été conclus avec plusieurs catégories professionnelles et des contrôles plus stricts ont été imposés aux entreprises qui n'ont pas respecté leurs engagements antérieurs. Les majorations des prix des services publics sont soumises à la limite des 5%.

Irlande

Depuis la fin de 1981, les négociations salariales sont menées au niveau local plutôt qu'au niveau national. La série actuelle de

négociations salariales, qui est la troisième à être menée par les employeurs et les syndicats au niveau local, s'ouvrira en janvier pour la plupart des salariés et en mars pour les autres. Le gouvernement a déclaré ne vouloir accorder aucune nouvelle majoration de salaires en 1984 au personnel du secteur public mais, pour le reste de l'économie, il a défini des orientations pour les conventions salariales. Il préconise que les accords soient conclus pour 18 mois et prévoit en un premier stade une pause salariale assez longue suivie d'une progression modérée par étapes. Il ne s'est pas encore dégagé de tableau cohérent, certaines conventions salariales suivant les orientations et d'autres ne les suivant pas.

Italie

La politique des revenus a pour premier objectif d'aligner les majorations des salaires horaires sur le taux-cible d'inflation de 10%. C'est l'un des objectifs du plan triennal de désinflation, qui a nécessité un nouvel ajustement du système d'indexation salariale (scala mobile). Des négociations tripartites se sont ouvertes en janvier 1984 et la principale décision, la modération de l'indexation salariale, a été adoptée par voie législative en février. Bien que le décret-loi du 15 février n'ait pas été ratifié par le parlement dans le délai prévu de 60 jours, il a été reconduit le 16 avril 1984. Cette mesure de modération exige que l'augmentation de l'indice à prendre en compte soit réduite de deux points en février et d'un point en mai, ce qui revient à ramener en cours d'année le nombre total de points de 12 à 9, et peut-être davantage si, comme on le prévoit, le système entraîne une nouvelle décélération des hausses de prix.

Parallèlement à la révision de l'indexation en février, le gouvernement a bloqué les prix des services publics et les prix administrés pour trois mois. Dans un décret d'avril, le gouvernement plafonne le taux d'augmentation annuel des prix administrés et des tarifs des services publics à 10%. En outre, l'ajustement annuel des loyers, qui devait se produire en août 1984, a été aboli par voie législative.

Luxembourg

La suspension de l'indexation des salaires décidée en février 1982 a été maintenue en 1984. Selon les dispositions en vigueur,

Productivité globale des facteurs de production

L'approche suivie pour l'analyse de la croissance de la productivité qui a servi de base aux estimations du tableau 3.12 ainsi qu'au commentaire, est des plus simples. Elle souffre toutefois de plusieurs limitations importantes et les chiffres doivent donc être interprétés avec la plus grande prudence.

Au départ, la croissance de la production réelle est divisée en deux éléments: la croissance de l'input total de facteurs (qui seront en l'espèce le travail et le capital) et la croissance de la

les revenus ne seront relevés que de 2,5% en septembre 1984, quelle que soit l'évolution des prix à la consommation. Le nouveau gouvernement a annoncé le 23 juillet qu'il se propose de rétablir l'indexation au 1^{er} janvier 1985.

Le gouvernement a reconduit, mais après les avoir modifiées, les mesures de blocage sélectif des prix et des marges bénéficiaires en 1984.

Pays-Bas

L'indexation des salaires, qui a été suspendue entièrement ou en partie à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée, a été rétablie le 1^{er} janvier 1984. La majoration de 1,9% qui doit tenir compte des hausses de prix survenues entre mai 1983 et octobre 1983, sera versée intégralement à un quart de la population au travail. Dans les autres cas, elle sera retenue entièrement ou en partie, parallèlement à la réduction du temps de travail. L'une des priorités du gouvernement est une plus grande décentralisation de la formation des salaires, qui doit tenir compte de conditions particulières et encourager la mobilité de la main-d'œuvre. En décembre 1983, le Parlement a voté une loi sur la réduction de 3% au 1^{er} janvier 1984 de la rémunération brute des fonctionnaires.

Le contrôle des prix, qui avait été levé dans de nombreux secteurs de l'économie en 1983, a encore été allégé en 1984. Toutefois, l'intervention ministérielle reste possible en cas d'abus. Exception faite des transports, les majorations des tarifs des services collectifs en 1984 sont limitées à une fourchette de 2 à 3%.

Royaume-Uni

Les conventions salariales continuent de se négocier directement entre syndicats et employeurs. Dans le secteur public, les plans relatifs aux dépenses gouvernementales pour 1984-1985 sont fondés sur la décision, annoncée en septembre 1984, de prévoir des majorations moyennes de 3% pour les rémunérations, qui prendront effet aux dates de signature des conventions, compte tenu des modifications prévues des effectifs. Le chiffre correspondant approuvé pour l'exercice 1983-1984 était de 3,5%.

productivité globale des facteurs. Le second élément revêt un caractère «résiduel». En d'autres termes, une fois déterminé l'apport des inputs de travail et de capital à la croissance totale de l'output, la croissance devra encore, pour partie, être expliquée par d'autres influences. De nombreux spécialistes voient dans cet élément résiduel l'évolution du progrès technique. Cette thèse ne tient toutefois que dans des circonstances très particulières, et pour certains, le progrès technique ne se manifeste absolument pas de cette manière.

A cet égard, il se présente essentiellement deux possibilités: l'une est que toute erreur de spécification ou de mesure des inputs primaires de travail et de capital apparaîtra avec les inputs omis, dans la donnée résiduelle; l'autre, non moins importante, est que le progrès technique provient en majeure partie, sinon en totalité, des investissements en techniques avancées et en qualification de main-d'œuvre, et qu'il est donc incorporé dans les inputs de facteurs. Certains estiment d'ailleurs que le progrès technique ne peut se manifester que de cette façon. D'autre part, l'éducation, les inventions et les innovations peuvent être vues en quelque sorte comme des objets exogènes ou distincts de l'utilisation courante des inputs primaires de facteurs. Si le terme résiduel, qui permet de mesurer la productivité totale des facteurs telle qu'elle est définie ici, est pris comme indicateur du progrès technique, cela implique que ce progrès est entièrement exogène. Depuis de longues années, cette question fait l'objet d'un vaste débat. C'est ainsi que Dennison (1964), par exemple, met en doute l'ampleur et l'importance du progrès technique incorporé.

La croissance de l'output étant subdivisée comme on l'a indiqué, il devient possible de définir une autre identité d'où il ressort que la croissance de l'output réel par salarié est égale à la somme du terme résiduel mesurant la croissance totale de la productivité des facteurs et du rapport capital/travail pondéré par la part de profit dans l'output monétaire. Cette égalité peut être formalisée comme suit:

$$y = g + TFI \quad (1)$$

$$TFI = (1 - a) L + aK$$

alors $(y - L) = g + a(K - L)$

ou $(y - L) = g + ak \quad (2)$

soit $y =$ taux de croissance de l'output réel

$K =$ taux de croissance de l'input de capital

$L =$ taux de croissance de l'input de travail

$TFI =$ taux de croissance de l'input total des facteurs

$g =$ taux de croissance de la productivité totale des facteurs

$a =$ part du profit dans l'output monétaire

$k =$ taux de croissance du rapport capital/travail.

Dans l'égalité (2), le terme aK représente le processus de substitution capital/travail. Par conséquent, cette structure tend à distinguer entre une évolution suivant la fonction de production

fondamentale, susceptible de modifier le dosage capital/travail pour un output donné, et un glissement dans cette fonction qui, pour le même dosage capital/travail, implique un output supérieur pour un input donné des deux facteurs. Le terme g représente le second élément.

Les estimations du tableau 3.12 établies au niveau de l'ensemble de l'économie sont fondées sur une application directe de l'égalité (2). Bien entendu, ce niveau d'agrégation comporte plusieurs incertitudes de mesure, notamment celle du stock de capital. D'après les données du tableau, la substitution du capital au travail dans la Communauté européenne pendant la période 1960-1981 entre pour une assez petite part dans la croissance de l'output réel par tête.

A première vue, la croissance de la productivité globale des facteurs a exercé l'influence de loin la plus importante, ce qui ne manque pas d'être assez surprenant. Pour les raisons indiquées, toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de prudence. Il serait erroné d'imputer une part aussi importante de la croissance de la productivité du travail à un progrès technique entièrement exogène par exemple. Le terme relatif à la productivité globale des facteurs appelle ici une interprétation plus large. En revanche, les estimations et commentaires mettent en évidence qu'en longue période, la croissance des inputs de facteurs *mesurée selon les critères conventionnels* n'a pas eu l'effet que l'on aurait pu normalement en escompter en termes d'output et, en particulier, d'emploi.

A cet égard, les estimations et conclusions susmentionnées sont très proches des résultats obtenus au terme des recherches les plus récentes dans ce domaine. Ainsi, Kendrick (1981) constate que dans les entreprises des 4 grands pays de la Communauté, un tiers environ de la croissance de l'output par tête peut en moyenne être attribué à l'accentuation de la substitution des facteurs. Les estimations de Todd (1984) sont semblables à ces résultats, comme le sont celles de Lindbeck (1983), pour l'ensemble des pays industrialisés de l'OCDE. Ces données sont supérieures au chiffre de 20% cité pour la CE 10 dans le tableau 3.12, qui intègre toutefois les services et le secteur public dont il est particulièrement difficile de mesurer l'output.

Bibliographie

- E.F. Dennison, «The Unimportance of the Embodied Question», *American Economic Review*, mars 1964.
 J.W. Kendrick, «International Comparisons of Recent Productivity Trends» in *Essays in Contemporary Economic Problems*, Ed. W.Fellner, American Enterprise Institute, 1981.
 C. Kennedy and A.P. Thirlwall, «Surveys in Applied Economics: Technical Progress», *Economic Journal*, mars 1972.
 A. Lindbeck, «The Recent Slowdown of Productivity Growth», *Economic Journal*, mars 1983.
 Todd, «Un point de vue sur les performances de production industrielle dans la Communauté» dans: *Économie européenne* n° 20, juillet 1984.

4. Marché de l'emploi

L'emploi dans la Communauté a diminué en 1983; toutefois, d'après les dernières estimations, il se serait maintenu en 1984. En revanche, l'offre de main-d'œuvre, après un ralentissement temporaire en 1983, a recommencé de s'accroître. Le taux de chômage atteindrait ainsi, en moyenne de l'année 1984, 11% de la population active. En 1985, l'emploi resterait inchangé, tandis que, du côté de l'offre, la pression ne s'atténuerait pas et le taux de chômage augmenterait à 11,5%. Un examen à plus long terme révèle un déséquilibre fondamental du marché du travail de la Communauté, dans la mesure où la divergence d'évolution entre la demande et l'offre de main-d'œuvre continue de s'élargir depuis 1970, assez indépendamment de la situation cyclique. La persistance d'un tel déséquilibre tient en grande partie à l'aggravation des imperfections et rigidités qui ont empêché les ajustements rendus nécessaires par les chocs des années soixante-dix.

4.1. Évolution et perspectives du marché de l'emploi

Après trois années de baisse prononcée, l'emploi dans la Communauté s'est stabilisé en 1984. En effet, si le nombre de personnes occupées a diminué de 1,4% en 1981, de 1,1% en 1982 et de 0,8% en 1983, les estimations des services de la Commission tablent pour 1984 et 1985 sur le maintien de l'emploi total au niveau de 1983, à savoir 106 millions de personnes. Comparé avec les résultats décevants des trois années 1981-1983, la stabilisation de l'emploi en 1984 paraît un élément positif dans les perspectives à court terme, mais n'en constitue pas moins une évolution totalement insuffisante, vu le niveau actuel et perspectif du chômage.

Dans deux pays (l'Italie et le Danemark) l'emploi devrait augmenter en 1984 pour la deuxième année consécutive, tandis que trois autres (le Royaume-Uni, la Grèce et la Belgique) enregistreraient également une amélioration, après plusieurs années de régression. À l'exception de la France, où le recul reste sévère et s'accroît encore, les autres pays de la Communauté subiraient des pertes moins importantes qu'au cours des dernières années.

Les prévisions pour 1985 confirment, en les accentuant parfois, l'évolution constatée en 1984. Au niveau communautaire, la croissance d'environ 2% du PIB ne suffirait pas pour augmenter l'emploi, mais elle devrait permettre d'enrayer son recul. Au niveau des États membres, l'emploi devrait diminuer en France, Belgique et Luxembourg, tandis que dans les autres pays il devrait demeurer inchangé ou même s'améliorer. Tel serait le cas en particulier du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.

Dans l'industrie manufacturière, l'emploi se réduirait de 1,4% en 1984, après la réduction de 3,4% enregistrée l'année précédente, tous les pays de la Communauté subissant des

perdes moins importantes qu'en 1983 et dans les années antérieures. Au Danemark, l'emploi manufacturier devrait même augmenter.

En 1985, la diminution de l'emploi dans ce secteur serait encore plus limitée (-0,5%). Les signes de redressement devraient se confirmer, notamment au Danemark, avec une progression de 2,4%, ainsi qu'en d'autres pays, tels que la République fédérale d'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas, où le niveau resterait inchangé.

Du côté de l'offre, l'augmentation de la population active a été modérée. Elle est demeurée inférieure à celle de la population en âge de travail, ce qui a contribué à freiner la montée du chômage (voir tableau 4.2). Tel fut surtout le cas en 1983, où la population active s'est accrue de 0,2% tandis que les classes d'âge comprises entre 15 et 64 ans augmentaient au total de 0,9%. Pour 1984, les estimations les plus récentes annoncent un accroissement plus rapide de la population active (0,4%), mais toujours inférieur à celui de la population en âge de travail.

Il faut toutefois souligner que ce ralentissement de l'offre réelle de main-d'œuvre par rapport à l'offre potentielle est un fait récent et probablement transitoire, dont on ne peut arguer pour escompter une limitation du chômage. Comme il ressort du graphique 4.1, au cours des années soixante-dix, la population active réelle et la population potentielle de la Communauté ont progressé parallèlement à un taux annuel moyen de 0,6%. Par contre, au début de la présente décennie, les trajectoires de deux variables ont commencé à diverger, la croissance de la population active s'étant ralentie et le taux d'activité ayant baissé. On peut estimer qu'en l'absence d'un tel ralentissement de l'offre de main-d'œuvre, la population active aurait pu compter, en 1984, quelque 2 millions d'unités de plus. Or, il semble bien que la décélération constatée n'est pas due à une réelle mutation sociale

Tableau 4.1

Emploi dans la Communauté

	Emploi total Variation en %				
	1981 1973 (moyenne)	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
B	-0,2	-1,3	-1,6	0,2	-0,3
DK	0,1	0,1	0,5	1,3	1,4
D	-0,4	-1,9	-1,7	-0,4	0,0
GR	0,7	-1,3	0,5	0,3	0,3
F	0,1	-0,1	-0,6	-1,5	-1,4
IRL	1,1	-0,4	-1,9	-0,5	1,1
I	0,8	-0,3	0,2	0,5	0,2
L	0,7	0,0	-0,4	-0,8	-0,4
NL	0,1	-2,5	-2,1	-0,2	0,1
UK	-0,5	-1,6	-0,4	1,1	1,0
CE	0,0	-1,1	-0,8	0,0	0,0

(1) Estimations.

(2) Prévisions.

Sources: Eurostat et estimations des services de la Commission.

Tableau 4.2

Population active et population en âge de travailler dans la Communauté

	Population en âge de travailler ⁽¹⁾ Variation en %					Population active civile Variation en %		
	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾	1990,85 ⁽⁴⁾	1995,90 ⁽⁴⁾	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
B	0,3	0,2	0,2	-0,0	-0,2	0,1	0,2	0,2
DK	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	1,5	0,9	1,0
D	1,3	1,2	0,6	-0,2	-0,4	-0,1	-0,4	0,0
GR	0,9	0,8	0,8	0,5	0,2	2,7	0,9	0,7
F	1,2	1,0	1,0	0,4	0,1	-0,5	0,2	0,4
IRL	:	:	:	1,0 ⁽⁵⁾	:	1,0	1,1	1,1
I	0,6	1,0	0,5	0,2	-0,2	1,0	0,7	0,6
L	0,0	-0,1	-0,2	0,1	-0,2	-0,6	-0,6	-0,3
NL	1,1	1,2	1,0	0,7	0,3	1,3	0,7	0,1
UK	0,7	0,5	0,0	0,0	-0,1	-0,1	1,2	1,0
CE	0,9	0,9	0,5	0,1	-0,1	0,2	0,4	0,5

(1) Estimations.

(2) Prévisions.

(3) Population âgée de 15-64 ans.

(4) Projection.

(5) 1991-1996.

Sources: Eurostat, estimations des services de la Commission, Statistisches Bundesamt, INSEE, ISTAT, Netherlands Central Bureau of Statistics, Institut national de Statistique (Belgique), Service Central de la Statistique et des études économiques (Luxembourg), Office of Population and Censuses, ESRI, Danmarks Statistik, National Statistic Office (Grèce).

concernant, par exemple, l'attitude des femmes à l'égard du travail et impliquant un ralentissement durable, mais qu'elle a été provoquée essentiellement par les politiques visant à la réduction de l'offre.

En effet, la croissance de la population active ne s'est modifiée substantiellement qu'en République fédérale d'Allemagne, en France, au Royaume-Uni et en Belgique, c'est-à-dire dans des pays où de telles politiques ont été menées de façon particulièrement active au cours des dernières années. Dans les autres États membres, par contre, la population active a continué de progresser au même rythme qu'auparavant, souvent plus rapide que celui de la population en âge de travail. Tel est le cas du Danemark, de la Grèce, de l'Italie et des Pays-Bas.

Si des mesures telles que l'avancement de l'âge de la retraite, la prolongation de la scolarité obligatoire ou les cours de formation postsecondaire continuent de se révéler opérantes en République fédérale d'Allemagne, où la population active aurait baissé en 1984, leur efficacité semble déjà avoir atteint ses limites dans les autres pays et en particulier au Royaume-Uni, où la population active aurait recommencé de s'accroître sensiblement en 1984.

Les observations qui précèdent donnent à penser que toute divergence d'évolution de l'offre effective de main-d'œuvre par rapport à l'offre potentielle n'est probablement que temporaire et qu'un véritable allègement de l'offre ne peut être attendu que d'une croissance moins rapide de la population en âge de travailler. Or, si les dernières projections annoncent une atténuation de la pression démographique pour l'ensemble de la Communauté à partir de 1986, pour certains États membres la décélération ne deviendra substantielle qu'à partir de 1990. Le tableau 4.2 montre en effet que, dans la seconde moitié de la décennie en cours, l'augmentation moyenne de la population en âge de travailler serait encore de 1% en Irlande, de 0,7% aux Pays-Bas, de 0,5% en Grèce et de 0,4% en France. A partir de 1990 le processus de décélération se généraliserait et s'accentuerait dans la Communauté, la plupart des États membres enregistrant même une diminution des classes d'âge comprises entre 15 et 64 ans.

Malgré la progression relativement lente de la population active, le chômage a encore augmenté (voir tableau 4.3). En effet, après une certaine stabilisation au cours des deuxième et troisième trimestres de 1983, le taux de chômage a recommencé de s'accroître à un rythme lent mais régulier, atteignant 10,6% en moyenne en 1983 et, d'après les dernières estimations, 11,0% en 1984. Néanmoins, au niveau des États membres, des disparités significatives sont apparues, en corrélation avec l'évolution de l'activité économique. Dans les

Tableau 4.3**Taux de chômage⁽³⁾**

	1973	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
B	(2,8)	13,1	14,4	14,4	14,8
DK	0,8	9,5	10,2	10,0	9,9
D	1,0	6,8	8,4	8,5	8,5
GR	:	(5,8)	(7,9)	(8,4)	(8,8)
F	1,8	8,8	9,0	10,7	12,4
IRL	5,6	12,3	15,0	16,5	16,5
I	4,9	10,5	11,8	12,5	12,9
L	0,0	1,3	1,6	1,7	1,8
NL	(2,9)	(11,7)	14,0	14,8	14,8
UK	2,4	10,6	11,5	11,6	11,7
CE	2,5	9,4	10,6	11,0	11,5

⁽¹⁾ Estimations.⁽²⁾ Prévisions.⁽³⁾ Nombre de chômeurs en % de la population active civile. Définition Eurostat (pour la Grèce, définition nationale et estimations des services de la Commission.)

Sources: Eurostat et estimations des services de la Commission.

pays où la reprise a été relativement plus vigoureuse, à savoir la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et le Danemark, le taux de chômage, après une poussée sensible entre 1982 et 1983, n'a presque pas changé et a même diminué au Danemark entre 1983 et 1984. Par contre, dans tous les autres États membres, à l'exception de la Belgique, la hausse se poursuivrait en 1984, parfois dans une mesure substantielle; en particulier, le chômage s'aggraverait sensiblement en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Irlande.

Dans l'ensemble de la Communauté, le chômage continuerait de s'étendre en 1985, jusqu'à atteindre le taux de 11,5%. La République fédérale d'Allemagne, le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas connaîtraient une stabilisation du taux de chômage, tandis que les autres États membres enregistreraient des taux en hausse. Le Luxembourg serait le seul pays de la Communauté à bénéficier d'un taux de chômage relativement bas (1,8%), bien que plus élevé qu'en 1984.

La nouvelle extension du chômage semble avoir frappé davantage les catégories plus défavorisées, notamment les jeunes et les femmes. On estime qu'en 1983 le taux de chômage des jeunes était, en moyenne, trois fois plus élevé que celui des adultes et accusait aussi des disparités géographiques prononcées: tandis qu'en République fédérale d'Allemagne il représentait le double de celui des personnes âgées de plus de 25 ans, il était en Italie six fois plus élevé ⁽¹⁾. A l'exception

⁽¹⁾ Eurostat, «Emploi et chômage, 1984».

de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, le taux de chômage des jeunes filles dépassait, et de beaucoup en certains cas, celui des jeunes garçons. Bien qu'aucune estimation ne soit disponible pour 1984, il est à supposer que le taux de chômage des jeunes n'a pas baissé et qu'il a même continué d'augmenter en 1984. En effet, au milieu de l'année 1984, la part des jeunes dans le total des chômeurs n'avait pas diminué substantiellement par rapport à l'année précédente, ce qui implique que le nombre de jeunes chômeurs s'est accru au même rythme que le total des chômeurs, soit d'environ 6% entre mi-1983 et mi-1984. Or, en admettant qu'il n'y ait pas eu de variations aussi importantes du taux de croissance de la population des 14-25 ans et du taux d'activité, le taux de chômage des jeunes devrait avoir encore augmenté dans tous les pays, à l'exception, peut-être, de la République fédérale d'Allemagne et du Danemark.

Le chômage des femmes, lui non plus, n'a pas régressé dans l'année en cours. Après un certain ralentissement entre 1982 et 1983, dû essentiellement à la décélération temporaire de l'accroissement de la population active, le taux de chômage des femmes a recommencé de s'élever à un rythme assez rapide depuis la fin de 1983; au milieu de l'année 1984, il atteignait 12,1% en moyenne de la Communauté. Les hausses les plus sensibles ont été enregistrées en Italie, en France, aux Pays-Bas et en Irlande.

4.2. Quelques aspects comparatifs de l'évolution à long terme du marché du travail

Un examen à plus long terme du marché de l'emploi de la Communauté en vue de dégager les tendances proprement structurelles montre qu'au début des années soixante-dix s'est manifesté, puis approfondi, un déséquilibre entre offre et demande de main-d'œuvre, qui n'est pas explicable en termes purement cycliques. Le tableau 4.4 présente synthétiquement l'évolution, à partir de 1960, des données relatives à la population en âge de travail, à la population active et à l'emploi; à titre de comparaison, il fournit les mêmes chiffres pour les États-Unis. En subdivisant la période 1960-1983 en deux parties, les années 1960 à 1970 et les années 1970 à 1983, on remarque une nette différence d'évolution entre les deux sous-périodes. Au cours de la première, l'offre potentielle de main-d'œuvre dans la Communauté a augmenté en moyenne de 0,5% par an, tandis que l'offre effective et l'emploi progressaient au rythme annuel de 0,2%. La croissance de l'emploi a donc compensé celle de l'offre effective de main-d'œuvre.

Tableau 4.4

Population et emploi

	1970/1960 ⁽¹⁾			1983/1970 ⁽¹⁾		
	Population 15-64 ⁽⁴⁾	Population active	Emploi	Population 15-64	Population active	Emploi
B	0,3	0,5	0,6	0,6	0,7	-0,2
DK	0,8	1,5	1,1	0,5	1,2	0,4
D	0,3	0,0	0,2	0,7	0,2	-0,4
GR	(0,3)	:	-0,7	1,0	1,1	0,3
F	1,1	1,0	0,6	1,1	0,7	0,1
IRL	0,3	0,0	-0,2	1,6	1,1	0,5
I	0,5	-0,6	-0,4	0,6	0,9	0,4
L	0,4	0,5	0,6	0,8	1,1	1,0
NL	1,5	:	1,2 ⁽¹⁾	1,3	1,5	-0,3 ⁽¹⁾
UK	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	-0,6
CE	0,5	0,2	0,2	0,7	0,6	-0,2
USA	1,6	1,7	1,8	1,7 ⁽²⁾	2,3	1,9

(1) Hommes-années.

(2) 1982-1970.

(3) Taux de variation annuel moyen.

(4) USA : population 15-64.

Sources : Eurostat, *The Economic Report of the President*.

Au cours de la seconde sous-période, la croissance de la population active s'est accélérée, atteignant en moyenne 0,6% et elle a été presque parallèle à celle de la population en âge de travailler. L'emploi, par contre a diminué en moyenne de 0,2% par an. L'écart entre, d'une part, l'évolution de l'offre réelle et potentielle de main-d'œuvre et, d'autre part, celle de l'emploi, s'est donc creusé dans une mesure alarmante: le marché de l'emploi de la Communauté a commencé d'accuser une déstabilisation fondamentale, si l'on admet que l'équilibre à long terme repose sur une certaine proportionnalité entre l'accroissement de l'offre potentielle de main-d'œuvre et celle de l'emploi. Or, le déséquilibre qui s'est instauré n'est pas entièrement attribuable à l'évolution cyclique, puisque l'emploi a montré, même dans les années de croissance telles que 1976, 1978-1979 et 1983, des résultats décevants (et parfois une élasticité négative par rapport au PIB). Ainsi, les pertes d'emploi provoquées par les récessions n'ont pas été récupérées dans les phases ascendantes du cycle et il y a lieu de croire qu'une détérioration aussi prolongée et un écart aussi frappant entre l'offre et la demande de main-d'œuvre trouvent en partie leur origine dans des modifications structurelles du marché du travail (voir section 4.3).

La différence de la situation aux États-Unis est frappante et mérite de retenir l'attention. Au cours des années soixante, la population en âge de travailler, la population active et

l'emploi ont augmenté aux États-Unis à des rythmes rapides et relativement synchrones (1,6%, 1,7% et 1,8% en moyenne annuelle). Dans la seconde sous-période, tandis que se poursuivait la croissance de la population en âge de travailler, celle de la population active s'est notablement accélérée (2,3% par an), par suite de la hausse des taux d'activité. Toutefois, contrairement aux résultats relevés en Europe, l'emploi a, lui aussi, progressé de 1,9% et absorbé une part considérable de l'importante augmentation de l'offre de travail. Ainsi, tandis que, dans la Communauté, plus d'un million d'emplois ont été perdus entre 1970 et 1983, quelque 17 millions d'emplois étaient créés aux États-Unis.

Le recul de l'emploi total au niveau communautaire est attribuable simultanément à l'insuffisance du développement du secteur secondaire et tertiaire. En effet, tandis que celui-ci témoignait aux États-Unis d'un dynamisme croissant, son évolution dans la Communauté paraissait même s'être ralentie, comme il ressort du tableau 4.5. Dans les années 1960 à 1973, la forte contraction de l'emploi dans l'agriculture (-4,7%) a été compensée par une augmentation dans l'industrie (0,2%) et dans les services, tant privés (1,4%) que publics (2,0%). Au cours de la période 1973-1981, tandis que l'exode de l'agriculture se poursuivait à un rythme moins rapide (-2,8%), l'emploi dans l'industrie, et en particulier dans l'industrie manufacturière, se réduisait sensiblement.

GRAPHIQUE 4.1 : Population active, population en âge de travailler et emploi dans la Communauté et les États membres

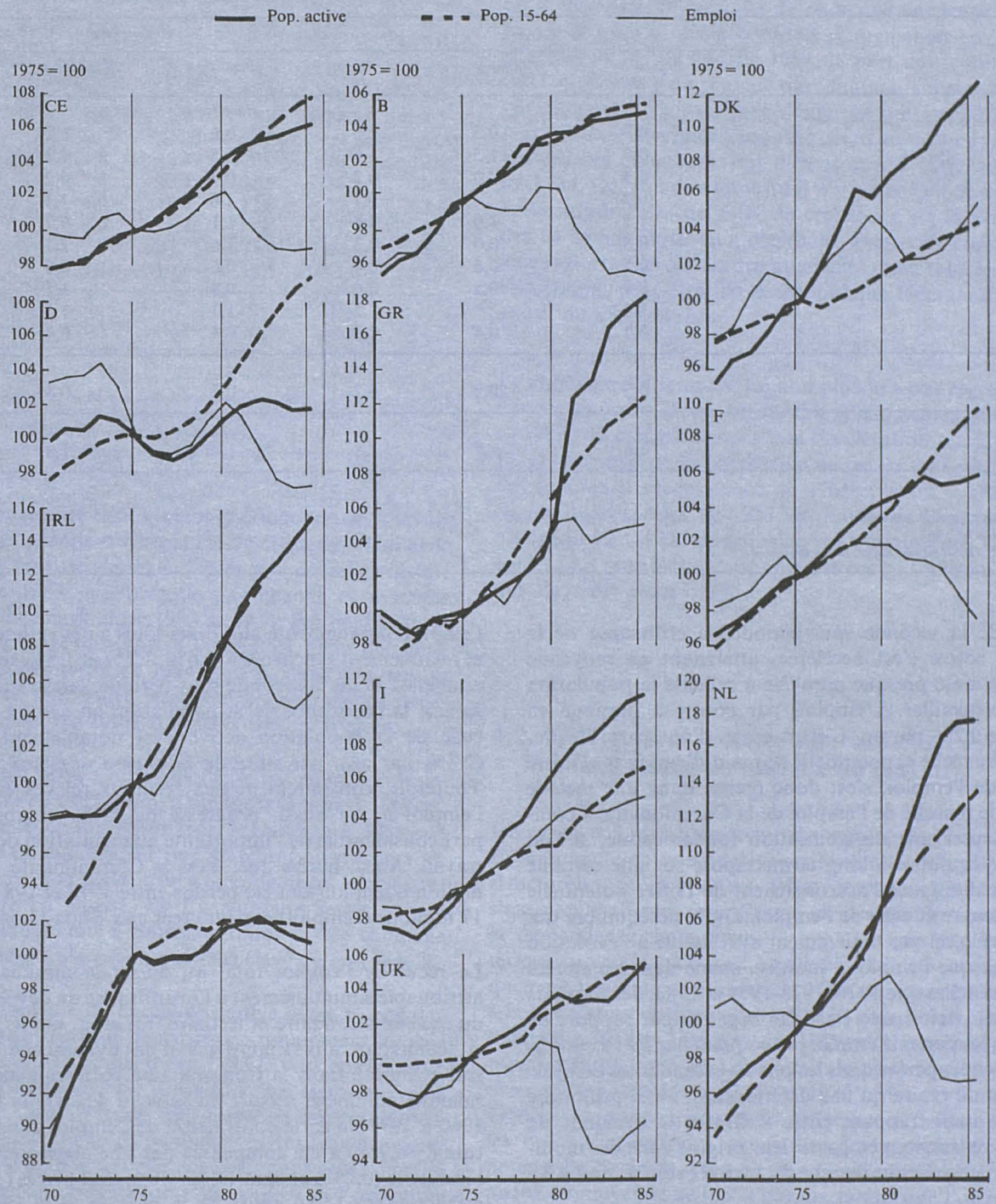


Tableau 4.5

Évolution sectorielle de l'emploi

	Agriculture			Industrie			Industrie manufacturière			Services marchands ⁽²⁾			Services non marchands ⁽³⁾					
	1973	60 ⁽¹⁾	1981/73 ⁽¹⁾	1982	1973	60 ⁽¹⁾	1981/73 ⁽¹⁾	1982	1973	60 ⁽¹⁾	1981/73 ⁽¹⁾	1982	1973/60 ⁽¹⁾	1981/73 ⁽¹⁾	1982			
B	-6,1	-3,6	-2,3		0,1	-2,9	-4,7		0,4	-3,4	-3,6		1,6	1,4	0,3	2,4	2,1	0,4
DK	:	-2,8	-0,9		:	-2,8	-2,5		:	-2,8	-0,3		:	0,2	-1,1	:	4,3	3,8
D	-4,7	-3,9	-1,6		0,2	-1,6	-3,7		0,2	-1,7	-3,7		1,0	0,7	-1,1	2,7	2,0	0,9
F	-4,4	-3,0	-2,0		1,0	-1,4	-2,0		0,8	-1,5	-1,9		2,3	1,9	1,2	1,9	1,1	1,7
I	-5,2	-2,5	-5,6		0,6	0,1	-1,6		0,8	0,1	-1,9		1,2	2,3	2,5	2,6	2,1	0,8
NL	-3,1	-1,5	-1,5		0,2	-2,1	-6,1		-0,1	-2,3	-4,3		2,3	1,3	-1,4	1,2	1,8	0,5
UK	-3,6	-1,2	0,5		-0,6	-2,9	-6,1		-0,6	-3,3	-5,5		1,1	0,2	-1,5	1,2	0,9	-0,7
CE 6	-4,7	-2,8	-3,1		0,2	-1,6	-3,6		0,2	-1,8	-3,4		1,4	1,2	0,0	2,0	1,5	0,6
USA	-2,7	0,0	-2,2		1,5	0,6	-6,3		1,4	0,1	-6,6		2,6	2,9	0,9	2,7	1,3	-0,2

(1) Taux de variation annuel moyen.

(2) Pour les USA, service privé.

(3) Pour les USA, gouvernement.

Sources: Eurostat. «The National Income and product account of the US 1929-1975, revised estimates of the National Income and Products Accounts», *Survey of Current Business*, July 1982, 1983.

Par ailleurs, l'emploi dans les services privés, tout en progressant, n'a toutefois pas maintenu le taux de croissance des années précédentes. Dans le secteur public, l'emploi public a également progressé à un rythme plus lent, les difficultés budgétaires croissantes empêchant ce secteur d'exercer une incidence compensatrice plus marquée.

Aux États-Unis, par contre, une légère augmentation de l'emploi dans l'industrie, au cours de la seconde sous-période, s'est accompagnée d'une progression importante dans les services privés (2,9%), notamment dans des secteurs à faible productivité, dont le développement a sans doute été favorisé par l'évolution modérée des salaires réels.

4.3. Déséquilibre structurel et rigidités du marché du travail

Il ressort déjà des paragraphes précédents que le marché du travail européen n'a pas seulement souffert de l'évolution conjoncturelle, mais présente aussi des manifestations d'un déséquilibre plus profond sur lequel il importe de s'interroger.

Au cours des dix dernières années, plusieurs signes d'une détérioration continue du marché de l'emploi européen se sont manifestés. Depuis 1973, l'évolution du taux de chômage a commencé de se dissocier de l'évolution de l'activité économique. Entre 1975 et 1978, l'inflation a été nettement

ralentie, tandis que s'accélérait la croissance du PIB, mais la hausse du taux de chômage ne s'est pas modérée. De même, après 1981, en dépit d'un freinage très marqué de l'inflation et malgré la reprise du PIB, le chômage s'est de nouveau aggravé. Il semble donc que le marché du travail européen n'ait pas subi seulement l'impact de deux récessions et les modifications du taux d'inflation, mais qu'il ait aussi été marqué par une rigidité accrue de ses structures et de son fonctionnement, de nature à empêcher les ajustements nécessaires.

La modification de la relation entre le chômage et les offres d'emploi non satisfaites (courbe u-v ou de Beveridge), enregistrée dans les années soixante-dix pour un bon nombre de pays membres, semble, elle aussi, confirmer l'aggravation des imperfections dans le marché du travail communautaire (voir texte encadré).

La relation entre le chômage et l'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière (courbe de Okun) s'est également détériorée au sein de la Communauté (voir graphique 10 dans le Rapport annuel). Une relation cyclique inverse entre les deux variables, comme il est attendu, caractérise la première moitié des années soixante-dix. Entre 1975 et 1979, par contre, la relation est inversée, une aggravation du chômage s'accompagnant d'un accroissement de l'utilisation des capacités de production, ce qui renforce l'évidence fournie par la courbe de Beveridge. Entre 1979 et 1981, la relation est rétablie et le marché du travail paraît se ressentir assez nettement des politiques restrictives

adoptées dans la plupart des États membres. Après les années 1981-1982, la courbe s'inverse à nouveau, ce qui, étant donné la plus faible progression des salaires réels, pourrait s'expliquer par l'apparition de goulets de production dus à la destruction de capacités imputables à la récession.

Ces observations se trouvent confirmées par l'évolution des salaires. En effet, après la poussée des salaires enregistrée dans certains pays à la fin des années soixante, la période 1973-1976 a été, de ce point de vue, la plus fortement perturbée dans la plupart des États membres. Certains de ceux-ci n'ont toutefois pas réussi non plus à ajuster les salaires réels au choc de la deuxième crise pétrolière. En effet, entre 1973 et 1976, les salaires réels (déflateur: prix du PIB) ont progressé dans huit États membres à un rythme double de celui de la productivité, les écarts les plus prononcés étant relevés au Royaume-Uni, en Italie, en Belgique et au Luxembourg. La différence s'est révélée un peu moins sensible aux Pays-Bas, tandis que la République fédérale d'Allemagne est le seul État membre où les deux variables aient progressé presque au même rythme. Entre 1976 et 1981, productivité et salaires ont montré, globalement, une évolution plus équilibrée. Toutefois, des problèmes d'ajustement des salaires réels ont surgi, dans les années 1979-1981, en République fédérale d'Allemagne, en France et en Belgique. Cela confirme que l'accroissement du chômage classique tient, en ordre principal, au manque d'adaptation des salaires réels aux niveaux justifiés par les crises des années soixante-dix en matière de productivité et de termes de l'échange.

Ces conclusions sont d'ailleurs confirmées, pour certains pays, par plusieurs études récentes. Plus difficile et incertaine apparaît par contre la quantification de l'incidence des salaires réels sur l'emploi. Bien que certaines études économétriques suggèrent une élasticité comprise entre $-0,5$ et -1 , un consensus est loin d'être réalisé sur ce point. Aussi, les estimations du niveau actuel du NAIRU (taux de chômage auquel l'inflation ne s'accélère pas) diffèrent-elles largement, les positions les plus extrêmes rapprochant le NAIRU du taux actuel. Mais si le débat sur l'étendue relative du chômage keynésien, classique et structurel est destiné à se poursuivre, on peut à tout le moins conclure des considérations qui précèdent qu'une augmentation du chômage classique et structurel a caractérisé la dernière décennie.

4.4. Quelques exemples de rigidité dans le marché du travail des États membres

S'il existe donc des indices certains d'une rigidité accrue du marché du travail, il importe, en dépit des difficultés que

cela présente, d'en identifier les différentes origines, qu'elles soient liées à la dynamique salariale, à la transformation des relations microéconomiques, au comportement des entreprises et des travailleurs, au rôle des interventions des pouvoirs publics, ou encore aux cadres institutionnels et législatifs.

Un examen plus détaillé du fonctionnement du marché du travail dans les pays de la Communauté permet de dégager plusieurs sources de rigidités: le processus de détermination des salaires, les coûts non salariaux, la fiscalité, le salaire minimal, l'assurance chômage, les règles appliquées en matière de recrutement et de licenciement, en matière de flexibilité de la durée du travail, en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, les règles relatives aux syndicats et au droit de grève, les régimes de pension, le marché du logement, la formation et l'éducation. Suivant leurs caractéristiques institutionnelles, le marché du travail dans les États membres a été, dans le passé récent, concerné dans une mesure variable par ces diverses rigidités.

En premier lieu, en ce qui concerne les salaires réels, ce n'est pas seulement leur niveau mais aussi leur structure qui a pu constituer un obstacle à l'augmentation de l'emploi. La hiérarchie des salaires semble ne pas avoir partout tenu compte des conditions de rentabilité des entreprises ou des caractéristiques particulières des marchés du travail locaux; dans plusieurs pays les augmentations salariales dans le secteur public constituaient pendant de longues années le principal point de référence. Dans d'autres pays, la diffusion des hausses de salaires négociées dans les industries plus fortement concentrées et syndicalisées, et/ou l'indexation a pu provoquer une augmentation des coûts salariaux sans rapport avec les autres variables économiques dans les autres secteurs. Dans plusieurs pays, la pression croissante des coûts non salariaux, tels que les contributions à la sécurité sociale, a sensiblement contribué à l'évolution du coût du travail et donc à rendre le problème salarial plus aigu, dans la mesure où elle a augmenté l'écart entre salaires réels nets et bruts; ce phénomène a pu réduire la flexibilité de la négociation salariale, les employeurs faisant face à des coûts du travail nettement plus élevés que les salaires nets perçus par les employés.

La fiscalité elle-même a d'ailleurs pu constituer un élément de rigidité, surtout du côté de l'offre de travail, dans la mesure où la combinaison des taux marginaux élevés de taxation et des allocations d'assurance chômage élevées peuvent dans certaines conditions accroître le volume du chômage en permettant une recherche plus longue et un allongement des périodes de chômage, en relevant le taux d'activité et en augmentant le niveau du salaire pour lequel un chômeur consent à reprendre le travail.

L'on peut également se demander si certaines règles relatives aux licenciements ont pu constituer un frein à l'embauche. S'il est indispensable que les travailleurs soient, dans ce domaine, protégés contre tout abus, il faut bien admettre que certaines difficultés ou délais excessifs en matière de licenciement, tels qu'on les constate par exemple en France, aux Pays-Bas ou en Italie, peuvent en fin de compte se retourner contre les travailleurs. Étant donné la difficulté d'adapter les effectifs à l'activité de l'entreprise, le recrutement en période d'expansion de la demande peut en être affecté — au profit de la sous-traitance, des heures supplémentaires ou du travail clandestin — et les investissements qui substituent du capital au travail sont ainsi encouragés; en longue période, l'effet sur l'emploi peut très bien se révéler négatif, même si l'emploi s'est trouvé stabilisé au cours du cycle. En définitive, ce sont ceux qui se présentent pour la première fois sur le marché du travail ou qui le réintègrent après une période d'absence qui sont pénalisés.

Des retombées négatives de mesures initialement conçues à des fins de protection sociale peuvent également exister dans d'autres domaines. Aussi, des réglementations concernant le salaire minimal ont pu défavoriser l'emploi dans les catégories les plus faibles du marché du travail, notamment les jeunes et les femmes. Aussi, pour compenser ces incidences négatives, des systèmes de primes à l'embauche ont dû être instaurés et développés de plus en plus dans le but de réduire le coût de l'embauche des jeunes et d'accroître l'emploi des jeunes.

En ce qui concerne la durée hebdomadaire du travail, l'accent n'a pas toujours été mis suffisamment sur les conditions

qu'il faut respecter pour que ces mesures ne se révèlent pas défavorables pour l'emploi. En particulier, on n'a peut être pas suffisamment souligné que la réduction du temps de travail individuel doit s'accompagner d'une nouvelle organisation du travail à l'intérieur de la firme, qui permette un allongement du temps d'utilisation des équipements, et ce en excluant toute augmentation des coûts. Faute de telles conditions, la réduction du temps de travail risque d'allonger la liste des mesures neutres en courte période, mais défavorables pour l'emploi dans une optique moins restreinte.

Toujours dans le domaine de la durée du travail, des obstacles entravent encore dans plusieurs pays le développement du travail à temps partiel, malgré l'intérêt d'une grande partie des demandeurs d'emplois, en particulier parmi les femmes. Dans certains cas, le travail à temps partiel n'est pas réglementé et présente des risques de discrimination; dans d'autres cas, il est réglementé de telle façon qu'il entraîne des coûts excessifs pour l'employeur et décourage l'embauche.

La série des rigidités qui retardent l'ajustement sur le marché du travail pourrait s'allonger encore si l'on tient compte, par exemple, des sérieux obstacles à la mobilité professionnelle et géographique, tels que les droits acquis et non transférables — notamment dans le domaine des pensions, la réglementation du marché du logement ou la pénurie même de logements, les systèmes d'éducation et de formation professionnelle, trop souvent inaptes à répondre à la rapidité des mutations technologiques.

La courbe de Beveridge dans certains pays de la Communauté

La courbe de Beveridge ou courbe $u-v$ représente la relation entre les offres d'emplois non satisfaites et le taux de chômage. La forme hyperbolique de cette relation empiriquement établie associe un faible chômage à un taux élevé d'offres d'emplois non satisfaites, le chômage augmentant parallèlement à la diminution des offres. Le fait que chômage et offres d'emplois non satisfaites coexistent est la conséquence de l'existence, dans le marché du travail, d'imperfections qui en empêchent l'ajustement. Le point de la courbe où les deux variables ont la même valeur ($u=v$) représente une situation d'équilibre dans laquelle offre et demande de main-d'œuvre sont égales. La distance de ce point de l'origine est une mesure de l'ampleur des imperfections, tout déplacement parallèle de la courbe vers l'extérieur étant la manifestation de l'aggravation des imperfections mêmes. Les raisons d'un déplacement de la courbe peuvent être multiples — entre autres un changement dans la composition de la demande de main-d'œuvre, accompagné d'une substitution limitée des spécialisations parmi les secteurs, une hausse du salaire de mobilisation, une augmentation des barrières à l'entrée. Un déplacement de la courbe indique donc une augmentation du chômage classique et structurel. Le graphique ci-dessous présente la courbe $u-v$ pour les six pays de la Communauté pour lesquels les chiffres sont disponibles (1): Belgique, Danemark, République fédérale d'Allemagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas. La relation testée se révèle hautement significative pour tous ces pays; pour certains d'entre eux, le déplacement extérieur, déjà évident dans le graphique, est confirmé économétriquement. Deux courbes distinctes caractérisent plus particulièrement les périodes précédant et suivant la moitié des années soixante-dix dans trois pays — Danemark, Royaume-Uni et Pays-Bas — tandis qu'en Belgique le déplacement apparaît un peu plus tard, autour de l'année 1978. Dans le cas de la France, une relation significative peut être établie seulement après 1973, mais l'examen du graphique suggère qu'une augmentation des imperfections peut avoir eu lieu avant la première crise pétrolière. Par contre, aucun signe de déplacement de la courbe n'apparaît pour la République fédérale d'Allemagne.

Politiques de l'emploi

Belgique

La politique d'encouragement à la réduction du temps de travail, appliquée l'an dernier par le gouvernement, a été poursuivie dans l'année en cours. En octobre 1983, un arrêté royal a prescrit une réduction du temps de travail dans la construction, par l'octroi de jours de repos pendant la saison hivernale. La réglementation des heures supplémentaires a également été modifiée, en introduisant le principe de la compensation de ces heures par des jours de repos attribués au cours du trimestre au cours

duquel les heures supplémentaires ont été prestées. Dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à rétablir l'équilibre budgétaire de l'État et de la sécurité sociale, des modifications au système d'allocations de chômage ont été envisagées. Il s'agit, en particulier, de porter de 150 à 200 jours la période d'attente des jeunes quittant l'école pour accéder au droit aux allocations de chômage, ainsi que de modifier l'indemnité de chômage. A partir du 1^{er} janvier 1985, celle-ci sera payée en fonction d'un pourcentage fixe du salaire.

Danemark

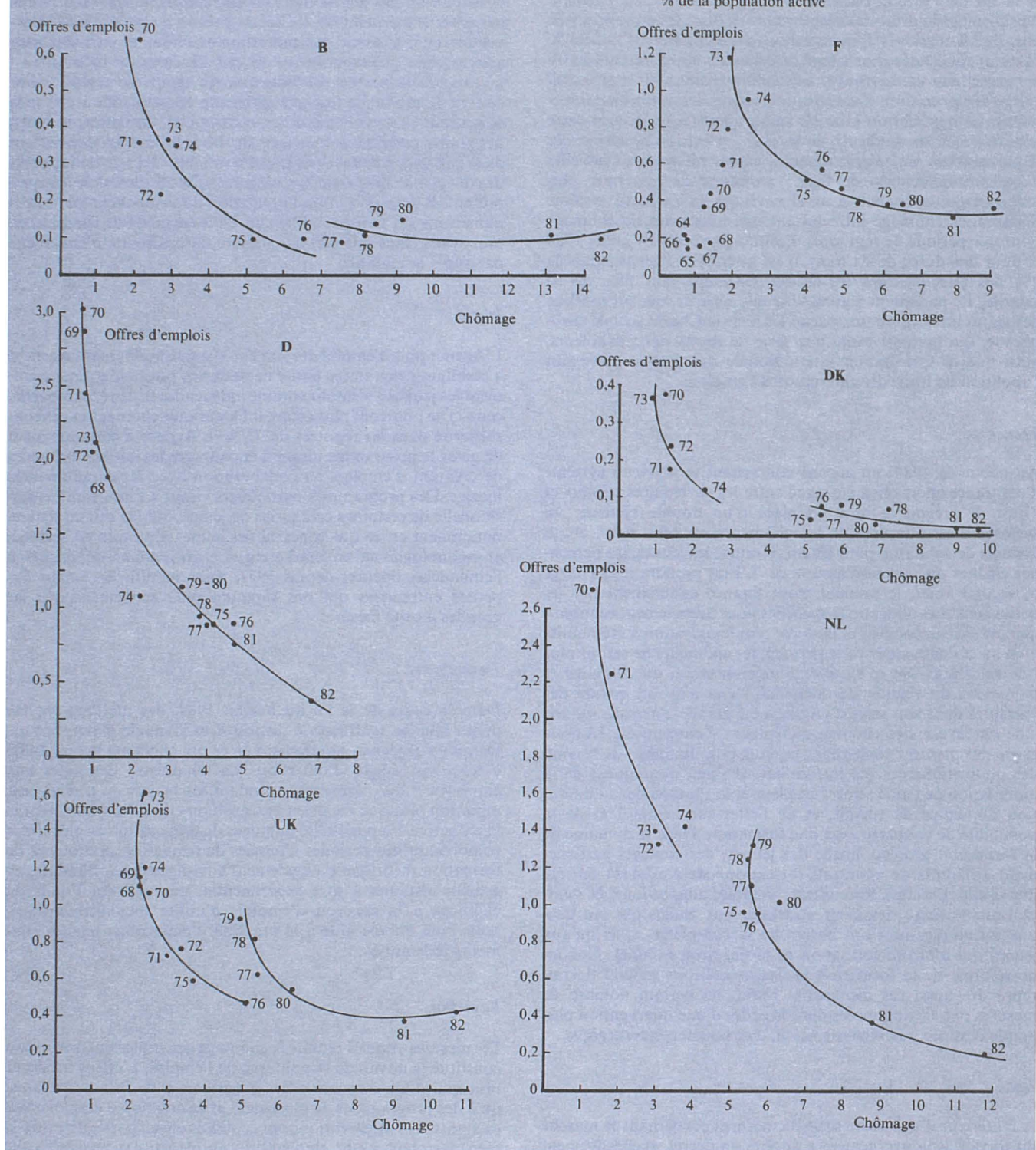
A la fin de 1983, le Parlement a adopté une proposition du gouvernement concernant l'établissement d'un Fonds pour la formation professionnelle, financé à parts égales par les employeurs et les employés. Dans le cadre de l'assainissement de la situation budgétaire, les mesures mises en œuvre en 1984, et celles que prévoit le projet de budget pour 1985 comprennent: le blocage au niveau actuel des allocations de chômage, l'augmentation des paiements des participants au système d'assurance chômage, des changements dans le système lui-même en vue d'établir une plus grande proportionnalité entre contributions payées et allocations reçues, la réduction du programme de création d'emploi (voir Bilan économique annuel 1983-1984), ainsi que l'extension du programme de formation des jeunes. Un programme facilitant la retraite anticipée est annoncé pour 1986.

République fédérale d'Allemagne

Une mesure concernant l'âge de la retraite est entrée en vigueur en mars 1984. Elle prévoit la possibilité pour les travailleurs, d'avancer l'âge de la retraite à 58 ans (les entreprises de moins de 20 employés n'étant toutefois pas visées par cette législation). Le coût de cette nouvelle mesure pour l'entreprise peut être réduit d'un tiers, à condition qu'une embauche compensatoire soit effectuée. Des encouragements financiers temporaires au retour des immigrants dans leur pays d'origine ont aussi été mis en œuvre. On estime que 300 000 étrangers provenant des pays autres que ceux de la Communauté ont profité de cette mesure entre octobre 1983 et juin 1984. Un programme spécial de formation pour les jeunes qui n'étaient rentrés dans aucun programme jusqu'à septembre 1983 a été organisé. Depuis le 1^{er} janvier 1984, une réduction de l'allocation de chômage est d'application pour les travailleurs n'ayant pas d'enfants à charge. L'accord intervenu en juin dans les secteurs mécanique et imprimerie a prévu, entre autres, une réduction du temps de travail à 38,5 heures par semaine en moyenne pour les entreprises, chaque firme ayant la possibilité de fixer le temps de travail individuel entre 37 et 40 heures. Enfin, deux projets de loi qui devraient rentrer en vigueur en janvier 1985 prévoient la réduction des heures supplémentaires, la régulation des périodes de repos et l'introduction, sous certaines conditions, de contrats à durée limitée à un ou deux ans.

(1) Eurostat, « Emploi et chômage, 1984 ».

GRAPHIQUE 1.2: Courbe de Beveridge



Grèce

A la fin de 1983, le Parlement a approuvé une loi réduisant sensiblement le droit des employeurs — dans les entreprises de plus de 20 employés — à recourir aux licenciements collectifs: l'employeur est désormais tenu de consulter les représentants du personnel en vue de trouver une solution alternative, et il doit suivre une procédure d'autorisation auprès des autorités compétentes. La négociation salariale qui a abouti à un accord entre le patronat et les syndicats, en février, a prévu, entre autres, des augmentations du salaire minimal et des salaires des mineurs d'âge, une allocation de foyer, un congé de maternité plus long. Le gouvernement a aussi envisagé un nouveau système d'assurance chômage introduisant une allocation de chômage pour une période de sept mois. Enfin, à partir du 1^{er} juillet 1984 et pour une durée de six mois, il est interdit de licencier plus de 2% des effectifs dans les entreprises employant plus de 50 salariés. Le parlement a aussi voté une série de lois qui ratifient des textes internationaux, parmi lesquels la Charte sociale européenne, qui garantit toute une série de droits des travailleurs, ainsi que la Convention internationale du travail, prévoyant l'abolition de toute discrimination à l'emploi.

France

Au début de 1984, un accord concernant le nouveau système d'assurance chômage a été signé entre les partenaires sociaux et l'État. Il prévoit la mise en place d'un double système: un système d'assurance pour les chômeurs au sens strict et un système de solidarité pour les préretraités, les jeunes, les personnes exclues du régime d'assurance. L'État prendra à sa charge ce second volet, le premier étant financé entièrement par les cotisations. Les allocations spéciales pour licenciement économique ont été supprimées et la durée d'indemnisation a été réduite à un an et demi; après cette période, les chômeurs ne seront plus pris en charge par le système d'indemnisation du chômage et relèveront du régime de solidarité. Une aide au retour des immigrés dans leur pays d'origine a été établie, de même qu'une aide en faveur des chômeurs créateurs d'entreprises. Dans le cadre des mesures concernant la réduction du temps de travail, des innovations ont été introduites. Il s'agit notamment de la modulation de l'aide selon l'ampleur et la rapidité de la diminution du temps de travail, et de l'effet sur l'emploi et de la possibilité de couplage avec une formation. Dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes, des contrats partiellement différents de «contrats-formation» déjà existant ont été introduits. En effet, les contrats «emploi-adaptation» et «emploi-orientation» devraient s'adresser aux jeunes qui ont déjà une formation mais ont besoin de la compléter, ainsi qu'aux jeunes qui n'ont ni formation ni projet professionnel. Une loi de réforme de la formation professionnelle en général devrait reprendre aussi ces dispositifs. Enfin, un certain nombre de mesures ont été annoncées dans le cadre d'une intervention plus ample destinée aux secteurs naval, charbonnier, sidérurgique.

Italie

A l'intérieur d'une vaste série de mesures concernant le marché du travail, le gouvernement a adopté un décret, successivement

transformé en loi, sur le blocage partiel de l'échelle mobile, aussi bien qu'un décret disciplinant la réduction du temps de travail, la formation des jeunes dans les entreprises, le travail à temps partiel et le recrutement. Le décret prévoit en particulier l'intervention de la Caisse d'indemnisation du chômage partiel (Cassa integrazione guadagni) dans le cas de contrats collectifs au niveau des firmes sur la réduction du temps de travail, pour couvrir la moitié de la perte de salaire consécutive à une telle réduction. Il prévoit aussi des contrats de formation à temps déterminé pour les jeunes âgés de 14 à 29 ans, en permettant dans ce cas l'embauche par appel nominatif. Il règle les rapports de travail à temps partiel qui n'avaient pas été disciplinés jusqu'à présent. Il assouplit enfin l'obligation de l'embauche par appel numérique sur la liste établie auprès des agences de l'emploi, en prévoyant, dans une certaine mesure, la possibilité d'embauche par appel nominatif.

Irlande

L'Agence pour l'emploi des jeunes (Youth Employment Agency) a établi un programme pilote de deux ans pour aider financièrement les jeunes à s'établir comme indépendants. En contrepartie, ceux-ci ne pourront plus recevoir l'assurance chômage et devront s'inscrire dans les registres de TVA. L'Agence a continué aussi de gérer le programme visant à encourager les initiatives locales de création d'emplois en collaboration avec les communautés locales. Des programmes particuliers visant à l'insertion professionnelle de certaines catégories de jeunes ont été mis en œuvre, notamment en ce qui concerne les jeunes diplômés en sciences et technologies et en marketing. Le programme de primes à l'embauche, opérant depuis 1977, a été modifié en faveur des petites entreprises qui ont répondu plus activement que les grandes à cette mesure.

Luxembourg

Dans le cadre de la loi du budget 1984, des mesures ont été prises afin de renforcer le dispositif existant de promotion de l'emploi des jeunes, notamment en ce qui concerne la possibilité d'accès aux stages d'initiation. La loi prévoit des aides aux employeurs qui permettent, pendant les heures de travail, une initiation pratique facilitant la transition entre l'enseignement et la vie active. La possibilité de stages de préparation en entreprise comprenant des périodes alternées de formation pratique et de formation théorique est également envisagée. La loi budgétaire a aussi instauré, à titre expérimental, une aide du Fonds du chômage à la création d'emplois d'utilité socio-économique, aussi bien qu'une aide à la création d'entreprises par les chômeurs indemnisés.

Pays-Bas

Les mesures visant à réduire le chômage des jeunes ont à nouveau constitué le noyau de la politique de l'emploi. L'effort financier principal a été consacré à des programmes de formation, ainsi qu'à des programmes de placement et de création d'emplois déjà existants. Les interventions ont toutefois été en partie décentralisées, des plans ayant été élaborés au niveau des provinces sur

base des perspectives du marché local du travail et du choix de groupes cibles spécifiques. Un effort particulier a été prévu pour les provinces de l'extrême nord et du sud qui sont particulièrement touchées par le chômage. Il a été décidé de procéder à une amélioration des aides aux jeunes qui créent une entreprise. Il a été aussi envisagé de procéder à une révision du système d'allocations chômage qui, en certains cas, aboutirait à des sensibles réductions des prestations. Dans le secteur de la construction, plusieurs milliers d'emplois additionnels devraient être créés par le biais d'un investissement gouvernemental, de l'épargne réalisée sur les caisses d'allocation de chômage et de l'intervention des municipalités. Suite à un accord entre les partenaires sociaux du secteur des fabrications métalliques, la durée hebdomadaire du travail a été établie à 38 heures.

Royaume-Uni

Dans le cadre du programme de formation des jeunes (Youth Training Scheme), le gouvernement a mis l'accent sur la formation en entreprise par rapport à d'autres types de formation. Le programme d'aide à la création d'entreprises de la part de chômeurs a été aussi renforcé de façon à pouvoir aider 60 000 personnes globalement jusqu'à mars 1986. Un certain nombre de mesures sont aussi en discussion, dont la possibilité d'améliorer la transférabilité des droits à la pension, la révision du rôle des Conseils de salaires (Wage Councils), la possibilité de favoriser la mobilité des travailleurs à travers des interventions sur le marché du logement.

5. Secteur des ménages: revenu et richesse, épargne et consommation

Un changement de tendance se manifeste dans la distribution des revenus des ménages depuis 1982, dans la mesure où les revenus non salariaux croissent plus rapidement que les revenus salariaux. Par ailleurs, les transferts reçus par les ménages devraient augmenter moins que les revenus des facteurs en 1984 et 1985, et ceci, pour la première fois depuis le début des années soixante-dix. Le revenu disponible réel, sévèrement comprimé les années précédentes, s'est rétabli en 1984 et devrait augmenter encore en 1985. La consommation privée a été soutenue au cours des années par une réduction du taux d'épargne, ce qui semble traduire un renouveau de confiance des consommateurs dans les perspectives économiques. Il se peut que l'incidence de la baisse de l'inflation sur la valeur réelle des actifs financiers des ménages ait aussi joué un rôle à cet égard. La distribution des revenus par catégories socio-économiques des ménages révèle que, d'une manière générale, les ménages d'indépendants se classent en tête, tandis que les ménages d'inactifs, sont proches de la moyenne et les ménages d'inactifs en-dessous de celle-ci. Les rares données disponibles sur les bilans des ménages fondent à dire que leurs patrimoines sont à peu de chose près du même ordre de grandeur dans un certain nombre d'États membres au moins. La structure de la consommation des ménages s'est profondément modifiée depuis le début des années soixante-dix.

5.1. Tendances du revenu des ménages

Les variations du revenu et de la consommation des ménages ont été un facteur de première importance au cours de la récession de 1980-1982 et de la reprise subséquente. La réorientation de la politique économique amorcée d'abord dans quelques États membres en 1980 et entreprise ensuite par tous les autres en vue de corriger la tendance des revenus des années soixante-dix, devenue insoutenable, a eu en général un double effet: elle a d'abord presque toujours fait baisser le revenu disponible des ménages et la consommation privée, mais elle a ensuite stimulé les dépenses des ménages. La plupart des conjoncturistes ont sous-estimé cet effet de relance de la consommation privée issu des politiques d'encouragement de l'offre qui se sont accompagnées d'un ralentissement durable de l'inflation.

La consommation privée dans la Communauté a effectivement été plus dynamique en 1983 et 1984 que ne l'avaient prévu les auteurs du dernier bilan annuel. En automne 1983, ils avaient en effet estimé, que la consommation privée à prix constants augmenterait de 0,4% par an en 1983 et 1984, alors qu'en réalité elle devrait avoir progressé de 1,2% par an pour cette période.

Les mesures d'ajustement des dernières années sont reflétées par les taux de progression du revenu global des ménages et par le changement de sa structure. Les résultats obtenus sur ce dernier point doivent être vus à la lumière des évolutions des années soixante-dix.

Un premier aspect à considérer est la répartition du revenu des facteurs en revenus salariaux et revenus non salariaux⁽¹⁾. Au début des années soixante-dix, l'accroissement annuel des revenus salariaux dépassait de 2% celui des autres revenus des facteurs (13,6% contre 11,6%, voir tableau 5.1), comme l'atteste aussi le mouvement des indicateurs, présentés au chapitre 3, qui montrent un glissement de la distribution des revenus en faveur des revenus salariaux pendant cette période. Cette tendance a été le plus marquée pendant la récession de 1974-1975, l'écart entre les taux de croissance annuelle passant à 5 points en faveur des revenus du travail.

⁽¹⁾ L'agrégation des comptes des ménages de chaque État membre pour obtenir le chiffre total pour la Communauté indiqué au tableau 5.1 pose une série de problèmes d'ordre conceptuel et statistique. La définition du secteur des ménages n'est pas la même dans les comptes nationaux. La plupart des pays y incluent les entreprises individuelles, que les transactions effectuées par ces unités se situent du côté de la production ou de la consommation. En revanche, les ménages sont définis d'une manière fonctionnelle en RF d'Allemagne et aux Pays-Bas, mais avec moins de rigueur dans ces deux pays, les transactions liées aux activités entrepreneuriales sont enregistrées dans le secteur des entreprises. Ni l'excédent d'exploitation ni l'investissement ne sont pris en considération dans les comptes allemands des ménages. Le revenu créé par les activités entrepreneuriales ou par des entreprises individuelles est transféré entièrement (Pays-Bas) ou partiellement (RF d'Allemagne) du secteur des entreprises à celui des ménages sous la rubrique « Revenus prélevés par les entrepreneurs des quasi sociétés ». En RF d'Allemagne, les revenus tirés de la location résidentielle sont également traités de cette manière. On a tenté dans le cas de la RF d'Allemagne de recenser les bénéfices non distribués des entreprises individuelles dans le secteur des ménages. En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce chapitre traite du secteur personnel. Parmi les autres problèmes, il convient de noter, pour certains pays, le manque de données pour certaines périodes ou pour certains postes. Dans ces cas, on a eu recours, aux fins de l'agrégation, à des estimations approximatives.

Tableau 5.1

Revenus et dépenses des ménages⁽¹⁾, CE 10⁽²⁾

	1984 mrd ÉCUS	(variations en % par rapport à l'année précédente)							
		1973/70	1975/73	1980/75	1983/80	1982	1983	1984 ⁽³⁾	1985 ⁽⁴⁾
1. Rémunération des salariés	1 526	13,6	17,5	12,6	7,9	8,0	6,5	5,7	5,2
2. Autres revenus nets des facteurs	638	11,6	12,3	13,1	8,6	10,4	5,9	9,0	7,8
3. Total du revenu des facteurs (1 + 2)	2 164	13,0	15,9	12,8	8,1	8,7	6,4	6,7	6,0
4. Transferts courants reçus	613	15,6	23,0	14,3	12,5	12,5	8,6	6,2	4,9
5. Transferts courants versés	523	15,7	20,1	14,1	10,6	10,9	9,3	6,8	5,4
6. Impôts directs	280	14,3	20,7	14,4	10,9	12,0	9,7	7,9	7,0
7. Revenus disponibles (3 + 4 - 5 - 6)	1 974	12,9	16,3	12,7	8,6	9,0	5,8	6,3	5,7
7a. Revenus disponibles en termes réels	—	5,3	2,1	2,8	0,2	0,2	-0,4	1,2	1,4
8. Consommation nationale privée	1 676	12,2	15,7	13,0	9,0	9,3	7,4	6,3	5,5
8a. Consommation nationale en termes réels	—	4,6	1,5	3,1	0,6	0,5	1,1	1,2	1,1
9. Épargne brute en % du revenu disponible	299	16,7	17,5	17,3	15,7	15,9	14,6	14,6	14,7

(1) Y compris les administrations privées.

(2) D'après des estimations pour certains pays - agrégation sur la base des parités de pouvoir d'achat (sauf pour les chiffres en Écus).

(3) Estimations.

(4) Prévisions.

Sources: Eurostat et services de la Commission.

Au cours de la seconde moitié des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, il s'est produit un léger ajustement, les revenus salariaux progressant un peu moins que les revenus non salariaux, mais qui n'a manifestement pas suffi à assurer l'indispensable redressement du profit, très déprimé, du secteur des entreprises. Toutefois, les chiffres laissent entrevoir qu'il se produit depuis 1982 et jusqu'à l'horizon de prévision 1985 un changement de tendance important, dans le sens où les revenus non salariaux augmentent nettement plus vite que les salaires (bien que cette tendance ait été interrompue en 1983). En 1984, les revenus, salariaux devraient avoir augmenté de 5,3%, et les autres revenus de 9%. Le taux de progression des revenus du travail reflète une nouvelle diminution du nombre de salariés (0,2%) et une hausse des revenus salariaux par tête de 6,0%. Ce dernier pourcentage implique que les rémunérations réelles par tête se sont élevées de 0,9%. Il est prévu que la rémunération globale des salariés augmentera de 5,2% en 1985, et les revenus autres que du travail, de 7,8%. Comme, par ailleurs, l'emploi salarié devrait rester stable, la rémunération par tête devrait augmenter moins qu'en 1984 (5,2%), mais l'inflation étant plus faible, la rémunération par tête devrait augmenter en termes réels de 1,0% en 1985.

Les années soixante-dix se sont également caractérisées par une redistribution plus importante des revenus par la voie des paiements de transferts. Les transferts courants reçus par les ménages, qui sont essentiellement des flux de revenus provenant des administrations publiques, ont plus augmenté que le revenu des facteurs pendant les années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, ce qui a renforcé la part du revenu non entrepreneurial dans la répartition des revenus dans l'économie européenne. Ce phénomène traduit à la fois l'extension des systèmes de sécurité sociale et l'aggravation du chômage. Dans ce cas on peut également discerner un renversement de la tendance en 1984 et 1985, puisque, d'après les estimations ou prévisions, les transferts reçus devraient, pour la première fois depuis le début des années soixante-dix, augmenter moins que le revenu des facteurs (6,2% en 1984 et 4,9% en 1985). Les revenus de transferts courants nets du secteur des ménages sont assez modestes dans l'ensemble et la redistribution des revenus s'opère essentiellement entre les ménages mêmes, mais, comme le suggèrent les chiffres, le solde net de ces revenus était en progression entre le milieu des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, du fait que les transferts reçus ont augmenté davantage que les transferts versés. Il semble

que cette tendance se soit inversée depuis 1983, notamment en raison des efforts entrepris par la plupart des États membres pour rééquilibrer le budget de la sécurité sociale.

En revanche, les impôts directs des ménages ont continué à augmenter plus que proportionnellement — tendance qui a probablement aggravé l'inflation et doit donc être considérée comme un élément essentiel du tableau d'ensemble. En fait, les impôts directs se sont élevés plus rapidement que le revenu total des facteurs pendant toutes les périodes ou années du tableau 5.1. L'impression d'un alourdissement de la pression fiscale ne change guère, même si l'on tient compte de ce que les revenus de transfert sont ainsi en partie imposés et qu'ils ont progressé plus vite dans le passé que le revenu des facteurs. Cette tendance s'explique essentiellement par le « dividende fiscal » né de l'inflation. La tendance à l'augmentation de la part fiscale devrait se ralentir à partir de 1984 sous les effets conjugués du fléchissement de l'inflation et du changement de conceptions des gouvernements en matière d'impôts.

Les variations du taux de croissance du revenu nominal disponible observées au cours des périodes au tableau 5.1 traduisent essentiellement les fluctuations de l'inflation. Si l'augmentation nominale est déflatée par la hausse des prix à la consommation privée, les chiffres révèlent effectivement

que le revenu disponible réel des ménages a progressé modestement, sinon diminué, depuis le premier choc pétrolier, ce qui contraste avec la vigoureuse progression du début des années soixante-dix. D'après les estimations, le revenu réel disponible aurait augmenté de 1,2% en 1984, et on annonce pour 1985 un taux de croissance légèrement plus élevé (1,4%) sous le double effet d'un nouveau ralentissement de la progression nominale des revenus (de 6,3% en 1984 à 5,7% l'an prochain) surcompensé par la décélération de 0,9 point des prix à la consommation.

Cette tendance générale des revenus réels dans la Communauté recouvre des évolutions nationales assez divergentes pendant les dernières années. L'effondrement passager des revenus réels dû à la « politique de consolidation » du Royaume-Uni était déjà dépassé en 1983, alors que les effets de politiques similaires mises en œuvre plus tard dans la plupart des autres pays ont à nouveau fait baisser le revenu réel des ménages (tableau 5.2). La tendance à l'accroissement des revenus réels s'est rétablie dans la plupart des pays en 1984, sauf dans ceux où les mesures d'ajustement ont été appliquées plus tard ou ont dû être particulièrement vigoureuses (France, Belgique). Il est prévu qu'en 1985, les revenus disponibles réels devraient augmenter dans tous les États membres sauf en Belgique, ce qui laisse entrevoir qu'une plus grande convergence des politiques économiques conduit avec le temps à plus de convergence des revenus des ménages.

Tableau 5.2

Revenu disponible réel des ménages⁽¹⁾

	<i>(variation en % par rapport à l'année précédente)</i>					
	1981/1973	1981	1982	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾
B	2,3	-0,9	-0,7	1,7	-1,0	-1,0
DK ⁽⁴⁾	(1,1)	0,1	(5,5)	(3,8)	(0,6)	(2,3)
D	2,6	0,2	-2,9	-0,6	1,1	1,6
GR	:	:	0,2	-1,1	1,9	1,0
F	3,0	3,0	3,0	-0,1	-0,6	1,4
IRL	1,7	0,2	-2,8	-1,1	0,5	0,9
I	2,5	1,5	0,0	-2,6	3,7	0,5
L	:	:	4,8	-3,3	0,8	0,9
NL	3,2	0,4	1,6	-1,1	1,9	2,1
UK	1,0	-2,0	0,4	1,9	1,4	2,9
CE	2,3	0,6	0,2	-0,4	1,2	1,4

⁽¹⁾ Revenu disponible nominal brut déflaté par l'indice des prix implicites de la consommation privée.

⁽²⁾ Estimation.

⁽³⁾ Prévisions.

⁽⁴⁾ Secteur privé.

Source : Services de la Commission.

5.2. Épargne des ménages

La sous-estimation de la consommation privée lors de la récente reprise vient essentiellement de ce que les ménages ont dépensé une plus grande partie de leurs revenus que prévu. Le fait que le taux d'épargne a été inférieur au taux prévu entre pour deux tiers dans la sous-estimation de la consommation privée réelle et représente 0,4% du PIB réel pour 1983 et 1984 pris ensemble. Le taux d'épargne dans la Communauté est tombé de 16 ½% en 1981 à 14 ½% en 1984 (tableau 5.1). Il devrait légèrement remonter en 1985 (à 14,7%)⁽¹⁾. Les dépenses des ménages représentent environ 60% du PIB de la Communauté, et une baisse de 1 point de pourcentage du taux d'épargne aurait un impact direct et mécanique sur la demande totale d'environ 0,5% (la structure importations/consommation étant supposée constante).

L'épargne des ménages représentait 62 à 63% de l'épargne brute totale de la Communauté en 1981/1982 (tableau 5.3). Ce chiffre pourrait être tombé à 56% en 1984 et il est prévu qu'il baisse encore pour ne plus atteindre que 54% en 1985. En revanche, le taux d'épargne brut des entreprises est passé de 42% en 1981 à 50% (estimation) en 1984 et la désépargne des administrations publiques devrait avoir légèrement diminué en 1984 et devrait baisser sensiblement en 1985. Ces pourcentages attestent des efforts faits ces dernières années

⁽¹⁾ Pour l'ensemble de la Communauté, le taux d'épargne s'échelonne entre 14 ½% et 18% entre le début des années soixante-dix et le milieu des années quatre-vingt. Eu égard aux différences institutionnelles et au manque d'homogénéité du secteur des ménages, les taux moyens indiqués dans le tableau pour la Communauté ne sauraient être un point de repère pour juger du comportement de l'épargne dans les États membres. Ils permettent néanmoins une comparaison dans le temps.

pour réajuster les économies de la Communauté en réorientant au profit des activités productives une partie des ressources financières affectées à la consommation privée et publique.

Il est intéressant de rappeler le contexte économique dans lequel s'est produite cette baisse du taux d'épargne des ménages dans la Communauté. La période 1981-1984 correspond à la fin de la récession et à la reprise hésitante des deux dernières années. Le taux de chômage a progressé constamment. L'inflation a fortement diminué, si bien que le taux d'augmentation des prix à la consommation dans la Communauté est tombé de 11,1% en 1980 à 5,1% en 1984. Il n'est pas exclu que les ménages aient perçu cette évolution comme une réduction durable de l'inflation, d'autant plus que l'évolution de l'offre à moyen terme a pris plus de poids dans la politique économique. Les taux d'intérêt se sont maintenus à un niveau élevé. La distribution des revenus s'est modifiée en faveur des revenus autres que ceux du travail, ce qui a corrigé pour une part le glissement nocif vers les salaires. Chacune de ces tendances peut avoir joué dans le comportement des consommateurs au cours des dernières années, encore qu'il soit difficile de déterminer l'importance de chacune, surtout lorsqu'elles sont liées entre elles. Le graphique 5.1, qui retrace le mouvement des taux d'épargne de la Communauté au cours des 15 dernières années, montre combien il est difficile d'en attribuer la tendance à tel ou tel facteur. Pendant certaines périodes, surtout en 1974-1975, le taux a évolué parallèlement à celui de l'inflation; cependant, en 1980-1982, le degré de corrélation est nettement moins évident.

Étant donné le poids de la consommation privée dans la demande totale et les fluctuations constatées du taux d'épargne, il importe néanmoins d'examiner plus en détail les

Tableau 5.3

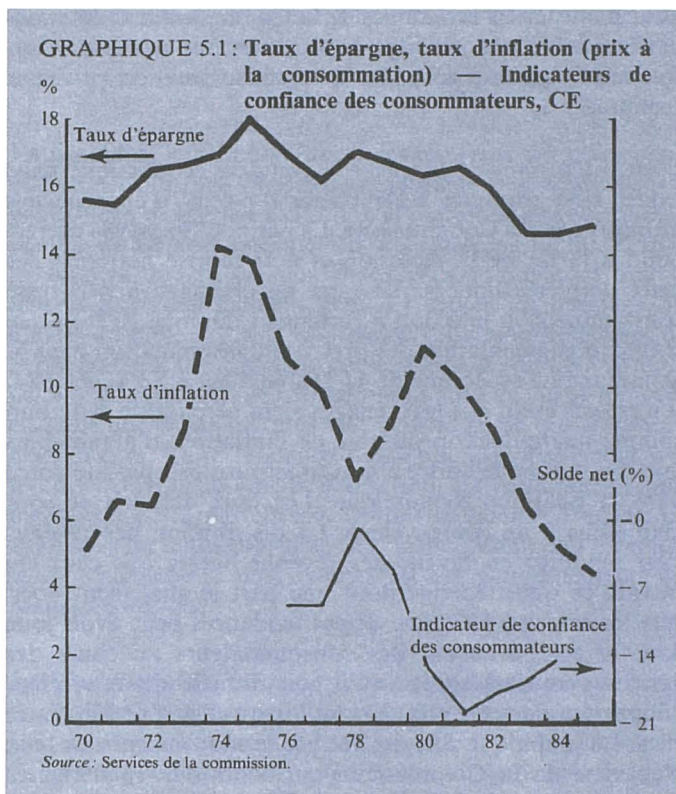
Ventilation sectorielle de l'épargne brute de l'économie, CE 10

	<i>(en % du total)</i>							
	1970	1975	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
Ménages	43,1	63,8	55,6	61,8	63,8	57,9	56,3	53,8
Entreprises	36,8	36,7	40,8	41,7	44,1	49,9	50,4	49,3
Administrations publiques	20,1	- 0,5	4,6	- 3,5	- 7,9	- 7,8	- 6,7	- 3,1
Épargne nationale brute	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
p.m. épargne nationale brute en % du revenu disponible brut	25,4	21,0	21,1	19,7	19,3	19,3	19,8	20,7

⁽¹⁾ Estimation.

⁽²⁾ Prévisions.

Source: Eurostat et services de la Commission.



facteurs qui déterminent les décisions de dépense des ménages. Comme certains des facteurs exploratifs de la chute du taux d'épargne dans la Communauté tiennent à des particularités nationales le taux moyen calculé pour l'ensemble des États membres ne saurait en rendre parfaitement compte. Le cas allemand peut être considéré comme un exemple de ces influences institutionnelles. En effet, les contrats passés plusieurs années auparavant dans le cadre de programmes publics d'incitation à l'épargne sont venus à échéance en 1983, libérant une somme d'épargne très considérable dont une partie a été affectée aux achats de biens de consommation durable. D'autres pays offrent aussi des exemples d'influences particulières de cet ordre. La diminution du taux d'épargne depuis 1981 est d'ailleurs plus ou moins forte selon les pays. Elle a été extrêmement marquée au Royaume-Uni, où la désinflation a été menée avec beaucoup de succès (de 15,2% en 1981 à 10,6% en 1984); elle a été considérable en RF d'Allemagne et en France, mais beaucoup moins nette en Italie et dans la plupart des petits États membres.

D'autre part, le comportement des consommateurs des États membres est suffisamment uniforme pour qu'il soit possible d'identifier les grands déterminants de la consommation. Le revenu disponible courant est évidemment le facteur

principal, mais cette variable ne saurait expliquer à elle seule l'évolution de la consommation. L'analyse économétrique montre que l'inclusion d'autres variables dans la fonction de consommation permet de mieux comprendre les comportements de consommation. L'une de ces variables est la richesse, dont de nombreuses études ont montré le rôle qu'elle joue, avec le revenu, dans les dépenses des ménages. Une plus-value réelle des avoirs des ménages devrait donc stimuler la consommation, et inversement. On pense, en effet, que les consommateurs utilisent leurs avoirs de la même manière que leurs revenus, pour étaler leurs dépenses de consommation sur tout le cycle de vie. On examinera plus loin certains aspects de la richesse en relation avec le taux d'épargne.

L'analyse économique a démontré que c'est le concept de revenu permanent, et non celui de revenu courant, qui doit être retenu pour étudier le comportement des consommateurs, afin d'expliquer le recul du ratio d'épargne dans cette perspective; il y a lieu de supposer que le revenu permanent tel qu'il est perçu par les consommateurs a été plus élevé que le revenu courant pendant les deux dernières années. Il est vraisemblable qu'il en a bien été ainsi. La réorientation de la politique économique vers la désinflation et la consolidation des finances publiques, le solde extérieur et les coûts salariaux a certainement contribué à réduire le revenu réel au cours des dernières années dans la Communauté. Les consommateurs peuvent avoir vu dans cette politique un ajustement nécessaire, propre à garantir une croissance et des revenus plus élevés pour l'avenir avec un risque moindre pour l'emploi à moyen terme (bien que le chômage soit encore légèrement monté pendant ce processus). Cette observation concorde avec la tendance de l'indicateur de la confiance des consommateurs de la Communauté, qui est calculé périodiquement par les services de la Commission, et qui dénote une amélioration — assez irrégulière, il est vrai — depuis la fin de 1981, en même temps qu'une diminution du taux d'épargne.

Le recul de l'inflation est un facteur qui semble avoir sensiblement stimulé la consommation ces dernières années. L'analyse des incidences de l'inflation sur la consommation, distingue ordinairement deux effets en sens contraire. D'abord, lorsque la hausse des prix s'accélère et que les anticipations inflationnistes s'accroissent, les consommateurs décident des achats anticipatifs de biens pour se soustraire à l'enchérissement des prix. Cet effet joue surtout pour les biens de consommation durables. Ensuite, lorsque l'inflation se ralentit, le mouvement devrait normalement s'inverser. Bien que la lenteur de réaction de la demande de certains biens de consommation des consommateurs dans la stabilité des prix, cet effet ne semble pas avoir eu un rôle significatif dans la Communauté considérée dans son ensemble.

Tableau 5.4

Taux d'épargne des ménages des quatre grands États membres

	<i>(épargne en % des revenus disponibles)</i>				
	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽²⁾
D	13,6	12,9	11,4	11,3	11,5
F	15,7	15,8	15,2	13,9	14,3
I	25,2	25,2	23,7	25,1	24,4
UK	15,2	12,9	10,9	10,6	11,4
CE	16,5	15,9	14,6	14,6	14,7

⁽¹⁾ Estimation.⁽²⁾ Prévisions.

Source : Eurostat et services de la Commission.

D'autre part, il n'est toutefois pas exclu que le changement des anticipations inflationnistes ait eu depuis 1981 certains effets d'encaisse réelle. En effet, l'inflation érode en s'accélégrant la valeur réelle de la richesse. Pour préserver la valeur de leur patrimoine, les ménages doivent donc affecter une plus grande part de leurs revenus à l'épargne. Au moment où l'inflation retombe et où l'épargne poursuit sa lancée, la valeur réelle des avoirs tend à dépasser le niveau recherché, et les ménages peuvent alors avoir été moins enclins à l'épargne.

A propos du rôle de la richesse dans la relation entre inflation et épargne, on peut considérer que le taux d'épargne mesuré par la méthode traditionnelle risque de donner une impression erronée inflationniste. Ainsi, un taux d'épargne ajusté, calculé sur la base du revenu et de l'épargne corrigés de la dépréciation, peut être utile sur le plan de l'analyse.

D'une manière générale, les moins-values ou plus-values d'actifs ne sont pas comptées dans le revenu tel qu'il est défini dans les comptes de la nation. L'inflation est l'un des facteurs qui influe sur la valeur réelle des actifs. Ses effets se diffusent par de nombreux canaux. Il convient toutefois de distinguer entre les actifs physiques et les actifs financiers. Ces derniers comprennent l'ensemble des actifs dont la valeur actuelle ou les revenus escomptés sont exprimés en unités monétaires, notamment en monnaie.

Les actifs physiques tels que la terre, le logement ou l'or, sont considérés comme un rempart contre l'inflation, qui provoque l'érosion des actifs financiers. Le prix de ces actifs physiques est généralement monté plus rapidement que l'indice de prix des biens de consommation pendant les années soixante-dix. Les propriétaires d'actifs physiques ont donc bénéficié d'une plus-value réelle en capital induite par l'inflation. Ainsi, pour donner une idée des ordres de grandeur, le prix des terrains à bâtir a augmenté de presque 50% par

rapport au déflateur de la consommation privée au cours de la période 1970-1980 en RF d'Allemagne.

Les actifs financiers, en revanche, subissent pleinement les effets de l'inflation: la baisse de leur valeur réelle entre deux moments donnés dans le temps correspond au taux d'inflation de cette même période. Cette baisse représentera ou non une moins-value réelle pour le secteur des ménages (et donc une plus-value réelle pour le secteur débiteur) et affectera ou non la distribution des revenus selon que les intérêts nominaux servis aux ménages comprendront ou non une «prime d'inflation» suffisante pour compenser ces moins-values. En phase d'inflation, les taux d'intérêt nominaux tendent à monter pour dédommager les créanciers des moins-values réelles de leurs actifs.

Les intérêts effectifs enregistrés dans les comptes nationaux comprennent une telle prime, mais les comptes ne comprennent pas la moins-value correspondante en capital. La distorsion qui en résulte tend à augmenter ou à diminuer avec l'inflation. Cette mesure traditionnelle du revenu et de l'épargne peut être corrigée à l'aide de bilans des ménages, tels que ceux annexés au présent chapitre.

Les statistiques des actifs physiques des ménages dans la Communauté sont trop élémentaires pour être incorporées dans une analyse du comportement de consommation. En outre, des facteurs autres que l'inflation ont contribué à la montée des prix relatifs de la terre et des logements, ce qui complique la détermination de la plus-value à prendre en considération pour une correction éventuelle des distorsions induites par l'inflation. Enfin, il apparaît plus urgent d'ajuster les plus-values ou moins-values des actifs financiers que celles des actifs physiques parce qu'il est plus évident dans le premier cas que les flux de revenus mesurés (paiements d'intérêts nominaux) comportent un élément étranger qu'il

serait utile d'éliminer. C'est pourquoi l'ajustement des taux d'épargne sera limité aux effets de la dépréciation des actifs financiers des ménages.

Les actifs financiers des ménages de cinq États membres de la CE ont subi la dépréciation suivante induite par l'inflation (moyennes annuelles, en pour cent du PIB)⁽¹⁾:

Belgique (1971-1979)	RF d'Allemagne (1971-1980)	France (1971-1980)	Italie (1971-1980)	Royaume-Uni (1971-1980)
6,0	3,8	4,3	11,4	7,0

Les chiffres montrent que l'ajustement en baisse de la mesure traditionnelle du revenu des ménages va jusqu'à 11,4% du PIB pour l'Italie, ce qui fait apparaître dans toute son ampleur l'inflation qu'a subie ce pays au cours de la période considérée (14,6% en moyenne). Même dans un pays à faible inflation, tel que la RF d'Allemagne, la dépréciation moyenne des actifs monétaires nets a atteint 3,8% au cours des années soixante-dix, ce qui s'explique en partie par la part assez grande des actifs financiers détenus par les ménages allemands. Il est bien possible que, dans une économie à inflation modérée, l'ajustement se trouverait toutefois réduit, sinon annulé, du fait que les moins-values monétaires induites par l'inflation seraient neutralisées par les plus-values correspondantes des avoirs fonciers.

L'épargne étant traditionnellement définie comme un revenu non dépensé, l'ajustement des revenus vaut également pour l'épargne. Par conséquent, la moins-value des actifs des ménages exprimés par les pourcentages indiqués plus haut a été déduite aussi bien de l'épargne que des revenus disponibles des ménages pour obtenir un taux d'épargne ajusté de la dépréciation des actifs financiers nets dus à l'inflation. Le graphique 5.2 permet de comparer, pour l'ensemble des cinq pays pour lesquels on dispose de bilans sectoriels (Belgique, RF d'Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) le taux d'épargne calculé selon la méthode traditionnelle et le taux d'épargne ajusté pour les années soixante-dix. Bien entendu, le taux ajusté est inférieur au taux traditionnel pour chacune des années considérées; l'écart s'échelonne entre 5 et 13 points. L'ajustement révèle que le taux d'épargne a été exceptionnellement bas en 1974, au moment où l'inflation a entraîné une grave érosion des actifs des ménages. En revanche, le ralentissement de l'inflation de 1974 à 1978 a fait se rapprocher les deux taux, mais l'écart s'est à nouveau creusé avec l'accélération de l'inflation après 1978, qui se traduit par un mouvement de baisse accusé du taux ajusté.

⁽¹⁾ Les chiffres ont été obtenus en multipliant le taux d'inflation (prix à la consommation) en cours d'année par le montant moyen des actifs monétaires nets du secteur des ménages pour l'année considérée.

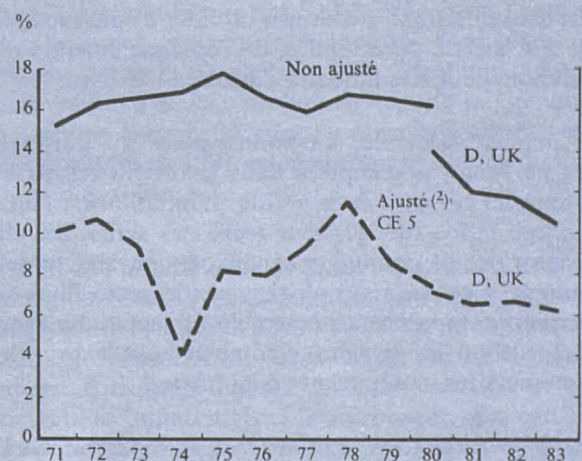
Faute de bilans complets, la période récente de fléchissement de l'inflation n'a pas pu être couverte pour les cinq pays, mais la courbe a été prolongée jusqu'à 1983 pour les deux seuls pays qui ont calculé des statistiques récentes, à savoir le Royaume-Uni et la RF d'Allemagne, afin de donner une idée de l'ampleur de l'ajustement.

La comparaison des taux d'épargne révèle que le recul du taux d'épargne est beaucoup moins net après ajustement, et qu'en fait, le taux moyen d'épargne des deux pays considérés, qui est tombé de 14,3% à 11,2% de 1980 à 1983 selon la mesure conventionnelle, reste pratiquement constant après ajustement.

L'inflation étant retombée, les ménages de ces pays ont dû affecter une plus petite part de leurs revenus courants à la reconstitution de la valeur réelle de leurs avoirs financiers. La part de revenus disponibles pour la consommation, c'est-à-dire l'épargne «véritable», a augmenté, si bien que la reprise de la consommation privée a été plus forte que le résultat médiocre de la mesure traditionnelle du revenu ne le suggère.

On peut donc s'attendre que la baisse du taux d'épargne des ménages reflétée dans les statistiques soit durable, à condition que l'inflation ne reprenne pas.

GRAPHIQUE 5.2: Taux d'épargne des ménages, CE 5⁽¹⁾



⁽¹⁾ De 1971 à 1980: CE 5 (B, D, F, I, UK); à partir de 1980: D, UK.

⁽²⁾ Épargne brute des ménages moins la dépréciation de la valeur réelle des actifs monétaires induite par l'inflation, ceci en pourcentage du revenu disponible ajusté. La dépréciation induite par l'inflation a été obtenue en multipliant le taux d'inflation (prix à la consommation) en cours d'année par le montant moyen des actifs monétaires nets du secteur des ménages pour l'année considérée.

Source: Services de la Commission.

Niveaux de revenus de différentes catégories de ménages

La partie principale du présent chapitre traite le secteur des ménages comme un bloc homogène d'unités économiques. Cependant, on sait que les unités de ce secteur diffèrent considérablement par leur caractère socio-économique et, en particulier, par le niveau de leurs revenus, qui est l'aspect qui nous préoccupe. La distribution des revenus des ménages sur les catégories de revenu, qui vient d'être analysée dans la partie précédente, peut donner une idée de la distribution des revenus entre les ménages. Ainsi, un accroissement des revenus autres que ceux du travail peut s'accompagner d'un glissement de la distribution des revenus personnels en faveur des ménages les plus nantis, ou bien une progression relativement forte des revenus de transfert peut être indicative d'une tendance à une plus grande égalité dans la distribution des revenus entre les ménages. Des conclusions de cet ordre ne permettent toutefois pas de se faire une idée exacte de l'état relatif des revenus des diverses catégories de ménages.

Une comparaison internationale des revenus des ménages par catégories est encore plus difficile à réaliser que pour l'ensemble du secteur des ménages, en raison des particularités institutionnelles nationales. Il n'existe pas de données harmonisées pour la Communauté. Le tableau contient pour les quatre grands États membres, des chiffres relatifs à la distribution des revenus disponibles sur plusieurs catégories de ménages. Le tableau 1

ne convient pas à une comparaison internationale des degrés d'inégalité du fait qu'il se fonde sur des études nationales qui diffèrent par la méthodologie, les définitions et les périodes de référence. Il présente, pour les trois pays étudiés, la distribution des revenus sur les groupes socio-économiques; faute de données de ce type, il montre toutefois pour le Royaume-Uni la distribution entre les différents niveaux de revenus; il va de soi que la dispersion des revenus est plus grande sous cette optique que lorsque les ménages sont regroupés selon des caractères socio-économiques.

Les ménages des trois premiers pays sont classés d'après la source principale de revenus. Il convient de noter que, même au niveau de désagrégation du secteur réalisé ici, les catégories comprennent encore des ménages de très différents niveaux de revenus.

Le tableau confirme d'une manière générale ce qu'il était permis d'attendre en ce qui concerne la hiérarchie des niveaux de revenus pour les différentes catégories socio-économiques: les ménages non agricoles dont la source de revenus principale provient d'une activité indépendante sont, avec les ménages des cadres supérieurs, ceux qui bénéficient des revenus les plus élevés. Leurs revenus sont en effet 3,5 fois plus élevés que ceux du ménage moyen pour la RF d'Allemagne, deux fois plus élevés

Tableau 1

Revenus disponibles de certaines catégories de ménages privés en RF d'Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni

(ensemble des ménages = 100)

		Ménages agricoles	Ménages d'indépendants	Ménages de salariés		Ménages de non actifs	Ensemble des ménages
				Cadres	Autres		
D ⁽¹⁾	par ménage	121 ⁽²⁾	271 (16,1)		108 (54,0)	67 (27,8)	39 355 DM = 100
(1982)	par membre du ménage	68 ⁽²⁾	214		93	96	16 044 DM = 100
F	par ménage	111 (6,4)	199 (7,6)	188 (5,6)	94 (49,0)	68 (31,5)	61 891 FF = 100
(1975)	par membre du ménage	84	174	166	83	103	21 490 FF = 100
I	par ménage	80 (7,5)	146 (15,0)	185 (2,4)	103 (46,2)	70 (28,9)	12 856 000 LIT = 100
(1980)	par membre du ménage	:	:	:	:	:	
Revenus de cinq catégories d'unités fiscales de même dimension ⁽³⁾ dans l'ordre ascendant des niveaux de revenus (catégorie 1: revenus inférieurs)							
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	
UK	par unité fiscale	33 (20,0)	57 (20,0)	88 (20,0)	125 (20,0)	187 (20,0)	UKL 3 419 × 100
(1978/79)							

(1) Y compris les bénéfices non distribués des entreprises individuelles.

(2) A l'exclusion des ménages de salariés.

(3) La définition de l'unité fiscale diffère légèrement de celle du ménage. Pour 1978/1979, on dénombrait 29 millions d'unités fiscales.

Note: Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids de la catégorie de ménages par rapport à l'ensemble des ménages.

Source: RF d'Allemagne: Einkommensverteilung nach Haushaltgruppen dans: *Wirtschaft und Statistik*, n° 7/1984; France: Les ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle en 1975 dans: *Les collections de l'Insee*, janvier 1981; Italie: I Bilanci delle famiglie italiane nell'anno 1980 dans *Bolletino Banca d'Italia*, 1981; Royaume-Uni: chiffres dérivés des données de *Financial Statistics*, février 1984.

en France, et 1,5 fois plus élevés en Italie. Le classement des pays reflète vraisemblablement l'importance relative des petites entreprises familiales. Le revenu moyen le plus faible est celui des ménages ne retirant aucun revenu de services productifs, c'est-à-dire essentiellement les ménages des retraités. Les ménages dont la principale source de revenus est représentée par le travail salarié, autre que ceux des cadres supérieurs, se groupent autour de la moyenne pour les trois pays (l'indice est de 108 pour la RF d'Allemagne (toutefois à l'inclusion des cadres supérieurs), 94 pour la France et 103 pour l'Italie). L'indice monte à 104 pour la France et 107 pour l'Italie s'il est tenu compte des ménages des cadres supérieurs, comme dans le cas de la RF d'Allemagne.

Les ménages du secteur agricole bénéficient de revenus supérieurs à la moyenne en RF d'Allemagne et en France, mais ne

touchent que 80% du revenu moyen des ménages en Italie pour l'année considérée.

Le tableau change radicalement lorsque c'est le revenu moyen des membres du ménage qui est pris comme point de référence plutôt que celui du ménage proprement dit. Les ménages du secteur agricole étant relativement nombreux, leur position relative recule sensiblement lorsque le revenu est considéré dans cette optique. En revanche, la position des membres de ménages moyens de non actifs s'améliore et approche le niveau de revenu moyen (RF d'Allemagne) ou le dépasse (France).

Il existe pour la RF d'Allemagne et l'Italie des données sur les taux d'épargne de différentes catégories de ménages. Les chiffres du tableau 2 confirment que, comme il fallait s'attendre, le taux d'épargne des ménages est en général d'autant plus élevé que les revenus du ménage sont eux aussi plus élevés.

Tableau 2

Taux d'épargne de certaines catégories de ménages en RF d'Allemagne et en Italie

	Ménages d'indépendants	Ménages de salariés	Ménages de non actifs
RF d'Allemagne (1978)	24,9 ⁽¹⁾	9,8	8,4
Italie (1980)	22,9	11,8	9,9

(¹) Les bénéfices non distribués des entreprises individuelles sont comptés dans les revenus disponibles des ménages.

Sources : Voir tableau 1.

Bilan des ménages

Il n'existe que très peu de données sur les bilans des ménages dans la Communauté, et encore moins sur leurs avoirs non financiers. Le tableau 1 contient des bilans d'actifs physiques et financiers pour la RF d'Allemagne, la France et le Royaume-Uni et des bilans d'actifs financiers pour l'Italie, qui ont été établis sur la base des concepts et définitions nationaux. Les difficultés statistiques de la mesure des avoirs physiques, qui sont déjà considérables dans les études nationales, sont encore amplifiées par la comparaison internationale. Ainsi, les chiffres présentés pour la RF d'Allemagne sont empruntés à une étude ad hoc faite pour une seule année (1980), tandis que des séries chronologiques pluriannuelles sont calculées par les instituts nationaux pour la France et le Royaume-Uni.

Plusieurs facteurs compliquent en effet les comparaisons internationales. Ainsi, les bilans allemands ne comprennent pas les actifs physiques autres que les logements et la terre, et en outre, le poste « terre » exclut les terres agricoles; les bilans britanniques sont les seuls à incorporer les biens de consommation durables. Ces questions mises à part, la comparaison des bilans souffre aussi de ce que les entreprises individuelles sont exclues du secteur des ménages dans les comptes allemands. Aucun pays n'a tenté d'intégrer les droits à prestations sociales ou à pension

dans les actifs des ménages. Ce problème se pose d'une manière générale lorsqu'il s'agit d'étudier l'influence de la richesse des ménages sur leurs dépenses en longue période. En effet, avec le développement des systèmes de sécurité sociale, les ménages pourraient ressentir de façon moins pressante le besoin de se prémunir contre l'interruption du flux de leurs revenus par la constitution d'un patrimoine, mais l'évaluation des droits sociaux pose des problèmes conceptuels et statistiques considérables et est habituellement laissée de côté.

Malgré cela, les chiffres peuvent donner une idée des ordres de grandeur de la richesse des ménages dans les trois pays du fait que les principaux postes du tableau 1 sont, pour les trois, les logements et la terre. Même si les chiffres se rapportent à des périodes différentes, la valeur de l'ensemble des actifs physiques des ménages est probablement du même ordre de grandeur pour les trois pays (entre 900 milliards d'Écus pour la France (1979) et 990 milliards d'Écus pour la RF d'Allemagne (1980).

Par ailleurs, la part des actifs financiers nets dans le patrimoine total des ménages est de 23% en France (264 milliards d'Écus), de 27% (372 milliards d'Écus) en RF d'Allemagne et de 34% (475 milliards d'Écus) au Royaume-Uni pour les années corres-

Tableau 1

Bilan des ménages privés

	(en milliards d'Écus)			
	D 1980	F 1979	I 1981	UK 1982
1. Actifs physiques				
a. Logements	660	614	:	617
b. Terre	347	148	:	41
c. Autres	:	134	:	253
d. Total des actifs physiques (a + b + c)	(987)	895	:	913
2. Actifs financiers				
a. Actions	25	73	27	80
p.m. en % des actifs fin. bruts	4	18	9	12
b. Obligations ⁽¹⁾	70	34	20	41
p.m. en % des actifs fin. bruts	14	8	7	6
c. Espèces, dépôts, autres	492	302	242	573
d. Total des actifs financiers (a + b + c)	587	409	289	694
3. Engagements	215	145	21	219
p.m. en % des actifs	37	36	7	32
4. Actifs financiers nets (2-3)	372	264	267	475
p.m. en % de la richesse nette	27	23	:	34
5. Richesse nette (1d + 4)	1 359	1 160	:	1 396
p.m. en % du revenu disponible	325	376	:	413

(¹) Valeur du marché.

Sources : Italie: Services de la Commission; RF d'Allemagne: H. Lützel, « Inflationrechnung und Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen » dans: *Jahrbücher für Statistik und Landeskunde*, 1984 (à paraître); France: « Dix ans de comptes de patrimoine 1970-1979 » dans *Les collections de l'INSEE*, mars 1984; Royaume-Uni: *Financial Statistics*, février 1984.

pondantes du tableau. A propos de la structure des actifs financiers des ménages, on notera que les actions en représentent une fraction relativement modeste en RF d'Allemagne: 4% seulement des actifs bruts en 1980 (25 milliards d'Écus), alors qu'en France, cette proportion est de 18% (73 milliards d'Écus). Les obligations, en revanche, en représentent la plus grande part en RF d'Allemagne (14%, soit 70 milliards d'Écus), et la plus petite au Royaume-Uni (6%, soit 41 milliards d'Écus).

Bien que dans l'ensemble, le secteur des ménages soit un créancier net important, ses engagements vis-à-vis d'autres secteurs (essentiellement des établissements financiers) sont très substantiels, ce qui risque d'avoir une influence appréciable sur le comportement des ménages. En RF d'Allemagne, en France et au Royaume-Uni, la dette des ménages est pratiquement de la même ampleur par rapport à leurs avoirs bruts, dont elle représente environ un tiers. (Le chiffre italien est exclu de la comparaison parce qu'il ne comprend pas les crédits hypothécaires.)

Les avoirs nets des ménages tels qu'ils sont mesurés dans ces études nationales représentaient, pour les années d'observation correspondantes par pays, 325% du revenu disponible net en RF d'Allemagne, 376% en France et 413% au Royaume-Uni.

La tendance des avoirs nets réels du secteur des ménages est à la progression. En effet, les actifs nets des ménages, corrigés de l'inflation par les prix à la consommation, ont augmenté annuellement de 3,7% de 1970 à 1979 en France, et de 1,6 entre 1975 et 1982 au Royaume-Uni. Ces chiffres recouvrent toutefois de fortes fluctuations occasionnelles: ainsi, les avoirs réels nets des ménages britanniques ont baissé de 4,5% en 1981 et sont montés de 3% en 1982 (et ont probablement augmenté considérablement les années suivantes). Ces fluctuations auront sans doute eu des effets sur les dépenses des ménages.

La comparaison est plus aisée à faire dans le temps pour la richesse des ménages exprimée par les actifs monétaires. Le tableau 2 montre que cette catégorie ne s'est pas développée également dans tous les pays pendant la dernière dizaine d'années. Les deux cas extrêmes sont la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni: dans le premier pays, la part des actifs financiers nets dans le revenu disponible a augmenté régulièrement au cours des 15 dernières années, passant d'environ 80% en 1965 à 150% en 1983, tandis que dans le second, ils sont tombés d'environ 120% en 1965 à 70% en 1982. En d'autres termes, les avoirs financiers du ménage britannique moyen des dernières années représentaient environ 10 mois de dépenses de consommation, alors que ceux du ménage allemand moyen en représentaient environ 20. Pour les autres pays, on ne relève pas de tendance aussi claire en hausse ou en baisse.

Tableau 2**Actifs monétaires nets des ménages privés***(en % du revenu disponible, moyenne annuelle)*

	1965	1970	1975	1980	1981	1982	1983
B	113	113	108	117	116	:	:
D	81	101	119	134	138	145	148
F	:	87 ⁽¹⁾	76	84			
I ⁽²⁾	101	109	97	103	104	:	:
UK ⁽³⁾	118 ⁽⁴⁾	107	76	64	63	71	:

⁽¹⁾ 1971.⁽²⁾ Y compris les actions.⁽³⁾ Secteur personnel.⁽⁴⁾ 1966.

Source: Services de la Commission.

Structure des dépenses des ménages

Les dépenses des ménages sont fonction du niveau des revenus, des prix relatifs et du changement des préférences de consommation. La progression en termes réels des catégories des dépenses présentées au tableau 1 a été influencée par ces trois facteurs à la fois. Le revenu réel des ménages s'est élevé de près de 40% dans la Communauté de 1970 à 1984, les prix relatifs — notamment ceux de l'énergie — ont varié sensiblement, et toute une gamme de nouveaux produits ont fait leur apparition sur le marché. Il est toutefois certain que ces facteurs ont eu un poids différent selon les catégories.

Il semble, plus précisément, que l'effet de revenu ait surtout joué au détriment des biens de première nécessité tels que les produits alimentaires et les vêtements pour lesquels l'élasticité-revenu de la demande est inférieure à l'unité. C'est ce que confirment les

chiffres, qui suggèrent que la demande de ces deux catégories de produits a augmenté beaucoup moins que la consommation totale au cours de la période 1970-1982 (1,5% par an contre 2,7%). Cependant, les données ne révèlent pas d'élasticité-revenu particulièrement élevée de la demande de services. Les économies réalisées sur la consommation de combustibles et d'énergie pendant la période du premier choc pétrolier et après le deuxième se traduisent par les taux de croissance négatifs de l'une et l'autre période. La demande réelle de services de logement et de biens de consommation durables a augmenté le plus rapidement au cours de la période d'observation (3,2% et 3,5%). Dans le cas des loyers, les chiffres laissent entrevoir que les logements ont pris les caractéristiques d'un bien de «haut de gamme», contrairement à ce qui était le cas auparavant, la demande de logements montant plus rapidement que le revenu réel.

Tableau 1**Consommation à prix constants des ménages par grands postes, CE⁽¹⁾***(taux de variation annuel moyen)*

	1982/1970	1973/1970	1975/1973	1980/1975	1981	1982
Produits alimentaires, boissons et tabac	1,5	2,4	1,0	1,8	0,6	-1,2
Vêtements et chaussures	1,5	2,9	0,7	1,6	0,2	-0,4
Montant brut des loyers et redevances d'eau	3,2	4,3	3,3	3,2	2,1	0,9
Combustibles et énergie	2,1	4,3	-0,9	2,7	-0,2	-1,9
Biens de consommation durables	3,5	8,1	-0,2	3,6	-0,1	0,3
Services	2,7	4,5	2,1	3,0	-0,3	-0,2
Consommation totale	0,7	4,7	1,8	2,9	0,6	-0,2

⁽¹⁾ 1970-1981: à l'exclusion de l'Italie et de la Grèce; 1982: uniquement Belgique, Danemark, RF d'Allemagne et Royaume-Uni.

Source: Eurostat et services de la Commission.

L'évolution de la demande de biens de consommation durables au cours des différentes périodes étudiées mérite une attention particulière. En effet, plus que pour d'autres catégories, la décision d'acquiescer de tels biens est déterminée par une certaine idée de l'avenir, notamment les anticipations de prix et la confiance du consommateur dans la stabilité de l'emploi. De plus, les fluctuations provoquées par les besoins de remplacement ont été observées dans le passé pour plusieurs catégories de biens durables. Les chiffres traduisent ces réflexions. Au cours de la période de forte expansion antérieure à 1973, qui s'est caractérisée par la montée de l'inflation et un faible taux de chômage, les achats de biens de consommation durables se sont développés plus vigoureusement que la consommation totale (8,1%). Parallèlement, la demande de ces biens s'est effondrée lors de la récession de 1974/1975 (-0,2%). Pendant l'année de récession 1981, les achats ont de nouveau marqué un vif recul — 0,3%. Toutefois, en 1982 et, d'après les chiffres, en 1983 et au début de 1984, les achats de biens de consommation durables ont en général contribué à soutenir la consommation privée dans la Communauté dans son ensemble, ce qui concorde avec

la tendance à une confiance grandissante des consommateurs apparue depuis 1982.

Avec les variations de prix, les tendances en volume ont largement modifié la structure des dépenses des ménages dans la Communauté. La part des produits alimentaires est tombée de 30,6% en 1970 à 25,2 en 1982 et celle des vêtements et chaussures de 10,0% à 8,1% (tableau 2).

Sous l'effet des hausses de prix, la part des services est passée de 19,3% à 20,7% et, pour les mêmes raisons, le poids relatif des combustibles et de l'énergie dans le budget des ménages a augmenté malgré le fléchissement de la consommation en termes réels, passant de 4,0% à 5,5%. En revanche, le léger accroissement de la part des biens de consommation durables en 1982 dans ce budget (13,5%) tient exclusivement à des effets quantitatifs, les prix des biens de consommation durables montant moins rapidement que la moyenne.

Tableau 2

Structure de la consommation des ménages privés⁽¹⁾ CE

	<i>(en % du total)</i>							
	Produits alimentaires, boissons et tabac	Vêtements et chaussures	Montant brut des loyers et redevances d'eau	Combustibles et énergie	Biens de consommation durables	Services	Divers	Total
1970	30,6	10,0	11,9	4,0	12,9	19,3	11,3	100
1982	25,2	8,1	13,7	5,5	13,5	20,7	13,3	100

(¹) A l'exclusion des soins médicaux et des dépenses de santé.

Sources : Eurostat et services de la Commission.

6. Politique budgétaire

En moyenne de la Communauté, le déficit budgétaire exprimé en proportion du PIB s'est légèrement réduit en 1984; ce mouvement devrait se généraliser et se renforcer en 1985. Ce résultat est plus le fruit d'une réorientation progressive des politiques budgétaires dans le sens d'une limitation de l'évolution des prélèvements obligatoires et d'un contrôle renforcé des dépenses publiques que du jeu spontané de la reprise économique. Les années 1984 et 1985 apparaissent de ce fait comme des points d'inflexion possibles de la tendance régulière à la hausse de la part des opérations publiques dans l'activité de la Communauté. L'effort engagé à partir de 1982 pour améliorer les soldes budgétaires structurels devrait se poursuivre mais plus modérément compte tenu des ajustements déjà réalisés et de l'amélioration de l'activité. L'augmentation au cours des dernières années du poids de la dette par rapport au PIB jointe à la hausse de son coût moyen se sont traduites par une progression importante et régulière des charges d'intérêts de la dette. Le risque existe dans plusieurs pays de voir l'endettement public atteindre un caractère insupportable, ce qui constitue une nécessité supplémentaire de la réorientation structurelle des comptes publics.

6.1. Tendances et politiques budgétaires

Les politiques de consolidation budgétaire ont été poursuivies dans la Communauté en 1984. Si le besoin de financement moyen des administrations publiques est resté globalement stable aux environs de 5 ½% du PIB, les estimations des services de la Commission indiquent toutefois que la tendance sous-jacente à la réduction du déficit a été maintenue (voir tableau 6.1). Certes, l'ampleur du besoin de financement par rapport au PIB reste-t-elle encore importante et supérieure à celle des années 1976 à 1980, mais la tendance à sa diminution, même si elle est encore modeste, semble aujourd'hui bien acquise et devrait se poursuivre en 1985. Cette évolution des finances publiques dans la Communauté est beaucoup plus le résultat d'une volonté d'ajustement que d'une évolution spontanée des recettes et des dépenses, l'activité de la Communauté en valeur progressant en 1984 à un rythme (+6,5%) proche de celui de 1983 (+6,9%). Le total des recettes courantes des administrations publiques a représenté 46,1% du PIB en 1984 contre 46,0% l'année précédente, ce qui traduit une stabilisation du taux des prélèvements obligatoires. Les dépenses courantes en pourcentage du PIB sont également restées stables (47,5% du PIB en 1983 et en 1984). En fait, c'est le renforcement de la croissance en volume dans la Communauté (+2,2% en 1984 contre +0,9% en 1983) dans un contexte de ralentissement de l'inflation qui a rendu possible ce début d'assainissement des comptes publics. La reprise de l'investissement et l'augmentation du solde positif de la balance commerciale ont constitué les principales contributions à la reprise et ont permis de faciliter l'action prioritaire de redressement structurel des comptes publics.

Le graphique 6.1 indique que la tendance à l'augmentation du taux des prélèvements obligatoires, qui avait connu une

pause temporaire en 1976-1977, avant de reprendre de plus belle les années suivantes, a pu être pratiquement stoppée en 1984 et pourrait être renversée en 1985. Du côté des dépenses totales, on observe un mouvement similaire de stabilisation en proportion du PIB nominal. En 1985, la diminution des dépenses serait relativement plus prononcée que pour les recettes et s'appliquerait à trois des quatre principaux postes de dépenses, à savoir les transferts courants, la consommation publique et les opérations en capital, tandis que la charge d'intérêts, du fait du poids et de l'évolution de la dette publique, ne connaîtrait pas encore d'inflexion en pourcentage du PIB. Les années 1984-1985 apparaissent comme un tournant important de la réorientation des comptes publics qui dépend encore cependant pour 1985 de l'absence de grands chocs exogènes mettant en danger la consolidation de la reprise européenne.

Le tableau 6.1 montre que la progression des recettes courantes en 1984 s'est ralentie (+7,2% contre +8,8% en 1983). Le fléchissement le plus important a été le fait des impôts indirects et s'explique dans de nombreux États membres par une diminution de l'élasticité des recettes d'impôts indirects par rapport à l'activité. Un déplacement de la structure de consommation des ménages vers les biens de consommation courants qui sont relativement moins taxés est la cause principale de ce phénomène. En même temps, la pression fiscale directe n'a en général pas été ajustée à la hausse, alors qu'en 1983 plusieurs séries de mesures temporaires ou définitives de hausse des taux d'imposition directe et indirecte avaient été mises en œuvre.

Le taux de progression des dépenses budgétaires courantes a également baissé (+7% contre +8,7% en 1983). Le rythme d'augmentation de la charge d'intérêts s'est ralenti (+13,9%

Tableau 6.1

Recettes et dépenses des administrations publiques⁽¹⁾, CE 10, 1981 à 1985

	Milliards d'Écus	Variations en pourcentage					En pourcentage du PIB					
	1984 ⁽²⁾	1981 ⁽⁴⁾	1982	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾	1970 ⁽⁴⁾	1975 ⁽⁴⁾	1980 ⁽⁴⁾	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾
Impôts indirects	386,1	8,9	10,8	9,3	7,5	5,6	13,9	12,3	13,4	13,8	13,9	13,7
Impôts directs	361,5	11,8	13,3	8,8	6,9	6,3	10,3	11,5	12,3	13,0	13,1	13,0
Cotisations sociales reçues	435,5	11,9	13,5	9,5	7,4	5,6	11,0	13,5	14,5	15,5	15,5	15,4
Total des impôts et cotisations sociales	1 183,1	10,9	12,4	9,3	7,3	5,8	35,3	37,4	40,2	42,3	42,4	42,1
Autres ressources courantes	104,0	17,3	13,2	4,0	6,7	6,4	2,9	3,0	3,4	3,7	3,7	3,7
Total des ressources courantes	1 287,0	11,4	12,6	8,8	7,2	5,9	38,2	40,4	43,6	46,0	46,1	45,8
Transferts courants versés	644,2	15,9	13,7	8,1	6,7	4,1	15,6	20,0	21,0	23,1	23,1	22,6
Intérêts effectifs versés	141,8	27,0	21,6	14,1	13,9	8,1	2,0	2,6	3,6	4,9	5,3	5,3
Consommation publique	532,1	13,6	9,9	8,1	5,6	4,4	15,3	18,3	18,5	19,4	19,2	18,8
Total des emplois courants	1 318,0	15,8	12,8	8,7	7,0	4,7	32,9	40,9	43,1	47,5	47,5	46,7
Épargne brute	- 31,0	—	—	—	—	—	5,3	- 0,5	0,5	- 1,5	- 1,4	- 0,9
Transferts de capital nets	30,7	0,4	17,6	9,0	10,6	1,7	0,8	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1
Formation brute de capital	79,7	2,9	5,6	5,3	6,4	5,1	4,2	4,0	3,2	2,9	2,9	2,9
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 141,4	—	—	—	—	—	0,3	- 5,4	- 3,8	- 5,5	- 5,4	- 4,8
PM : PIB nominal	—	9,0	9,5	7,4	6,9	6,5						

⁽¹⁾ Définition des comptes nationaux, à l'exclusion des prêts, avances et participations.⁽²⁾ Estimations.⁽³⁾ Prévisions.⁽⁴⁾ CE à l'exclusion de la Grèce et de l'Irlande.

Source: Services de la Commission.

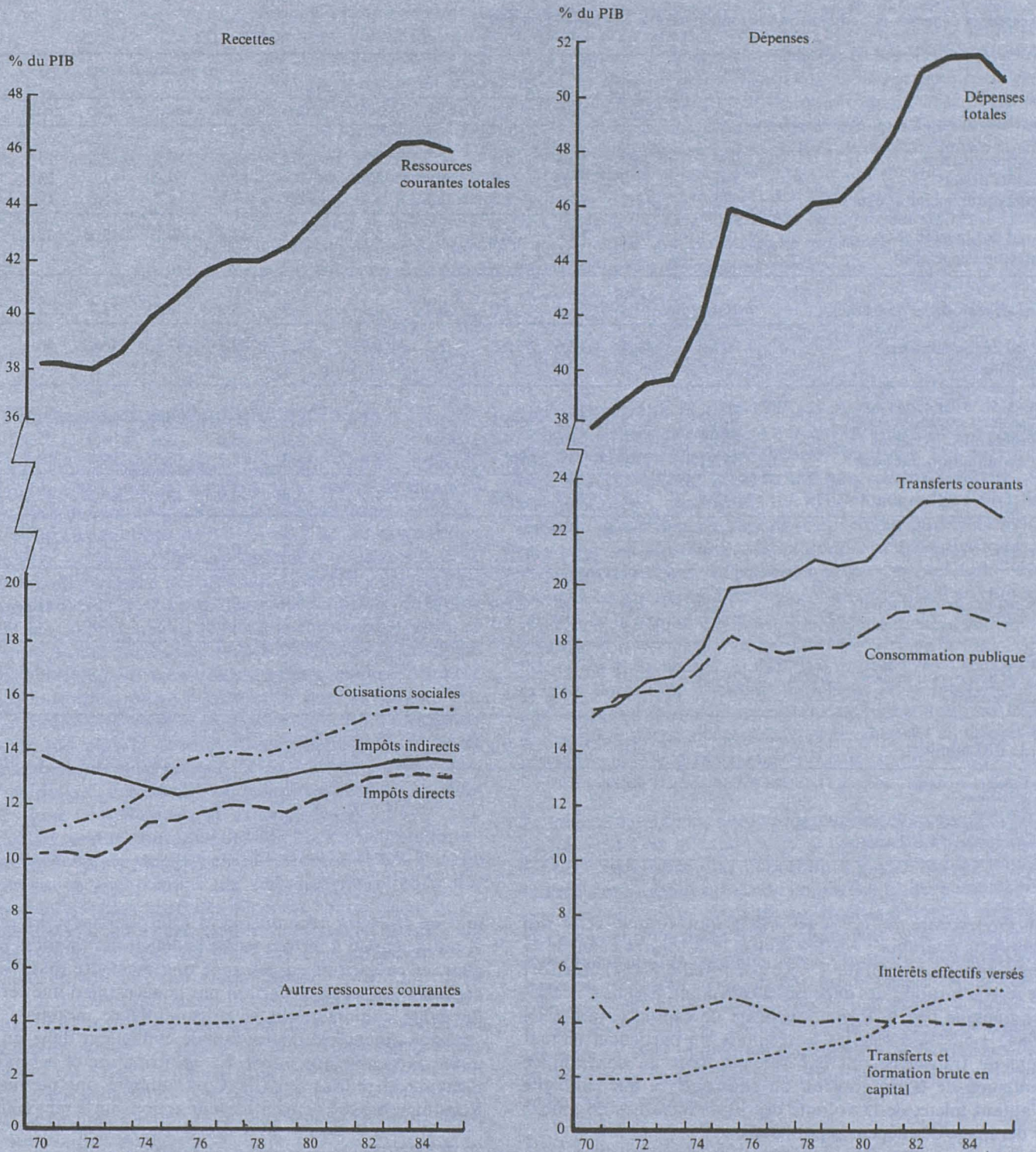
en 1984 contre +14,1% en 1983) tout comme celui des transferts courants (+6,7% contre +8,1%) et celui de la consommation publique (+5,6% contre +8,1%). L'effort de restructuration des dépenses a cependant permis d'accélérer quelque peu la formation brute de capital (+6,4% en 1984, +5,3% en 1983). Ces résultats, en particulier en matière de transferts, ont été obtenus dans un contexte de poursuite de la progression du chômage, ce qui témoigne d'autant mieux de la volonté des États membres de limiter le dérapage des dépenses publiques.

En juillet 1983, la Commission, dans une communication au Conseil relative aux politiques budgétaires des États mem-

bres en 1984 ⁽¹⁾, recommandait «de poursuivre les efforts visant à réduire à moyen terme le déficit des finances publiques, et ce surtout en assurant une meilleure maîtrise des dépenses», tout en n'écartant pas la nécessité d'une certaine flexibilité conjoncturelle si la conjoncture mondiale et la situation financière internationale évoluaient dans un sens moins favorable que prévu. La confirmation et le renforcement de la reprise dans la Communauté ont permis aux États membres de concentrer leur action sur le rééquilibrage

⁽¹⁾ Communication de la Commission au Conseil au titre de l'article 3 de la décision «Convergence» du 18 février 1974, en date du 1^{er} juillet 1983 (Com(83) 423 final).

GRAPHIQUE 6.1 : Recettes et dépenses des administrations publiques de la Communauté⁽¹⁾ en % du PIB, 1970 à 1985



(¹) A l'exclusion de la Grèce et de l'Irlande. 1984: estimations, 1985: prévisions.
Source: Services de la Commission.

des comptes publics. Dans sa communication au Conseil intitulée «La politique budgétaire des États membres en 1985» (1), la Commission considère que les orientations générales, à savoir la réduction en moyenne de la Communauté des déficits publics par rapport au PIB, sous réserve d'une flexibilité appropriée en fonction de l'évolution conjoncturelle, la maîtrise de la dépense ainsi que la poursuite des efforts en vue de restructurer les dépenses publiques en faveur des dépenses les plus productives, restent valables pour 1985. Au-delà de l'ampleur des déficits budgétaires, la nécessité de ces orientations se trouve renforcée par l'évolution toujours en hausse par rapport au PIB de la charge d'intérêts de la dette publique, dont le montant pour la Communauté a rejoint celui du besoin de financement.

(1) Communication de la Commission au Conseil en date du 28 juin 1984 (Com(86) 365 final).

Les tableaux 6.2 et 6.3 présentent respectivement l'évolution en pourcentage et la part dans le PIB des principaux postes de recettes et dépenses des administrations publiques des États membres au cours des deux dernières années ainsi que les prévisions des services de la Commission pour 1985.

On observe un ralentissement de la croissance des recettes budgétaires dans six États membres sur dix en 1984. En Belgique, par contre, les ressources courantes se sont accélérées, du fait de l'augmentation des prélèvements décidée fin mars 1984 dans le cadre d'un plan pluriannuel consistant pour l'essentiel à transférer chaque année pendant trois ans le bénéfice ou l'équivalent de l'application d'une tranche d'indexation des revenus à la sécurité sociale et au Trésor; certaines mesures de limitation des dépenses publiques ont

Tableau 6.2

Recettes et dépenses des administrations publiques des États membres(1), variations en pourcentage, 1983 à 1985

	Ressources courantes totales			Impôts indirects			Impôts directs			Cotisations sociales reçues			Autres ressources courantes		
	1983	1984(2)	1985(3)	1983	1984(2)	1985(3)	1983	1984(2)	1985(3)	1983	1984(2)	1985(3)	1983	1984(2)	1985(3)
B	4,0	8,8	7,3	6,9	5,3	3,4	1,9	8,1	7,4	8,8	13,8	10,4	-15,1	4,7	7,4
DK	14,4	12,0	7,4	11,8	9,9	6,4	13,3	12,8	9,5	34,3	14,6	6,4	18,2	13,3	2,4
D	4,0	5,0	4,8	6,2	5,7	5,0	3,6	5,4	6,3	2,0	4,8	4,0	7,0	2,3	2,4
GR	26,2	24,3	22,4	28,5	24,1	22,6	17,6	27,1	23,2	29,1	24,9	22,7	19,2	10,4	13,3
F	10,8	10,8	5,5	9,5	11,5	5,4	11,9	9,8	4,6	12,7	10,1	5,7	2,4	14,1	7,5
IRL	13,1	13,5	7,6	14,2	11,8	8,1	15,1	17,7	6,8	13,9	14,0	7,8	3,2	6,6	7,6
I	22,7	11,5	12,3	26,3	15,0	14,5	25,2	9,4	8,9	19,2	12,0	10,6	14,8	4,3	37,9
L	15,4	3,8	6,1	20,7	3,5	5,5	18,6	2,6	6,1	7,5	5,8	7,3	13,2	3,4	4,5
NL	6,6	2,7	0,0	5,6	7,4	2,4	-2,4	-1,7	0,1	15,0	-1,2	-1,5	4,4	13,8	0,1
UK	6,6	6,2	6,2	6,1	3,5	4,1	6,6	8,0	8,6	13,8	11,6	8,9	-2,5	1,9	0,7
CE	8,8	7,2	5,9	9,3	7,5	5,6	8,8	6,9	6,3	9,5	7,4	5,6	4,0	6,7	6,4

	Dépenses totales			Transferts courants versés			Intérêts effectifs versés			Consommation publique			Transferts nets en capital et formation brute de capital		
	1983	1984(2)	1985(3)	1983	1984(2)	1985(3)	1983	1984(2)	1985(3)	1983	1984(2)	1985(3)	1983	1984(2)	1985(3)
B	6,4	7,3	5,3	9,8	6,6	4,0	8,0	15,8	12,0	2,6	5,4	4,6	-1,6	0,1	-1,3
DK	10,6	7,9	4,2	9,3	3,8	3,2	47,7	28,0	10,1	7,9	4,7	3,3	-18,9	14,4	1,2
D	2,5	2,9	2,8	2,1	3,0	2,1	14,1	5,4	5,4	2,7	2,5	2,9	-3,6	2,3	3,5
GR	23,5	25,7	22,1	18,7	20,4	18,9	54,9	40,5	31,0	21,4	24,6	22,9	32,0	39,1	22,2
F	12,4	11,0	6,0	12,4	10,7	6,4	30,9	34,9	10,6	11,5	8,5	5,1	5,6	7,3	2,8
IRL	8,9	9,8	8,0	12,1	13,0	9,5	16,5	15,1	16,4	9,3	7,3	2,6	-13,6	-3,5	5,7
I	18,8	15,2	9,1	16,8	14,1	7,8	22,8	20,8	13,4	19,0	13,1	7,9	20,0	18,1	11,5
L	12,6	3,7	4,5	13,1	5,1	6,0	13,6	24,8	8,1	7,1	6,4	6,6	21,2	-7,5	-5,4
NL	4,9	2,0	0,9	5,6	1,4	0,2	14,3	11,7	10,6	2,5	-1,2	-0,5	-0,9	6,2	-0,9
UK	9,3	5,2	4,9	9,1	6,0	4,7	1,3	3,0	1,3	9,4	4,9	6,3	29,5	6,3	1,2
CE	8,5	7,0	4,6	8,1	6,7	4,1	14,1	13,9	8,1	8,1	5,6	4,4	6,2	7,5	4,1

(1) Définition des comptes nationaux, à l'exclusion des prêts, avances et participations.

(2) Estimations.

(3) Prévisions.

Source: Services de la Commission.

également été prises. La République fédérale d'Allemagne et l'Irlande ont également enregistré une hausse en 1984 de la progression de leurs ressources budgétaires courantes qui s'explique principalement par l'effet de la dérive fiscale. En matière de dépenses, on enregistre une hausse du taux d'augmentation de nouveau en Belgique et en République fédérale d'Allemagne ainsi qu'en Grèce et en Irlande où des rigidités substantielles demeurent en matière de consommation publique et de transferts versés.

Plus significatifs cependant sont les enseignements qu'on peut tirer de l'évolution des principaux postes de recettes et de dépenses exprimés en pourcentage du PIB (tableau 6.3). En 1984, trois États membres, à savoir l'Italie, le Luxem-

bourg et les Pays-Bas, ont enregistré une diminution de leurs ressources budgétaires courantes en proportion du PIB tandis qu'elles sont restées stables au Royaume-Uni et qu'elles ont encore augmenté dans les six autres États membres. Dans les trois États membres en question, ce mouvement de baisse s'est opéré principalement par l'allègement relatif à l'activité de la pression fiscale directe et des rentrées de cotisations sociales. En même temps, le Luxembourg et les Pays-Bas ont connu une diminution de leurs dépenses budgétaires totales par rapport au PIB, elle-même causée par le net ralentissement de la progression des dépenses de transferts courants et de consommation publique. Au Luxembourg, les transferts courants et en capital aux entreprises, qui étaient très élevés en 1983 en raison du plan

Tableau 6.3

Recettes et dépenses des administrations publiques des États membres⁽¹⁾, en pourcentage du PIB, 1983 à 1985

	Ressources courantes totales			Impôts indirects			Impôts directs			Cotisations sociales reçues			Autres ressources courantes		
	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾
B	46,1	46,8	47,2	12,1	11,9	11,6	18,7	18,9	19,0	13,1	13,9	14,4	2,2	2,1	2,2
DK	53,5	54,7	54,6	17,8	17,8	17,7	25,9	26,6	27,1	2,9	3,0	3,0	7,0	7,2	6,9
D	45,9	46,2	46,2	12,8	13,0	13,0	12,0	12,1	12,3	17,4	17,5	17,4	3,7	3,6	3,5
GR	32,8	33,8	34,4	15,2	15,6	16,0	5,8	6,1	6,3	10,5	10,8	11,0	1,3	1,2	1,2
F	48,2	49,0	48,1	14,5	14,9	14,5	9,1	9,2	8,9	21,2	21,4	21,0	3,4	3,6	3,6
IRL	42,3	43,3	42,9	17,8	18,0	17,9	14,1	15,0	14,7	5,8	6,0	5,9	4,5	4,3	4,3
I	45,5	44,8	45,7	11,2	11,4	11,9	15,6	15,1	14,9	16,4	16,2	16,3	2,3	2,1	2,6
L	60,9	57,9	56,8	16,6	15,8	15,4	20,9	19,7	19,3	15,8	15,3	15,2	7,6	7,2	6,9
NL	56,7	55,5	54,0	11,8	12,0	12,0	14,0	13,2	12,9	22,1	20,8	20,0	8,9	9,4	9,1
UK	41,7	41,7	40,8	16,6	16,1	15,5	14,3	14,6	14,6	6,9	7,2	7,2	4,0	3,8	3,5
CE	46,0	46,1	45,8	13,8	13,9	13,7	13,0	13,1	13,0	15,5	15,5	15,4	3,7	3,7	3,7

	Dépenses totales			Transferts courants versés			Intérêts effectifs versés			Consommation publique			Transferts nets en capital et formation brute de capital		
	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾	1983	1984 ⁽²⁾	1985 ⁽³⁾
B	58,2	58,3	57,7	27,0	26,8	26,2	9,5	10,3	10,8	18,2	17,9	17,6	3,6	3,4	3,1
DK	61,1	60,2	58,3	22,8	21,7	20,8	7,9	9,3	9,5	27,5	26,3	25,2	2,8	2,9	2,7
D	48,7	48,0	47,1	21,4	21,1	20,6	3,0	3,0	3,1	20,0	19,7	19,3	4,2	4,2	4,0
GR	42,1	43,8	44,5	15,9	15,8	15,7	3,4	3,9	4,3	18,8	19,3	19,8	4,1	4,6	4,7
F	51,5	52,5	51,6	29,4	29,9	29,5	2,5	3,2	3,2	16,3	16,2	15,8	3,3	3,2	3,1
IRL	54,7	54,1	53,9	20,1	20,5	20,7	9,7	10,1	10,8	20,0	19,3	18,2	4,9	4,3	4,1
I	57,4	58,3	57,9	22,9	23,0	22,6	9,1	9,7	10,0	19,5	19,4	19,1	5,9	6,2	6,2
L	60,8	57,9	55,9	32,3	31,2	30,6	1,0	1,1	1,1	17,3	16,9	16,7	10,2	8,7	7,5
NL	62,8	61,1	60,0	34,2	33,1	32,3	5,7	6,1	6,6	17,7	16,7	16,2	5,1	5,1	4,9
UK	45,1	44,7	43,2	15,8	15,8	15,2	4,9	4,7	4,4	21,9	21,6	21,1	2,6	2,6	2,4
CE	51,5	51,5	50,7	23,1	23,1	22,6	4,9	5,3	5,3	19,4	19,2	18,8	4,0	4,0	4,0

(1) Définition des comptes nationaux, à l'exclusion des prêts, avances et participations.

(2) Estimations.

(3) Prévisions.

Source: Services de la Commission.

sidérurgique, ont diminué; aux Pays-Bas, la consommation a diminué suite au programme d'économies mis en œuvre dans le budget de 1984 qui a réduit notamment les traitements de la fonction publique de 3% et limité la progression des transferts courants. En Italie, la baisse de la part des prélèvements obligatoires dans le PIB s'est accompagnée d'une hausse de celle des dépenses totales. Les autorités budgétaires du Royaume-Uni, dans le cadre de la stratégie financière à moyen terme, ont décidé de maintenir la dépense publique constante en termes réels; cela s'est traduit par une diminution de leur part dans le PIB.

Parmi les six États membres qui ont connu une augmentation de leurs recettes budgétaires courantes par rapport au PIB en 1984, la situation n'est pas homogène en termes de dépenses, car trois d'entre eux ont vu la part de leurs dépenses totales dans l'activité diminuer — il s'agit du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Irlande. Dans les deux premiers États membres, le contrôle de la progression des dépenses s'est exercée sur la plupart des postes. En Irlande, la limitation a surtout porté sur la consommation publique et les dépenses en capital. En Belgique, en France et en Grèce, le poids des dépenses publiques s'est renforcé encore quelque peu.

Les prévisions des services de la Commission pour 1985⁽¹⁾ montrent que le mouvement de limitation de l'évolution des recettes et dépenses budgétaires devrait se généraliser dans la Communauté. Toutes choses égales par ailleurs, on pourrait assister en 1985 à une diminution de la part des recettes par rapport au PIB dans six États membres (à savoir le Danemark, la France, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) ainsi que des dépenses dans l'ensemble des pays, à l'exception de la Grèce.

Le tableau 6.5, partie a), confirme au niveau des besoins de financement l'amélioration de la situation budgétaire: en 1984, le solde budgétaire s'est redressé partout à l'exception de la Grèce, de la France et de l'Italie. Les prévisions indiquent une réduction des déficits dans six États membres en 1985.

6.2. Évaluation des soldes budgétaires structurels

Cette section s'efforce d'évaluer des soldes budgétaires structurels pour les États membres et l'ensemble de la Communauté. On entend par soldes structurels ceux qui se réaliseraient si l'économie croissait suivant une tendance de

référence à moyen terme; pour les déterminer, il faut donc corriger les déficits ou excédents effectifs des effets du cycle conjoncturel. On établit ainsi des soldes représentatifs de l'orientation fondamentale de la politique budgétaire. L'analyse est complétée par la prise en compte des effets de l'inflation sur la valeur réelle de la dette publique.

Une variation du cycle a un impact sur les rentrées fiscales et sur les dépenses de transferts, en particulier celles de chômage. Si l'activité du pays se trouve en dessous ou en dessus du niveau de tendance, le solde budgétaire effectif diffère du solde budgétaire tendanciel d'une composante conjoncturelle qui est déterminée par l'influence de l'écart entre le PIB tendanciel et le PIB effectif sur les recettes et dépenses budgétaires. L'intérêt d'une telle décomposition du solde budgétaire en deux composantes, autonome par rapport au cycle et conjoncturelle, est donc de retrancher du solde budgétaire la composante induite par la conjoncture pour ne retenir que la composante résultant des choix de politique économique. On se trouve ainsi en présence d'un meilleur indicateur de l'orientation budgétaire proprement dite.

La mise en avant de la responsabilité du cycle conjoncturel dans l'évolution d'une partie du solde budgétaire a pour but d'éviter des interventions budgétaires procycliques: par exemple, celles consistant à réduire les dépenses et/ou augmenter les recettes budgétaires en phase de récession. Dans ce contexte, on suppose qu'à cette phase de récession va succéder une phase d'expansion qui permettra précisément de réduire le déficit; cette dernière serait mise en danger par des interventions trop rapides de réduction du déficit. Il justifie donc l'existence et la répétition de déficits budgétaires pendant une partie du cycle.

Plusieurs remarques apparaissent nécessaires en matière de correction cyclique: tout d'abord, ce raisonnement, simple dans son principe, sous-entend qu'en matière d'impact sur la demande globale, des déficits budgétaires conjoncturels sont toujours bénéfiques. Si, dans les années cinquante, soixante, ou même la première moitié des années soixante-dix, ce fut le cas, on peut aujourd'hui se poser la question de savoir si, à une augmentation du déficit budgétaire ne correspond pas une diminution concomitante et plus ou moins importante de la demande par le secteur privé (la section 3 traite plus en détail de l'importance croissante des phénomènes de stock de la dette sur la demande globale). D'autre part, ce même schéma est tout à fait indépendant de considérations sur la façon dont est financée une répétition de déficits et sur les problèmes éventuels qui peuvent en découler en matière de taux d'intérêt et d'effets d'éviction. Enfin, il suppose implicitement que les phases cycliques d'expansion et de récession se succèdent de façon à peu

⁽¹⁾ Basées sur les intentions et projets en matière de politique budgétaire connus au début d'octobre 1984.

près égale; or le ralentissement de la croissance dans la Communauté depuis plusieurs années a certainement des causes plus structurelles que conjoncturelles.

Ensuite, la détermination de la tendance de référence pour la croissance à moyen terme est un exercice très délicat en pratique. Le concept de correction cyclique du déficit, développé d'abord aux États-Unis et employé pour la première fois dans le Rapport économique du président en 1962, faisait appel à la notion de «budget d'emploi élevé», où la référence de moyen terme pour l'activité était le PNB potentiel extrapolé à partir des valeurs de taux d'emploi et de productivité les plus élevées du cycle. Le secrétariat de l'OCDE présente depuis plusieurs années (sous forme graphique) une décomposition du déficit budgétaire en composante discrétionnaire et en composante conjoncturelle obtenue à partir d'une tendance de PIB potentiel, elle aussi extrapolée de niveaux du PIB correspondant au taux de chômage supportable le plus faible. Dans ces deux cas, la tendance du PIB potentiel est donc estimée de sommet à sommet du cycle. Un choix doit donc être fait pour prévoir le prochain sommet conjoncturel, ce qui ne va pas sans risques importants d'erreur. Or l'ampleur de la décomposition du solde budgétaire en ses deux composantes structurelle et cyclique dépend directement du taux de croissance potentiel: plus celui-ci est élevé, plus les recettes fiscales sont importantes et les dépenses de transferts de chômage faibles de sorte que le déficit autonome se trouve minoré (l'excédent autonome est majoré) et la composante conjoncturelle amplifiée (1).

D'autre part, le calcul de la tendance du PIB potentiel à partir des sommets du cycle présente un défaut important dans la mesure où l'accumulation des déficits budgétaires effectifs (donc l'augmentation de la dette publique) est presque toujours supérieure à celle des déficits structurels puisque la tendance du PIB potentiel n'est en fait atteinte qu'aux sommets du cycle. Il n'existe donc pas de cohérence à moyen terme entre les soldes structurels et l'évolution de la dette publique. Pour pouvoir retrouver cette cohérence, la tendance du PIB potentiel doit être estimée non pas de sommet à sommet mais en moyenne du cycle de sorte que les composantes conjoncturelles du solde budgétaire puissent se compenser sur la totalité du cycle. De la sorte, l'accumulation des déficits structurels devient cohérente avec la croissance de la dette publique.

(1) La décomposition des variations du solde budgétaire (telle qu'effectuée par le secrétariat de l'OCDE ainsi que dans le précédent Bilan économique annuel de la Commission) évite ce problème mais ne permet pas d'évaluer l'orientation de base de la politique budgétaire.

Dans cette même perspective de cheminement de tendance, la prise en compte de l'inflation sur la valeur réelle de la dette publique doit permettre de définir un solde structurel qui soit plus représentatif de l'évolution des masses budgétaires à moyen terme et de l'impact budgétaire sur la demande. A cette fin, on peut corriger le solde budgétaire des effets de l'inflation sur la valeur de la dette publique en calculant ex post la perte subie par les ménages sur leur patrimoine d'actifs publics et en retranchant ce montant, qui correspond à un gain net pour l'État, de son déficit budgétaire. Comme le déficit budgétaire incorpore déjà une certaine correction de l'inflation, à savoir la part anticipée, sous la forme de la composante nominale du taux d'intérêt moyen sur la dette, la taxe d'inflation subie par les ménages est égale à la différence entre la perte de valeur de la dette du fait de l'inflation et les revenus correspondant à la composante nominale du taux d'intérêt. Ainsi, jusque dans un passé récent, la taxe d'inflation prélevée par l'État a souvent été substantielle, conduisant ainsi à un rendement réel négatif des placements des ménages en actifs publics.

Le déficit budgétaire corrigé de l'inflation est représentatif de l'impact budgétaire sur le comportement des ménages qu'à la condition, d'ailleurs vérifiée au cours de ces dernières années, que ceux-ci ne soient pas sujet à illusion monétaire et qu'ils gèrent leur comportement de consommation et d'épargne en fonction de l'évaluation en termes réels de leur patrimoine. Ce faisant, les ménages cherchent à éviter la taxe d'inflation et à obtenir un rendement réel positif sur les titres publics qui soit le plus proche possible du rendement global du capital. Dans ces conditions, une méthode équivalente de correction du déficit des effets de l'inflation consiste à appliquer directement au solde budgétaire, auquel on aura préalablement retranché la charge des intérêts nominaux de la dette, une charge d'intérêts réels.

La correction d'inflation présentée dans cette section a été effectuée selon cette deuxième méthode, en calculant une charge réelle théorique de la dette publique à partir d'un taux d'intérêt réel de moyen terme et en l'ajoutant au solde budgétaire net des paiements d'intérêts nominaux. De la sorte, on écarte la prise en compte des phénomènes transitoires d'inflation pour ne s'attacher qu'à une correction d'inflation de tendance. Si on applique cette correction d'inflation au solde budgétaire corrigé des effets du cycle conjoncturel, le solde ainsi obtenu garde toutes les caractéristiques d'un solde structurel.

Le tableau 6.4 présente des séries d'écarts de PIB pour l'ensemble des États membres où le PIB tendanciel est calculé selon le principe de la moyenne du cycle. S'il s'agit d'une des multiples possibilités de quantifier l'écart du PIB, la méthode utilisée a cependant l'avantage de prendre en

compte un certain affaiblissement du potentiel de croissance de la Communauté au cours des dernières années. Les grandes moyennes obtenues pour la Communauté pour la période 1982-1985 présentent un écart de PIB d'un à deux points (le signe «-» indique un PIB effectif inférieur au PIB tendanciel). On remarque également que les écarts de PIB se creusent sur la période 1983 à 1985 en Belgique, en Grèce, en France et en Irlande, qu'il se réduisent en république fédérale d'Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, et qu'ils deviennent positifs au Danemark et au Royaume-Uni.

A titre d'illustration, une évaluation des soldes budgétaires structurels a été effectuée; les résultats sont présentés dans le tableau 6.5: les besoins et capacités de financement des administrations publiques (partie a du tableau) ont été corrigés des effets du cycle conjoncturel sur le solde (parties b et c). La correction cyclique des recettes et dépenses budgétaires a été réalisée de la façon la plus simple possible: un taux moyen de recettes fiscales a été appliqué à l'écart du PIB pour obtenir la correction cyclique des recettes. Les dépenses ont été ajustées de l'influence du cycle sur les transferts au titre du chômage. Une élasticité du taux de chômage par rapport à la croissance (coefficient d'Okun) a été estimée et le coût du chômage supplémentaire sur les dépenses budgétaires par rapport au coût correspondant à la croissance de tendance a été calculé. La correction d'inflation est prise en compte par la déduction des paiements d'intérêts effectifs sur la dette publique nette ⁽¹⁾ (partie d) du déficit budgétaire

et l'ajout de la charge réelle théorique de la dette (partie e)⁽²⁾, selon la méthode présentée ci-dessus. Des soldes budgétaires corrigés à la fois des effets du cycle et de l'inflation ont alors été calculés (partie f). Le tableau 6.6 présente les mêmes données que le tableau 6.5 mais en variations.

Le tableau 6.5 nous montre que de 1982 à 1985 le cycle conjoncturel (partie b) garde une influence négative modérée sur le solde budgétaire moyen de la Communauté, de sorte que le solde corrigé des variations cycliques (partie c) reste substantiellement négatif. Seul le Luxembourg enregistrerait un excédent corrigé du cycle en 1984 et 1985. Les profils d'évolution diffèrent cependant d'un pays membre à l'autre, comme le font également ressortir les parties a à c du tableau 6.6: l'effet négatif de la conjoncture s'amplifie de 1983 à 1985 en Belgique, en Grèce, en France, en Irlande et au Luxembourg tandis que le cycle contribue au redressement du solde budgétaire dans les autres États membres (Danemark, République fédérale d'Allemagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni). On observe également depuis 1982 un mouvement dominant très net d'amélioration des soldes corrigés du cycle dans la Communauté, à l'exception en 1984 de la Grèce, de l'Italie et du Royaume-Uni.

Les paiements nets d'intérêts (partie d) ont continué d'augmenter en proportion du PIB en 1984 dans tous les États membres à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni et

⁽¹⁾ La dette publique nette est définie comme la dette publique brute des administrations publiques moins les actifs monétaires et financiers (hors actions et autres participations). Elle est estimée pour la plupart des États membres.

⁽²⁾ Les taux d'intérêt réels théoriques appliqués à la dette publique nette ont été estimés à 2,5% pour tous les États membres (à l'exception du Danemark où il a été fixé à 4%) pour les années 1971-1980 et à 3,5% pour les années 1981-1984 (6% au Danemark).

Tableau 6.4

Écarts de PIB⁽¹⁾

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
B	-0,7	-1,7	-1,4	0,3	2,3	-1,5	2,0	0,8	2,1	2,7	4,1	1,0	0,3	-1,5	-2,0	-3,0
DK	1,5	-0,5	0,5	-0,1	2,5	-5,1	-0,3	0,0	0,0	2,0	-0,2	-2,6	-0,8	-0,1	0,8	2,1
D	1,6	0,5	0,3	0,4	-0,8	-4,2	-1,0	0,2	1,4	3,6	3,6	1,7	-1,2	-2,2	-1,2	-0,7
GR	-0,2	-0,7	0,5	0,2	-6,0	-2,8	0,7	1,5	5,5	6,6	5,6	2,5	-0,1	-2,6	-3,4	-4,4
F	-0,8	-1,0	-0,7	-1,0	0,0	-2,0	0,5	4,1	3,0	4,1	3,0	1,0	0,3	-1,1	-2,3	-3,0
IRL	-1,1	-2,0	-0,2	0,0	0,9	-0,4	-1,6	1,7	4,1	4,2	4,5	2,7	0,6	-2,2	-3,1	-3,9
I	2,7	-0,8	2,7	-0,9	1,2	-4,4	-0,7	-0,8	0,0	2,8	4,8	2,9	0,6	-2,6	-2,1	-1,3
L	-3,4	-3,4	-1,7	4,4	6,9	-0,8	-0,2	-0,8	2,5	5,2	5,6	2,5	0,1	-2,6	-3,4	-3,1
NL	1,0	-0,1	-1,9	-1,7	0,3	-2,2	1,5	2,4	3,3	4,2	3,6	1,2	-1,9	-2,5	-1,9	-1,7
UK	-0,9	-1,2	-2,0	2,5	0,2	-2,0	0,3	0,2	2,4	3,1	-0,9	-3,4	-2,5	-0,3	1,0	1,8
CE ⁽²⁾	0,5	-0,6	-1,1	0,2	0,0	-3,0	0,0	0,5	1,9	3,5	2,8	0,6	-0,7	-1,6	-1,3	-1,0

⁽¹⁾ Les écarts sont définis comme le rapport du PIB effectif en volume sur le PIB tendanciel en volume - 1. Le PIB tendanciel est estimé par régression «spline» des tendances sur les périodes 1960-1973 et 1973-1985, c'est-à-dire avec rupture tendancielle en 1973.

⁽²⁾ Moyenne des écarts.

Source: Services de la Commission.

représentent 8% du PIB en 1984 en Irlande, 9,1% en Italie et 9,5% en Belgique. Il s'agit là de charges budgétaires considérables qui interviennent comme une contrainte de financement très lourde pour les États membres. En 1985, on pourrait assister à une stabilisation en moyenne de la Communauté de la charge nette d'intérêts en proportion du PIB. Les soldes budgétaires corrigés des effets du cycle (partie f) sont ensuite corrigés de l'inflation par remplacement de la charge d'intérêts nominaux de la dette (partie d) par la charge réelle théorique (partie e). La correction d'inflation ainsi effectuée réduit donc le déficit de la composante nominale de la charge d'intérêts (calculée par rapport au taux d'intérêt réel de moyen terme). Cette rémunération de l'inflation sur les actifs publics doit en effet dans ce modèle être considérée comme permettant aux ménages de reconstituer la valeur de leur patrimoine et comme n'ayant par conséquent pas d'impact sur leur comportement de dépenses. Les calculs aboutissent à des soldes négatifs pour la Communauté dans son ensemble mais en amélioration régulière de 1982 à 1985. Parmi les États membres, seuls le Royaume-Uni en 1983-1984, la Grèce et l'Italie en 1984 et les Pays-Bas en 1985 ont connu ou pourraient enregistrer une détérioration de ce solde structurel.

Tableau 6.5**Évaluation des soldes budgétaires structurels des administrations publiques**

	(en % du PIB)					
	1971-1980	1981	1982	1983	1984	1985
<i>a) Capacité (+) ou besoin de financement (-)</i>						
B	-5,0	-12,8	-11,1	-12,2	-11,5	-10,5
DK	0,9	-7,1	-9,2	-7,6	-5,5	-3,7
D	-2,1	-3,9	-3,4	-2,7	-1,7	-0,8
GR	:	-11,9	-9,7	-9,2	-10,0	-10,1
F	-0,3	-1,8	-2,6	-3,3	-3,4	-3,6
IRL	:	-13,8	-14,3	-12,4	-10,9	-11,0
I	-0,3	-11,9	-12,7	-11,8	-13,6	-12,2
L	2,2	-2,3	-1,4	0,0	0,1	0,9
NL	-1,5	-5,3	-7,0	-6,1	-5,6	-6,0
UK	-3,1	-3,1	-2,3	-3,4	-3,0	-2,4
CE	-3,1	-5,5	-5,6	-5,5	-5,4	-4,8
<i>b) Effet du cycle conjoncturel sur le solde budgétaire</i>						
B	0,5	0,6	0,2	-0,8	-1,2	-1,7
DK	-0,3	-1,5	-0,5	-0,1	0,5	1,2
D	0,2	0,9	-0,6	-1,2	-0,6	-0,4
GR	:	0,8	-0,1	-1,0	-1,3	-1,7
F	0,4	0,5	0,2	-0,6	-1,3	-1,6
IRL	:	1,2	0,3	-1,0	-1,5	-1,8
I	0,0	1,3	0,3	-1,3	-1,1	-0,7
L	0,9	1,4	0,1	-1,6	-2,1	-1,9
NL	0,5	0,7	-1,1	-1,5	-1,1	-1,0
UK	0,1	-1,6	-1,2	-0,2	0,5	0,8
CE	0,2	0,3	-0,4	-0,8	-0,6	-0,5

Tableau 6.5 (suite)

	1971-1980	1981	1982	1983	1984	1985
<i>c) Solde budgétaire corrigé des effets du cycle conjoncturel (c = a - b)</i>						
B	-5,5	-13,3	-11,3	-11,3	-10,4	-8,8
DK	1,2	-5,6	-8,7	-7,6	-6,0	-4,9
D	-2,3	-4,8	-2,8	-1,6	-1,1	-0,5
GR	:	-12,7	-9,6	-8,3	-8,7	-8,4
F	-0,7	-2,3	-2,7	-2,6	-2,2	-1,9
IRL	:	-14,9	-14,5	-11,4	-9,4	-9,1
I	-8,3	-13,2	-13,0	-10,5	12,5	-11,5
L	1,2	-3,7	-1,4	1,6	2,2	2,8
NL	-2,0	-6,0	-5,9	-4,6	-4,5	-5,0
UK	-3,2	-1,5	-1,1	-3,3	-3,5	-3,2
CE	-3,3	-5,8	-5,2	-4,7	-4,8	-4,3
<i>d) Paiements nets d'intérêts (intérêts versés moins intérêts reçus)</i>						
B	3,3	7,1	8,5	8,6	9,5	10,0
DK	-0,2	1,8	2,5	4,1	5,5	5,8
D	0,7	1,5	2,0	2,2	2,3	2,3
GR	:	3,2	2,6	3,4	3,9	4,3
F	0,6	1,4	1,3	1,8	2,4	2,4
IRL	:	6,2	7,4	8,0	8,0	8,4
I	3,4	6,4	7,7	8,5	9,1	9,4
L	-1,4	-2,7	-2,9	-3,1	-3,0	-3,0
NL	0,8	1,8	2,4	2,9	3,2	3,6
UK	2,3	3,5	3,3	3,2	3,2	2,9
CE	1,6	3,1	3,5	3,8	4,2	4,2
<i>e) Charge réelle théorique de la dette publique</i>						
B	1,3	2,2	2,6	2,8	3,1	3,4
DK	-0,3	0,4	1,0	1,6	2,1	2,4
D	0,0	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8
GR	:	1,0	1,2	1,3	1,5	1,6
F	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
IRL	:	2,3	2,5	2,7	3,1	3,3
I	1,4	2,2	2,4	2,6	2,8	3,1
L	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
NL	1,1	1,5	1,7	1,9	2,1	2,3
UK	1,5	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6
CE	0,7	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5
<i>f) Solde budgétaire corrigé des effets du cycle et de l'inflation (f = c + d - e)</i>						
B	-3,6	-8,4	-5,4	-5,5	-4,1	-2,2
DK	1,3	-4,2	-7,3	-5,0	-2,5	-1,6
D	-1,6	-3,7	-1,4	0,0	0,4	1,0
GR	:	-10,5	-8,2	-6,2	-6,2	-5,6
F	-0,4	-1,3	-1,9	-1,4	-0,3	-0,1
IRL	:	-11,1	-9,6	-6,1	-4,5	-4,1
I	-6,3	-9,0	-7,7	-4,6	-6,2	-5,1
L	-0,7	-6,8	-4,9	-2,0	-1,4	-0,7
NL	-2,3	-5,7	-5,1	-3,5	-3,4	-3,7
UK	-2,3	0,3	0,5	-1,7	-1,9	-1,9
CE	-2,4	-3,8	-3,0	-2,3	-2,0	-1,6

Source: Services de la Commission.

Tableau 6.6

Composantes des variations⁽¹⁾ annuelles des soldes budgétaires des administrations publiques

	(en % du PIB)				
	1981	1982	1983	1984	1985
<i>a) Variation des capacités ou besoins de financement</i>					
B	-3,7	1,7	-1,1	0,6	1,0
DK	-3,8	-2,1	1,6	2,1	1,8
D	-0,7	0,4	0,7	1,0	0,9
GR	:	2,2	0,4	-0,8	-0,1
F	-2,0	-0,8	-0,7	-0,1	-0,2
IRL	-0,8	-0,5	1,9	1,5	-0,1
I	-3,5	-0,9	0,9	-1,7	1,4
L	-0,6	0,9	1,4	0,1	0,8
NL	-1,2	-1,7	0,9	0,5	-0,4
UK	0,6	0,7	-1,1	0,4	0,6
CE	-1,5	-0,1	0,1	0,1	0,6

b) Effet des variations du cycle conjoncturel sur le solde budgétaire

B	-1,7	-0,4	-1,0	-0,3	-0,6
DK	-1,4	1,0	0,4	0,5	0,8
D	-1,0	-1,5	-0,5	0,5	0,3
GR	:	-0,9	-0,9	-0,4	-0,4
F	-1,1	-0,4	-0,8	-0,6	-0,4
IRL	-0,7	-0,9	-1,3	-0,5	-0,4
I	-0,8	-1,0	-1,6	0,2	0,4
L	-1,8	-1,4	-1,7	-0,5	0,2
NL	-1,4	-1,8	-0,4	0,4	0,1
UK	-1,2	0,4	1,0	0,6	0,4
CE	-1,1	-0,7	-0,4	0,2	0,1

c) Variations des soldes budgétaires corrigés des effets du cycle conjoncturel (c = a - b)

B	-2,1	2,1	-0,1	0,9	1,6
DK	-2,4	-3,2	1,2	1,6	1,0
D	0,3	2,0	1,2	0,5	0,6
GR	:	3,1	1,4	-0,4	0,3
F	-0,9	-0,4	0,1	0,5	0,2
IRL	-0,1	0,4	3,1	2,0	0,3
I	-2,7	0,2	2,5	-1,9	1,0
L	1,2	2,2	3,1	0,5	0,6
NL	0,2	0,1	1,3	0,1	-0,5
UK	1,8	0,3	-2,1	-0,2	0,2
CE	-0,4	0,6	0,5	-0,1	0,5

d) Variation des paiements nets d'intérêts

B	1,9	1,3	0,2	0,8	0,6
DK	1,3	0,7	1,7	1,3	0,3
D	0,3	0,4	0,3	0,0	0,0
GR	:	-0,6	0,8	0,6	0,4
F	0,4	-0,1	0,5	0,6	0,0
IRL	1,0	1,2	0,6	-0,1	0,4
I	1,0	1,3	0,7	0,6	0,3
L	-0,1	-0,3	-0,1	0,1	0,0
NL	0,6	0,7	0,5	0,3	0,3
UK	0,3	-0,2	-0,1	0,0	-0,2
CE	0,5	0,4	0,4	0,3	0,1

Tableau 6.6 (suite)

	1981	1982	1983	1984	1985
<i>e) Variation de la charge réelle théorique de la dette publique</i>					
B	0,7	0,4	0,2	0,3	0,2
DK	0,4	0,5	0,6	0,5	0,4
D	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
GR	:	0,2	0,1	0,2	0,1
F	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
IRL	0,8	0,2	0,2	0,4	0,3
I	0,5	0,2	0,2	0,3	0,3
L	0,1	0,0	0,0	0,1	-0,1
NL	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2
UK	0,5	0,0	-0,1	0,0	0,0
CE	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1

f) Variations des soldes budgétaires corrigés du cycle et de l'inflation (f = c + d - e)

B	-0,9	3,0	-0,1	1,5	1,9
DK	-1,5	-3,0	2,3	2,4	1,0
D	0,3	2,3	1,4	0,4	0,6
GR	:	2,3	2,0	-0,1	0,6
F	-0,6	-0,6	0,5	1,1	0,2
IRL	0,1	1,5	3,5	1,6	0,4
I	-2,2	1,3	3,0	-1,5	1,0
L	1,0	1,9	2,9	0,6	0,7
NL	0,3	0,6	1,6	0,1	-0,4
UK	1,6	0,1	-2,1	-0,3	0,0
CE	-0,2	0,9	0,8	0,1	0,5

⁽¹⁾ Le signe + indique une réduction du besoin de financement ou une augmentation de la capacité de financement, le signe - une augmentation du besoin de financement ou une réduction de la capacité de financement.

Source: Services de la Commission.

6.3. Évolution à moyen terme des déficits budgétaires et des dettes publiques: appréciation du caractère supportable de l'endettement public

Si le solde budgétaire est traditionnellement l'indicateur privilégié de l'orientation budgétaire dans la mesure où il représente la contribution nette des administrations publiques à la demande globale de la nation et s'il représente l'objectif clé des autorités pour la conduite de la politique budgétaire du moment, il n'en reste pas moins vrai que les phénomènes de stocks induits par les répétitions de déficits peuvent intervenir de plus en plus dans le fonctionnement des économies jusqu'à contrecarrer dans des situations extrêmes l'effet attendu des variables de flux. L'évolution de la dette publique dans la Communauté depuis le premier choc pétrolier présente à cet égard certaines caractéristiques qui doivent être prises en compte dans la définition des orientations budgétaires.

A l'occasion de brèves récessions telles que celles enregistrées par la Communauté en 1974-1975 ou en 1980-1981, l'élargissement spontané des déficits budgétaires peut apparaître comme le relais nécessaire pour pallier la réduction de la demande interne des agents privés. Le jeu de ces stabilisateurs automatiques est d'autant mieux accepté que le financement des déficits se trouve dans une récession traditionnelle facilitée par la baisse des taux d'intérêt et la hausse du taux d'épargne des ménages. Dès que l'économie est en phase de reprise et retrouve graduellement une croissance soutenue, le déficit budgétaire se réduit en pourcentage du PIB et le rapport de la dette publique au PIB voit sa progression se ralentir ou diminuer même si le taux de croissance nominal est supérieur au déficit budgétaire exprimé en pourcentage du PIB. Ce scénario n'implique donc pas a priori de problème d'acceptabilité de la dette publique ou de son corollaire, à savoir une hausse des taux d'intérêt induits par une offre excédentaire de titres publics.

Depuis maintenant dix ans, la Communauté n'a pu retrouver les taux de croissance soutenus qu'elle avait connus auparavant. L'évolution de la dette publique par rapport à l'activité en valeur a été freinée jusqu'au début des années 1980 par la persistance de l'inflation. Depuis 1982, on assiste cependant à une faible croissance en volume en même temps qu'à une diminution régulière du déflateur du PIB. Dans ce contexte, la dette publique a vu son ampleur progresser nettement par rapport à l'activité, ce qui a augmenté les risques de renforcement des effets de stock.

Le deuxième élément caractéristique des dernières années est la hausse des taux d'intérêt nominaux et surtout réels, dont la cause est à rechercher dans les politiques poursuivies dans la Communauté mais également dans le niveau très élevé des taux d'intérêt réels américains; ce faisant, les déficits budgétaires ainsi que la dette publique venant à échéance sont financés à des conditions nettement plus onéreuses, de sorte que la charge d'intérêts augmente nettement plus vite que l'activité. L'appréciation du dollar renchérit encore la dette des États membres qui ont financé leur excédent de dépenses dans cette monnaie. On risque ainsi de se retrouver dans une situation où le gain à court terme sur l'activité d'une politique de déficits budgétaires se trouve compensé par le surcoût que constitue l'augmentation de la charge d'intérêts et des remboursements de la dette en monnaie étrangère.

Le troisième élément qui est lié au précédent et qui explique l'importance croissante sur l'activité des effets de stocks financiers est l'orientation restrictive des politiques monétaires au cours des dernières années. Si des politiques monétaires expansionnistes ont pu, par le passé, alléger temporairement le fardeau de la dette par un financement monétaire important du déficit budgétaire et le maintien de taux d'inté-

rêt peu élevés, l'accélération de l'inflation a conduit à rechercher un ralentissement de l'expansion monétaire, et notamment une diminution de la part du déficit financée monétairement au profit de celle financée sur le marché des capitaux à long terme; toutes choses égales par ailleurs, ce changement d'orientation de la politique monétaire ne pouvait se traduire que par une hausse du taux d'intérêt et par l'augmentation du coût en intérêts de la dette publique. Il n'y a donc pas de politiques macroéconomiques indépendantes et la politique budgétaire doit, pour éviter que l'endettement public ne s'aggrave encore, être elle aussi orientée dans un sens plus restrictif.

Aussi longtemps que la politique budgétaire n'est pas réorientée, le risque existe de voir le portefeuille d'actifs monétaires et financiers des agents se déséquilibrer de façon excessive au profit des titres publics. Les dangers d'éviction se renforcent alors, qui poussent de nouveau à la hausse les taux d'intérêt et rendent encore plus difficilement supportables les déficits budgétaires. Il se peut également que la demande de titres publics soit insuffisante pour absorber l'offre au taux d'intérêt existant et que la hausse des taux nécessaires pour rencontrer cette offre excédentaire soit un obstacle important à l'investissement et à la croissance du secteur productif.

Dans la mesure où tous ces éléments entrent en jeu, une politique de déficits budgétaires dans la perspective d'un soutien à court terme de l'activité peut devenir contreproductive. C'est en particulier le cas si les déficits budgétaires sont plus qu'absorbés par les charges d'intérêts de la dette et si ces versements d'intérêts sont considérés par les ménages comme permettant seulement de compenser l'effet de l'inflation sur leur patrimoine ou encore si ceux-ci anticipent une hausse importante des impôts. Le déficit budgétaire est alors inefficace sur l'activité économique, car compensé par l'augmentation du taux d'épargne des ménages. Dans ces conditions, il peut être nécessaire, compte tenu de l'inertie du volume des charges d'intérêts, de poursuivre une politique d'excédents budgétaires nets des paiements d'intérêts, même au prix d'un ralentissement temporaire de la croissance. Enfin, le recours au financement sur devises d'une part importante du déficit budgétaire, soit parce que le marché financier n'était pas en état de rencontrer la demande de fonds du secteur public aux conditions de prix existantes, soit également parce que cela permettait en même temps de financer un déficit de balance des paiements, rencontre très vite des seuils d'inacceptabilité dès lors que la croissance économique reste structurellement faible, que les soldes budgétaires se redressent moins vite que prévu, et que les devises dans lesquelles les emprunts ont été effectués se revalorisent.

Il n'est pas aisé d'évaluer à partir de quel niveau la dette publique devient insupportable par rapport au PIB. Le point de rupture est déterminé par la demande de titres publics

des investisseurs, les conditions financières générales, les taux d'intérêt et les anticipations des agents en matière de déficits budgétaires futurs, d'inflation et de croissance réelle. Plus que le niveau de la dette en proportion du PIB, encore que celui-ci soit déjà un indicateur de l'influence des problèmes de patrimoine en cas de variation de l'inflation, des taux d'intérêt ou de la croissance réelle, c'est sa variation et surtout son cheminement qui sont importants à examiner.

Le tableau 6.7 montre la contribution du déficit budgétaire (besoin de financement des administrations publiques) dont celle de la charge d'intérêts versés au titre de la dette ainsi que celle de la croissance nominale à la variation de la dette publique brute en pourcentage du PIB. Un poste d'ajuste-

ment est nécessaire pour respecter la cohérence de passage des flux (soldes budgétaires) aux variations des stocks (dette publique). Ce poste prend en compte les prêts, avances et participations, le passage de la définition des opérations du concept des transactions à celui de caisse, l'ajustement statistique lorsque la dette publique n'est pas exactement celle de l'ensemble des administrations publiques ainsi que la modification de valeur de la composante en devises de la dette et de celle qui est indexée. Les questions de la décomposition des contributions aux variations du rapport dette publique/PIB ainsi que les problèmes de définition et de cohérence sont explicités dans l'encadré intitulé: « Déficit budgétaires et dettes publiques dans une perspective de moyen terme » (ci-joint).

Tableau 6.7

Influence du déficit budgétaire, de la charge d'intérêts et de la croissance nominale sur l'évolution du poids de dette publique⁽¹⁾ par rapport au PIB

	<i>(en % du PIB)</i>										
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
<i>Belgique</i>											
1. Besoin de financement	4,4	5,5	5,5	6,0	7,1	9,0	12,8	11,1	12,2	(11,5)	(10,5)
dont : charge d'intérêts	3,6	3,7	4,1	4,5	5,1	6,1	7,9	9,3	9,5	(10,3)	(10,8)
2. Effet de la croissance	-5,6	-7,1	-4,4	-4,4	-4,2	-4,8	-3,1	-6,8	-5,6	(-7,0)	(-6,8)
3. Ajustement flux-stocks	2,2	1,6	2,2	2,0	0,5	1,8	2,2	3,6	(3,0)	(3,0)	(2,5)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	1,1	-0,1	3,3	3,6	3,4	6,1	11,8	8,0	(9,6)	(7,6)	(6,2)
5. Niveau de la dette	59,8	59,7	63,1	66,7	70,1	76,1	88,0	96,0	(105,5)	(113,1)	(119,3)
<i>Danemark</i>											
1. Besoin de financement	1,4	0,2	0,5	0,3	1,7	3,3	7,1	9,2	7,6	(5,5)	(3,7)
dont : charge d'intérêts	1,2	1,4	1,9	2,2	3,5	3,9	5,3	5,9	7,9	(9,3)	(9,5)
2. Effet de la croissance	-0,8	-1,7	-1,5	-1,9	-2,2	-1,9	-3,0	-5,5	-4,7	(-5,4)	(-4,8)
3. Ajustement flux-stocks	3,9	4,2	4,4	5,4	5,6	5,1	5,7	5,4	6,8	(6,0)	(5,5)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	4,5	2,7	3,4	3,9	5,1	6,5	9,8	9,1	9,8	(6,1)	(4,4)
5. Niveau de la dette	11,9	14,6	18,1	21,9	27,0	33,5	43,3	52,4	62,1	(68,2)	(72,6)
<i>RF d'Allemagne</i>											
1. Besoin de financement	5,7	3,5	2,4	2,5	2,7	3,1	3,9	3,4	2,7	(1,7)	(0,8)
dont : charge d'intérêts	1,4	1,6	1,7	1,7	1,7	1,9	2,3	2,7	3,0	(3,0)	(3,1)
2. Effet de la croissance	-0,8	-2,1	-1,7	-1,9	-2,2	-1,8	-1,3	-1,2	-1,5	(-1,7)	(-1,8)
3. Ajustement flux-stocks	0,5	0,1	0,2	0,8	0,4	0,5	1,1	0,9	0,6	(0,7)	(0,7)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	5,4	1,5	1,0	1,4	0,9	1,9	3,7	3,1	1,8	(0,7)	(-0,3)
5. Niveau de la dette	25,0	26,5	27,5	28,9	29,7	31,6	35,3	38,4	40,2	(41,0)	(40,7)

Tableau 6.7 (suite)

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
<i>France</i>											
1. Besoin de financement	2,2	0,5	0,8	1,9	0,7	-0,2	1,8	2,6	3,3	(3,4)	(3,6)
dont: charge d'intérêts	1,3	1,2	1,4	1,4	1,5	1,6	2,1	2,2	2,5	(3,2)	(3,2)
2. Effet de la croissance	-3,0	-3,5	-2,7	-3,0	-3,2	-3,1	-2,7	-3,4	-2,9	(-2,5)	(-2,4)
3. Ajustement flux-stocks	1,8	1,8	2,4	2,2	2,5	2,1	2,5	4,3	0,1	(2,0)	(2,0)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	1,1	-1,1	0,6	1,0	0,0	-1,2	1,5	3,4	0,5	(2,9)	(3,2)
5. Niveau de la dette	25,8	24,7	25,2	26,3	26,2	25,0	26,5	30,0	30,4	(33,3)	(36,5)
<i>Irlande</i>											
1. Besoin de financement	12,5	8,6	7,7	9,8	11,6	12,9	13,8	14,3	12,4	(10,9)	(11,0)
dont: charge d'intérêts	4,5	5,2	5,4	5,9	6,3	6,7	7,6	9,3	9,7	(10,1)	(10,8)
2. Effet de la croissance	-13,8	-13,0	-14,1	-11,7	-11,1	-12,7	-14,6	-13,7	-9,9	(-10,7)	(-9,2)
3. Ajustement flux-stocks	8,2	10,2	3,3	4,2	6,0	1,8	7,0	5,9	7,9	(8,0)	(9,0)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	6,9	5,8	-3,2	2,4	6,5	2,1	6,1	6,5	10,4	(8,1)	(10,8)
5. Niveau de la dette	72,4	78,2	75,0	77,3	83,9	85,9	91,1	98,5	109,0	(117,1)	(127,9)
<i>Italie</i>											
1. Besoin de financement	11,7	9,0	8,0	9,7	9,5	8,4	11,9	12,7	11,8	(13,6)	(12,2)
dont: charge d'intérêts	4,0	4,5	4,9	5,9	5,8	6,3	7,2	8,4	9,1	(9,7)	(10,0)
2. Effet de la croissance	-6,7	-13,2	-11,4	-9,4	-12,6	-14,2	-10,5	-10,4	-9,2	(-10,0)	(-8,4)
3. Ajustement flux-stocks	3,9	2,9	3,6	5,5	2,3	2,7	1,7	3,8	5,7	(4,5)	(3,0)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	8,8	-1,3	0,2	5,8	-0,7	-3,2	3,1	6,2	8,4	(8,1)	(6,7)
5. Niveau de la dette	66,2	64,9	65,1	70,8	70,1	67,0	70,0	76,2	84,6	(92,7)	(99,5)
<i>Luxembourg</i>											
1. Besoin de financement	-1,1	-1,6	-3,1	-4,6	-0,6	1,6	2,3	1,4	0,0	(-0,1)	(-0,9)
dont: charge d'intérêts	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	(1,0)	(1,1)	(1,1)
2. Effet de la croissance	1,3	-2,3	-0,4	-1,5	-1,6	-1,0	-0,7	-1,1	-0,9	(-1,5)	(-1,2)
3. Ajustement flux-stocks	1,2	2,3	3,7	4,8	0,7	-0,9	-0,8	(1,0)	(3,3)	(0,0)	(0,0)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	1,4	-1,7	0,3	-1,4	-1,5	-0,3	0,8	(1,2)	(2,4)	(-1,6)	(-2,1)
5. Niveau de la dette	18,1	16,5	16,7	15,4	13,9	13,6	14,4	(15,6)	(18,0)	(16,4)	(14,2)
<i>Pays-Bas</i>											
1. Besoin de financement	2,2	2,4	1,5	3,6	4,5	4,2	5,3	7,0	6,1	(5,6)	(6,0)
dont: charge d'intérêts	3,1	3,0	3,0	3,1	3,2	3,7	4,4	5,2	5,7	(6,1)	(6,6)
2. Effet de la croissance	-4,0	-5,6	-3,4	-3,0	-2,5	-2,6	-2,1	-2,0	-1,3	(-2,8)	(-1,9)
3. Ajustement flux-stocks	1,8	1,9	-0,6	0,5	-0,2	1,7	1,2	0,6	(2,4)	(1,5)	(1,5)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	0,0	-1,3	-2,5	1,2	1,8	3,2	4,4	5,6	7,2	(4,3)	(5,7)
5. Niveau de la dette	43,5	42,2	39,7	40,9	42,7	45,9	50,3	55,9	(63,0)	(67,4)	(73,1)

Tableau 6.7 (suite)

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
<i>Royaume-Uni</i> ⁽²⁾											
1. Besoin de financement	4,8	4,4	3,4	4,0	3,6	3,8	1,9	2,6	3,7	(2,9)	(2,3)
dont : charge d'intérêts	4,1	4,4	4,3	4,4	4,8	5,1	5,4	5,1	4,8	(4,7)	(4,4)
2. Effet de la croissance	-13,7	-9,2	-8,8	-7,5	-9,7	-7,0	-4,7	-5,6	-3,8	(-2,5)	(-5,1)
3. Ajustement flux-stocks	5,6	4,0	3,9	0,9	1,2	4,4	2,1	0,6	(1,0)	(1,0)	(1,0)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	-3,3	-0,8	-1,4	-2,5	-4,9	1,3	-0,7	-2,4	(1,0)	(1,4)	(-1,8)
5. Niveau de la dette	64,5	63,7	62,2	59,7	54,8	56,1	55,4	53,0	(53,9)	(55,3)	(53,5)
<i>CE 8</i> ⁽³⁾											
1. Besoin de financement	5,5	3,9	3,3	4,2	3,9	3,8	5,0	5,4	5,4	(5,2)	(4,6)
dont : charge d'intérêts	2,6	2,8	2,9	3,2	3,3	3,6	4,2	4,6	4,9	(5,3)	(5,3)
2. Effet de la croissance	-5,5	-6,3	-5,4	-4,9	-6,0	-5,6	-4,2	-4,7	-4,0	(-3,9)	(-4,1)
3. Ajustement flux-stocks	2,7	2,1	2,2	2,1	1,5	2,3	1,9	2,3	1,9	(2,0)	(1,7)
4. Variation de la dette (4 = 1 + 2 + 3)	2,7	-0,3	0,2	1,4	-0,6	0,4	2,7	3,1	3,3	(3,3)	(2,2)
5. Niveau de la dette	43,4	43,0	43,1	44,4	43,9	44,4	47,0	50,1	53,4	(56,7)	(58,9)

(1) Dette publiques brute: B: administrations publiques hors sécurité sociale; DK: administrations publiques; D: administrations publiques hors sécurité sociale; F: administrations publiques; IRL: État; I: secteur public (settore pubblico); L: administrations publiques; NL: administrations publiques hors sécurité sociale; UK: secteur public moins entreprises publiques.

(2) Années financières: 1975 = 1975/1976, etc.

(3) A l'exclusion de la Grèce et de l'Irlande.

Sources: Nationales et services de la Commission.

On sait que pour autant que le déficit budgétaire soit constant par rapport au PIB nominal et si le taux de croissance du PIB nominal est lui-même fixe (voir l'encadré ci-joint, point 2), le rapport de la dette publique du PIB finit par se stabiliser à une valeur asymptotique. Sous la condition que le niveau d'équilibre à moyen terme de la dette publique par rapport à l'activité, ainsi défini, ne pose pas de problèmes particuliers de financement, on peut en déduire qu'une politique de déficits budgétaires est supportable à moyen terme.

On remarquera que la valeur asymptotique du rapport de la dette publique au PIB est d'autant plus élevée que le déficit budgétaire est lui-même élevé et le taux de croissance faible et que cela multiplie d'autant les risques d'inacceptabilité de la dette. Dans ce cadre, la charge d'intérêts apparaît comme jouant un rôle de plus en plus important dans l'évolution du système. Si le taux d'intérêt moyen payé sur la dette (supposé constant) est inférieur ou égal au taux de croissance nominale, la charge d'intérêts en pourcentage du PIB, qui augmente au même rythme que la dette publique en proportion du PIB, finit par se stabiliser avec la dette en proportion de l'activité. Les autorités n'ont dès lors pas d'autres ressources pour maintenir le déficit constant que d'augmenter les impôts ou diminuer les dépenses. Si le taux d'intérêt moyen est supérieur au taux de croissance du PIB, l'effort

requis pour garder le contrôle du déficit est encore plus important, car les charges d'intérêts finissent par dépasser à elles seules le niveau du déficit. Dans ce dernier cas de figure, il est encore plus impératif de contrôler l'ensemble du déficit budgétaire et non seulement le déficit net des charges d'intérêts sinon le système devient instable et la dette publique en pourcentage du PIB «explose».

Le tableau 6.7 intègre les estimations et les prévisions des comptes des administrations publiques par les services de la Commission pour 1984 et 1985 et présente ainsi l'évolution des contributions à la variation de la dette publique en proportion du PIB de 1975 à 1985. Sur cette période, la tendance a été à une augmentation régulière des dettes publiques par rapport à l'activité (voir lignes 4 et 5). La seule exception substantielle nous est fournie par le Royaume-Uni où, à l'exception des années 1980, 1983 et 1984, on a assisté les autres années à une baisse de la dette publique par rapport au PIB. Le Luxembourg a également enregistré un mouvement dans ce sens de 1975 à 1980 (à l'exception de l'année 1977), la France plus ponctuellement en 1976, 1979, 1980, l'Italie en 1976, 1979, 1980 et les Pays-Bas en 1976 et 1977. Les niveaux des rapports dette publique/PIB diffèrent fortement d'un État membre à l'autre, les plus élevés étant enregistrés en Irlande, en Belgique et en Italie.

Si l'on observe la contribution (négative) de la croissance nominale sur l'évolution du rapport dette publique/PIB (le taux de croissance nominale de l'année en cours appliqué au rapport de la dette publique de la fin de l'année précédente au PIB vient en déduction de la contribution du déficit budgétaire en pour cent du PIB à la hausse de ce rapport), on constate que l'effet de la croissance nominale intervient généralement pour des montants en proportion du PIB à peu près identiques au début de la période observée et à la fin. Cela s'explique par la conjonction dans des sens opposés des phénomènes de taux et de masse: les taux de croissance nominaux ont en moyenne diminué mais se sont appliqués sur des rapports dette publique/PIB en progression. Certains cas extrêmes sont intéressants: en Irlande, l'effet de croissance nominale a été important et a compensé, jusqu'en 1982, le montant pourtant considérable du besoin de financement en pourcentage du PIB. En Italie également, le maintien d'une croissance nominale élevée a limité la progression de la dette par rapport à l'activité. Enfin, au Royaume-Uni, l'effet croissance a été constamment supérieur au besoin de financement et s'est donc traduit par la diminution de la dette par rapport au PIB.

A la différence de l'effet de croissance nominale, la charge d'intérêts de la dette en pour cent du PIB a généralement connu une progression importante sur la période, qui s'explique par la conjonction de l'augmentation des taux d'intérêt moyens sur la dette publique et du poids de la dette. Le Luxembourg et le Royaume-Uni se caractérisent cependant par la stabilité de leurs charges d'intérêts. On remarque également que les charges d'intérêts de la dette dépasseraient en 1985 le besoin de financement en Belgique, au Danemark, en République fédérale d'Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, tandis qu'elles lui sont toujours supérieures depuis 1977 au Royaume-Uni.

La ligne 3 (ajustement des flux aux stocks) peut dans certains États membres prendre des valeurs substantielles qui ne s'expliquent pas seulement par les problèmes de passage statistique de la comptabilité nationale à celle de la dette publique mais également par la modification de la valeur de la composante extérieure de la dette publique. C'est notamment le cas en Belgique, en particulier à partir de 1982, au Danemark et en Irlande sur toute la période sous revue. Le poste ajustement du Danemark est également gonflé par le fait que les autorités budgétaires émettent des titres publics pour un montant supérieur à l'ampleur du besoin de financement, ces titres étant placés principalement auprès des fonds de pension. En France, la valeur exception-

nellement élevée de ce poste en 1982 s'explique par le coût des nationalisations décidées en 1981.

Le jugement que l'on peut porter sur le caractère supportable des déficits budgétaires et de la dette publique par rapport à l'activité doit être construit à partir de l'ensemble des éléments qui viennent d'être présentés. Tout d'abord, il existe la forte présomption que les États membres où le rapport dette publique/PIB est à la fois le plus élevé et continue d'augmenter de façon importante (Belgique, Irlande, Italie notamment) sont les plus enclins à voir le niveau de la dette publique influencer de façon dominante l'activité économique. Il est même possible qu'on ait parfois passé le seuil du supportable qui pourrait se mesurer par la faiblesse de la demande additionnelle de titres publics par les ménages (en Belgique par exemple). A l'opposé, le Luxembourg, la république fédérale d'Allemagne et la France seraient relativement mieux placés pour ce qui concerne le niveau de leur dette publique dans le PIB, mais la situation de la France diffère fondamentalement des deux autres dans le sens que la part de sa dette devrait augmenter régulièrement jusqu'en 1985 alors que celle du Luxembourg diminuerait dès 1984 et celle de la république fédérale d'Allemagne en 1985. Au Royaume-Uni, l'évolution tendancielle à la baisse de la dette publique par rapport au PIB s'est interrompue en 1983 et 1984 mais pourrait reprendre en 1985.

Un autre élément intéressant est le fait qu'en 1985 la charge d'intérêts de la dette devrait être supérieure au déficit budgétaire dans six des neuf États membres présentés dans le tableau 6.7. Certains de ces pays connaissent déjà cette situation: le Danemark, la République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg depuis 1983, les Pays-Bas depuis 1984. Cela traduit l'ampleur des politiques de stabilisation budgétaire qui sont ou seront poursuivies (voir la section 1). On a ainsi la confirmation qu'aucun État membre n'apparaît prêt à accepter que la dette publique s'installe sur une tendance explosive. L'ampleur de l'effort d'ajustement est à la mesure de l'importance des charges d'intérêts et donc de l'accumulation des situations passées. Cet effort est rendu encore plus coûteux par le niveau élevé du taux d'intérêt moyen sur la dette et par la faible croissance nominale, mais ces deux variables sont, elles aussi, le prix à payer pendant le processus d'ajustement. Le retour que l'on observe vers un dosage plus équilibré des politiques macroéconomiques devrait cependant influencer favorablement l'évolution de la dette publique et des taux d'intérêt et donc permettre une réduction progressive de la charge de la dette. En même temps, une croissance à moyen terme plus importante contribuerait également à alléger le coût des politiques budgétaires et de dette menées durant les dix dernières années.

Déficits budgétaires et dettes publiques dans une perspective de moyen terme

1. Contributions aux variations du rapport dette publique/PIB

Le tableau 6.7 est l'application chiffrée de la décomposition de l'évolution du poids de la dette publique par rapport au PIB en plusieurs composantes.

Faisons l'hypothèse que la cohérence stocks-flux entre le déficit budgétaire et la variation de la dette publique est vérifiée à la fois par la compatibilité des définitions de déficit budgétaire et de dette publique et par l'existence d'un système statistique assurant une correspondance totale entre flux et stocks.

Les symboles suivants sont utilisés:

D : dette publique;

B : déficit budgétaire;

Y : produit intérieur brut nominal;

g : taux de croissance $Y \left(g = \frac{Y_t - Y_{t-1}}{Y_{t-1}} \right)$

On peut écrire:

$$\frac{D_t}{Y_t} = \frac{B_t}{Y_t} + \frac{D_{t-1}}{Y_t} \quad (1)$$

La variation du rapport dette publique/PIB entre la période $t-1$ et la période t devient:

$$\frac{D_t}{Y_t} - \frac{D_{t-1}}{Y_{t-1}} = \frac{B_t}{Y_t} + \frac{D_{t-1}}{Y_t} - \frac{D_{t-1}}{Y_{t-1}}$$

$$\frac{D_t}{Y_t} - \frac{D_{t-1}}{Y_{t-1}} = \frac{B_t}{Y_t} + \frac{D_{t-1}}{Y_t} - \frac{D_{t-1}(1+g)}{Y_t}$$

$$\frac{D_t}{Y_t} - \frac{D_{t-1}}{Y_{t-1}} = \frac{B_t}{Y_t} - g \frac{D_{t-1}}{Y_t} \quad (2)$$

La variation de $\frac{D}{Y}$ entre $t-1$ et t peut donc être décomposée

en deux contributions: celle (positive) du déficit budgétaire en proportion du PIB de la période t et celle (négative) due à l'effet de la croissance de Y sur le rapport D_{t-1}/Y_t .

B peut être lui-même subdivisé en un déficit hors paiements d'intérêts (Bni) et des charges d'intérêts (1). (2) s'écrit alors:

$$\frac{D_t}{Y_t} - \frac{D_{t-1}}{Y_{t-1}} = \frac{Bni_t}{Y_t} + \frac{I_t}{Y_t} - g \frac{D_{t-1}}{Y_t} \quad (3)$$

Si la cohérence stocks-flux n'est pas parfaite, un poste «Ajustement» (A) doit être ajouté à la droite de l'équation.

Le tableau 6.7 quantifie l'équation sous la forme suivante:

$$\frac{D_t}{Y_t} - \frac{D_{t-1}}{Y_{t-1}} = \frac{B_t}{Y_t} - g \frac{D_{t-1}}{Y_t} + A \quad (4)$$

soit ligne 4 = ligne 1 + ligne 2 + ligne 3.

2. Évaluation du caractère supportable de l'évolution à moyen terme de la dette publique

Sous l'hypothèse que le déficit budgétaire est maintenu constant par rapport au PIB $\frac{B_t}{Y_t} = \text{constante} = \bar{b}$ et si le taux de croissance g est fixe, (\bar{g}) le rapport de la dette publique au PIB a tendance à se stabiliser à une valeur asymptotique.

L'équation (2) peut être réécrite de la façon suivante:

$$\frac{D_t}{Y_t} = \bar{b} + \frac{1}{1+\bar{g}} \frac{D_{t-1}}{Y_{t-1}} \quad (5)$$

$\frac{D_t}{Y_t}$ peut être exprimé sous forme de progression géométrique

de raison $\frac{1}{1+\bar{g}}$:

$$\frac{D_t}{Y_t} = \bar{b} \left[1 + \left(\frac{1}{1+\bar{g}}\right) + \left(\frac{1}{1+\bar{g}}\right)^2 + \left(\frac{1}{1+\bar{g}}\right)^{t-1} \right] + \frac{D_0}{Y_0} \frac{1}{1+\bar{g}} \quad (6)$$

Pour $t \rightarrow \infty$:

$$\frac{D_t}{Y_t} \rightarrow \bar{b} \frac{(1+\bar{g})}{\bar{g}} \quad (7)$$

Le niveau asymptotique de $\frac{D_t}{Y_t}$ dépend donc de l'ampleur du

poids du déficit budgétaire dans le PIB et du taux de croissance de l'économie. Si ce niveau est atteint sans déséquilibre des marchés réels et financiers, on pourrait en déduire qu'une politique de déficits budgétaires maintenus en proportion constante par rapport à l'activité est supportable à moyen terme.

Toutefois, la charge d'intérêts est elle-même une fonction de l'ampleur de la dette publique :

$I_t = \bar{r} D_t$ avec \bar{r} : taux d'intérêt suppose constant. La charge d'intérêts croit donc avec la dette publique pour également se stabiliser à une valeur asymptotique :

Pour $t \rightarrow \infty$:

$$\frac{I_t}{Y_t} = \bar{r} \bar{b} \frac{(1+\bar{g})}{\bar{g}} \quad (8)$$

et le déficit budgétaire net des charges d'intérêts s'écrit :

$$\frac{Bni_t}{Y_t} = \bar{b} \left[1 - \bar{r} \frac{(1+\bar{g})}{\bar{g}} \right] \quad (9)$$

On observe que :

$$\frac{Bni_t}{Y_t} \leq 0 \text{ pour } \bar{r} \geq \frac{\bar{g}}{1+\bar{g}}$$

$$\frac{Bni_t}{Y_t} \geq 0 \text{ pour } \bar{r} \leq \frac{\bar{g}}{1+\bar{g}}$$

La charge d'intérêts en proportion de l'activité, qui évolue avec le poids de la dette publique dans le PIB impose donc, sous la contrainte du maintien d'un déficit budgétaire total constant par rapport au PIB, une réduction du déficit hors charges d'intérêts.

Si le taux d'intérêt est inférieur au taux de croissance, Bni_t se stabilise à une valeur positive (déficit). Si, par contre, $\bar{r} > \frac{\bar{g}}{1+\bar{g}}$ Bni_t devient négatif : c'est-à-dire que la charge d'intérêts étant supérieure au déficit budgétaire, un excédent budgétaire hors paiements d'intérêts est requis.

Le niveau du taux d'intérêt apparaît bien comme un élément clé du caractère supportable ou non d'une politique de déficits budgétaires. La répétition de situations où le taux d'intérêt est supérieur au taux de croissance nominale impose un effort important de réduction des dépenses publiques et/ou d'augmentation des recettes afin de limiter le déficit budgétaire hors intérêts.

3. Cohérence stocks-flux entre variation de la dette publique et déficits budgétaires

En pratique, la cohérence entre flux et stocks de finances publiques n'est jamais parfaitement respectée et cela pour de nombreuses raisons d'ordre définitionnel ou statistique :

- au déficit de l'ensemble des administrations publiques doit correspondre une dette également de l'ensemble des administrations publiques. Une telle dette n'est pas toujours disponi-

ble. Les définitions de dettes choisies dans le tableau 6.7 se rapprochent le plus possible de l'ensemble du secteur institutionnel (voir la note de bas de page n°1 du tableau 6.7);

- les dettes publiques sont des agrégats financiers. Les engagements sont généralement évalués à leur valeur au pair (valeur nominale) indépendamment des primes d'émission ou de remboursement ou des circonstances du marché. Cette évaluation ne correspond pas à 100% du produit de l'emprunt. Toutefois, le Danemark évalue sa dette publique à la valeur d'émission (produit de l'emprunt) car celle-ci diffère substantiellement de la valeur au pair. Le Danemark considère alors les primes à l'amortissement comme des charges d'intérêts, ce qui maintient la cohérence entre la charge d'intérêts et la dette;
- pour des raisons de comparabilité entre États membres, mais également de disponibilité statistique et de cohérence entre les séries de charges d'intérêts et de dette, le tableau 6.7 retient les séries brutes de dette publique. Tous les États membres établissent en effet des données de dette publique brute alors que ce n'est pas encore le cas pour la dette nette (c'est-à-dire la dette à l'inclusion des actifs monétaires et financiers des administrations publiques). Par ailleurs, les intérêts versés au titre de la dette brute sont bien connus; il n'en est pas de même pour les charges d'intérêts sur la dette nette qui ne peuvent la plupart du temps qu'être estimées;
- le solde budgétaire retenu dans le tableau 6.7, à savoir le besoin de financement, est un agrégat de comptabilité nationale évalué sur base des transactions. Le solde budgétaire le plus proche de la variation de la dette publique brute est le solde net à financer (défini sur base des règlements et à l'inclusion des prêts, avances et participations). Mais ce dernier n'est pas toujours disponible pour l'ensemble des administrations publiques;
- le réajustement périodique de la valeur en monnaie nationale de la composante en monnaies étrangères de la dette publique ainsi que celui de la partie indexée produisent un écart supplémentaire entre le flux et la variation du stock;
- enfin, certaines opérations financières de la puissance publique ayant un impact sur la dette brute sont quelquefois opérées indépendamment d'opérations sur le budget.

En résumé, le poste «ajustement» (tableau 6.7, ligne 3) comprend :

- (i) les prêts, avances et participations,
- (ii) le passage de la base des transactions à celle des règlements,
- (iii) l'écart entre le produit de l'emprunt et l'évaluation de la dette supplémentaire,
- (iv) la variation de la valeur de la dette en devises et de la dette indexée,

(v) l'écart causé par la différence des définitions du secteur institutionnel employée pour le flux (ensemble des administrations publiques) et le stock,

(vi) l'écart dû à certaines opérations financières sur la dette publique brute indépendamment du budget.

4. Sources pour les séries de dette publique

Belgique: Bulletin de documentation du ministère des finances

Danemark: Ministère des affaires économiques

RF d'Allemagne: Bulletin mensuel de la Bundesbank

France: Banque de France, SESOF

Irlande: Bulletin trimestriel de la Banque centrale d'Irlande

Italie: Rapport annuel de la Banque d'Italie

Luxembourg: Projet de budget et Annuaire statistique du Statec

Pays-Bas: Rapport annuel de la Banque des Pays-Bas

Royaume-Uni: Financial Statistics — Central Statistical Office

Principales mesures de politique budgétaire affectant les exercices 1984 et 1985 dans les États membres

Belgique

En début d'année 1984, des glissements de dépenses (chômage charge d'intérêts de la dette) sont apparus qui ont mis en danger la réalisation de l'objectif retenu dans le budget initial pour 1984 (solde net à financer du gouvernement central de 507,4 milliards de francs). Aussi le gouvernement décidait-il, le 31 mars, un plan pluriannuel de mesures à prendre de 1984 à 1986 afin de ramener à l'horizon 1987 le solde net à financer d'environ 12% du PIB en 1984 à 7%. Les mesures principales consistent en une modération des revenus: en 1984, 1985 et 1986, les salariés du secteur privé et public doivent verser à la sécurité sociale un prélèvement de 2%, correspondant à une tranche d'indexation, tandis qu'un effort équivalent est demandé aux non-salariés. Une retenue correspondant à une tranche d'indexation est également appliquée aux versements par la sécurité sociale des pensions, allocations familiales, de chômage et d'invalidité. Ce plan comporte, par ailleurs, diverses mesures d'économies dans le secteur de la fonction publique ainsi qu'un volet fiscal. Le 1^{er} août, le gouvernement arrêtait les grandes lignes du projet de budget pour 1985: les dépenses totales augmenteraient de 4,8% et les recettes de 7,3%. Le solde net à financer de l'État s'élèverait à 495,3 milliards, soit 10,3% du PNB estimé par le gouvernement belge contre 11,3% en 1984 et 12,6% en 1983.

Danemark

Le projet de budget 1984 du gouvernement présenté en août 1983 ayant été rejeté par le Parlement le 15 décembre 1983, de nouvelles élections étaient organisées tandis qu'une loi provisoire autorisait le gouvernement à lever les impôts et payer les dépenses courantes. Le nouveau gouvernement issu des élections du 10 janvier redéposait le projet de budget qui était adopté par le Parlement le 23 février. Celui-ci prévoyait un solde net à financer s'élevant à 54,2 milliards de couronnes, en baisse de 1,2 milliard sur le solde de 1983 et représentant 9,7% du PIB contre 10,7% en 1983. La situation budgétaire s'améliorait sensiblement, les rentrées étant supérieures à ce qui était primitivement prévu en raison du caractère favorable de la conjoncture tandis que l'évolution des dépenses restait sur la trajectoire prévue. En avril, il était décidé de prolonger jusqu'à mars 1987 l'abolition

temporaire de l'indexation des salariés et de ne relever que de 2% les tranches d'imposition en 1985. Les accises étaient également augmentées. Au cours de l'été, le solde net à financer était estimé à 45,5 milliards en 1984. Le projet de budget pour 1985, présenté à la mi-août, établissait ce même déficit à 42 milliards représentant 7,1% du PIB contre 8,2% en 1984. Des plafonds étaient imposés à chaque ministère afin qu'ils maintiennent leurs dépenses constantes en volume par rapport à 1984.

République fédérale d'Allemagne

Le budget fédéral pour l'exercice 1984 était adopté par le Parlement le 16 décembre 1983. La hausse des dépenses totales par rapport à 1983 était fixée à 1,6% et le besoin net de financement de l'État fédéral était limité à 33,6 milliards de marks. L'évolution favorable de la conjoncture permettait des rentrées fiscales supérieures à celles prévues par la loi de finance tandis que les dépenses augmentaient également à un rythme inférieur au rythme estimé à la fin 1983. A la mi-1984, le déficit fédéral était estimé à 29,5 milliards. En juin, le gouvernement se mettait d'accord sur le principe d'une réforme fiscale consistant en des réductions d'impôts pour un montant de 20,2 milliards et qui serait mise en œuvre en deux étapes, la première en janvier 1986 et la seconde en janvier 1988. Ces réductions d'impôts ne seront pas compensées par l'augmentation d'autres taxes. En juillet, le gouvernement fédéral présentait son projet de budget pour 1985: les dépenses augmenteraient de 1,2% par rapport à 1984 et le déficit fédéral s'établirait à 24 milliards. En même temps, les autorités actualisaient jusqu'en 1988 leur plan financier à moyen terme: celui-ci dans le cadre d'une croissance annuelle prévue du PIB nominal de 5,5% vise à une augmentation des dépenses publiques nettement inférieure à celle de l'activité de façon à réduire leur part dans le PIB et ainsi d'étendre celle du secteur privé.

Grèce

Le projet de budget de l'État pour 1984 était présenté au Parlement le 30 novembre 1983. Ce budget prévoyait une augmentation des recettes de 25,1%, des dépenses de 19,8% et un déficit

s'élevant à 365,7 milliards de drachmes (9,7% du PIB) contre 342 milliards en 1983 (10,9% du PIB). Un meilleur rendement du système fiscal était attendu, grâce à la simplification des procédures et à une répression plus active de la fraude. Au cours de l'été, le Premier ministre annonçait qu'en 1985 aucun nouvel impôt ne serait décidé et que la réduction des déficits publics serait effectuée par l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale. Un accent particulier serait mis sur les investissements publics et la lutte contre l'inflation serait poursuivie. En octobre, les services de la Commission estimaient le besoin de financement des administrations publiques en 1984 à 10% du PIB contre 9,2% en 1983.

France

Le budget 1984, qui prévoyait un déficit de l'État de 125,5 milliards de francs, soit 3% du PIB estimé, était adopté par l'Assemblée nationale en octobre 1983. Fin mars 1984, une série de mesures étaient décidées en faveur des secteurs industriels en déclin (sidérurgie, construction navale et charbonnages), dont certaines à caractère budgétaire. Dans le courant de l'été, l'exécution du budget faisait apparaître une certaine mollesse de l'évolution des recettes, en particulier des rentrées au titre des taxes indirectes et de l'impôt sur les sociétés. Le gouvernement adoptait le projet de budget 1985 le 12 septembre. En matière de recettes, les impôts sur le revenu des ménages seraient réduits de 5%, la contribution de 1% destinée au financement de la sécurité sociale supprimée et la taxe professionnelle sur les entreprises allégée de 10%, tandis que la taxe sur les produits pétroliers et la contribution du budget annexe des P et T au budget général seraient nettement augmentées. Au total les prélèvements obligatoires pourraient revenir de 44,7% du PIB à 43,7% en 1985. La progression des dépenses de l'État serait limitée à 5,9%, taux inférieur à celui de la croissance en valeur et le déficit budgétaire estimé à 139,8 milliards serait maintenu à 3% du PIB.

Irlande

Le budget pour l'exercice 1984 était présenté le 25 janvier. Les dépenses courantes devraient augmenter d'environ 11% et celles d'investissements de 1,6%, ce qui correspond pour ces dernières à une diminution de 5,5% en volume. Les recettes courantes progresseraient au total de 13,5%, les impôts passant de 32,2% à 33,2% du PIB. Au total, le besoin de financement de l'État qui avait déjà été réduit de 1,9% du PIB en 1983 par rapport à 1982, diminuerait encore de 1,5% du PIB pour représenter 10,8% du PIB en 1984. Il apparaissait au milieu d'année que les objectifs de déficit budgétaire pourraient être réalisés sans le secours de mesures correctrices supplémentaires.

Italie

La loi financière et le budget 1984 étaient définitivement approuvés par le Parlement le 23 décembre 1983. Le déficit de caisse tendanciel du Trésor était alors estimé, compte tenu des mesures

adoptées par le Parlement, à 109 700 milliards de lire. Un certain nombre de mesures étaient par ailleurs décidées ou proposées afin de ramener le déficit budgétaire vers l'objectif de 90 800 milliards, tel qu'il avait été fixé dans le rapport prévisionnel 1984. Les impôts sur les sociétés et sur les intérêts bancaires étaient relevés ainsi que les taxes sur les produits pétroliers. Dans la première moitié de 1984, plusieurs mesures mises en œuvre devaient avoir pour effet de réduire le solde tendanciel: l'institution partielle de la trésorerie unique, la limitation de l'indexation des salaires, ainsi que des mesures d'économies dans les régimes de pensions. En même temps, la baisse des taux d'intérêt permettait de réviser à la baisse l'estimation des dépenses d'intérêts. En septembre, le ministre du Trésor estimait le déficit de caisse du Trésor à 95 800 milliards pour 1984. Le gouvernement arrêta, le 28 septembre, le projet de budget pour 1985 qui envisageait une progression des recettes de 11,6% et des dépenses de 9% par rapport au budget 1984 et évaluait le déficit de caisse du Trésor à 96 300 milliards en 1985.

Luxembourg

Le solde net à financer de l'ensemble des administrations publiques devrait se réduire en 1984 par rapport à 1983, en raison principalement d'une diminution du montant des subventions et transferts en capitaux en particulier en faveur de la sidérurgie. Le budget de l'État pourrait se clôturer par un solde net à financer en équilibre. Le nouveau gouvernement, formé en juillet, arrêta au cours de l'été son projet de budget 1985. Le gouvernement ne prévoyait aucune hausse d'impôts ni de cotisations sociales pour l'an prochain alors que l'indexation des barèmes de l'impôt sur les revenus entraînerait une moins value d'environ 1 milliard de francs. Les recettes et les dépenses de l'État seraient respectivement en hausse de 7,7% et de 4% par rapport à 1984 et le solde net pourrait être excédentaire de 3,4 milliards. L'accroissement des dépenses serait affecté en priorité aux secteurs de l'emploi et du travail, de la santé publique et de l'environnement.

Pays-Bas

Il apparaissait dès le printemps que les résultats du budget 1984 seraient meilleurs que prévu dans le budget: le solde net de caisse de l'ensemble des administrations publiques s'élèverait à 10,5% du revenu national net contre 12,1% en prévision. L'amélioration serait due à des plus-values de recettes ainsi qu'à des moindres dépenses liées au chômage ainsi qu'aux taux d'intérêts. Le projet de budget 1985 était déposé le 18 septembre. Des restrictions budgétaires s'élevant à 9,3 milliards de florins étaient décidées, dont 2,5 milliards d'économies sur les allocations de sécurité sociale. La pression des charges publiques en proportion du revenu national net qui devrait diminuer de 1,5% en 1984 serait encore réduite de 1,8% en 1985 pour s'établir à 52,6%. Les charges des entreprises seraient allégées notamment par diminution de la part patronale dans les cotisations sociales. Au total et pour l'ensemble des administrations, le déficit de caisse pourrait représenter 9,7% du revenu national net en 1985.

Royaume-Uni

Le budget 1984-1985 était présenté au parlement le 13 mars 1984. Des réformes fiscales substantielles étaient proposées en matière de taxation de l'épargne, d'impôts sur les entreprises et d'impôts sur les revenus et les dépenses des ménages. Ces mesures seront mises en œuvre sur plusieurs années; leur impact sur l'exercice 1984-1985 serait neutre tandis qu'il conduirait à une réduction de la taxation en 1985-1986. Les dépenses publiques resteraient constantes en volume. Le solde à financer du secteur

public pourrait ainsi s'établir à 7,2 milliards de livres au cours de l'année financière contre 10 milliards en 1983-1984. La réduction du déficit serait due à un renforcement du contrôle sur les dépenses ainsi qu'à l'augmentation des ventes d'actifs publics. La stratégie financière à moyen terme, définie à la même occasion jusqu'à l'horizon 1988-1989, envisageait une réduction régulière des fourchettes-objectifs pour les agrégats monétaires. Les dépenses publiques resteraient constantes en volume, le solde à financer du secteur public serait maintenu à 7 milliards de livres jusqu'en 1988-1989 de sorte qu'il se réduirait progressivement en proportion du PIB (1,75% du PIB en 1988-1989).

7. Politique monétaire et système monétaire européen

Dans la Communauté, le consensus sur la tâche primordiale assignée à la politique monétaire d'assurer la stabilité des monnaies tant à l'intérieur qu'à l'extérieur s'est renforcé. Il s'est traduit par une nouvelle décélération de la masse monétaire dans les pays où l'inflation reste un problème. Néanmoins, l'évolution de la liquidité laisse suffisamment de marge pour la reprise économique. Les contraintes extérieures et les impératifs de la stabilisation monétaire n'ont pas autorisé une réduction générale des taux d'intérêt en termes réels. Le mouvement à la hausse des taux d'intérêt américains n'a cependant pas été suivi et une certaine déconnexion des taux européens a été accomplie, même si ce fut au prix d'une dépréciation de l'Écu. La structure des contreparties de la croissance monétaire s'est améliorée par réduction de l'expansion du crédit intérieur et de la demande de crédit du secteur public dans certains cas appropriés. Les politiques monétaires ont permis au SME de connaître une période de stabilité remarquable et après les mesures prises par la Belgique en mars 1984, la cohésion du système a été particulièrement étroite. Il est difficile de prévoir dans quelle mesure la déconnexion pourra se poursuivre. La reprise en cours dans la Communauté ne nécessite pas un changement fondamental d'orientation de la politique monétaire.

7.1. Les agrégats monétaires

Le consensus qui s'est développé ces dernières années dans la Communauté sur le rôle de la politique monétaire semble être le plus explicite qui ait été réalisé depuis 1970. En effet, on s'accorde désormais largement pour estimer que la tâche de la politique monétaire est essentiellement d'œuvrer dans le sens de la stabilité interne et externe des monnaies communautaires.

Cette orientation est compatible avec une croissance réelle plus forte et des niveaux d'emploi plus élevés et en est d'ailleurs une condition nécessaire sans être suffisante. Néanmoins, la réalisation de ces objectifs dépendra, pour une large part, des autres éléments qui interviennent dans le dosage de la politique économique, en particulier de mesures appropriées en matière de finances publiques et d'une évolution satisfaisante de la répartition fonctionnelle des revenus.

Dans la Communauté, en raison de la persistance à un niveau certes réduit de tensions inflationnistes, l'application de ce consensus s'est traduite en 1983 par une nouvelle réduction du taux de croissance de la masse monétaire au sens large (moyenne CE). C'est ainsi que la décélération régulière de l'expansion monétaire qui s'était amorcée en 1979 s'est poursuivie après une certaine hésitation en 1981 en moyenne communautaire et dans de nombreux États membres. Toutes les données qui étaient disponibles au milieu de 1984 laissent envisager une réduction du taux de croissance de la masse monétaire dans un avenir prévisible (voir tableau 7.1). Si l'on en juge par cette évolution, en général, les autorités monétaires ont réussi à se conformer

assez bien aux objectifs quantitatifs qu'elles s'étaient fixés qui, dans certains cas, sont orientés vers une baisse progressive (voir tableau 7.2 et graphique 7.1).

Dans trois des États membres les plus grands, les objectifs monétaires continuent à être exprimés en termes de stock de monnaie (selon différentes définitions) et dans le quatrième (Italie), l'objectif traditionnel d'expansion du crédit total est maintenant complété par des mesures spécifiques visant à limiter la croissance de la masse monétaire au sens large. Indépendamment de cette tradition, on reconnaît en général que lorsque se produit un déficit de la balance des paiements courants, il convient de prendre également en considération le flux des prêts bancaires aux résidents lorsque l'expansion du crédit intérieur est supérieure à l'expansion monétaire — ou qu'elle dépasse, à proprement parler, l'accroissement des ressources intérieures du système bancaire. La différence représente la contribution du système bancaire au financement de la balance des paiements et elle peut constituer un signal d'alarme indiquant que le déficit devient insoutenable.

Certains États membres plus petits ne publient pas d'objectifs quantitatifs et considèrent que leur engagement à l'égard du SME fournit une orientation suffisante pour la conduite de leur politique monétaire: en fait, eu égard à l'ouverture de leurs économies, les déséquilibres intérieurs se traduisent en général très rapidement par des pressions sur leurs taux de change bien que l'analyse des agrégats monétaires et de crédit demeure utile et même, dans certains cas, nécessaire.

En République fédérale d'Allemagne, le taux d'expansion de la masse monétaire s'est situé au dernier trimestre de 1983

Tableau 7.1

Évolution de la masse monétaire

(moyennes annuelles, variations annuelles en %)

Pays	Définition ⁽²⁾	1970	1974	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	1985 ⁽¹⁾
		1960	1970	1974	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
B	M2	8,3	14,6	12,8	9,1	7,4	7,8	9,7	5,3	8,6	7,0
DK	M2	10,3	9,8	14,4	9,8	9,4	5,2	11,0	19,6	13,0	8,5
D	M3	10,1	11,6	9,2	9,5	5,3	6,3	6,5	6,7	4,2	5,5
GR	M3	17,7	20,1	24,8	19,2	19,8	30,4	32,9	21,8	24,2	24,2
F	M2	12,7	16,8	14,9	13,2	11,0	10,7	11,2	9,0	8,7	7,5
IRL	M3	10,0	17,5	17,7	29,0	14,5	20,6	13,7	9,0	9,2	12,5
I	M3	13,2	18,4	22,4	22,9	19,9	17,1	16,2	14,9	12,6	11,4
NL	M2	9,1	14,8	10,6	4,8	8,0	4,3	7,4	9,9	4,4	4,0
UK	LM3	5,3	19,0	9,9	13,2	15,2	16,9	11,5	10,8	9,3	7,7
CE 10 ⁽³⁾	M2/3	10,3	16,1	13,3	12,8	11,1	10,8	10,2	9,2	7,6	7,1
SME ⁽³⁾	M2/3	11,5	15,2	14,0	12,6	9,8	9,0	9,6	8,7	7,0	6,8
USA	M2	7,1	10,9	11,0	8,3	8,0	9,5	9,4	12,4	7,3	
JAPON	M2/M3 + CD	18,0	20,3	14,9	12,8	10,2	10,3	10,2	8,4	8,0	
Calculs de l'écart ⁽⁴⁾											
a) dans la CE											
	par rapport à la moyenne	2,9	3,5	4,4	3,7	4,5	4,6	3,2	2,7	3,0	2,0
	par rapport au taux le plus bas	5,0	6,5	6,7	8,7	6,6	7,6	4,6	4,9	4,3	3,9
b) au sein du SME											
	par rapport à la moyenne	2,0	3,2	4,4	4,5	4,5	3,9	3,2	2,8	3,2	2,0
	par rapport au taux le plus bas	4,5	5,6	6,6	8,6	5,5	5,8	4,0	4,5	3,8	3,5

(1) Prévisions des services de la Commission qui excluent en 1984 les États-Unis et le Japon pour lesquels sont indiqués les taux de croissance réalisés sur les douze mois se terminant en juin.

(2) B : jusqu'en 1969 : créances monétaires auprès des organismes principalement monétaires; IRL : série révisée à partir de 1971 et de 1983; I : jusqu'en 1975; M2; NL : série discontinuée; DK : nouvelle définition à partir de 1975; F : à compter de 1978 : part de M2 détenue par les résidents. Pour de plus amples détails, se reporter à l'annexe technique. Les raccords ont été effectués sur la base des taux de croissance. Japon : 1960-1974, M2 + bons de caisse; 1974-1984, M3 + bons de caisse.

(3) Moyenne harmonique, pondérée avec les PIB aux prix et aux parités de pouvoirs d'achat courants des pays concernés (1975 = 100). Le poids du Luxembourg a été ajouté au poids de la Belgique.

(4) Moyennes arithmétiques pondérées des différences absolues par rapport aux points de référence. Les pondérations sont celles indiquées dans la note 3.

Source : Jusqu'en 1983, banques centrales.

Tableau 7.2

Objectifs intermédiaires et leurs réalisations en RF d'Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni

Pays	Définition de l'objectif ⁽³⁾	1982		1983		1984	
		Objectif	Réalisation	Objectif	Réalisation	Objectif	Réalisation sur les 12 mois se terminant en
D	MZ	4-7	6,0	4-7	7,0	4-6	4,5 (août)
F	M2R ⁽¹⁾	12,5-13,5	11,5	9,0 ⁽²⁾	10,2	5,5- 6,5 ⁽²⁾	6,9 (juill.)
I	TDCE	15,5	20,8	18,2	20,6	17,4	20,9 (juill.)
UK ⁽³⁾	LM3	8-12	10,8	7-11	9,4	6-10	8,2 (août)
	MO					4-8	5,4 (août)

(1) Avant 1984, M2.

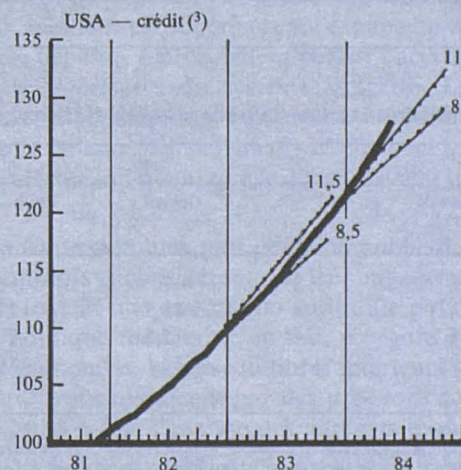
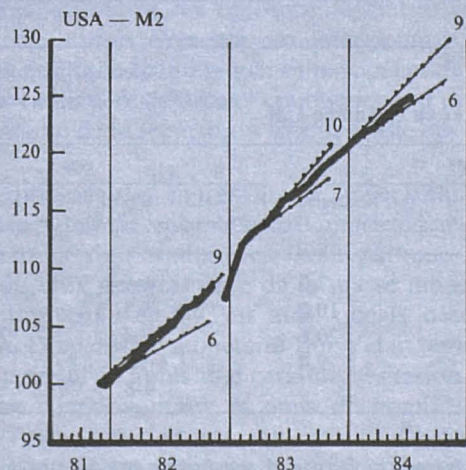
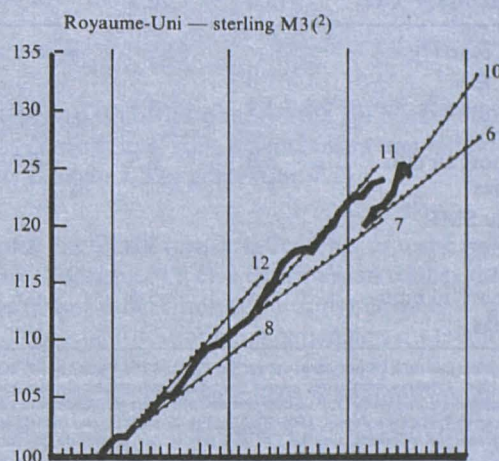
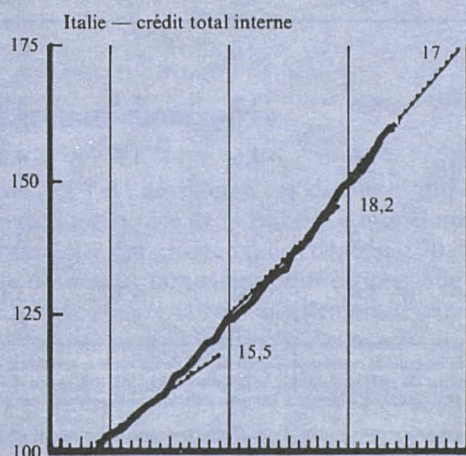
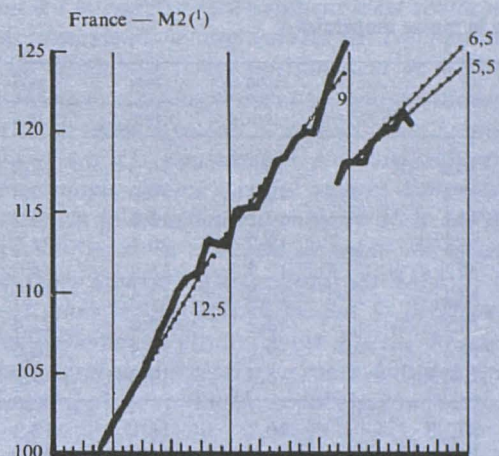
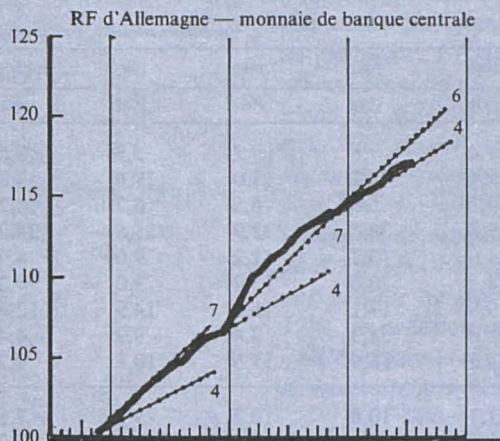
(2) Variation d'une année à l'autre entre les moyennes trimestrielles centrées sur décembre.

(3) En taux annuel, pour la période allant de février de l'année courante à avril de l'année suivante. Des objectifs ont également été fixés pour M1 et les liquidités du secteur privé en 1982 et 1983.

Note : MZ : monnaie de banque centrale; M2 R : part de M2 détenue par les résidents; TDCE : expansion du crédit total interne; LM3 : sterling M3; MO : base monétaire au sens large. Pour d'autres détails, voir annexe technique.

Source : Banques centrales.

GRAPHIQUE 7.1 : Objectifs monétaires et leurs réalisations, 1982-1984



(1) En 1984, part de M2 détenue par les résidents.

(2) Le Royaume-Uni a également des objectifs pour M0.

(3) Endettement des secteurs résidents non financiers. Les États-Unis ont également des objectifs pour M1 et M3.

à la limite supérieure de la fourchette qui avait été fixée comme objectif par les autorités, tandis qu'en France le résultat qui était légèrement supérieur à la norme retenue n'en représentait pas moins une décélération par rapport à 1982. Au Royaume-Uni, les autorités ont été en mesure de maintenir une des variables de leur objectif à l'intérieur de la fourchette prévue, mais elles ont dû tolérer pour les deux autres une croissance sensiblement plus rapide qu'elles ne le souhaitaient. En Italie, la limite imposée au crédit total a été dépassée de deux points, mais les autorités ont néanmoins accompli des progrès dans leur politique de freinage de la croissance de M2, grâce à la détermination avec laquelle le Trésor a placé des obligations d'État. Dans la plupart des pays où le taux d'inflation continue de ne pas être jugé satisfaisant, notamment en France, les objectifs monétaires adoptés pour 1984 s'inscrivent dans le prolongement de la politique visant une réduction progressive de l'expansion monétaire. Le fait que la nouvelle norme de croissance de la masse monétaire retenue en France soit très proche de celle de la République fédérale d'Allemagne montre l'étendue de la convergence des conceptions fondamentales dans le domaine de la politique monétaire. En Italie, l'objectif fixé pour 1984 représente un nouvel effort de réduction de la croissance du crédit total. Par ailleurs, les États membres qui ont accompli des progrès substantiels dans la lutte contre l'inflation poursuivent pour l'essentiel une politique d'expansion monétaire modérée: les normes adoptées en République fédérale d'Allemagne ont été progressivement abaissées depuis 1980 et la réduction de la limite supérieure de la fourchette retenue comme objectif pour 1984 peut être interprétée, dans le contexte d'une politique inchangée, comme une réaction au fait que le taux d'expansion monétaire a été pendant longtemps proche de la limite supérieure de la fourchette précédente ⁽¹⁾.

La décélération de la croissance du stock de monnaie est allée de pair ces dernières années avec la réduction du taux d'inflation et la Communauté a atteint dans ce domaine un degré de convergence bien plus grand. Le recul progressif de l'inflation est la conséquence de nombreuses décisions dans tous les domaines de la politique économique; cependant, il a été indiscutablement renforcé par une prise de conscience générale que la politique monétaire est axée à moyen terme sur la réduction graduelle des taux d'expansion de la masse monétaire. Dans ce contexte, l'orientation anti-inflationniste des politiques monétaires quantitatives a constitué un élément important de soutien à une reprise durable. Tout en remplissant sa fonction essentielle qui était de ré-

duire l'inflation, elle a laissé une marge suffisante pour la croissance réelle. En fait, l'année dernière, la progression de la masse monétaire a été un peu plus rapide que celle du PIB en termes nominaux dans la Communauté de sorte que le taux de liquidité a légèrement augmenté (voir tableau 7.3). Compte tenu de l'orientation actuelle des politiques et de la poursuite de la reprise de l'activité économique, on peut actuellement estimer qu'en 1985 le taux de liquidité ne baissera pas en moyenne communautaire et que la politique monétaire continuera à soutenir la résurgence de la croissance. En fait, de 1983 à 1985, la masse monétaire réelle devrait progresser en moyenne communautaire de 2 ½% par an et si l'on corrige les chiffres de la masse monétaire nominale non seulement avec les prix du PIB (M:P) mais aussi avec l'indice des coûts salariaux unitaires (M:ULC; tableau 7.3, partie c), l'indicateur augmenterait en moyenne de 3.6% par an au cours de la période 1983 à 1985. Ceci révèle une situation encore plus favorable que ne l'indique à elle seule la masse monétaire réelle. Cet indicateur combine une mesure de la masse monétaire réelle avec une mesure de l'évolution des revenus en faveur du capital ⁽²⁾, deux éléments favorables à la croissance économique. Il permet de calculer la marge disponible pour la croissance réelle, pour une amélioration de la part de profits dans le revenu global ou pour une combinaison des deux.

La mise en œuvre en matière de politique monétaire d'une ligne de conduite qui rencontre un large accord et les changements qui en ont résulté sur le plan des politiques nationales se sont traduits depuis 1981 par une atténuation des écarts des taux d'expansion des masses monétaires nationales par rapport à la moyenne ainsi que par une réduction encore plus accentuée de ceux-ci par rapport à la valeur la plus faible (voir tableau 7.1). Les orientations quantitatives de la politique monétaire, en aidant ainsi à une convergence accrue vers le taux d'inflation le plus bas dans la Communauté, a contribué à la stabilité du SME (voir chapitre 7.4 ci-après). Néanmoins, les États membres de la Communauté sont encore loin de constituer un groupe homogène. Le tableau 7.1 montre certains pays (notamment la République fédérale d'Allemagne et la Belgique) dont le taux d'expansion monétaire demeure modéré et d'autres qui rejoignent progressivement ce groupe (notamment le Royaume-Uni et la France). Une décélération substantielle a également été réalisée en Italie, mais il reste manifestement un chemin important à parcourir pour y mener à bien le processus d'ajustement. À l'autre extrême, la politique suivie en Grèce ne semble guère de nature à permettre une réduction de la croissance monétaire en deçà de 20%.

⁽¹⁾ Les mesures prises par les autorités monétaires nationales durant la période sous revue sont examinées de manière plus détaillée dans l'encadré.

⁽²⁾ Le rapport entre l'indice implicite des prix du PIB (P) et l'indice des coûts salariaux unitaires (ULC) est une mesure de la part des profits et $(M:P) \times (P:ULC) = M:ULC$.

Tableau 7.3

Indicateurs complémentaires de l'orientation de la politique monétaire

	a) Liquidité de l'économie (M: PIB nominal) (variations annuelles en %)							b) Masse monétaire réelle (M: prix PIB) (variations annuelles en %)						
	1970/60	1980/70	1980	1981	1982	1983	1984	1970/60	1980/70	1980	1981	1982	1983	1984
B	-0,2	1,9	-0,3	3,8	1,4	-0,8	1,4	4,6	5,2	2,9	2,6	2,5	-0,5	2,9
DK	-0,7	-0,5	1,6	-4,2	-3,0	8,4	3,2	4,1	1,8	1,1	-4,9	0,4	11,1	7,1
D	1,6	1,5	-1,0	2,1	2,7	2,4	-0,2	6,3	4,4	0,9	2,1	1,7	3,4	2,2
GR	6,0	2,4	0,1	9,7	7,3	1,4	2,8	14,1	7,2	1,7	9,2	7,3	1,7	5,0
F	2,3	1,4	-1,9	-1,5	-2,7	-1,6	-0,3	8,0	5,1	-0,9	-1,2	-1,1	-0,9	1,1
IRL	0,1	-0,1	-3,5	1,1	-3,2	-1,9	-1,6	4,3	4,2	0,1	2,8	-2,0	-1,3	1,5
I	2,5	1,9	-4,4	-1,1	-0,8	1,1	-0,7	8,3	5,1	-0,6	-1,0	-1,1	0,1	2,2
NL	-1,7	0,5	1,4	-0,6	3,3	7,2	-0,1	3,8	3,4	2,2	-1,4	1,7	7,9	1,9
UK	-1,7	-1,5	-1,2	6,1	1,7	1,9	2,9	1,1	0,3	-3,8	4,8	4,1	5,3	5,0
CE ⁽¹⁾	1,1	1,0	-0,9	1,7	0,6	1,7	0,6	5,8	3,9	0,2	1,5	1,1	2,7	2,7
USA	0,0	0,0	-1,0	-2,1	5,2	4,4	-3,4 ⁽²⁾	3,8	2,9	-1,2	-0,1	3,2	7,9	2,3 ⁽²⁾
	c) Rapport de la masse monétaire sur le PIB à prix constants (variations annuelles en %)							d) Rapport de la masse monétaire sur les coûts salariaux unitaires (variations annuelles en %)						
	1970/60	1980/70	1980	1981	1982	1983	1984	1970/60	1980/70	1980	1981	1982	1983	1984
B	3,3	9,0	4,0	9,0	8,5	5,0	7,0	4,7	3,6	1,7	1,3	4,4	0,3	3,1
DK	5,2	9,0	9,9	6,0	7,2	16,7	8,9	3,6	1,7	-0,7	-3,6	2,8	14,0	9,8
D	5,3	6,8	3,3	6,3	7,6	5,6	1,7	5,9	4,2	-0,5	1,7	2,9	5,8	3,7
GR	9,3	16,4	17,8	31,0	32,9	21,4	21,6	16,1	7,3	4,6	4,4	6,3	0,2	4,4
F	6,7	11,0	9,8	10,4	9,5	8,2	7,3	8,1	4,4	-2,2	-2,2	-0,4	-0,4	2,8
IRL	5,6	13,6	10,4	18,7	12,3	8,4	6,0	4,3	3,3	-3,4	5,7	0,3	1,3	2,4
I	7,1	16,9	15,4	17,0	16,6	16,3	9,5	8,6	4,4	0,9	-3,7	-0,8	-2,2	2,6
NL	3,8	8,2	7,1	5,1	9,2	9,3	2,3	2,6	3,3	2,7	1,3	2,6	9,0	6,4
UK	2,4	12,3	18,3	18,4	9,0	7,2	7,1	0,9	0,2	-5,7	6,4	7,0	6,1	4,2
CE ⁽¹⁾	5,4	10,9	9,9	11,1	9,7	8,3	5,3	5,8	3,5	-0,5	0,9	2,3	3,3	3,7
USA	3,1	6,9	8,3	6,4	12,0	8,9	1,1 ⁽²⁾	3,8	2,8	-2,1	2,0	0,9	9,3	3,3 ⁽²⁾
	e) Taux d'intérêt réel à long terme (moyennes) en % p.a. ⁽³⁾							f) Taux de change effectifs par rapport au reste du monde ⁽⁴⁾ (1970 = 100)						
	1961-70	1971-80	1980	1981	1982	1983	1984	1961-70	1971-80	1980	1981	1982	1983	1984
B	3,2	1,3	5,2	5,7	4,4	3,8	5,2	99,1	110,8	120,8	114,3	103,9	101,3	99,4
DK	2,1	4,4	5,7	6,8	9,4	6,8	8,1	104,0	106,8	102,1	95,3	91,3	91,3	89,0
D	4,0	2,7	2,8	4,2	3,5	4,8	5,5	89,6	130,9	160,1	151,8	159,4	166,2	165,0
GR		-4,3	-6,2	-5,5	-4,6	-1,9	1,5	98,9	75,2	53,6	48,5	45,1	37,0	32,1
F	2,2	0,6	0,1	2,6	3,6	4,5	5,9	110,3	101,1	100,0	91,6	84,2	78,6	75,5
IRL		-0,8	-2,5	-2,4	-0,3	3,1	5,1	105,1	82,6	72,4	66,3	65,6	63,3	60,9
I	2,5	-2,1	-4,3	0,9	3,8	2,9	4,4	98,8	70,3	51,4	45,2	42,1	40,6	38,6
NL	1,3	1,1	3,5	5,0	4,3	5,9	5,1	98,9	117,7	132,9	126,4	133,1	136,3	134,7
UK	2,8	-1,1	-3,5	2,6	3,7	5,9	5,2	110,6	76,0	73,0	73,4	70,3	65,4	62,7
CE	2,8	0,3	-0,4	2,8	3,6	4,5	5,3	101,0	101,8	106,7	92,0	86,7	81,9	76,2
USA	2,0	-0,5	-2,4	2,3	5,7	7,4	8,8	98,9	85,2	77,8	88,7	99,5	106,7	116,7

(1) Masse monétaire CE calculée comme dans le tableau 7.1.

(2) Sur la base de l'accroissement de M2 sur la période de six mois se terminant en juin 1984.

(3) Moyennes des observations mensuelles corrigées de la hausse des prix à la consommation sur les douze mois précédents.

(4) Voir également les notes qui concernent le tableau 39 dans l'annexe statistique.

(5) Calculés à l'aide de pondérations doubles des exportations, variables d'année en année.

Note: Sauf indication contraire, les chiffres pour 1984 sont fondés sur les prévisions des services de la Commission; les définitions monétaires et la méthode d'agrégation utilisées sont les mêmes que dans le tableau 7.1.

L'interprétation des données monétaires a posé des problèmes particuliers aux Pays-Bas et au Danemark l'année dernière. Dans ces deux pays, le recul sensible des taux d'intérêt à long terme a suscité un revirement de la part des investisseurs qui ont porté leur préférence vers certaines formes de dépôts bancaires incluses dans la masse monétaire au sens large. Jusqu'à un certain point, l'accélération de la masse monétaire a donc correspondu à un déplacement exceptionnel de la demande de monnaie ne nécessitant pas d'intervention particulière. Au Danemark toutefois, l'expansion des crédits bancaires en 1983 et 1984 est allée bien au-delà de ce qui pouvait s'expliquer de cette manière et a conduit les autorités à prendre des mesures pour y remédier. En tout cas, comme cela a déjà été souligné, le stock de monnaie revêt moins d'importance dans les pays plus petits, où il traduit surtout l'influence des facteurs internationaux qui réagissent très rapidement aux différentiels d'inflation, au lieu d'être l'expression directe de l'orientation de la politique monétaire.

7.2. Mise en œuvre de la politique monétaire et taux d'intérêt

Si l'évolution à moyen terme des agrégats monétaires s'est révélée dans l'ensemble acceptable, elle n'a pas été obtenue sans difficultés mais grâce aux mesures prises prudemment en temps opportun par les banques centrales. Dans la Communauté, les taux d'intérêt ont été influencés de manière décisive par le niveau des taux pratiqués sur le marché du dollar, monnaie de réserve mondiale, qui ont continué à augmenter (voir chapitre 7.5 ci-après). Dans ces conditions, l'arbitrage international fixe des limites étroites à l'indépendance de la politique monétaire et celle de la Communauté ne peut être protégée que dans la mesure où la situation sur le marché des changes le permet.

Au sein du SME, le réajustement des taux d'intérêt, en temps opportun, constitue un moyen important pour assurer la stabilité du système. Néanmoins, le niveau général et l'évolution des taux d'intérêt observés dans la Communauté ces deux dernières années n'étaient pas incompatibles avec la nécessité de maintenir ou de ramener le rythme d'expansion des agrégats monétaires dans les limites qu'impose une croissance non inflationniste. Toutefois, si la politique économique de la Communauté avait subi moins de contraintes extérieures, les taux d'intérêt se seraient sans doute situés à un niveau plus faible, ce qui aurait posé un certain dilemme dans la conduite de la politique monétaire.

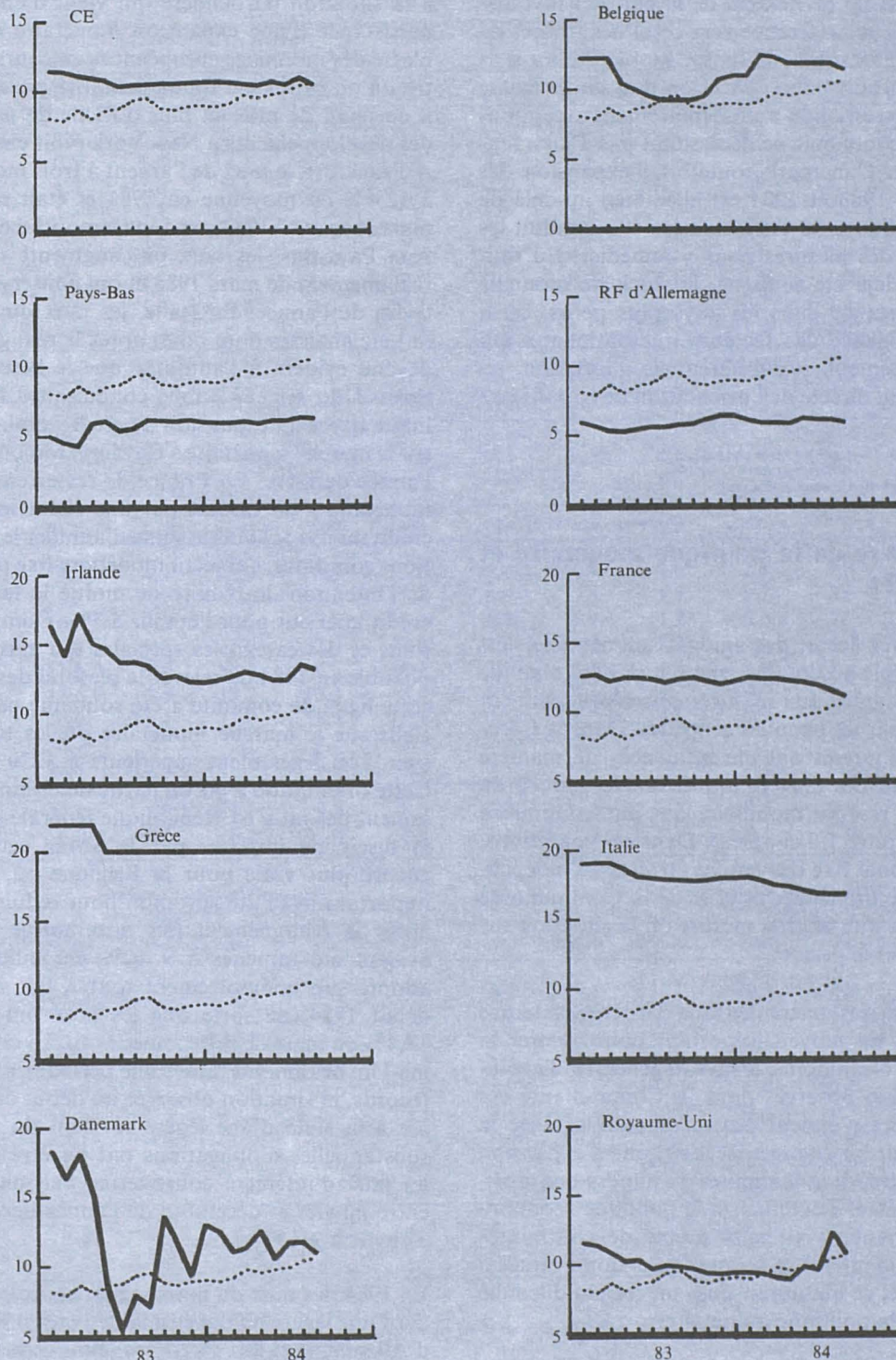
Au début de 1983, la croissance du stock de monnaie s'est accéléré dans de nombreux pays, notamment en République

fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et au Danemark. Ce phénomène était en partie attribuable à des facteurs temporaires et, dans les deux derniers de ces pays, à la situation particulière qui vient d'être évoquée mais la persistance d'une expansion monétaire excessive et la faiblesse des monnaies européennes en cours d'année ont montré qu'un problème fondamental se posait aussi. En outre, il devenait de plus en plus difficile de ne pas tenir compte des développements à New York (voir chapitre 7.5 ci-après). A Francfort, le taux de l'argent à trois mois, qui s'établissait à 12,4% en moyenne en 1981 et était tombé à 5 ¼% en mars et en avril 1983, est donc remonté à 6 ½% en décembre. Aux Pays-Bas, les taux ont augmenté de 1 ½% après le réaligement de mars 1983 et ont conservé ce niveau jusqu'à la fin de l'année. En Italie, les taux du marché monétaire ont été abaissés d'un point après le réaligement, mais il est devenu évident à l'automne que le besoin de financement excessif du secteur public conduisait à ne pas respecter la limite fixée à l'expansion du crédit total. De ce fait, les taux sur le marché monétaire s'élevaient toujours à 18% à la fin de l'année dernière. En France, le resserrement de la politique monétaire s'est traduit par une réduction des plafonds de crédit mi-1983. Dans le souci d'annuler le déficit des transactions courantes, l'objectif monétaire fixé pour 1984 procédait de l'intention de réduire de moitié le taux d'expansion du crédit intérieur pour l'établir à 7%. Compte tenu des exceptions et des catégories spéciales qui existent, il n'a pas été possible en 1984 de relever le plafond des crédits ordinaires; cette ligne de conduite a été soutenue par la politique officielle sur le marché monétaire où les taux sont demeurés égaux ou légèrement supérieurs à 12% au cours de 1983. Cette orientation a été en partie déterminée par le raffermissement des taux en République fédérale d'Allemagne et par la discipline imposée par le SME: cette observation est encore plus vraie pour la Belgique où, alors qu'un effort important avait été accompli pour réduire les taux d'intérêt après le réaligement (les taux sur le marché monétaire avaient été ramenés à 9 ¼% en juillet 1983), il a fallu adopter un comportement tout à fait inverse fin 1983 et début 1984, de sorte que les taux ont finalement atteint 12,4% en mars de cette année (voir 7.4 ci-après). Au Royaume-Uni néanmoins, après une période de dépenses publiques records, la situation observée au début de 1983 s'est améliorée à la suite d'une légère révision du budget: des ventes substantielles d'obligations ont pu être opérées tandis que les taux d'intérêt à court terme baissaient de deux points entre janvier et décembre de l'année dernière pour s'établir à environ 9 ½%

En 1984, les taux du marché monétaire ont montré jusqu'en avril une légère tendance à la détente en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, mais cette évolution a pris fin lorsque le dollar s'est raffermi (voir 7.5 ci-après) en dépit de la croissance très modérée de la masse monétaire dans ces

GRAPHIQUE 7.2: Taux d'intérêt à court terme sur le marché monétaire (fin de mois)

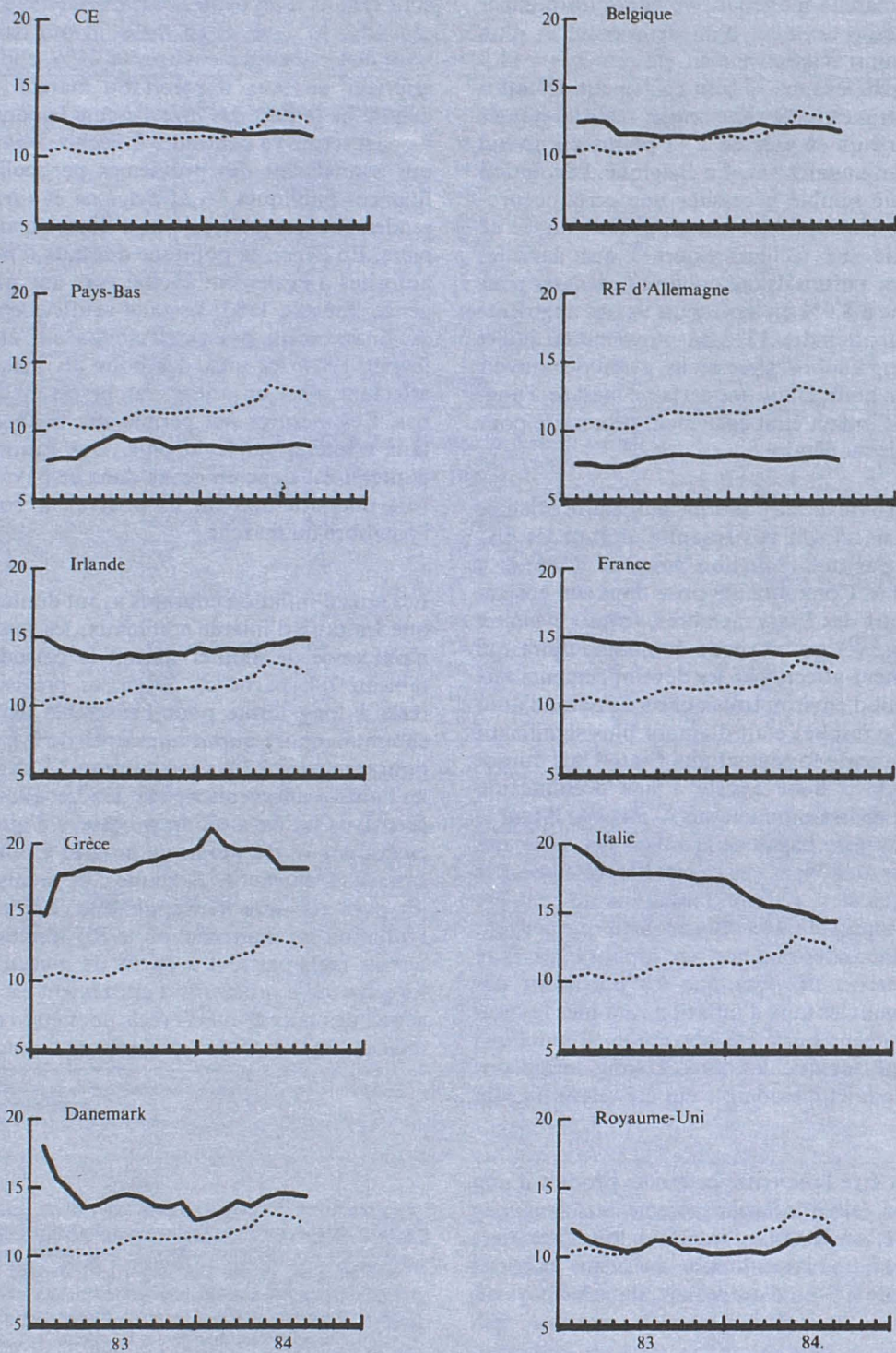
..... = USA



Note : Pour les définitions, voir à l'annexe statistique les notes concernant le tableau 38.

GRAPHIQUE 7.3 : Taux de rendement des obligations d'État à long terme (fin de mois)

..... = USA



Note: Pour les définitions, voir à l'annexe statistique les notes concernant le tableau 39.

deux pays. Grâce à la cohésion persistante du SME et aux jugements plus favorables à l'égard du franc français et de la lire, les autorités françaises et italiennes ont pu laisser baisser les taux du marché monétaire au cours du premier semestre de 1984, respectivement d'un demi-point et d'un point; ces taux ont ainsi respectivement été ramenés à 11,9 et 17,1%. En Belgique, les taux se sont également détendus au cours du second trimestre de cette année, mais en juin ils sont demeurés supérieurs de près de 2 ½ points au niveau qui était le leur un an auparavant. En Belgique, l'évolution du stock de monnaie semble nécessiter une certaine prudence. Au Royaume-Uni, les taux ont réagi cette année de manière plus volatile aux facteurs externes que dans les autres États membres, puisqu'ils ont continué à baisser pour s'inscrire en moyenne à 8,9% en avril, puis ils ont augmenté de 3 ½ points pour atteindre 13% en moyenne en juillet lorsque la livre sterling a subi des pressions, avant de pouvoir fléchir de nouveau en août. Dans une certaine mesure, l'augmentation des taux d'intérêt était également nécessaire pour contenir la croissance monétaire.

Bien que la mise en œuvre d'une politique monétaire orientée vers la désinflation ne se soit pas traduite, durant les dix-huit derniers mois, par une réduction des taux d'intérêt à court terme, ni pour la Communauté prise dans son ensemble, ni pour la plupart des États membres, *le taux d'intérêt nominal à long terme* ⁽¹⁾ en moyenne communautaire qui n'était qu'indirectement affecté par les développements aux États-Unis s'est réduit d'environ trois quarts de point d'août 1983 à août 1984. Ce résultat était d'autant plus significatif que les taux ont augmenté fortement aux États-Unis durant la même période. On a donc assisté à une déconnexion progressive des taux de la Communauté — au prix, il faut le reconnaître, d'une certaine baisse de la valeur des monnaies européennes vis-à-vis du dollar — et ce résultat a été possible parce que l'on a réussi à réduire l'inflation de manière durable dans la Communauté. Les taux à long terme peuvent atteindre une certaine indépendance par rapport aux taux intérieurs à court terme dès lors que les prévisions des investisseurs concernant les taux d'inflation sont plus favorables. C'est un phénomène qui a été observé en République fédérale d'Allemagne lorsque les taux à long terme ont diminué après que le taux d'escompte eut été relevé fin juin 1984.

Une distinction doit être faite entre ce qui se produit d'une part dans un pays à faible inflation comme la *République fédérale d'Allemagne*, où le taux d'intérêt à long terme est demeuré assez stable à un niveau proche, ou même inférieur comme récemment, de 8% et, d'autre part, dans les pays où

une baisse du rendement des obligations a suivi, bien que dans une moindre mesure, la baisse du taux d'inflation. C'est ainsi qu'en *France* les taux de rendement des obligations se sont réduits d'un demi-point d'août 1983 à août 1984, pour atteindre 13 ½%, et en *Italie*, ils ont baissé de 3 ½ points pour être ramenés à environ 14 ¼%, chiffre désormais bien inférieur au taux d'intérêt du marché monétaire, ce qui dénote de la part des investisseurs la conviction que le taux à court terme va continuer à fléchir. Néanmoins, deux pays qui connaissent des problèmes particuliers en matière de finances publiques — *la Belgique* et *l'Irlande* — ont vu le rendement des obligations d'État augmenter l'année dernière. En *Grèce*, la politique des taux d'intérêt suivie par les autorités a également évolué vers une plus grande convergence. En mai 1983, les taux artificiellement bas appliqués au financement des exportations ont été supprimés et en février 1984, les taux des bons du Trésor ont été relevés, affectant ainsi un autre marché du crédit à taux d'intérêt bas. Ces mesures ont permis aux banques d'augmenter les taux d'intérêt sur les dépôts. Une rationalisation des taux d'intérêt est donc en cours dans ce pays et l'on s'achemine vers une situation où ils pourraient contribuer à assurer l'équilibre du marché.

Les taux d'inflation courants ayant diminué plus rapidement que les taux d'intérêt nominaux, les *taux d'intérêt réels* ⁽²⁾ n'ont cessé de monter durant la période sous revue (voir tableau 7.4, partie c). Selon les prévisions pour les taux réels à long terme pour l'ensemble de 1984, la moyenne communautaire aurait augmenté de 2,5 points depuis 1981 pour atteindre 5,3% (voir tableau 7.3, partie e). Néanmoins, les hausses intervenues entre 1983 et 1984 sont plus prononcées dans les pays où un processus d'ajustement est encore en cours puisque moins de progrès y ont été réalisés (Italie, France, Danemark, Belgique), et moins importantes dans les pays tels que la République fédérale d'Allemagne où l'inflation est maîtrisée, ou le Royaume-Uni où les taux en termes réels baissent à partir de niveaux très élevés. Dans les pays où le processus d'ajustement est en cours, le niveau actuel des taux d'intérêt réels peut être considéré comme un indicateur de la tâche qui demeure à accomplir.

(1) Représenté par le taux de rendement des obligations d'État.

(2) Étant donné que dans l'estimation des taux d'intérêt réels ex ante interviennent des éléments subjectifs qui varient selon les différents agents économiques, et que leur importance dépend des régimes fiscaux qui diffèrent en fonction des pays et des catégories de prêteurs et d'emprunteurs, il n'existe pas de mesure statistique dont l'exactitude soit incontestable. Dans le présent texte, les références aux taux d'intérêt réels à long terme sont basées sur les taux de rendement nominaux des obligations (indiqués dans les notes au tableau 39 dans l'annexe statistique) corrigés des hausses des prix à la consommation sur les douze mois précédents.

Tableau 7.4

Évolution trimestrielle de la situation monétaire

	<i>(pourcentages en taux annuels)</i>						
	1982 1 ^{er} tr.	1983 1 ^{er} tr.	1983 Q2	1983,Q3	1983 Q4	1984 Q1	1984/Q2
a) Croissance de la masse monétaire (corrégée des variations saisonnières) ⁽¹⁾							
B	1,6	-1,2	5,3	10,8	12,6	10,8	8,2
DK	11,3	25,3	34,5	22,5	17,0	12,1	14,3
D	4,4	10,5	4,2	5,7	2,5	0,7	6,1
GR	25,3	8,7	28,2	16,5	30,1	24,4	38,6
F	5,0	12,0	8,7	4,1	21,3	4,8	4,0
IRL ⁽²⁾	10,1	-3,4	6,6	5,2	14,6	0,0	12,9
I	27,2	4,1	17,4	21,6	16,5	7,0	11,3
NL	5,1	21,5	9,9	3,8	8,8	0,0	9,1
UK	7,1	13,3	16,8	5,6	10,1	8,8	14,1
CE	9,2	10,3	11,2	8,5	11,9	5,3	9,0
USA	9,2	24,5	8,9	6,0	7,4	6,3	7,8
b) Taux d'intérêt nominaux à court terme ⁽³⁾							
B	12,6	12,2	10,0	9,2	10,4	11,9	11,9
DK	18,8	17,6	9,6	9,5	11,3	11,6	11,5
D	7,0	5,6	5,4	5,7	6,4	6,0	6,0
GR	22,0	22,0	20,7	20,0	20,0	20,3	21,0
F	13,0	12,5	12,5	12,3	12,2	12,4	12,2
IRL	14,2	15,9	14,5	13,2	12,4	12,7	12,6
I	18,9	19,1	18,3	17,9	18,0	17,8	17,3
NL	6,2	4,6	5,9	6,0	6,1	6,1	6,0
UK	10,2	11,3	10,1	9,8	9,3	9,2	9,4
CE	11,7	11,4	10,8	10,6	10,7	10,7	10,6
USA	8,0	8,2	8,5	9,2	8,8	9,2	9,4
c) Taux d'intérêt réels à long terme ⁽⁴⁾							
B	3,7	3,5	3,7	3,6	4,5	4,8	4,7
DK	8,9	7,0	5,9	7,6	7,4	6,7	7,0
D	3,2	3,7	4,7	5,3	5,4	4,8	4,8
GR	-5,3	-3,5	-2,3	-1,2	-0,7	1,2	1,8
F	5,7	5,1	5,1	3,9	3,9	4,6	5,6
IRL	1,6	2,1	3,6	3,4	3,3	3,6	4,2
I	3,4	2,5	1,6	3,3	4,0	3,5	3,4
NL	4,4	4,4	6,6	6,5	6,0	5,2	5,0
UK	4,5	6,1	6,5	6,0	5,0	4,9	5,6
CE	4,1	4,2	4,5	4,7	4,7	4,5	4,9
USA	5,6	6,6	6,8	8,4	7,8	6,8	8,1

(1) Les définitions et la méthode d'agrégation utilisées sont les mêmes qu'au tableau 7.1.

(2) Non corrigée des variations saisonnières.

(3) Pour les définitions se reporter aux notes qui concernent le tableau 38 dans l'annexe statistique.

(4) Voir note 3, tableau 7.3.

En prenant un certain recul, on peut estimer que la récente hausse des taux d'intérêt en termes réels a été substantielle. Il convient néanmoins d'être prudent lorsque l'on compare les niveaux actuels à ceux qui étaient observés auparavant. Bien que, dans la plupart des États membres, ces taux soient actuellement plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été au cours des années soixante-dix, il ne faut pas oublier qu'à cette époque, les taux d'intérêt réels dans les États membres im-

portants étaient beaucoup trop faibles, voire négatifs, ce qui était, dans de nombreux cas, le signe d'une illusion monétaire, qui a pratiquement disparu entre-temps. Il serait peut-être plus indiqué d'effectuer des comparaisons avec les années soixante. Certes les niveaux actuels dépassent les moyennes de cette décennie; mais durant celle-ci, certains pays ont connu à certains moments des taux d'intérêt réels encore plus élevés que ceux que l'on constate actuellement.

Il paraît également probable que, même durant les années soixante, les taux d'intérêt réels étaient trop bas et que, pendant deux décennies, le faible niveau des coûts du capital par rapport au niveau élevé des coûts salariaux dans la Communauté ont contribué en grande partie au problème actuel du chômage en encourageant des investissements de substitution du travail par le capital. Étant donné le manque relatif de capital, les niveaux actuels des taux d'intérêt dans la Communauté — si élevés soient-ils — paraîtraient plutôt moins aberrants que les niveaux excessivement bas des années soixante-dix. Ils n'ont certainement pas empêché la reprise.

7.3. Les contreparties de la masse monétaire

La conclusion assez satisfaisante à laquelle on aboutit jusqu'à présent quant à l'orientation de la politique monétaire doit être analysée en fonction des données relatives aux

contreparties de la création monétaire (tableau 7.5). Cet examen montre que, d'une manière générale, la situation actuelle n'est pas aussi bonne que ne l'indiquent à eux seuls les chiffres relatifs à la masse monétaire, que certains ajustements restent à effectuer mais que les progrès accomplis depuis 1982 se révèlent plus importants qu'ils n'auraient pu l'être autrement.

Une composante *externe* négative dans le processus de création de monnaie correspondant, grosso modo, à la différence entre l'expansion du crédit interne (voir 7.1) et la croissance de la masse monétaire, représente un déficit extérieur du secteur non bancaire. Lorsque les pays décident de réduire les déficits de la balance des paiements courants et suppriment en conséquence leur financement, la réduction du crédit intérieur doit être importante. Selon toutes les données actuellement disponibles, les pays de la Communauté qui connaissaient les plus grands déséquilibres extérieurs auront en fait réalisé entre 1982 et 1985 une compression sensible de l'expansion de leur crédit interne (la contrepartie interne

Tableau 7.5

Les contreparties de la création monétaire⁽¹⁾

(en % de la masse monétaire de la fin de la période précédente)

	(1)				(2)				(3)				(4)			
	Création monétaire au taux de croissance de M2/3 (1 = 2 + 3 + 4)				Création monétaire interne (2 = 5 + 6 + 7 - 8)				Création (+) en destruction (-) externe de liquidité				Divers			
	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985
B	7,8	7,1	7,8	7,3	16,4	14,3	11,9	9,8	-8,0	-6,2	-3,0	-1,3	-0,6	-1,0	-1,1	-1,2
DK	11,7	24,7	11,0	8,0	25,3	26,8	14,4	10,3	-13,6	-4,1	-3,4	-2,3	-0,1	2,0	0,0	0,0
D	7,1	5,3	4,7	4,7	7,2	5,1	4,1	3,6	0,4	0,7	1,1	1,6	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
GR	29,1	20,3	24,3	24,1	31,8	24,7	28,2	28,5	-2,7	-4,7	-4,6	-4,4	0	0,3	0,7	0,0
F	10,8 ⁽²⁾	11,2	7,0	6,5	14,1	11,6	8,3	7,0	-3,6	-1,9	-0,8	-0,5	0,3	1,5	-0,5	0,0
IRL	13,0	5,6	13,2	11,0	14,8	9,5	14,8	11,5	-1,9	-3,9	-1,6	-0,5	0	0,0	0,0	0,0
I	17,2	13,2	12,0	10,8	20,6	13,2	12,2	12,1	-0,6	0,9	0,0	0,0	-2,7	-0,9	-0,2	-1,3
NL	7,6	10,5	7,0	6,0	5,5	8,2	1,1	-2,0	2,8	7,9	10,1	9,4	-0,7	-5,6	-4,2	-1,4
UK	9,3	10,3	8,5	7,0	11,7	9,9	10,3	7,7	-3,1	1,3	-3,8	-0,7	0,7	-0,9	2,0	0,0
	(5)				(6)				(7)				(8)			
	Création monétaire interne (5 = 2 + 6 + 7 - 8)				Création au profit du secteur public				Crédit au profit du secteur public							
	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985
B	16,4	14,3	11,9	9,8	22,3	17,5	16,5	14,6	2,5	3,1	2,4	2,2	8,3	6,3	7,0	7,0
DK	25,3	26,8	14,4	10,3	18,0	16,6	2,1	0,0	10,9	17,2	17,4	16,8	3,4	7,0	5,1	6,5
D	7,2	5,1	4,1	3,6	4,9	2,5	2,0	0,5	8,5	11,0	11,2	11,3	6,2	8,4	9,1	8,2
GR	31,8	24,7	28,2	28,5	20,3	13,5	16,5	17,0	17,3	11,9	12,5	11,9	5,8	0,7	0,8	0,4
F	14,1	11,6	8,4	7,0	2,2	3,5	3,8	3,6	16,0	11,4	8,5	7,5	4,1	3,3	3,9	4,1
IRL	14,8	9,5	14,8	11,5	8,2	7,7	13,5	10,3	6,4	6,3	5,2	4,6	-0,2	4,5	3,9	3,4
I	20,6	13,2	12,2	12,1	16,8	8,4	7,9	7,5	8,0	8,6	9,6	8,2	4,3	3,8	5,4	3,6
NL	5,5	8,2	1,1	-2,0	4,0	4,8	1,6	-0,5	5,1	5,2	4,7	4,2	3,5	1,8	5,2	5,7
UK	11,7	9,9	10,3	7,7	-6,1	0,0	1,4	-1,4	20,3	13,9	13,8	11,8	2,5	4,0	4,9	2,7

⁽¹⁾ Masse monétaire au sens large (même définition qu'au tableau 7.1). Les chiffres pour les contreparties sont difficilement comparables d'un pays à l'autre.

⁽²⁾ Monnaie détenue par les résidents (M2R).

de leurs masses monétaires): la France, l'Italie, la Belgique et le Danemark ont amélioré aussi bien leurs contreparties extérieures que leurs taux d'expansion monétaire, encore que pour les deux derniers, la correction du déséquilibre ne soit pas entièrement terminée. Dans le même temps, les positions extérieures de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et en 1983 du Royaume-Uni ont contribué à gonfler leurs masses monétaires.

Il importe également d'examiner dans quelle mesure un flux donné de création interne de monnaie a été dû à l'octroi de *crédits au secteur public*. Plus les autorités d'un pays sont résolues à limiter la création monétaire interne, plus il importe de veiller à ce qu'une proportion suffisante de celle-ci soit disponible pour satisfaire les besoins du secteur privé; s'il en va autrement, l'investissement privé subira un «phénomène d'éviction». En *Belgique* et en *Irlande*, le rôle du secteur public dans le processus de création monétaire reste prépondérant: les contraintes que font peser les emprunts à long terme de l'État ont affaibli le secteur privé, ce qui se traduit actuellement par des niveaux très bas de demande de crédit privé. Il est évident que de nouvelles mesures s'imposent en matière d'ajustement budgétaire. Ces deux pays font également face à un problème particulier dans la mesure où, si leurs déficits extérieurs diminuent, la persistance d'un flux d'emprunts extérieurs du secteur public ne fera que gonfler les réserves officielles et, par conséquent, la masse monétaire. Par ailleurs si l'on substitue à l'emprunt extérieur le recours au système bancaire national, ceci implique soit une compression du crédit au secteur privé, soit un nouvel accroissement du stock de monnaie. A court terme, la solution peut être apportée en partie par une émission plus importante d'obligations (voir ci-après) qui à l'évidence est particulièrement indiquée lorsque la politique économique vise un ralentissement plus accentué de l'expansion du crédit intérieur que de la masse monétaire.

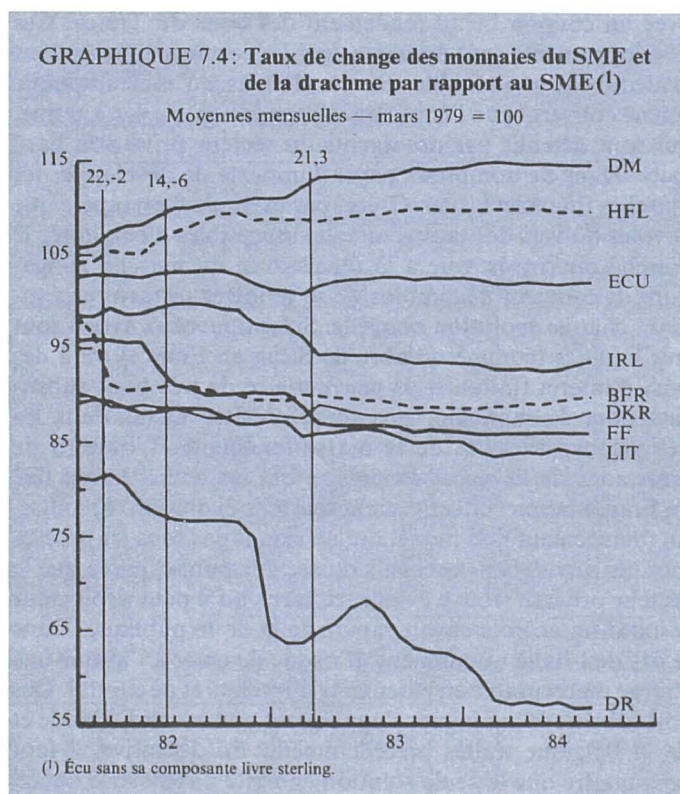
Les chiffres concernant le crédit au secteur public font apparaître une nette amélioration au cours des dernières années pour le Danemark, les Pays-Bas et l'Italie, mais ce processus doit encore être considéré comme incomplet en Italie. En Grèce, les demandes des secteurs public et privé, encore qu'elles se soient nettement réduites dans les deux cas, continuent d'être satisfaites par une expansion inflationniste de la masse monétaire. En République fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, l'évolution des prêts bancaires au secteur public n'est plus préoccupante, ce qui a eu pour conséquence dans les deux premiers pays que les prêts bancaires au secteur privé — au Royaume-Uni notamment le crédit à la consommation gagé sur les biens immobiliers — contribuent à la reprise économique. Le secteur privé bénéficie d'un effet de «crowding in». Au Royaume-Uni, le secteur public a facilité ce processus en effectuant des remboursements nets au système bancaire.

La formation de capital financier non monétaire a constitué une contrepartie restrictive dans le processus de création de monnaie. En République fédérale d'Allemagne, en Belgique, au Danemark et aux Pays-Bas, l'habitude prise de longue date par les banques d'émettre des créances à long terme persiste bien que l'attrait de ces instruments ait semblé diminuer l'année dernière aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays et encore plus au Royaume-Uni, le financement direct du secteur public par la vente d'obligations à long terme au secteur privé non bancaire continue d'être important et en Irlande, il a fait des progrès notables en 1983. En France, la vente d'instruments non monétaires tant par l'État que par les banques a constitué une innovation tant en termes de volumes que de techniques utilisées; les banques ont ajouté les prêts participatifs à la gamme de crédits qu'elles offrent et le développement des sociétés d'investissement et fonds d'investissement (Sicav), spécialisés dans les titres proches de l'échéance, ont élargi le marché des obligations d'État. En Italie, le recours de l'État au système bancaire a été réduit par les ventes d'obligations à 3, 4, 5 et 7 ans avec un coupon lié au rendement des bons du Trésor. Ces développements sont à maints égards bien accueillis — il est évidemment souhaitable que les déficits du secteur public soient couverts par l'émission d'engagements à long terme, qui sont détenus par des agents du secteur privé non bancaire. Dans de nombreux pays, il importe de développer les marchés financiers, et en Grèce, par exemple, l'on espère que l'évolution vers des taux d'intérêt susceptibles d'équilibrer le marché ouvrira la voie à la renaissance du marché obligataire. Il convient néanmoins de se montrer prudent en évaluant chaque évolution nouvelle. Si les nouveaux avoirs sont très liquides (comme nombre de Sicav en France) ou à des taux d'intérêt flottants, ils peuvent être de très bons substituts pour la monnaie sans toutefois être inclus dans les définitions officielles de la masse monétaire. L'objectif de croissance de la masse monétaire qui est actuellement fixé en France permet effectivement une telle évolution. En outre, un financement non monétaire ne résout pas tous les problèmes liés aux déficits excessifs du secteur public, parce que le secteur privé se trouve évincé, et parce qu'il peut avoir pour résultat un accroissement rapide de la dette publique. Dans le cas de l'Italie notamment, il risque de créer à l'avenir une charge inacceptable en paiements d'intérêts et de capital. Des considérations analogues s'appliquent aux cas de l'Irlande et de la Belgique traités précédemment. En définitive, il faut reconnaître que la seule solution consiste à réduire le déficit budgétaire, en particulier dans les cas évoqués ici.

7.4. Taux de change dans la Communauté

Le consensus croissant au sujet du rôle de la politique monétaire dans la Communauté et la convergence accrue vers un taux d'inflation plus bas qui s'en est suivie ont sans

doute contribué au rétablissement de la stabilité des taux de change intracommunautaires à laquelle la fermeté du dollar a également apporté un soutien (voir point 7.5. ci-après). Selon les termes de la résolution du Conseil européen du 5 décembre 1978, les politiques menées dans la Communauté ont «permis de réaliser une meilleure stabilité à l'intérieur comme à l'extérieur». En septembre 1984, le système monétaire européen n'avait pas subi de réaligement ⁽¹⁾ depuis dix-huit mois, période la plus longue de son histoire à cet égard. Durant celle-ci, cinq des monnaies participant aux accords de change sont restées étroitement regroupées pendant de longues durées et, au cours des treize mois qui ont précédé septembre 1984, aucune autre monnaie que le franc belge n'a franchi l'un de ses seuils de divergence (voir graphique 7.1) tandis que l'écart qui s'était creusé sur le marché des changes entre les monnaies participantes au cours des quatre premières années d'application du système ne s'est pas accentué sensiblement (voir graphique 7.4).



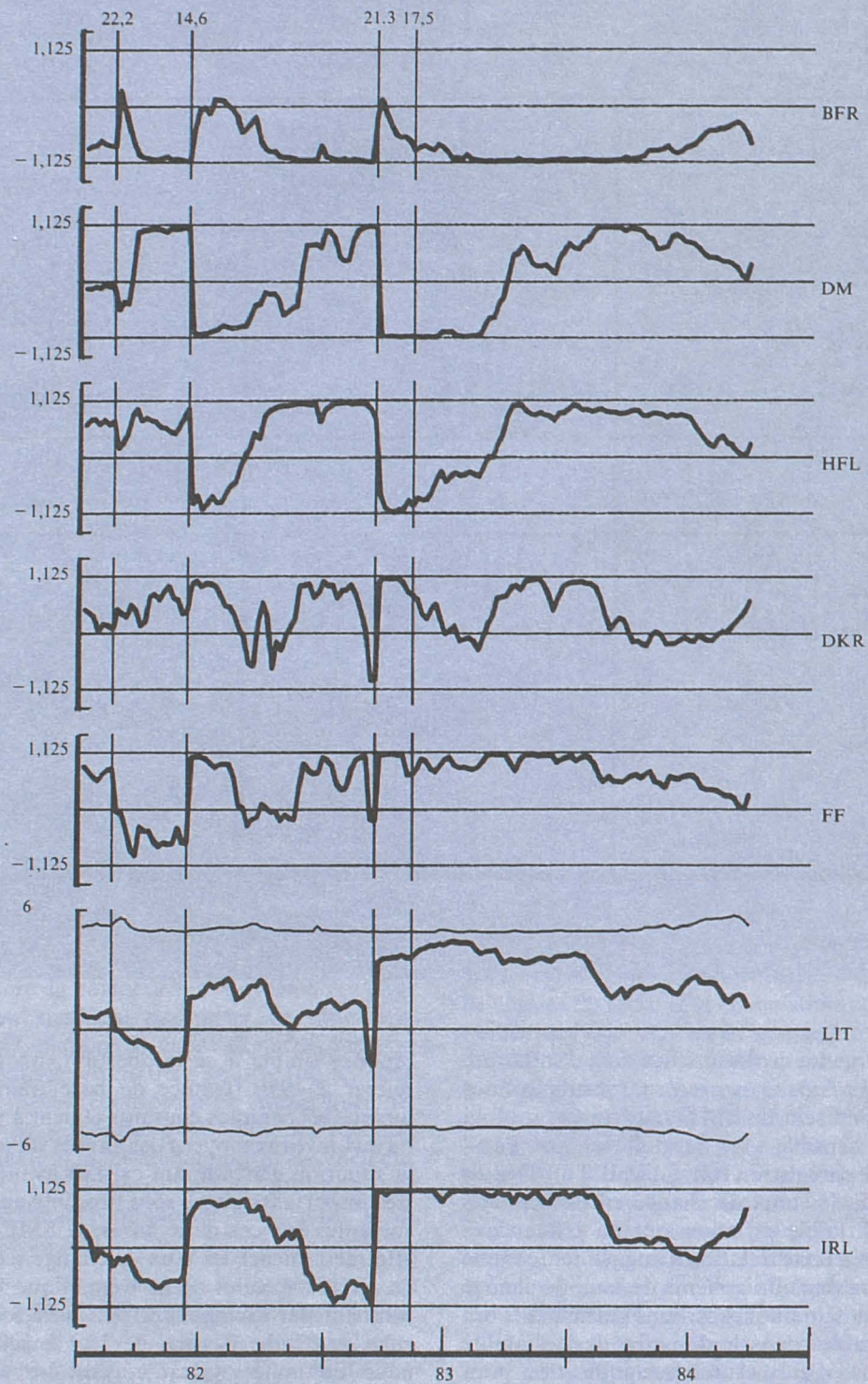
Dans ce cadre général, on peut, semble-t-il, distinguer trois épisodes: les réactions au réaligement du 21 mars 1983, la

(1) Ceci ne tient pas compte du réaligement technique effectué le 17 mai 1983 pour permettre un changement de valeur de la livre britannique qui ne participe pas au mécanisme de change.

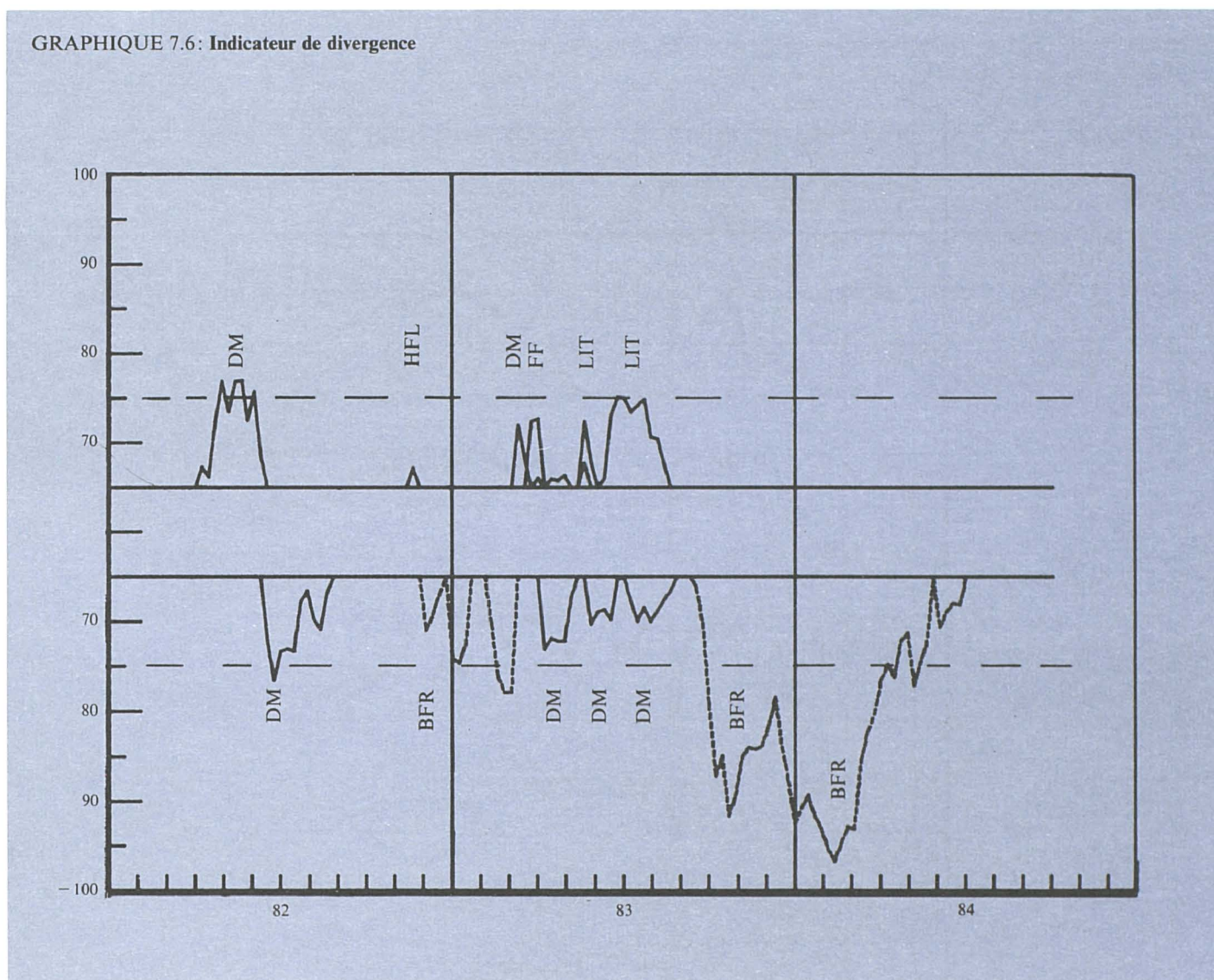
période de tensions sur le franc belge, et plus récemment une période de cohésion très étroite. Aussitôt après le dernier réaligement, les monnaies qui avaient été dévaluées se sont acheminées vers la limite supérieure de leur marge de fluctuation tandis que le mark allemand et le florin étaient proches de leurs points d'intervention les plus bas (voir graphique 7.5). Comme cela se passe habituellement après un réaligement, lorsque les positions spéculatives sont inversées, les pays ayant dévalué ont bénéficié de nouvelles rentrées substantielles de capitaux. Les différences entre leurs taux de change sur le marché avant et après le réaligement étaient faibles et les gains spéculatifs ont ainsi été réduits au minimum. Le florin a été particulièrement affecté par les mouvements de capitaux mais, après le relèvement du taux d'escompte opéré aux Pays-Bas au début de mai 1983, cette monnaie s'est de nouveau fortement appréciée au sein du système. Les conditions étant devenues progressivement plus rigoureuses sur le marché monétaire allemand (voir point 7.2 ci-dessus), le mark a rejoint le florin et au dernier trimestre de 1983, on observait au sein du SME une cohésion très étroite de toutes les monnaies à l'exception du franc belge.

Le franc belge a dû être soutenu vis-à-vis du franc français en octobre et novembre 1983 et le recours aux facilités de crédit à très court terme a été important: la position débitrice à l'égard du Fecom publiée par la Banque nationale de Belgique a accusé une augmentation substantielle entre la fin août et la fin novembre. Le léger fléchissement du mark en décembre a contribué à atténuer la pression sur la devise belge. Néanmoins, au cours du premier trimestre de 1984, la forte montée du dollar s'est temporairement interrompue et les marchés ont dû faire face à une nouvelle demande d'actifs libellés en marks. Une fois de plus c'est le franc belge qui a été le plus manifestement affecté par ce revirement d'opinion. Il a dû être fortement soutenu en février 1984 et au début de mars; la position débitrice vis-à-vis du Fecom publiée par la Banque nationale s'est de nouveau sensiblement accrue. L'indicateur de divergence du franc belge a nettement dépassé -85 pendant les deux premiers mois de cette année. Les autorités belges ont réagi en augmentant fortement les taux d'intérêt durant la seconde quinzaine de février, et à la fin de mars d'importantes mesures de politique économique étaient promulguées en vertu des pouvoirs spéciaux comportant notamment une réduction annuelle de 2 points de l'indexation de toutes les rémunérations et salaires en 1984, 1985 et 1986. Après l'adoption de ces mesures, le franc belge s'est raffermi et les autorités de ce pays ont été en mesure de liquider l'essentiel de leur position débitrice à l'égard du Fecom au second trimestre. L'appréciation du franc belge s'est traduite par une réduction des écarts bilatéraux et durant l'été dernier, un degré important de cohésion a été réalisé au sein du SME: à la mi-septembre tous les indicateurs de divergence se situaient dans la marge de +30.

GRAPHIQUE 7.5: Écarts bilatéraux des monnaies du système monétaire européen



GRAPHIQUE 7.6: Indicateur de divergence



En raison de la convergence croissante des taux d'inflation, les taux de change effectifs en termes réels n'ont subi que des changements mineurs au sein du SME cette année, sauf en Italie où une hausse sensible s'est produite et aux Pays-Bas où un recul a été enregistré (voir tableau 7.6). Depuis l'instauration du SME, les taux de change en termes réels des États membres à faible inflation ont eu tendance à baisser et ceux des pays à forte inflation à augmenter (comme on pouvait s'y attendre dans un système de taux de change fixes mais ajustables au sein duquel certains participants ont connu des succès notables dans le domaine de la stabilité des prix). Il est malaisé d'en mesurer la signification pour les économies nationales en raison de la difficulté à trouver un point de référence approprié: bien qu'il n'y ait pas de

réponse simple à cette question, on pourrait peut-être se référer à 1970 (l'année de base utilisée dans le tableau) lorsque les comptes courants étaient à peu près en équilibre, ou aux niveaux moyens des années soixante, qui représentent la situation générale qui existait avant les bouleversements très importants qui se sont produits au cours de la décennie suivante. Sur ces deux bases, le SME a eu pour principal effet de ramener les taux de change réels vers leurs niveaux de référence, celui de la République fédérale d'Allemagne tombant par exemple de 109,1 à 98,5 entre 1978 et 1984 et celui de l'Italie passant de 75,4 à 100,8 (leurs niveaux au cours des années soixante ayant été respectivement de 98,3 et 101,4). Les Pays-Bas, où le recul a été moindre que ce qui aurait pu être prévu, et l'Irlande, où il semble à première

Tableau 7.6

Taux de change réel⁽¹⁾ sur la base des prix du PIB

(moyennes annuelles 1970 = 100)

	1961-70	1971-76	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽²⁾
<i>Par rapport aux partenaires du SME seulement</i>										
B	102,2	100,0	108,1	107,2	104,2	100,2	96,9	87,3	84,9	85,3
DK	98,3	104,1	110,5	110,1	107,7	100,1	102,6	100,3	100,7	101,3
D	92,6	106,5	107,8	109,1	107,5	101,5	97,7	99,7	100,7	98,5
F	112,7	96,6	93,6	93,2	95,0	98,3	100,0	95,8	92,2	93,1
IRL	103,6	92,1	81,8	83,0	86,8	91,6	98,4	104,7	104,0	104,5
I	101,4	86,0	76,3	75,4	78,0	84,9	89,1	91,9	97,7	100,8
NL	95,3	110,1	123,1	123,2	119,8	117,4	115,5	119,7	117,0	114,8
<i>Par rapport aux 19 partenaires</i>										
B	100,8	103,4	113,5	113,2	110,5	104,6	95,7	85,9	83,5	82,5
DK	95,2	110,2	118,8	120,7	118,9	107,6	101,8	99,9	101,2	99,3
D	92,4	109,3	111,5	113,6	113,8	107,6	96,5	97,1	97,6	93,5
F	109,4	100,4	98,8	99,2	101,9	104,0	97,6	93,3	90,1	88,8
IRL	97,4	100,8	94,2	96,4	99,1	99,0	97,2	103,3	104,0	102,8
I	99,3	91,3	83,2	83,1	86,6	92,6	89,0	90,6	95,4	95,6
NL	94,0	113,4	127,8	128,9	126,0	121,5	112,3	115,3	113,1	109,1
SME	96,4	108,4	111,5	113,2	115,5	112,4	96,7	94,4	94,0	89,8
GR	103,6	90,9	90,3	86,2	89,3	82,7	81,9	86,8	80,3	78,5
UK	108,7	92,9	85,4	88,8	100,4	122,0	126,0	119,5	110,3	105,0
CE	100,6	104,5	104,0	106,7	114,8	121,5	105,8	101,4	97,2	90,8
USA	101,4	80,6	72,6	66,3	64,5	64,2	73,6	81,4	86,0	93,6

⁽¹⁾ Calculés en utilisant des pondérations doubles des exportations, variables d'année en année 1980.⁽²⁾ Prévisions des services de la Commission.

Note: Début du SME: 13 mars 1979.

vue qu'il y ait eu un certain dépassement, feraient exception. Ces deux pays ont néanmoins bénéficié de mutations structurelles à long terme qui tendent à renforcer leur position extérieure. Pour les Pays-Bas, il s'agit de l'exploitation du gaz naturel et pour l'Irlande, du développement relativement récent d'un secteur manufacturier axé sur les exportations.

Les positions en matière de balances des paiements des pays membres du SME ne semblent pas poser de problèmes majeurs en 1984 (voir chapitre 8) et les données dont on dispose sur la compétitivité en matière de prix (ou les taux de change réels) sont jugées réconfortantes. Aussi, il semble que dans aucun des pays membres du SME, les facteurs économiques fondamentaux n'indiquent qu'un réalignement sera nécessaire dans un avenir prévisible. Ces faits paraissent concorder avec la persistance de la stabilité externe et la convergence croissante au sein du SME.

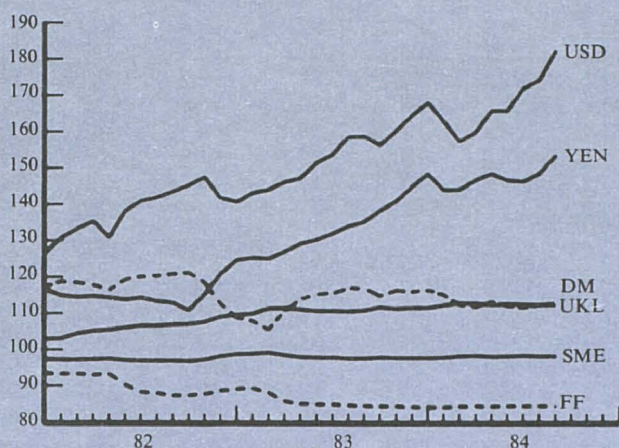
Si l'intervention est un instrument pour la défense à court terme du SME, l'expérience, notamment celle de l'année dernière, montre combien il est important d'opérer un réajustement des conditions monétaires au moment voulu. Plus il intervient en temps opportun, moins il doit être prononcé. La garantie essentielle du succès durable du SME n'en est

pas moins la poursuite de politiques axées sur la stabilité des prix. Un assouplissement de ces politiques à l'heure actuelle risquerait de faire perdre une partie de l'acquis de ces dernières années et rendrait très difficile le rétablissement de la stabilité à l'avenir.

La livre britannique reste en dehors du mécanisme de taux de change du SME tout en constituant un élément du panier qui forme l'Écu. Elle est demeurée ferme par rapport à l'Écu au second semestre de 1983, ayant complètement regagné le terrain perdu plus tôt dans l'année (voir graphique 7.7), mais durant les neuf premiers mois de 1984 elle s'est dépréciée de 3,7% vis-à-vis de cette unité et de 4,9% vis-à-vis du mark; le repli a été particulièrement important en mars. Cette devise s'est cependant maintenue à un niveau supérieur d'au moins 10% de son cours pivot fictif initial dans le SME. La balance des paiements courants du Royaume-Uni est demeurée excédentaire, mais l'importance du surplus a rapidement diminué par rapport au niveau record atteint en 1981. Dans le même temps, les sorties importantes de capitaux privés qui se sont développées après la suppression du contrôle des changes se sont poursuivies. En 1983, un ajustement vers le bas de la livre sterling paraissait souhaita-

GRAPHIQUE 7.7: Évolution des principales monnaies et du SME⁽¹⁾ par rapport à l'Écu

Moyennes mensuelles — mars 1979 = 100



(¹) Écu sans sa composante livre sterling.

ble à de nombreux observateurs, puisque l'inflation intérieure et un surajustement sur les marchés des changes avaient laissé à cette monnaie un taux de change élevé en termes réels. En juillet 1984, néanmoins, la livre se situait (essentiellement en raison de la vigueur du dollar américain) probablement dans une fourchette où, compte tenu du caractère approximatif des calculs en question, ce jugement catégorique ne se justifiait plus. Les autorités britanniques étudient un certain nombre d'indicateurs en plus des agrégats monétaires retenus, pour juger si les conditions monétaires répondent aux impératifs de l'économie; l'un de ces indicateurs supplémentaires est le taux de change effectif. La faiblesse de la livre sterling en juillet 1984 a été interprétée comme le signe qu'un resserrement de la politique monétaire s'imposait. Aussi, comme nous l'avons indiqué précédemment, les taux d'intérêt ont été fortement augmentés et malgré une légère baisse en août sont restés élevés.

La *drachme grecque* ne participe pas au mécanisme de change du SME, mais il a été annoncé le 15 septembre 1984 qu'elle serait incluse dans l'Écu (¹). Depuis le 3 août 1983, les

(¹) Conformément à la décision du Conseil de ministres de réviser la composition de l'Écu après un réexamen périodique prévu à l'article 2.2 de la résolution du Conseil européen du 5 décembre 1978. La révision tient compte des critères économiques fondamentaux ainsi que de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des marchés (voir annexe technique 2.3.1).

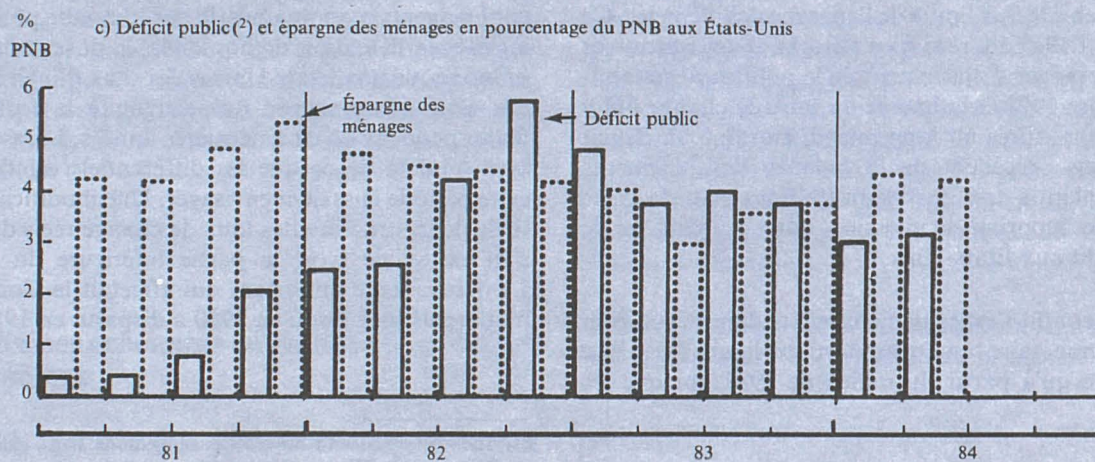
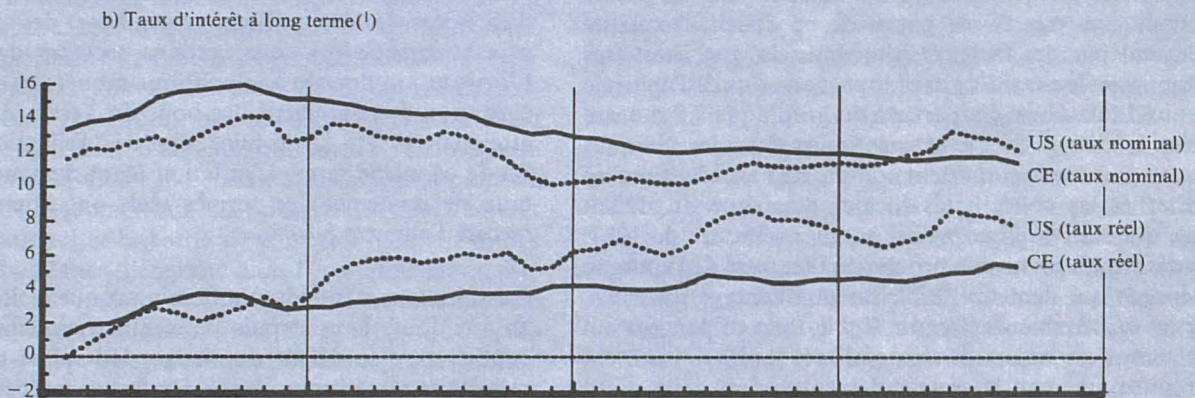
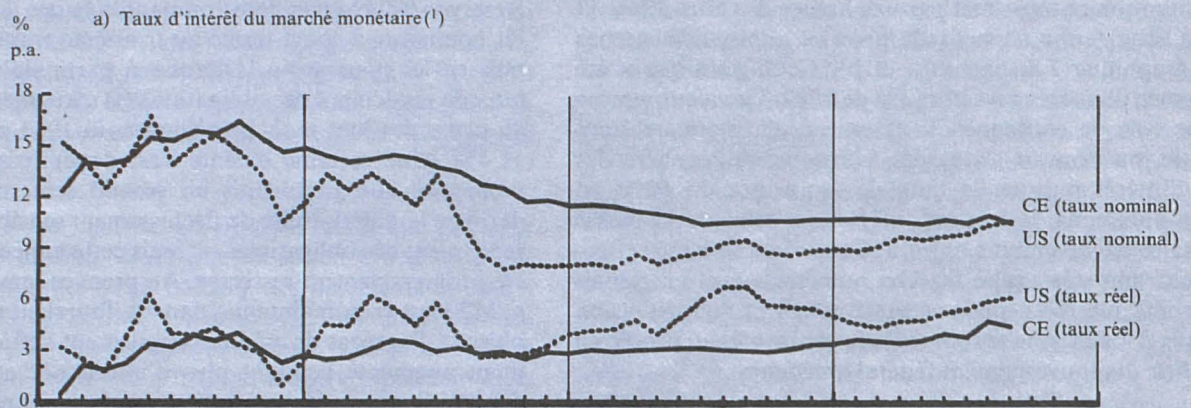
autorités helléniques ont suivi une politique de taux de change qui visait à maintenir la compétitivité de la Grèce en matière de prix. Néanmoins, dans ce pays, le taux de change ne pourrait être un facteur autonome de freinage du processus inflationniste que dans la mesure où l'on agirait de manière fondamentale dans les domaines des coûts et des finances publiques. En menant cette politique, les autorités helléniques prêtent désormais davantage attention à la valeur de la drachme vis-à-vis des autres monnaies de la Communauté. Du fait que le taux d'inflation demeure élevé en Grèce et qu'une baisse de compétitivité a été enregistrée dans les mois précédant août 1983, la politique choisie a entraîné un repli important de la drachme: de fin juillet 1982 à fin juillet 1984, elle a baissé de 13,8% contre l'Écu et, d'après les calculs des services de la Commission, de 14% sur une base pondérée suivant la répartition du commerce extérieur. Lors de l'inclusion de leur monnaie dans l'Écu, les autorités helléniques se sont engagées à continuer à prendre des mesures visant à la stabilisation de leur économie.

7.5. Environnement international

Comme le montre une comparaison des graphiques 7.4 et 7.7, la stabilité dont témoignent ces derniers temps les taux de change au sein du SME contraste fortement avec l'évolution observée dans le monde. Le raffermissement du dollar depuis cinq ans est considérable. A compter du niveau particulièrement faible de 0,695 Écu et 1,73 DM à la fin de 1979, il s'était apprécié de 61% par rapport à l'Écu à la fin juin 1983 pour atteindre 1,12 Écu (et 2,54 DM); à la fin septembre 1984, il avait encore augmenté de 20%, ce qui le portait à 1,35 Écu (et 3,02 DM) après avoir accusé d'importantes fluctuations durant ce mois. Entre décembre 1979 et août 1984, le taux de change effectif nominal du dollar a augmenté de 52%, selon les calculs des services de la Commission. De la fin de 1979 au milieu de 1983, le yen a suivi dans l'ensemble une voie médiane entre le dollar et l'Écu, mais au cours de la période allant de juin 1983 à septembre 1984, il s'est apprécié presque autant que le dollar (18,0%) vis-à-vis de l'Écu.

La hausse du dollar au cours des cinq dernières années a constitué en partie le redressement qui s'imposait inévitablement après la chute excessive de cette monnaie au cours de la période précédente. En 1980 et 1981, les autorités américaines, pour lutter contre les problèmes liés à un taux d'inflation supérieur à 10% et au manque de confiance dans leur monnaie, ont appliqué une politique monétaire quantitative rigoureuse comportant des objectifs nettement inférieurs au taux de croissance du PNB. En raison de la

GRAPHIQUE 7.8: Taux d'intérêt dans la Communauté et aux États-Unis, déficit public des États-Unis



(1) Pour les définitions, voir note 1, p. 152.

(2) Définitions comptes nationaux, gouvernement centraux et locaux.

priorité nouvellement accordée à la masse monétaire, cette politique impliquait des taux d'intérêt élevés en termes nominaux, notamment sur le marché monétaire. A la fin de 1981, cette situation se traduisait par une hausse des taux d'intérêt réels à long terme à partir de niveaux anormalement bas (voir graphique 7.8, parties a et b). Cette politique a été couronnée de succès vers le milieu de 1982. La valeur interne et, par voie de conséquence, externe de la monnaie étant garantie, on pouvait s'attendre à une baisse régulière des taux d'intérêt puisque le taux de croissance du PNB en termes nominaux était alors inférieur à celui de la masse monétaire retenu comme objectif. Cette réduction s'est effectivement amorcée sur le marché monétaire tant en termes nominaux que réels, mais ce mouvement et son extension aux taux à long terme se sont trouvés confrontés au problème du déficit du gouvernement fédéral américain.

Le déficit s'est accentué de manière continue, passant de 1,1% du PNB durant l'exercice budgétaire qui commençait en octobre 1978 à 6,1% du PNB durant l'année fiscale 1983; seule une très faible partie de ce déficit s'explique actuellement par des facteurs conjoncturels⁽¹⁾ et il est très important si on le considère par rapport aux flux de l'épargne privée aux États-Unis. La partie c du graphique 7.8 montre comment le déficit de l'État qui figure dans les comptes nationaux (une notion qui tient compte de l'excédent réalisé par l'État et les collectivités locales ainsi que du déficit fédéral), qui était négligeable au premier semestre de 1981, atteint désormais un niveau proche du flux total de l'épargne des ménages qui demeure faible en pourcentage du PNB, malgré les dégrèvements fiscaux. Il y a donc eu pendant un certain temps un risque de déséquilibre, le développement de la reprise amenant le secteur des entreprises à un point où l'accroissement des investissements l'incite à rechercher des capitaux à l'extérieur et à entrer ainsi en compétition avec l'État pour obtenir le flux limité de l'épargne des ménages. Ce conflit a été partiellement résolu en absorbant des ressources émanant de l'étranger: l'ajustement de la politique économique en novembre 1979 et la hausse du taux de change qui y était associée ont, après un long retard, entraîné un déficit absolument sans précédent de la balance des paiements courants équivalant à près de 3% du PNB cette année-ci, ce qui a en partie supprimé la pression qui s'exerçait sur le marché du crédit aux États-Unis.

Néanmoins, le conflit s'est également reflété dans l'évolution de la masse monétaire américaine et explique dans une certaine mesure qu'à partir du milieu de 1982, lorsque les

banques américaines ont souscrit à des obligations d'État en quantités toujours croissantes, le taux d'expansion de M2 ait dépassé les objectifs fixés. Les autorités de la «Federal Reserve» ont réagi en interrompant la baisse des taux d'intérêt nominaux à court terme au troisième trimestre de 1982, puis en les poussant à la hausse à partir de mai 1983. Le taux de rendement des obligations⁽²⁾ a augmenté de 1 point au cours des huit mois précédant août 1983 pour atteindre 11,4%. Une certaine détente s'est produite sur le marché monétaire aux États-Unis au second semestre de l'année dernière — sans induire de fléchissement sensible des taux de rendement des obligations —, mais cette année la politique a été progressivement resserrée. Au premier semestre de 1984, si M2 s'est bien maintenue dans la fourchette fixée comme objectif, l'agrégat de crédit nouvellement défini⁽³⁾ a rapidement augmenté pendant plus d'une année et a largement dépassé la norme qui lui avait été assignée. Les membres du «Federal Open Market Committee» se sont montrés, lors de leur réunion de la fin du mois de mars, préoccupés par le fait que le rythme d'expansion économique risquait d'entraîner des déséquilibres croissants et des tensions sur les prix et les salaires dans certains secteurs de l'économie. L'orientation donnée à la politique monétaire s'est modifiée et le taux de rendement des bons du Trésor à 13 semaines atteignait 10% à la mi-juin, celui des obligations 13% à la fin de ce même mois. L'inflation étant demeurée faible, les taux de rendement en termes réels ont atteint un chiffre record d'environ 8 ½%.

Aussi les taux d'intérêt tant nominaux que réels augmentent-ils aux États-Unis depuis deux ans maintenant, reflet du conflit entre le déficit du budget fédéral et une politique monétaire non accommodante. Du fait en partie que le dollar est la monnaie clé dans le monde et, toutes choses étant égales par ailleurs, une monnaie particulièrement appréciée par les agents économiques de par le monde pour l'investissement et la détention de liquidités, le dosage de la politique économique aux États-Unis et les taux d'intérêt élevés dont elle s'est accompagnée ont provoqué la forte hausse du dollar pendant les cinq dernières années, hausse qui est allée bien au-delà de ce que les différentiels d'inflation durant cette période laissaient envisager. Une modification substantielle de la structure des taux de change réels dans le monde s'en est suivie (voir la partie inférieure du tableau 7.6). Le désavantage important qui affectait la Communauté en matière de prix jusqu'en 1980 a disparu: en 1983, le taux de

(1) Selon les estimations du «US Office of Management and Budget», 70% du déficit de l'année fiscale 1983 ne s'expliquaient pas par des facteurs conjoncturels et le déficit prévu pour l'exercice budgétaire 1985 (4,5% du PNB) sera tout à fait indépendant de ceux-ci.

(2) Taux de rendement moyen des obligations à dix ans, calculé par les services de la «Federal Reserve».

(3) Ce concept au sens large inclut le financement par émission d'obligations. Il recouvre également la plupart des formes d'emprunts contractés à l'étranger par le secteur non bancaire américain et il est donc sensible à l'évolution du déficit de la balance des paiements courants.

change réel de la Communauté était proche de son niveau moyen des années soixante et il lui est sensiblement inférieur en 1984. L'indicateur pour les États-Unis a fortement monté par rapport à son faible niveau de 1978 et 1979, mais demeure bas en comparaison des années cinquante et soixante. On ne peut cependant pas simplement tirer de la situation en matière de prix, la conclusion que le dollar n'est pas à sa place aux niveaux observés durant le premier semestre de 1984.

Le fait que le *yen japonais* ait été plus faible que le dollar ces dernières années, alors que le Japon enregistrait un excédent substantiel de sa balance des paiements courants (probablement 3,0% du PNB en 1984) et les États-Unis un déficit, n'est paradoxal qu'en apparence. Les mouvements de capitaux qui ont entraîné cette situation s'expliquent dans une certaine mesure par le niveau relativement bas des taux d'intérêt pratiqués dans le système japonais. Le taux de rendement nominal des obligations d'État à long terme s'établissait à 7,3% à la mi-1984, ce qui se traduit par un taux de rendement réel de quelque 4 ½% (environ la moitié du niveau américain); le besoin de financement du secteur public dans ce pays (gouvernement central, collectivités locales et entreprises publiques), bien qu'équivalent à 6,9% du PNB l'année dernière, n'en sera pas moins financé cette année à un taux d'intérêt réel inférieur d'environ 4 points à celui que paie l'État américain. La faiblesse des taux d'intérêt au niveau national et la sortie de capitaux reflètent toutes deux la surabondance d'épargne dans l'économie japonaise, qui se traduit naturellement par un excédent commercial. La valeur du yen est également liée à l'éventail limité d'actifs financiers à la disposition des investisseurs dans le système nippon très réglementé, difficultés rencontrées pour développer un marché de l'euro-yen qui offrirait d'autres formes de placement dans des proportions suffisantes. Le rapport de mai 1984 du Comité ad hoc nippo-américain sur le taux de change yen/dollar, les problèmes des marchés financiers et des capitaux, comportait un certain nombre de recommandations qui, si elles étaient appliquées, pourraient accroître la portée et améliorer la rémunération de l'investissement financier étranger tant à Tokyo que sur le marché obligataire de l'euro-yen.

7.6. Prochaines échéances en matière de politique économique

Si la nécessité d'assigner à la politique monétaire la tâche d'assurer un degré satisfaisant de stabilité des prix rencontre un accord croissant, les autorités monétaires n'en éprouvent pas moins, actuellement, certaines difficultés à formuler cette politique. Plusieurs de ces problèmes tiennent aux mesures

prises par le gouvernement des États-Unis et à l'empressement dont font preuve les investisseurs internationaux à financer le déficit de la balance des paiements courants américaine avec, apparemment, la ferme conviction que ce déficit n'affaiblira pas le dollar au-delà de ce que laissent envisager les différentiels actuels de taux d'intérêt. Ces dernières années, l'évolution du différentiel de taux d'intérêt en faveur de New York était en corrélation étroite avec les hausses du dollar: une simple régression montre qu'au cours des cinq dernières années, une variation de 1% du différentiel entre les taux annuels du marché monétaire corrigés pour l'inflation aux États-Unis et dans la Communauté était associée à une augmentation de 8% du dollar vis-à-vis de l'Écu. Une étude récente plus détaillée ⁽¹⁾ montre que si, immédiatement après la fin du système de Bretton Woods, les liens internationaux entre les taux d'intérêt ont été fortement relâchés, ils se sont resserrés depuis 1979 de sorte que les politiques indépendantes menées en matière de taux d'intérêt impliquent des variations très importantes des taux de change. Comme nous l'avons vu précédemment, au second semestre de 1983, les autorités de la Communauté ont adopté une politique monétaire qui était davantage dictée par les impératifs intérieurs et ont accepté la hausse du dollar qui en a résulté: dans les pays membres du SME, les taux d'intérêt à court terme ont été maintenus à des niveaux à peu près inchangés alors que les taux américains augmentaient. Le «décrochage» des taux d'intérêt de la Communauté et la dépréciation des monnaies européennes dont il s'est accompagné pouvaient être acceptés d'autant plus aisément que les tensions inflationnistes intérieures s'atténuaient de ce côté-ci de l'Atlantique, tandis que les prix en dollars du pétrole et des autres matières premières baissaient.

L'incapacité persistante de prendre des mesures importantes pour réduire le déficit du budget fédéral pourrait désormais poser de sérieux problèmes. Compte tenu du ralentissement de la croissance qui se produira inévitablement aux États-Unis et de la nécessité d'assurer une forme de financement appropriée au déficit de la balance des paiements courants, les taux d'intérêt à court terme risquent de demeurer fermes, voire d'augmenter dans ce pays. Ils pourraient se trouver en opposition croissante avec les impératifs intérieurs de la politique monétaire dans la Communauté et créer ainsi un dilemme très délicat.

Il faut également prêter attention à un scénario selon lequel les investisseurs en arriveraient bientôt à estimer que le

⁽¹⁾ «Liens entre les taux d'intérêt à court terme aux États-Unis et en Europe», Stefano Micossi et Tommaso Padoa-Schioppa, Banca d'Italia, août 1983 (Temi di discussione n° 33).

déficit de la balance des paiements américaine n'est plus supportable et à précipiter une chute rapide du dollar. Pareille évolution, tout en supprimant les difficultés que connaît la politique des taux d'intérêt, risquerait de poser des problèmes pour la gestion du SME; les capitaux désertant le dollar pourraient en effet se porter sur le mark et pousser ce dernier à s'apprécier vis-à-vis des autres monnaies du SME, comme ce fut le cas, dans une certaine mesure, au début de 1984. Cette éventualité constitue une raison supplémentaire de faire tout ce qui est possible au sein de la Communauté pour accentuer la cohésion du SME. La situation serait en outre facilitée si le marché de l'Écu pouvait se développer plus rapidement. De même une baisse du dollar pourrait être plus facile à surmonter compte tenu du fait que les autorités japonaises ont manifesté leur volonté de prendre des mesures pour faciliter le flux de l'épargne mondiale vers des actifs libellés en yen aux conditions de l'open market.

Dans les limites fixées par les contraintes extérieures, il incombe à la Communauté de définir une orientation de la politique monétaire qui soit appropriée à la reprise en cours. La demande intérieure dans l'ensemble de la Communauté est actuellement en progression. Tous les États membres seraient ainsi progressivement amenés à jouer un rôle dans le processus de redressement. Au cours des cycles conjoncturels des années soixante et plus particulièrement des années

soixante-dix, la croissance de la masse monétaire est souvent demeurée supérieure au taux qui aurait été approprié à moyen terme bien après le début de la reprise. A titre d'exemple, la masse monétaire au sens large s'est accrue de plus de 12% en RF d'Allemagne et aux États-Unis en 1971. En conséquence, après un certain temps, la croissance économique a été interrompue par une accélération de l'inflation, aggravée par l'envolée des prix du pétrole sans que cette dernière en soit la seule cause. Le secteur privé de la Communauté européenne a besoin d'un environnement stable; c'est pourquoi il est souhaitable d'éviter des changements importants et rapides dans l'orientation de la politique monétaire. Ceci signifie qu'il convient de mener une politique monétaire moins accommodante. A ce stade de la reprise, toute tentative visant à encourager une croissance rapide en modifiant subitement la politique monétaire dans un sens expansionniste risquerait de ranimer les tensions inflationnistes et de compromettre ainsi tous les résultats obtenus ces dernières années. Selon toutes probabilités, cela entraînerait également une détérioration des positions des balances des paiements, qui, dans de nombreux cas, demeurent précaires et déboucherait rapidement sur une situation dans laquelle la politique monétaire devrait être fortement infléchie en sens inverse et ainsi sur le modèle du «stop and go» si préjudiciable aux flux d'investissements à moyen terme et, par voie de conséquence, aux perspectives d'expansion économique durable.

Principales mesures de politique monétaire

Belgique

Les autorités continuent de considérer le taux de change comme l'objectif intermédiaire le plus important de la politique monétaire. Le taux d'escompte officiel a été ramené à 9% le 23 juin 1983. Cependant, au cours du second semestre, en raison de la divergence croissante accusée par le franc belge au sein du SME, la Banque nationale a relevé de 1 ½ point le taux d'intérêt des bons du Trésor à très court terme qui a ainsi atteint 10,3%, et elle a porté le taux d'escompte à 10% le 24 novembre.

Le taux de rendement des bons du Trésor est passé à 12 ¼ % à la fin de février 1984 et le taux d'escompte à 11% le 16 du même mois.

Danemark

L'abaissement du taux d'escompte de ½ point pour le ramener à 7% le 27 octobre 1983 a constitué un pas de plus dans le processus de réduction des taux d'intérêt qui durait depuis une longue période. En juin 1983, le taux maximal d'augmentation sur douze mois des prêts bancaires a été légèrement révisé à la baisse: il a été fixé à 9% pour fin septembre et à 8% pour fin décembre.

La norme ayant été, en particulier à la fin de 1983, fortement dépassée, la Banque nationale du Danemark a fait savoir, en janvier 1984, par écrit aux associations bancaires qu'une telle évolution était inadmissible. En février, elle a instamment demandé aux banques de se montrer très prudentes en matière d'octroi de prêts ayant trait à la consommation.

A la suite de ventes massives d'obligations d'État en avril, les conditions du marché monétaire se sont développées de manière telle que les banques ont dû emprunter à des taux nettement supérieurs au taux d'escompte. En conséquence, la Nationalbank a établi un programme en vertu duquel les banques ayant octroyé des prêts en quantités excessives devaient constituer auprès d'elle des dépôts obligatoires afin que ceux-ci puissent être utilisés en cas de nécessité, le moment voulu.

République fédérale d'Allemagne

Le 30 juin 1983, après avoir procédé au réexamen habituel en milieu de période, la Bundesbank a confirmé l'objectif d'une fourchette de 4 à 7% pour l'expansion de la monnaie de banque centrale, pour les douze mois se terminant au dernier trimestre de 1983. L'expansion des crédits sur le marché monétaire ayant quelque peu dépassé les objectifs fixés, les banques commerciales ont dû recourir au soutien à court terme au cours du second semestre de l'année et le 8 septembre, le taux des avances sur titres, qui avait été réduit d'un point en mars pour atténuer les tensions au sein du SME, a été relevé d'un demi-point pour

s'établir à 5 ½%. En décembre 1983, les autorités se sont vues dans l'obligation de fixer, pour la seconde année consécutive, un objectif d'expansion monétaire à un niveau proche de la limite supérieure de la fourchette précédente. Aussi la poursuite d'une politique prudente s'est-elle traduite par l'adoption d'une norme légèrement réduite de 4-6% pour la période se terminant fin 1984. Les autorités ont estimé qu'une telle fourchette ne compromettrait pas l'objectif de stabilité, tout en permettant une expansion économique substantielle en termes réels. La politique suivie n'a pas permis de réduction notable des taux d'intérêt nominaux sur le marché monétaire au premier semestre de 1984, et le taux d'escompte a été relevé d'un demi-point le 29 juin 1984, s'établissant ainsi à 4 ½%, niveau plus conforme aux conditions pratiquées sur le marché monétaire.

Grèce

Le programme monétaire pour 1983 prévoyait un accroissement de 22,5% du crédit bancaire au secteur privé, ce qui, compte tenu du besoin de financement du secteur public qui était envisagé, impliquait un taux de croissance de 25,4% pour M3. Durant l'année, certains des taux d'intérêt qui étaient artificiellement bas ont cessé d'être pratiqués, supprimant ainsi d'une manière générale les incitations à détourner les crédits de leur objet et à contracter des emprunts excessifs. En outre, une politique de crédit rigoureuse ayant été menée, le taux d'augmentation des crédits bancaires au secteur privé était, à 16,8%, bien inférieur au chiffre projeté, ce qui a permis de maintenir le rythme de croissance de M3 à 20,2%. Le programme monétaire établi pour 1984 n'est pas fondé sur l'hypothèse que le crédit au secteur privé puisse continuer d'être comprimé à ce point; il lui permet de s'accélérer quelque peu pour atteindre 18,1%. Il prévoit également une légère accélération du rythme d'expansion de la masse monétaire. En février 1984, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor a été relevé de 2 ¾ points pour atteindre 17 ½-18%, ce qui a permis d'augmenter les taux autorisés sur les dépôts bancaires (puisque les banques sont les principales détentrices de bons du Trésor): le taux d'intérêt le plus bas des dépôts d'épargne a été relevé de 1 ½ point pour s'établir à 15%.

France

La décision prise au lendemain du réalignment du 21 mars 1983 de réduire d'un point la norme d'expansion de la masse monétaire pour la ramener à 9% s'est concrétisée par un abaissement des plafonds de crédit le 2 juin 1983. Les mesures visant à encourager l'épargne comportaient l'introduction, le 30 octobre, de «comptes pour le développement industriel» (Codevi). Les banques ayant respecté les limites fixées en matière de crédit, il n'a pas été nécessaire de constituer des réserves supplémentaires durant l'année. Le taux de croissance de M2 en s'établissant à 9,8% a légèrement dépassé l'objectif fixé, tandis que l'expansion du crédit intérieur était ramenée de 16,2% en 1982 à 11,9% en 1983. Le 21 décembre 1983 une norme d'accroissement, comprise

entre 5 ½ et 6 ½%, de la part de la masse monétaire M2 que détiennent les résidents, a été annoncée pour 1984. Parallèlement, l'expansion du crédit intérieur devrait être ramenée à 7% en 1984. A cet effet, l'encadrement du crédit pour décembre 1984 a été fixé pour l'essentiel au même niveau qu'en décembre 1983. La plupart des banques n'ayant pas atteint à la fin de 1983 les plafonds qui leur avaient été imposés, une certaine marge de croissance du crédit général demeurerait possible.

Le plafond spécial qui s'applique au crédit à l'investissement et aux exportations a été relevé de 12% au cours de l'année. La Banque de France a été en mesure de permettre une réduction des taux d'intérêt nominaux sur le marché monétaire, qui a toutefois été moins importante que la baisse du taux d'inflation. Son taux d'intervention a été réduit d'un quart de point le 6 juin 1983, le 30 novembre 1983, le 10 mai 1984, le 21 juin 1984 et le 5 juillet 1984 pour s'établir à 11,25%.

Irlande

Les autorités avaient fixé pour 1983 une norme d'accroissement des prêts bancaires au secteur privé (y compris aux organismes semi-publics) de 11%. Cet objectif s'appliquait aussi bien à chaque banque considérée de manière individuelle qu'à l'ensemble de celles-ci. Le crédit soumis à cet encadrement n'a en fait progressé que de 8,4% au cours de l'année, mais son rythme d'expansion s'est sensiblement accéléré au cours du dernier trimestre. Pour 1984, les autorités, qui s'efforcent de réduire à nouveau l'expansion du crédit, ont fixé un objectif global de 10% pour la croissance du crédit au secteur privé durant la période de douze mois se terminant à la mi-novembre 1984, mais des sanctions ne seront plus prises à l'encontre des banques qui dépasseraient cette limite. Le taux d'intérêt sur les crédits à court terme de la Banque centrale a été réduit d'un total de 2 ¾ points entre avril et décembre 1983 pour s'établir à 12 ¼%. Au cours du dernier trimestre, cependant, les autorités ont laissé se produire un resserrement sur le marché monétaire. La Banque centrale a détendu la situation en ramenant le taux de réserve primaire de 10% à 8% le 6 décembre; mais celui-ci a été rétabli à 10% dès le 20 janvier, sous l'influence des facteurs saisonniers. Durant cette période, les taux interbancaires à trois mois ont augmenté assez régulièrement. Le taux de réescompte qui avait été réduit à 11 ½% en novembre a été porté à 12% le 30 mars 1984.

Italie

En juillet 1983, les autorités, qui avaient manifesté leur volonté d'utiliser davantage les taux d'intérêt pour influencer le système monétaire, n'ont pas prorogé le régime des plafonds du crédit bancaire. En tant que mesure transitoire, un taux de croissance indicatif de 14% des prêts bancaires en liras au secteur privé a été annoncé pour l'ensemble de l'année, mais il n'a pas été maintenu pour 1984. Un nouveau pas dans la voie d'une libéralisation a été fait en réduisant la part de l'accroissement net de leurs dépôts que les banques sont tenues de placer en certains types d'obligations, pour l'essentiel des titres du secteur public.

de 6 ½% à 5 ½% le 1^{er} janvier 1983 et à 4 ½% le 1^{er} juillet 1984. L'obligation de réinvestir, en vertu de cette réglementation, le produit des titres arrivés à échéance dans des titres du même type a été progressivement supprimée. Les possibilités de concurrence entre les banques ont été accentuées par de nouveaux règlements en date du 19 juillet 1984, qui ont notamment eu pour effet de porter de 20 à 100 le nombre de banques autorisées à opérer des transactions dans toute l'Italie. Au second semestre de 1983, les besoins en matière de crédit du secteur public ayant fortement dépassé les objectifs fixés, les autorités ont été contraintes de limiter les prêts au secteur privé. En 1983, ceux-ci n'ont progressé que de 12,8% tandis que les crédits au secteur public ont augmenté de 27% pour s'élever à 86 000 milliards de liras au lieu des 67 000 milliards envisagés, ce qui a provoqué une expansion de 20,6% (pour un objectif de 18,0%) du crédit total interne.

Les objectifs pour 1984, qui ont été annoncés le 30 décembre 1983, ne permettaient qu'une légère augmentation du montant en chiffres absolus du crédit au secteur privé — dont le niveau augmenterait de 12 ½% — tandis que le crédit au secteur public serait pratiquement inchangé. Dans l'ensemble, les nouvelles normes résulteraient en une augmentation du crédit total interne de 17,4%. Le taux d'escompte officiel qui avait été ramené de 17 à 16% le 15 février, puis à 15 ½% le 4 mai, a dû être relevé à 16 ½% le 3 septembre 1984.

Pays-Bas

Après le réaligement du 21 mars 1983, un important revirement s'est produit dans les mouvements de capitaux et, afin de combattre cette tendance, le taux d'escompte a été relevé d'un point le 3 mai 1983 pour s'établir à 4 ½%. Néanmoins, des mesures ont été prises pour éviter que la hausse des taux d'intérêt ne s'étende au marché à long terme. Les autorités ont estimé que la hausse du dollar au cours du second semestre de l'année nécessitait une nouvelle augmentation du taux d'escompte qui a été porté à 5% le 9 septembre 1983. Au cours de l'année 1983, les liquidités de l'économie se sont accrues assez rapidement et le taux de liquidité utilisé comme indicateur de la politique monétaire est passé de 38,4% du revenu national à la fin de 1982 à 40,8% à la fin de l'année dernière.

Royaume-Uni

Les autorités ont fixé, pour la période de quatorze mois commençant au milieu de février 1983, une norme de croissance annuelle de 7-11% pour la masse monétaire au sens strict et au sens large (M1 et sterling M3) et pour les liquidités au sens large (PSL2).

Les prêts octroyés au secteur privé par les banques et plus particulièrement par les sociétés de prêts immobiliers ont augmenté rapidement. En conséquence, dans le souci de réduire la demande de crédit et d'assurer un financement non monétaire du déficit public, les autorités n'ont pu laisser baisser le niveau général des taux d'intérêt aussi rapidement que le taux d'inflation. Les taux d'intérêt à très court terme de la Bank of England

ont été réduits d'un demi-point au début de juin 1983 et de nouveau le 3 octobre; le jour suivant, les grandes banques ont ramené leur taux de base à 9%. Deux des variables pour lesquelles des objectifs avaient été fixés, M1 et PSL2 (respectivement à 14,0% et 13,1%), ont dépassé leurs normes pour la période 1983-1984, mais la troisième (sterling M3) est restée, à 9,4%, dans la fourchette retenue.

Lors de la présentation du budget le 14 mars 1984, des normes d'expansion de 6-10% et de 4-8% ont été annoncées respectivement pour sterling M3 et pour MO (la masse monétaire au sens large); ces fourchettes doivent être réduites d'un point chaque année jusqu'à l'exercice 1988-1989. Le budget a été favorable-

ment accueilli par les marchés financiers et durant la première quinzaine du mois, les taux de base des banques ont été ramenés à 8 ½% (une seule banque maintenant le sien à 8 ¼%). Le regain de fermeté manifesté par le dollar et les taux d'intérêt américains, notamment au mois de mai, a provoqué un retournement de tendance à Londres: le 9 mai, la plupart des banques ont porté leurs taux de base à 9% et le 10 mai, la Bank of England relevait ses taux d'intérêt à très court terme. Les autorités ont encore resserré les conditions du marché monétaire en juillet et les taux de base sont montés à 12% pour revenir néanmoins à 10 ½% un mois plus tard, quand les données relatives à la croissance monétaire se sont avérées plus satisfaisantes.

L'usage privé de l'Écu

Structure et dimension du marché de l'Écu

L'Écu connaît un succès grandissant comme libellé d'opérations financières (émissions) et bancaires (dépôts et crédits). Il est également traité sur le marché des changes tant au comptant qu'à terme, notamment en raison du fait que les règlements afférents aux opérations financières précitées doivent s'opérer dans l'instrument du libellé. En revanche, l'Écu demeure jusqu'à présent peu utilisé comme support (facturation, paiement) pour les opérations à caractère commercial.

Une première tentative a été faite pour chiffrer l'importance respective des différents secteurs d'activité en Écus à fin 1983. Le marché interbancaire (engagements et créances réciproques du système bancaire) a été évalué à 6,4 milliards d'Écus et la part du secteur non bancaire à 1,7 milliard pour les déposants, à vue ou à court terme, et à 3,6 milliards pour les emprunteurs. Le solde entre ces deux derniers montants représente les engagements en monnaies composantes opérés par les banques pour rétablir, dans leurs bilans, la balance entre actifs et passifs en Écus.

Aux montants de ces opérations découlant de l'intermédiation bancaire (dépôts et crédits), il convient d'ajouter les avoirs et engagements au titre des émissions d'obligations en Écus, soit 2 847 millions, et les placements privés, soit 87 millions. Du côté de l'endettement à long terme, on doit, en outre, tenir compte, en plus de ces 2,9 milliards, de l'endettement auprès de la BEI au titre des prêts qu'elle a accordés aux entreprises, et dont le montant s'élevait à 650 millions à la fin de 1983.

Ces évaluations, reprises dans le tableau récapitulatif ci-contre, permettent de chiffrer les investissements et l'endettement en Écus à 6,9 milliards.

D'après l'OCDE (1), le montant des crédits bancaires syndiqués en Écus représente 0,9% de l'ensemble des crédits bancaires

Encours du marché, en milliards d'Écus, à fin 1983

Investissements		Endettement	
— déposants	1,7	— débiteurs à court terme	2,1
— investisseurs à long terme	3	— emprunteurs à moyen terme	1,5
	4,7	— emprunteurs à long terme	3,3
Solde	2,2	• émetteurs autres que BET	2,7
En monnaies comp.	1,9	• emprunteurs auprès BEI	0,6
Apport net BEI	0,3		
	6,9		6,9

Source: Services de la Commission

accordés sur l'euro-marché à la fin de 1983 et 2,2% à fin avril 1984. La place de l'Écu sur ce marché, la quatrième, après le dollar, le yen et la livre sterling, est identique à celle que cette unité monétaire a conquise sur le marché des euro-obligations.

Quant à l'origine des fonds, le secteur non bancaire détient d'importants dépôts en Écus auprès de banques belges et luxembourgeoises: les dépôts de la Commission, de la BEI et des banques centrales de la CEE constituent, en particulier, une source d'approvisionnement non négligeable pour le marché.

Au stade initial du développement de l'Écu, les banques manquaient d'emplois pour les ressources provenant des dépôts en Écus; depuis lors, la situation s'est renversée et l'encours des dépôts est actuellement inférieur à celui des crédits. Ce phénomène oblige le système bancaire à couvrir sa position créditriche nette en Écus au moyen d'engagements dans les monnaies composantes.

(1) Financial Market Trends. Special features «The impact of new assets and intermediation techniques on the functioning of financial markets», p. 42.

Le développement du marché de l'Écu

Un tel développement de l'usage privé de l'Écu résulte certes des initiatives du secteur privé lui-même, mais également de l'attitude des autorités monétaires.

Le secteur privé a manifesté son intérêt par un certain nombre d'initiatives nouvelles :

— La gamme des instruments en Écus s'est nettement élargie. Sur le marché à court terme, le montant minimal des dépôts a été abaissé et l'on a assisté à l'émission de certificats de dépôts et à celle d'un carnet d'épargne et d'une carte de crédit en Écus. L'émission de chèques de voyage en Écus est prévue pour le courant de l'année 1985.

Sur le marché à long terme, on a vu apparaître les émissions, à bas coupon ou coupon zéro, avec warrant, remboursables à durée variable ou avec prime. La gamme existante reste néanmoins en deçà de celle des principales devises. L'intérêt croissant pour l'Écu de la part d'investisseurs institutionnels pourrait cependant ouvrir la voie aux émissions à taux variable. Ce secteur du marché pourrait aussi être réceptif à des émissions à court terme, du type «bons du Trésor», effectuées par des émetteurs souverains ou communautaires. En outre, dans la mesure où l'usage commercial de l'Écu se développerait, l'éventail des instruments pourrait s'enrichir d'acceptations bancaires et de papier commercial en Écus.

— Des pourparlers ont été récemment engagés entre les représentants des banques actives sur le marché de l'Écu et la BRI en vue de mettre en place un système de compensation multilatéral en Écus qui devrait permettre aux banques participantes de régler le solde journalier de leurs transferts interbancaires d'Écus par le canal de la BRI pressentie pour tenir le rôle d'agent comptable de l'ensemble. Ce système devra remplacer le réseau de compensation existant dont le caractère bilatéral, et donc restreint, n'est guère compatible avec l'élargissement du marché de l'Écu.

Si on peut estimer que le développement du marché de l'Écu est dû en premier lieu à l'initiative du secteur privé, des banques commerciales en particulier, force est de constater que l'Écu ne peut, dans un pays donné, remplir les conditions exigées pour être traité comme une devise que si les autorités monétaires compétentes donnent leur accord, ou à tout le moins, ne font pas d'opposition. En règle générale, ces autorités sont d'une bienveillante neutralité; dans certains cas, leur attitude résolument positive les a amenées à prendre les mesures nécessaires pour assimiler l'Écu aux autres devises. Pour dresser l'état de la question, on se bornera à l'examen de la réalisation de deux de ces mesures, non seulement au sein de la CEE, mais également dans d'autres pays européens: la reconnaissance de l'Écu comme une devise, et la cotation au fixing.

L'Italie, qui fut, le 27 août 1981, le premier État membre à considérer l'Écu comme une devise, a précédé de quelques mois l'Institut belgo-luxembourgeois du change (en mars 1982) et la France (en mai 1982). Ce mouvement de reconnaissance s'est généralisé au sein de la Communauté, sauf en RF d'Allemagne.

A l'exception du Japon et de l'Autriche, et dans une certaine mesure, de l'Espagne et des pays scandinaves, l'Écu ne peut pas

aisément être utilisé en tant qu'instrument de règlement dans les pays extérieurs à la Communauté; il faut alors passer par le canal d'une monnaie tierce pour régler des opérations libellées en Écus. On peut estimer qu'un certain temps sera encore nécessaire avant que l'Écu puisse être largement utilisé comme un moyen de règlement sur le marché international: à cet égard, le libellé de contrats commerciaux en Écus constitue, par suite des démarches que cela exige de la part des entreprises qui, les premières, opèrent en Écus, dans un pays qui l'ignorait jusqu'alors, un des meilleurs stimulants pour amener l'Écu à assurer une telle fonction.

Dans la mesure où, au sein de certains États membres, l'Écu est utilisé comme moyen de règlement, il en découle que l'Écu peut être repris à la cotation (fixing) et traité comme les autres devises, c'est-à-dire en confrontant l'offre et la demande. Une telle procédure, qui ne pose pas de difficultés techniques et juridiques, permet au marché de l'Écu de trouver son équilibre directement contre n'importe laquelle des autres devises. L'Italie, en mai 1984, la France, en juin, qui se sont engagées les premières dans la voie de cette cotation officielle de l'Écu, ont été suivies par la Belgique le 3 septembre et le Danemark le 17 septembre.

La révision de l'Écu

Conformément aux dispositions arrêtées dans la résolution du Conseil européen du 5 décembre 1978 concernant l'instauration du système monétaire européen et notamment son article 2.3, qui prévoit un examen périodique de la composition de l'Écu, le Conseil, après avoir revu l'évolution du poids des monnaies entrant dans sa composition, a décidé, sur proposition de la Commission et après consultation du Comité monétaire et du conseil d'administration du Fecom, une révision de la composition de l'Écu (1).

Cette révision a été réalisée le 15 septembre 1984 en tenant compte des critères économiques sous-jacents, ainsi que de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des marchés. L'incorporation de la drachme dans l'Écu a été effectuée en application des dispositions du traité d'adhésion de la République hellénique.

Les montants des monnaies nationales des États membres entrant dans la composition de l'Écu ont été déterminés à partir :

— d'une part des coefficients nouveaux de pondération suivants :

BFR	8,2
DKR	2,7
DM	32,0
DR	1,3
FF	19,0
IRL	1,2
LIT	10,2
LFR	0,3
HFL	10,1
UKL	15,0
	100,0

(1) Règlement du Conseil n° 2626 du 15.9.1984, JO L 247 du 16.9.1984, p.1.

— d'autre part des cours de l'Écu qui résultent des taux de change constatés sur les marchés communautaires du vendredi 14 septembre 1984 à 14 h 30.

Cette décision est conforme aux dispositions de la résolution du 5 décembre 1978 et notamment à la règle qu'elle pose du maintien de la valeur de l'Écu.

En conséquence, à partir du 17 septembre 1984, l'Écu est défini par la somme des montants suivants des monnaies des États membres :

BFR	3,71
DKR	0,219
DM	0,719
DR	1,15
FF	1,31
IRL	0,00871
LIT	140
LFR	0,14
HFL	0,256
UKL	0,0878

8. Balance de paiements

En 1984, la balance des opérations courantes de la Communauté est restée à peu près en équilibre. Depuis 1982, l'évolution des échanges mondiaux et des soldes courants a été dominée par les influences contradictoires qu'ont exercées la vigoureuse expansion induite par la politique budgétaire aux États-Unis et les efforts soutenus de stabilisation déployés dans la Communauté, au Japon et dans les pays en développement, sous l'effet, dans ce dernier cas, du durcissement des conditions de crédit. Comme le dosage des politiques monétaire et budgétaire des États-Unis a abouti à des taux d'intérêt et à des taux de change élevés, il a été facile d'attirer aux États-Unis les capitaux nécessaires au financement du déficit budgétaire aussi bien que du déficit des opérations courantes. L'appréciation du dollar a aggravé le déficit extérieur des États-Unis malgré une évolution favorable des termes de l'échange. En 1984, ce scénario a été progressivement modifié par une reprise de l'activité économique dans la Communauté, accompagnée d'une légère détérioration de sa balance courante, qui s'explique principalement par une dégradation des termes de l'échange et par l'accélération des importations provoquée par la reconstitution des stocks. Les exportations de la Communauté ont continué de progresser plus rapidement que ses marchés. Malgré les progrès accomplis sur le plan de la convergence et de l'équilibre extérieur, l'endettement de certains pays membres à l'égard de l'étranger devrait encore s'accroître. L'activité d'emprunt de la Communauté sur les marchés internationaux est restée considérable.

8.1. Principaux développements

En 1984, la Communauté a consolidé sa position extérieure. La balance courante, dont le déficit avait atteint en 1980 le niveau record de 36 milliards de dollars (soit 1,3% du PIB), a graduellement retrouvé l'équilibre pendant la période 1981-1983 et devrait se maintenir à peu près en équilibre cette année ⁽¹⁾.

L'évolution de la balance des opérations courantes de la Communauté et, d'une façon plus générale, de la balance des paiements mondiaux, a été dominée par le déphasage conjoncturel en Amérique du Nord et dans le reste du monde, déphasage consécutif à la mise en œuvre de politiques divergentes. Des modifications importantes des positions concurrentielles ont également joué un rôle considérable.

L'origine de la situation actuelle des paiements mondiaux se trouve dans les réactions au second choc pétrolier. En effet, grâce aux mesures restrictives adoptées par la plupart des

pays industrialisés à la fin des années soixante-dix, le déficit courant de ces pays a été ramené à des dimensions acceptables en 1981-1982, mais ce résultat a été obtenu à un niveau très bas de leur activité économique et grâce à des exportations à destination des pays en développement non pétroliers qui ont porté le déficit courant de ces pays au niveau record de 95 milliards de dollars en 1981 et qui ont été financés par un recours à l'emprunt d'une ampleur insoutenable. C'est à ce moment-là que les États-Unis ont mis en œuvre une politique budgétaire résolument expansionniste tout en maintenant une politique monétaire stricte, tandis que la Communauté consolidait sa position, surtout en procédant à de nouvelles compressions budgétaires. La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis, un « rationnement du crédit » et l'appréciation du dollar ont amené les pays en développement à pratiquer une politique restrictive extrêmement rigoureuse. Ceci a eu pour effet d'aggraver le déphasage conjoncturel qui caractérise souvent les reprises de l'économie mondiale. Cette interaction de mesures et de réactions a donné lieu aux États-Unis à un déficit courant très important (41 milliards de dollars en 1983 et plus de 90 milliards prévus pour 1984), en même temps qu'elle en assurait le financement automatique (grâce au différentiel d'intérêt en faveur des États-Unis). En 1984, ce tableau d'ensemble a été quelque peu modifié par une légère reprise de l'activité et des importations dans la Communauté, qui a accentué l'effet d'expansion exercé par les États-Unis sur les échanges mondiaux. L'activité économique dans les pays en développement s'est également redressée. Ces divers éléments ont

⁽¹⁾ L'analyse de la balance des paiements mondiaux est affectée par une incohérence statistique de plus en plus prononcée; la dernière ligne du tableau 8.1, qui devrait en principe être égale à zéro, traduit une sous-estimation systématique notamment des excédents enregistrés par les pays industrialisés et l'OPEP. En fait, la situation des opérations courantes de la Communauté est sans doute meilleure que ne l'indiquent les chiffres. Cette erreur statistique n'infirme cependant pas l'analyse générale contenue dans le présent chapitre.

permis une progression des échanges mondiaux après la stagnation enregistrée au cours de la période 1980-1983 (voir tableau 8.2).

Les modifications de la structure des balances courantes dans le monde et, par conséquent, des comptes extérieurs

de la Communauté, résultent de l'interaction des politiques mises en œuvre par les principaux participants au système. Nous analyserons ci-après l'effet de ces politiques sur la situation mondiale et sur les paiements courants de la Communauté, après quoi nous examinerons en détail l'impact des actions menées par la Communauté sur son solde courant.

Tableau 8.1

Balance des paiements courants (y compris les transferts officiels)

(en milliards de USD)

	Niveaux annuels						Variations annuelles				
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1980	1981	1982	1983	1984
États-Unis	-1	2	6	-9	-42	-94	2	3	-16	-32	-53
CE	-8	-36	-12	-9	2	-1	-28	25	3	10	-3
Japon	-9	-11	5	8	21	34	-2	16	2	14	13
Autres pays industrialisés	-6	-15	-17	-9	0	10	-9	-2	7	10	9
Pays industrialisés	-25	-60	-17	-20	-19	-51	-36	44	-3	1	-33
Exportateurs de pétrole	60	108	52	-15	-20	-10	48	-57	-66	-4	10
Pays en dév. non exp. de pétrole	-52	-76	-95	-73	-42	-34	-25	-20	22	33	8
Pays en développement	8	32	-43	-88	-62	-44	24	76	-44	28	18
Erreur	-17	-28	-60	-108	-81	-95	-12	-33	-48	30	-15

Note: Certains chiffres ayant été arrondis leur addition peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources: FMI et estimations des services de la Commission.

Tableau 8.2

Échanges mondiaux

	Variations annuelles du volume des importations (en %)						Parts en % ⁽¹⁾	
	1967-76	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽²⁾	1979	1984
États-Unis	6,9	-6,0	0,7	-5,0	11,4	30,5	13,4	15,3
CE	7,2	1,9	-2,9	2,4	2,3	6,5	38,2	37,7
Japon	10,4	-5,0	-2,4	-0,7	1,2	9,0	6,2	5,6
Pays industrialisés	7,6	-1,5	-1,9	-0,5	4,1	13,0	70,0	70,6
Pays en développement	8,7	8,1	7,2	-4,5	-3,4	3,5	26,8	26,7
Export. de pétrole	18,5	12,4	20,6	6,5	-8,2	-3,0	6,6	7,5
Non-exp. de pétrole	6,0	6,8	3,1	-8,3	-0,6	6,0	20,2	19,3
Monde	7,5	1,5	1,0	-2,5	2,0	9,5		

(1) L'addition des variations en % n'aboutit pas à 100 en raison de l'omission de la plupart des pays à planification centralisée.

Sources: FMI et services de la Commission.

8.2. Modifications de la structure des paiements courants mondiaux

Vers la fin de 1982, la politique américaine axée sur l'offre, combinée à un déficit public considérable, a entraîné une très vive reprise aux États-Unis. Cependant, l'orientation expansionniste de la politique budgétaire s'est accompagnée d'un resserrement du crédit intérieur qui a accentué le différentiel d'intérêt entre les États-Unis et les autres grands centres financiers. Ce différentiel, conjugué à un souci de sécurité et parfois à l'anticipation d'un rendement supérieur de l'investissement direct, a attiré aux États-Unis des capitaux à court et à long terme. Ces flux ont contribué à financer notamment le déficit du budget américain, tout en renforçant le dollar, malgré la forte détérioration des

paiements courants qui, comme on pouvait s'y attendre, a suivi le vigoureux redressement de la demande intérieure ⁽¹⁾. La hausse du dollar a en outre érodé la compétitivité de l'économie, aggravant ainsi la dégradation de la balance des paiements courants qui était à la fois provoquée et financée par le dosage des politiques macro-économiques adopté par les États-Unis. Celle-ci n'a cependant pu exercer des effets aussi prononcés sur les flux financiers internationaux que grâce à la position centrale du dollar dans le système financier mondial et à l'importance relative de l'économie américaine.

⁽¹⁾ La relation entre la politique américaine et l'évolution des taux de change mondiaux est examinée au chapitre 7.

Tableau 8.3

Évolution de la balance des opérations courantes — Ventilation par composantes économiques

(variation annuelle en milliards de USD)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
<i>États-Unis</i>	14	2	3	-16	-32	-53
Termes de l'échange	-13	-29	7	7	13	14
Exportations en volume	20	13	-7	-28	-14	13
Importations en volume	-2	13	-2	13	-25	-79
Revenus du capital (net)	11	-1	3	-5	-3	-8
Différence	-2	2	2	-3	-3	7
<i>Japon</i>	-25	-2	16	2	14	13
Termes de l'échange	-12	-27	3	2	2	0
Exportations en volume	0	17	13	-3	12	22
Importations en volume	-8	5	3	0	-2	-11
Différence	-5	3	-3	3	2	2
<i>Communauté</i>	-27	-28	25	3	10	-3
Termes de l'échange	-9	-25	-14	14	4	-3
Exportations en volume	33	14	28	6	12	40
Importations en volume	-46	-12	19	-14	-9	-36
Différence	-5	-5	-8	-3	1	-4
<i>Pays exportateurs de pétrole</i>	57	48	-57	-66	-4	10
Termes de l'échange	50	116	31	-6	-20	-3
Exportations en volume	3	-27	-46	-50	-15	15
Importations en volume	8	-13	-25	-10	16	-1
Différence	-4	-28	-17	0	15	-1
<i>Pays en développ. non pétroliers</i>	-16	-25	-20	22	33	8
Termes de l'échange	-5	-24	-19	-9	5	4
Exportations en volume	16	23	25	6	19	28
Importations en volume	-25	-21	-12	35	7	-20
Paiements d'intérêts (nets)	-4	-8	-14	-10	1	-4
Différence	2	-6	0	0	1	0

Source: Services de la Commission.

Le tableau 8.3 montre les variations annuelles des déficits courants ventilés par composante selon une méthode d'estimation sommaire (dont les résultats indiquent seulement des ordres de grandeur approximatifs) ⁽¹⁾. Ce tableau montre clairement le changement de direction de la reprise conjoncturelle entre 1983 et 1984: en 1983, l'aggravation du déficit extérieur courant des États-Unis (de 32 milliards de dollars) a été provoquée par une baisse des exportations en volume (14 milliards de dollars) combinée à une forte progression des importations en volume (25 milliards de dollars), tandis qu'une amélioration sensible des termes de l'échange sous l'influence de l'appréciation du dollar amputait l'effet de ces deux facteurs de 13 milliards de dollars; en 1984, en revanche, la détérioration totale qui est presque deux fois plus importante (53 milliards de dollars) résulte presque exclusivement des retombées du boom américain sur le volume des importations (79 milliards de dollars), qui ont alimenté dans une large mesure le redressement de l'économie mondiale. Toutefois, malgré le niveau élevé du dollar, les exportations américaines ont également progressé en volume (de 13 milliards de dollars) grâce à la modeste reprise enregistrée en Europe et dans les pays en développement. L'amélioration des termes de l'échange influencée par la fermeté du dollar a permis de réduire le déficit de 14 milliards de dollars.

L'aggravation du déficit américain a été accentuée par la structure géographique des échanges aux États-Unis. Une partie importante des exportations américaines (18% au début des années 1980) est destinée à l'Amérique latine, tandis que les importations proviennent pour une part appréciable (26% au début des années quatre-vingt) des pays en développement asiatiques non producteurs de pétrole ainsi que du Japon. Les exportations américaines à destination de l'Amérique latine ont été affectées par la politique d'austérité pratiquée par plusieurs pays de cette région, tombant de 43 milliards de dollars en 1981 à 25 milliards en 1983, tandis que les importations en provenance des pays très compétitifs du Pacifique ont très fortement augmenté. En 1983, le déficit commercial des États-Unis était à peu près du même ordre avec l'Amérique latine et les pays en développement asiatiques non producteurs de pétrole (26 milliards de dollars) qu'avec leurs deux principaux fournisseurs, le Canada et le Japon (30 milliards de dollars).

La compétitivité des États-Unis en termes de prix et de coûts a considérablement diminué. Depuis 1981, leurs exportations (en volume) se sont accrues moins que leurs marchés alors que les importations ont progressé trois fois plus vite que la demande interne. Cette évolution excède de loin les pertes de parts de marché qu'occasionne normalement une reprise vigoureuse.

(1) Voir l'annexe technique pour une explication des hypothèses sur lesquelles se fondent ces calculs.

Les pays en développement se sont ajustés à la situation économique et monétaire mondiale conformément aux mécanismes conjoncturels habituels; mais leur réaction a été assez tardive, ce qui a contribué à l'instabilité des échanges mondiaux et de l'activité économique. Ils ont laissé se détériorer leur balance courante jusqu'en 1981, en finançant le déficit par un abondant recours au crédit que rendait possible la liquidité relative des euromarchés. Un ajustement assez important est alors devenu impératif du fait de l'évolution défavorable des conditions économiques pour les pays en développement: l'augmentation des taux d'intérêt des emprunts libellés en dollars US et du coût du dollar en monnaie nationale s'ajoutant au désir de leurs créanciers de réduire plutôt que d'augmenter encore les prêts destinés à financer leurs déficits, ainsi que de se tourner vers des emprunteurs beaucoup plus intéressants qui apparaissent alors sur le marché, le Trésor et les grandes sociétés des États-Unis.

Le tableau 8.3 montre que l'ajustement des pays en développement a commencé par une contraction de leurs importations en 1982. Cette dernière a été particulièrement sévère dans les pays d'Amérique latine qui étaient les derniers à l'entreprendre et les plus tributaires des crédits. Ce n'est que plus tard que la croissance des exportations a joué un rôle dans le processus d'ajustement. Cependant, en dépit d'une certaine accélération en 1984, les exportations des pays en développement ne semblent pas avoir progressé plus rapidement que leurs marchés. Leurs importations ont également annoncé une légère reprise en 1984.

Dans le groupe des pays en développement, l'ajustement n'a différé d'un groupe de pays à l'autre qu'en ce qui concerne la rapidité de la réaction. Les pays exportateurs de pétrole ont été moins gênés par le manque de crédits disponibles que par le déclin de leurs revenus dû au fait qu'en 1982, le volume de leurs exportations de pétrole a annoncé un recul, doublé à partir de 1983, d'une baisse des prix. Leurs importations n'ont commencé à diminuer qu'à partir de 1983, mais leurs exportations en volume ont entamé un léger redressement dès 1984. Les pays en développement asiatiques non producteurs de pétrole ont enregistré dès 1983 une progression de leurs importations. En 1984, leurs exportations et leurs importations, en volume, ont augmenté fortement (de 11% et de 8% respectivement).

La réaction rapide, quoiqu'un peu décalée, des pays en développement à l'évolution de la situation des échanges et des crédits a été remarquable en ce sens que leurs déficits ont été réduits dans une large mesure par des modifications des volumes plutôt que des prix. Un ajustement en termes réels était et demeure nécessaire pour compenser la détérioration des termes de l'échange et l'alourdissement du service de la dette.

Lorsque le second choc pétrolier est intervenu en 1979, le Japon connaissait un déséquilibre budgétaire et extérieur

croissant; le déficit des administrations publiques et le solde extérieur représentaient à cette époque respectivement environ 5% et 1% du PNB. Les autorités ont réagi énergiquement à la grave détérioration des termes de l'échange en pratiquant notamment une politique de resserrement budgétaire à moyen terme.

Cependant, cette orientation de la politique budgétaire a été maintenue au-delà de l'échéance initialement prévue et le déficit des administrations publiques sera sans doute ramené à environ 2,5% du PIB en 1984. Le taux élevé de l'épargne intérieure qui n'est pas pleinement absorbée par la demande intérieure d'investissement et la position concurrentielle déjà forte et encore renforcée par la dépréciation du yen par rapport au dollar ont jeté les bases d'un vigoureux redressement de la balance des paiements courants du Japon, de sorte que le Japon a enregistré en 1984 un excédent en compte courant de 2,5% du PIB.

Avec une politique budgétaire axée sur la consolidation, la politique monétaire est restée essentiellement accommodante. La demande de crédit a toutefois diminué probablement principalement sous l'effet d'une diminution des besoins du secteur public. En revanche, l'offre d'épargne est demeurée élevée. L'excès de l'épargne n'a toutefois pas entraîné une baisse correspondante des taux d'intérêt, étant donné que la marge de manœuvre des autorités a été réduite par les politiques très restrictives pratiquées aux États-Unis.

L'assouplissement de fait de la politique monétaire et le manque d'actifs financiers intérieurs suffisamment attractifs conjuguant leurs effets, les investisseurs japonais ont intensifié le processus de diversification internationale de leurs portefeuilles, qui intervient normalement à un stade donné du développement économique. La libéralisation des mouvements de capitaux au Japon en 1981 a donc donné lieu à d'importantes sorties de capitaux liées à ce désir de diversification, qui ont empêché l'appréciation du yen qu'aurait normalement dû entraîner l'important excédent courant.

En fait, le dosage de la politique budgétaire et monétaire au Japon depuis 1979 pourrait être décrit comme symétriquement opposé à celui qu'ont pratiqué les États-Unis pendant la même période: la combinaison d'une politique monétaire accommodante et d'une politique budgétaire restrictive a affaibli le yen et augmenté l'excédent courant, alors qu'aux États-Unis la conjugaison d'une politique budgétaire laxiste et d'une politique monétaire rigoureuse a renforcé le dollar et provoqué un déficit courant.

La politique adoptée par le Japon a donc facilité l'expansion de l'économie américaine en lui fournissant à la fois les biens dont l'importation est à l'origine de son déficit courant et l'épargne nécessaire au financement de ses achats. En outre,

la faiblesse de la demande mondiale combinée à une dépréciation du taux de change yen/dollar a permis au Japon de livrer aux États-Unis ces biens réels à des prix stables en dollars. La structure industrielle du Japon a cependant été modifiée encore davantage pour satisfaire une demande américaine dont le niveau pourrait s'avérer difficile à soutenir. Le degré élevé d'interdépendance d'ores et déjà atteint par le commerce américano-japonais est mis en évidence dans l'encadré ci-joint.

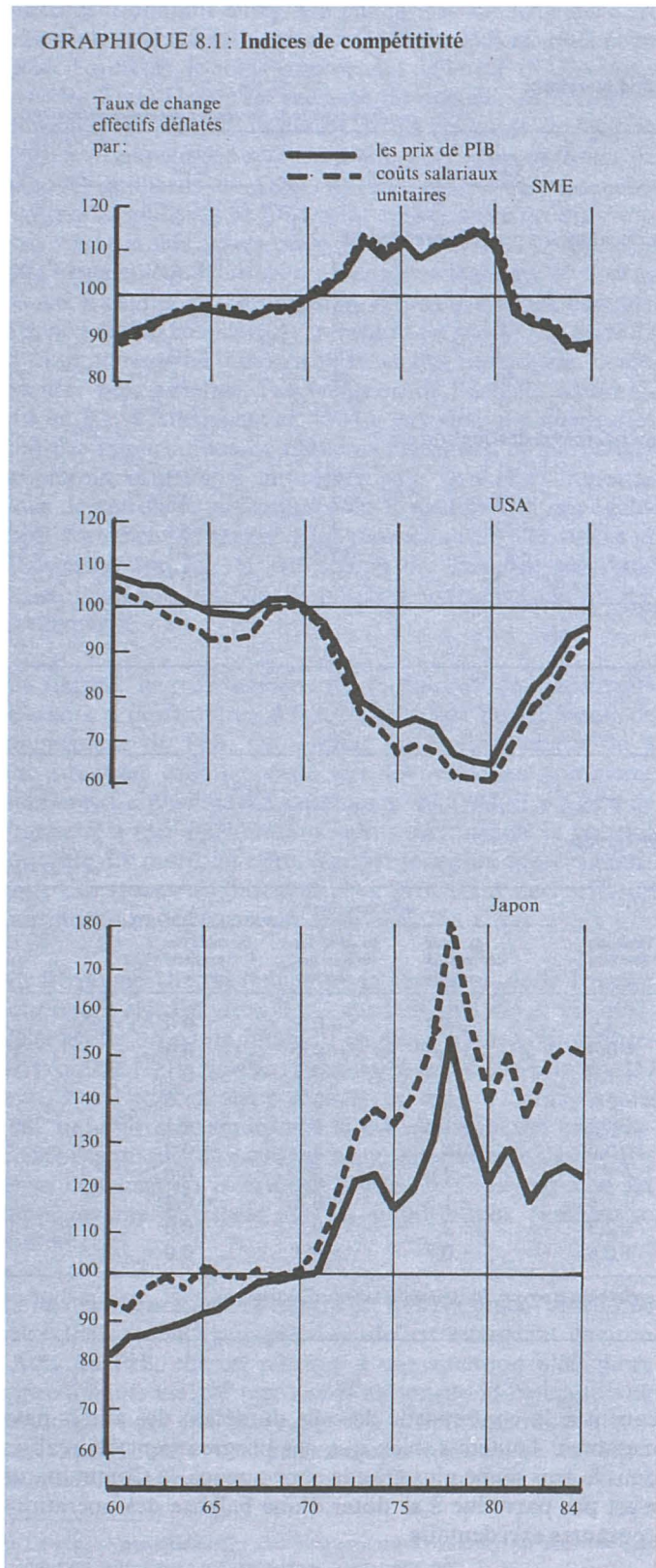
Les réactions du Japon à la politique américaine et la structure des importations et des exportations des États-Unis (les échanges de la Communauté avec ce pays ne représentent que 15% environ du commerce communautaire avec le reste du monde) ont dans une large mesure «préservé» l'Europe de l'impact direct du déficit courant des États-Unis. En revanche, les effets de la politique monétaire extrêmement rigoureuse pratiquée aux États-Unis ont été pleinement ressentis en Europe, où les taux d'intérêt sur les marchés financiers ont fortement augmenté.

8.3. Évolution de la balance des paiements courants de la Communauté

L'amélioration de la balance des opérations courantes de la Communauté qui se poursuivait depuis trois ans a, momentanément au moins, marqué un temps d'arrêt en 1984. À première vue, ceci peut paraître surprenant étant donné que la situation conjoncturelle est favorable à la Communauté et que les monnaies communautaires se sont dépréciées, sur une base pondérée par les échanges, de 20% environ entre 1980 et 1984 (voir graphique 8.1).

Comme on l'a vu plus haut, l'expansion américaine a surtout profité au Japon et aux pays en développement avec lesquels les États-Unis entretiennent des liens beaucoup plus étroits. C'est ce que montre une croissance en volume des marchés d'exportations des pays de la Communauté (6,3%) plus faible que celle des autres pays (10,9%). En revanche, la compétitivité européenne sur les marchés américains s'est maintenue à un niveau élevé: en 1984, la progression des exportations de produits communautaires vers les États-Unis a presque égalé celle des exportations japonaises (voir tableau 8.4). De plus, comme le montre l'analyse effectuée dans l'encadré ci-joint, le commerce de la Communauté avec les États-Unis a répondu positivement à la dépréciation des taux de change réels intervenue depuis 1980. Il s'est amélioré tant du point de vue de l'équilibre global que de celui de la composition par produit de ce commerce (à l'exception des produits de haute technologie). D'une façon plus générale,

GRAPHIQUE 8.1 : Indices de compétitivité



les performances des exportations communautaires (que l'on mesure en divisant la progression des exportations par celle des marchés d'exportation) ont continué à évoluer favorablement au rythme de 1,1% en 1984 (1,6% en 1983) mais bien moins que celles du Japon, pour lequel les pourcentages correspondants s'établissaient à 7,1% en 1983 et 2,3% en 1984.

L'évolution dans le domaine des échanges invisibles, et en particulier dans celui des paiements nets de facteurs, a également contribué à freiner l'amélioration de la balance des opérations courantes. Ainsi, les paiements d'intérêts nets (qui reflètent l'incidence des taux d'intérêt élevés sur la dette extérieure nette de la Communauté) ont augmenté entre 1981 et 1984 de 0,3 point de pourcentage du PNB, ce qui représente pratiquement le tiers de l'amélioration enregistrée dans la balance des biens et des services (0,8% du PNB; voir tableau 8.5) ⁽¹⁾. En 1984, par exemple, le déficit de la balance des revenus des facteurs devrait atteindre respectivement 4,0% et 8,8% du PIB pour le Danemark et l'Irlande. En Belgique, en France et en Grèce également, ces déficits devraient s'aggraver en 1984 et 1985.

Un renversement très marqué dans le cycle des stocks (qui caractérise souvent les premiers stades de la reprise) ainsi que la progression du taux de formation du capital fixe ont été les principaux facteurs de ralentissement du processus d'ajustement de la balance des opérations courantes. En volume, les importations de biens ont augmenté en 1984 de 6,5% contre 2,3% en 1983 et moins de 1% en moyenne chaque année entre 1980 et 1982. La détérioration de 0,8% en 1984 des termes de l'échange de la Communauté, qui s'explique en partie par les modifications de taux de change provoqués par la politique monétaire, y a également contribué. Ainsi, alors que la balance extérieure des biens et des services s'est améliorée en volume (sa part dans l'augmentation du PNB est passée de 0,1% en 1983 à 0,2% en 1984), la balance des paiements courants s'est légèrement dégradée en termes nominaux (d'environ 0,1% du PIB).

La phase actuelle d'ajustement de la balance des paiements de la Communauté s'est amorcée en 1982, à un moment où la majorité des pays membres présentaient un déficit important bien que la Communauté, dans son ensemble, avait déjà largement résorbé le déséquilibre extérieur provoqué par les chocs pétroliers. Il est alors apparu de plus en plus évident que les déficits extérieurs reflétaient en partie d'importants déficits publics. Des mesures ont été prises pour corriger cette situation. En 1984, tous les pays, sauf la

⁽¹⁾ La balance des opérations courantes comprend, en plus des biens et des services, les transferts et les paiements des revenus de facteurs.

Tableau 8.4

Variations du commerce extérieur des États-Unis avec certains partenaires commerciaux

(variations en % par rapport au niveau moyen de 1981)

	Japon	D	F	UK	I	Amérique latine	Total
Valeur en USD des importations américaines en provenance de :							
1982 H1	5	9	-2	-7	7	-2	-6
H2	-4	1	-9	11	-3	5	-7
1983 H1	2	7	5	-8	1	9	-7
H2	17	16	1	3	9	14	4
1984 H1 ⁽¹⁾	44	55	34	10	43	35	23
Valeur en USD des exportations américaines à destination de :							
1982 H1	-4	-3	—	-11	-6	-15	-4
H2	-4	-16	-6	-18	-22	-31	-15
1983 H1	-8	-14	-10	-12	-19	-44	-14
H2	9	-16	-28	-17	-35	-40	-14
1984 H1 ⁽¹⁾	5	-9	-15	-5	-12	-37	-7

⁽¹⁾ Janvier à mai 1984.

Source : Department of Commerce: Survey of Current Business.

Tableau 8.5

Solde des opérations courantes⁽¹⁾ des pays membres de la Communauté, 1982-1985

(en % du PIB)

	1981	1982	1983	1984	Variation 1984/1981	dont variation :		
						du solde des biens et services	du solde des revenus des facteurs	du solde des transferts
B	-4,3	-3,4	-0,9	-0,4	+3,9	+4,3	-0,5	0,0
DK	-3,1	-4,1	-2,1	-2,8	+0,3	+1,2	-0,9	0,0
D	-1,0	+0,6	+0,7	+0,6	+1,6	+1,3	+0,2	+0,1
GR	+0,3	-3,9	-4,5	-4,7	-5,0	-3,3	-2,7	+1,0
F	-1,4	-3,0	-1,5	-1,2	+0,2	+1,4	-0,8	-0,4
IRL	-14,4	-10,1	-5,9	-4,4	+10,0	+14,2	-4,0	-0,2
I	-2,3	-1,6	+0,1	-0,4	+1,9	+2,0	-0,1	0,0
NL	+2,2	+2,8	+2,8	+3,8	+1,6	+1,2	+0,2	+0,2
UK	+2,5	+1,9	+1,0	+0,2	-2,3	-2,5	-0,2	0,0
CE	-0,6	-0,5	+0,1	0,0	+0,6	+0,8	-0,3	0,0

⁽¹⁾ Selon les définitions de la comptabilité nationale. Le compte courant reprend, outre les opérations sur les biens et services, les revenus des facteurs et les transferts.

Sources : Eurostat et estimations des services de la Commission.

Grèce, avaient amélioré leur solde extérieur et contribué à la réalisation d'un degré de convergence plus élevé. L'amélioration a été particulièrement nette en Belgique et en Irlande, où le déficit des paiements courants allait être ramené, entre 1982 et 1984, respectivement de 3,4% à 0,4% et de 10,1% à 4,4% du PIB. La réduction de l'excédent britannique a

constitué la contrepartie de celle du déficit des autres pays membres. Toutefois, bien que des progrès aient été réalisés dans le sens d'une plus grande convergence, la Communauté n'est pas parvenue à se doter d'une balance des opérations courantes excédentaire.

L'excédent courant enregistré par la RF d'Allemagne s'est maintenu approximativement à 0,6% du PIB en 1982 et en 1984. Toutefois, le solde commercial de la RF d'Allemagne avec les États-Unis s'est redressé de manière spectaculaire (puisqu'il est passé d'un déficit de 2,4 milliards de DM en 1981 à pratiquement zéro en 1982, puis à un excédent de plus 5,1 milliards de DM en 1983 qui devrait atteindre environ 12 milliards de DM cette année) alors qu'en revanche, vis-à-vis des autres pays de la Communauté, ce solde s'est brutalement détérioré en 1983 pour atteindre un niveau auquel il devrait se maintenir en 1984. La RF d'Allemagne a donc joué un rôle dans la transmission aux autres pays de la Communauté de l'impulsion reçue des États-Unis. D'une manière plus générale, l'accélération de l'activité économique en RF d'Allemagne en 1984 a entraîné une augmentation des importations de matières premières, en particulier de pétrole, originaires surtout de pays tiers. (Les importations de pétrole en provenance du Royaume-Uni ont également fortement progressé.) La reconstitution des stocks et la détérioration de 1% des termes de l'échange ont donc freiné l'amélioration de la position extérieure de la RF d'Allemagne.

En France, le redressement de la balance des paiements courants a présenté, en 1983, l'équivalent de 1,5 point de pourcentage du PIB. Ce résultat est essentiellement dû à une situation conjoncturelle très favorable au commerce extérieur. Ce phénomène s'atténuant en 1984, il y a lieu de s'attendre à une amélioration moins marquée de la balance courante. En outre, les effets d'une reconstitution très importante des stocks s'ajoutent à ceux provenant de l'arrêt de l'amélioration des termes de l'échange.

Au Royaume-Uni, la réduction de l'excédent de la balance courante a été d'environ 0,8% du PIB en 1983 et en 1984. Cette évolution est imputable à un déséquilibre conjoncturel défavorable ⁽¹⁾; mais elle l'est aussi à des effets-prix provenant, d'une part, de l'appréciation de la livre sterling avant 1982 qui agit avec retard sur la compétitivité des exportations britanniques de produits manufacturés et, d'autre part, de la dépréciation intervenue depuis lors qui entraîne les effets pervers habituels sur les importations («effets en courbe J»).

La balance courante de l'Italie s'est très nettement améliorée entre 1982 et 1983 puisque d'un déficit atteignant environ 1,5 % du PIB, elle est revenue à une situation d'équilibre approximatif, malgré une détérioration de la compétitivité des coûts et des prix par rapport à ses partenaires communautaires. Toutefois, ce redressement s'est opéré au détriment des investissements, en particulier des stocks, en raison

des conditions de crédit très sévères. En revanche, les perspectives pour 1984 font craindre une détérioration de la balance courante en raison d'une reconstitution des stocks et d'une reprise des investissements en capital fixe. Les termes de l'échange qui avaient progressé de 2,8% en 1983 devraient, cette année, évoluer dans un sens défavorable à l'Italie, avec un recul marqué de 1,8%.

Aux Pays-Bas, l'excédent de la balance courante continuera à progresser puisqu'il passera de 2,75% du PIB en 1982 à 4,5% en 1985. Cette évolution est le fruit des efforts de restructuration budgétaire poursuivis par les autorités pour stimuler l'activité dans le secteur privé et améliorer ainsi la compétitivité des entreprises au niveau des coûts.

En Belgique, la situation de la balance courante s'est nettement améliorée en 1983 en raison de l'incidence de nouvelles économies budgétaires sur l'investissement et la consommation. Cette tendance au redressement devant se poursuivre en 1984 et 1985, la balance des opérations courantes présenterait un solde positif de 0,5% du PIB. Une baisse de la consommation devrait compenser la progression des investissements et notamment des stocks.

Le déficit extérieur courant du Danemark a été fortement réduit puisqu'il est tombé de 4% du PIB en 1982 à 2% en 1983, grâce à un ralentissement de la progression de la demande intérieure, qui reste toutefois encore bien supérieure à ce qu'elle est dans les autres pays de la Communauté. Malgré l'orientation de plus en plus restrictive qui devrait être donnée à la politique budgétaire en 1984 et 1985, la reprise de la constitution des stocks, après le recul de 1983, entraînera probablement une détérioration momentanée du compte courant en 1984, dont le déficit devrait néanmoins être ramené à environ 2 % du PIB en 1985.

Ce bref tour d'horizon de la situation d'un certain nombre de pays de la Communauté montre notamment que le renversement de tendance intervenu tant au niveau de la reconstitution des stocks que de l'évolution des termes de l'échange a joué un rôle déterminant dans l'interruption momentanée du processus de redressement des comptes extérieurs de la Communauté. Toutefois, il est encore plus important de souligner que les pays dont les performances extérieures se sont améliorées en 1983, grâce surtout à une politique de stabilisation rigoureuse, doivent désormais faire face à des ajustements plus fondamentaux que d'autres États membres sont déjà parvenus à réaliser en partie. Cette hétérogénéité des performances contribue également à expliquer l'amélioration plus lente que prévue de la situation générale de la balance des paiements courants de la Communauté.

⁽¹⁾ La reprise conjoncturelle s'est amorcée au Royaume-Uni plus tôt que dans les autres pays membres de la Communauté.

Une analyse plus fouillée des flux commerciaux de la Communauté (voir le premier encadré) met cependant à jour des

faiblesses inhérentes à ce commerce qu'illustrent les relations bilatérales avec le Japon: la Communauté tend à se spécialiser dans les exportations à faible élasticité de la demande par rapport au revenu et à valeur ajoutée relativement peu élevée tandis que le contraire se vérifie pour le Japon. Le second encadré étaye les leçons de ce constat en montrant que le renforcement du compte courant de la Communauté entre 1981 et 1983 devrait être attribué davantage à la politique de demande restrictive qu'à une amélioration de la compétitivité. L'analyse souligne, en outre, que le retour à un certain équilibre extérieur a été partiellement réalisé

aux dépens des investissements plutôt que par un tassement de la consommation (voir tableau 2 de l'encadré).

L'amélioration assez lente de la position extérieure de la Communauté depuis le deuxième choc pétrolier (en fin de contraste avec le redressement rapide des comptes extérieurs du Japon) pourrait ainsi refléter une faiblesse inhérente aussi bien de la compétitivité commerciale que du processus de restructuration de la consommation et de l'épargne en Europe.

Tableau 8.6

La Communauté comme emprunteur sur les marchés internationaux

(en millions de USD)

	Capitaux empruntés sur les marchés internationaux			Émissions internationales d'obligations			Émissions étrangères classiques d'obligations			Prêts bancaires et autres facilités à moyen et à long terme		
	1981	1982	1983	1981	1982	1983	1981	1982	1983	1981	1982	1983
Belgique	994,3	2 380,9	1 324,9	250,4	100,0	910,0	267,9	175,0	279,5	476,0	2 105,9	135,2
Danemark	2 418,6	2 643,8	4 679,6	363,4	744,1	1 772,7	464,4	328,6	658,4	1 590,8	1 571,1	2 248,5
France	6 941,7	15 159,9	11 303,3	2 277,3	6 917,3	6 103,1	841,3	1 278,1	1 230,8	3 822,7	6 964,5	3 969,4
RF d'Allemagne	343,5	1 401,0	2 998,3	110,0	1 303,7	2 450,9	133,1	97,3	469,9	100,4	—	77,5
Grèce	1 028,1	980,8	1 383,1	30,0	50,0	—	—	—	41,6	998,1	930,8	1 341,5
Irlande	1 541,3	1 623,4	1 782,6	419,3	559,0	826,3	96,5	43,0	191,5	1 025,5	1 020,5	764,8
Italie	8 728,2	6 874,1	4 720,6	1 109,9	838,1	1 204,4	101,4	187,1	254,6	7 516,9	5 848,9	3 261,6
Luxembourg	60,4	347,7	208,6	15,0	270,0	—	45,4	42,4	208,6	—	35,0	—
Pays-Bas	1 036,8	1 134,2	1 255,3	294,1	758,7	1 111,6	477,7	111,7	73,7	265,0	263,8	70,0
Royaume-Uni	3 944,8	3 490,5	3 416,3	1 229,3	1 089,6	1 525,2	155,6	187,2	552,8	2 559,9	2 213,7	1 338,3
	27 037,7	36 036,0	33 072,6	6 099,1	12 631,4	15 904,4	2 583,4	2 450,3	3 961,4	18 355,3	20 954,2	13 206,8
<i>Institutions communautaires</i>												
CECA	252,8	325,7	387,5	40,0	80,0	75,0	147,7	203,0	298,6	65,1	42,7	13,9
CEE	303,6	572,5	4 756,3	140,0	200,0	2 947,3	134,6	372,5	569,0	29,0	—	1 240,0
BEI	1 649,9	2 162,1	2 423,7	460,8	572,1	953,0	1 103,5	1 352,9	1 220,3	85,6	237,1	250,4
Euratom	289,7	330,1	176,2	187,9	54,5	46,2	40,4	170,8	130,0	61,4	104,8	—
	2 496,0	3 390,4	7 743,7	828,7	906,6	4 021,5	1 426,2	2 099,2	2 217,9	241,1	383,6	1 504,3
I. Total CE	29 533,7	39 426,4	40 816,3	6 927,8	13 538,0	19 925,9	4 009,5	4 549,6	6 179,3	18 596,4	21 338,8	14 711,1
II. Total marchés	200 552,5 ⁽¹⁾	179 092,4	157 827,0	31 294,1	50 328,2	50 098,2	20 513,9	25 198,7	27 049,8	147 746,7	103 565,1	80 679,0
% I/II	14,7	22,0	25,9	22,1	26,9	39,8	19,5	18,1	22,8	12,6	20,6	18,2

(¹) Y compris 997,8 millions de placements spéciaux d'obligations non ventilées.

Source: OCDE.

8.4. Les marchés internationaux de capitaux

Après avoir fortement progressé entre 1981 et 1982, les emprunts des pays et des institutions de la Communauté se sont sensiblement stabilisés en 1983. Comme durant cette période le montant des capitaux empruntés sur les marchés internationaux s'est réduit, la part des emprunts communautaires est passée de 14% à 26% du total (voir tableau 8.6). Les premières estimations semblent indiquer que cette proportion a été approximativement maintenue en 1984. C'est surtout sur les marchés obligataires, où les emprunteurs qui ont un «rating» élevé ont un accès privilégié, que les pays et les institutions de la Communauté ont pris une importance croissante. En effet, même en présence d'un redressement progressif des balances courantes, plusieurs États membres ont profité des conditions particulièrement favorables appliquées aux emprunteurs de premier ordre pour rééchelonner leur dette extérieure dans des termes plus avantageux et pour renforcer leurs réserves. Les emprunts des institutions communautaires se sont accrus aussi en raison de l'importance croissante des politiques structurelles donnant lieu à des interventions financières, l'essor enregistré en 1983 s'expliquant aussi par l'emprunt contracté dans le cadre du soutien de la balance des paiements de la France (voir tableau 8.6).

A partir de 1981, le poids de la Communauté sur les marchés internationaux s'est également accru si l'on se réfère aux monnaies d'émission. Cet accroissement a été particulière-

ment important pour les émissions internationales d'obligations, mais il a concerné aussi les émissions étrangères classiques et les eurocrédits. Sur l'ensemble des émissions obligataires, les monnaies européennes sont passées de 11,4% en 1981 à 13,5% en 1982 et à 18,2% en 1983 (voir tableau 8.7). Cette évolution est certes attribuable au développement des émissions en marks, en livres et en florins, mais c'est toutefois l'Écu qui, en termes relatifs, a connu la progression la plus spectaculaire, les émissions dans cette monnaie étant passées de 153 millions de dollars en 1981 à 823 en 1982 et à 2 191 en 1983. D'après les estimations, les monnaies européennes garderont en 1984 à peu près les positions acquises en 1983 (voir tableau 8.7).

Pour évaluer l'importance des monnaies européennes dans l'activité bancaire internationale, il convient de se référer, d'une part, à la position en monnaies étrangères des banques agissant sur les marchés internationaux, d'autre part, à la position en monnaie nationale de ces banques vis-à-vis des non-résidents. Au 31 décembre 1983, les monnaies de la Communauté représentaient presque 15% du total des actifs en monnaies étrangères des banques déclarantes, le mark (122 milliards de dollars) étant de loin la monnaie la plus importante. Parmi les autres monnaies, l'Écu, à la suite de la forte hausse enregistrée depuis son démarrage en 1981, a atteint une importance (presque 10 milliards de dollars) à peu près égale à celle de la livre, du florin et du franc français. A la même date, l'encours des crédits étrangers en monnaie nationale des banques des pays membres s'élevait

Tableau 8.7

Parts des monnaies communautaires sur les marchés obligataires internationaux

	I Émissions internationales d'obligations			II Émissions étrangères classiques d'obligations			I + II		
	1981	1982	1983	1981	1982	1983	1981	1982	1983
BFR	—	137,0	—	53,5	44,7	136,8	53,5	181,7	136,8
DM	1 396,3	3 252,7	4 042,1	1 195,7	2 109,2	2 617,7	2 592,0	5 361,9	6 659,8
HFL	490,0	617,8	747,7	439,0	854,2	933,4	929,0	1 472,0	1 681,1
FF	513,0			88,6	221,3	187,7	601,6	221,3	187,7
UKL	535	845,6	2 152,5	910,7	1 128,6	858,8	1 445,7	1 974,2	3 011,3
DKR						11,4			11,4
LFR				130,7	140,3	135,8	130,7	140,3	135,8
ECU	152,9	823,4	2 191,4				152,9	823,4	2 191,4
1. Total	3 087,2	5 676,5	9 133,7	2 818,2	4 498,3	4 881,6	5 905,4	10 174,8	14 015,3
2. Total toutes devises	31 294,1	50 328,6	50 098,2	20 513,8	25 198,7	27 049,8	51 808,0	75 527,3	77 173,0
% 1/2									

Source : OCDE.

à 108 milliards de dollars environ; ce montant est à rapporter aux 30 milliards octroyés en yen par les banques japonaises et aux 389 milliards de dollars figurant dans les bilans des banques sises aux États-Unis. Les flux bancaires sont souvent influencés par les législations nationales (notamment en matière de contrôle des mouvements de capitaux) et leur montant, mesuré en dollars, est affecté par l'évolution des taux de change. Ainsi, il ne faut pas oublier que les encours en monnaies européennes fin 1983 (mesurés en dollars) ont été affectés négativement par leur dépréciation vis-à-vis de la devise américaine. Toutefois, même si une certaine prudence est nécessaire dans l'évaluation des données, il n'en reste pas moins que l'importance des monnaies européennes

sur les marchés bancaires internationaux apparaît considérable en dépit de la progression remarquable de l'activité internationale, notamment en dollars, des banques sises aux États-Unis par suite de l'introduction, à la fin de 1981, des «International bank facilities» (IBF).

Malgré la concurrence accrue des banques sises aux États-Unis, favorisée par les IBF, plus de la moitié de l'activité bancaire internationale, mesurée par la position externe des banques recensées par la BRI, s'est effectuée en décembre 1983 par l'intermédiaire des banques sises dans la CE, le Royaume-Uni étant la place la plus importante, suivi par la France et le Luxembourg.

Les échanges commerciaux bilatéraux de la Communauté avec les États-Unis et le Japon, 1979-1984

Facilités par les évolutions respectives du dollar et du yen par rapport aux monnaies européennes (dollar : +43%/Écu et yen : 40%/Écu entre 1980 et 1984), les échanges de la Communauté avec les États-Unis se sont rééquilibrés (en 1983 le taux de couverture des exportations de la Communauté vers ce pays par les importations est pratiquement de 1) et se sont stabilisés

avec le Japon (les exportations communautaires ne couvrant que 40% des importations). Les structures d'échanges, par contre, se sont détériorées, la Communauté améliorant sa position compétitive sur les produits agricoles, les biens intermédiaires ou les produits de consommation courants pour absorber par contre une part croissante de biens de haute technologie.

Tableau 1

L'évolution des taux de couverture dans les échanges commerciaux bilatéraux depuis 1979⁽¹⁾

Regroupements branches NACE CLIO R 44	Taux de couverture													
	CE/USA					CE/Japon					Japon/USA			
	1979	1980	1981	1982	1983	1979	1980	1981	1982	1983	1979	1980	1981	1982
Produits énergétiques (03 à 09)	1,31	0,95	1,82	1,76	2,17	22,88	5,85	5,80	2,61	2,26	0,06	0,02	0,01	0,0
Industrie de base (11 à 19)	1,1	0,88	1,32	1,32	1,51	1,27	1,3	1,31	1,34	1,28	1,45	1,21	1,61	1,41
Machines et moyens de transport (21, 27, 29)	1,40	1,53	1,34	1,41	1,64	0,30	0,30	0,25	0,24	0,26	5,86	6,28	6,30	6,90
Informatique, électrique, électronique (23, 25)	0,38	0,34	0,33	0,34	0,38	0,16	0,13	0,09	0,09	0,08	2,90	2,90	3,63	3,32
Produits agricoles et alimentaires (10, 31, 33, 35, 37, 39)	0,36	0,33	0,36	0,43	0,65	5,27	4,65	6,25	5,77	3,33	0,02	0,03	0,03	0,03
Produits de consommation courante (41 à 51)	1,26	0,91	1,17	1,40	2,00	1,38	0,96	0,99	1,21	1,17	0,75	0,72	1,10	1,21
Total des produits	0,90	0,74	0,90	0,98	0,99	0,55	0,45	0,40	0,41	0,44	1,29	1,29	1,53	1,51

⁽¹⁾ Taux de couverture = $\frac{\text{export. CE vers partenaires}}{\text{import. CE du partenaire}}$

Source : Comtrade.

1. Les échanges Communauté/États-Unis

1.1 Des courants d'échanges affectés différemment par la hausse du dollar

La hausse du dollar a permis une amélioration sensible des échanges commerciaux bilatéraux avec les États-Unis. Le déficit structurel de la Communauté dans ses échanges de biens avec ce pays fait progressivement place à un équilibre relatif. Cette amélioration s'est manifestée sur l'ensemble des regroupements de biens présentés dans le tableau 1, à l'exclusion des produits

à fort contenu technologique (informatique, produits électriques et électroniques). Dans ce cas, le taux de couverture reste pratiquement constant autour de 0,35, les industriels européens ayant du mal à améliorer leur position compétitive malgré leur avantage prix. A l'opposé, les industries de base, les produits énergétiques et les produits de consommation courants pour lesquels la Communauté était déficitaire en 1980, ont eux largement bénéficié du taux de change favorable. En 1983, ces trois branches ont toutes dégagé un excédent net dans la balance commerciale CE/USA.

Tableau 2**Les évolutions des courants d'échange des grands pays européens avec les États-Unis et le Japon au début de 1984⁽¹⁾**

	Commerce avec les USA								Commerce avec le Japon							
	D ⁽²⁾		F ⁽²⁾		I ⁽²⁾		UK ⁽²⁾		D ⁽²⁾		F ⁽²⁾		I ⁽²⁾		UK ⁽²⁾	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Machines et matériels de transport (taux de croissance)	13,9	45,1	-0,4	78,0	37,0	43,2	31,5	51,7	35,9	29,6	11,7	-65,1	41,8	18,9	18,2	26,2
Poids de la branche dans le commerce total en 1984	37,3	60,0	47,9	41,2	31,7	28,1	37,1	26,4	71,5	41,2	65,7	11,1	61,0	16,6	71,9	20,1
Autres produits industriels (taux de croissance)	16,5	57,4	14,8	43,2	11,1	60,2	16,5	17,7	15,8	27,5	-1,9	21,9	14,7	6,7	19,4	26,4
Poids de la branche dans le commerce total en 1984	27,6	33,2	29,2	44,0	25,1	60,7	27,3	27,2	26,0	47,6	32,4	63,6	37,0	76,3	22,4	51,4
Commerce total (taux de croissance)	11,2	49,0	3,5	55,5	14,0	56,8	18,4	27,6	30,4	30,1	6,7	-1,2	29,6	11,0	19,3	17,5
Commerce total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

⁽¹⁾ Taux de croissance des premiers mois de 1984 par rapport à la période correspondante de 1983 et poids de la branche dans le commerce total en 1984.⁽²⁾ 7 premiers mois de 1984/7 premiers mois de 1983.⁽³⁾ 6 premiers mois de 1984/6 premiers mois de 1983.

Source: Eurostat, Nimex.

Les machines et les moyens de transport ont bénéficié à un moindre degré de la hausse du dollar, et le déficit de la Communauté en produits agricoles et alimentaires demeure important même si le taux de couverture s'est sensiblement redressé.

Depuis le début de l'année 1984 (voir tableau 2), les grands pays européens continuent d'améliorer leurs échanges avec les USA. En particulier la France et l'Italie connaissent des taux de croissance des exportations sur le marché américain supérieurs à 55% pour les sept premiers mois de l'année, alors leurs importations en provenance des USA ont augmenté modérément. Les gains relatifs britanniques sont les plus faibles.

1.2. Une structure des échanges peu concentrée

La Communauté a peu de points forts dans ses échanges bilatéraux avec les USA. Elle réalise son excédent le plus important sur les véhicules automobiles. Certains produits alimentaires (boissons alcoolisées, lait et produits laitiers) et certains biens de

consommation courante (textile, habillement, cuirs, chaussures...) bénéficient d'un taux de couverture très élevé et ont largement profité de l'appréciation du dollar. Ils représentent toutefois pris globalement un poids limité dans les exportations de la Communauté vers les USA, 16,1% seulement (voir tableau 3).

D'autres branches font également l'objet d'échanges commerciaux importants: machines agricoles et industrielles et produits chimiques qui représentent 25,3% des exportations de la CEE et 23,6% des importations de la CEE. Il y a donc là une certaine complémentarité des produits entre les productions européennes et américaines pour chacune de ces branches.

Les points forts des États-Unis dans leurs échanges avec la Communauté sont principalement les machines de bureau et l'informatique, le matériel et les fournitures électriques et électroniques, les produits agricoles. Ces trois branches représentent 39,5% des exportations américaines vers la Communauté. La part des produits à haute technologie où la domination américaine reste forte est de plus moins sensible que les autres branches aux fluctuations monétaires.

2. Les échanges Communauté/Japon

2.1. Une dégradation de plus en plus forte des échanges de biens à haute technologie

Malgré une forte réévaluation du yen vis-à-vis des monnaies européennes, il n'y a pas eu d'amélioration dans le taux de couverture Communauté/Japon entre 1979 et 1983. Toutefois, après une sensible dégradation entre 1979 et 1981, on assiste à une remontée de ce taux qui retrouve en 1983 un niveau comparable à celui de 1980. La dégradation de la situation de la Communauté en produits à haute technologie est ici aussi très sensible: baisse du taux de couverture de 0,16 à 0,08 entre 1979 et 1983 pour les produits électriques, électroniques, informatiques et les machines de bureau, alors qu'on assiste à une relative stabilité pour les industries de base et les machines et moyens de transport.

Depuis le début 1984, la RF d'Allemagne et l'Italie connaissent cependant des taux de croissance des importations et des exportations de même ordre de grandeur, alors que le déficit commer-

cial se creuse encore plus pour le Royaume-Uni et la France (voir tableau 2).

2.2. Une structure des échanges inquiétante

La structure des échanges Communauté/Japon est très typée. La Communauté exporte au Japon des produits à faible technologie (habillement cuir pour 11,4%), des produits agricoles et alimentaires (lait, boisson, viande pour 12,5%) et des produits chimiques (25%). Le Japon exporte en Europe du matériel électrique et électronique (29,8%), de l'informatique et des machines de bureau (16%) et des véhicules automobiles (17,9%). La structure même de ses échanges montre bien la fragilité de l'Europe industrielle. Le Japon exporte en Europe des produits pour lesquels la demande est en croissance, alors que la Communauté européenne commercialise des produits à faible valeur ajoutée dont la demande est stagnante. Sauf modification structurelle, la position de la Communauté vis-à-vis du Japon devrait donc continuer à s'affaiblir.

3. Les échanges États-Unis/Japon

Plus encore que l'Europe, le Japon a bénéficié de l'évolution du dollar pour améliorer son taux de couverture vis-à-vis des USA qui est passé de 1,29 en 1979 à 1,51 en 1982 (voir tableau 1). Cette amélioration s'est manifestée principalement sur les points forts de l'économie japonaise (machines et moyens de transport, matériel électronique et électrique), alors que le taux de couverture pour les produits énergétiques reste tout à fait déséquilibré en faveur des États-Unis. Une analyse plus fine de la structure des échanges Japon/USA montre d'ailleurs à quel point il y a une forte répartition des rôles entre les deux partenaires commerciaux (voir tableau 3).

Les États-Unis exportent au Japon des produits agricoles et alimentaires (33,8% de leurs exportations vers le Japon), des produits énergétiques (15,3%) et des produits chimiques (11,1%). Le Japon exporte aux USA des véhicules automobiles (32,3% de leurs exportations vers les USA), du matériel électrique et électronique (19,8%), et même des machines de bureau et de l'informatique (9,4%). Cependant une certaine complémentarité existe sur les produits à haute technologie puisque les exportations de matériel électrique, électronique ou informatique des USA vers le Japon représentent 13,3% du total.

Tableau 3

La structure du commerce bilatéral CE/USA/Japon

		CE/USA (1983)		
N° bran- che R 44 NACE CLIO	Libellés	Taux de couverture	Export. CE vers USA, en % du total	Import. CE en provenance des USA, en % du total
33	Lait, produits laitiers	19,5	0,7	0,0
37	Boissons	69,5	3,5	0,0
33	Lait, produits laitiers	19,5	0,7	0,0
43	Cuirs, articles cuir, peaux, chaussures	15,0	2,7	0,2
27	Véhicules et moteurs automobiles	7,0	14,4	2,1
13	Minerais et métaux ferreux et non ferreux	4,1	9,5	2,4
41	Textile, habillement	2,4	3,0	1,2
49	Caoutchouc et plastique	2,3	1,8	0,8
51	Autres industries manufacturières	2,1	4,4	2,1
19	Produits en métal (hors machines et transports)	2,0	1,6	0,8
15	Produits et minéraux non métalliques	2,0	2,6	1,4
21	Machines agricoles et industrielles	1,2	13,6	11,2
45	Bois, meubles en bois	1,0	1,3	1,4
17	Produits chimiques	0,9	11,7	12,4
31	Viandes et conserves de viande	0,9	0,9	1,0
07	Pétrole, gaz naturel, produits pétroliers	0,9	2,3	2,5
35	Autres produits alimentaires	0,7	4,6	6,7
29	Moyens de transport (hors automobiles)	0,6	3,9	6,2
25	Matériel et fournitures électriques	0,6	6,9	12,3
47	Papiers, cartons, imprimés	0,4	1,3	4,1
01	Agriculture, sylviculture et pêche	0,3	3,3	11,6
23	Machines de bureau, informatique	0,2	3,7	15,6
11	Matières fissiles et fertiles	0,1	0,0	0,4
39	Tabacs	0,1	0,0	0,8
05	Cokéfaction	0,0	0,0	0,0
03	Houille, lignite et agglomérés	0,0	0,0	3,1
	Ajustement statistique		2,3	-0,3
			100,0	100,0

Sources : Comtrade, Visa.

Tableau 3 (suite)

N° bran- che R 44 NACE CLIO	Libellés	Taux de couverture	CE/Japon (1983)	
			Export. CE vers Japon, en % du total	Import. CE en provenance du Japon, en % du total
33	Lait, produits laitiers	2 799,1	1,0	0,0
37	Boissons	121,8	3,5	0,0
11	Matières fissiles et fertiles	74,1	1,7	0,0
31	Viandes et conserves de viande	56,5	1,9	0,0
07	Pétrole, gaz naturel, produits pétroliers	11,4	1,2	0,0
43	Cuirs, articles cuir, peaux, chaussures	5,7	3,2	0,2
01	Agriculture, sylviculture et pêche	3,4	1,9	0,2
41	Textile, habillement	1,7	8,2	2,0
17	Produits chimiques	1,6	25,0	6,1
35	Autres produits alimentaires	1,3	4,2	1,3
45	Bois, meubles en bois	1,3	0,6	0,2
15	Produits et minéraux non métalliques	1,2	1,9	0,7
47	Papiers, cartons, imprimés	0,9	1,3	0,6
13	Minerais et métaux ferreux et non ferreux	0,9	3,9	1,8
51	Autres industries manufacturières	0,7	4,6	2,8
49	Caoutchouc et plastiques	0,6	1,6	1,0
21	Machines agricoles et industrielles	0,5	9,6	7,8
29	Moyens de transport (hors automobiles)	0,3	7,0	9,4
19	Produits en métal (hors machines et transports)	0,3	1,2	1,6
27	Véhicules et moteurs automobiles	0,1	5,7	17,9
23	Machines de bureau, informatique	0,1	3,3	16,0
25	Matériel et fournitures électriques	0,1	5,8	29,8
05	Cokéfaction	0,0	0,0	0,4
	Ajustement statistique		1,7	0,2
			100,0	100,0

Sources : Comtrade, Visa.

Tableau 3 (suite)

N° branche R 44	Libellés	Taux de couverture	Japon/USA (1982)	
			Export. Ja- pon vers USA, en % du total	Import. Japon en provenance des USA, en % du total
27	Véhicules et moteurs automobiles	112,2	32,3	0,5
19	Produits en métal	5,9	3,7	0,9
41	Textile, habillement	4,0	1,9	0,7
49	Caoutchouc et plastiques	3,6	0,6	1,4
25	Matériel et fournitures électriques	3,4	19,8	8,9
23	Machines de bureau, informatique	3,2	9,4	4,4
13	Minerais métalliques	2,6	8,7	5,1
29	Moyens de transport (hors automobiles)	2,5	5,0	2,9
51	Autres industries manufacturières	2,3	2,0	1,3
	Produits divers	1,9	1,0	0,8
21	Machines agricoles et industrielles	1,9	8,2	6,6
15	Minerais non métalliques	1,5	1,3	1,3
43	Cuirs, articles cuirs, peaux, chaussures	1,2	0,2	0,2
17	Produits chimiques	0,5	3,6	11,1
47	Papiers imprimés	0,2	0,4	3,0
45	Bois, meubles en bois	0,1	0,2	2,4
36	Produits alimentaires	0,1	0,5	6,2
1	Agriculture, sylviculture, pêche	0,0	0,3	27,6
6	Produits énergétiques	0,0	0,0	15,3
			100,0	100,0

Sources : Comtrade, Volimex.

Aspects macroéconomiques de l'ajustement des soldes de biens et services dans la Communauté

Le redressement des soldes courants observé dans la plupart des pays membres a résulté essentiellement d'une amélioration des soldes des transactions sur biens et services ⁽¹⁾. Pour tenter d'apprécier l'incidence respective des principaux facteurs ayant déterminé cette évolution, le solde des opérations sur biens et services à prix courants a été rapproché de deux autres concepts (voir graphique joint): le solde sur biens et services mesuré à prix constants (ceux de 1981) et un solde sur biens et services — appelé ici solde « non conjoncturel » ⁽²⁾ — établi également en termes réels mais corrigé, en outre, de l'incidence des décalages conjoncturels (écart cumulé depuis 1981 entre les mouvements de la demande finale dans le pays considéré et ceux du PIB de ses principaux partenaires).

L'écart entre l'évolution, rapportée au PIB, du solde à prix courants et du solde à prix constants indique ce que chaque pays membre doit à la modification des « termes de l'échange » (c'est-à-dire à la variation des prix relatifs, en monnaie nationale, des exportations, des importations et du PIB). On constate que le facteur « termes de l'échange » a contribué de façon substantielle à l'amélioration du solde des biens et services dans la plupart des pays membres en 1982-1983, mais en 1984, l'incidence de ce facteur fut négative. Au total, on peut estimer qu'en l'absence de ce facteur favorable, les niveaux des soldes seraient inférieurs en 1984 à ceux observés de 1,5 à 3 points de pourcentage du PIB en Italie, aux Pays-Bas, en France, en Irlande; de 0,5 à 1 point au Danemark et en RF d'Allemagne. La modification des termes de l'échange n'a eu un impact négatif sur l'évolution effective du solde qu'en Grèce. Ce facteur n'a pas exercé d'incidence notable sur la période considérée en Belgique et au Royaume-Uni.

L'évolution du solde non conjoncturel reflète, tel qu'il est ici défini, l'incidence de multiples facteurs qui, dans leur ensemble, déterminent le degré de compétitivité de l'économie considérée vis-à-vis des économies concurrentes: variation du taux de change réel (compétitivité-prix), degré de spécialisation, capacité d'innovation, rentabilité des secteurs exposés, etc. En d'autres termes, il indique, en termes réels, le gain (ou la perte) réalisé par chaque pays membre en termes de performances sur les marchés extérieurs et de pénétration des produits étrangers sur le marché domestique ⁽³⁾.

L'amélioration de la position compétitive semble avoir joué, sur l'ensemble de la période considérée, un rôle important dans le redressement du solde en volume des biens et services en Irlande (le solde non conjoncturel en volume s'améliore de 4,5 points

de pourcentage du PIB entre 1981 et 1984) ainsi qu'en Belgique et au Danemark (amélioration de 2 points du solde non conjoncturel). En revanche, l'incidence des facteurs de compétitivité a été à peu près nulle en RF d'Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ces pays maintenant en 1984 un solde non conjoncturel proche du niveau de 1981. En Grèce, France et Italie, le solde non conjoncturel tend à se détériorer légèrement, traduisant un affaiblissement de la position concurrentielle.

L'incidence mécanique des décalages conjoncturels entre un pays et ses partenaires se mesure à l'écart entre le solde à prix constants et le solde non conjoncturel.

Le jeu favorable entre 1981 et 1982 des deux autres facteurs — modification des termes de l'échange et amélioration de la compétitivité — a permis, dans un premier temps, à certains pays membres comme la Belgique, l'Italie ou l'Irlande d'engager un redressement de leur solde des biens et services sans devoir réduire le rythme de leur activité économique par rapport à celui — il est vrai, peu soutenu — de leurs principaux partenaires commerciaux. Dans d'autres pays membres, comme le Danemark et la France, il a permis d'éviter que le solde effectif ne se détériore davantage sous l'effet d'une croissance économique plus soutenue que celle de leurs partenaires.

A partir de 1983, les autres facteurs favorables s'affaiblissant en même temps que l'environnement international devient plus dynamique, la poursuite, en 1983, du redressement externe prend appui, principalement dans la plupart des pays membres sur le maintien d'un rythme d'activité économique inférieur à celui de l'ensemble des pays industrialisés.

Jusqu'à la présente année, l'ajustement externe des pays de la Communauté s'est effectué dans un climat de stagnation économique. En 1982 et 1983, dans tous les pays où le solde sur biens et services s'est redressé, le transfert correspondant de ressources réelles vers l'extérieur s'est accompagné d'une contraction de la demande interne en volume, sauf au Danemark, et dans une moindre mesure, aux Pays-Bas, où la croissance du PIB en 1983 a pu couvrir simultanément une demande interne et externe en expansion (voir tableau 1).

En outre, le prélèvement sur la demande interne des ressources réelles correspondant au redressement du solde extérieur s'accompagne d'une tendance au rééquilibrage entre les composantes domestiques du PIB. En prenant comme référence la période 1967-1972 — caractérisée par une situation globalement satisfaisante pour la Communauté en matière de croissance, d'emploi et d'équilibre extérieur —, on constate que tout au long des années soixante-dix la part de la consommation dans le PIB a progressé dans la plupart des pays membres au détriment de la formation de capital fixe et au prix d'une détérioration du solde extérieur (voir tableau 2). Au contraire, au cours de la période récente, l'ajustement externe s'est appuyé principalement sur un

⁽¹⁾ Le solde des opérations courantes comprend, outre les opérations sur biens et services, les revenus de facteurs et les transferts.

⁽²⁾ Voir annexe méthodologique pour le mode d'établissement du solde non conjoncturel.

⁽³⁾ Une analyse détaillée sur l'évolution des parts de marché dans les relations commerciales CE/États-Unis/Japon est présentée dans l'encadré précédent.

recul de la consommation dans le PIB, sans que le taux de formation de capital fixe n'ait cessé de baisser dans la quasi-totalité des pays membres. Cette faiblesse persistante des taux d'investissement risquerait à terme de compromettre les résultats

acquis dans l'ajustement externe: un développement trop lent du stock de capital ne permettrait pas de renforcer durablement la compétitivité de l'économie ou de répondre à une reprise de l'activité sans détérioration du solde extérieur.

Tableau 1

Contribution à la variation du PIB en volume

(variations en % du PIB de l'année précédente)

		1982	1983	1984	1985
B	PIB	+1,0	+0,4	+1,5	+1,0
	Emplois internes	-0,1	-1,5	0,0	-0,4
	Solde biens et services	+1,1	+1,9	+1,5	+1,4
DK	PIB	+3,6	+2,5	+3,8	+2,9
	Emplois internes	+3,6	+1,4	+3,9	+2,5
	Solde biens et services	-0,1	+1,1	-0,1	+0,4
D	PIB	-1,0	+1,0	+2,4	+2,5
	Emplois internes	-2,1	+1,9	+1,9	+1,7
	Solde biens et services	+1,1	-0,9	+0,5	+0,8
GR	PIB	0,0	+0,3	+2,2	+2,0
	Emplois internes	+2,0	-1,1	+1,9	+1,8
	Solde biens et services	-2,0	+1,4	+0,3	+0,2
F	PIB	+1,7	+0,7	+1,4	+1,7
	Emplois internes	+3,7	-0,4	+1,0	+1,3
	Solde biens et services	-2,0	+1,1	+0,4	+0,4
IRL	PIB	+1,2	+0,6	+3,1	+2,6
	Emplois internes	-3,9	-2,9	0,0	+0,6
	Solde biens et services	+5,1	+3,5	+3,1	+2,0
I	PIB	-0,3	-1,2	+2,9	+2,3
	Emplois internes	-0,1	-1,9	+2,6	+1,7
	Solde biens et services	-0,1	+0,7	+0,3	+0,6
NL	PIB	-1,6	+0,6	+2,0	+1,8
	Emplois internes	-0,6	+0,5	+1,3	+0,6
	Solde biens et services	-1,0	+0,1	+0,7	+1,2
UK	PIB	+2,4	+3,3	+2,0	+3,0
	Emplois internes	+2,8	+4,4	+2,2	+2,8
	Solde biens et services	-0,4	-1,1	-0,2	+0,2

Pour chaque pays et chaque année: ligne 1 = ligne 2 + ligne 3.

Sources: Eurostat et estimations des services de la Commission.

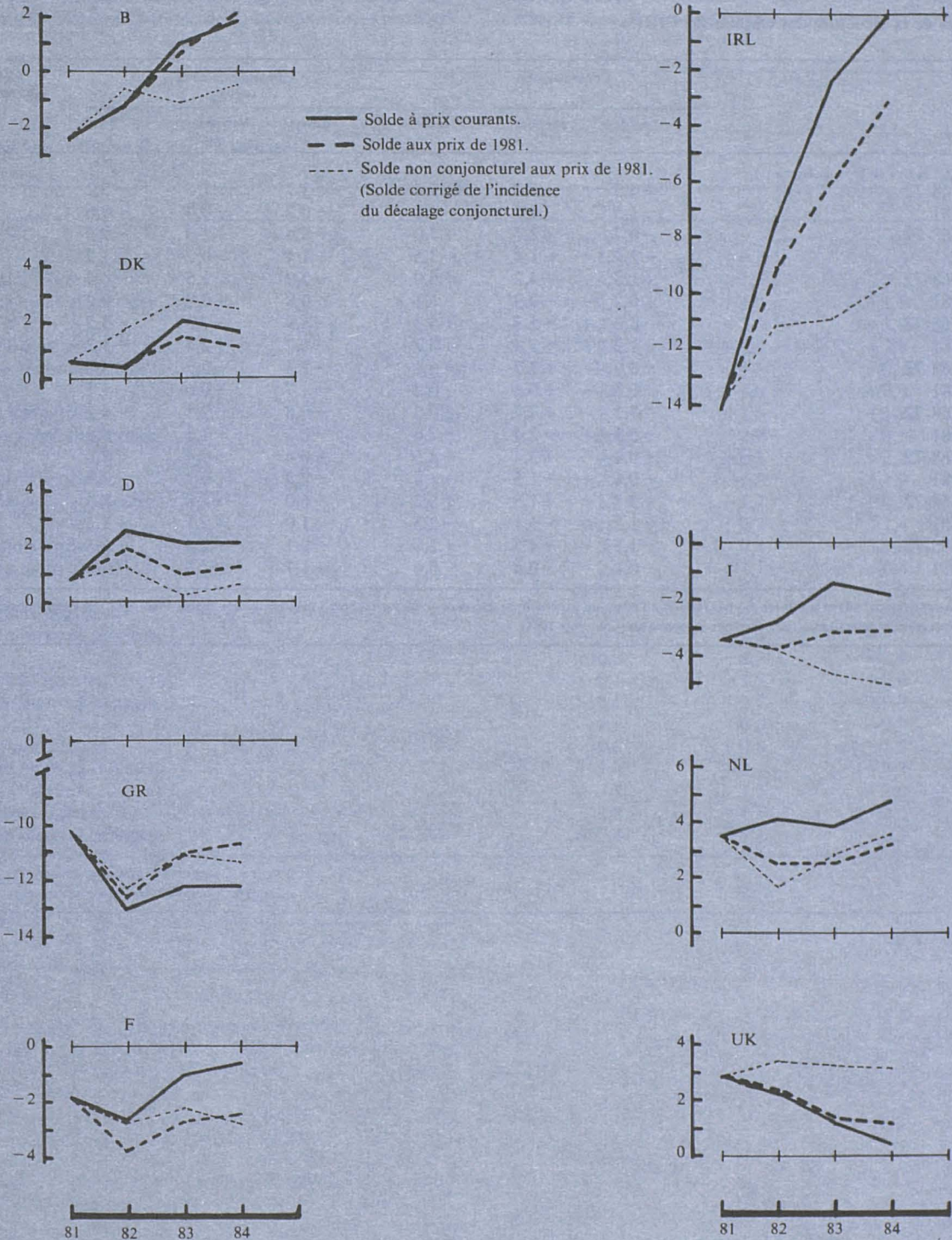
Tableau 2

Modifications de la structure des emplois du PIB⁽¹⁾

		Consommation			Formation brute de capital			Solde des biens et services
		privée	publique	totale	Capital fixe	Variations stocks	Total	
B	1981/68-72	+4,3	+5,1	+9,4	-3,7	-1,5	-5,2	-4,2
	1984/81	-1,5	-1,3	-2,8	+0,2	+0,4	+0,6	+4,3
DK	1981/68-72	-0,7	+7,7	+7,0	-8,4	-1,0	-9,4	+2,5
	1984/81	-2,1	-1,4	-3,5	+1,4	-0,2	+1,2	+1,2
D	1981/68-72	+1,8	+4,2	+6,0	-2,9	-1,5	-4,4	-1,7
	1984/81	-0,2	-0,9	-1,1	-0,8	+0,8	0,0	+1,3
GR	1981/68-72	0,0	+5,3	+5,3	-3,9	-1,3	-5,2	-0,1
	1984/81	-1,2	+1,4	+0,2	-0,7	+2,4	+1,7	+2,0
F	1981/68-72	+3,9	+2,7	+6,6	-2,3	-2,2	-4,5	-2,2
	1984/81	-0,5	+0,3	-0,2	-1,7	+0,6	-1,1	+1,2
IRL	1981/68-72	-7,2	+7,7	+0,5	+6,8	-2,5	+4,3	-4,8
	1984/81	-5,2	-2,4	-7,6	-8,1	+1,6	-6,5	+14,1
I	1981/68-72	+0,1	+3,4	+3,5	-0,4	+0,4	0,0	-3,5
	1984/81	-0,1	+1,5	+1,4	-2,2	-0,7	-2,9	+1,6
NL	1981/68-72	+3,7	+1,5	+5,2	-6,0	-2,6	-8,6	+3,4
	1984/81	-1,2	-1,1	-2,3	-1,0	+2,1	+1,1	+1,2
UK	1981/68-72	-1,5	+4,3	+2,8	-2,7	-2,4	-5,1	+2,4
	1984/81	-0,1	-0,5	-0,6	+1,7	+1,3	+3,0	-2,4

(¹) Variations des parts relatives dans le PIB (en %) par rapport à l'année ou la période de référence (1981 par rapport à la moyenne des années 1968-1972, 1984 par rapport à 1981).
Sources: Eurostat et services de la Commission (budgets économiques — octobre 1984).

GRAPHIQUE 1 : Évolution des soldes (effectifs et ajustés) des opérations sur biens et services (en % du PIB)



9. Simulations de l'impact d'ajustement des salaires et de la demande finale à l'aide du modèle Eurolink

Le fait qu'une baisse des coûts salariaux puisse générer plus d'emploi fait aujourd'hui l'objet de débats considérables. Un niveau plus bas des salaires-coûts peut avoir des impacts à la fois positifs et négatifs sur le niveau de l'activité économique et sur l'emploi, et la dominance d'un effet sur l'autre ne peut se déterminer qu'empiriquement. Il importe également de voir (i) comment les résultats obtenus par un pays agissant seul se comparent à ceux indiquant un groupe de pays et (ii) comment les politiques agissant sur la demande finale doivent être orientées quand elles s'accompagnent d'un ajustement des salaires. Ces points sont analysés à l'aide de simulations délibérément stylisées effectuées à l'aide du modèle Eurolink. Les principaux résultats sont que les politiques de modération salariale non accompagnées de politique de support de la demande globale n'auraient que des effets lents et relativement réduits sur l'emploi. Par contre, une modération salariale supportée par des politiques d'expansion de la demande (calibrées par exemple de manière à maintenir constante la trajectoire du PIB nominal) aurait un effet positif significatif sur l'emploi (et vice versa pour une accélération de la croissance des salaires). Si plusieurs pays poursuivent ces politiques simultanément, les problèmes de balance des paiements et de déficit budgétaire peuvent être substantiellement réduits.

9.1. Le marché du travail dans Eurolink

Les quatre modèles européens d'*Eurolink* (*Sysifo* pour la RF d'Allemagne, *Metric* pour la France, *Prometeia* pour l'Italie et le modèle d'*Oxford* pour le Royaume-Uni) ⁽¹⁾ contiennent tous un bloc « marché du travail » où se déterminent l'emploi, le chômage et les salaires réels et nominaux. Bien que le degré de désagrégation sectorielle puisse varier très sensiblement d'un modèle à l'autre ⁽²⁾, il est toutefois possible de formuler des commentaires généraux.

L'emploi dans tous les modèles résulte du comportement des entreprises en matière de travail. Dans ce cadre, la demande de biens et services est le principal déterminant du niveau de l'emploi. D'autres facteurs sont toutefois introduits suivant les hypothèses de comportement des entreprises retenues dans chaque modèle.

Ainsi, trois modèles (*Sysifo*, *Metric* et *Prometeia*) incorporent directement des effets de substitution entre facteurs dans la détermination de l'emploi, soit via l'effet du prix relatif du travail par rapport au coût du capital (*Sysifo* et *Metric*), soit par inclusion du salaire réel dans la fonction de demande d'emploi (*Prometeia*). Les élasticités de ces variables de coût sont toutefois faibles et n'agissent pleinement que dans le moyen terme.

⁽¹⁾ Le modèle d'*Oxford* s'inspire du modèle de la Treasury sous une forme plus compacte.

⁽²⁾ *Sysifo* distingue 15 branches et *Metric* 8 branches. Le modèle d'*Oxford* et *Prometeia* ne distinguent que 3 secteurs: pétrolier, manufacturier, non manufacturier pour le premier, et agriculture, industrie, services pour le second.

Dans la version utilisée du modèle d'*Oxford*, l'emploi dépend simplement de la demande globale et d'une tendance de productivité. Toutefois, pour rendre les résultats des quatre modèles plus comparables, des effets de substitution ont été introduits en incluant le salaire réel dans l'équation de demande d'emploi avec une élasticité à long terme de $-0,5$ (reprenant une valeur fréquemment citée dans les études relatives au Royaume-Uni), avec un délai d'ajustement de cinq trimestres. Les résultats obtenus avant et après cette modification sont repris au tableau 9.1

Les dynamiques d'ajustement entre l'emploi et la demande diffèrent très sensiblement d'un modèle à l'autre. Ainsi, les modèles allemand et britannique sont caractérisés par des élasticités de long terme emploi-demande proches de un et par un cycle de productivité relativement court. A l'inverse, les modèles français et italien présentent des élasticités de long terme faibles, et dans le cas de *Metric*, des délais d'ajustement de l'emploi relativement longs. On peut donc s'attendre à une différence de comportement marquée entre ces deux groupes de pays en réponse à un même choc de politique économique.

En ce qui concerne les salaires, les quatre modèles peuvent être schématiquement décomposés en deux processus. Le premier porte sur la détermination du salaire réel en intégrant les déséquilibres sur le marché du travail complétés éventuellement par l'effet des gains de productivité; le second est le processus d'indexation des salaires nominaux aux prix. La détermination des salaires dans *Sysifo* et *Prometeia* tient également compte des contraintes institutionnelles en introduisant le concept de salaire négocié entre partenaires

sociaux et d'ajustement du salaire effectif à cette norme qui est elle-même liée de manière endogène ou exogène à la productivité et aux déséquilibres offre-demande sur le marché du travail. Le modèle d'*Oxford* détermine le salaire par une forme réduite de l'offre et la demande de travail, ce qui conduit à une relation très complexe faisant intervenir la valeur ajoutée, le profit réel des entreprises, le chômage, la croissance de l'emploi public, la croissance des prix et le coût salarial unitaire passé. Dans *Metric* enfin, la détermination des salaires résulte d'une courbe de Phillips. Le salaire réel y dépend donc uniquement des déséquilibres sur le marché du travail.

Ici encore, on peut s'attendre à un comportement hétérogène de la dynamique des salaires entre les quatre modèles s'expliquant en partie par des divergences institutionnelles effectives.

9.2. Politique de modération salariale — Mesures isolées par pays, en l'absence de mesures affectant la demande

Les quatre modèles nationaux d'*Eurolink* ont été soumis individuellement à un ajustement des salaires nominaux, se traduisant par une baisse relative de cinq pour cent par rapport aux niveaux obtenus dans une simulation de base portant sur quatre années, disons 1984-1987. Ceci n'implique donc pas nécessairement une diminution absolue du salaire par rapport à la période précédente. L'ajustement prend cours lors du premier trimestre de la première année et est maintenu sur toute la période. Ainsi le profil dynamique du salaire nominal reste le même que dans la solution de base, mais le niveau de départ est abaissé de cinq pour cent ⁽¹⁾.

Dans une première simulation, les salaires ont été modifiés sans qu'aucun autre changement ou contrainte n'ait été introduit dans les modèles. La mesure est appliquée séparément dans chaque pays, en supposant que les autres pays ne réagissent pas. L'action de chacun des pays se déroule donc dans la situation la plus favorable sur le plan des effets de modification de compétitivité externe ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Pour donner le plus de clarté possible aux résultats, le choc sur les salaires est volontairement simple et soudain. On pourrait avancer qu'une politique plus réaliste en la matière consisterait en un ralentissement de la croissance des salaires, qui croîtraient par exemple à un taux annuel moyen inférieur de deux pour cent à la tendance antérieure, pendant un certain nombre d'années. Ceci aurait toutefois l'inconvénient de compliquer fortement l'analyse des délais d'ajustement de l'économie au choc. Par ailleurs, les résultats donnés aux tableaux 9.1 à 9.5 peuvent être modifiés de façon quasi proportionnelle si on envisage un choc sur les salaires inférieur ou supérieur au choc pratiqué ici.

⁽²⁾ Le lecteur trouvera dans l'encadré annexé à ce chapitre une description plus technique des simulations effectuées.

A priori, on devrait s'attendre aux effets suivants à court terme :

- (i) la modération salariale diminue le coût du travail par rapport au coût du capital. On devrait donc enregistrer un effet de substitution favorable à l'emploi et défavorable à l'investissement;
- (ii) la réponse de l'emploi aux variations du coût des facteurs de production étant toutefois assez lente, la part de la masse salariale nominale dans la valeur ajoutée devrait décroître au bénéfice de l'excédent brut d'exploitation. On peut donc s'attendre à enregistrer une diminution de la part des revenus salariaux (et une augmentation de la part des revenus non salariaux) dans le revenu disponible nominal total;
- (iii) le coût salarial ne représentant qu'une partie du coût total, la diminution induite des prix devrait être moins que proportionnelle. On peut donc s'attendre à une baisse du revenu réel des salariés ayant un effet négatif sur la consommation privée avec toutefois une correction possible en provenance des revenus non salariaux;
- (iv) l'amélioration des marges de profit tant nominales que réelles au sein de la valeur ajoutée peut compenser l'effet de substitution négatif sur l'investissement évoqué au point (i);
- (v) la réduction du niveau des prix domestiques se répercute au niveau du commerce extérieur en favorisant les exportations et en freinant les importations réelles. En terme nominal toutefois, on assiste à une détérioration des termes de l'échange qui peut entraîner une détérioration de la balance courante en valeur;
- (vi) l'effet net sur le PIB réel va donc résulter d'influences contradictoires. A court terme toutefois, on peut s'attendre à ce que les effets négatifs sur la consommation privée l'emportent et entraînent une chute du PIB;
- (vii) le solde budgétaire des administrations publiques sera favorablement influencé par la baisse des salaires publics et la réduction du chômage, mais subira l'effet négatif de la réduction de la masse salariale imposable et du moindre niveau de transactions sur les rentrées d'impôts directs et indirects. L'effet net est donc indéterminé a priori;
- (viii) sur le plan monétaire, on devrait enregistrer une réduction de la demande de monnaie ou des taux d'intérêt nominaux si l'offre de monnaie contrôlée par les pouvoirs publics reste invariante;
- (ix) enfin, à moyen terme, l'effet sur la demande globale dépendra de façon critique du développement des gains de compétitivité externe via la balance courante

réelle et des effets positifs de l'amélioration de marges de profit sur la consommation privée d'origine non salariale et sur les investissements auxquels s'ajoute bien entendu l'effet favorable sur la demande de la baisse des prix et des taux d'intérêt. L'impact sur le PIB peut donc changer de signe, passant d'un impact initial négatif à un effet positif à moyen terme.

Quand on examine les résultats d'*Eurolink* (voir tableau 9.1), on retrouve les mécanismes décrits ci-dessus mais :

- certains schémas manquent dans certains modèles (notamment l'effet des profits sur l'investissement ou la consommation privée);
- les poids et délais d'ajustement des diverses interactions citées de (i) à (ix) peuvent varier considérablement de l'un à l'autre. Les résultats globaux sont donc très différents.

Vu la nette démarcation entre le modèle *Metric* et les autres, il convient d'analyser à part les résultats pour la France. Le modèle *Metric* distingue des propensions à consommer différentes pour les revenus salariaux (pour lesquels la propension est forte) et non salariaux (pour lesquels la propension est faible). La diminution de la masse salariale réelle entraîne donc une baisse de la consommation privée réelle de l'ordre de 2,5 points de pourcentage pendant les trois premières années et qui se stabilise à 1,6 point ensuite. La réduction de demande finale ainsi générée s'ajoute à l'effet de substitution capital-travail pour déprimer l'investissement jusqu'à la fin de la deuxième année où l'investissement se situe à 4,5 points de pourcentage en dessous de la solution de référence. Par la suite, l'effet positif sur la balance extérieure réelle prend de l'ampleur et contribue à inverser la tendance de l'investissement qui retrouve son niveau de référence à la fin de la quatrième année, le partage de l'offre se faisant de plus en plus en faveur des produits domestiques par rapport aux biens importés. Il faut ainsi plus de quatre années pour que l'effet sur le PIB devienne légèrement positif.

L'effet sur l'emploi est relativement médiocre dans la mesure où les effets demande annulent les effets favorables de la substitution capital-travail. L'évolution de l'emploi montre ainsi une réduction substantielle jusqu'au début de la troisième année, moment où la tendance se renverse. Comme pour le PIB, l'emploi à la fin de la quatrième année se trouve toutefois encore en dessous du niveau de la solution de base.

La balance courante s'améliore progressivement jusqu'à la fin de la deuxième année, pour subir ensuite l'impact de la reprise des investissements en fin de période. De la même manière, au niveau du surplus des administrations publiques,

les facteurs positifs cités au point (vii) ci-dessus l'emportent initialement et amènent une diminution du solde de financement d'environ 0,3 point de PIB en fin de deuxième année. Par la suite, toutefois, l'augmentation du chômage et la diminution des recettes fiscales érodent progressivement cette amélioration.

Tableau 9.1

Maintien du taux de salaire nominal 5 % en dessous de la projection de base — Mesures isolées par pays, sans accompagnement

(déviation en pourcentage par rapport à la solution de base)

Agrégats	Pays	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
PIB (réel)	D	-0,4	1,1	2,2	2,2
	F	-1,3	-2,0	-1,2	-0,5
	I	0,5	0,7	0,9	1,0
	UK 1	-0,5	0,4	0,6	0,7
	UK 2	-0,3	0,5	0,7	0,8
PIB (nominal)	D	-2,0	-2,1	-1,0	-0,6
	F	-2,0	-3,7	-3,7	-3,6
	I	-1,6	-1,8	-1,6	-1,6
	UK 1	-3,1	-3,9	-3,5	-3,5
	UK 2	-3,0	-3,7	-3,4	-3,4
Prix à la consommation	D	-0,5	-1,6	-2,0	-1,9
	F	-0,5	-1,3	-2,0	-2,5
	I	-1,1	-1,6	-1,5	-1,6
	UK 1	-2,0	-3,4	-3,4	-3,4
	UK 2	-2,0	-3,4	-3,4	-3,5
Emploi	D	-0,1	0,5	1,8	2,7
	F	-0,3	-0,9	-0,7	-0,3
	I	0,06	0,2	0,4	0,6
	UK 1	-0,3	0,01	0,5	0,7
	UK 2	0,6	1,4	1,7	1,9
Balance courante (en % du PIB nominal différence)	D	0,3	-0,1	-0,8	-0,8
	F	0,4	0,6	0,3	0,2
	I	0,3	0,2	0,1	0,1
	UK 1	0,2	-0,1	0,0	0,0
	UK 2	0,1	-0,1	-0,1	0,0
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques (en % du PIB nominal)	D	-0,4	+0,2	+0,9	+1,3
	F	+0,1	+0,2	-0,5	0,0
	I	-0,3	-0,3	+0,2	+0,3
	UK 1	-0,1	+0,1	+0,1	+0,2
	UK 2	0,0	+0,2	+0,2	+0,2
Salaire réel	D	-4,5	-3,4	-3,0	-3,1
	F	-4,5	-3,7	-3,0	-2,5
	I	-3,9	-3,4	-3,5	-3,4
	UK 1	-3,0	-1,6	-1,6	-1,6
	UK 2	-3,0	-1,6	-1,6	-1,5

Note : UK 1 : sans élasticité de substitution dans la fonction d'emploi
UK 2 : avec élasticité de substitution dans la fonction d'emploi.

Source : Services de la Commission.

Le cas *Metric* peut donc se définir comme un scénario «noir», où les effets keynésiens de compression de la demande des ménages dominent l'évolution du système pendant deux années et ne s'atténuent que très progressivement ensuite.

En ce qui concerne les autres pays, on constate un profil du PIB correspondant aux effets attendus a priori, soit un impact négatif modéré pendant la première année (sauf en Italie), devenant positif par la suite. Dans tous les cas, les gains de compétitivité extérieure améliorent la balance commerciale réelle. Les autres effets sont toutefois plus différenciés.

Initialement, la consommation privée se détériore partout (effet revenu). Toutefois, par la suite, en Italie et au Royaume-Uni, les effets positifs sur les balances monétaires réelles (dus à la réduction de l'inflation) et les revenus non salariaux, combinés à l'expansion de l'emploi, permettent d'inverser le mouvement de la consommation privée. A partir de la deuxième année, la consommation vient donc s'ajouter à la balance commerciale pour rendre l'effet sur le PIB positif. Dans le modèle allemand, par contre, les effets de baisse de revenu salarial dominant et la consommation privée reste déprimée sur toute la période.

En ce qui concerne l'Italie, les effets de première année s'expliquent par l'importance des revenus non salariaux au sein du revenu disponible.

L'effet initial de substitution capital-travail entraîne une réduction de l'investissement pendant la première année. Pour la suite toutefois, dans les modèles du Royaume-Uni et surtout de la RF d'Allemagne, les effets d'augmentation des marges de profit se font sentir et inversent le mouvement. Cette amélioration de l'investissement, combinée à l'effet multiplicateur de l'amélioration de la balance commerciale suffit en RF d'Allemagne à annuler l'effet dépressif de la consommation privée dès la fin de la première année. L'effet profit est nettement moins puissant dans le modèle du Royaume-Uni, mais à ce niveau les investissements répondent également à la reprise de la consommation privée. Le modèle italien est ici le seul où les effets de substitution dominant toute la période. L'investissement y reste donc inférieur au niveau de la simulation de référence pendant les seize trimestres.

En ce qui concerne l'emploi, les effets demande dominant ou, tout au moins, annulent les effets de substitution capital-travail pendant les premiers trimestres. Toutefois, à partir de la deuxième année, l'impact net de la modération salariale sur la demande de travail devient positif et s'accroît régulièrement jusqu'à la fin de la période de simulation. Les résultats positifs les plus importants sont observés pour la RF

d'Allemagne par suite de la forte expansion des investissements privés. L'expansion de la capacité productive qui en résulte permet notamment à l'industrie exportatrice de satisfaire toute expansion de la demande extérieure induite par la baisse des prix sans rencontrer de goulets d'étranglement. Dans *Prometeia*, les effets de substitution proprement dits sont très faibles et la demande de travail suit essentiellement le PIB réel. Les résultats relatifs au Royaume Uni méritent plus de développement dans la mesure où il s'agit du seul modèle pour lequel il a été possible d'expérimenter des spécifications différentes pour le demande de travail ⁽¹⁾. Dans l'équation d'emploi originale, les variables explicatives sont la demande finale (qui fournit l'élément cyclique) et la tendance de la productivité du travail (qui fournit l'élément structurel). Il n'existe pas d'élasticité-prix explicite entre la demande de travail et son coût, ce qui correspond pratiquement à une hypothèse d'élasticité nulle. Il est donc intéressant de noter que ceci n'empêche pas la demande de travail de réagir positivement à un niveau plus faible du salaire réel par suite de l'accroissement des exportations (effet compétitivité) et des investissements privés (effet profit). Après introduction des salaires réels dans l'équation avec une élasticité de long terme fixée à $-0,5$, les variations de l'emploi deviennent positives dès la première année et atteignent un niveau final comparable à celui obtenu en RF d'Allemagne. La comparaison des lignes UK1 et UK2 dans le tableau 9.1 montre que l'effet propre de la substitution capital-travail atteint 1,2 pour cent à la fin de la quatrième année. Par conséquent, l'utilisation d'une élasticité nettement plus faible en valeur absolue (disons $-0,2$) produirait quand même un effet positif substantiel sur l'emploi dans la présente simulation.

Les effets sur la balance courante dépendront de l'évolution des demandes d'exportation et d'importation, causées par les fluctuations tantôt cohérentes tantôt contradictoires de la consommation et de l'investissement. Les mouvements sont initialement positifs dans tous les pays, mais deviennent ensuite fortement négatifs pour la RF d'Allemagne.

Au niveau du besoin de financement des pouvoirs publics, les effets initiaux sont globalement favorables pour le Royaume-Uni. Pour la RF d'Allemagne, par contre, on note une légère détérioration pendant les quatre premiers trimestres. Par la suite, les déficits publics se réduisent partout. On peut toutefois s'interroger sur l'adéquation des équations d'impôts directs et indirects dans les modèles et, en particulier, de la bonne prise en compte de la détaxation implicite venant de la non-indexation des barèmes fiscaux.

⁽¹⁾ Ce type de test est très difficile à introduire dans les autres modèles, vu l'hétérogénéité théorique des approches utilisées dans la désagrégation sectorielle des demandes de travail.

Au niveau monétaire, les effets vont partout dans le sens d'une réduction de la demande nominale de monnaie et d'une baisse des taux nominaux d'intérêt. Les taux réels par contre augmentent partout, ce qui améliore la position réelle des ménages ayant des revenus nets d'intérêt, mais majore les coûts unitaires réels des biens de capital fixe.

9.3. Exemples de modération salariale, mesures isolées par pays, combinée à une politique de soutien de la demande

Dans la première simulation, la modération salariale se manifeste plus par une réduction du taux d'inflation que par une expansion de la production et de l'emploi. Dans le deuxième jeu de simulations, la modération salariale se combine donc avec une politique d'expansion de la demande.

Afin d'éviter un choix purement arbitraire de l'ampleur à donner aux mesures de relance, il a été décidé de les calibrer pour maintenir inchangée la trajectoire du PIB nominal observée dans la simulation de base. Le montant de la stimulation est par conséquent calculé par le modèle au niveau tout juste nécessaire pour rehausser le PIB nominal du niveau déprimé du premier jeu de simulations (tableau 9.1) jusqu'au niveau de la simulation de base.

L'on peut bien entendu combiner de multiples manières les divers instruments budgétaires et monétaires pour satisfaire une contrainte de PIB nominal. Pour simplifier les choses, l'investissement public est le seul instrument utilisé dans les simulations dont les résultats figurent au tableau 9.2. L'effort principal s'observe lors de la première année où l'accroissement des dépenses publiques conduit à une majoration du déficit budgétaire légèrement supérieure à un point de PIB en moyenne pour les quatre pays.

L'accroissement du PIB nominal qui en résulte conduit aussi à une majoration significative du PIB réel qui, à son tour, entraîne un accroissement d'emploi nettement plus substantiel que dans le premier jeu de simulations. Ainsi après que le PIB nominal a retrouvé son niveau de la simulation de base, le PIB réel se trouve accru de 3,1 pour cent et l'emploi de 3,5 pour cent en moyenne à la fin de la quatrième année.

Au niveau des prix, les différences entre les deux simulations sont relativement marginales dans la mesure où la politique de modération salariale reste d'application et élimine les effets inflationnistes usuels d'une politique d'expansion budgétaire. Par contre, la balance des paiements et le déficit public se détériorent.

Ainsi, l'expansion additionnelle de la demande finale se traduit par une demande accrue d'importation et donc par une détérioration plus forte de la balance courante de l'ordre de un point du PIB en moyenne pour les quatre pays.

Par ailleurs, l'accroissement des dépenses publiques entraîne une augmentation notable du besoin de financement dès la première année.

Tableau 9.2

Maintien du taux de salaire nominal 5 % en dessous de la projection de base — Mesures isolées par pays, avec objectif sur le PIB nominal⁽¹⁾
(déviation en pourcentage par rapport à la solution de base)

Agrégats	Pays	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
PIB (réel)	D	1,5	2,9	2,9	2,5
	F	0,8	2,0	2,8	3,7
	I	1,8	2,0	2,1	2,1
	UK 2	2,9	3,6	3,9	4,0
PIB (nominal)	D	constant			
	F	constant			
	I	constant			
	UK 2	constant			
Prix à la consommation	D	-0,5	-1,5	-1,7	-1,8
	F	-0,6	-1,5	-2,1	-2,6
	I	-0,9	-1,2	-1,2	-1,2
	UK 2	-1,1	-1,8	-2,2	-2,1
Emploi	D	0,7	2,0	3,1	3,7
	F	0,2	0,8	1,5	2,1
	I	0,2	0,7	1,1	1,4
	UK 2	2,3	5,7	6,2	6,3
Balance courante (en % du PIB nominal, différence)	D	-0,4	-1,3	-1,4	-0,9
	F	-0,1	-0,4	-0,4	-0,5
	I	0,0	0,0	-0,2	-0,2
	UK 2	-0,9	-0,8	-0,6	-0,7
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques (en % du PIB nominal différence)	D	-1,2	0,0	+0,9	+1,2
	F	-1,1	-0,9	-1,6	-1,4
	I	-1,0	-0,5	-0,0	-0,1
	UK 2	-1,1	+0,1	-0,2	-0,4
Salaire réel	D	-4,5	-3,5	-3,3	-3,2
	F	-4,4	-3,5	-2,9	-2,4
	I	-4,1	-3,8	-3,8	-3,8
	UK 2	-3,9	-3,2	-2,8	-2,9

(¹) L'instrument est l'investissement public (Royaume-Uni-Italie-RF d'Allemagne-France).

Note: UK 2: avec élasticité de substitution dans la fonction d'emploi.

Source: Services de la Commission.

Par la suite, le phénomène est atténué par les augmentations induites de recettes publiques. En RF d'Allemagne, l'impact sur le solde budgétaire devient positif pendant la troisième année et le déficit public se trouve nettement réduit en Italie et au Royaume-Uni.

La politique de modération salariale avec contrainte de PIB nominal a également été appliquée en utilisant comme instrument une diminution des recettes courantes (impôts directs principalement) plutôt qu'une augmentation des investissements publics. Les effets sur le PIB réel, l'emploi et les prix sont pratiquement identiques mais avec une distribution par catégorie de dépenses qui fait intervenir plus fortement la consommation privée. Ceci entraîne une fuite accrue dans les importations et donc une majoration du déficit de la balance courante de l'ordre de 0,25 point de PIB en moyenne à la fin de la période de simulation.

Par ailleurs, on note que la relance via les recettes implique un besoin de financement accru par rapport à l'utilisation des investissements publics, et ce particulièrement en première période, compte tenu des délais entre accroissements de revenus et accroissements de dépenses au niveau des agents économiques.

Enfin, il est bien évident qu'une contrainte de PIB nominal peut être rencontrée par la manipulation d'instruments monétaires et budgétaires. Dans une autre variante, une réduction de deux points de pourcentage a été appliquée au taux d'intérêt à court terme contrôlé par les autorités monétaires (taux d'escompte ou taux équivalent suivant les modèles) et en laissant ensuite l'investissement public s'ajuster pour rencontrer la contrainte du PIB nominal.

Compte tenu des divergences institutionnelles considérables dans le fonctionnement des marchés monétaires et financiers des pays étudiés ici, les résultats des modèles sont à prendre avec beaucoup de prudence.

Par rapport aux résultats du tableau 9.2, cette variante conduirait pratiquement aux mêmes effets PIB réel et emploi avec une balance consommation-investissement qui favorise ce dernier poste et une baisse légèrement plus forte du taux d'inflation (via la baisse des coûts financiers). Par contre, la baisse des taux d'intérêt nominaux (de l'ordre de 1,5 point pour le taux à long terme) amène une réduction sensible du besoin de financement (0,5 à 1,0 point du PIB nominal) à partir de la deuxième année. Ceci résulte principalement de la baisse des paiements d'intérêt sur la dette publique et d'un moindre accroissement des investissements publics nécessaires pour rencontrer la contrainte de PIB nominal. Toutefois, les implications de ces baisses de taux d'intérêt sur les taux de change n'ont pas été investiguées (les taux de change restent fixes dans les simulations décrites) alors que la varia-

tion des taux de change est un des canaux par lesquels un relâchement de la politique monétaire peut amener des pressions inflationnistes.

Il convient également de noter que les États-Unis et le reste du monde (y compris notamment les producteurs de matières premières) sont censés rester passifs dans leur politique de prix pendant ces variantes. Ceci cependant ne devrait pas se révéler critique quand les chocs de politique économique sont appliqués dans un seul pays à la fois.

9.4. Modération des salaires — Action conjointe de tous les pays européens sans soutien de la demande

Cette simulation met en jeu les mêmes ajustements de salaires que la simulation initiale mais présente toutefois les effets liés à la simultanéité de la prise des mesures dans les quatre pays. Les principaux résultats devraient être les suivants (voir tableau 9.3):

- (i) au niveau des prix intérieurs et des prix à l'exportation, les effets dus à la compression salariale sont renforcés par la baisse des coûts liés à l'importation. La part d'importation en provenance des trois autres pays varie entre 24 pour cent (Royaume-Uni) et 34 pour cent (France). Une baisse généralisée de un pour cent des prix à l'exportation se traduirait donc mécaniquement par une baisse de 0,25 à 0,35 pour cent du prix des importations, baisse qui se répercuterait à son tour sur les prix domestiques en fonction de la part des importations dans la demande finale;
- (ii) la baisse des salaires nominaux étant fixée, le renforcement de l'effet déflationniste sur les prix intérieurs conduirait à une moindre réduction du salaire réel par rapport aux simulations pays isolés. Comme le coût réel du capital est moins sensible aux variations de prix que le coût du travail, ce phénomène devrait diminuer légèrement la substitution du travail au capital venant de la modification du coût relatif des facteurs. Par contre, les effets prix accrus devraient jouer en faveur d'un léger accroissement de la demande domestique réelle qui, lui, agirait positivement sur la demande de travail. L'effet variantiel sur l'emploi des impacts décrits ci-dessus est donc indéterminé, les effets coûts et les effets demande jouant en sens inverse;
- (iii) sur le plan externe, une baisse *simultanée* du prix à l'exportation des quatre pays entraîne inévitablement un amoindrissement des gains individuels de compétitivité-prix à l'exportation sur le marché intra-CE par

rapport aux simulations isolées. De plus, le fait que les prix à l'importation diminuent au lieu de rester quasi fixes améliore la compétitivité des importations par rapport aux biens domestiques. Les effets prix vont donc dans le sens d'une réduction des gains de balance commerciale réelle sur le marché communautaire. Ils amènent toutefois aussi une moindre détérioration des termes de l'échange;

(iv) par contre, le fait que la simulation liée conduise à une meilleure demande domestique réelle dans les quatre pays (point ii), ainsi qu'à un effet prix plus favorable aux importations (point iii) doit renforcer la demande réelle extérieure par rapport aux simulations pays isolés. Il en résulte donc une demande accrue pour les exportations de chacun des pays considérés, sur son marché intracommunautaire;

(v) à court terme, les effets demande devraient être légèrement plus puissants que les effets prix. L'effet variantiel sur les exportations intra-CE devrait donc être légèrement positif;

(vi) sur les marchés extra-communautaires, les gains de compétitivité sont pratiquement les mêmes qu'en action isolée, ce qui implique des gains similaires en exportation réelle, mais le reste du monde bénéficie également de la demande accrue dans la CE. Dans l'ensemble, cependant, l'impact net sur le commerce extra-CE devrait être favorable à la Communauté.

Dans l'ensemble, on peut estimer qu'une modération salariale sans mesures d'accompagnement donnera en action conjointe des résultats légèrement moins favorables en matière de croissance et d'emploi qu'une action isolée tout au moins à court terme, compte tenu des délais d'ajustement. Les effets à moyen terme sont toutefois plus difficiles à prévoir mais devraient être légèrement plus favorables que dans le cas des actions isolées.

Comme le montre la comparaison des tableaux 9.1 et 9.3, les résultats à court terme de l'ajustement des salaires confirment les anticipations formulées ci-dessus; la baisse des prix est légèrement plus grande (de 0,1 point) que dans l'action isolée. Cependant, les impacts négatifs enregistrés dans tous les pays pendant la première année conduisent à un effet dépressif plus important sur le PIB et l'emploi (d'environ 0,2 point par rapport à la simulation pays isolé). Ceci cause une plus grande détérioration du déficit public mais une légère amélioration de la balance courante.

Après quatre ans, par contre, les impacts sur le PIB et l'emploi deviennent positifs et légèrement plus importants que dans la simulation pays isolé (de 0,1 à 0,2 point). Le même renversement de signe se retrouve très logiquement au niveau du déficit public et de la balance courante.

Dans l'ensemble, donc, la modération salariale sans mesure d'accompagnement donne en action conjointe un profil plus cyclique aux multiplicateurs: effet dépressif plus important au départ, effets positifs plus importants en fin de période.

Tableau 9.3
Maintien du taux de salaire nominal 5 % en dessous de la projection de base — Mesures jointes, tous pays
(déviations en pourcentage par rapport à la solution de base)

Agrégats	Pays	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
PIB (réel)	D	-0,7	0,9	2,2	2,3
	F	-1,5	-2,0	-1,0	-0,4
	I	0,2	0,7	1,2	1,4
	UK 2	-0,4	0,5	0,8	0,9
PIB (nominal)	D	-2,2	-2,3	-1,1	-0,5
	F	-2,1	-3,5	-3,5	-3,3
	I	-1,9	-1,9	-1,2	-1,2
	UK 2	-3,1	-3,9	-3,4	-3,4
Prix à la consommation	D	-0,6	-1,7	-2,1	-2,0
	F	-0,5	-1,3	-2,0	-2,6
	I	-1,1	-1,7	-1,5	-1,5
	UK 2	-2,1	-3,6	-3,6	-3,6
Emploi	D	-0,2	0,4	1,7	2,7
	F	-0,4	-1,0	-0,7	-0,2
	I	0,02	0,1	0,5	0,7
	UK 2	0,5	1,3	1,6	1,9
Balance courante (en % du PIB nominal, différence)	D	0,3	-0,1	-0,8	-0,9
	F	0,5	0,8	0,4	0,3
	I	0,2	0,2	0,2	0,3
	UK 2	0,1	-0,1	0,0	0,1
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques (en % du PIB nominal, différence)	D	-0,4	+0,1	+0,9	+1,3
	F	+0,1	+0,2	-0,3	-0,1
	I	-0,3	-0,4	+0,4	+0,6
	UK 2	-1,1	+0,1	-0,2	-0,4
Salaire réel	D	-4,4	-3,3	-2,9	-3,0
	F	-4,5	-3,7	-3,0	-2,4
	I	-3,9	-3,3	-3,5	-3,5
	UK 2	-2,9	-1,4	-1,4	-1,4

Note: UK 2: avec élasticité de substitution dans la fonction d'emploi.

Source: Services de la Commission.

9.5. Politique d'ajustement des salaires — Action jointe par tous les pays européens avec soutien de la demande

Quand la compression salariale s'accompagne d'une contrainte de maintien du PIB nominal, les impacts devraient être plus favorables tant à court terme qu'à long terme. En effet, une expansion conjointe de la demande dans quatre

pays se traduit par une majoration relative des multiplicateurs de PIB et d'emploi de 10 à 25 pour cent par rapport aux mêmes actions prises isolément, pour autant que les pressions inflationnistes soient tenues sous contrôle, ce qui est le cas ici.

En d'autres termes, la même contrainte de PIB nominal peut être rencontrée par une action moins importante au niveau des finances publiques. Les effets négatifs observés dans la simulation pays isolé au niveau de la balance courante et du besoin de financement des pouvoirs publics devraient donc être fortement atténués.

De fait, comme le montre la comparaison des tableaux 9.4 et 9.2, l'adjonction de mesures visant à maintenir le PIB nominal constant par rapport à la simulation de base se traduit par une nette réduction de l'effort budgétaire à accomplir. Plus spécifiquement, en action isolée, les accroissements ex ante de dépenses publiques nécessaires pour rencontrer la contrainte de PIB nominal sont supérieures à 1,5 point de PIB au début de la première année, ce qui conduit à un accroissement ex post du déficit public de 1,1 point de PIB, après les effets en retour usuels des accroissements induits de la base taxable et des contributions de sécurité sociale, combinées à la réduction des transferts d'indemnité de chômage.

Quand on ajoute les multiplicateurs transnationaux en action jointe, tant le choc ex ante que la détérioration ex post sont réduits de 0,2 à 0,3 point de PIB pendant la première année. De plus, à moyen terme, l'expansion budgétaire devient autosoutenue.

Les effets de balance courante restent négatifs, mais sont réduits de moitié par rapport à l'action isolée et se maintiennent donc dans des limites tolérables.

Tableau 9.4

Maintien du taux de salaire nominal 5 % en dessous de la projection de base — Mesures jointes, tous pays, avec objectif sur le PIB nominal⁽¹⁾

(déviation en pourcentage par rapport à la solution de base)

Agrégats	Pays	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
PIB (réel)	D	1,5	2,9	2,9	2,6
	F	0,6	1,7	2,5	3,3
	I	1,9	2,0	2,1	2,2
	UK 2	2,9	3,8	4,0	4,1
PIB (nominal)	D				
	F				
	I				
	UK 2				
		constant			
Prix à la consommation	D	-0,5	-1,5	-1,8	-1,8
	F	-0,6	-1,5	-2,0	-2,6
	I	-0,9	-1,2	-1,2	-1,2
	UK 2	-1,2	-2,0	-2,4	-2,3
Emploi	D	0,6	2,0	3,0	3,6
	F	0,1	0,8	1,4	1,9
	I	0,32	0,7	1,0	1,3
	UK 2	2,3	5,7	6,2	6,3
Balance courante (en % du PIB nominal, différence)	D	-0,2	-1,0	-1,1	-0,5
	F	0,2	0,03	-0,1	-0,2
	I	0,2	0,5	0,3	0,2
	UK 2	-0,8	-0,7	-0,5	-0,6
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques (en % du PIB nominal, différence)	D	-1,0	+0,4	+1,3	+1,6
	F	-0,8	-0,5	-1,2	-1,1
	I	-0,8	+0,1	+0,5	+0,6
	UK 2	-1,0	+0,2	-0,1	-0,3
Salaire réel	D	-4,5	-3,5	-3,2	-3,2
	F	-4,4	-3,5	-3,0	-2,4
	I	-4,1	-3,8	-3,8	-3,8
	UK 2	-3,8	-3,0	-2,6	-2,7

⁽¹⁾ L'instrument est l'investissement public (Royaume-Uni-Italie-RF d'Allemagne-France).

Note: UK 2: avec élasticité de substitution dans la fonction d'emploi.

Source: Services de la Commission.

Tableau 9.5
Moyennes communautaires
(déviation en pourcentage par rapport à la solution de base)

Agrégats	Tableau	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
PIB (réel)	9.1	-0,5	0,0	0,7	0,9
	9.2	1,6	2,6	2,9	3,1
	9.3	-0,7	-0,1	0,8	1,1
	9.4	1,6	2,6	2,9	3,0
PIB (nominal)	9.1	-2,2	-2,9	-2,4	-2,2
	9.2	0,0	0,0	0,0	0,0
	9.3	-2,3	-2,9	-2,3	-2,1
	9.4	0,0	0,0	0,0	0,0
Prix à la consommation	9.1	-0,9	-1,8	-2,2	-2,3
	9.2	-0,7	-1,5	-1,8	-2,0
	9.3	-0,9	-1,9	-2,2	-2,4
	9.4	-0,7	-1,5	-1,9	-2,0
Emploi	9.1	0,1	0,6	0,9	1,3
	9.2	0,9	2,4	3,1	3,5
	9.3	-0,1	0,2	0,8	1,4
	9.4	0,9	2,4	3,0	3,4
Balance courante (en % du PIB nominal, différence)	9.1	0,3	0,1	-0,2	-0,2
	9.2	-0,4	-0,7	-0,7	-1,0
	9.3	0,3	0,2	-0,1	-0,1
	9.4	-0,2	-0,4	-0,5	-0,3
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques (en % du PIB nominal, différence)	9.1	-0,1	+0,1	+0,2	+0,5
	9.2	-1,1	-0,3	-0,2	-0,1
	9.3	-0,2	+0,1	+0,3	+0,6
	9.4	-0,9	+0,1	+0,2	+0,3
Salaire réel	9.1	-4,0	-3,0	-2,7	-2,6
	9.2	-4,2	-3,5	-3,2	-3,1
	9.3	-3,9	-2,9	-2,6	-2,5
	9.4	-4,2	-3,4	-3,1	-3,0

Note : 9.1 = action pays isolé, modération salariale de 5 pour cent;
 9.2 = action pays isolé, modération salariale de 5 pour cent, avec soutien de demande;
 9.3 = action conjointe, modération salariale de 5 pour cent;
 9.4 = action conjointe, modération salariale de 6 pour cent, avec soutien de demande.
 Le soutien de la demande est calibré de manière à garder inchangé le niveau du PIB de la solution de base.

Source : Services de la Commission.

en taux de variation, les impacts contenus dans les tableaux 9.1 à 9.5 pourraient être réduits proportionnellement par quiconque souhaiterait les calibrer sur des mesures de modération salariale différentes.

La modération de cinq pour cent des salaires nominaux, sans mesures compensatoires au niveau de la demande, peut déjà produire à moyen terme une certaine amélioration de la demande de travail soit environ 1,5 pour cent en moyenne après 16 trimestres, malgré son effet dépressif initial. Ceci implique toutefois que l'accroissement relatif des profits soit effectivement converti en nouveaux investissements productifs. On notera également un allègement du déficit public. Les salaires réels se stabilisent environ à 2,5 pour cent en dessous de leur niveau de base, soit la moitié du choc nominal initial.

Quand on contraint les simulations de manière à maintenir inchangée la trajectoire de base du PIB nominal, les résultats sont nettement plus substantiels et se traduisent par un accroissement de l'emploi de 3,5 pour cent après quatre ans, toujours par rapport à la solution de base. Les mesures provoquent bien entendu un accroissement significatif des déficits publics en première année mais elles deviennent progressivement autofinancées à mesure que le temps s'écoule. Les implications pour la balance courante sont nettement plus dommageables dans les actions isolées par pays dans la mesure où elles ne disparaissent pas à moyen terme et provoquent une perte extérieure égale en moyenne à un pour cent de PIB. Cependant, quand tous les pays agissent conjointement, la détérioration des balances courantes peut être maintenue dans des limites supportables.

Il convient toutefois d'insister sur le fait que les effets positifs sur la croissance et l'emploi qui apparaissent aux tableaux 9.2 et 9.4 ne sont pas simplement dus à la magnitude du choc budgétaire appliqué, mais viennent également, et dans une mesure croissante à moyen terme, de l'absence de choc en retour inflationniste par suite du maintien d'un niveau moins élevé de salaire nominal. En d'autres termes, les deux chocs, salarial et budgétaire, sont requis pour l'obtention de résultats favorables et l'un ne va pas sans l'autre. Ainsi, un choc budgétaire identique mais appliqué avec flexibilité totale des prix et des salaires conduirait à un impact final en quatrième année de 1,6 pour cent pour le PIB (au lieu de 3,0), de 0,8 pour cent pour l'emploi (au lieu de 3,5) et de -0,7 pour cent de PIB pour la capacité de financement des pouvoirs publics (au lieu de +0,3).

La décomposition par blocs du modèle Eurolink

Le modèle *Eurolink* est utilisé au sein des services de la Commission pour des analyses prévisionnelles et pour la construction de scénarios de politique économique ⁽¹⁾. L'analyse des résultats variétés du modèle global est toutefois délicate vu l'hétérogénéité tant théorique qu'empirique des modèles nationaux qui le constituent. Il est dès lors paru souhaitable de compléter les simulations de chocs de politique économique par une analyse plus fine des mécanismes mis en jeu lors de ces chocs.

En effet, comme le signale Kuh et Neese ⁽²⁾, «Il est extrêmement difficile de comprendre le fonctionnement d'un modèle par l'intuition seule, par suite des obscurités causées par sa taille, ses non-linéarités et ses idiosyncrasies». La taille des modèles d'*Eurolink* en particulier suffit à rendre très complexe leur analyse globale.

Les problèmes posés par l'hétérogénéité et la taille des modèles peuvent être substantiellement réduits par un mode d'analyse appelé «décomposition par bloc» suivant la méthodologie proposée par Lybeck et Carlsson ⁽³⁾.

La procédure part donc de l'identification des principaux blocs d'équations contenus dans le modèle, à savoir :

- bloc I: la demande finale domestique du secteur privé (consommation, investissement, stocks);
- bloc II: le secteur public (recettes et dépenses);
- bloc III: le secteur extérieur (exportations et importations);
- bloc IV: la détermination des salaires;
- bloc V: la détermination des prix;
- bloc VI: le secteur monétaire et financier (offre et demande de monnaie, taux d'intérêt).

Dans un modèle complet, ces divers blocs sont bien entendu interdépendants, les variables contenues dans un bloc agissant sur et étant influencées (directement ou indirectement) par les variables des autres blocs. Il est toutefois techniquement possible de supprimer tout ou partie des liaisons entre les blocs et de mesurer ainsi leur influence propre dans la détermination du multiplicateur final d'une mesure de politique économique.

Plus spécifiquement, l'analyse part du bloc I qui correspond à une économie fermée, sans État ni monnaie, et où les prix et les salaires sont fixes. L'application d'un choc sur la demande (par une hausse autonome de l'investissement par exemple) donnera donc le multiplicateur keynésien le plus élémentaire, le seul élément stabilisateur étant la fuite due à l'épargne.

Les étapes suivantes seront définies de manière récursive, montrant successivement l'effet sur les multiplicateurs du choc initial :

- de l'entrée en scène de l'État (modèle 2 = bloc I + bloc II);
- de l'ouverture de l'économie au reste du monde (modèle 3 = modèle 2 + bloc III);
- de la détermination des salaires (modèle 4 = modèle 3 + bloc IV);
- du passage des prix fixes aux prix flexibles (modèle 5 = modèle 4 + bloc V);

et enfin

- des variations de l'offre et de la demande de monnaie et des taux d'intérêt (modèle 6 = modèle 5 + bloc VI = modèle complet).

L'analyse par bloc peut être utilisée de deux manières différentes: ou bien pour mesurer la quantité d'informations nouvelles fournies par chaque bloc sur le profil dynamique et le niveau des multiplicateurs de politique économique. En supposant que chacun des blocs constitue une approximation suffisante des mécanismes du monde économique décrit par ce bloc, il est possible d'apprécier les biais introduits dans le calcul des multiplicateurs par l'absence d'un bloc dans un modèle donné. Cette approche est celle qui est suivie par Lybeck et Carlsson pour l'économie suédoise. Ou bien l'approche par bloc peut être conçue comme une extension du potentiel de simulation d'un modèle, ce qui est l'approche retenue dans ce chapitre.

En règle générale, les scénarios de politique économique basés sur des modèles macroéconomiques n'utilisent que les variables exogènes disponibles, qui sont soumises à des chocs standardisés (par exemple, plus un pour cent de PIB en investissement public). Les variables endogènes sont alors laissées libres de réagir et la comparaison des niveaux atteints par ces variables avant et après un choc donné fournit les multiplicateurs de politique économique, dans leur définition usuelle (voir par exemple la référence 1). Dans certains cas toutefois, il peut être nécessaire de modifier ex ante le comportement de certaines variables endogènes pour reproduire l'impact de contraintes telles que la suspension temporaire de l'indexation des salaires, des quotas d'importation, un contrôle des changes, etc. En termes de modèle, ceci revient à une redéfinition totale ou partielle d'un ou plusieurs des blocs cités ci-dessus. Dans le cas le plus extrême, l'on peut en arriver à supprimer totalement un bloc (ainsi un gel complet des prix équivalant à l'élimination du bloc V).

⁽¹⁾ Bilan économique annuel 1983-1984, chapitre 8, Économie européenne n° 18, novembre 1983, p. 157-169.

⁽²⁾ Kuh E. & Neese J., «Econometric Model Diagnostics», Proceedings of the International Symposium for Evaluating the Reliability of Macro-Economic Models, Pisa, December 16-18, 1980 (published by the IBM Scientific Center, Pisa, Italy, 1981).

⁽³⁾ Lybeck J.A. & Carlsson E., «From Small to Large: a systematic comparison of gradually more complex models», Memorandum n° 84, Göteborgs Universitet, Department of Economics, November 1982.

Dans le présent chapitre, les scénarios de politique économique affectent plusieurs blocs d'*Eurolink*. Le premier pas est la suppression du processus normal de formation des salaires dans le bloc IV. Plus spécifiquement, après calcul d'une solution de base sur 16 trimestres, le taux de salaire nominal est contraint, *dans tous les scénarios*, de descendre de cinq pour cent par rapport à la valeur de base au cours du premier trimestre et de suivre ensuite le même profil dynamique que dans la simulation de base.

Le deuxième pas est l'introduction d'une politique d'expansion de la demande visant à maintenir les niveaux de PIB nominal obtenus dans la solution de base. Pour des raisons de simplicité technique, l'instrument utilisé est l'investissement public c'est-à-dire essentiellement les dépenses de travaux publics portant sur les infrastructures, la rénovation urbaine, etc. Cette mesure affecte la combinaison des blocs I, II et V via la définition du PIB nominal dans l'optique des dépenses. Comme le niveau du PIB nominal est fixé, c'est lui qui devient la variable exogène dans l'identité de définition des comptes nationaux alors que l'investissement public devient endogène. En d'autres termes, l'identité comptable définissant le PIB nominal est renversée, les investissements publics apparaissant à gauche du signe d'égalité et le PIB nominal à droite.

Tous les modèles sont codés dans le logiciel *Troll*, dans lequel de telles transformations sont très simples. Une variable endo-

gène (telle que les salaires nominaux) peut être maintenue sur une trajectoire donnée en neutralisant l'équation de comportement associée. Ceci est aisément obtenu dans *Troll* en éliminant l'équation. Alternativement, un profil invariant pour une variable endogène peut être garanti par l'introduction d'ajustements sur une variable exogène. Il est indispensable d'utiliser cette méthode pour l'objectif de PIB nominal, celui-ci résultant en effet d'une identité comptable. Mais cette démarche nécessite une nouvelle «normalisation» du modèle. Ceci, de façon simple et automatique, consiste à mettre en œuvre, avant la simulation, un processus de couplage où les équations sont successivement associées aux variables endogènes, à raison d'une et une seule variable par équation. Comme il existe plusieurs manières de normaliser un bloc d'équations donné, il est possible de contraindre toute variable à passer du membre de gauche au membre de droite de l'équation où elle figure, et réciproquement.

Les possibilités offertes par l'analyse par bloc sont plus étendues que ne le suggèrent les deux cas d'espèce décrits ci-dessus mais les résultats déjà obtenus justifient clairement l'utilité de l'approche dans la mesure où elle permet d'introduire des contraintes d'une manière claire et documentée. Le résultat final pour l'utilisateur en est un modèle qui a moins l'aspect d'une «boîte noire» qu'avant sa décomposition par blocs, ce qui permet d'apprécier sur une base plus objective la crédibilité des analyses basées sur le modèle.

1. Principaux concepts et techniques de prévision

1.1. Calcul des données communautaires

Les statistiques des comptes nationaux des États membres exprimés en monnaies nationales sont agrégées en données communautaires à l'aide des parités de pouvoir d'achat (PPA) pour les statistiques relatives aux marchés intérieurs et à l'aide des taux de change courants (Écu) pour les statistiques du commerce extérieur. Les séries d'indices de volume (séries à prix constants) sont agrégées sur la base des prix, des PPA et des taux de change de 1975. Les séries d'indices de valeur (séries aux prix courants) sont agrégées sur la base des prix, PPA et taux de change courants. Les prix implicites qui servent à déflater les données des comptes nationaux s'obtiennent en divisant les séries aux prix courants par les séries correspondantes à prix constants.

Les indices communautaires de la masse monétaire se calculent à partir d'indices pondérés en moyenne harmonique pour les États membres à l'aide de coefficients représentant la part de chaque pays dans le PIB communautaire aux prix courants, et aux PPA courants de l'année considérée. De même, les taux d'intérêt à court ou à long terme pour la Communauté sont des données pondérées en moyenne harmonique des taux des États membres, calculées par application des coefficients susmentionnés.

1.2. Élaboration des prévisions

Les prévisions à court terme sont établies deux fois par an, en mai-juin et septembre-octobre, par la direction générale des affaires économiques et financières pour un horizon fixé à la fin de l'année suivante. Le présent bilan contient les prévisions de septembre-octobre de l'année en cours. Ces prévisions, fondées sur l'hypothèse d'une politique économique inchangée, sont construites pour chaque État membre séparément, mais à partir d'un schéma commun d'hypothèses touchant l'environnement extérieur, les taux de change et les taux d'intérêt. Un contrôle de cohérence en vérifie la compatibilité avec les prévisions relatives au commerce extérieur.

La prévision porte sur les éléments suivants :

- les grandes composantes du PIB en volume, en prix et en valeur;
- les revenus et les dépenses des ménages et du secteur public;
- les opérations courantes de la balance des paiements;
- l'épargne, l'investissement et les soldes financiers des grands secteurs;

- l'emploi et le chômage;
- la masse monétaire et ses contreparties.

Les données sont calculées en principe sur base annuelle. Cependant, des estimations semestrielles sont effectuées pour le PIB et ses composantes en volume, ainsi que pour quelques indicateurs clés, à savoir la production industrielle, le chômage et la balance des opérations courantes. En outre, un profil trimestriel du PIB est établi pour l'ensemble de la période de prévision.

Si les définitions utilisées sont en principe celles du SEC, il est parfois fait usage, dans la pratique, de définitions et sources nationales étant donné que les chiffres nationaux sont disponibles plus rapidement et en vue de faciliter l'examen des prévisions avec les instances nationales.

La première étape du travail de prévision consiste à définir les hypothèses de départ concernant les taux de change et les taux d'intérêt ainsi que la demande et les prix dans le reste du monde. Elles sont parfois réajustées par la suite à la lumière de nouvelles informations ou des prévisions qui se dégagent pour les États membres.

- L'hypothèse relative aux taux de change se fonde normalement sur les taux ressortant des marchés des changes à terme, mais corrigés pour tenir compte des contraintes du SME et de certains autres aspects. Les taux de change de la présente prévision ont été calculés d'après les taux du marché à terme relevés au début de juillet 1984.
- Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt à court terme sont définies pour les États-Unis et pour chaque État membre en fonction de l'évolution des taux de change, des politiques monétaires nationales, etc.
- Des prévisions concernant la croissance du PIB en termes réels et de ses composantes sont formulées pour les États-Unis, le Canada et le Japon ainsi que, plus sommairement, pour chaque pays de l'OCDE non membre de la CE. La croissance de la production et certains autres éléments servent de base aux prévisions de la variation en volume des importations totales de biens pour chacun de ces pays et pour trois grandes zones économiques mondiales, à savoir l'OPEP, les PVD non pétroliers et un groupe de pays qui comprend essentiellement les pays à commerce d'État, l'Afrique du Sud et la Yougoslavie. Des hypothèses sont définies en ce qui concerne, d'une part, l'évolution du prix du pétrole à l'exportation compte tenu des conditions du marché et des décisions récentes de l'OPEP et, d'autre part, l'évolution des cours mondiaux des principaux groupes de produits de base autres que pétroliers (d'après les indices ONU) et celle des prix à l'exportation des produits manufacturés des principaux pays tiers développés.

Les estimations de la variation des importations en volume des pays et zones économiques extérieures à la CE ainsi que les premières prévisions relatives à l'importation de chaque État membre sont pondérées selon la répartition des exportations afin d'établir une estimation de la « croissance des marchés d'exportation » par pays. De même, l'évolution prévue des prix à l'exportation des produits de base et des produits manufacturés provenant du reste du monde ainsi que les premières prévisions des prix à l'exportation de l'ensemble des biens par État membre sont, une fois les taux de change dûment ajustés, pondérées d'après la structure des importations pour obtenir une estimation du coût des importations par pays. Ces chiffres et une série d'autres données sont utilisés par les responsables géographiques de la Commission pour établir une première prévision de l'évolution des exportations en volume et des prix à l'importation et ajustent ces prévisions en cas de besoin, toujours en distinguant, d'une part, les échanges commerciaux à l'intérieur de la Communauté (intra-CE) et, de l'autre, les échanges commerciaux avec les pays tiers (extra-CE). Il importe, en particulier, que le total des importations et le total des exportations intracommunautaires s'équilibrent approximativement aussi bien en volume qu'en prix. De même, les prévisions en matière d'exportations et d'importations mondiales sont soumises à une série de contrôles de cohérence afin d'obtenir la concordance recherchée et de tenir compte des prévisions élaborées parallèlement par les bureaux géographiques des services de la Commission.

2. Balance des paiements, taux de change et concepts de compétitivité

2.1. Sources des statistiques de la balance des paiements et des données connexes

Les données relatives aux balances des opérations courantes (tableau 8.1) sont empruntées aux documents du FMI (« Perspectives économiques mondiales ») et aux prévisions économiques des services de la Commission (se référer à la section 1.2 de l'annexe méthodologique).

Les balances des opérations courantes ont été définies à l'inclusion des transferts officiels. Les tableaux relatifs aux causes des variations des balances des opérations courantes (tableaux 8.2 et 8.3) sont établis à partir des statistiques concernant le commerce des marchandises et les transactions liées aux services et publiées par Eurostat (pour la CE) et le FMI (pour les autres pays ou groupes de pays).

La variation de la balance des opérations courantes due à des mouvements dans les termes de l'échange correspond à

la différence entre les variations des valeurs d'exportations et importations sur une année entraînées par les seules variations des prix à l'exportation et à l'importation pendant cette même année. La variation de la balance des opérations courantes due à des mouvements dans les volumes d'exportations ou importations correspond à la variation de la valeur des exportations ou importations d'une année à l'autre entraînée par la seule variation des volumes d'exportations ou importations.

2.2. Méthode d'estimation du solde des biens et services à prix constants et du solde des biens et services « non conjoncturel »

Le graphique 1 dans le deuxième encadré du chapitre 8 retrace l'évolution de trois notions de soldes de biens et services, les données statistiques de base utilisées correspondant aux définitions de la comptabilité nationale (sources Eurostat et services de la Commission, budgets économiques).

a) Pour une année donnée i , le solde des biens et services à prix courants, exprimé en pourcentage du PIB, est :

$$S_i = \frac{X_i - M_i}{Y_i}$$

où X , M et Y sont respectivement les valeurs à prix courants en monnaie nationale des exportations de biens et services, des importations et du PIB.

b) Si x_i , m_i et y_i sont les valeurs aux prix de l'année de base (1981) des mêmes variables, le solde à prix constants en pourcentage du PIB est pour l'année i :

$$s_i = \frac{x_i - m_i}{y_i}$$

x_i , m_i et y_i ont été calculés en appliquant aux données à prix courants de l'année de base (X_0 , M_0 , Y_0) le taux de croissance en volume observé jusqu'à l'année considérée pour chacune des variables.

c) L'évolution du solde à prix constants des biens et services est imputable pour une part à des décalages conjoncturels entre l'économie considérée et ses partenaires commerciaux. Pour estimer l'incidence des décalages conjoncturels, on a considéré qu'en l'absence de tout autre facteur les exportations en volume du pays considéré auraient évolué, par rapport à l'année de base retenue, en fonction du taux de croissance moyen du PIB en volume de ses 19 principaux partenaires commerciaux (pondéré par les

exportations des pays considérés) et ses importations en fonction des taux de croissance de sa demande finale. En d'autres termes, le solde des biens et services à prix constants en pourcentage du PIB correspondant à la seule incidence des décalages conjoncturels observés depuis l'année de base serait pour l'année considéré i :

$$s_{ci} = \frac{x_{ci} - m_{ci}}{y_i}$$

avec $x_{ci} = X_0 (1 + e_x \cdot \hat{y}_c)$

e_x : coefficient d'élasticité des exportations en volume par rapport au PIB moyen pondéré des 19 principaux partenaires

\hat{y}_c : taux de croissance moyen pondéré du PIB des 19 principaux partenaires

X_0 : exportations à prix courants de l'année de base

et $m_{ci} = M_0 (1 + e_m - \hat{d}f)$

e_m : coefficient d'élasticité des importations en volume par rapport à la demande finale

$\hat{d}f$: taux de croissance de la demande finale entre l'année de base et l'année i

M_0 : importations à prix courants de l'année de base.

Les coefficients d'élasticité e_m et e_x ont été estimés pour chaque pays par régression sur la période 1974-1982 en retenant des équations de forme traditionnelle (double log.).

La variation du solde à prix constants entre l'année de base et l'année considéré est: $s_i - S_0$, la variation imputable aux décalages conjoncturels $s_{ci} - S_0$. Par différence, on obtient la variation due aux facteurs non conjoncturels soit $(s_i - S_0) - (s_{ci} - S_0) = s_i - s_{ci}$ pour l'année i , le solde non conjoncturel est donc:

$$s_{nci} = S_0 + s_i - s_{ci}$$

2.3. Taux de change effectifs

Les variations du taux de change effectif d'une monnaie i mesurent la variation moyenne des taux de change de la monnaie i vis-à-vis d'un échantillon représentatif, ou panier, d'autres monnaies entre deux moments dans le temps, le but étant de rendre par un seul chiffre l'orientation et l'ampleur moyenne de la variation observée sur la période considérée. La Commission calcule cette variation moyenne des taux de change à l'aide d'un modèle de vingt pays: les États membres de la Communauté (la Belgique et le Luxembourg formant une entité), les deux pays candidats à l'adhésion (Espagne

et Portugal) ainsi que les neuf autres pays qui ont le plus de poids dans le commerce mondial. La variation du taux de change effectif de la monnaie i s'obtient en multipliant le taux de variation par rapport à chacune des dix-neuf autres monnaies du modèle par le coefficient de pondération de la monnaie i et en additionnant les résultats.

Le coefficient de pondération dont chaque monnaie est affectée reflète son importance aussi bien dans le commerce bilatéral avec le pays i que dans la concurrence faite aux exportations du pays i sur les marchés tiers. C'est pourquoi l'expression «variation du taux de change pondéré selon la structure du commerce extérieur» est parfois utilisée au lieu de «taux de change effectif». Les coefficients de pondération sont fondés sur les données du commerce extérieur pour l'année considérée jusqu'à 1980 inclus. Pour les années suivantes, les coefficients de pondération sont fondés sur les données commerciales de 1980.

Il est parfois utile de prendre un échantillon de monnaies plus étroit pour certains calculs. Ainsi, après un réalignement des cours pivots du SME, par exemple, le taux de change effectif de chaque monnaie du SME vis-à-vis de l'ensemble des autres monnaies du SME peut être calculé selon la même technique, mais sur la base d'un échantillon composé uniquement de monnaies du SME.

2.4. Statistiques du système monétaire européen (SME)⁽¹⁾

2.4.1. L'Écu

L'Écu est au centre du système monétaire européen. Les taux centraux sont définis en Écus et les taux centraux bilatéraux en sont dérivés. Une partie des réserves des pays membres est déterminée en Écus sous forme d'actifs sur le Fonds européen de coopération monétaire; certaines dettes peuvent être réglées en Écus.

L'Écu a aussi une place centrale dans le fonctionnement des institutions communautaires. Toutes les recettes et les dépenses communautaires sont exprimées en cette unité, qui joue également un rôle croissant dans les marchés privés. L'Écu est défini comme un panier des monnaies des pays membres, la quantité de chacune d'entre elles ayant été déterminée sur la base de critères économiques fondamen-

⁽¹⁾ Une explication détaillée du SME est présentée dans *Économie européenne*, n° 3, juillet 1979.

taux. Sa composition avait été déterminée avant son introduction dans le SME et a été révisée le 15 septembre 1984 :

	13 mars 1979	15 septembre 1984
BFR	3,660	3,710
DKR	0,217	0,219
DM	0,828	0,719
DR	—	1,150
FF	1,150	1,310
IRL	0,00759	0,00871
LIT	109	140
LFR	0,140	0,140
HFL	0,286	0,256
UKL	0,0885	0,0878

2.4.2. Écarts bilatéraux des monnaies

La largeur de la bande du SME est déterminée par les positions des deux monnaies qui s'écartent le plus l'une par rapport à son taux pivot bilatéral avec l'autre. L'écart bilatéral maximal admis entre deux monnaies est de 2,25 %; la lire italienne peut s'écartier jusqu'à 6 %; la livre sterling ne participe pas au mécanisme de change.

La moitié de l'écart bilatéral des deux monnaies qui s'écartent le plus, compte non tenu de l'écart de la lire italienne, détermine le *point moyen de la bande*. Ainsi dans le graphique 7.5, les monnaies (à l'exception de la lire) apparaissent ne pas pouvoir s'écartier de plus de 1,125 % du point moyen de la bande.

2.4.3. Indicateur de divergence

L'indicateur de divergence (ID) mesure le degré d'utilisation par une monnaie de son écart maximal de divergence (EMD). Celui-ci est différent pour chaque monnaie en fonction du poids de celle-ci dans le panier de l'Écu et il est déterminé par la formule suivante :

$\pm 2,25 \times (1 - p_i)$, où p_i est le poids de la monnaie dans la composition de l'Écu.

L'indicateur, pour une monnaie donnée, s'obtient :

- en calculant d'abord la prime (P) ou la décote (D) du cours du marché de l'Écu en cette monnaie vis-à-vis de son cours pivot Écu;
- en rapportant ensuite ce résultat à l'écart maximal de divergence de cette monnaie.

Afin de pouvoir comparer l'évolution de l'indicateur de divergence pour chacune des monnaies participant au SME,

l'écart maximal de divergence de chaque monnaie est ramené à l'indice 100. L'indicateur sera dès lors exprimé par un chiffre se situant entre 0 et 100. Une monnaie atteint son seuil de divergence lorsque l'indicateur affiche le chiffre 75.

Exprimé en formule, le calcul de l'indicateur s'opère de la manière suivante :

$$P \text{ ou } D = \frac{\text{Écu marché} - \text{Écu pivot}}{\text{Écu pivot}} \times 100$$

$$ID = \frac{P \text{ ou } D}{EMD} \times 100$$

Un ajustement à ce résultat est apporté afin d'éviter que l'indicateur de chacune des monnaies qui maintiennent des marges de 2,25 % l'une vis-à-vis de l'autre ne soit pas biaisé par les mouvements des taux de change de la lire italienne et de la livre sterling au-delà des marges de 2,25 % (ces marges théoriques ne constituant pas, bien entendu, des obligations opérationnelles pour les deux pays en question).

2.5. Coûts salariaux unitaires et compétitivité

L'indice de compétitivité d'un pays i se calcule en multipliant l'indice du taux de change effectif (voir plus haut) de la monnaie i par un indice d'inflation relative (calculé de la même manière, à cela près qu'il mesure les variations des niveaux de prix ou de coût en monnaie nationale plutôt que les variations moyennes des taux de change). L'indice obtenu montre, pour une période donnée, l'évolution corrigée des fluctuations de change, des prix ou coûts du pays i par rapport à une moyenne pondérée des prix ou coûts de dix-neuf autres pays, également corrigée des fluctuations de change. Un tel indice est appelé indice de compétitivité-prix, ou de compétitivité-coûts, selon le cas.

Dans le présent bilan, la compétitivité est mesurée en principe en coûts salariaux par unité produite dans l'industrie manufacturière.

Dans le chapitre 8, cependant, les indices de compétitivité relative sont mesurés en coûts salariaux par unité produite de l'économie globale et en termes de prix du PIB.

Les coûts salariaux unitaires se définissent comme étant le rapport entre la rémunération des travailleurs (y compris les cotisations patronales de sécurité sociale) dans l'industrie manufacturière aux prix courants, et la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière à prix constants (1971-1975 = 100).

Le terme «industrie manufacturière» renvoie en principe à la branche 3 de la NACE («Nomenclature des activités dans les Communautés européennes»). Pour la période 1960-1969, les statistiques de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière ont, dans la mesure du possible, été puisées dans Eurostat pour les pays de la Communauté et dans les statistiques de l'OCDE pour les pays tiers. Elles ont été complétées à l'aide des sources nationales. Ainsi, pour le Danemark, les chiffres antérieurs à 1965 comprennent les réparations et l'entretien. Les statistiques relatives à l'Irlande proviennent de sources nationales pour l'ensemble de la période et concernent l'ensemble des activités industrielles, notamment la construction et le secteur énergétique. Pour la Suisse, il a été fait usage de l'indice OCDE de la production industrielle, les chiffres n'étant pas disponibles dans le cadre des comptes nationaux. Pour une série d'autres données, les statistiques font défaut pour la période 1960-1962, si bien que des indices de production industrielle ont été rattachés à la série des indices de valeur ajoutée pour ces années. En ce qui concerne les statistiques des revenus salariaux, il a été fait usage de sources nationales pour le Danemark, le Luxembourg, l'Italie, la France, les Pays-Bas et l'Irlande (y compris la construction et l'énergie). Des statistiques de l'OCDE ont été utilisées pour le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne. Pour la Belgique, des estimations ont été faites sur la base de la variation de la rémunération totale des salariés. Les chiffres pour le Japon proviennent de sources nationales; pour la Suisse et l'Autriche, les indices sont construits sur la base d'indicateurs de variation des salaires horaires, des heures effectuées et de l'emploi (source OCDE). Les autres chiffres sont empruntés aux statistiques OCDE des comptes nationaux, à quelques cas de la période 1960-1962 près, où des indicateurs ont été utilisés.

Pour la période 1970 à 1982, on a utilisé les chiffres Eurostat pour les pays de la Communauté et les chiffres de l'OCDE pour les autres pays. Pour les années 1983 à 1985, on a employé les estimations et prévisions des services de la Commission.

Il a été nécessaire de prendre en considération un échantillon de pays tiers pour calculer les coûts relatifs; pour cette raison, l'étude porte sur vingt pays de l'OCDE dont le commerce extérieur représente plus de 1% du commerce mondial, à savoir la CE⁽¹⁾ ainsi que les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Autriche, l'Australie, la Suisse, la Norvège, la Suède, l'Espagne, la Finlande et le Portugal. Les coûts salariaux par unité produite sont pondérés par une matrice de taux de change effectifs, les coefficients étant ceux que les services de la Commission utilisent pour le calcul des indices de compétitivité. La matrice de pondération appli-

quée est décrite plus haut au point 2.2. Les coefficients de pondération figurent au tableau A1. Ils tiennent compte non seulement des échanges commerciaux bilatéraux, mais de l'intensité de la concurrence sur les marchés tiers et sur le marché intérieur de chaque pays. Le taux de change est exprimé en dollars par unité de monnaie nationale. Ce premier calcul donne les «coûts salariaux du concurrent». Le rapport entre les coûts salariaux par unité produite en monnaie nationale et les «coûts salariaux du concurrent» définit les «coûts relatifs».

Le même calcul peut être réalisé sans faire intervenir le taux de change, et il permet alors de déterminer les «coûts relatifs en monnaie nationale». L'analyse se fonde donc sur trois séries d'indices:

— les coûts salariaux par unité produite :

$$ULC = \frac{RSN}{VA_{75}}$$

— les coûts salariaux relatifs en monnaie nationale :

$$ULCR_i = \frac{ULC_i}{\text{antilog} \sum_{j=1}^{20} W_{ij} \text{Log} ULC_j}$$

— les coûts salariaux relatifs en USD :

$$ULCR_{USD}_i = \frac{ULCUSD_i}{\text{antilog} \sum_{j=1}^{20} W_{ij} \text{Log} ULCUSD_j}$$

soit :

$$= ULCR_i \times \frac{TCH_i}{\text{antilog} \sum_{j=1}^{19} W_{ij} \text{Log} TCH_j}$$

où RSN = la rémunération des salariés (salaires et somme des charges sociales) en monnaie nationale;

VA₇₅ = la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière aux prix de 1975;

TCH_i = le taux de change de la monnaie du pays *i* vis-à-vis de l'USD;

ULCUSD_i = ULC_i × TCH_i = les coûts salariaux unitaires en USD;

W_{ij} = le coefficient de pondération pour le pays *i*.

$$\frac{TCH_i}{\text{antilog} \sum_{j=1}^{19} W_{ij} \text{Log} TCH_j} = \text{taux de change effectif}$$

⁽¹⁾ La Belgique et le Luxembourg sont traités comme une entité pour le calcul des données relatives.

L'ensemble des données sont calculées sur la base des coûts en monnaie nationale représentés par un indice pour chaque pays (1970-1975 = 100).

Les chiffres relatifs au taux de change effectif de la Communauté sont calculés pour l'Écu à l'aide d'une moyenne pondérée des dix pays concurrents, la Communauté traitée comme un marché unique. Les coûts salariaux relatifs pour la Communauté sont calculés à l'aide de la même matrice de pondération.

3. Compte de revenu des entreprises

Le compte de revenu des entreprises : ressources et emplois (tableau 3.1) couvre les sociétés et quasi-sociétés non financières (S10), institutions de crédit (S40) et entreprises d'assurance (S50). Les données pour la période 1970-1981 sont de source Eurostat à l'exception des chiffres pour la valeur ajoutée brute et la rémunération des salariés. Les comptes d'Eurostat agrègent les activités productrices des entreprises et des ménages. En conséquence, ces chiffres ont été obtenus en faisant référence aux sources nationales pour les deux pays pour lesquels cela était possible : la France, *Les comptes de la nation*, et l'Italie, *Annuario di contabilità nazionale*. Les chiffres du Royaume-Uni ont été calculés sur la base des données du produit intérieur brut aux coûts des facteurs (Blue Book) en additionnant les impôts liés à la production et en soustrayant les subventions d'exploitation. Les données sur la République fédérale d'Allemagne ont été tirées de *Statistisches Bundesamt*, elles se réfèrent à la valeur ajoutée brute de l'économie totale, à l'exclusion de l'État et des ménages, et à la rémunération brute des employées dans les entreprises à l'exclusion des revenus des indépendants.

Les données pour la période 1982-1985 ont été élaborées en faisant référence aux prévisions des budgets économiques préparées par les services de la Commission selon ce format pour tous les pays sauf le Royaume-Uni. Les chiffres du Royaume-Uni ont été calculés sur la base des comptes nationaux jusqu'en 1983.

A partir de 1984, ils ont été calculés sur la base des prévisions de la croissance de la valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs en volume et du déflateur du produit intérieur brut total. L'hypothèse que la part des impôts liés à la production et des subventions d'exploitation est restée inchangée dans les années 1984-1985 a été retenue.

Les valeurs communautaires (CE 4) ont été agrégées en se servant des parités de pouvoir d'achat de l'année en question.

4. Concepts ainsi que définitions monétaires

4.1. Masse monétaire

Plusieurs concepts de masse monétaire sont utilisés dans un même pays et leurs définitions ne coïncident pas avec celles des autres pays puisque, suivant les structures financières et les habitudes, certains actifs peuvent être considérés comme monétaires dans un pays, mais pas dans un autre, et même dans un pays, les définitions peuvent changer dans le temps suivant la modification des structures financières et des habitudes.

Les éléments de la définition d'un concept de masse monétaire sont :

- a) les caractéristiques des actifs monétaires;
- b) les détenteurs des actifs monétaires;
- c) les débiteurs des actifs monétaires.

On distingue deux principaux types de masses monétaires : la *masse monétaire au sens étroit (M1)*, qui comprend les pièces et billets en circulation et les comptes bancaires à vue; la *masse monétaire au sens large (M2 ou M3)* qui comprend M1 et les différents types d'actifs auprès des banques et d'autres institutions financières sous la forme de dépôt à terme, d'épargne ou de titres à court terme. Ci-après, on décrit les principaux éléments des définitions par pays des masses monétaires au sens large (M2 ou M3).

Belgique : masse monétaire au sens large harmonisée (M2).

- a) *Actifs monétaires* : pièces et billets, dépôts bancaires à vue et tout autre avoir avec échéance maximale d'une année en monnaie nationale ou en devises.
- b) *Détenteurs* : ménages et entreprises résidents.
- c) *Émetteurs* : Banque centrale, banques commerciales et autres intermédiaires financiers; à compter de 1982, les statistiques incluent les avoirs monétaires sur l'extérieur.

Danemark : masse monétaire au sens large (M2); nouvelle définition à partir de 1975.

- a) *Actifs monétaires* : pièces et billets, dépôts à vue bancaires et postaux, dépôts à terme, dépôts en devises; bons du Trésor.
- b) *Détenteurs* : ménages et entreprises résidents, institutions financières non monétaires, autorités locales.
- c) *Émetteurs* : Banque centrale, banques commerciales, principales banques d'épargne, administration des postes.

RF d'Allemagne: masse monétaire au sens large (M3).

- a) *Actifs monétaires* : pièces et billets, dépôts bancaires à vue, à l'exception de ceux détenus par les autorités publiques auprès de la Banque centrale, dépôts à terme, engagements bancaires jusqu'à 4 ans, dépôts d'épargne à préavis légal, dépôts en devises.
- b) *Détenteurs* : ménages et entreprises résidents, autorités locales.
- c) *Émetteurs* : Banque centrale, banques commerciales, caisses d'épargne, banques coopératives et hypothécaires.

Grèce: masse monétaire au sens large (M3).

- a) *Actifs monétaires* : pièces et billets, dépôts à vue, dépôts à terme et d'épargne.
- b) *Détenteurs* : ménages et entreprises résidents, à l'inclusion des dépôts à vue des autorités publiques.
- c) *Émetteurs* : Banque centrale, banques commerciales et instituts spéciaux de crédit.

France: masse monétaire au sens large détenue par les résidents (M2R).

- a) *Actifs monétaires* : pièces et billets, dépôts à vue, carnets de comptes courants, comptes d'épargne-logement, plans d'épargne-logement à 5 ans, comptes à terme de toute échéance, bons de caisse bancaires jusqu'à 5 ans, dépôts en devises.
- b) *Détenteurs* : ménages et entreprises résidents, certaines agences du gouvernement central, autorités locales, fonds de sécurité sociale.
- c) *Émetteurs* : Banque centrale, banques commerciales, et, pour les dépôts à vue, office des chèques postaux, banques populaires, banques coopératives, caisses d'épargne et Trésor.

Irlande: masse monétaire au sens large (M3).

- a) *Actifs monétaires* : pièces et billets, dépôts à vue et à terme, dépôts en devises.
- b) *Détenteurs* : ménages et entreprises résidents, ainsi que les dépôts du gouvernement et des autorités locales auprès des banques agréées.
- c) *Émetteurs* : Banque centrale et banques agréées.

Italie: masse monétaire au sens large (M3).

- a) *Actifs monétaires* : pièces et billets, dépôts à vue et à terme, dépôts d'épargne, bons d'épargne des postes, bons du Trésor jusqu'à 12 mois, dépôts en devises.
- b) *Détenteurs* : ménages et entreprises résidents, autorités locales et fonds de sécurité sociale.

- c) *Émetteurs* : Banque centrale, banques commerciales, caisses d'épargne, Trésor, administration des postes.

Pays-Bas: masse monétaire au sens large (M2).

- a) *Actifs monétaires* : pièces et billets, dépôts bancaires et postaux à vue; dépôts bancaires et postaux à terme jusqu'à 2 ans; dépôts en devises; dépôts d'épargne avec une grande vitesse de circulation; engagements du Trésor sous la forme de bons, certificats ou prêts; engagements des autorités locales sous la forme de prêts ou dépôts ainsi que les engagements jusqu'à deux ans de la Bank voor Nederlandsche Gemeenten et de la Nederlandse Waterschapbank.
- b) *Détenteurs* : ménages et entreprises résidents, autorités locales.
- c) *Émetteurs* : Banque centrale, Trésor, autorités locales, banques commerciales, comptes chèques postaux et caisses d'épargne.

Royaume-Uni: masse monétaire en monnaie nationale au sens large (sterling M3).

- a) *Actifs monétaires* : pièces et billets, tout type de dépôt bancaire en sterling y compris les certificats de dépôt.
- b) *Détenteurs* : ménages et entreprises privées résidents.
- c) *Émetteurs* : Banque centrale, banques commerciales et maisons de réescompte.

4.2. Objectifs monétaires

Les pays qui fixent ces objectifs sont actuellement : l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Grèce.

Les agrégats utilisés sont les suivants :

RF d'Allemagne: monnaie de banque centrale (MZ) qui comprend les billets en circulation et les réserves obligatoires des banques sur les engagements des banques vis-à-vis des résidents calculés à taux constant, soit 16,6 % sur les dépôts à vue, 12,4 % sur les dépôts à terme et 8,1 % sur les dépôts d'épargne.

Grèce: crédits bancaires au secteur privé (PSCE) : billets en circulation (MO) et M2.

France: masse monétaire au sens large détenue par les résidents (M2R).

Irlande: crédit au secteur privé (PSCE) : prêts des banques agréées en livres irlandaises et en monnaie étrangère aux ménages, entreprises privées, publiques et parapubliques.

Italie: crédit total interne (TDCE), qui comprend le crédit bancaire et celui des instituts de crédit spécial, l'émission d'obligations des entreprises et des collectivités locales, ainsi que les besoins de financement du secteur public (Trésor, Cassa Depositi e Prestiti, Cassa del Mezzogiorno et entreprises d'utilité publique), à l'exclusion des financements du Trésor aux intermédiaires financiers.

Royaume-Uni: masse monétaire au sens large en monnaie nationale (£ M3) et, à partir de mars 1984: MO, c'est-à-dire les billets et pièces plus les petits avoirs en compte détenus par les banques commerciales auprès de la Banque d'Angleterre.

4.3. Contreparties de la masse monétaire

L'analyse de la masse monétaire et de ses contreparties est effectuée sur la base de la consolidation des transactions des institutions financières créatrices de monnaie qui sont décomposées de la manière suivante :

- a) *crédit au secteur public*;
- b) *crédit au secteur privé*;
- c) *divers*, où sont recensés des postes résiduels différents d'un pays à l'autre;
- d) *contribution externe*, solde des avoirs et engagements des institutions financières vis-à-vis de l'étranger;
- e) *engagements non monétaires* où sont recensés les engagements à moyen et à long terme et le capital social.

La *création monétaire interne* est constituée par la somme des agrégats indiqués ci-dessus sous a), b), c), moins e).

Dans les pays où le Trésor et d'autres institutions publiques ont des engagements monétaires (monnaie divisionnaire, bons du Trésor à court terme, etc.), ceux-ci sont inclus dans le passif du bilan consolidé des institutions financières et un montant équivalent est ajouté dans la rubrique crédits au secteur public.

Les analyses monétaires nationales se distinguent aussi à cause de la différente définition des trois secteurs: secteur public, secteur privé, étranger. Ainsi, par exemple, les crédits aux entreprises publiques sont inclus indifféremment dans les crédits au secteur public ou au secteur privé. Dans certains pays, la contrepartie extérieure est influencée par des variations d'évaluation.

Dans les descriptions ci-avant, les institutions financières sont celles décrites dans la section (4.1) « Masse monétaire » comme émetteurs de masse monétaire.

Belgique:

- a) *crédit au secteur public*: créances nettes (prêts et achats de titres) des institutions financières aux autorités publiques (sécurité sociale exclue) et emprunts nets à l'étranger des autorités publiques;
- b) *crédit au secteur privé*: créances des institutions financières sur les ménages et entreprises;
- c) *divers*: capital et ressources propres, postes en transit, écarts statistiques, dettes de la sécurité sociale;
- d) *contribution externe*: position extérieure nette des institutions financières plus les emprunts nets à l'étranger des administrations publiques;
- e) *engagements non monétaires*: engagements des institutions financières à plus d'un an vers les ménages et entreprises.

Danemark:

- a) *crédit au secteur public*: créances nettes (prêts et achats de titres) des institutions financières au gouvernement central (y compris les emprunts publics à l'étranger stérilisés à la Banque centrale);
- b) *crédit au secteur privé*: créances des institutions financières sur ménages et entreprises, autorités locales, entreprises publiques et institutions financières non créatrices de monnaie;
- c) *divers*: capital et ressources propres, postes en transit, écarts statistiques;
- d) *contribution externe*: excédent de la balance des paiements courants, emprunts nets à l'étranger des entreprises, autorités locales, etc., et vente nette de titres publics libellés en couronnes danoises à des non-résidents;
- e) *engagements non monétaires*: inexistants.

RF d'Allemagne:

- a) *crédit au secteur public*: créances (prêts et achats de titres à l'émission) des institutions financières aux administrations publiques;
- b) *crédit au secteur privé*: créances (prêts et achats de titres) des institutions financières sur les ménages et entreprises, les chemins de fer, les postes fédérales, les entreprises d'État et les institutions d'épargne-logement;
- c) *divers*: postes en transit, écarts statistiques, dépôts des pouvoirs publics à la Banque centrale;
- d) *contribution externe*: position extérieure nette des institutions financières, y compris le solde des transactions des institutions financières en titres étrangers;

e) *engagements non monétaires* : engagements des institutions financières autres que M3 détenus par les ménages, entreprises et pouvoirs publics.

Grèce :

- a) *crédit au secteur public* : créances (prêts et achats de titres) des institutions financières sur le gouvernement central, les autorités locales, la sécurité sociale et les entreprises publiques;
- b) *crédit au secteur privé* : créances (prêts et achats de titres) des institutions financières sur les ménages et entreprises;
- c) *divers* : inexistants;
- d) *contribution externe* : position extérieure nette des institutions financières;
- e) *engagements non monétaires* : dépôts privés bloqués, dépôts des autorités publiques autres que les dépôts à vue, titres émis par les institutions financières, postes en transit, capital et réserves.

France :

- a) *crédit au secteur public* : créances (prêts et achats de bons du Trésor) des institutions financières sur le Trésor, dépôts aux chèques postaux et auprès des succursales du Trésor;
- b) *crédit au secteur privé* : prêts aux ménages, entreprises et autorités locales. Les prêts aux ménages et entreprises non résidents sont inclus;
- c) *divers* : postes en transit;
- d) *contribution externe* : position extérieure nette des banques;
- e) *engagements non monétaires* : le solde entre certains postes du passif des institutions financières (capital, réserves et émission de titres) et certains postes de l'actif (immeubles et portefeuille de titres); les engagements nets vers les autres intermédiaires financiers.

Irlande :

- a) *crédit au secteur public* : prêts des institutions financières au gouvernement central, aux autorités locales et aux entreprises publiques et parapubliques (nets des dépôts du gouvernement central à la Banque centrale), et émission nette des bons gouvernementaux finançant les achats de produits agricoles pour compte de la CEE;
- b) *crédit au secteur privé* : prêts des institutions financières aux ménages et entreprises et aux entreprises privées;

c) *divers* : inexistants;

d) *contribution externe* : position extérieure nette des banques et réserves officielles;

e) *engagements non monétaires* : postes en transit, capital et réserves.

Italie : consolidation du bilan des institutions financières avec l'offre et la demande sur le marché des titres.

- a) *crédit au secteur public* : besoins de financement du Trésor et d'autres agences gouvernementales, à l'exclusion des financements publics au secteur privé et du recours à l'emprunt extérieur;
- b) *crédit au secteur privé* : créances des institutions financières et des instituts de crédit spécial sur les ménages, entreprises, autorités locales, la sécurité sociale ainsi que l'émission nette d'obligations privées non détenues par les institutions financières;
- c) *divers* : capital et ressources propres, postes et transit;
- d) *contribution externe* : position extérieure nette des institutions financières;
- e) *engagements non monétaires* : avoirs des ménages et entreprises constitués par : dépôts auprès des instituts de crédit spécial (ICS), acceptations bancaires, obligations émises par les entreprises et par les ICS, titres publics.

Pays-Bas :

- a) *crédit au secteur public* : prêts des institutions financières au gouvernement central et aux autorités locales;
- b) *crédits au secteur privé* : prêts aux ménages, entreprises privées et publiques, investisseurs institutionnels, ainsi que certains titres étrangers;
- c) *divers* : postes en transit et différences statistiques;
- d) *contribution externe* : position extérieure nette des institutions financières et du Trésor;
- e) *engagements non monétaires* : engagements des institutions financières autres que M2 détenus par les ménages, entreprises, investisseurs institutionnels et pouvoirs publics, ainsi que le capital et les ressources propres des institutions financières.

Royaume-Uni :

- a) *crédit au secteur public* : actifs nets des banques commerciales, et des départements bancaire et d'émission de la Bank of England;
- b) *crédit au secteur privé* : prêts des banques au secteur privé et traites commerciales détenues par le département d'émission de la Bank of England;

- c) *divers* : actifs nets des banques en monnaie étrangère sur les résidents;
- d) *contribution externe* : position extérieure nette à court terme des banques commerciales, réserves officielles nettes des engagements auprès du FMI;
- e) *engagements non monétaires* : engagements des institutions financières autres que sterling M2, et certains postes extérieurs.

5. Définitions de la population active, de l'emploi, du chômage et des heures effectuées

La *population active civile* dans la Communauté et les États membres comprend toutes les personnes employées (y compris les travailleurs indépendants et les membres d'une entreprise familiale, mais à l'exclusion des forces armées) plus les sans-emploi. Le concept national est utilisé: toutes les personnes employées ou sans emploi résidant sur le territoire du pays en question sont incluses.

L'emploi total dans la Communauté et les États membres comprend toutes les personnes salariées ou membres des professions libérales, ainsi que les membres des entreprises

familiales. Le concept intérieur est utilisé: toutes les personnes salariées ou membres des professions libérales travaillant auprès des unités productives résidentes.

Le *taux de chômage* dans la Communauté et les États membres est défini comme le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active civile; les données relatives au nombre de chômeurs et à la population active portent sur la même année, c'est-à-dire que le taux de chômage en 1981 équivaut au nombre moyen de sans-emploi en pourcentage de la population active observé la même année. Les taux pour 1970-1983 sont les données rétrospectives fournies par Eurostat; les taux de 1984-1985 sont des estimations effectuées à l'aide des définitions d'Eurostat basées sur les prévisions élaborées par les services de la Commission en ce qui concerne le nombre de chômeurs et la population active. Les données relatives aux *personnes sans emploi* proviennent des statistiques concernant les chômeurs inscrits transmises à Eurostat par les agences nationales selon des procédures standardisées: en principe, la définition des chômeurs couvre les personnes sans travail, à la recherche d'un emploi salarié et disponibles immédiatement. Pour obtenir des détails plus précis sur les séries individuelles pour les États membres, prière de se reporter à «Emploi et chômage» (Eurostat 1984).

Tableau A1

Matrice des pondérations de compétitivité

(flux commerciaux de 1980 --- aspects exportations)

	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE ⁽¹⁾
UEBL	—	3,1	5,8	4,1	6,4	5,0	5,4	9,7	5,6	—
Danemark	1,3	—	1,6	1,2	1,1	1,2	1,2	1,8	1,7	—
RF d'Allemagne	24,1	21,4	—	16,5	16,6	11,9	18,4	23,6	15,1	—
Grèce	0,5	0,6	1,1	—	1,0	0,4	1,2	0,8	0,6	—
France	18,7	8,2	16,6	12,8	—	8,1	13,2	12,5	10,0	—
Irlande	0,5	0,6	0,5	0,4	0,6	—	0,6	0,7	2,9	—
Italie	7,6	6,8	10,9	12,7	14,6	6,0	—	7,8	6,3	—
Pays-Bas	10,5	4,9	8,8	7,0	7,7	6,8	7,0	—	7,2	—
Royaume-Uni	10,1	13,3	10,4	8,9	11,5	30,0	10,8	11,7	—	—
Norvège	1,2	4,3	1,4	0,9	1,2	2,3	1,1	1,6	1,5	2,2
Suède	2,2	9,2	3,5	1,8	2,4	2,2	2,3	2,9	3,9	8,7
Autriche	1,2	1,4	5,0	1,9	1,8	1,0	3,0	2,0	1,4	6,3
Suisse	3,6	2,6	5,5	2,3	4,9	1,8	4,9	3,5	5,8	8,5
Japon	4,2	5,5	6,6	8,0	7,3	4,1	7,6	4,9	8,6	21,2
Canada	1,2	1,5	1,9	1,9	1,9	2,2	1,9	1,3	2,6	4,2
États-Unis	9,4	11,1	14,6	14,7	14,5	12,6	15,2	10,6	19,6	35,7
Australie	0,7	0,9	1,2	1,4	1,0	1,0	1,2	0,8	2,1	4,4
Espagne	1,7	1,5	2,3	1,8	3,6	1,9	3,2	2,1	2,6	5,7
Portugal	0,5	0,5	0,7	0,5	0,8	0,5	0,7	0,6	0,9	—
Finlande	0,8	2,6	1,6	1,2	1,1	1,0	1,1	1,1	1,6	3,1
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(¹) Pondération 1974.

Note: Les chiffres de chaque colonne montrent l'importance, sur tous les marchés, des pays repris dans la colonne de gauche en tant que partenaires et concurrents de chacun des pays figurant en tête de colonne.

Annexe statistique

Remarques relatives à l'annexe statistique

Remarques générales

Cette édition de novembre d'«Économie européenne» comporte de nouveau, dans son annexe statistique, des séries chronologiques de données annuelles. La couverture a été étendue avec l'inclusion de données pour les États-Unis et le Japon.

Sauf mention contraire, les définitions des agrégats jusqu'en 1982 sont celles du SEC (Système européen de comptes économiques intégrés). Les chiffres des comptes nationaux pour 1983, 1984 et 1985 sont des estimations et des prévisions faites par les services de la Commission à l'aide des définitions et des données les plus récentes de source nationale et ne sont donc pas tout à fait comparables avec les chiffres du SEC des années antérieures. Toutefois, on s'est efforcé dans cette édition d'éviter toute discontinuité dans les tableaux de niveaux ou de variations en pourcentage (tableaux 1, 2, 4, à 8, 11, 13, 15 et 17 à 25).

Sauf indication contraire, les totaux communautaires concernent la CE 10. Les totaux communautaires des données des comptes nationaux sont agrégés à l'aide des parités de pouvoir d'achat, sauf dans les tableaux 6, 28, 29, 32-34, 45-47 où les taux de change courants sont utilisés.

Liste des tableaux

Population et emploi	1. Population, total (en milliers d'habitants)	159
	2. Emploi — Ensemble de l'économie (variation annuelle en pourcentage)	159
	3. Nombre de chômeurs (en pourcentage de la population active civile)	160
Production	4. PIB aux prix courants (en milliards des monnaies nationales)	160
	5. PIB aux prix courants (monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)	161
	6. PIB aux prix courants (en milliards d'Écus)	161
	7. PIB par habitant (en Écus)	162
	8. PIB aux prix de 1975 (variation annuelle en pourcentage)	162
	9. Production industrielle (variation annuelle en pourcentage)	163
Consommation intérieure de biens et services	10. Consommation privée aux prix courants (en pourcentage du PIB)	163
	11. Consommation privée aux prix de 1975 (variation annuelle en pourcentage)	164
	12. Consommation publique aux prix courants (en pourcentage du PIB)	164
	13. Consommation publique aux prix de 1975 (variation annuelle en pourcentage)	165
	14. Formation brute de capital fixe aux prix courants (en pourcentage du PIB)	165
	15. Formation brute de capital fixe aux prix de 1975 (variation annuelle en pourcentage)	166
	16. Formation nette de stocks aux prix courants (en pourcentage du PIB)	166
	17. Déflateur du PIB aux prix du marché (monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)	167
	18. Indice implicite des prix de la consommation privée (monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)	167
	19. Indice implicite des prix à l'exportation de biens et services (monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)	168
	20. Indice implicite des prix à l'importation de biens et services (monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)	168
	21. Termes de l'échange (biens et services) (1975 = 100)	169
Coûts salariaux	22. Rémunération des salariés par tête; ensemble de l'économie (monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)	169
	23. Rémunération réelle des salariés par tête; ensemble de l'économie (monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)	170
	24. Part salariale corrigée; ensemble de l'économie (en pourcentage du PIB au coût des facteurs)	170
	25. Coûts salariaux unitaires relatifs dans l'industrie manufacturière en monnaie commune (1975 = 100)	171
Commerce extérieur et balance des paiements courants	26. Exportations de biens et services aux prix courants (en pourcentage du PIB)	171
	27. Exportations de biens et services aux prix de 1975 (variation annuelle en pourcentage)	172
	28. Exportations intracommunautaires de biens aux prix courants (en pourcentage du PIB)	172
	29. Exportations extra-communautaires de biens aux prix courants (en pourcentage du PIB)	173
	30. Importations de biens et services aux prix courants (en pourcentage du PIB)	173
	31. Importations de biens et services aux prix de 1975 (variation annuelle en pourcentage)	174
	32. Importations intracommunautaires de biens aux prix courants (en pourcentage du PIB)	174
	33. Importations extra-communautaires de biens aux prix courants (en pourcentage du PIB)	175

Commerce extérieur et balance des paiements courants <i>(suite)</i>	34. Balance des paiements courants (en pourcentage du PIB)	175	
	35. Structure des exportations de la Communauté par pays et par région, en 1958 et en 1982 (en pourcentage du total)	176	
	36. Structure des importations de la Communauté par pays et par région, en 1958 et en 1982 (en pourcentage du total)	176	
Monnaie et taux d'intérêt	37. Masse monétaire (M2/M3) (variation annuelle en pourcentage)	177	
	38. Taux d'intérêt à court terme	177	
	39. Taux d'intérêt à long terme	178	
	40. Réserves officielles brutes (fin d'année, en milliards d'Écus)	178	
	41. Taux de change annuels moyens de l'Écu (en monnaie nationale)	179	
	42. Cours pivots de l'Écu (en monnaie nationale)	179	
	43. Cours pivots bilatéraux à compter du 20 mars 1983	180	
	44. Taux de change effectifs (1972 = 100)	180	
	Secteur public	45. Recettes courantes des administrations publiques (impôts, cotisations de sécurité sociale et autres) (en pourcentage du PIB)	181
		46. Dépenses totales des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	182
47. Capacité ou besoin de financement des administrations publiques (en pourcentage du PIB)		183	
48. Dépenses budgétaires des Communautés européennes (en millions d'UC/UCE/Écus)		184	
49. Recettes budgétaires des Communautés européennes (en millions d'UC/UCE/Écus)		185	
50. Emprunts des Communautés européennes et de la Banque européenne d'investissement (en millions d'UC/UCE/Écus)		186	
51. Encours nets des emprunts des Communautés européennes et de la Banque européenne d'investissement (en millions d'UC/UCE/Écus)		186	

Tableau 1

Population, total

(en milliers d'habitants)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	9 119	4 581	55 433	8 327	45 684	2 832	50 198	314	11 483	52 559	240 530	179 979	93 260
1961	9 166	4 617	56 175	8 398	46 163	2 818	50 523	317	11 637	52 954	242 768	182 992	94 090
1962	9 218	4 647	56 837	8 448	46 998	2 830	50 843	321	11 801	53 414	245 357	185 771	94 980
1963	9 283	4 684	57 839	8 480	47 816	2 850	51 198	324	11 964	53 691	247 679	188 483	95 900
1964	9 367	4 720	57 971	8 510	48 310	2 864	51 600	328	12 125	54 033	249 828	191 141	96 890
1965	9 448	4 758	58 619	8 550	48 758	2 876	51 987	331	12 293	54 378	251 999	193 526	97 950
1966	9 508	4 797	59 148	8 612	49 164	2 884	52 332	334	12 455	54 653	253 887	195 576	98 860
1967	9 556	4 839	59 286	8 716	49 548	2 900	52 667	335	12 597	54 993	255 377	197 457	99 920
1968	9 590	4 867	59 500	8 741	49 914	2 913	52 987	336	12 726	55 157	256 731	199 399	101 070
1969	9 613	4 891	60 067	8 773	50 318	2 929	53 317	338	12 873	55 372	258 490	201 385	102 320
1970	9 638	4 929	60 651	8 793	50 772	2 950	53 661	339	13 032	55 522	260 287	203 984	103 403
1971	9 672	4 963	61 284	8 831	51 251	2 978	54 005	342	13 194	55 712	262 233	206 827	105 687
1972	9 709	4 992	61 672	8 889	51 701	3 024	54 412	347	13 330	55 869	263 945	209 284	107 178
1973	9 738	5 022	61 976	8 929	52 118	3 073	54 913	350	13 438	56 000	265 558	211 357	108 702
1974	9 768	5 045	62 054	8 962	52 460	3 124	55 413	355	13 543	56 011	266 735	213 342	110 158
1975	9 795	5 060	61 829	9 047	52 705	3 177	55 830	359	13 660	55 981	267 443	215 465	111 520
1976	9 811	5 073	61 531	9 167	52 891	3 228	56 168	361	13 773	55 959	267 962	217 563	112 768
1977	9 822	5 088	61 400	9 308	53 077	3 272	56 461	361	13 856	55 919	268 564	219 760	113 860
1978	9 830	5 104	61 327	9 430	53 277	3 314	56 714	362	13 939	55 902	269 199	222 095	114 920
1979	9 837	5 117	61 359	9 548	53 480	3 368	56 914	363	14 034	55 946	269 966	224 567	115 880
1980	9 847	5 123	61 566	9 642	53 714	3 401	57 070	364	14 148	56 010	270 885	227 202	116 800
1981	9 852	5 122	61 682	9 729	53 966	3 443	57 197	365	14 247	56 020	271 623	229 348	117 660
1982	9 856	5 119	61 638	9 792	54 219	3 483	56 640	366	14 312	56 067	271 492	231 786	118 440
1983	9 851	5 115	61 426	9 870	54 442	3 508	56 769	366	14 365	56 124	271 836	233 981	119 269
1984	9 849	5 111	61 303	9 949	54 659	3 533	56 871	365	14 416	56 199	272 256	236 204	120 104
1985	9 848	5 107	61 180	10 028	54 823	3 558	56 939	365	14 474	56 298	272 621	238 448	120 945

Tableau 2

Emploi - Ensemble de l'économie

(variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	0,8	1,5	1,4	1,1	0,1	0,2	0,2	1,1	1,5	1,2	0,8	-0,4	1,4
1962	1,6	1,5	0,4	-0,8	0,2	0,7	-1,1	0,3	2,0	0,7	0,2	2,0	1,3
1963	0,7	1,2	0,2	-0,9	1,0	0,6	-1,5	0,4	1,4	0,1	0,1	0,8	0,9
1964	1,3	2,1	0,1	-0,9	1,1	0,5	-0,6	1,7	1,8	1,1	0,5	1,8	1,3
1965	0,2	1,8	0,6	-0,8	0,4	-0,2	-1,7	0,9	0,9	0,9	0,2	3,3	1,6
1966	0,5	0,5	-0,3	-0,8	0,8	-0,3	-1,5	0,5	0,8	0,6	-0,0	4,5	2,1
1967	-0,3	-0,6	-3,3	-0,9	0,3	-0,6	1,1	-1,1	-0,3	-1,5	-1,0	2,5	1,9
1968	-0,1	1,1	0,1	-0,9	-0,1	0,3	-0,0	-0,4	0,9	-0,7	-0,1	2,4	1,7
1969	1,7	0,9	1,6	-0,8	1,7	0,3	0,5	1,4	1,7	0,1	1,0	2,5	0,8
1970	-0,5	0,7	1,3	-0,8	1,0	-1,2	-0,0	1,8	1,2	-0,5	0,4	-0,8	1,1
1961-70	0,6	1,1	0,2	-0,7	0,6	-0,0	-0,5	0,6	1,2	0,2	0,2	1,9	1,4
1971	1,0	0,6	0,3	-0,9	0,4	0,2	-0,1	3,1	0,6	-1,0	-0,1	-0,4	0,5
1972	-0,1	2,1	0,1	0,4	0,5	-0,5	-1,1	2,6	-0,9	-0,2	0,1	2,4	0,1
1973	1,3	1,2	0,7	0,5	1,3	0,7	0,8	1,9	0,0	2,3	1,2	4,0	1,9
1974	1,4	-0,3	-1,3	-0,1	0,7	1,1	1,5	2,5	0,0	0,3	0,2	1,5	-0,4
1975	-1,4	-1,2	-2,8	0,6	-1,0	0,4	0,2	1,6	-0,7	0,4	-1,0	-2,5	-0,3
1976	-0,6	1,8	-0,8	1,3	0,7	-0,8	0,8	-0,6	-0,2	-0,9	-0,1	2,7	0,9
1977	-0,2	0,8	-0,2	0,9	0,8	1,8	0,6	0,3	0,2	0,1	0,3	3,4	1,3
1978	0,1	1,0	0,6	1,6	0,4	2,5	0,6	0,0	0,7	0,6	0,6	5,1	1,2
1979	1,2	1,2	1,3	1,5	-0,1	3,2	1,0	1,0	1,3	1,3	1,0	3,3	1,3
1980	-0,1	-1,1	1,0	1,7	-0,0	1,6	0,9	1,1	0,7	-0,4	0,4	0,3	1,0
1971-80	0,3	0,6	-0,1	0,6	0,4	1,0	0,5	1,3	0,2	0,2	0,2	2,0	0,8
1981	-2,1	-1,4	-0,8	0,1	-0,8	-1,0	0,5	-0,5	-1,4	-4,2	-1,4	0,9	0,8
1982	-1,3	0,1	-1,9	-1,3	-0,1	-0,4	-0,3	0,0	-2,5	-1,6	-1,1	-1,8	1,0
1983	-1,6	0,5	-1,7	0,5	0,6	-1,9	0,2	-0,4	-2,1	-0,4	-0,7	0,7	1,7
1984	0,2	1,3	0,4	0,3	-1,5	-0,5	0,5	-0,8	-0,2	1,1	-0,0	3,9	1,0
1985	-0,3	1,4	0,0	0,3	-1,4	1,1	0,2	-0,4	0,1	1,0	0,0	1,9	1,2

Tableau 3
Nombre de chômeurs
(en pourcentage de la population active civile)

	B	DK	D	F	IRL	I	L	NL	UK	CE 9	USA	Japon
1960	3,1	1,5	1,0	0,7	4,7	7,2	0,1	0,7	1,6	2,5	5,5	1,7
1961	2,5	1,2	0,7	0,6	4,2	6,6	0,1	0,5	1,4	2,2	6,7	1,5
1962	2,0	1,1	0,6	0,7	4,2	5,5	0,1	0,5	1,9	2,0	5,5	1,3
1963	1,5	1,5	0,7	0,7	4,5	5,1	0,2	0,6	2,3	2,1	5,7	1,3
1964	1,5	0,9	0,6	0,6	4,3	5,2	0,0	0,5	1,6	1,9	5,2	1,1
1965	1,8	0,7	0,6	0,7	4,5	5,7	0,0	0,6	1,4	1,9	4,5	1,2
1966	2,0	0,8	0,6	0,7	4,3	5,5	0,0	0,8	1,4	1,9	3,8	1,3
1967	2,6	1,0	1,8	1,0	4,5	5,0	0,1	1,7	2,2	2,4	3,8	1,3
1968	3,1	1,7	1,3	1,3	4,8	4,7	0,1	1,5	2,3	2,3	3,6	1,2
1969	2,3	1,4	0,7	1,1	4,6	4,4	0,0	1,1	2,3	2,0	3,5	1,1
1970	2,1	1,1	0,6	1,3	5,3	4,4	0,0	1,3	2,5	2,0	4,9	1,1
1961-70	2,2	1,1	0,8	0,9	4,5	5,2	0,1	1,0	1,9	2,1	4,7	1,2
1971	2,1	1,3	0,7	1,6	5,2	5,1	0,0	1,8	3,0	2,4	5,9	1,2
1972	2,7	1,3	0,9	1,8	6,0	5,2	0,0	3,0	3,4	2,7	5,6	1,4
1973	2,8	0,8	1,0	1,8	5,6	4,9	0,0	2,9	2,4	2,5	4,9	1,3
1974	3,1	2,1	2,2	2,3	6,0	4,8	0,0	3,7	2,4	2,9	5,6	1,4
1975	5,1	5,0	4,1	3,9	8,5	5,3	0,2	5,3	3,7	4,3	8,5	1,9
1976	6,5	5,2	4,1	4,3	9,5	5,6	0,3	5,6	5,1	4,9	7,7	2,0
1977	7,5	6,3	4,0	4,8	9,2	6,4	0,5	5,4	5,4	5,3	7,1	2,0
1978	8,1	7,1	3,8	5,2	8,4	7,1	0,7	5,4	5,3	5,5	6,0	2,2
1979	8,4	5,8	3,3	6,0	7,4	7,5	0,7	5,5	4,9	5,5	5,8	2,1
1980	9,1	6,7	3,3	6,4	8,3	8,0	0,7	6,2	6,3	6,1	7,1	2,0
1971-80	5,5	4,1	2,7	3,8	7,4	6,0	0,3	4,5	4,2	4,2	6,4	1,8
1981	11,2	8,9	4,7	7,8	10,2	8,8	1,0	8,8	9,2	7,8	7,6	2,2
1982	13,1	9,5	6,8	8,8	12,3	10,5	1,3	11,7	10,6	9,4	9,7	2,4
1983	14,4	10,2	8,4	9,0	15,0	11,8	1,6	14,0	11,5	10,6	9,6	2,7
1984	14,4	10,0	8,5	10,7	16,5	12,5	1,7	14,8	11,6	11,0	:	:
1985	14,8	9,9	8,5	12,4	16,5	12,9	1,8	14,8	11,7	11,5	:	:

Tableau 4
PIB aux prix courants
(en milliards de monnaies nationales)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	557,0	40,94	302,7	105,2	296,5	0,631	23 207	26,03	44,00	25,69	261,3	505,3	15 841
1961	592,4	45,43	331,7	118,6	323,5	0,680	25 810	27,27	46,46	27,41	284,5	523,3	19 579
1962	633,7	51,19	360,8	126,0	361,2	0,736	28 998	27,37	50,01	28,69	309,6	563,5	21 715
1963	681,3	54,49	382,4	140,7	404,9	0,791	33 215	29,48	54,26	30,51	337,1	594,7	25 076
1964	762,5	62,29	420,2	158,0	449,2	0,901	36 360	33,41	63,85	33,27	372,2	635,6	29 646
1965	830,0	69,97	459,2	179,8	483,5	0,959	39 124	35,14	71,31	35,74	403,5	688,6	32 750
1966	892,1	77,18	488,2	200,0	523,4	1,010	42 391	36,80	77,65	38,07	433,4	753,6	38 029
1967	955,3	84,81	494,4	216,1	565,4	1,104	46 695	37,77	85,19	40,27	459,9	797,2	44 567
1968	1 022,3	94,36	533,3	234,5	614,5	1,245	50 614	41,37	94,46	43,68	500,4	870,3	52 853
1969	1 134,2	107,32	596,9	266,5	700,7	1,438	55 876	47,57	106,98	46,66	556,3	940,5	62 181
1970	1 262,1	118,63	675,3	298,9	782,6	1,620	62 883	54,04	120,50	51,18	624,7	988,7	73 285
1971	1 382,0	131,12	750,6	330,3	872,4	1,853	68 510	55,97	136,36	57,44	694,7	1 037,2	80 632
1972	1 545,4	150,73	823,7	377,9	981,1	2,238	75 124	62,41	154,32	63,55	771,6	1 180,0	92 306
1973	1 755,0	172,86	917,3	484,2	1 114,2	2,701	89 746	76,41	176,80	73,27	887,0	1 315,3	112 420
1974	2 056,8	193,63	984,6	564,2	1 278,3	2,988	110 719	93,24	200,13	83,40	1 006,0	1 420,9	134 169
1975	2 271,1	216,26	1 026,5	672,2	1 452,3	3,728	125 378	86,63	220,25	105,12	1 128,4	1 538,8	148 031
1976	2 572,4	251,21	1 119,7	824,9	1 678,0	4,582	156 657	99,50	252,59	125,27	1 293,8	1 705,9	165 851
1977	2 774,9	279,31	1 196,1	963,7	1 884,6	5,503	190 083	101,87	274,93	144,37	1 438,1	1 903,1	184 460
1978	2 981,6	311,38	1 258,1	1 161,4	2 141,1	6,422	222 254	112,08	297,01	166,03	1 595,6	2 140,4	202 638
1979	3 182,0	346,89	1 392,5	1 428,8	2 442,3	7,466	270 198	123,32	315,96	193,92	1 795,5	2 382,2	218 616
1980	3 426,1	373,79	1 481,4	1 710,1	2 765,3	8,866	338 743	135,20	336,74	226,24	2 020,3	2 598,6	235 912
1981	3 559,4	410,58	1 542,6	2 033,5	3 106,1	10,575	401 300	143,20	353,28	249,23	2 213,3	2 923,8	251 807
1982	3 851,3	469,89	1 599,1	2 517,9	3 549,7	12,421	469 797	152,80	367,39	273,27	2 411,7	3 041,4	264 470
1983	4 091,7	518,20	1 666,2	3 024,2	3 934,0	13,801	534 093	162,03	376,40	296,92	2 580,1	3 278,1	274 311
1984	4 381,7	567,31	1 739,6	3 654,8	4 288,7	15,312	605 292	176,62	393,60	315,35	2 761,7	3 613,8	291 651
1985	4 662,0	610,29	1 821,3	4 386,9	4 619,3	16,616	665 778	191,02	404,79	342,25	2 940,1	3 880,1	308 639

Tableau 5
PIB aux prix courants
(monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	6,4	11,0	9,6	12,8	9,1	7,7	11,2	4,8	5,6	6,7	8,7	3,6	23,6
1962	7,0	12,7	8,8	6,2	11,7	8,3	12,4	0,4	7,7	4,7	9,0	7,7	10,9
1963	7,5	6,4	6,0	11,7	12,1	7,5	14,5	7,7	8,5	6,3	8,9	5,5	15,5
1964	11,9	14,3	9,9	12,3	10,9	13,8	9,5	13,3	17,7	9,1	10,6	6,9	18,2
1965	8,8	12,3	9,3	13,8	7,6	6,5	7,6	5,2	11,7	7,4	8,6	8,3	10,5
1966	7,5	10,3	6,3	11,2	8,3	5,4	8,4	4,7	8,9	6,5	7,5	9,4	16,1
1967	7,1	9,9	1,3	8,1	8,0	9,2	10,2	2,6	9,7	5,8	6,1	5,8	17,2
1968	7,0	11,3	7,9	8,5	8,7	12,8	8,4	9,5	10,9	8,5	8,6	9,2	18,6
1969	10,9	13,7	11,9	13,6	14,0	15,5	10,4	15,0	13,3	6,8	11,2	8,1	17,6
1970	11,3	10,5	13,1	12,2	11,7	12,6	12,5	13,6	12,6	9,7	11,9	5,1	17,9
1961-70	8,5	11,2	8,4	11,0	10,2	9,9	10,5	7,6	10,6	7,1	9,1	6,9	16,6
1971	9,5	10,5	11,1	10,5	11,5	14,4	8,9	3,6	13,2	12,2	11,2	8,5	10,0
1972	11,8	15,0	9,8	14,4	12,5	20,8	9,7	11,5	13,2	10,6	11,2	9,9	14,5
1973	13,6	14,7	11,4	28,1	13,6	20,7	19,5	22,4	14,6	15,3	14,8	11,5	21,8
1974	17,2	12,0	7,3	16,5	14,7	10,6	23,4	22,0	13,2	13,8	14,3	8,0	19,3
1975	10,4	11,7	4,3	19,1	13,6	24,8	13,2	-7,1	10,1	26,0	13,5	8,3	10,3
1976	13,3	16,2	9,1	22,7	15,5	22,9	24,9	14,9	14,7	19,2	16,2	10,9	12,0
1977	7,9	11,2	6,8	16,8	12,3	20,1	21,3	2,4	8,8	15,3	12,2	11,6	11,2
1978	7,4	11,5	7,4	20,5	13,6	16,7	16,9	10,0	8,0	15,0	12,1	12,5	9,9
1979	6,7	11,4	8,4	23,0	14,1	16,3	21,6	10,0	6,4	16,8	13,0	11,3	7,9
1980	7,7	7,8	6,4	19,7	13,2	18,7	25,4	9,6	6,6	16,7	12,1	9,1	7,9
1971-80	10,5	12,2	8,2	19,1	13,5	18,5	18,3	9,6	10,8	16,0	13,1	10,1	12,4
1981	3,9	9,8	4,1	18,9	12,3	19,3	18,5	5,9	4,9	10,2	9,0	12,5	6,7
1982	8,2	14,4	3,7	23,8	14,3	17,5	17,1	6,7	4,0	9,6	9,5	4,0	5,0
1983	6,2	10,3	4,2	20,1	10,8	11,1	13,7	6,0	2,5	8,7	7,4	7,8	3,7
1984	7,1	9,5	4,4	20,9	9,0	10,9	13,3	9,0	4,6	6,2	6,9	10,2	6,3
1985	6,4	7,6	4,7	20,0	7,7	8,5	10,0	8,2	2,8	8,5	6,5	7,4	5,8

Tableau 6
PIB aux prix courants
(en milliards d'Écus)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	10,5	5,6	68,2	3,3	56,9	1,7	35,2	0,5	11,0	68,1	261,3	478,4	41,7
1961	11,1	6,2	77,0	3,7	61,4	1,8	38,7	0,5	11,9	71,9	284,5	490,3	51,0
1962	11,8	6,9	84,3	3,9	68,4	1,9	43,4	0,5	12,9	75,1	309,6	526,7	56,4
1963	12,7	7,4	89,4	4,4	76,7	2,1	49,7	0,6	14,0	79,8	337,1	555,9	65,1
1964	14,3	8,4	98,2	4,9	85,0	2,4	54,4	0,6	16,5	87,1	372,2	594,1	77,0
1965	15,5	9,5	107,3	5,6	91,5	2,5	58,5	0,7	18,4	93,5	403,5	643,7	85,0
1966	16,7	10,4	114,1	6,2	99,1	2,6	63,4	0,7	20,1	99,6	433,4	704,4	98,7
1967	17,9	11,4	116,1	6,8	107,5	2,8	70,2	0,7	22,1	103,9	459,9	748,6	116,3
1968	19,9	12,2	129,6	7,6	121,0	2,9	78,7	0,8	25,4	101,9	500,4	845,8	142,7
1969	22,2	14,0	148,3	8,7	132,4	3,4	87,5	0,9	28,9	109,5	556,3	920,1	169,0
1970	24,7	15,5	180,5	9,7	137,8	3,8	98,4	1,1	32,6	120,1	624,7	967,2	199,1
1971	27,2	16,9	205,9	10,5	151,1	4,3	105,8	1,1	37,3	134,0	694,7	1 024,3	221,6
1972	31,3	19,4	230,3	11,2	173,4	5,0	114,8	1,3	42,9	141,6	771,6	1 051,9	271,7
1973	36,7	23,3	280,0	13,1	203,8	5,4	125,3	1,6	51,6	145,9	887,8	1 067,8	337,4
1974	44,3	26,7	319,3	15,8	222,9	5,9	142,7	2,0	62,5	163,6	1 006,0	1 191,3	386,1
1975	49,8	30,4	336,6	16,8	273,0	6,7	154,9	1,9	70,3	187,7	1 128,4	1 240,2	402,6
1976	59,6	37,2	397,7	20,2	313,9	7,4	168,4	2,3	85,5	201,5	1 293,8	1 525,8	500,7
1977	67,9	40,7	451,7	22,9	336,2	8,4	188,8	2,5	98,2	220,9	1 438,1	1 667,7	603,2
1978	74,4	44,4	502,8	24,8	373,0	9,7	205,7	2,8	107,8	250,1	1 595,6	1 680,0	758,7
1979	79,2	48,1	554,6	28,1	419,0	11,2	237,3	3,1	115,0	300,0	1 795,5	1 738,0	727,6
1980	84,4	47,8	586,9	28,8	471,2	13,1	284,8	3,3	122,0	378,0	2 020,3	1 866,4	748,8
1981	86,2	51,8	613,6	33,0	514,3	15,3	317,7	3,5	127,3	450,6	2 213,3	2 618,8	1 026,2
1982	86,1	57,6	673,0	38,5	552,0	18,0	354,9	3,4	140,6	487,6	2 411,7	3 104,3	1 085,9
1983	90,0	63,7	733,9	38,7	581,0	19,3	395,6	3,6	148,4	505,8	2 580,1	3 682,4	1 297,9
1984	96,2	69,6	777,6	41,7	624,3	21,0	438,6	3,9	156,1	532,7	2 761,7	4 569,1	1 538,1
1985	103,0	75,3	824,0	43,5	674,0	22,6	476,0	4,2	162,5	555,1	2 940,1	5 068,8	1 667,3

Tableau 7

PIB par habitant

(en Écus)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	1 157	1 225	1 231	399	1 245	591	700	1 570	955	1 296	1 086	2 658	447
1961	1 211	1 335	1 371	441	1 330	633	766	1 613	1 024	1 358	1 172	2 679	542
1962	1 285	1 491	1 483	465	1 455	680	853	1 595	1 094	1 406	1 262	2 835	594
1963	1 372	1 574	1 557	517	1 603	727	970	1 701	1 171	1 487	1 361	2 949	679
1964	1 522	1 786	1 694	579	1 760	823	1 054	1 905	1 360	1 612	1 490	3 108	794
1965	1 642	1 990	1 831	655	1 877	873	1 126	1 982	1 498	1 720	1 601	3 326	868
1966	1 754	2 177	1 929	723	2 016	917	1 212	2 060	1 610	1 823	1 707	3 602	999
1967	1 878	2 361	1 958	776	2 171	982	1 332	2 118	1 754	1 891	1 801	3 791	1 164
1968	2 072	2 512	2 178	869	2 424	997	1 485	2 394	1 993	1 847	1 949	4 242	1 412
1969	2 309	2 862	2 468	990	2 632	1 153	1 640	2 758	2 246	1 978	2 152	4 569	1 651
1970	2 562	3 139	2 976	1 109	2 715	1 289	1 834	3 117	2 499	2 164	2 400	4 742	1 926
1971	2 809	3 408	3 359	1 190	2 949	1 452	1 959	3 214	2 826	2 406	2 649	4 952	2 097
1972	3 225	3 876	3 734	1 263	3 354	1 648	2 110	3 648	3 216	2 534	2 923	5 026	2 535
1973	3 770	4 641	4 517	1 467	3 910	1 750	2 281	4 560	3 838	2 605	3 340	5 052	3 104
1974	4 538	5 287	5 146	1 759	4 250	1 876	2 576	5 659	4 615	2 921	3 772	5 584	3 505
1975	5 088	6 000	5 444	1 858	5 180	2 095	2 774	5 296	5 143	3 353	4 219	5 756	3 610
1976	6 074	7 324	6 463	2 201	5 936	2 294	2 999	6 389	6 206	3 601	4 828	7 013	4 440
1977	6 911	8 007	7 356	2 463	6 334	2 573	3 344	6 893	7 086	3 950	5 355	7 589	5 298
1978	7 572	8 691	8 198	2 633	7 002	2 919	3 628	7 727	7 737	4 474	5 927	7 564	6 602
1979	8 053	9 404	9 038	2 947	7 834	3 311	4 170	8 458	8 191	5 362	6 651	7 739	6 279
1980	8 571	9 321	9 532	2 990	8 772	3 856	4 991	9 139	8 623	6 749	7 458	8 215	6 411
1981	8 749	10 118	9 948	3 392	9 529	4 445	5 554	9 501	8 935	8 044	8 148	11 419	8 772
1982	8 739	11 254	10 919	3 935	10 180	5 171	6 266	9 337	9 821	8 696	8 883	13 393	9 169
1983	9 141	12 458	11 947	3 924	10 672	5 503	6 969	9 754	10 327	9 013	9 491	15 738	10 882
1984	9 776	13 620	12 684	4 190	11 422	5 943	7 712	19 610	10 828	9 479	10 144	19 344	12 807
1985	10 461	14 738	13 468	4 333	12 294	6 354	8 359	11 552	11 224	9 860	10 784	21 258	13 786

Tableau 8

PIB aux prix de 1975

(variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	5,0	6,4	5,2	11,1	5,5	5,0	8,2	4,4	2,9	3,3	5,2	2,6	14,6
1962	5,2	5,7	4,5	1,5	6,7	3,2	6,2	1,4	4,3	1,0	4,3	5,5	7,1
1963	4,3	0,6	3,2	10,1	5,3	4,8	5,6	2,6	3,3	4,2	4,4	4,0	10,5
1964	6,9	9,3	6,7	8,3	6,5	3,8	2,8	7,5	8,6	5,2	5,8	5,3	13,2
1965	3,6	4,6	5,5	9,4	4,8	1,9	3,3	1,7	5,3	2,3	4,1	6,1	5,1
1966	3,2	6,4	2,7	6,1	5,2	0,9	6,0	1,7	2,7	1,9	3,7	5,8	10,6
1967	3,9	3,7	0,0	5,5	4,7	5,8	7,2	1,6	5,3	2,7	3,4	2,8	10,8
1968	4,2	3,8	5,7	6,7	4,3	8,2	6,5	4,2	6,4	4,2	5,2	4,0	12,8
1969	5,9	6,5	7,4	9,9	7,0	5,9	6,1	8,9	6,4	1,3	5,6	2,8	12,3
1970	6,2	2,3	5,2	8,0	5,7	2,7	5,3	2,2	6,7	2,2	4,7	-0,3	9,8
1961-70	4,8	4,9	4,6	7,6	5,6	4,2	5,7	3,6	5,2	2,8	4,6	3,9	10,6
1971	3,9	2,4	3,3	7,1	5,4	3,5	1,6	4,3	4,3	2,6	3,4	3,1	4,6
1972	5,3	5,4	4,2	8,9	5,9	6,5	3,2	6,2	3,4	2,1	4,1	5,4	8,8
1973	6,2	3,8	4,5	7,3	5,4	4,7	7,0	10,8	5,7	7,6	6,0	5,5	8,8
1974	4,4	-0,7	0,7	-3,6	3,2	4,3	4,1	3,6	3,5	-0,9	1,7	-0,7	-1,0
1975	-1,9	-1,0	-1,6	6,0	0,2	2,0	-3,6	-6,1	-1,0	-0,9	-1,2	-0,7	2,3
1976	5,5	6,9	5,4	6,4	4,9	2,2	5,9	1,9	5,3	3,7	5,0	4,9	5,3
1977	0,6	2,0	3,1	3,4	3,1	6,8	1,9	0,6	2,4	1,2	2,4	5,2	5,3
1978	3,2	1,8	3,1	6,7	4,0	5,8	2,7	4,5	2,5	3,5	3,3	4,7	5,0
1979	2,5	3,7	4,1	3,7	3,3	3,4	4,9	4,0	2,4	2,0	3,5	2,3	5,1
1980	3,2	-0,4	2,0	1,6	1,1	3,7	3,9	1,7	0,9	-2,6	1,1	-0,2	4,9
1971-80	3,3	2,4	2,8	4,7	3,6	4,3	3,1	3,1	2,9	1,8	2,9	2,9	4,9
1981	-1,1	-0,7	0,0	-0,4	0,3	1,6	0,1	-1,8	-0,8	-1,3	-0,3	3,0	4,0
1982	1,1	3,6	-1,0	-0,0	1,6	1,2	-0,3	-1,1	-1,6	2,3	0,5	-2,4	3,2
1983	0,4	2,4	1,0	0,3	0,7	0,6	-1,2	-1,4	0,6	3,3	0,9	3,8	3,0
1984	1,5	3,8	2,4	2,2	1,4	3,1	2,9	2,0	2,0	2,0	2,2	6,0	4,7
1985	1,0	2,9	2,5	2,0	1,7	2,6	2,3	1,9	1,8	2,9	2,3	2,5	3,7

Tableau 9

Production industrielle

(variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	6,8	8,7	11,7	:	8,9	6,9	16,7	9,0	10,0	6,8	10,1	2,2	24,4
1961	6,2	5,1	6,1	:	5,5	8,5	9,5	2,9	3,6	0,0	4,8	0,7	19,6
1962	5,7	8,9	8,4	:	5,1	7,2	7,8	-4,2	3,5	1,1	5,7	8,1	8,0
1963	7,4	1,3	3,5	10,1	6,0	5,9	7,8	1,0	5,1	4,0	4,8	6,1	11,5
1964	6,5	11,7	7,8	10,8	6,2	7,6	1,3	9,2	9,7	7,9	6,8	6,7	15,4
1965	2,5	6,6	5,3	8,8	1,6	4,2	3,8	0,8	4,4	3,3	3,8	9,9	4,1
1966	2,0	2,9	1,2	15,7	5,9	3,2	12,0	-3,2	4,2	1,4	3,6	8,8	12,8
1967	1,8	3,9	-2,6	4,7	2,4	7,9	8,9	-0,6	2,7	0,2	1,1	2,3	19,2
1968	5,5	7,4	9,4	7,7	3,5	10,5	6,7	6,0	9,2	6,4	7,0	6,3	15,2
1969	9,7	12,4	12,9	11,8	10,9	7,2	3,0	12,8	10,8	3,5	9,0	4,6	16,0
1970	3,1	2,5	6,2	10,4	5,6	4,4	6,4	0,5	8,7	0,6	4,9	3,0	13,6
1961-70	5,0	6,2	5,7	:	5,2	6,6	6,7	2,4	6,2	2,8	5,1	4,9	13,5
1971	1,7	2,4	1,5	11,3	6,4	3,7	-0,5	-1,3	6,0	0,1	2,3	1,8	2,7
1972	7,5	4,4	4,1	14,2	5,5	4,2	4,9	4,2	4,7	2,2	4,4	9,2	7,3
1973	6,2	3,4	7,1	15,3	6,7	9,9	9,7	12,0	7,2	8,2	7,4	8,3	14,9
1974	4,0	-1,1	-1,1	-1,4	2,5	2,9	3,9	3,5	5,0	-2,6	0,6	0,3	3,9
1975	-9,8	-5,7	-6,2	4,3	-7,2	-6,1	-8,8	-21,9	-4,8	-4,8	-6,6	-9,0	-10,5
1976	7,7	9,2	7,4	10,5	8,6	8,7	11,6	3,8	7,7	2,7	7,4	10,7	11,0
1977	0,5	0,8	2,8	1,5	1,9	8,0	0,0	0,5	0,5	4,7	2,1	6,0	4,1
1978	2,4	2,3	1,9	7,5	2,3	7,9	2,1	3,2	0,8	3,7	2,7	5,7	6,2
1979	4,5	3,6	5,1	6,0	4,0	7,7	6,7	3,4	3,1	3,8	4,7	4,4	7,1
1980	-1,2	0,2	0,2	0,9	-0,5	-0,8	5,0	-3,3	-0,1	-6,5	-0,5	-3,7	4,6
1971-80	2,3	1,9	2,3	6,9	2,9	4,6	3,3	0,0	2,9	1,0	2,4	3,3	4,4
1981	-2,7	0,0	-1,9	-0,6	-2,3	0,6	-2,2	-6,8	-1,7	-3,6	-2,3	2,7	1,0
1982	0,0	2,8	-2,9	-4,2	-1,2	-0,4	-3,1	-3,7	-3,4	1,7	-1,6	8,2	0,4
1983	2,1	3,2	0,6	-0,7	1,1	6,6	-2,4	1,1	1,3	3,3	0,9	6,5	3,6
1984	4,9	9,5	3,5	0,9	2,0	10,0	3,2	10,4	5,0	-0,4	:	:	:
1985	3,7	7,4	3,0	1,5	2,0	7,5	3,0	3,0	2,7	5,3	2,7	:	:

Tableau 10

Consommation privée aux prix courants

(en pourcentage du PIB)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	68,7	62,7	59,7	81,2	61,4	80,4	64,4	55,2	58,3	66,3	63,2	63,8	56,9
1961	67,4	62,7	59,6	77,9	61,6	78,9	63,4	55,5	59,4	65,3	62,8	63,6	52,7
1962	66,3	62,4	59,4	77,7	61,8	78,2	63,6	58,4	60,1	66,1	62,9	62,7	55,3
1963	66,7	62,1	59,6	75,7	62,4	77,5	64,7	58,3	61,6	66,0	63,4	62,7	56,1
1964	63,7	61,0	58,4	74,6	61,4	76,2	64,1	57,5	59,0	64,5	62,1	62,5	55,3
1965	63,8	59,5	59,0	73,9	61,0	75,8	64,0	58,6	58,9	64,0	61,9	62,3	58,4
1966	63,4	60,1	59,6	73,8	61,0	75,0	65,2	58,8	58,5	63,6	62,2	61,5	57,9
1967	62,4	60,3	60,8	73,6	61,1	73,5	65,3	58,3	57,6	63,3	62,4	61,3	56,6
1968	63,3	59,2	60,1	72,8	61,2	74,1	64,2	56,9	56,6	63,0	61,9	61,7	54,6
1969	61,8	58,0	59,0	70,3	61,2	72,5	63,7	52,9	56,8	62,7	61,4	61,8	53,5
1970	59,4	58,1	58,0	70,3	60,2	71,0	63,9	51,3	56,7	62,2	60,7	62,9	52,2
1961-70	63,8	60,3	59,4	74,1	61,3	75,3	64,2	56,6	58,5	64,1	62,2	62,3	55,3
1971	59,7	56,6	58,2	69,8	60,6	70,0	63,7	54,9	56,2	62,2	60,7	62,8	53,5
1972	59,6	54,3	58,8	67,7	60,5	66,0	63,9	54,0	56,0	63,4	61,0	62,7	54,0
1973	59,9	55,2	58,0	65,6	60,1	65,3	63,5	48,8	55,4	62,7	60,5	62,0	53,6
1974	59,2	55,2	58,8	69,1	61,2	69,4	63,9	46,2	55,2	63,6	61,2	62,7	54,3
1975	60,5	56,2	62,2	69,5	61,9	64,7	65,5	57,5	57,2	62,1	62,4	63,7	57,1
1976	60,3	57,1	61,8	68,4	62,1	64,3	64,1	56,5	57,0	60,8	61,8	63,9	57,4
1977	61,2	57,3	62,0	69,0	62,2	63,9	63,8	59,8	58,8	60,6	61,9	63,6	57,4
1978	60,7	56,5	61,5	68,2	62,3	62,3	63,5	57,9	59,0	60,3	61,6	63,1	57,2
1979	61,7	56,5	60,8	66,4	62,4	63,0	63,2	57,7	59,5	61,3	61,7	63,4	58,1
1980	62,6	55,9	61,2	67,4	63,4	63,4	63,2	58,5	59,7	60,5	61,9	64,5	58,3
1971-80	60,6	56,1	60,3	68,1	61,7	65,2	63,8	55,2	57,4	61,7	61,5	63,2	56,1
1981	64,5	56,3	61,9	70,4	64,9	63,7	64,0	60,5	59,3	60,9	62,8	64,1	57,5
1982	65,2	55,4	61,6	69,3	65,2	60,3	64,0	61,4	59,3	60,8	62,7	66,0	58,7
1983	65,4	54,5	56,8	69,0	64,4	58,8	64,0	61,4	60,4	60,5	62,7	66,2	59,4
1984	64,2	54,1	56,4	68,9	64,1	58,3	63,4	59,1	59,3	60,9	62,4	65,9	59,1
1985	63,0	53,5	55,8	68,6	63,6	58,2	62,7	58,2	59,1	60,4	61,8	66,7	59,7

Tableau 11**Consommation privée aux prix de 1975***(variation annuelle en pourcentage)*

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	1,7	7,1	5,5	7,2	5,9	3,1	7,5	4,9	5,4	2,1	4,9	2,1	8,4
1962	4,1	5,6	5,1	4,5	7,3	3,5	7,1	4,6	6,1	2,2	5,1	4,5	9,5
1963	4,3	0,2	3,1	5,4	7,1	4,3	8,9	4,5	7,1	4,5	5,4	3,8	9,6
1964	2,7	8,0	5,4	8,2	5,5	4,2	3,3	8,5	5,4	2,9	4,4	5,5	11,6
1965	4,2	3,4	6,8	7,8	4,2	0,8	3,7	3,9	7,2	1,4	4,2	5,6	5,6
1966	2,7	10,8	3,7	7,4	4,9	1,5	7,3	1,5	2,5	1,8	4,2	5,1	9,7
1967	2,8	3,3	1,6	5,8	5,0	3,8	7,0	-0,5	4,8	2,7	3,9	3,1	9,5
1968	5,5	1,5	4,9	6,6	3,6	8,9	5,0	4,3	6,1	3,3	4,3	5,4	8,3
1969	5,3	6,3	7,3	6,5	6,5	5,4	6,5	5,0	7,0	,7	5,3	3,7	10,1
1970	3,3	3,4	6,8	8,7	4,7	2,0	7,4	5,9	7,9	2,7	5,4	2,3	6,9
1961-70	3,6	4,9	5,0	6,8	5,5	3,7	6,4	4,2	5,9	2,4	4,7	4,1	8,9
1971	4,7	-0,3	5,1	6,6	6,3	3,1	3,0	5,8	3,4	3,1	4,3	3,7	5,9
1972	5,8	1,8	4,9	7,2	6,1	3,9	3,4	4,3	3,5	5,9	5,0	5,7	9,5
1973	7,7	5,2	2,3	7,9	5,6	7,0	5,7	5,4	3,9	5,2	4,7	4,1	9,3
1974	3,0	-2,3	1,3	-0,7	3,2	1,7	2,7	5,0	2,4	-1,4	1,4	-0,7	-0,7
1975	0,4	3,3	4,2	6,1	3,2	-4,9	-1,3	5,1	3,1	-0,5	1,7	2,1	4,1
1976	4,9	8,4	4,0	6,2	5,4	2,7	3,6	3,0	5,2	0,9	3,8	5,6	3,4
1977	2,3	1,0	3,3	5,4	3,0	5,8	2,2	2,4	4,1	0,0	2,4	4,7	3,8
1978	2,6	0,7	3,7	5,5	5,0	6,3	3,0	3,0	3,9	4,9	4,1	4,2	4,7
1979	4,6	1,1	3,0	2,7	3,4	3,8	5,3	3,6	3,2	4,4	3,8	2,7	5,9
1980	2,2	-3,0	1,6	-0,4	1,6	0,6	4,3	3,2	0,1	-1,4	1,3	0,6	1,3
1971-80	3,8	1,5	3,3	4,6	4,3	2,9	3,2	4,1	3,3	2,1	3,2	3,2	4,7
1981	-1,6	-0,8	-0,4	1,6	2,1	-0,2	0,5	1,7	-1,9	-0,2	0,3	2,7	0,5
1982	1,8	2,1	-1,9	0,6	3,3	-5,0	0,3	-1,6	-1,4	1,2	0,5	1,3	4,2
1983	-1,0	2,2	1,1	0,0	1,0	-3,5	-0,6	-1,4	-0,2	4,3	1,2	4,8	3,3
1984	-1,2	2,5	1,2	1,8	0,9	1,1	1,7	-1,6	-0,5	1,7	1,2	5,5	3,5
1985	-1,0	2,0	1,4	1,4	1,1	1,3	1,6	1,0	0,3	2,0	1,4	3,2	3,7

Tableau 12**Consommation publique aux prix courants***(en pourcentages du PIB)*

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	12,4	13,4	10,7	11,7	13,0	12,5	12,8	9,8	13,4	16,5	13,2	16,9	8,9
1961	11,9	14,6	11,1	11,3	13,1	12,5	12,7	9,5	14,0	16,6	13,4	17,8	8,4
1962	12,3	15,3	11,9	11,6	13,3	12,6	13,1	10,9	14,5	17,0	13,8	17,9	8,8
1963	13,0	15,6	12,6	11,3	13,4	12,8	13,9	12,2	15,4	16,9	14,2	17,7	9,0
1964	12,5	15,7	11,9	11,6	13,3	13,4	14,3	10,8	15,5	16,4	14,0	17,5	8,8
1965	12,8	16,4	12,1	11,7	13,1	13,7	15,1	10,9	15,5	16,8	14,2	17,1	8,2
1966	13,1	17,1	12,1	11,8	13,0	13,6	14,9	11,4	15,9	17,1	14,3	18,1	8,0
1967	13,5	17,8	12,6	13,0	13,0	13,4	14,4	11,9	16,2	17,9	14,6	19,3	7,7
1968	13,6	18,6	11,8	12,9	13,5	13,4	14,5	11,8	15,9	17,6	14,4	19,2	7,4
1969	13,6	18,9	11,9	12,7	13,3	13,6	14,2	10,9	16,0	17,2	14,2	18,8	7,3
1970	13,4	20,0	12,0	12,6	13,4	14,6	13,8	10,7	16,3	17,6	14,3	19,2	7,4
1961-70	13,0	17,0	12,0	12,1	13,3	13,4	14,1	11,1	15,5	17,1	14,1	18,3	8,1
1971	14,1	21,3	12,7	12,5	13,4	15,2	15,5	11,7	16,7	17,9	14,9	18,5	8,0
1972	14,5	21,3	12,7	12,2	13,2	15,3	16,1	11,9	16,7	18,4	15,1	18,4	8,2
1973	14,5	21,3	13,0	11,5	13,2	15,7	15,5	11,3	16,3	18,3	15,0	17,7	8,3
1974	14,7	23,4	13,9	13,8	13,6	17,2	15,1	11,5	17,0	20,0	15,7	18,4	9,1
1975	16,4	24,6	14,4	15,2	14,4	19,0	15,4	14,9	18,2	21,9	16,7	18,9	10,1
1976	16,5	24,1	13,7	15,1	14,6	18,4	14,8	14,8	18,0	21,4	16,3	18,6	9,9
1977	16,8	23,9	13,5	16,0	14,7	18,0	15,3	16,0	17,4	20,3	16,1	18,1	9,9
1978	17,4	24,5	13,6	15,9	15,0	18,3	15,9	15,6	17,7	19,9	16,3	17,5	9,7
1979	17,6	25,0	13,6	16,3	14,9	19,4	16,2	15,8	18,1	19,8	16,3	17,4	9,8
1980	17,9	26,7	13,9	16,3	15,2	21,3	16,4	16,7	17,9	21,4	16,9	18,1	10,0
1971-80	16,1	23,6	13,5	14,5	14,2	17,8	15,6	14,0	17,4	19,9	15,9	18,1	9,3
1981	18,8	27,7	14,1	18,0	15,8	21,8	18,2	17,5	17,8	21,9	17,5	17,8	10,1
1982	18,3	27,9	14,0	18,4	16,2	21,7	18,4	17,6	17,8	22,0	17,7	18,7	10,3
1983	18,2	27,5	20,0	18,8	16,5	20,3	20,0	17,3	17,7	21,9	17,8	19,3	:
1984	17,9	26,3	19,7	19,3	16,4	19,7	20,2	16,9	16,7	21,6	17,6	:	:
1985	17,6	25,2	19,3	19,8	16,0	18,6	19,8	16,7	16,2	21,1	17,3	:	:

Tableau 13

Consommation publique aux prix de 1975

(variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	1,9	5,3	6,7	4,4	4,7	2,1	4,4	1,2	3,6	3,5	4,6	6,0	6,1
1962	8,6	9,9	10,4	6,7	4,7	3,1	3,9	2,4	4,2	3,1	5,6	5,2	8,4
1963	11,6	2,9	6,2	4,2	3,4	4,0	4,3	5,8	6,7	1,8	4,2	1,5	8,7
1964	4,2	7,3	0,6	9,3	4,1	3,1	4,2	-0,8	1,7	1,6	2,5	2,5	6,0
1965	5,5	3,4	4,0	9,0	3,2	3,7	3,9	2,5	1,5	2,6	3,4	2,7	6,3
1966	4,7	5,5	1,0	6,3	2,7	1,1	4,0	5,8	1,7	2,7	2,6	10,0	5,8
1967	5,7	7,6	2,9	8,5	4,2	4,5	4,4	4,2	2,4	5,7	4,5	8,1	4,7
1968	3,5	4,7	-1,4	1,3	5,6	5,8	5,2	5,6	2,2	0,4	2,1	3,0	5,7
1969	6,3	6,8	4,6	7,7	4,1	6,9	2,8	3,3	4,5	-1,9	2,5	0,4	5,1
1970	2,2	6,9	4,4	5,9	4,1	11,3	2,6	4,1	6,0	1,5	3,4	-1,4	5,7
1961-70	5,4	6,0	3,9	6,3	4,1	4,5	4,0	3,4	3,4	2,1	3,5	3,7	6,2
1971	5,5	5,5	3,9	4,9	3,5	8,6	5,7	3,8	3,3	3,0	4,0	-2,3	5,4
1972	5,9	5,7	2,3	5,7	2,7	7,5	5,3	4,0	1,8	4,1	3,7	2,3	5,2
1973	5,2	4,0	3,7	6,8	3,2	6,7	2,4	3,3	0,7	4,7	3,6	0,4	5,0
1974	3,4	3,5	2,5	12,1	1,2	7,6	2,8	4,8	2,0	1,5	2,3	3,6	3,5
1975	4,8	2,0	1,1	11,9	4,7	7,0	3,2	6,6	3,9	5,4	3,8	2,5	6,8
1976	3,6	3,9	0,0	5,1	5,7	2,5	2,2	1,9	4,0	1,0	2,3	2,0	4,1
1977	2,3	2,9	1,2	6,5	1,4	3,6	2,8	3,0	3,2	-1,1	1,2	1,1	3,9
1978	6,2	6,2	3,8	3,5	4,8	7,0	2,3	2,0	3,9	2,2	3,5	1,9	5,1
1979	2,4	5,9	3,8	5,8	1,8	6,9	1,6	4,7	2,9	1,9	2,6	2,4	4,3
1980	1,5	4,3	2,2	0,2	1,5	6,7	2,1	4,6	0,6	1,7	1,9	2,5	2,9
1971-80	4,1	4,4	2,4	6,2	3,0	6,4	3,0	3,8	2,6	2,4	2,9	1,6	4,6
1981	0,9	2,3	1,0	6,7	2,3	1,9	3,1	2,1	1,6	-0,2	1,5	1,3	4,6
1982	-1,4	4,1	-0,9	1,0	2,2	3,3	1,8	0,3	0,6	1,4	1,1	2,8	3,5
1983	0,2	1,3	-0,0	2,4	1,8	-0,0	2,8	-0,0	1,1	2,6	1,7	2,6	2,4
1984	-0,4	-0,1	0,6	3,0	0,2	-1,2	2,1	-0,7	-1,1	0,6	0,6	0,2	1,5
1985	-0,7	0,0	0,5	2,5	-0,5	-0,4	1,0	-0,3	0,1	0,8	0,4	2,7	0,7

Tableau 14

Formation brute de capital fixe aux prix courants

(en pourcentage du PIB)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	19,3	21,2	24,3	19,0	20,1	14,4	22,6	21,0	24,0	16,3	20,8	17,9	30,1
1961	20,7	22,8	25,2	18,2	21,2	16,3	23,2	23,2	24,7	17,2	21,7	17,4	33,2
1962	21,3	22,7	25,7	20,1	21,4	17,9	23,7	26,1	24,4	16,8	21,9	17,6	33,6
1963	20,7	21,6	25,6	19,2	22,1	19,5	24,0	29,9	23,7	16,6	22,0	17,9	32,1
1964	22,4	24,1	26,6	21,0	22,9	20,5	22,2	33,5	25,4	18,2	22,7	18,1	32,4
1965	22,4	23,7	26,1	21,6	23,3	21,4	19,3	28,0	25,0	18,2	22,2	18,8	29,9
1966	22,9	24,1	25,4	21,7	23,7	19,8	18,8	26,6	26,1	18,2	22,1	18,6	30,4
1967	22,9	24,2	23,1	20,3	23,8	20,1	19,5	23,3	26,2	18,7	21,7	17,9	32,1
1968	21,5	23,4	22,4	23,2	23,3	20,9	20,3	21,4	26,8	18,9	21,6	18,1	33,2
1969	21,3	24,6	23,3	24,6	23,4	23,3	21,0	21,7	24,5	18,3	21,9	18,2	34,5
1970	22,7	24,7	25,5	23,6	23,4	22,7	21,4	23,5	25,7	18,5	22,6	17,6	35,5
1961-70	21,9	23,6	24,9	21,4	22,9	20,2	21,3	25,7	25,3	18,0	22,0	18,0	32,7
1971	22,1	24,2	26,1	25,2	23,6	23,6	20,4	28,4	25,8	18,3	22,7	18,1	34,3
1972	21,3	24,6	25,4	27,7	23,7	23,7	19,8	28,2	23,7	18,3	22,3	18,7	34,2
1973	21,4	24,8	23,9	28,0	23,8	25,3	20,8	27,4	23,0	19,4	22,3	19,1	36,4
1974	22,7	24,0	21,6	22,2	24,3	24,6	22,4	24,7	21,8	20,2	22,2	18,4	34,8
1975	22,5	21,1	20,4	20,8	23,3	22,6	20,6	27,8	20,8	19,5	21,0	17,0	32,4
1976	22,1	23,0	20,2	21,2	23,3	24,8	20,0	24,5	19,2	18,9	20,7	17,2	31,3
1977	21,7	22,1	20,3	23,0	22,3	24,9	19,6	25,3	21,1	17,9	20,4	18,3	30,5
1978	21,7	21,7	20,8	23,9	21,4	28,6	18,7	23,9	21,3	18,0	20,2	19,5	30,8
1979	20,8	20,9	21,9	25,8	21,5	31,4	18,8	24,6	21,0	18,0	20,5	19,8	32,1
1980	21,3	18,8	22,8	23,4	21,7	29,2	19,8	26,2	21,0	17,4	20,8	18,5	32,0
1971-80	21,8	22,5	22,3	24,1	22,9	25,9	20,1	26,1	21,9	18,6	21,3	18,5	32,9
1981	18,1	16,0	21,9	21,1	21,1	29,9	20,2	23,3	19,3	15,7	19,9	18,0	31,0
1982	17,3	16,5	20,5	19,4	20,5	25,5	19,0	23,5	18,3	15,4	18,9	16,6	29,6
1983	15,8	16,3	20,8	20,5	19,7	22,7	18,0	23,1	18,4	16,5	18,5	16,9	:
1984	15,9	17,3	21,1	20,3	19,5	21,6	18,0	22,3	18,3	17,5	18,7	:	:
1985	16,0	18,4	21,4	20,6	19,8	21,0	18,5	22,0	18,5	17,6	19,0	:	:

Tableau 15**Formation brute de capital fixe aux prix de 1975***(variation annuelle en pourcentage)*

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	12,4	13,9	6,8	8,1	10,9	17,0	11,6	9,1	6,5	9,8	9,5	1,6	27,8
1962	5,9	6,7	4,1	8,4	8,5	14,7	9,8	7,8	4,4	0,2	5,5	7,4	11,3
1963	0,1	-2,4	1,3	5,5	8,8	12,0	8,1	14,2	1,9	1,3	4,1	7,3	10,4
1964	14,7	23,5	11,2	20,7	10,5	10,9	-5,8	21,0	18,9	16,8	9,3	6,5	16,7
1965	4,1	4,7	4,8	12,8	7,0	10,4	-8,4	-13,1	5,2	4,8	2,8	10,3	3,2
1966	6,8	7,0	1,2	3,2	7,3	-3,0	4,3	-5,1	8,0	12,3	3,8	5,1	13,4
1967	2,9	5,5	-6,9	-1,6	6,0	6,8	11,7	-9,0	8,5	8,6	3,7	-1,3	18,2
1968	-1,3	1,8	3,6	21,4	5,5	13,2	10,8	-4,1	11,2	5,5	6,2	6,0	20,0
1969	5,3	12,1	10,5	18,6	9,2	20,4	7,8	10,2	-2,2	-0,8	6,6	2,4	18,9
1970	8,4	2,4	9,9	-1,4	4,6	-3,3	3,0	9,2	9,5	3,1	5,5	-3,6	16,9
1961-70	5,8	7,3	4,5	9,3	7,8	9,7	5,1	3,5	7,0	5,0	5,7	4,1	15,5
1971	-1,5	1,7	6,2	14,0	7,1	8,9	-3,2	15,1	3,4	1,2	3,3	5,4	4,3
1972	3,3	8,6	2,6	15,4	7,2	7,8	0,9	6,0	-2,8	-0,2	2,9	8,5	10,4
1973	6,8	4,3	-0,2	7,7	6,1	16,2	7,7	11,4	4,5	5,8	4,6	7,3	13,7
1974	7,0	-9,0	-9,5	-25,6	0,9	-11,6	3,3	-5,2	-3,8	-2,8	-3,1	-6,9	-9,1
1975	-1,6	-12,2	-4,9	0,2	-3,2	-4,3	-12,7	-7,1	-4,9	-0,8	-5,2	-11,3	-1,1
1976	3,2	17,4	4,6	6,8	3,5	12,9	2,3	-5,2	-2,8	1,4	3,2	6,3	3,0
1977	-0,2	-2,3	3,8	7,8	-1,5	3,7	-0,4	1,8	11,7	-2,5	0,8	19,6	4,8
1978	2,9	1,4	4,9	6,0	2,5	20,4	-0,1	0,3	2,5	3,4	3,0	9,5	9,4
1979	-2,2	-0,2	7,2	8,8	3,7	11,8	5,8	7,0	-1,7	0,9	4,0	3,0	6,3
1980	5,1	-11,6	3,2	-9,4	2,4	-6,3	9,4	5,9	-0,9	-5,5	1,6	-6,1	1,1
1971-80	2,2	-0,6	1,6	2,4	2,8	5,5	1,1	2,8	0,4	0,0	1,5	2,4	4,1
1981	-14,7	-16,8	-4,2	-8,6	-1,4	7,4	0,6	-13,3	-10,0	-9,5	-4,5	1,5	4,0
1982	-2,3	6,0	-5,2	-1,0	0,5	-8,5	-5,3	-2,2	-4,9	5,8	-1,7	-6,8	1,8
1983	-6,4	2,5	3,1	-1,4	-1,4	-7,7	-5,2	-5,4	0,4	4,2	-0,1	8,4	0,2
1984	2,1	9,4	3,3	0,1	0,4	-2,0	1,8	-1,6	2,7	8,7	3,2	13,2	4,0
1985	2,0	9,5	4,1	2,2	3,4	-0,8	3,3	1,1	2,6	3,9	3,6	2,5	2,2

Tableau 16**Formation nette de stocks aux prix courants***(en pourcentage du PIB)*

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	-0,1	4,3	3,0	-0,4	3,0	2,0	2,1	1,0	3,3	2,2	2,5	0,7	3,6
1961	0,5	1,8	2,0	1,8	1,7	1,4	2,3	5,3	2,7	1,0	1,7	0,4	7,2
1962	-0,0	2,8	1,6	1,1	2,3	1,6	1,7	4,0	1,5	-0,0	1,3	1,2	2,2
1963	0,4	0,5	0,7	2,1	1,5	0,9	1,0	-0,2	1,1	0,6	0,9	0,9	3,6
1964	1,5	1,6	1,5	4,7	2,4	1,2	0,5	-1,9	3,0	2,2	1,8	0,7	3,7
1965	0,8	2,1	2,3	4,7	1,6	2,3	0,7	1,1	1,9	1,4	1,6	1,3	2,1
1966	1,0	0,8	1,1	0,6	2,0	0,8	0,8	0,6	1,3	0,8	1,2	1,5	2,1
1967	0,4	0,0	-0,1	2,0	1,8	-0,4	1,1	-1,6	0,9	0,8	0,8	1,2	3,4
1968	0,9	0,6	2,1	-0,1	1,8	1,1	0,0	-0,2	0,6	1,1	1,2	1,1	3,6
1969	1,9	1,3	2,9	1,3	2,6	2,4	0,7	-0,1	2,4	1,2	1,9	1,1	3,1
1970	1,6	1,0	2,1	4,5	2,7	1,7	1,7	2,1	2,5	0,8	1,9	0,2	3,5
1961-70	0,9	1,2	1,6	2,3	2,0	1,3	1,1	0,9	1,8	1,0	1,4	1,0	3,5
1971	1,4	0,6	0,6	2,7	1,5	0,3	0,6	2,6	1,4	0,3	0,8	0,8	1,5
1972	0,5	0,2	0,6	1,8	1,9	1,4	0,6	1,3	0,7	0,1	0,8	0,7	1,4
1973	1,3	1,3	1,4	7,8	2,4	1,6	3,4	0,9	1,8	2,1	2,2	1,2	1,7
1974	2,2	1,2	0,5	7,1	2,4	4,4	4,2	-2,1	2,9	1,6	2,2	0,8	2,5
1975	-0,6	-0,2	-0,6	6,2	-0,3	-0,4	-0,3	-3,3	-0,2	-1,4	-0,5	-0,4	0,3
1976	0,1	1,0	1,1	5,1	1,2	0,1	3,6	-0,0	1,3	0,7	1,5	0,8	0,6
1977	0,3	0,8	0,7	3,5	1,1	2,1	1,8	-3,1	0,6	1,3	1,2	1,4	0,7
1978	0,1	-0,2	0,6	3,7	0,6	0,2	1,3	3,2	0,6	1,0	0,9	1,3	0,5
1979	0,6	0,5	1,9	4,3	1,4	2,1	2,4	-0,1	0,5	1,1	1,6	0,6	0,8
1980	-0,1	-0,3	1,3	4,3	1,7	-0,7	5,2	1,6	0,5	-1,4	1,5	-0,3	0,7
1971-80	0,6	0,5	0,8	4,6	1,4	1,1	2,3	0,1	1,0	0,5	1,2	0,7	1,1
1981	-0,2	-0,4	-0,0	3,5	-0,1	-1,2	1,1	3,8	-1,1	-1,2	-0,1	0,9	0,5
1982	-0,4	0,1	0,5	3,9	0,9	-0,1	1,4	3,8	-0,2	-0,4	0,5	-0,4	0,4
1983	-0,3	-0,3	0,3	4,0	0,2	0,6	-0,6	2,0	-0,2	0,1	0,4	-0,6	:
1984	0,2	0,5	0,8	3,6	0,5	0,5	0,4	2,0	1,0	-0,4	0,7	:	:
1985	0,3	0,4	0,7	3,2	0,6	0,6	0,4	2,1	1,0	0,5	0,8	:	:

Tableau 17

Déflateur du PIB aux prix du marché

(monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	1,3	4,3	4,2	1,5	3,4	2,5	2,8	0,4	2,6	3,3	3,3	1,0	7,9
1962	1,7	6,6	4,1	4,6	4,7	4,9	5,8	-1,0	3,2	3,7	4,5	2,0	3,6
1963	3,0	5,8	2,7	1,4	6,4	2,7	8,5	5,0	5,0	2,0	4,4	1,4	4,5
1964	4,7	4,6	3,0	3,7	4,1	9,7	6,5	5,4	8,4	3,7	4,6	1,5	4,4
1965	5,1	7,4	3,6	4,0	2,7	4,4	4,2	3,4	6,1	5,0	4,3	2,1	5,1
1966	4,2	3,6	3,5	4,8	2,9	4,4	2,2	3,0	6,0	4,5	3,6	3,4	5,0
1967	3,1	6,0	1,2	2,5	3,2	3,3	2,8	1,0	4,2	3,0	2,6	2,9	5,8
1968	2,7	7,2	2,0	1,7	4,2	4,2	1,7	5,1	4,2	4,1	3,3	4,9	5,2
1969	4,8	6,8	4,2	3,4	6,6	9,1	4,1	5,5	6,4	5,4	5,3	5,1	4,8
1970	4,8	8,1	7,5	3,9	5,6	9,7	6,9	11,1	5,6	7,3	6,9	5,4	7,3
1961-70	3,5	6,0	3,6	3,1	4,4	5,5	4,5	3,8	5,2	4,2	4,3	3,0	5,3
1971	5,4	7,9	7,6	3,2	5,8	10,5	7,2	-0,7	8,5	9,4	7,6	5,3	5,2
1972	6,2	9,0	5,4	5,1	6,2	13,4	6,3	5,0	9,4	8,3	6,9	4,3	5,2
1973	7,0	10,5	6,6	19,4	7,8	15,3	11,6	10,5	8,4	7,2	8,3	5,6	11,9
1974	12,2	12,8	6,6	20,9	11,1	6,1	18,5	17,8	9,3	14,9	12,4	8,7	20,6
1975	12,6	12,8	5,9	12,4	13,4	22,3	17,5	-1,1	11,2	27,1	15,0	9,1	7,8
1976	7,3	8,7	3,5	15,4	10,1	20,3	18,0	12,7	8,9	14,9	10,6	5,7	6,4
1977	7,2	9,0	3,6	13,0	8,9	12,5	19,1	1,7	6,3	13,9	9,6	6,0	5,7
1978	4,2	9,5	4,2	12,9	9,3	10,3	13,9	5,3	5,4	11,1	8,4	7,4	4,6
1979	4,1	7,4	4,1	18,6	10,4	12,4	15,9	5,8	3,9	14,5	9,2	8,7	2,6
1980	4,3	8,2	4,3	17,8	12,0	14,5	20,6	7,8	5,7	19,8	10,9	9,3	2,8
1971-80	7,0	9,6	5,2	13,7	9,5	13,7	14,8	6,3	7,7	14,0	9,9	7,0	7,2
1981	5,1	10,6	4,1	19,4	12,0	17,4	18,3	7,9	5,8	11,6	9,2	9,2	2,6
1982	7,0	10,5	4,7	23,8	12,5	16,0	17,5	7,9	5,7	7,2	9,0	6,5	1,8
1983	5,9	7,7	3,2	19,7	10,0	10,4	15,0	7,6	1,9	5,2	6,4	3,8	0,7
1984	5,5	5,5	1,9	18,3	7,5	7,6	10,2	6,8	2,5	4,1	4,7	4,0	1,5
1985	5,3	4,6	2,1	17,7	5,9	5,8	7,5	6,2	1,0	5,4	4,1	4,7	2,0

Tableau 18

Indice implicite des prix de la consommation privée

(monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	2,7	3,6	3,6	1,1	3,4	2,4	1,8	0,5	2,1	3,0	2,9	1,1	5,6
1962	1,0	6,2	3,2	1,3	4,4	3,6	5,3	0,9	2,7	3,7	4,0	1,7	6,1
1963	3,7	5,7	3,1	3,2	5,8	2,2	7,1	2,9	3,9	1,6	4,0	1,6	6,9
1964	4,1	4,0	2,3	2,2	3,4	7,4	5,0	3,1	6,9	3,7	3,9	0,9	4,4
1965	4,6	6,1	3,3	4,6	2,6	5,0	3,6	3,2	4,1	5,0	4,0	2,2	6,8
1966	4,1	0,4	3,5	3,5	3,2	2,8	2,9	3,5	5,5	4,0	3,5	2,8	4,8
1967	2,5	6,8	1,6	1,9	3,1	3,1	3,1	2,3	3,1	2,6	2,6	2,4	4,8
1968	2,9	7,7	1,7	0,8	5,1	4,4	1,4	2,5	2,7	4,5	3,3	4,1	5,5
1969	2,9	4,7	2,5	3,0	7,1	7,2	2,9	1,8	6,2	5,6	4,6	4,5	4,7
1970	3,6	7,1	4,1	3,2	5,0	8,2	5,0	4,0	4,3	6,0	5,0	4,5	7,6
1961-70	3,2	5,2	2,9	2,5	4,3	4,6	3,8	2,5	4,1	3,9	3,8	2,6	5,7
1971	5,2	8,0	6,1	2,9	5,5	9,4	5,5	4,7	8,5	8,8	6,7	4,6	6,5
1972	5,4	8,2	5,6	3,5	5,9	9,6	6,4	5,2	8,9	6,6	6,4	3,8	5,4
1973	6,0	10,9	7,5	15,0	6,8	11,6	12,4	5,0	9,1	8,3	8,6	5,8	10,6
1974	12,4	14,7	7,3	23,6	13,2	15,7	20,8	9,9	10,0	17,1	14,1	10,1	21,8
1975	12,5	10,1	5,9	13,0	11,4	22,3	17,6	10,2	10,7	23,7	13,8	7,7	11,6
1976	7,5	9,0	4,3	13,6	9,9	18,9	18,1	9,5	8,8	15,6	10,9	5,4	8,9
1977	7,0	10,4	3,7	11,8	9,2	12,8	18,2	5,8	5,9	14,9	9,7	6,0	7,1
1978	3,9	9,2	2,7	12,9	8,5	7,0	12,9	3,5	4,4	9,1	7,2	6,9	4,6
1979	3,7	10,2	4,2	16,5	10,4	13,4	15,0	5,8	4,0	13,6	8,9	9,0	3,5
1980	7,0	9,8	5,4	22,1	13,1	18,6	20,3	7,7	6,7	16,8	11,1	10,3	6,8
1971-80	7,0	10,0	5,2	13,3	9,4	13,8	14,6	6,7	7,7	13,3	9,7	6,9	8,6
1981	8,7	11,7	5,7	22,3	12,7	20,1	19,2	7,7	6,2	11,1	10,1	8,9	4,8
1982	7,5	10,3	5,1	21,1	11,1	17,1	16,7	10,0	5,5	8,3	8,8	5,8	2,9
1983	6,8	6,7	2,9	19,1	9,3	9,7	15,1	8,4	2,9	5,1	6,2	3,7	1,5
1984	6,4	6,0	2,3	18,5	7,6	8,8	10,3	6,7	3,2	5,1	5,1	4,0	2,2
1985	5,5	4,3	2,2	18,0	5,7	7,0	7,1	5,5	2,3	5,6	4,2	5,2	3,0

Tableau 19
Indice implicite des prix à l'exportation de biens et services
(monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	0,9	-1,6	-0,1	0,4	0,1	1,5	-1,9	-3,1	-1,8	1,2	-0,1	1,1	-2,1
1962	1,0	2,1	0,2	1,5	1,0	1,0	0,3	-1,7	-0,9	0,7	1,0	-0,3	-1,3
1963	2,1	2,6	0,7	10,2	2,5	2,7	2,7	-0,0	2,4	0,9	2,0	0,1	2,2
1964	4,0	3,4	2,6	0,2	4,4	3,7	3,2	2,3	2,2	2,1	3,0	0,5	2,0
1965	1,3	1,7	2,5	-1,7	1,0	1,0	-0,9	1,4	2,2	2,2	1,5	3,4	0,5
1966	3,6	2,4	2,3	4,5	1,9	5,7	-0,0	0,7	0,3	2,9	1,8	2,9	1,2
1967	0,3	1,3	0,1	-3,2	-0,8	1,6	1,3	0,3	-0,3	2,3	0,6	1,8	1,1
1968	0,1	2,2	-0,4	-1,7	-0,9	7,3	0,1	1,2	-0,8	8,6	1,8	2,2	0,8
1969	4,7	7,5	4,4	0,6	4,6	7,5	2,7	6,7	2,0	2,4	3,8	3,1	2,6
1970	5,7	7,0	4,5	2,8	8,0	8,2	6,1	12,8	5,1	8,8	6,8	5,1	3,5
1961-70	2,3	2,8	1,7	1,3	2,1	4,0	1,3	2,0	1,0	3,2	2,2	2,0	1,0
1971	1,9	3,9	4,1	1,0	4,8	7,2	4,1	-2,9	2,9	4,6	4,0	4,3	2,1
1972	1,6	6,8	1,8	4,6	0,3	12,3	2,3	1,2	1,0	4,2	2,3	3,0	-1,7
1973	8,3	12,5	6,4	28,4	7,5	20,5	15,5	15,5	6,9	12,5	10,1	13,0	7,7
1974	24,8	19,8	15,6	31,9	23,2	23,6	36,6	23,8	26,5	25,7	24,8	22,1	31,8
1975	4,8	7,5	4,3	12,7	4,4	18,6	11,0	-1,5	4,9	20,5	9,2	10,9	-0,0
1976	6,4	6,2	3,4	9,1	8,8	23,3	20,5	7,7	6,5	20,0	11,3	3,6	-0,2
1977	3,0	6,0	1,7	10,1	9,0	14,9	19,2	-1,2	3,5	15,5	8,8	4,1	-4,1
1978	0,9	5,0	1,6	6,8	5,1	6,5	7,7	2,0	-1,4	7,1	4,2	6,9	-6,5
1979	9,2	8,4	4,4	13,1	10,1	9,1	15,8	8,7	8,4	11,1	9,3	13,4	8,4
1980	9,4	14,0	6,4	37,3	12,3	10,2	18,0	5,7	12,5	14,4	11,4	10,9	8,2
1971-80	6,8	8,9	4,9	14,9	8,4	14,5	14,7	5,6	6,9	13,4	9,4	9,1	4,1
1981	9,6	14,5	5,9	19,7	13,6	16,4	21,1	1,6	14,8	9,3	11,4	8,5	0,7
1982	13,4	10,0	4,2	23,1	15,6	11,4	14,5	12,9	4,2	6,1	9,0	1,3	3,2
1983	7,4	5,4	1,4	16,3	8,5	8,5	7,3	5,0	-0,6	8,1	4,8	1,4	-6,7
1984	6,6	8,1	2,4	20,2	8,6	8,5	10,5	8,4	7,1	6,9	6,2	3,5	-2,6
1985	3,8	5,0	2,2	18,4	5,8	5,4	5,3	4,5	2,2	6,9	4,1	4,0	2,0

Table 20
Indice implicite des prix à l'importation de biens et services
(monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	2,6	0,1	-2,9	-1,8	0,1	1,4	-2,4	1,1	-2,0	-0,1	-0,6	-0,9	0,6
1962	0,6	-0,5	-0,6	-0,8	2,9	-0,2	0,2	0,7	-1,4	-0,4	0,6	-2,1	-2,6
1963	4,1	1,9	2,3	2,6	1,0	1,7	1,7	1,0	1,4	2,3	2,2	1,4	3,1
1964	2,9	0,9	1,7	3,1	0,7	1,2	3,5	1,0	2,5	2,5	2,6	2,1	1,3
1965	0,0	1,2	2,7	0,4	1,5	2,9	0,5	1,5	0,6	1,4	1,6	1,0	-2,1
1966	3,0	0,6	1,7	3,3	3,2	-0,3	1,7	1,3	0,7	1,4	1,4	2,1	2,1
1967	0,2	1,5	-1,9	-3,0	-1,4	0,4	0,7	-0,9	-0,9	1,0	-0,9	0,5	-1,5
1968	0,5	4,8	0,2	0,3	-1,1	8,1	0,5	-0,0	-2,9	11,2	2,9	1,3	2,0
1969	3,3	3,4	2,5	0,0	4,9	5,1	1,2	3,0	3,3	2,8	3,2	2,4	3,8
1970	5,0	6,4	-0,1	4,1	9,8	5,8	3,5	11,0	6,5	7,1	5,2	6,6	2,9
1961-70	2,2	2,0	0,5	0,8	2,1	2,6	1,1	1,9	0,7	2,9	1,8	1,4	0,9
1971	3,4	5,6	1,5	3,0	3,7	5,3	5,2	4,9	4,4	3,7	3,7	5,4	-0,8
1972	0,3	2,3	1,1	7,9	-1,8	5,6	3,7	0,2	-0,8	2,5	1,1	7,3	-4,1
1973	7,6	15,1	9,5	21,6	6,8	14,1	26,2	9,7	7,5	23,4	14,5	17,5	18,9
1974	28,3	33,6	24,9	42,6	42,5	45,8	57,1	21,7	33,8	42,9	39,1	44,1	62,8
1975	5,8	4,2	0,9	17,6	-0,3	20,5	6,0	10,5	4,1	13,5	5,3	9,6	8,6
1976	7,1	7,2	6,1	11,1	10,5	19,0	24,0	5,6	6,3	21,7	13,1	2,8	5,4
1977	2,7	7,4	1,8	5,6	11,5	17,0	16,9	2,3	3,0	14,1	8,5	10,5	-4,7
1978	0,8	2,0	-2,7	9,9	-1,3	4,6	4,5	0,7	-2,1	2,9	0,5	4,6	-15,9
1979	9,1	13,3	8,8	18,2	10,3	13,5	17,5	6,6	11,0	8,7	10,6	17,2	27,5
1980	13,8	19,3	12,9	35,0	16,9	18,2	22,0	9,0	14,7	10,2	14,6	20,0	36,1
1971-80	7,6	10,7	6,2	16,6	9,3	15,9	17,4	7,0	7,8	13,8	10,7	13,4	11,3
1981	14,1	17,9	9,9	15,4	16,0	18,5	27,8	3,7	15,9	7,5	14,1	0,9	1,0
1982	13,6	9,9	2,1	25,4	10,6	8,4	10,7	15,1	1,4	7,2	6,8	-6,3	2,0
1983	7,2	3,6	-0,7	20,8	5,9	4,8	4,3	5,5	0,3	8,3	3,2	-4,5	-5,7
1984	7,7	7,8	3,4	21,0	8,3	9,2	12,6	8,0	6,9	8,7	7,0	2,5	-3,3
1985	4,0	3,8	2,3	19,4	4,6	5,2	5,1	3,9	3,3	7,7	4,1	3,2	2,8

Tableau 21

Termes de l'échange (biens et services)

(1975 = 100)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	USA	Japon
1960	101,9	99,6	93,3	106,7	106,2	91,6	120,2	111,7	102,1	111,4	121,0	139,1
1961	100,1	97,9	96,0	109,2	106,1	91,7	120,8	107,0	102,3	112,8	123,4	135,3
1962	100,5	100,4	96,8	111,7	104,1	92,7	120,9	104,4	102,9	114,1	125,8	137,2
1963	98,6	101,1	95,3	120,0	105,6	93,7	122,1	103,4	104,0	112,4	124,2	135,9
1964	99,6	103,6	96,1	116,6	109,5	95,9	121,8	104,7	103,6	112,0	122,1	136,9
1965	100,9	104,0	95,8	114,2	109,0	94,1	120,1	104,5	105,3	112,9	125,0	140,6
1966	101,5	106,0	96,5	115,4	107,6	99,8	118,0	103,9	104,9	111,5	125,9	139,2
1967	101,5	105,8	98,5	115,2	108,2	101,0	118,7	105,1	105,5	116,0	127,5	143,0
1968	101,2	103,2	97,9	112,9	108,4	100,3	118,3	106,4	107,9	113,2	128,7	141,2
1969	102,6	107,3	99,6	113,6	108,1	102,6	119,9	110,3	106,4	112,7	129,5	139,5
1970	103,3	107,9	104,2	112,2	106,3	104,9	123,0	112,0	105,1	114,6	127,7	140,3
1971	101,8	106,1	106,8	110,0	107,4	106,8	121,7	103,7	103,6	115,5	126,5	144,3
1972	103,1	110,8	107,6	106,7	109,8	113,5	120,1	104,7	105,5	117,5	121,4	148,0
1973	103,8	108,2	104,6	112,7	110,5	19,9	109,9	110,3	104,9	107,2	116,7	134,1
1974	101,0	97,0	96,8	104,3	95,6	101,6	95,5	112,2	99,2	94,2	98,8	108,6
1975	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976	99,4	99,0	97,5	98,1	98,4	103,7	97,1	102,0	100,2	98,6	100,8	94,7
1977	99,7	97,7	97,4	102,4	96,2	101,8	99,0	98,5	100,7	99,7	94,9	95,2
1978	99,8	100,6	101,7	99,5	102,4	103,7	102,1	99,8	101,4	103,8	97,0	105,9
1979	100,0	96,3	97,6	95,2	102,1	99,6	100,7	101,8	99,0	106,1	93,9	90,0
1980	96,1	92,0	92,0	96,8	98,2	92,9	97,3	98,7	97,2	110,1	86,7	71,5
1981	92,3	89,4	88,6	100,5	96,2	91,2	92,3	96,8	96,2	111,9	93,2	71,3
1982	92,1	89,5	90,5	98,7	100,5	93,7	95,4	94,9	98,8	110,8	100,9	72,1
1983	92,3	91,1	92,4	95,0	102,9	97,0	98,1	94,5	97,9	110,7	107,1	71,4
1984	91,4	91,3	91,5	94,4	103,2	96,4	96,3	94,9	98,1	108,8	108,1	71,9
1985	91,3	92,4	91,5	93,6	104,4	96,6	96,5	95,5	96,9	108,0	108,9	71,3

Tableau 22

Rémunération des salariés par tête; ensemble de l'économie

(monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	3,2	12,9	10,2	6,5	10,6	9,5	8,2	2,8	7,4	6,8	8,4	3,2	13,4
1962	7,2	11,1	9,1	6,9	11,6	9,3	13,5	4,8	6,8	4,7	8,9	4,4	14,0
1963	8,0	4,6	6,1	7,5	11,4	6,1	19,7	8,1	9,3	5,0	9,1	4,0	14,2
1964	9,7	10,7	8,2	13,1	9,2	14,2	12,3	13,3	16,5	7,1	9,5	5,1	11,9
1965	9,5	13,8	9,5	12,6	6,5	3,2	7,7	4,2	11,7	6,8	8,2	3,7	11,5
1966	8,6	9,6	7,6	12,7	6,0	9,5	7,9	5,0	11,1	6,4	7,3	5,0	9,9
1967	7,4	10,9	3,3	9,2	6,9	8,0	8,4	2,8	9,3	6,2	6,2	4,3	12,2
1968	6,3	9,6	6,7	9,6	11,2	10,6	7,4	5,9	8,6	7,8	8,2	7,4	15,0
1969	8,4	11,4	9,5	10,2	11,1	13,9	7,6	5,6	13,2	7,1	9,3	7,4	14,1
1970	9,4	11,0	16,0	9,6	9,8	16,8	15,7	14,8	12,6	13,0	13,5	7,6	18,1
1961-70	7,8	10,5	8,6	9,8	9,4	9,9	10,8	6,7	10,6	7,1	8,9	5,2	13,4
1971	11,7	11,7	12,6	9,2	11,5	14,0	13,1	9,3	13,4	11,4	12,2	7,2	15,1
1972	14,0	7,9	9,1	12,4	10,3	16,9	11,1	8,8	12,9	13,0	11,2	7,4	14,2
1973	13,0	13,1	12,1	17,6	12,8	19,8	19,6	12,8	15,1	13,1	14,2	7,0	21,3
1974	18,2	18,4	11,5	18,7	17,6	18,6	22,1	21,3	15,8	18,9	17,3	8,0	25,7
1975	16,5	14,0	7,2	19,7	18,6	27,0	21,0	11,3	13,3	31,2	18,2	9,1	16,1
1976	16,1	11,7	7,9	23,9	14,7	19,9	20,9	13,2	10,9	14,7	13,8	8,0	11,3
1977	8,8	9,7	6,6	22,3	12,6	13,7	21,4	9,4	8,1	10,5	11,1	7,5	10,0
1978	7,6	9,2	5,6	23,1	12,5	15,5	16,2	5,6	7,2	13,4	10,8	7,6	7,0
1979	5,5	9,4	5,9	22,0	13,3	18,2	17,9	6,0	6,0	15,0	11,0	8,5	6,0
1980	9,0	10,8	6,8	14,4	14,8	21,1	22,5	7,8	5,4	19,6	12,7	9,8	6,4
1971-80	12,0	11,6	8,5	18,2	13,8	18,4	18,5	10,5	10,7	15,9	13,2	8,0	13,2
1981	7,4	10,0	5,3	24,3	14,4	17,1	21,2	8,5	3,5	13,2	11,1	9,6	6,8
1982	7,7	11,7	4,4	26,7	13,5	15,2	17,1	6,7	5,7	8,4	9,4	7,8	4,6
1983	7,1	7,0	3,7	21,3	10,8	10,4	15,9	6,6	3,6	8,3	7,6	6,0	7,5
1984	6,7	5,5	3,4	21,2	8,8	10,6	12,3	6,8	0,4	5,8	6,0	5,5	4,7
1985	6,2	4,7	2,9	19,4	7,0	5,9	7,9	7,5	-0,2	8,5	5,2	6,6	5,2

Tableau 23

Rémunération réelle des salariés par tête; ensemble de l'économie

(monnaie nationale, variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	0,5	8,9	6,4	5,4	7,0	6,9	6,3	2,3	5,2	3,7	5,4	2,1	7,4
1962	6,1	4,6	5,7	5,6	6,9	5,4	7,8	3,9	4,0	0,9	4,7	2,6	7,4
1963	4,1	-1,0	2,9	4,1	5,3	3,8	11,8	5,0	5,3	3,3	4,9	2,4	6,8
1964	5,4	6,4	5,8	10,7	5,6	6,3	6,9	9,9	9,0	3,3	5,5	4,1	7,2
1965	4,7	7,3	5,9	7,7	3,8	-1,8	4,0	0,9	7,3	1,8	4,1	1,4	4,4
1966	4,3	9,2	4,0	8,9	2,8	5,5	4,9	1,5	5,3	2,3	3,7	2,2	4,8
1967	4,8	3,9	1,7	7,2	3,7	4,7	5,2	0,5	6,0	3,5	3,6	1,9	7,0
1968	3,3	1,8	4,9	8,8	5,8	5,9	5,8	3,3	5,7	3,2	4,8	3,2	9,0
1969	5,3	6,4	6,9	7,0	3,7	6,3	4,6	3,7	6,6	1,5	4,5	2,7	8,9
1970	5,6	3,7	11,4	6,2	4,6	8,0	10,1	10,5	8,0	6,6	8,1	3,0	9,7
1961-70	4,4	5,1	5,5	7,1	4,9	5,1	6,7	4,1	6,2	3,0	4,9	2,6	7,2
1971	6,2	3,4	6,1	6,1	5,7	4,2	7,2	4,4	4,6	2,4	5,2	2,5	8,1
1972	8,1	-0,2	3,3	8,5	4,2	6,6	4,4	3,5	3,7	6,1	4,5	3,5	8,4
1973	6,6	2,0	4,3	2,2	5,6	7,4	6,4	7,5	5,4	4,4	5,1	1,1	9,7
1974	5,2	3,2	3,9	-4,0	3,8	2,4	1,0	10,3	5,2	1,5	2,8	-1,9	3,2
1975	3,6	3,5	1,3	6,0	6,5	3,8	2,9	1,0	2,4	6,1	3,9	1,3	4,1
1976	7,9	2,4	3,5	9,0	4,4	0,8	2,4	3,4	1,9	-0,8	2,6	2,4	2,3
1977	1,7	-0,7	2,8	9,4	3,1	0,8	2,7	3,4	2,1	-3,8	1,3	1,4	2,7
1978	3,6	-0,0	2,8	9,0	3,7	7,9	2,9	2,0	2,6	4,0	3,3	0,6	2,3
1979	1,7	-0,7	1,6	4,7	2,6	4,3	2,5	0,1	1,9	1,2	1,9	-0,5	2,4
1980	1,9	0,9	1,4	-6,3	1,5	2,1	1,8	0,1	-1,3	2,4	1,4	-0,5	-0,5
1971-80	4,6	1,4	3,1	4,3	4,1	4,0	3,4	3,5	2,8	2,3	3,2	1,0	4,2
1981	-1,1	-1,5	-0,3	1,6	1,5	-2,5	1,6	0,7	-2,5	1,9	0,9	0,7	1,9
1982	0,2	1,3	-0,7	4,6	2,2	-1,6	0,3	-2,9	0,2	0,2	0,6	1,8	1,6
1983	0,3	0,2	0,8	1,9	1,4	0,7	0,8	-1,6	0,6	3,1	1,3	2,2	5,9
1984	0,3	-0,5	1,0	2,2	1,2	1,6	1,8	0,2	-2,7	0,7	0,8	1,4	2,4
1985	0,7	0,4	0,7	1,2	1,2	-1,0	0,7	1,9	-2,4	2,8	1,0	1,3	2,1

Tableau 24

Part salariale corrigée; ensemble de l'économie

(en pourcentage du PIB au coût des facteurs)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	69,2	72,2	70,5	102,8	72,6	86,5	80,8	66,4	64,2	71,7	74,4	73,6	82,1
1961	68,4	73,2	72,1	98,4	73,5	87,0	79,0	65,6	66,5	72,4	74,8	73,1	76,1
1962	69,7	73,9	72,5	98,6	73,5	88,1	78,7	68,7	67,3	73,1	75,0	72,2	79,0
1963	70,4	74,3	72,6	94,4	74,0	88,0	80,9	68,4	68,8	72,2	75,1	71,8	78,6
1964	70,0	73,5	71,4	94,3	73,9	89,2	82,4	69,1	69,3	72,1	74,8	71,9	75,0
1965	70,2	76,2	71,6	92,5	73,2	86,5	80,9	69,3	70,0	72,7	74,6	70,9	76,6
1966	71,8	76,6	72,2	93,3	72,2	89,9	79,2	69,7	72,2	73,5	74,6	70,7	73,7
1967	72,2	77,4	71,5	93,8	71,2	87,9	79,3	69,0	71,8	72,8	74,1	71,7	71,8
1968	71,3	77,9	70,0	94,7	72,1	86,4	78,1	66,4	71,4	72,3	73,4	72,3	70,6
1969	70,7	77,1	70,5	91,6	71,8	86,2	76,1	62,0	71,9	73,8	73,3	73,8	68,8
1970	68,9	78,1	72,1	88,3	70,8	88,6	78,2	64,1	73,1	75,5	74,2	75,2	69,9
1961-70	70,4	75,8	71,6	94,0	72,6	87,8	79,3	67,2	70,2	73,1	74,4	72,4	74,0
1971	70,9	79,4	73,2	85,8	70,9	88,6	80,7	70,5	74,2	73,2	74,6	74,1	73,4
1972	71,3	76,0	72,8	84,3	69,9	85,0	79,9	71,2	73,4	74,0	74,1	73,8	73,3
1973	71,5	75,2	73,6	76,7	70,1	84,5	80,4	66,4	73,3	73,6	74,2	73,6	74,4
1974	73,3	78,0	75,1	76,9	72,1	90,3	81,0	66,7	74,5	75,6	75,9	74,8	77,5
1975	75,9	79,0	75,0	79,2	74,2	90,0	84,9	83,2	76,3	78,3	77,8	73,5	81,2
1976	77,4	77,6	73,5	80,9	74,4	89,5	83,7	80,1	73,6	75,0	76,4	73,4	81,6
1977	77,9	78,0	73,2	84,5	74,6	83,2	84,8	86,6	73,8	72,9	76,1	72,9	82,1
1978	78,1	77,8	72,4	87,8	74,6	82,3	84,5	83,3	73,9	72,4	75,7	73,0	80,9
1979	78,0	78,3	71,9	88,8	74,5	86,0	82,2	80,7	74,2	73,4	75,4	73,2	81,0
1980	79,0	79,4	73,0	84,7	75,7	91,3	81,7	81,1	73,9	75,4	76,3	74,1	80,6
1971-80	75,3	77,9	73,4	83,0	73,1	87,1	82,4	77,0	74,1	74,4	75,7	73,6	78,6
1981	80,0	78,1	73,2	86,5	76,2	91,1	83,6	83,1	71,8	75,1	76,8	73,1	81,2
1982	78,6	75,6	72,2	88,3	75,9	89,8	83,4	83,9	70,9	73,6	76,0	74,3	81,8
1983	79,0	73,6	70,6	92,5	75,2	90,0	86,4	84,3	70,2	73,0	75,9	73,5	86,2
1984	78,9	72,3	69,6	93,9	74,0	89,3	86,0	82,3	67,4	73,2	75,2	73,1	85,7
1985	78,4	71,3	68,5	94,5	72,6	87,9	85,1	81,2	65,4	73,5	74,4	73,9	86,3

Tableau 25

Coûts salariaux unitaires relatifs dans l'industrie manufacturière en monnaie commune

(1975 = 100)

	UELB	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	93,6	91,9	76,0	116,6	122,8	80,8	82,9	73,4	105,4	85,9	133,7	84,7
1961	87,4	93,5	81,0	107,6	123,1	80,0	80,5	79,6	109,6	90,0	130,0	82,4
1962	86,9	93,8	83,3	107,8	124,6	82,4	82,6	80,2	109,6	91,0	125,9	88,4
1963	88,8	96,3	82,2	105,4	126,1	84,1	95,6	84,0	106,5	93,9	117,4	91,7
1964	91,4	96,3	80,7	109,1	125,2	88,9	99,8	89,3	104,7	94,7	116,0	90,6
1965	94,5	99,3	80,8	110,5	122,2	87,0	93,9	93,3	109,1	94,5	110,4	96,7
1966	96,2	102,7	83,1	114,8	116,5	89,4	88,0	96,5	110,6	94,1	111,1	93,4
1967	97,4	102,9	79,5	117,9	113,5	88,9	89,6	101,4	106,6	92,2	115,1	88,2
1968	98,2	99,4	79,4	122,2	118,2	86,2	88,9	102,7	92,2	88,1	121,0	90,8
1969	99,2	103,9	81,3	120,4	112,0	90,2	90,6	98,8	94,9	88,4	124,1	89,0
1970	95,1	101,6	94,2	114,0	101,2	91,5	94,8	94,3	99,0	93,9	122,2	83,7
1971	96,2	101,5	97,8	106,7	98,2	95,6	98,8	96,0	102,7	97,8	111,3	89,0
1972	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1973	98,3	110,4	119,2	97,2	103,0	99,1	96,5	104,8	88,3	103,2	87,2	112,0
1974	104,1	113,1	110,3	109,6	90,8	98,1	90,5	107,9	87,2	96,9	86,0	117,2
1975	104,6	106,5	99,7	94,1	106,5	99,8	101,5	109,4	95,1	105,1	78,2	111,6
1976	106,3	106,0	100,4	99,8	105,4	95,5	88,9	107,1	86,2	96,9	81,2	108,5
1977	108,7	105,6	106,3	108,4	101,7	93,6	90,8	110,6	84,7	100,0	80,0	115,0
1978	106,1	111,1	110,8	104,2	102,3	94,3	89,2	109,0	91,5	105,2	74,3	128,1
1979	102,9	112,7	111,6	111,5	103,6	95,5	89,5	107,8	107,2	113,7	74,4	108,2
1980	100,2	99,9	108,9	109,4	108,6	102,5	89,4	101,9	131,6	121,9	75,9	91,4
1981	90,3	89,1	99,8	116,5	102,6	96,4	86,7	90,4	133,7	104,9	85,1	98,8
1982	76,7	88,5	99,8	133,7	100,2	97,8	87,3	92,5	123,2	99,0	92,9	93,7
1983	75,6	90,3	98,8	127,6	96,1	92,0	96,0	91,3	113,6	95,4	96,1	103,7
1984	74,7	86,0	95,2	130,8	95,4	86,9	95,4	83,7	112,7	89,6	106,6	102,4
1985	75,5	84,7	93,5	129,7	96,5	84,5	95,7	80,1	111,2	87,7	110,8	102,5

Tableau 26

Exportations de biens et services aux prix courants

(en pourcentage du PIB)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	37,4	30,7	17,5	7,7	13,9	25,6	12,1	85,1	48,5	20,2	19,3	5,1	11,1
1961	38,7	28,3	16,7	7,7	13,4	28,2	12,4	81,2	46,0	19,8	18,7	5,0	9,4
1962	40,4	27,1	16,2	7,9	12,3	26,1	12,3	78,0	45,2	19,4	18,2	4,9	9,7
1963	41,5	28,8	16,5	8,0	12,0	27,3	11,8	74,9	45,0	19,3	18,1	5,0	9,2
1964	42,3	28,2	16,7	7,4	12,2	26,9	12,5	76,8	43,8	18,8	18,2	5,2	9,7
1965	41,7	27,6	16,8	7,2	12,7	27,8	13,9	78,6	43,2	18,8	18,5	5,1	10,5
1966	43,3	26,3	17,8	9,1	12,7	30,8	14,3	75,3	42,2	18,8	18,8	5,1	10,6
1967	42,3	25,0	19,0	8,9	12,6	31,6	14,2	75,1	41,1	18,5	18,9	5,2	9,7
1968	44,4	25,3	19,9	8,1	12,8	32,8	15,2	76,9	41,7	20,7	20,0	5,2	10,1
1969	48,3	25,3	20,3	8,0	13,6	31,8	15,9	81,2	43,5	21,6	20,8	5,2	10,5
1970	50,6	25,5	19,7	8,1	15,3	32,4	15,9	86,9	45,6	22,4	21,4	5,7	10,8
1961-70	43,3	26,7	17,9	8,0	12,9	29,6	13,8	78,5	43,7	19,8	19,2	5,2	10,0
1971	49,4	25,1	19,6	7,6	16,0	31,8	16,3	84,2	45,8	22,4	21,5	5,5	11,7
1972	49,9	24,5	19,5	8,6	16,2	31,4	16,9	79,5	45,3	21,1	21,3	5,7	10,6
1973	54,4	26,2	20,8	11,0	17,2	34,9	17,0	85,9	47,6	23,0	22,7	6,9	10,0
1974	60,1	29,3	24,9	13,1	20,5	39,1	20,7	99,3	54,7	27,1	26,7	8,5	13,6
1975	52,5	27,7	23,3	13,3	18,5	40,3	21,0	88,3	50,6	25,0	25,0	8,5	12,8
1976	55,9	26,5	24,6	13,3	19,1	44,0	22,9	84,2	52,0	27,2	26,4	8,3	13,6
1977	54,6	26,4	24,5	13,1	20,1	47,8	24,0	82,4	45,2	28,7	26,8	7,9	13,2
1978	52,8	25,5	24,0	13,4	19,9	49,2	24,3	79,1	43,6	27,4	25,2	8,2	11,2
1979	58,2	26,9	24,2	13,2	20,7	49,4	25,3	85,4	47,8	27,1	26,9	9,1	11,7
1980	61,5	30,5	25,4	16,6	21,0	49,1	22,8	81,4	51,1	26,7	27,2	10,2	13,9
1971-80	54,9	26,9	23,1	12,3	18,9	41,7	21,1	85,0	48,5	25,6	25,1	7,9	12,2
1981	67,2	33,8	28,0	15,3	22,4	49,0	24,5	79,4	56,3	26,0	28,9	9,7	15,1
1982	71,6	33,0	29,2	14,3	21,8	48,5	24,2	84,3	56,1	25,6	29,0	8,6	15,3
1983	70,5	36,1	30,0	16,0	22,1	53,2	23,7	80,9	58,4	26,5	28,9	7,7	14,4
1984	74,1	37,4	31,5	17,2	23,1	59,4	24,7	87,4	63,4	28,2	30,5	7,7	14,8
1985	75,2	38,4	32,8	18,0	23,9	63,1	24,8	87,6	66,1	29,2	31,4	7,8	15,2

Tableau 27

Exportations de biens et services aux prix de 1975

(variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	9,1	4,2	4,3	12,0	5,1	17,2	16,1	3,2	2,1	3,3	5,6	0,6	6,9
1962	10,4	5,4	5,0	7,4	1,2	-1,0	11,2	-1,9	6,5	1,9	4,7	5,3	16,8
1963	8,1	10,4	7,3	2,3	7,5	9,6	7,3	3,5	5,6	4,7	6,5	6,7	7,3
1964	9,7	8,3	8,7	4,3	7,3	8,2	12,4	13,4	12,1	4,1	8,1	12,1	21,0
1965	6,0	8,1	7,0	11,6	11,0	8,9	20,3	6,2	7,7	4,9	8,6	2,4	22,6
1966	7,7	2,7	10,1	35,2	6,3	10,6	11,2	-0,3	6,0	3,9	7,4	7,2	15,5
1967	4,2	3,4	7,9	9,0	8,3	10,3	8,7	2,1	7,3	1,5	5,9	4,3	5,7
1968	12,2	10,1	13,9	-0,0	11,2	9,0	15,6	10,7	13,2	12,0	12,8	7,8	23,1
1969	15,4	5,5	9,4	12,7	16,1	4,6	12,3	13,8	16,0	8,7	11,5	4,8	19,6
1970	10,4	4,4	4,9	9,8	16,3	5,7	6,0	7,8	12,2	4,6	7,7	9,5	16,8
1961-70	9,3	6,2	7,8	10,1	8,9	8,2	12,0	5,7	8,8	4,9	7,9	6,0	15,4
1971	4,8	4,5	6,4	2,1	11,2	4,9	7,2	3,4	10,5	7,0	7,5	0,9	16,8
1972	11,3	5,3	7,1	24,5	13,4	6,1	11,5	4,0	10,8	0,4	7,9	9,4	5,2
1973	14,1	8,7	11,5	28,0	12,5	11,2	3,8	14,5	12,7	11,5	10,9	19,5	7,2
1974	3,8	4,7	11,2	4,8	10,8	0,5	9,9	14,1	2,8	6,7	8,1	8,9	22,7
1975	-7,9	-1,8	-6,2	7,2	-1,5	8,2	3,7	-16,1	-3,0	-3,5	-3,0	-1,3	4,0
1976	13,3	4,8	11,5	12,7	9,6	8,9	13,2	1,7	10,6	7,9	10,5	3,9	19,2
1977	2,2	4,5	4,6	4,7	8,6	13,7	6,7	1,4	-1,7	5,5	4,9	2,1	12,3
1978	2,9	2,3	3,4	15,5	7,1	12,6	10,1	3,5	3,5	2,2	5,0	9,4	0,0
1979	7,8	8,7	4,7	6,8	7,3	7,0	9,1	9,3	7,6	4,2	6,5	8,7	4,1
1980	4,1	6,9	5,0	9,5	2,4	7,1	-4,3	-1,1	1,2	0,3	1,7	10,1	18,6
1971-80	5,4	4,8	5,8	11,3	8,0	8,0	7,0	3,1	5,4	4,1	5,9	7,0	10,8
1981	3,6	6,3	8,1	-8,6	5,4	2,3	5,2	1,6	0,8	-1,7	3,8	-1,5	14,7
1982	1,6	1,7	3,7	-5,8	-3,7	4,3	1,2	0,3	-0,7	1,6	0,9	-8,8	3,1
1983	0,0	4,6	-1,2	16,5	4,0	10,6	3,8	-1,3	4,8	1,0	2,0	-5,1	4,8
1984	5,5	4,9	6,8	7,9	4,9	14,2	6,9	8,6	6,1	6,0	6,3	5,5	12,2
1985	4,1	5,1	6,6	5,8	5,2	9,3	5,2	3,7	5,0	5,1	5,5	4,5	6,5

Tableau 28

Exportations intracommunautaires de biens aux prix courants

(en pourcentage du PIB)

	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE
1960	20,2	14,8	6,4	2,6	4,4	20,6	4,0	23,3	3,3	6,3
1961	20,8	13,4	6,7	2,3	4,8	23,0	4,4	23,2	3,6	6,6
1962	22,6	12,7	6,7	3,0	4,7	20,2	4,7	23,6	3,9	6,8
1963	25,1	13,4	7,4	2,7	4,8	21,4	4,4	24,5	4,2	7,1
1964	26,3	12,9	7,5	2,8	4,9	22,0	5,1	25,0	4,1	7,4
1965	27,3	12,1	7,3	2,7	5,2	20,4	5,9	24,6	4,0	7,5
1966	27,4	11,3	7,8	2,7	5,4	20,9	6,1	23,5	4,0	7,7
1967	26,3	10,3	8,4	3,3	5,1	22,8	5,8	22,9	3,8	7,6
1968	27,8	9,7	8,7	3,2	5,2	22,2	6,1	23,6	4,2	8,1
1969	32,0	9,3	9,3	3,2	6,1	20,8	6,5	25,4	4,6	8,9
1970	33,3	9,2	9,0	3,4	7,1	21,7	6,6	27,1	4,8	9,3
1961-70	26,9	11,4	7,9	2,9	5,3	21,5	5,6	24,3	4,1	7,7
1971	31,8	8,7	9,1	3,2	7,3	21,9	7,0	27,9	4,8	9,4
1972	32,9	8,7	8,7	3,6	7,6	22,6	7,5	27,5	4,7	9,6
1973	35,1	10,1	9,4	4,9	8,1	24,5	7,5	29,1	5,6	10,4
1974	36,0	10,6	10,7	5,4	9,3	28,3	8,4	33,3	6,7	12,0
1975	31,9	10,5	9,7	5,5	7,7	30,9	8,5	30,7	6,2	10,8
1976	35,1	10,1	10,7	5,7	8,2	30,9	9,8	30,7	7,4	12,0
1977	33,5	9,7	10,5	5,0	8,5	35,3	10,1	27,7	8,5	12,0
1978	32,8	10,1	10,4	5,4	8,6	35,8	10,6	26,0	8,6	11,9
1979	36,5	11,1	11,2	5,0	9,2	36,5	11,3	29,6	9,3	12,8
1980	38,0	12,9	11,6	6,2	8,8	34,8	9,7	31,5	9,3	12,7
1971-80	34,4	10,2	10,2	5,0	8,3	30,2	9,0	29,4	7,1	11,4
1981	39,4	13,1	12,1	5,1	8,5	32,0	9,3	34,5	8,7	12,6
1982	42,2	13,4	12,9	5,3	8,3	32,3	9,7	34,8	8,6	12,9
1983	43,6	13,9	12,5	6,8	8,7	34,7	9,6	35,8	9,0	13,1

Tableau 29**Exportations extra-communautaires de biens aux prix courants***(en pourcentage du PIB)*

	UEL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE
1960	13,8	11,4	10,2	3,5	7,6	3,2	6,2	14,9	11,9	9,8
1961	12,9	11,2	9,8	3,7	7,0	3,4	6,2	14,3	11,4	9,3
1962	12,1	11,0	9,0	3,4	6,1	3,5	5,8	13,2	10,8	8,6
1963	11,1	11,9	8,9	3,9	5,8	3,7	5,6	12,2	10,7	8,3
1964	11,0	11,8	9,0	3,4	5,6	3,1	5,7	11,4	10,5	8,2
1965	11,9	11,9	9,3	3,2	5,7	2,9	6,2	11,5	10,7	8,5
1966	11,7	11,7	9,8	3,8	5,6	3,9	6,3	11,5	10,8	8,6
1967	11,2	11,4	10,3	4,0	5,4	5,9	6,5	11,3	10,0	8,5
1968	11,4	11,5	10,4	3,0	5,3	6,3	6,7	10,5	10,9	8,6
1969	11,3	11,8	10,2	3,2	5,2	6,6	6,8	10,4	11,4	8,7
1970	11,5	12,1	9,9	3,1	5,8	6,4	6,7	10,4	11,2	8,8
1961-70	11,6	11,6	9,6	3,5	5,8	4,6	6,3	11,7	10,9	8,6
1971	11,1	11,5	9,9	2,8	5,7	6,0	6,6	9,6	11,2	8,7
1972	11,1	11,3	9,3	3,3	5,7	5,4	6,8	8,9	10,6	8,3
1973	12,2	11,6	10,0	4,0	6,1	7,3	6,8	10,2	11,3	8,9
1974	14,8	13,6	12,6	5,4	7,9	9,3	9,2	12,4	13,0	11,1
1975	12,5	12,6	11,9	5,5	7,7	7,5	9,5	11,2	12,6	10,5
1976	11,9	11,8	12,1	5,7	7,7	9,2	9,8	10,6	13,0	10,7
1977	12,8	12,0	12,3	5,5	8,1	10,1	10,7	10,4	14,2	11,2
1978	12,4	10,7	11,7	5,2	7,5	9,7	10,5	9,7	13,8	10,7
1979	13,0	11,3	11,3	5,1	7,9	9,8	10,6	10,1	12,6	10,5
1980	14,5	12,6	11,9	6,9	8,1	11,2	9,8	11,2	12,4	10,8
1971-80	12,6	11,9	11,3	4,9	7,3	8,6	9,0	10,4	12,4	10,1
1981	16,3	14,9	13,5	6,6	9,2	13,2	11,9	12,8	12,4	12,0
1982	17,0	14,1	13,8	6,1	8,8	12,9	11,2	12,5	12,4	11,9
1983	18,2	14,8	13,4	6,1	9,0	14,8	10,9	12,9	11,6	11,7

Tableau 30**Importations de biens et services aux prix courants***(en pourcentage du PIB)*

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	37,8	32,3	15,3	16,2	11,3	34,9	13,9	72,1	47,5	21,5	19,0	4,4	10,6
1961	39,3	30,2	14,6	15,9	11,1	37,4	13,9	74,8	46,8	19,9	18,3	4,2	10,9
1962	40,2	30,3	14,8	16,4	11,0	36,3	14,3	77,4	45,7	19,4	18,2	4,3	9,5
1963	42,2	28,6	14,9	17,4	11,5	38,0	15,5	75,2	46,8	19,3	18,6	4,2	10,1
1964	42,4	30,5	15,2	18,3	12,1	38,1	13,7	76,7	46,8	20,1	18,8	4,3	9,8
1965	41,4	29,4	16,4	19,6	11,7	40,9	13,0	77,2	44,6	19,1	18,5	4,4	9,1
1966	43,7	28,3	16,0	18,1	12,3	40,1	14,0	72,8	44,0	18,5	18,5	4,8	9,0
1967	41,5	27,4	15,3	17,5	12,3	38,2	14,5	66,9	42,1	19,2	18,4	4,9	9,4
1968	43,6	27,1	16,3	17,8	12,6	42,3	14,2	66,8	41,5	21,4	19,2	5,2	9,0
1969	46,9	27,9	17,5	18,1	14,2	43,7	15,6	66,5	43,2	21,1	20,2	5,2	9,0
1970	47,8	29,2	17,4	17,8	15,0	42,5	16,6	74,5	46,9	21,6	20,9	5,5	9,5
1961-70	42,9	28,9	15,8	17,7	12,4	39,7	14,5	72,9	44,8	20,0	18,9	4,7	9,5
1971	46,6	27,7	17,3	17,8	15,1	41,1	16,4	81,8	45,9	21,0	20,6	5,7	9,0
1972	45,9	24,8	16,9	19,3	15,3	37,8	17,3	74,9	42,3	21,2	20,5	6,2	8,3
1973	51,4	28,7	17,1	24,5	16,6	42,6	20,2	74,3	44,2	25,5	22,7	6,8	10,0
1974	58,8	33,1	19,7	25,0	22,0	54,7	26,2	79,6	51,6	32,5	28,0	8,8	14,4
1975	51,4	29,3	19,6	26,1	17,8	46,1	22,2	85,3	46,6	27,0	24,6	7,8	12,8
1976	54,9	31,7	21,4	25,2	20,3	51,5	25,4	79,9	47,6	28,9	26,8	8,7	12,8
1977	54,6	30,5	21,1	24,6	20,4	56,7	24,5	80,3	44,0	28,9	26,4	9,3	11,5
1978	52,8	28,0	20,4	23,9	19,3	58,5	23,6	79,8	42,3	26,6	25,1	9,6	9,5
1979	58,9	29,8	22,4	24,5	20,8	65,4	26,0	83,4	47,0	27,3	27,1	10,3	12,6
1980	63,2	31,5	24,6	25,6	23,0	62,2	27,4	84,4	50,2	24,5	28,2	11,0	14,9
1971-80	53,9	29,5	20,1	23,6	19,1	51,7	22,9	80,4	46,2	26,3	25,0	8,4	11,6
1981	68,4	33,4	25,9	25,5	24,1	63,2	28,0	84,4	51,6	23,2	29,0	10,5	14,3
1982	72,1	33,0	25,7	27,3	24,5	55,8	27,0	90,3	51,2	23,4	28,9	9,6	14,3
1983	69,6	34,1	28,0	28,2	23,1	55,6	25,0	84,7	54,6	25,4	28,3	9,5	12,4
1984	72,3	35,6	29,4	29,4	23,7	59,5	26,5	87,7	58,7	27,8	29,9	10,6	12,3
1985	72,1	35,9	30,0	30,2	23,8	61,5	26,3	86,6	60,9	28,9	30,4	11,0	12,4

Tableau 31

Importations de biens et services aux prix de 1975

(variation annuelle en pourcentage)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE	USA	Japon
1961	7,5	3,7	7,1	13,1	6,5	13,7	13,9	7,4	6,3	-0,9	5,2	0,2	27,2
1962	8,8	13,8	11,1	10,1	7,9	5,3	15,2	3,2	6,7	2,1	7,8	12,2	-0,7
1963	8,4	-1,6	4,6	15,5	16,6	10,6	21,9	3,6	9,5	3,9	9,1	2,9	18,0
1964	9,3	21,1	9,7	14,4	15,7	12,9	-6,6	14,4	14,8	10,6	8,8	5,5	14,1
1965	6,4	6,8	14,8	21,6	2,0	11,0	2,0	4,3	5,8	0,5	5,4	11,1	7,1
1966	10,1	5,8	2,1	-0,3	11,1	3,5	14,3	-2,5	6,6	2,1	6,0	15,3	12,4
1967	1,4	4,7	-1,0	7,3	8,8	3,7	13,6	-4,8	6,1	8,6	6,3	7,0	24,5
1968	12,0	5,2	14,7	10,5	13,3	15,7	5,6	9,3	12,6	8,4	10,5	15,4	10,8
1969	15,5	13,1	16,7	15,6	22,4	13,4	19,3	11,3	13,9	2,5	13,4	5,9	12,7
1970	8,0	8,8	12,7	6,0	7,4	3,6	15,9	14,6	14,8	4,9	10,0	3,8	21,9
1961-70	8,7	8,0	9,1	11,2	11,0	9,3	11,2	5,9	9,6	4,2	8,2	7,8	14,5
1971	3,3	-0,7	9,2	6,9	7,8	5,0	2,4	8,4	6,1	5,2	5,7	6,4	4,7
1972	9,6	0,7	6,0	15,0	16,7	5,3	11,4	1,9	5,3	9,3	9,3	11,1	9,9
1973	18,4	15,3	2,6	34,0	15,4	19,2	10,5	10,9	11,3	12,0	11,3	4,7	23,9
1974	4,5	-3,6	-0,9	-16,8	6,3	-2,5	2,2	7,4	-1,2	1,4	1,3	-3,1	5,0
1975	-8,8	-5,0	3,2	6,0	-7,5	-12,7	-9,6	-9,9	-4,5	-7,5	-5,5	-12,3	-9,5
1976	13,0	17,2	12,3	6,3	18,7	15,2	15,4	2,0	10,2	4,6	11,9	20,1	6,5
1977	4,5	-0,6	3,4	8,3	1,5	13,2	-0,2	0,5	2,7	1,0	2,1	8,6	5,0
1978	3,0	0,3	6,5	6,5	8,7	15,2	8,1	8,5	6,0	3,1	6,1	11,1	7,3
1979	9,3	4,8	9,7	6,5	11,4	14,4	13,8	8,0	6,5	9,9	10,2	1,6	13,0
1980	1,5	-4,5	3,4	-7,1	7,2	-4,4	8,3	1,8	-0,7	-4,9	2,1	-3,2	-6,8
1971-80	5,6	2,1	5,5	5,8	8,4	6,3	6,0	3,8	4,1	3,2	5,3	4,1	5,5
1981	-1,6	-1,2	-0,2	2,5	1,6	2,2	-5,3	2,2	-7,0	-3,0	-2,0	6,1	1,5
1982	0,5	2,7	0,5	5,9	4,8	-4,3	2,1	-0,9	1,7	3,3	2,3	1,6	3,1
1983	-3,0	1,7	1,9	3,2	-0,9	3,9	1,1	-1,9	4,8	5,6	1,8	11,1	-4,7
1984	3,3	6,0	6,1	4,0	3,2	8,8	6,8	4,6	5,2	6,9	5,5	20,7	9,0
1985	2,1	4,5	4,7	3,4	3,6	6,4	3,7	2,7	3,2	4,8	4,0	7,7	4,5

Tableau 32

Importations intracommunautaires de biens aux prix courants

(en pourcentage du PIB)

	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE
1960	20,0	17,1	5,6	9,4	3,7	24,0	4,7	23,2	3,9	6,3
1961	21,3	16,3	5,6	9,5	4,0	26,7	4,9	25,8	3,8	6,6
1962	22,0	15,9	5,9	10,1	4,3	26,4	5,4	25,4	3,8	6,8
1963	23,6	14,5	6,0	9,4	4,9	28,1	6,2	26,8	3,8	7,1
1964	24,5	15,3	6,3	9,7	5,2	27,9	5,3	26,9	4,2	7,4
1965	24,7	14,5	7,4	10,4	5,1	27,8	4,7	26,0	4,1	7,6
1966	26,5	13,8	7,2	10,2	5,6	26,2	5,2	25,7	4,2	7,8
1967	25,5	12,8	6,9	9,6	5,7	25,2	5,7	24,2	4,5	7,7
1968	25,5	12,3	7,4	9,9	6,1	28,3	5,5	23,8	4,9	8,1
1969	28,2	12,9	8,4	9,5	7,3	29,2	6,3	25,3	4,7	9,0
1970	28,9	13,4	8,3	10,0	7,5	29,6	7,0	27,1	4,9	9,3
1961-70	25,0	14,2	6,9	9,9	5,6	27,5	5,6	25,7	4,3	7,7
1971	30,6	11,7	8,8	9,6	7,4	27,3	6,8	25,3	5,1	9,4
1972	30,2	10,7	8,5	10,2	7,7	26,1	7,5	23,7	5,6	9,6
1973	33,1	12,5	8,4	10,6	8,2	30,3	8,9	24,8	7,2	10,5
1974	35,8	14,3	8,9	10,1	10,0	37,3	10,3	27,0	8,4	11,9
1975	32,3	12,7	9,1	10,9	7,9	31,7	8,8	24,3	7,5	10,7
1976	34,7	14,1	9,7	10,7	9,2	35,6	10,3	23,3	8,1	11,8
1977	34,1	13,6	9,8	11,1	9,1	38,4	9,7	22,5	9,8	12,0
1978	34,1	12,8	9,7	10,7	8,9	40,5	9,8	22,2	9,4	11,8
1979	34,5	14,3	10,5	10,9	9,7	46,2	10,7	24,2	10,2	12,6
1980	35,6	14,5	11,0	10,6	10,1	45,4	11,2	24,3	8,8	12,6
1971-80	33,5	13,1	9,4	10,5	8,8	35,9	9,4	24,2	8,0	11,3
1981	37,2	14,7	11,5	12,2	10,2	46,3	10,5	24,4	8,4	12,5
1982	40,3	14,8	11,6	12,2	10,8	40,4	10,4	24,5	8,9	12,8
1983	42,9	14,1	11,8	13,5	10,8	38,5	9,8	24,9	9,7	13,0

Tableau 33

Importations extra-communautaires de biens aux prix courants

(en pourcentage du PIB)

	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE
1960	15,9	14,9	9,2	11,7	7,3	12,6	8,7	20,2	14,8	11,1
1961	15,0	14,0	8,6	9,7	6,9	13,0	8,6	19,2	13,3	10,3
1962	14,9	14,8	8,7	7,8	6,7	12,1	8,5	18,1	13,0	10,0
1963	14,9	14,2	8,6	8,9	6,5	12,3	9,0	18,0	13,0	10,0
1964	15,3	15,7	8,5	8,3	6,7	12,5	8,0	17,8	14,1	10,2
1965	14,6	15,1	8,9	9,8	6,2	12,7	7,9	16,6	13,1	9,9
1966	14,8	14,8	8,6	9,4	6,4	12,5	8,3	16,4	12,5	9,7
1967	13,9	14,6	8,0	7,9	5,8	12,4	8,3	15,4	12,5	9,3
1968	14,8	14,1	8,1	8,4	5,4	12,6	7,5	14,7	13,7	9,3
1969	15,0	14,3	8,4	8,8	5,7	12,6	7,9	14,7	13,5	9,5
1970	15,2	15,0	8,2	10,1	6,3	11,6	8,2	16,2	13,1	9,6
1961-70	14,8	14,7	8,5	8,9	6,3	12,4	8,2	16,7	13,2	9,8
1971	13,0	14,0	7,9	9,3	6,0	12,2	7,6	16,0	12,0	9,0
1972	12,1	12,6	7,1	8,4	6,0	10,8	7,5	14,2	12,0	8,6
1973	13,6	14,7	7,4	10,6	6,5	11,3	9,1	15,6	14,5	9,6
1974	18,2	17,0	9,3	13,3	9,9	16,5	13,8	19,9	18,9	13,0
1975	15,6	14,9	8,9	14,7	8,1	13,5	11,3	18,2	15,0	11,2
1976	16,5	15,7	10,1	16,2	9,2	15,0	13,1	18,6	16,2	12,4
1977	16,2	14,9	9,8	15,0	9,2	17,1	12,6	18,2	15,1	12,0
1978	15,2	12,9	9,3	14,1	8,3	16,5	11,8	16,3	15,2	11,3
1979	19,0	14,1	10,4	14,1	8,8	17,6	13,2	18,4	14,6	12,2
1980	23,2	15,0	12,0	16,0	10,5	15,2	14,0	21,0	13,9	13,5
1971-80	16,2	14,6	9,2	13,2	8,2	14,6	11,4	17,7	14,7	11,3
1981	25,5	16,0	12,4	12,1	10,9	15,4	15,3	22,2	12,8	13,7
1982	25,7	15,5	12,0	14,2	10,5	14,0	14,4	20,9	12,8	13,3
1983	23,8	14,9	11,6	14,6	9,5	14,6	13,1	21,7	12,8	12,8

Tableau 34

Balance des paiements courants

(en pourcentage du PIB)

	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	0,7	-1,6	1,6	-2,9	1,5	-0,1	0,8	3,0	-1,0	0,7	0,6	0,3
1961	0,3	-2,0	1,0	-2,2	1,1	0,2	1,2	1,4	0,0	0,7	0,7	1,8
1962	0,7	-3,4	-0,1	-1,6	1,0	-1,8	0,6	1,0	0,4	0,4	0,6	-0,1
1963	-0,4	0,1	0,2	-2,2	0,3	-2,8	-1,4	0,7	0,3	-0,0	0,7	1,1
1964	0,2	-2,4	0,2	-4,3	-0,3	-3,5	1,1	-1,1	-1,3	-0,3	1,1	-0,6
1965	0,6	-1,8	-1,3	-5,8	0,8	-4,4	3,6	0,1	-0,2	0,2	0,8	1,1
1966	-0,1	-1,9	0,2	-2,0	0,1	-1,6	3,2	-1,0	0,1	0,4	0,4	1,3
1967	1,2	-2,4	2,2	-2,2	0,0	1,4	2,2	-0,3	-0,9	0,7	0,3	-0,1
1968	1,4	-1,7	2,3	-3,6	-0,5	-1,3	3,3	0,3	-0,8	0,8	0,1	0,8
1969	1,8	-2,8	1,4	-4,0	-1,1	-4,8	2,7	0,3	0,7	0,6	0,0	1,3
1970	3,2	-3,9	0,6	-3,1	0,1	-4,0	1,2	-1,5	1,3	0,5	0,2	1,0
1961-70	0,9	-2,2	0,7	-3,1	0,2	-2,3	1,8	0,0	-0,0	0,4	0,5	0,2
1971	2,3	-2,4	0,4	-1,5	0,6	-3,8	1,8	-0,3	1,8	0,8	-0,1	2,5
1972	3,9	-0,3	0,4	-1,2	0,5	-2,2	1,6	3,0	0,2	0,8	-0,5	2,2
1973	2,8	-1,7	1,3	-3,8	-0,2	-3,5	-1,7	4,0	-1,9	0,0	0,5	0,0
1974	1,7	-3,1	2,7	-3,3	-2,3	-9,9	-4,6	3,2	-4,6	-1,0	0,5	1,0
1975	0,7	-1,5	1,0	-4,2	-0,0	-0,5	-0,2	2,5	-2,0	-0,0	1,2	-0,1
1976	1,1	-4,9	0,9	-2,6	-1,5	-3,9	-1,5	3,2	-1,6	-0,5	0,3	0,7
1977	-0,3	-4,0	0,8	-1,9	-0,7	-3,5	1,2	0,7	0,0	0,1	-0,7	1,6
1978	-0,5	-2,7	1,4	-1,3	0,6	-4,0	2,4	-0,8	0,6	0,8	-0,7	1,7
1979	-1,6	-4,7	-0,8	-1,9	-0,0	-11,3	1,7	-1,1	0,1	-0,4	-0,1	-0,9
1980	-3,5	-3,7	-1,8	0,3	-1,4	-9,9	-2,5	-1,5	1,8	-1,3	0,2	1,1
1971-80	0,6	-2,9	0,6	-2,4	-0,4	-5,3	-0,2	1,3	-0,6	-0,1	0,1	0,8
1981	-3,0	-3,1	-1,0	0,3	-1,4	-13,1	-2,3	2,2	2,5	-0,6	0,1	0,5
1982	-2,1	-4,2	0,6	-2,1	-2,9	-8,4	-1,6	2,7	1,9	-0,5	0,3	0,7
1983	0,6	-2,1	0,7	-4,5	-1,5	-5,9	0,1	2,8	1,0	0,1	1,0	0,1
1984	1,1	-2,8	0,6	-4,7	-1,2	-4,4	-0,4	3,8	0,2	0,0	:	:
1985	1,9	-2,2	1,1	-4,9	-0,7	-3,3	0,0	4,4	0,2	0,4	:	:

Tableau 35

Structure des exportations de la Communauté par pays et par région, en 1958 et en 1983

(en pourcentage du total)

Exportations de	UEBL		DK		D		GR		F		IRL		I		NL		UK		CE	
	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983
UEBL	—	—	1,2	1,8	6,6	7,4	1,0	1,8	6,3	8,5	0,8	4,5	2,3	2,9	15,0	13,8	1,9	4,2	4,9	6,3
DK	1,6	1,0	—	—	3,0	2,0	0,2	0,7	0,8	0,8	0,1	0,8	0,8	0,7	2,6	1,6	2,4	1,9	2,0	1,4
D	11,6	21,1	20,1	17,3	—	—	20,5	20,1	10,4	15,5	2,2	9,9	14,3	16,6	19,0	30,6	4,2	10,0	7,4	12,4
GR	0,7	0,5	0,4	0,8	1,4	1,1	—	—	0,7	0,9	0,1	0,4	2,1	1,7	0,9	0,9	0,7	0,5	1,0	0,9
F	10,6	18,2	3,0	5,5	7,6	12,9	12,9	7,4	—	—	0,8	8,3	5,3	14,7	4,9	10,3	2,4	9,4	4,6	10,4
IRL	0,4	0,4	0,3	0,5	0,3	0,4	0,4	0,2	0,2	0,4	—	—	0,1	0,3	0,5	0,5	3,5	5,0	1,1	1,1
I	2,3	4,7	5,3	4,4	5,0	7,4	6,0	13,5	3,4	10,7	0,4	3,0	—	—	2,7	5,5	2,1	3,7	3,1	5,8
NL	20,7	14,2	2,2	4,5	8,1	8,8	2,0	3,8	2,0	4,7	0,5	5,8	2,1	3,0	—	—	3,1	8,9	5,4	6,7
UK	5,7	9,8	25,9	13,4	4,0	8,2	7,6	4,8	4,9	7,6	78,8	36,9	6,8	6,4	11,9	9,0	—	—	5,5	7,3
Total des échanges intracommunautaires	53,5	69,8	58,3	48,3	35,9	48,1	50,5	52,5	28,6	49,2	83,6	69,0	33,8	46,2	57,5	72,2	20,3	43,6	34,9	52,4
Échanges entre autres pays européens de l'OCDE	10,4	8,2	17,2	24,6	23,7	19,3	6,7	5,1	10,5	12,1	1,8	5,9	16,6	12,1	12,3	7,5	9,6	12,3	16,4	13,7
États-Unis	9,4	5,1	9,3	7,5	7,3	7,6	13,6	6,3	5,9	6,3	5,9	8,1	9,7	7,7	5,6	4,2	8,8	13,8	7,8	7,8
Canada	1,1	0,4	0,7	0,7	1,2	0,7	0,3	0,3	0,8	0,8	0,7	1,2	1,2	0,9	0,8	0,4	5,8	1,6	2,3	0,8
Japon	0,6	0,7	0,2	1,8	1,0	1,3	1,4	0,6	0,3	1,2	0,1	2,2	0,3	1,1	0,4	0,5	0,6	1,3	0,6	1,1
Australie	0,6	0,2	0,3	0,5	1,0	0,6	0,1	0,4	0,4	0,4	0,1	1,1	1,0	0,9	0,7	0,4	7,1	1,5	2,5	0,7
Pays en voie de développement	18,8	11,4	9,7	13,9	22,3	15,5	7,2	27,0	48,4	24,9	1,6	9,1	27,9	24,0	18,1	10,5	33,8	21,5	27,9	18,1
dont: OPEP	3,3	4,0	2,3	5,3	4,8	7,3	0,1	15,6	21,3	9,6	1,3	4,5	7,5	13,6	4,5	4,5	7,0	9,0	7,8	8,1
Autres pays en voie de développement	15,5	7,4	7,3	8,6	17,5	8,2	7,1	11,4	27,1	15,3	1,3	4,6	20,4	10,4	13,7	6,0	26,8	12,5	20,1	10,0
Pays à commerce d'État	3,8	2,6	3,8	1,9	5,0	5,3	16,3	7,5	3,7	4,3	0,2	1,3	4,7	4,2	2,0	1,9	3,1	1,9	3,9	3,7
Reste du monde et NDA	1,9	1,6	0,5	0,8	2,6	1,6	4,0	0,3	1,3	0,8	6,2	2,1	5,1	2,9	2,6	2,4	10,8	2,5	3,8	1,7
Monde (à l'exclusion de la Communauté)	46,4	30,2	41,7	51,7	64,1	51,9	49,5	47,5	71,4	50,8	16,4	31,0	66,2	53,8	42,5	27,8	79,7	56,4	65,1	47,6
Monde (Communauté incluse)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 36

Structure des importations de la Communauté par pays et par région, en 1958 et en 1983

(en pourcentage du total)

Importations de	UEBL		DK		D		GR		F		IRL		I		NL		UK		CE	
	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983	1958	1983
UEBL	—	—	3,8	3,0	4,5	7,6	3,3	3,2	5,4	8,9	1,8	2,2	2,0	3,4	17,9	10,7	1,6	4,3	4,4	6,0
DK	0,5	0,5	—	—	3,4	1,8	0,7	1,0	0,6	0,8	0,7	1,0	2,2	0,9	0,7	1,1	3,1	2,2	2,0	1,3
D	17,2	20,5	19,8	20,4	—	—	20,3	17,3	11,6	18,0	4,0	7,7	12,1	15,9	19,5	22,0	3,6	14,1	8,2	12,9
GR	0,1	0,3	0,0	0,2	1,7	0,7	—	—	0,6	0,4	0,2	0,1	0,5	1,0	0,1	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5
F	11,6	14,2	3,4	4,3	7,6	11,5	5,4	6,8	—	—	1,6	4,4	4,9	12,6	2,8	6,7	2,7	7,5	4,2	8,3
IRL	0,1	0,4	0,0	0,3	0,1	0,6	0,0	0,3	0,1	0,7	—	—	0,1	0,3	0,1	0,7	2,9	3,4	0,9	1,0
I	2,1	3,7	1,7	3,2	5,5	8,0	8,8	8,9	2,4	10,0	0,9	2,0	—	—	1,8	3,1	2,0	4,7	2,5	5,6
NL	15,7	18,0	7,3	6,7	8,0	13,1	4,8	6,5	2,5	6,7	2,9	4,6	2,6	4,9	—	—	4,2	6,4	6,4	8,4
UK	7,4	7,8	22,8	10,5	4,4	7,0	9,9	4,1	3,6	7,4	56,4	50,1	5,5	3,9	7,4	8,7	—	—	5,0	6,4
Total des échanges intracommunautaires	54,7	65,3	59,0	48,7	35,2	50,3	53,3	48,0	26,7	53,0	68,4	72,1	29,8	42,8	50,1	53,4	20,3	43,1	34,0	50,5
Échanges des autres pays européens de l'OCDE	8,1	7,7	19,5	27,0	15,8	16,2	9,5	6,7	8,0	10,2	4,3	5,2	12,0	10,9	7,7	8,4	13,9	15,5	12,0	12,7
États-Unis	9,9	7,0	9,1	5,5	13,6	6,6	13,7	3,7	10,0	6,7	7,0	12,9	16,2	5,9	11,3	9,3	9,3	13,5	11,4	8,0
Canada	1,4	0,6	0,2	0,4	3,1	0,8	0,8	0,4	1,0	0,7	3,0	1,1	1,4	0,7	1,5	0,6	8,2	2,3	3,7	1,0
Japon	0,6	2,2	1,5	3,3	0,6	3,6	2,0	6,7	0,2	2,3	1,1	2,7	0,4	1,4	0,8	2,3	0,9	5,2	0,7	3,1
Australie	1,7	0,3	0,0	0,2	1,2	0,3	0,3	0,3	2,4	0,5	1,2	0,0	3,0	0,5	0,2	0,3	5,4	0,9	2,7	0,5
Pays en voie de développement	19,7	11,2	6,1	9,3	24,4	15,7	9,6	28,0	46,7	22,0	9,7	3,9	31,2	28,8	25,0	19,6	35,0	15,0	30,3	18,3
dont: OPEP	5,9	4,4	0,3	3,1	6,7	6,9	1,7	22,9	19,7	12,7	0,7	0,7	13,9	18,4	11,5	9,8	11,3	4,5	10,9	9,2
Autres pays en voie de développement	13,8	6,8	5,8	6,2	17,7	8,8	7,8	5,1	27,0	9,3	9,0	3,2	17,3	10,4	13,5	9,8	23,7	10,5	19,4	9,1
Pays à commerce d'État	2,0	3,2	4,6	4,6	5,3	5,6	8,1	5,5	3,3	3,9	1,2	1,5	3,6	7,2	2,6	6,0	3,2	2,5	3,5	4,7
Reste du monde et NDA	1,9	2,5	0,0	1,0	0,8	0,9	2,9	0,7	1,6	0,7	4,2	0,6	2,3	1,8	0,8	0,4	3,8	2,0	1,5	1,2
Monde (à l'exclusion de la Communauté)	45,3	34,7	41,0	48,7	64,8	49,7	46,7	52,0	73,3	47,0	31,6	27,9	70,2	57,2	49,9	46,6	79,7	56,9	66,0	49,5
Monde (Communauté incluse)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 37
Masse monétaire (M2/M3)
(variation annuelle en pourcentage)

	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	4,3	8,0	11,1	20,2	16,7	5,5	19,6	7,0	0,9	12,3	4,9	20,1
1961	9,9	9,8	12,9	17,0	17,2	7,3	14,9	5,4	2,3	11,3	7,4	20,2
1962	7,4	8,5	10,4	21,5	18,7	9,6	17,0	6,6	2,6	11,6	8,1	20,3
1963	10,3	12,5	9,9	21,4	14,1	5,8	13,5	9,8	7,8	11,2	8,4	24,0
1964	7,6	11,1	9,4	16,0	9,8	9,4	10,4	5,8	5,8	8,9	15,3	
1965	9,6	9,7	10,6	12,9	10,9	6,7	15,4	6,2	7,6	10,7	8,1	18,0
1966	8,2	12,8	8,3	18,2	10,6	10,6	13,8	5,9	3,4	8,8	4,5	16,3
1967	7,1	9,8	12,0	16,1	13,1	12,7	13,3	10,9	9,6	11,5	9,1	15,5
1968	8,6	14,5	11,8	17,8	11,6	16,9	11,6	14,8	7,3	10,9	7,9	14,8
1969	7,0	10,2	9,4	16,2	6,1	11,2	11,4	10,2	2,0	7,5	4,0	18,5
1970	10,0	3,3	9,1	19,3	15,4	14,0	13,6	11,0	9,6	11,7	6,2	16,9
1961-70	8,6	10,2	10,4	17,6	12,7	10,4	13,3	9,1	5,7	10,4	7,2	17,9
1971	12,9	8,5	13,5	22,4	17,8	12,9	17,1	9,0	14,1	15,0	13,4	24,3
1972	17,0	15,0	14,4	23,6	18,5	14,2	18,3	11,9	24,6	18,5	13,0	24,7
1973	15,4	12,6	10,1	14,5	15,0	26,0	23,2	21,9	27,0	18,2	7,0	16,8
1974	14,0	8,9	8,5	20,9	15,9	20,6	15,5	20,0	10,7	13,0	5,5	11,5
1975	15,1	25,1	8,6	26,5	18,2	18,9	23,5	5,7	6,3	13,3	12,6	16,5
1976	14,3	10,9	8,4	26,8	12,8	14,5	22,8	22,7	9,7	13,2	13,8	15,4
1977	10,3	9,9	11,2	22,7	13,9	17,1	23,8	3,6	9,4	12,8	10,6	13,4
1978	10,2	8,7	11,0	26,0	12,2	29,0	24,2	4,2	15,3	13,7	8,0	14,0
1979	8,2	10,8	6,0	18,4	14,0	18,7	23,2	6,9	13,2	11,8	7,9	10,8
1980	6,5	8,1	6,2	24,7	8,4	17,7	17,3	4,4	18,5	10,8	8,9	9,5
1971-80	12,4	11,7	9,8	22,6	14,7	18,9	20,8	10,8	14,7	14,0	10,0	15,6
1981	10,0	9,1	5,0	34,7	11,4	17,4	15,9	5,3	13,7	9,6	10,1	11,2
1982	7,5	11,4	7,1	29,0	10,8	13,0	17,2	7,6	8,9	9,7	9,2	9,1
1983	7,1	24,7	5,3	20,3	11,2	5,6	13,2	10,5	10,3	9,0	11,5	8,3

Tableau 38
Taux d'intérêt à court terme
(%)

	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	:	:	5,1	8,0	4,1	:	3,6	2,1	:	:	:	:
1961	4,6	6,3	3,6	8,0	3,7	6,2	3,6	1,1	6,2	4,2	2,4	8,5
1962	3,4	6,5	3,4	8,0	3,6	5,0	3,6	1,9	5,0	3,9	2,8	9,0
1963	3,6	6,1	4,0	7,9	4,0	4,3	3,6	2,0	4,3	4,0	3,2	7,4
1964	4,9	6,2	4,1	7,8	4,7	5,5	3,6	3,5	5,5	4,6	3,6	10,0
1965	5,0	6,5	5,1	7,8	4,2	6,8	3,6	4,0	6,8	5,0	4,0	7,0
1966	5,6	6,5	6,6	8,0	4,8	7,0	3,6	4,9	7,0	5,7	4,9	5,6
1967	5,5	6,6	4,3	8,5	4,8	6,3	3,6	4,7	6,3	4,9	4,3	6,2
1968	4,5	6,6	3,8	8,3	6,2	7,9	3,6	4,6	7,9	5,3	5,4	7,6
1969	7,3	8,2	5,8	8,0	9,3	9,2	3,8	5,7	9,2	7,1	6,7	78,6
1970	8,1	9,0	9,4	8,0	8,6	7,0	5,3	6,2	8,1	8,0	6,3	8,0
1961-70	5,2	6,8	5,0	8,0	5,3	6,5	3,8	3,8	6,6	5,3	4,3	7,7
1971	5,4	7,6	7,2	8,0	6,0	6,6	5,7	4,5	6,2	6,3	4,3	6,4
1972	4,2	7,3	5,6	8,0	5,3	7,0	5,2	2,7	6,8	5,6	4,2	4,7
1973	6,6	7,6	12,1	9,0	9,3	12,2	7,0	7,5	11,8	9,9	7,2	7,2
1974	10,6	10,0	9,9	11,8	13,0	14,5	14,9	10,4	13,4	12,2	7,9	12,5
1975	7,0	8,0	5,0	11,9	7,6	10,9	10,4	5,3	10,6	7,9	5,8	10,7
1976	10,1	8,9	4,3	11,5	8,7	11,6	16,0	7,4	11,6	9,4	5,0	7,0
1977	7,3	14,5	4,4	12,0	9,1	8,4	14,0	4,8	8,0	8,3	5,3	5,7
1978	7,3	15,4	3,7	13,5	7,8	9,8	11,5	7,0	9,4	7,8	7,4	6,3
1979	10,9	12,5	6,7	16,7	9,7	16,0	12,0	9,6	13,9	10,4	10,1	6,3
1980	14,2	16,9	9,5	21,0	12,0	16,2	16,9	10,6	16,8	13,4	11,6	8,3
1971-80	8,3	10,8	6,8	12,3	8,8	11,3	11,3	6,9	10,8	9,1	6,8	7,5
1981	15,6	14,9	12,4	21,0	15,3	16,7	19,3	11,8	14,1	14,9	14,0	7,8
1982	14,1	16,4	8,8	20,0	14,6	17,5	19,9	8,2	12,2	13,3	10,6	7,2
1983	10,5	12,0	5,8	20,0	12,4	14,0	18,3	5,7	10,1	10,9	8,7	7,1

Tableau 39

Taux d'intérêt à long terme

	(%)											
	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	:	:	6,3	:	5,7	5,4	5,3	4,2	5,4	:	:	:
1961	5,9	6,6	5,9	:	5,5	6,2	5,2	3,9	6,3	5,5	3,9	6,4
1962	5,2	6,6	5,9	:	5,4	6,0	5,8	4,2	5,9	5,5	3,9	6,4
1963	5,0	6,5	6,1	:	5,3	5,6	6,1	4,2	5,4	5,5	4,0	6,4
1964	5,6	7,1	6,2	:	5,5	6,0	7,4	4,9	6,0	6,0	4,1	6,4
1965	6,4	8,6	7,1	6,2	6,2	6,4	6,9	5,2	6,6	6,5	4,2	6,4
1966	6,7	8,7	8,1	7,4	6,6	6,8	6,5	6,2	6,9	6,9	1,7	6,8
1967	6,7	9,1	7,0	7,4	6,7	6,7	6,5	6,0	6,8	6,6	4,9	6,8
1968	6,6	8,7	6,5	7,3	7,0	6,5	6,6	6,2	7,6	6,7	5,3	6,8
1969	7,3	9,7	6,8	7,1	7,9	7,3	6,7	7,0	9,1	7,5	6,2	6,8
1970	7,8	11,1	8,3	7,4	8,6	7,8	9,0	7,8	9,3	8,5	6,6	7,1
1961-70	6,3	8,3	6,8	7,1	6,5	6,5	6,7	5,6	7,0	6,5	4,8	6,7
1971	7,3	11,0	8,0	7,5	8,4	9,2	8,3	7,0	8,9	8,2	5,7	7,0
1972	7,0	11,0	7,9	7,8	8,0	9,1	7,5	6,7	9,0	7,9	5,6	6,9
1973	7,5	12,6	9,3	10,4	9,0	10,7	7,4	7,3	10,8	9,1	6,3	7,0
1974	8,8	15,9	10,4	9,6	11,0	14,6	9,9	10,7	15,0	11,5	7,0	8,1
1975	8,5	12,7	8,5	9,0	10,3	14,0	11,5	9,1	14,5	10,8	7,0	8,4
1976	9,1	14,9	7,8	10,0	10,5	14,6	13,1	9,2	14,6	11,1	6,8	8,2
1977	8,8	16,2	6,2	9,2	11,0	12,9	14,6	8,5	12,5	10,6	6,8	8,2
1978	8,5	16,8	5,7	9,3	10,6	12,8	13,7	8,1	12,6	10,2	7,9	6,3
1979	9,7	16,7	7,4	13,3	10,9	15,1	14,1	9,2	13,0	11,0	8,7	7,3
1980	12,2	18,7	8,5	18,8	13,7	15,4	16,1	10,7	13,9	12,8	10,8	8,5
1971-80	8,7	14,6	8,0	10,4	10,3	12,8	11,6	8,6	12,5	10,2	7,3	7,5
1981	13,8	19,3	10,4	17,7	16,3	17,3	20,6	12,2	14,8	15,0	12,9	8,2
1982	13,5	20,5	9,0	15,4	16,0	17,0	20,9	10,5	12,7	14,0	12,2	8,0
1983	11,8	14,4	7,9	18,2	14,4	13,9	18,0	8,8	10,8	12,2	10,8	7,8

Tableau 40

Réserves officielles brutes

	(fin d'année, en milliards d'Écus)										
	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE	
1960	1,43	0,27	6,66	0,23	2,15	0,31	3,08	1,76	3,52		19,41
1961	1,70	0,26	6,70	0,25	3,15	0,32	3,55	1,83	3,10		20,86
1962	1,64	0,24	6,50	0,27	3,79	0,34	3,80	1,82	3,09		21,49
1963	1,84	0,44	7,15	0,27	4,59	0,38	3,38	1,96	2,94		22,95
1964	2,08	0,60	7,37	0,26	5,35	0,42	3,57	2,19	2,16		24,00
1965	2,18	0,55	6,95	0,23	5,93	0,38	4,49	2,26	2,81		25,78
1966	2,20	0,56	7,51	0,26	6,29	0,46	4,59	2,29	2,90		27,06
1967	2,52	0,52	7,92	0,28	6,80	0,43	5,31	2,55	2,62		28,95
1968	2,33	0,45	10,28	0,33	4,60	0,54	5,58	2,62	2,55		29,28
1969	2,53	0,45	7,49	0,33	4,19	0,68	5,31	2,69	2,66		26,33
1970	2,82	0,48	13,42	0,31	4,95	0,68	5,31	3,22	2,80		33,98
1971	3,25	0,66	17,17	0,48	7,72	0,90	6,38	3,57	8,04		48,18
1972	4,30	0,81	23,73	1,00	10,93	1,03	7,03	5,33	5,51		59,65
1973	6,22	1,20	34,03	1,05	12,15	0,72	8,96	7,50	5,53		77,37
1974	8,61	0,92	40,16	1,08	16,50	0,78	12,02	10,91	6,47		97,46
1975	9,57	0,94	40,49	1,17	21,19	0,95	12,31	11,80	5,63		104,05
1976	8,34	0,95	43,90	1,09	16,12	0,90	10,81	11,13	4,01		97,25
1977	8,64	1,53	50,61	1,15	17,07	1,08	13,97	12,18	13,24		119,47
1978	8,18	2,55	52,84	1,25	21,03	2,00	19,70	11,11	13,90		132,57
1979	10,41	2,59	57,59	1,47	29,44	1,62	26,69	14,52	17,39		161,72
1980	20,54	3,28	76,56	2,49	57,10	2,25	45,94	27,50	23,69		259,34
1981	18,28	3,01	79,81	2,19	52,52	2,59	45,48	26,26	22,13		252,28
1982	16,24	2,94	82,14	2,31	46,30	2,84	39,02	26,52	19,71		238,01
1983	20,94	5,17	98,20	2,95	63,69	3,33	56,31	33,25	23,17		307,01

Tableau 41
Taux de change annuels moyens de l'Écu
(en monnaie nationale)

	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	USA	Japon
1960	52,810	7,2953	4,4360	31,686	5,2145	0,37721	660,1	4,0136	0,37721	1,0562	380,23
1961	53,367	7,3722	4,3074	32,020	5,2695	0,38119	667,1	3,8985	0,38119	1,0673	384,24
1962	53,490	7,3893	4,2792	32,094	5,2817	0,38207	668,6	3,8727	0,38207	1,0698	385,13
1963	53,490	7,3893	4,2792	32,094	5,2817	0,38207	668,6	3,8727	0,38207	1,0698	385,13
1964	53,490	7,3893	4,2792	32,094	5,2817	0,38207	668,6	3,8727	0,38207	1,0698	385,13
1965	53,490	7,3893	4,2792	32,094	5,2817	0,38207	668,6	3,8727	0,38207	1,0698	385,13
1966	53,490	7,3893	4,2792	32,094	5,2817	0,38207	668,6	3,8727	0,38207	1,0698	385,13
1967	53,240	7,4229	4,2592	31,945	5,2570	0,38765	665,5	3,8546	0,38765	1,0648	383,33
1968	51,444	7,7166	4,1155	30,867	5,0797	0,42870	643,1	3,7246	0,42870	1,0289	370,40
1969	51,109	7,6664	4,0262	30,666	5,2903	0,42591	638,9	3,7003	0,42591	1,0222	367,99
1970	51,112	7,6668	3,7414	30,667	5,6777	0,42593	638,9	3,7005	0,42593	1,0222	368,00
1971	50,866	7,7526	3,6457	31,433	5,7721	0,42858	647,4	3,6575	0,42858	1,0478	363,83
1972	49,361	7,7891	3,5768	33,653	5,6572	0,44894	654,3	3,5999	0,44894	1,1218	339,72
1973	47,801	7,4160	3,2764	36,952	5,4677	0,50232	716,5	3,4285	0,50232	1,2317	333,17
1974	46,399	7,2593	3,0835	35,781	5,7339	0,50980	775,7	3,2022	0,50980	1,1927	347,47
1975	45,569	7,1227	3,0494	39,994	5,3192	0,56003	809,5	3,1349	0,56003	1,2408	367,68
1976	43,165	6,7618	2,8154	40,884	5,3449	0,62158	930,1	2,9551	0,62158	1,1181	331,21
1977	40,883	6,8557	2,6483	42,035	5,6061	0,65370	1 006,8	2,8001	0,65370	1,1411	305,81
1978	40,061	7,0194	2,5561	46,783	5,7398	0,66389	1 080,2	2,7541	0,66391	1,2741	267,08
1979	40,165	7,2091	2,5109	50,774	5,8295	0,66948	1 138,5	2,7486	0,64639	1,3706	300,47
1980	40,598	7,8274	2,5242	59,323	5,8690	0,67600	1 189,2	2,7603	0,59849	1,3923	315,04
1981	41,295	7,9225	2,5139	61,624	6,0399	0,69102	1 263,2	2,7751	0,55311	1,1164	245,38
1982	44,711	8,1569	2,3760	65,342	6,4312	0,68960	1 323,8	2,6139	0,56045	0,9797	243,54
1983	45,438	8,1319	2,2705	78,088	6,7708	0,71496	1 349,9	2,5372	0,58701	0,8902	211,35
1984	45,546	8,1495	2,2372	87,680	6,8693	0,72934	1 380,1	2,5215	0,59197	0,7909	189,61
1985	45,252	8,1087	2,2104	100,964	6,8537	0,73497	1 398,8	2,4917	0,61659	0,7655	185,11

Tableau 42
Cours pivots de l'Écu
(en monnaie nationale)

Date	UEBL	DK	D	GR ⁽¹⁾	F	IRL	I	NL	UK ⁽¹⁾
13. 3.1979	39,4582	7,08592	2,51064	:	5,79831	0,662638	1 148,15	2,72077	(0,663247)
24. 9.1979	39,8456	7,36594	2,48557	:	5,85522	0,669141	1 159,42	2,74748	(0,649821)
30.11.1979	39,7897	7,72336	2,48208	:	5,84700	0,668201	1 157,79	2,74362	(0,648910)
23. 3.1981	40,7985	7,91917	2,54502	:	5,99526	0,685145	1 262,92	2,81318	(0,542122)
5.10.1981	40,7572	7,91117	2,40989	:	6,17443	0,684452	1 300,67	2,66382	(0,601048)
22. 2.1982	44,6963	8,18382	2,41815	:	6,19564	0,686799	1 305,13	2,67296	(0,557037)
14. 6.1982	44,9704	8,2340	2,33379	:	6,61387	0,691911	1 350,27	2,57971	(0,560453)
21. 3.1983	44,3662	8,04412	2,21515	:	6,79271	0,717050	1 386,78	2,49587	(0,629848)
18. 5.1983	44,9008	8,14104	2,24184	:	6,87456	0,725690	1 403,49	2,52595	(0,585992)

(1) La drachme n'a pas été intégrée à l'Écu; la livre sterling est représentée dans l'Écu mais ne participe pas au mécanisme de change du système monétaire européen.

Tableau 43
Cours pivots bilatéraux à compter du 20 mars 1983

		BFR/LFR (Bruxelles)	DKR (Copenhavn)	DM (Frankfurt)	FF (Paris)	IRL (Dublin)	LIT (Roma)	HFL (Amsterdam)	UKL ⁽¹⁾ (London)
BFR/LFR 100	± 2,25	100	18,1312	4,99288	15,3106	1,61621	3 125,76	5,62561	—
DKR 100	± 2,25	551,536	100	27,5375	84,4432	8,91396	17 239,7	31,0273	—
DM 100	± 2,25	2 002,85	363,141	100	306,648	32,3703	62 604,3	112,673	—
FF 100	± 2,25	653,144	118,423	32,6107	100	10,5562	20 415,7	36,7434	—
IRL 100	± 2,25	61,8732	11,2184	3,08925	9,47313	1	1 934,01	3,48075	—
LIT 1 000	± 6,00	31,9922	5,80057	1,59733	4,89819	0,517061	1 000	1,79976	—
HFL 100	± 2,25	1 777,58	322,297	88,7526	272,158	28,7295	55 563,0	100	—
(UKL 1)	—	—	—	—	—	—	—	—	1

⁽¹⁾ La livre ne participe pas au mécanisme de change du SME.

Tableau 44
Taux de change effectifs

	(1972 = 100)											
	UEBL	DK	D	GR	F	IRL	I	NL	UK	CE	USA	Japon
1960	96,7	106,6	79,3	107,4	111,9	109,4	101,1	92,0	120,3	99,3	106,9	86,7
1961	95,5	105,6	82,2	106,8	111,1	109,2	100,4	95,0	119,7	100,6	107,0	86,3
1962	95,6	105,6	82,6	106,8	111,1	109,5	100,4	95,7	120,1	101,0	107,8	86,5
1963	95,3	105,7	82,9	106,8	111,4	109,4	100,3	95,8	119,9	101,1	108,1	86,4
1964	95,6	105,5	83,2	106,9	111,2	109,3	99,8	95,6	119,5	101,1	108,1	86,3
1965	95,9	105,6	82,7	106,9	111,3	109,4	99,8	95,9	119,7	101,1	108,1	86,4
1966	95,7	105,7	82,7	107,0	111,9	109,3	99,9	95,4	119,6	101,2	108,2	86,2
1967	96,0	105,1	83,3	107,3	111,2	108,6	100,3	96,2	117,9	101,0	108,6	86,5
1968	97,0	101,4	84,8	109,3	113,1	102,0	102,5	97,9	103,9	98,8	111,1	88,3
1969	97,2	101,0	87,0	109,7	107,5	102,1	102,2	98,1	104,0	98,1	111,3	89,0
1970	97,3	100,2	94,4	108,9	99,5	101,8	101,3	97,1	103,6	97,9	109,9	88,5
1971	97,2	99,3	97,3	106,7	97,4	102,0	100,5	98,2	103,7	98,7	107,0	89,9
1972	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1973	101,4	106,1	110,2	92,9	104,1	93,5	90,5	104,2	89,7	101,8	91,9	105,6
1974	102,8	106,5	116,5	93,4	97,4	91,1	81,5	110,0	86,4	99,1	93,4	98,7
1975	104,3	110,2	118,4	84,1	107,1	86,2	78,4	113,0	79,7	101,5	92,5	95,9
1976	106,8	112,7	125,3	80,1	103,4	77,5	64,8	116,4	68,0	92,9	97,7	100,7
1977	112,9	112,2	135,5	78,2	99,0	74,8	59,9	123,3	64,7	93,8	97,5	111,6
1978	116,2	112,1	143,5	71,4	98,0	75,3	56,2	126,8	65,0	96,5	89,0	135,7
1979	117,6	111,2	150,4	67,5	98,9	75,5	54,4	129,1	69,0	102,2	86,1	126,2
1980	117,0	102,5	151,0	58,4	99,3	73,9	52,4	129,2	75,9	104,4	85,9	121,0
1981	110,7	95,5	143,1	52,9	90,7	67,8	46,0	122,8	76,8	88,8	97,9	138,0
1982	100,5	91,6	150,4	49,1	83,4	67,1	42,9	129,5	73,2	84,0	109,8	131,3
1983	98,0	91,5	156,7	40,3	77,9	64,8	41,4	132,5	68,1	79,5	117,6	146,4
1984	96,2	89,2	155,6	34,9	74,9	62,4	39,4	131,0	65,2	73,6	128,7	154,5
1985	96,9	90,3	158,0	30,3	75,2	62,5	38,8	132,8	62,3	73,0	132,9	157,2

Tableau 45
Recettes courantes des administrations publiques (impôts, cotisations de sécurité sociale et autres)
(en pourcentage du PIB)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE 8
1960	27,5	27,3	35,1	21,1	34,9	24,8	28,8	32,5	33,9	30,1	32,2
1961	28,4	26,6	36,3	22,0	36,2	25,7	28,2	34,1	34,9	31,3	33,0
1962	29,2	28,2	36,6	23,2	36,3	25,2	29,1	33,5	34,4	32,9	33,7
1963	29,4	29,9	36,9	23,2	37,1	26,1	29,5	33,6	35,6	31,5	33,8
1964	30,0	29,7	36,4	24,0	38,0	26,9	30,6	33,5	35,7	31,5	34,1
1965	30,7	31,2	35,7	23,7	38,4	27,9	30,1	35,2	37,3	33,2	34,5
1966	32,4	33,5	36,2	25,3	38,4	30,0	30,1	35,8	39,2	34,4	35,1
1967	33,2	34,1	36,9	26,2	38,2	30,6	31,0	35,7	40,6	36,3	35,9
1968	33,8	36,9	38,0	27,3	38,8	31,0	31,6	34,5	42,4	37,7	36,9
1969	34,3	37,2	39,4	27,2	39,8	31,6	30,7	34,3	43,2	39,6	37,9
1970	35,2	41,7	38,3	26,8	39,0	35,3	30,4	35,0	44,5	40,5	37,8
1961-70	31,7	32,9	37,1	24,9	38,0	29,0	30,1	34,5	38,8	34,9	35,3
1970	36,5	46,2	38,9	26,5	39,8	:	30,7	36,4	44,8	39,9	38,2
1971	37,1	46,9	40,0	26,3	39,1	:	31,4	39,2	46,8	38,0	38,2
1972	37,6	46,5	40,4	26,3	39,0	:	31,2	39,6	47,9	36,4	38,0
1973	38,2	47,3	42,9	25,1	39,4	:	30,8	39,5	49,2	35,5	38,5
1974	39,2	49,1	43,4	26,7	40,3	34,3	30,9	40,5	50,4	39,1	39,8
1975	42,3	46,8	43,3	27,1	41,2	33,7	31,6	50,0	51,9	39,7	40,4
1976	41,8	47,6	44,6	29,2	43,5	37,2	33,2	51,3	52,5	38,8	41,4
1977	43,5	48,3	45,7	29,6	43,4	35,9	34,5	55,8	50,9	38,4	41,9
1978	44,2	50,3	45,3	29,9	43,3	34,7	36,3	56,5	50,9	37,1	41,9
1979	44,8	51,5	45,0	30,4	44,8	35,5	35,9	52,7	52,4	38,0	42,4
1980	44,6	52,9	45,3	30,2	46,6	38,4	37,7	52,7	53,6	39,5	43,6
1971-80	41,3	48,7	43,6	28,1	42,1	:	33,4	47,8	50,6	38,1	40,6
1981	45,3	52,5	45,4	29,0	47,3	39,4	39,6	53,8	53,8	41,3	44,5
1982	47,0	51,5	46,0	31,2	48,3	41,5	42,2	55,9	54,2	42,5	45,7
1983	46,1	53,5	45,9	32,8	48,2	42,3	45,5	60,9	56,7	41,7	46,3
1984	46,8	54,7	46,2	33,8	49,0	43,3	44,8	57,9	55,5	41,7	46,4
1985	47,2	54,6	46,2	34,4	48,1	42,9	45,7	56,8	54,0	40,8	46,1

Tableau 46
Dépenses totales des administrations publiques
(en pourcentage du PIB)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE 8
1960	30,3	24,8	32,5	:	34,6	28,0	30,1	30,5	33,7	32,4	32,3
1961	29,8	27,1	33,8	:	35,7	29,7	29,4	30,3	35,4	33,1	33,0
1962	30,5	28,1	35,6	:	37,0	29,5	30,5	32,2	35,6	34,0	34,2
1963	31,5	28,6	36,4	:	37,8	30,5	31,1	32,1	37,6	35,4	35,2
1964	30,8	28,4	36,1	:	38,0	31,8	31,8	32,3	37,8	33,7	34,8
1965	32,3	29,9	36,7	:	38,4	33,1	34,3	33,3	38,7	36,2	36,3
1966	33,5	31,7	36,9	:	38,5	33,6	34,3	35,0	40,7	35,4	36,3
1967	34,5	34,3	38,8	:	39,0	34,8	33,7	37,5	42,5	38,3	37,7
1968	36,3	36,3	39,2	:	40,3	35,2	34,7	37,3	43,9	39,3	38,7
1969	36,1	36,3	38,8	:	39,6	36,6	34,2	34,1	44,4	41,3	38,8
1970	36,5	40,2	38,6	:	38,9	39,6	34,2	33,1	46,0	39,2	38,3
1961-70	33,2	32,1	37,1	:	38,3	33,5	32,8	33,7	40,3	36,6	36,3
1970	38,6	42,1	38,7	:	38,9	:	34,2	33,7	44,7	37,0	37,9
1971	40,3	43,0	40,2	:	38,3	:	36,6	36,9	46,6	36,6	38,8
1972	41,3	42,6	40,9	:	38,3	:	38,6	37,6	47,1	37,7	39,6
1973	41,5	42,1	41,7	:	38,5	:	37,8	36,3	47,5	38,2	39,8
1974	41,8	45,9	44,7	:	39,7	42,5	37,9	35,8	49,5	43,0	42,1
1975	46,7	48,2	49,0	:	43,5	46,3	43,2	48,9	54,1	44,2	45,9
1976	47,3	47,8	48,1	:	44,0	45,8	42,2	49,7	54,8	43,7	45,5
1977	49,1	48,8	48,1	:	44,2	43,6	42,5	52,7	52,4	41,7	45,2
1978	50,2	50,6	47,8	:	45,2	44,5	46,1	51,8	54,5	41,5	46,1
1979	51,9	53,2	47,7	:	45,5	47,1	45,5	52,1	56,9	41,4	46,3
1980	53,7	56,2	48,4	:	46,4	51,4	46,1	54,4	57,7	43,2	47,4
1971-80	46,4	47,8	45,7	:	42,3	:	41,6	45,6	52,1	41,1	43,7
1981	58,0	59,5	49,3	40,9	49,1	53,1	51,4	56,0	59,2	44,4	49,8
1982	58,1	60,7	49,5	40,9	50,8	55,8	54,9	57,3	61,2	44,8	51,1
1983	58,2	61,1	48,7	42,1	51,5	54,7	57,4	60,8	62,8	45,1	51,6
1984	58,3	60,2	48,0	43,8	52,5	54,1	58,3	57,9	61,1	44,7	51,7
1985	57,7	58,3	47,1	44,5	51,6	53,9	57,9	55,9	60,0	43,2	50,7

Tableau 47

Capacité ou besoin de financement des administrations publiques

(en pourcentage du PIB)

	B	DK	D	GR	F	IRL	I	L	NL	UK	CE 8
1960	-2,8	3,1	3,0	-3,7	0,9	-2,4	-0,9	3,1	0,8	-1,0	0,6
1961	-1,3	0,1	2,8	-2,2	1,0	-3,2	-0,8	4,8	0,1	-0,7	0,6
1962	-1,3	0,6	1,4	-2,5	-0,1	-3,6	-1,0	2,3	-0,6	-0,0	0,1
1963	-2,1	1,9	0,9	-0,8	-0,1	-3,6	-1,2	2,6	-1,3	-2,8	-0,8
1964	-0,8	1,8	0,7	-3,7	0,7	-4,1	-0,8	2,2	-1,5	-1,1	-0,1
1965	-1,6	1,8	-0,6	-3,8	0,7	-4,3	-3,8	2,9	-0,8	-2,0	-1,2
1966	-1,0	2,3	-0,2	-2,4	0,6	-2,8	-3,8	1,9	-0,9	-0,0	-0,6
1967	-1,3	0,4	-1,4	-3,6	0,0	-3,3	-2,2	-0,7	-1,3	-1,0	-1,1
1968	-2,5	1,1	-0,8	-1,9	-0,8	-3,3	-2,8	-1,7	-0,9	-0,5	-1,1
1969	-1,8	1,4	1,1	-2,3	0,9	-4,2	-3,1	1,2	-0,5	-0,6	-0,3
1970	-1,3	2,1	0,2	-2,3	0,9	-3,7	-3,5	2,8	-0,8	2,5	0,1
1961-70	-1,5	1,3	0,4	-2,6	0,4	-3,6	-2,3	1,8	-0,8	-0,6	-0,5
1970	-2,2	4,1	0,2	:	0,9	:	-3,5	2,7	0,1	2,9	0,3
1971	-3,2	3,9	-0,2	:	0,7	:	-5,2	2,2	0,2	1,4	-0,6
1972	-3,7	3,9	-0,5	:	0,8	:	-7,5	2,0	0,7	-1,3	-1,6
1973	-3,3	5,2	1,2	:	0,9	:	-7,0	3,3	1,7	-2,7	-1,3
1974	-2,6	3,1	-1,3	:	0,6	-8,2	-7,0	4,7	0,9	-3,8	-2,3
1975	-4,4	-1,4	-5,7	:	-2,2	-12,5	-11,7	1,1	-2,2	-4,6	-5,4
1976	-5,5	-0,2	-3,5	:	-0,5	-8,6	-9,0	1,6	-2,4	-4,9	-4,1
1977	-5,5	-0,5	-2,4	:	-0,8	-7,7	-8,0	3,1	-1,5	-3,3	-3,3
1978	-6,0	-0,3	-2,5	:	-1,9	-9,8	-9,7	4,6	-3,6	-4,4	-4,2
1979	-7,1	-1,7	-2,7	:	-0,7	-11,6	-9,5	0,6	-4,5	-3,3	-3,9
1980	-9,0	-3,3	-3,1	:	0,2	-12,9	-8,4	-1,6	-4,2	-3,7	-3,8
1971-80	-5,0	0,9	-2,1	:	-0,3	:	-8,3	2,2	-1,5	-3,1	-3,0
1981	-12,8	-7,1	-3,9	-11,9	-1,8	-13,8	-11,9	-2,3	-5,3	-3,1	-5,3
1982	-11,1	-9,2	-3,4	-9,7	-2,6	-14,3	-12,7	-1,4	-7,0	-2,3	-5,4
1983	-12,2	-7,6	-2,7	-9,2	-3,3	-12,4	-11,8	0,0	-6,1	-3,4	-5,4
1984	-11,5	-5,5	-1,7	-10,0	-3,4	-10,9	-13,6	0,1	-5,6	-3,0	-5,3
1985	-10,5	-3,7	-0,8	-10,1	-3,6	-11,0	-12,2	0,9	-6,0	-2,4	-4,6

Tableau 48

Dépenses budgétaires des Communautés européennes (a)

(en millions d'UC/UCE/Écus)

	CECA Budget de fonction- nement	Fonds euro- péen de dévelop- pement	Euratom (b)	Budget général CE					Total CE	Total
				FEOGA (c)	Fonds social	Fonds régional	Recherche industr. et énerg.	Admi- nistratif et autres (d)		
1958	21,7	—	7,9	—	—	—	—	5,9	5,9	35,5
1959	30,7	51,2	39,1	—	—	—	—	25,2	25,2	146,2
1960	23,5	63,2	20,0	—	—	—	—	28,3	28,3	135,0
1961	26,5	172,0	72,5	—	8,6	—	—	25,4	34,0	305,0
1962	13,6	162,3	88,6	—	11,3	—	—	81,0	92,3	356,8
1963	21,9	55,5	106,4	—	4,6	—	—	79,5	84,1	267,9
1964	18,7	35,0	124,4	—	7,2	—	—	85,9	93,1	271,1
1965	37,3	248,8	120,0	102,7	42,9	—	—	55,5	201,1	607,2
1966	28,1	157,8	129,2	310,3	26,2	—	—	65,8	402,2	717,3
1967	10,4	105,8	158,5	562,0	35,6	—	—	77,5	675,1	949,8
1968	21,2	121,0	73,4	2 250,4	43,0	—	—	115,3	2 408,6	2 624,2
1969	40,7	104,8	59,2	3 818,0	50,5	—	—	182,7	4 051,2	4 255,9
1970	56,2	10,5	63,4	5 228,3	64,0	—	—	156,1	5 448,4	5 578,5
1971	37,4	236,1	—	1 883,6	56,5	—	65,0	284,3	2 289,3	2 562,8
1972	43,7	212,7	—	2 477,6	97,5	—	75,1	424,3	3 074,5	3 330,9
1973	86,9	210,0	—	3 768,8	269,2	—	69,1	533,8	4 641,0	4 937,9
1974	92,0	157,0	—	3 651,3	292,1	—	82,8	1 011,9	5 038,2	5 287,2
1975	127,4	71,0	—	4 586,6	360,2	150,0	99,0	1 017,8	6 213,6	6 412,0
1976	94,0	320,0	—	6 033,3	176,7	300,0	113,3	1 329,2	7 952,6	8 366,6
1977 (e)	93,0	800,0	—	6 667,6	55,3	400,0	167,0	1 303,9	8 483,2	9 376,2
1978	159,1	394,5	—	9 552,3	256,5	254,9	266,8	1 430,8	11 884,2	12 190,8
1979	173,9	480,0	—	10 765,0	527,0	499,0	288,0	2 368,0	14 602,5	15 256,4
1980	175,7	508,5	—	11 596,1	502,0	751,8	212,8	2 994,9(f)	16 057,5	16 741,7
1981	261,0	658,0	—	11 443,0	547,0	547,0	232,0	4 060,0	18 546,0(g)	19 465,0
1982	243,0	750,0	—	12 792,0	910,0	2 766,0(h)	346,0	4 613,0	21 427,0(i)	22 420,0
1983	300,0	752,0	—	16 331,3	801,0	2 265,5	1 216,2	4 151,5	24 765,5(j)	25 817,5
1984	—	810,0	—	19 120,0	1 644,0	1 455,0	1 740,0	3 264,0	27 223,0(k)	—
1985	—	—	—	18 796,0	1 566,0	1 662,0	683,0	3 242,0	25 949,0(l)	—

Tableau 49

Recettes budgétaires des Communautés européennes (a)

(en millions d'UC|UCE|Écus)

	Prélèvements CECA et autres	Contrib. Fonds européen de dévelop- pement	Contrib. Euratom (recher- che seule- ment)	Divers et contri- butions (selon des clés répart. partic.)	Budget CE				Total CE	Total
					Ressources propres					
					Divers	Prélè- vements agri- coles	Droits de douane à l'import.	PNB Contr. ou TVA (b) (c)		
1958	44,0	116,0	7,9	0,02	—	—	—	5,9	5,9	173,8
1959	49,6	116,0	39,1	0,1	—	—	—	25,1	25,2	229,9
1960	53,3	116,0	20,0	0,2	—	—	—	28,1	28,3	217,6
1961	53,1	116,0	72,5	2,8	—	—	—	31,2	34,0	275,6
1962	45,3	116,0	88,6	2,1	—	—	—	90,2	92,3	342,2
1963	47,1	—	106,4	6,7	—	—	—	77,4	84,1	237,5
1964	61,3	—	124,4	2,9	—	—	—	90,1	93,1	278,7
1965	66,1	—	98,8	3,5	—	—	—	197,6	201,1	366,0
1966	71,2	—	116,5	3,9	—	—	—	398,3	402,2	590,0
1967	40,3	40,0	158,5	4,2	—	—	—	670,9	675,1	913,9
1968	85,4	90,0	82,0	—	—	—	—	—	2 408,6	2 666,0
1969	106,8	110,0	62,7	78,6	—	—	—	3 972,6	4 051,2	4 330,7
1970	100,0	130,0	67,7	121,1	—	—	—	5 327,3	5 448,4	5 746,1
1971	57,9	170,0	—	—	69,5	713,8	582,2	923,8	2 289,3	2 517,2
1972	61,1	170,0	—	—	80,9	799,6	957,4	1 236,6	3 074,5	3 305,6
1973	120,3	150,0	—	—	511,0	478,0	1 564,7	2 087,3	4 641,0	4 911,3
1974	124,6	150,0	—	—	65,3	323,6	2 684,4	1 964,8	5 038,2	5 312,8
1975	189,5	220,0	—	—	320,5	590,0	3 151,0	2 152,0	6 213,6	6 623,1
1976 (d)	129,6	311,0	—	—	282,8	1 163,7	4 064,6	2 482,1	7 993,1	8 433,7
1977	123,0	410,0	—	—	283,0	1 778,5	3 927,2	2 494,5	8 483,2	9 016,2
1978	164,9	147,5	—	—	217,2	2 283,3	4 407,9	4 975,8	11 884,2	12 196,6
1979	168,4	480,0	—	—	230,3	2 143,4	5 189,1	7 039,8	14 602,5	15 251,0
1980	226,2	555,0	—	—	1 055,9(e)	2 002,3	5 905,8	7 093,5	16 057,5(f)	16 838,7
1981	264,0	658,0	—	—	1 219,0	1 747,0	6 392,0	9 188,0	18 546,0(g)	19 468,0
1982	243,0	750,0	—	—	187,0	2 228,0	6 815,0	12 197,0	21 427,0	22 420,0
1983	300,0	700,0	—	—	1 565,0	2 295,0	6 988,7	13 916,8	24 765,5(h)	25 765,5
1984	—	760,0	—	—	1 827,0(i)	3 172,0	7 623,0	14 601,0	27 223,0(j)	—
1985	—	—	—	—	257,0	2 375,0	8 096,0	15 221,0	25 949,0(k)	—

Tableau 50

Emprunts des Communautés européennes
et de la Banque européenne d'investissement

(en millions d'UC/UCE/Écus) (a)

	CECA	BEI	Euratom	CEE(b)	CEE-NIC(c)	Total
1958	50	—	—	—	—	50
1959	—	—	—	—	—	—
1960	35	—	—	—	—	35
1961	23	21	—	—	—	44
1962	70	32	—	—	—	102
1963	33	35	5(d)	—	—	73
1964	128	67	8(d)	—	—	203
1965	54	65	11(d)	—	—	130
1966	103	139	14(d)	—	—	256
1967	58	195	3(d)	—	—	256
1968	108	213	—	—	—	321
1969	52	146	—	—	—	198
1970	60	169	—	—	—	229
1971	102	413	1(d)	—	—	516
1972	230	462	—	—	—	692
1973	263	608	—	—	—	871
1974	528	826	—	—	—	1 354
1975	731	814	—	—	—	1 545
1976	956	732	—	1 249	—	2 937
1977	729	1 030	99	571	—	2 429
1978	981	1 863	72	—	—	2 916
1979	837	2 437	153	—	178	3 605
1980	1 004	2 384	181	—	305	3 874
1981	325	2 243	373	—	339	3 280
1982	712	3 146	363	—	773	4 994
1983	750	3 508	369	—	1 617	6 244

Tableau 51

Encours nets des emprunts des Communautés
européennes et de la Banque européenne d'investissement

(en millions d'UC/UCE/Écus) (a)

	CECA	BEI	Euratom	CEE(b)	CEE-NIC(c)	Total
1958	212	—	—	—	—	212
1959	209	—	—	—	—	209
1960	236	—	—	—	—	236
1961	248	21	—	—	—	269
1962	304	54	—	—	—	358
1963	322	88	—	—	—	410
1964	436	154	—	—	—	590
1965	475	217	—	—	—	692
1966	560	355	—	—	—	915
1967	601	548	—	—	—	1 149
1968	686	737	—	—	—	1 423
1969	719	883	—	—	—	1 602
1970	741	1 020	—	—	—	1 761
1971	802	1 423	—	—	—	2 225
1972	963	1 784	—	—	—	2 747
1973	1 157	2 287	—	—	—	3 444
1974	1 615	3 124	—	—	—	4 739
1975	2 391	3 926	—	—	—	6 317
1976	3 478	4 732	—	1 161	—	9 371
1977	3 955	5 421	99	1 500	—	10 975
1978	4 416	6 715	172	1 361	—	12 664
1979	4 675	8 541	323	965	178	14 682
1980	5 406	10 604	502	1 016	402	18 019
1981	5 884	13 482	902	1 062	894	22 224
1982	6 178	16 570	1 272	591	1 747	26 358
1983	6 539	20 749	1 680	4 610	3 269	36 847

Remarques par tableau

Tableau 1

Sources: CE: Eurostat, banque de données Cronos, SECI; USA: Department of Commerce, Bureau of the Census, séries p-25; Japon: OCDE, comptes nationaux, volume I.

Tableau 2

Définition: NL, USA: hommes-année.

Sources: CE: voir tableau 1; USA: Department of Commerce, Survey of Current Business; Japon: publications nationales.

Tableau 3

Définition: CE: OSCE; USA, Japon: OCDE.

Sources: Eurostat, banque de données Cronos.

Tableaux 4 à 8, 10 à 22, 26 à 27, 30 à 31

Sources: CE: Eurostat, banque de données Cronos, SECI; USA, Japon: OCDE, comptes nationaux, volume I.

Tableau 9

Objet: construction non comprise.

Sources: Eurostat, banque de données Cronos.

Tableau 23

Définitions: rémunération des salariés par tête déflatée par l'indice implicite des prix de la consommation privée.

Sources: services de la Commission.

Tableau 24

Définition: rémunérations des salariés, corrigées de la part des indépendants dans l'emploi total, en pourcentage du PIB au coût des facteurs.

Sources: services de la Commission

Tableau 25

Pour un commentaire détaillé sur la méthode employée, voir *Économie européenne* n° 8, mars 1981.

Tableaux 28 à 29, 32 à 33, 35 à 36

Sources: Eurostat, banque de données Cronos.

Tableau 34

Définition: Capacité ou besoin de financement de la nation moins le solde des opérations en capital avec le reste du monde.

Sources: Eurostat, banque de données Cronos, SECI.

Tableau 37

Définitions: B: créances monétaires auprès des principales institutions monétaires jusqu'en 1964; M2 à compter de 1965. DK: M2; nouvelles définitions à partir de 1975. D: M3. GR: M3. F: M2 jusqu'à 1978; M2 résidents à compter de 1979. IRL: M3; ruptures dans la série en 1971 et 1983. I: M2 jusqu'en 1975; M3 à partir de 1976. NL: M2; ruptures dans la série en 1976, 1977 et 1978. UK: sterling M3. CE: taux de croissance de la moyenne harmonique, pondérée par le PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat courants, des indices de la masse monétaire des pays (1975 = 100). le poids du Luxembourg a été ajouté à celui de la Belgique.

Tableau 38

Définitions: DK: taux d'escompte jusqu'en 1976, taux au jour le jour à partir de 1977. D: taux interbancaire à 3 mois. GR: taux d'intérêt pour des crédits destinés au fonds de roulement jusqu'en 1980; à partir de 1981, taux des grands dépôts à terme. F: taux au jour le jour jusqu'en 1968, pensions d'effets privés à 1 mois à partir de 1969. IRL: jusqu'en 1970, taux interbancaire à 3 mois à Londres; depuis 1971, taux interbancaire à 3 mois à Dublin. I: taux des bons du Trésor à 12 mois jusqu'en 1970, taux des dépôts interbancaires à partir de 1971. NL: certificats de trésorerie à 3 mois jusqu'en 1972, taux interbancaire à 3 mois depuis 1973. B: taux de certificats du fonds des Rentes à 4 mois. UK: taux des bons du Trésor à 3 mois jusqu'en septembre 1964, taux des dépôts interbancaires à 3 mois depuis octobre 1964. CE: moyenne géométrique pondérée, les poids étant basés sur les PIB de 1975 aux prix et parités de pouvoir d'achat de 1975. Le poids du Luxembourg a été ajouté à celui de la Belgique.

Tableau 39

Définitions: DK: rendement des obligations hypothécaires de premier rang. D: rendement des obligations du secteur public (tous les titres). F: rendement des obligations du secteur public. IRL: jusqu'en 1970, rendement des obligations d'État à 20 ans à Londres; à partir de 1971: rendement des obligations d'État à 15 ans à Dublin. I: rendement des obligations publiques du CREDIOP. NL: rendement des obligations d'État à 3,25% jusqu'en 1973; emprunts privés aux entreprises publiques à partir de 1974. B: rendement des obligations d'État à 5 ans. UK: rendement des obligations d'État à 20 ans. CE: voir tableau 38.

Tableau 40

Sources: FMI: International Financial Statistics et services de la Commission. L'or est évalué aux prix du marché.

Tableau 41

Sources: Eurostat et services de la Commission.

Tableaux 42 à 44

Sources: Services de la Commission.

Tableaux 45 à 47

Sources: CE: de 1960 à 1970: OCDE; de 1970 à 1975: comptes nationaux des États membres et services de la Commission; USA et Japon: OCDE. CE8: Communauté à l'exclusion de la Grèce et de l'Irlande.

Tableau 48

Sources: 1958-81: Compte de gestion. (a) UC jusqu'en 1977, UCE/Écus à partir de 1978. (b) Incorporé dans le budget des CE à compter de 1971. (c) Cette colonne comporte, pour les années allant jusqu'en 1970, d'importants reports sur les années suivantes. (d) Y compris le Parlement européen, le Conseil, la Cour de justice, la Cour des comptes et la partie administrative du budget CECA. (e) En 1977, le report des crédits de 1976 pour le Fonds spécial — annulé par la suite — s'élevait à 227 716 611 UC, alors que les dépenses totales pour 1977 ne se montaient qu'à 172 439 999 UC, ce qui donne le chiffre net indiqué dans le tableau. (f) Y compris un excédent de 82,4 millions d'Écus reporté sur 1981. (g) Y compris 1,173 milliard d'Écus reportés sur 1982. (h) Y compris 1,819 milliard d'Écus au titre des mesures spéciales au Royaume-Uni. (i) Y compris 2,211 milliards d'Écus reportés sur 1983. (j) Y compris 1,707 milliard d'Écus reportés sur 1984. (k) Projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 pour l'exercice 1984 établi par le Conseil

le 2 octobre 1984. (l) Projet de budget général pour 1985 établi par le Conseil le 2 octobre 1984.

Tableau 49

Sources: 1958-83: Comptes de gestion. (a) UC jusqu'en 1977, UCE/Écus à partir de 1978. (b) PNB jusqu'en 1978, TVA à partir de 1979. (c) Cette colonne comporte, pour chacune des années allant jusqu'en 1970, le report des revenus excédentaires de l'année précédente. (d) Par suite des calcul effectués en vue de déterminer les parts relatives des États membres dans le budget de 1976, il s'est produit un excédent de revenus par rapport aux dépenses s'élevant à 40 543 573 UC; cet excédent a été reporté sur 1977. (e) Y compris un excédent de 661 millions d'Écus. (f) Y compris un surplus de 82,4 millions d'Écus reportés sur 1981. (g) Y compris un surplus de 661 millions d'Écus. (h) Y compris un excédent de 307 millions d'Écus. (i) Y compris 1 003 millions d'Écus d'avances remboursables par les États membres. (j) Projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1 pour l'exercice 1984 établi par le Conseil le 2 octobre 1984. (k) Projet de budget général pour 1985 établi par le Conseil le 2 octobre 1984.

Tableaux 50 et 51

Sources: Économie européenne n° 6 «Les instruments d'emprunts/prêts dans le cadre des instruments financiers de la Communauté», n° 8 «Les opérations d'emprunts et de prêts de la Communauté — développements récents de certains instruments» et n° 13, septembre 1982, «Les activités d'emprunt et de prêt de la Communauté». (a) CECA: 1958-74, UC; 1975-81, UCE/Écus. BEI: 1961-73, UC; 1974-81, UCE/Écus. Euratom: 1963-71, UC; 1977-83, UCE/Écus. (b) CEE financement des balances des paiements. CEE nouvel instrument communautaire pour financer des projets d'investissement. (d) Prélèvements sur les lignes de crédit négociées avec l'Eximbank (USA).

Table des matières d'« Économie européenne », numéros 1 à 21

- | | |
|--------------------|--|
| 1. Novembre 1978 | — <i>Rapport économique annuel 1978/79</i>
— <i>Bilan économique annuel 1978/79</i> |
| 2. Mars 1979 | — <i>Système monétaire européen</i>
— <i>Textes du Conseil européen</i>
— <i>des 4 et 5 décembre 1978</i>
— <i>Tendances et perspectives économiques à court terme</i> |
| 3. Juillet 1979 | — <i>Tendances et perspectives économiques à court terme</i>
— <i>Le système monétaire européen</i>
— <i>Commentaires</i>
— <i>Documents</i> |
| 4. Novembre 1979 | — <i>Rapport économique annuel 1979/80</i>
— <i>Bilan économique annuel 1979/80</i> |
| 5. Mars 1980 | — <i>Tendances et perspectives économiques à court terme</i>
— <i>Aménagement du temps de travail</i> |
| 6. Juillet 1980 | — <i>Tendances et perspectives économiques à court terme</i>
— <i>Les instruments d'emprunts/prêts dans le cadre des instruments financiers de la Communauté</i> |
| 7. Novembre 1980 | — <i>Rapport économique annuel 1980/81</i>
— <i>Bilan économique annuel 1980/81</i> |
| 8. Mars 1981 | — <i>Tendances et perspectives économiques</i>
— <i>Les opérations d'emprunts et de prêts de la Communauté — développements récents</i> |
| 9. Juillet 1981 | — <i>Cinquième Programme de politique économique à moyen terme</i>
— <i>Principales échéances à moyen terme : une analyse</i> |
| 10. Novembre 1981 | — <i>Rapport économique annuel 1981/82</i>
— <i>Bilan économique annuel 1981/82</i> |
| 11. Mars 1982 | — <i>Tendances et perspectives économiques</i>
— <i>Coûts salariaux par unité dans l'industrie manufacturière et dans l'ensemble de l'économie</i> |
| 12. Juillet 1982 | — <i>Dossier sur le Système monétaire européen</i> |
| 13. Septembre 1982 | — <i>Les activités d'emprunts et de prêts de la Communauté en 1981</i> |
| 14. Novembre 1982 | — <i>Rapport économique annuel 1982/83</i>
— <i>Bilan économique annuel 1982/83</i> |
| 15. Mars 1983 | — <i>Tendances et perspectives économiques</i>
— <i>Systèmes et procédures budgétaires</i>
— <i>Coûts salariaux dans l'industrie</i>
— <i>Marchés financiers en Grèce</i> |

16. Juillet 1983 — *Investissement des entreprises et environnement fiscal et financier*
17. Septembre 1983 — *Les activités d'emprunts et de prêts de la Communauté en 1982*
18. Novembre 1983 — *Rapport économique annuel 1983/84*
— *Bilan économique annuel 1983/84*
19. Mars 1984 — *Tendances et perspectives économiques*
— *Coûts salariaux dans l'industrie*
— *L'équilibre budgétaire à moyen terme et de la dette publique*
— *Le problème du protectionnisme*
20. Juillet 1984 — *Un point de vue sur les performances de production industrielle dans la Communauté*
— *Rentabilité, prix relatifs des facteurs et substitution capital/travail dans la Communauté, aux États-Unis et au Japon 1960-1983*
— *Convergence et coordination des politiques macro-économiques : problèmes fondamentaux*
21. Septembre 1984 — *Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur les activités d'emprunt et de prêt de la Communauté en 1983*
- Numéro spécial 1979 — *L'évolution des structures sectorielles des économies européennes depuis la crise du pétrole, 1973 à 1978*
— *L'Europe — Les capacités d'adaptation en question*

BON DE COMMANDE

pour Économie européenne et Suppléments

Économie européenne

ISSN 0379-0983

Prix abonnement annuel

(4 numéros par an):
Écu 22,70 / BFR 1 040 / FF 155

Nombre
d'exemplaires:

Économie européenne + suppléments A, B et C

Prix abonnement combiné:

Écu 43,65 / BFR 2 000 / FF 300

Nom et adresse:

Date: Signature:

BON DE COMMANDE

Suppléments à « Économie européenne »

Série A — **Tendances conjoncturelles**

Prix abonnement annuel (11 numéros par an):
Écu 11,35 / BFR 520 / FF 80

Nombre
d'exemplaires:

Série B — **Perspectives économiques — résultats des
enquêtes auprès des chefs d'entreprise**

Prix abonnement annuel (11 numéros par an):
Écu 14,65 / BFR 670 / FF 105

Série C — **Perspectives économiques — résultats
des enquêtes auprès des consommateurs**

Prix abonnement annuel (3 numéros par an):
Écu 14,65 / BFR 670 / FF 105

Prix abonnement aux trois suppléments:
Écu 24 / BFR 1 100 / FF 165

Nom et adresse:

Date: Signature:

BON DE COMMANDE

Économie européenne

ISSN 0379-0983

Prix abonnement annuel

(4 numéros par an):
Écu 22,70 / BFR 1 040 / FF 155

Nombre
d'exemplaires:

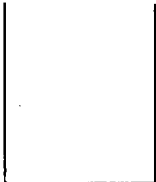
Économie européenne + suppléments A, B et C

Prix abonnement combiné:

Écu 43,65 / BFR 2 000 / FF 300

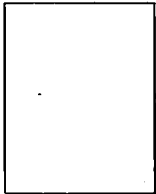
Nom et adresse:

Date: Signature:



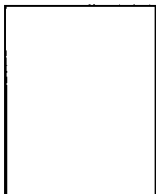
Office des
publications officielles
des Communautés européennes

L-2985 **Luxembourg**



Office des
publications officielles
des Communautés européennes

L-2985 **Luxembourg**



Office des
publications officielles
des Communautés européennes

L-2985 **Luxembourg**

**Salg og abonnement · Verkauf und Abonnement · Πωλήσεις και συνδρομές · Sales and subscriptions
Vente et abonnements · Vendita e abbonamenti · Verkoop en abonnementen**

BELGIQUE / BELGIË

Moniteur belge / Belgisch Staatsblad

Rue de Louvain 40-42 / Leuvensestraat 40-42
1000 Bruxelles / 1000 Brussel
Tél. 512 00 26
CCP/Postrekening 000-2005502-27

Sous-dépôts / Agentschappen:

**Librairie européenne /
Europese Boekhandel**

Rue de la Loi 244 / Wetstraat 244
1040 Bruxelles / 1040 Brussel

CREDOC

Rue de la Montagne 34 / Bergstraat 34
Bte 11 / Bus 11
1000 Bruxelles / 1000 Brussel

DANMARK

Schultz Forlag

Møntergade 21
1116 København K
Tlf: (01) 12 11 95
Girokonto 200 11 95

BR DEUTSCHLAND

Verlag Bundesanzeiger

Breite Straße
Postfach 10 80 06
5000 Köln 1
Tel. (02 21) 20 29-0
Fernschreiber:
ANZEIGER BONN 8 882 595

GREECE

G.C. Eleftheroudakis SA

International Bookstore
4 Nikis Street
Athens (126)
Tel. 322 63 23
Telex 219410 ELEF

Sub-agent for Northern Greece:

Molho's Bookstore

The Business Bookshop
10 Tsimiski Street
Thessaloniki
Tel. 275 271
Telex 412885 LIMO

FRANCE

**Service de vente en France des publications
des Communautés européennes**

Journal officiel

26, rue Desaix
75732 Paris Cedex 15
Tél. (1) 578 61 39

IRELAND

Government Publications Sales Office

Sun Alliance House
Molesworth Street
Dublin 2
Tel. 71 03 09

or by post

Stationery Office

St Martin's House
Waterloo Road
Dublin 4
Tel. 68 90 66

ITALIA

Licosa Spa

Via Lamarmora, 45
Casella postale 552
50 121 Firenze
Tel. 57 97 51
Telex 570466 LICOSA I
CCP 343 509

Subagente:

Libreria scientifica Lucio de Biasio - AEIOU

Via Meravigli, 16
20 123 Milano
Tel. 80 76 79

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Office des publications officielles
des Communautés européennes**

5, rue du Commerce
L-2985 Luxembourg
Tél. 49 00 81 - 49 01 91
Télex PUBOF - Lu 1322
CCP 19190-81
CC bancaire BIL 8-109/6003/200

Messageries Paul Kraus

11, rue Christophe Plantin
L-2339 Luxembourg
Tél. 48 21 31
Télex 2515
CCP 49242-63

NEDERLAND

Staatsdrukkerij- en uitgeverijbedrijf

Christoffel Plantijnstraat
Postbus 20014
2500 EA 's-Gravenhage
Tel. (070) 78 99 11

UNITED KINGDOM

HM Stationery Office

HMSO Publications Centre
51 Nine Elms Lane
London SW8 5DR
Tel. 01-211 3935

Sub-agent:

Alan Armstrong & Associates

European Bookshop
London Business School
Sussex Place
London NW1 4SA
Tel. 01-723 3902

ESPAÑA

Mundi-Prensa Libros, S.A.

Castelló 37
Madrid 1
Tel. (91) 275 46 55
Telex 49370-MPLI-E

PORTUGAL

Livraria Bertrand, s.a.r.l.

Rua João de Deus
Venda Nova
Amadora
Tél. 97 45 71
Telex 12709-LITRAN-P

SCHWEIZ / SUISSE / SVIZZERA

Librairie Payot

6, rue Grenus
1211 Genève
Tél. 31 89 50
CCP 12-236

UNITED STATES OF AMERICA

**European Community Information
Service**

2100 M Street, NW
Suite 707
Washington, DC 20037
Tel. (202) 862 9500

CANADA

Renouf Publishing Co., Ltd

61 Sparks Street (Mall)
Ottawa
Ontario K1P 5A6
Tel. Toll Free 1 (800) 267 4164
Ottawa Region (613) 238 8985-6

JAPAN

Kinokuniya Company Ltd

17-7 Shinjuku 3-Chome
Shinjuku-ku
Tokyo 160-91
Tel. (03) 354 0131

Prix publics au Luxembourg, TVA exclue

	ÉCU	BFR	FF	
«Économie européenne» (4 numéros par an)	22,70	1 040	155	Les abonnements sont annuels; ils portent sur une période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
Suppléments				
Série A — «Tendances conjoncturelles» (11 numéros par an)	11,35	520	80	Les prix de vente à l'unité peuvent être obtenus auprès des bureaux de vente.
Série B — «Perspectives économiques — résultats des en- quêtes auprès des chefs d'entreprise» (11 numéros par an)	14,65	670	105	
Série C — «Perspectives économiques — résultats des en- quêtes auprès des consommateurs» (3 numéros par an)	14,65	670	105	Les prix ne comprennent pas les frais d'expédition par avion; pour les conditions d'abonnement par avion, con- sultez les bureaux de vente.
Abonnement aux trois suppléments	24,00	1 100	165	
Abonnement à «Économie européenne» et aux suppléments	43,65	2 000	300	



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg



CB-AR-84-022-FR-C